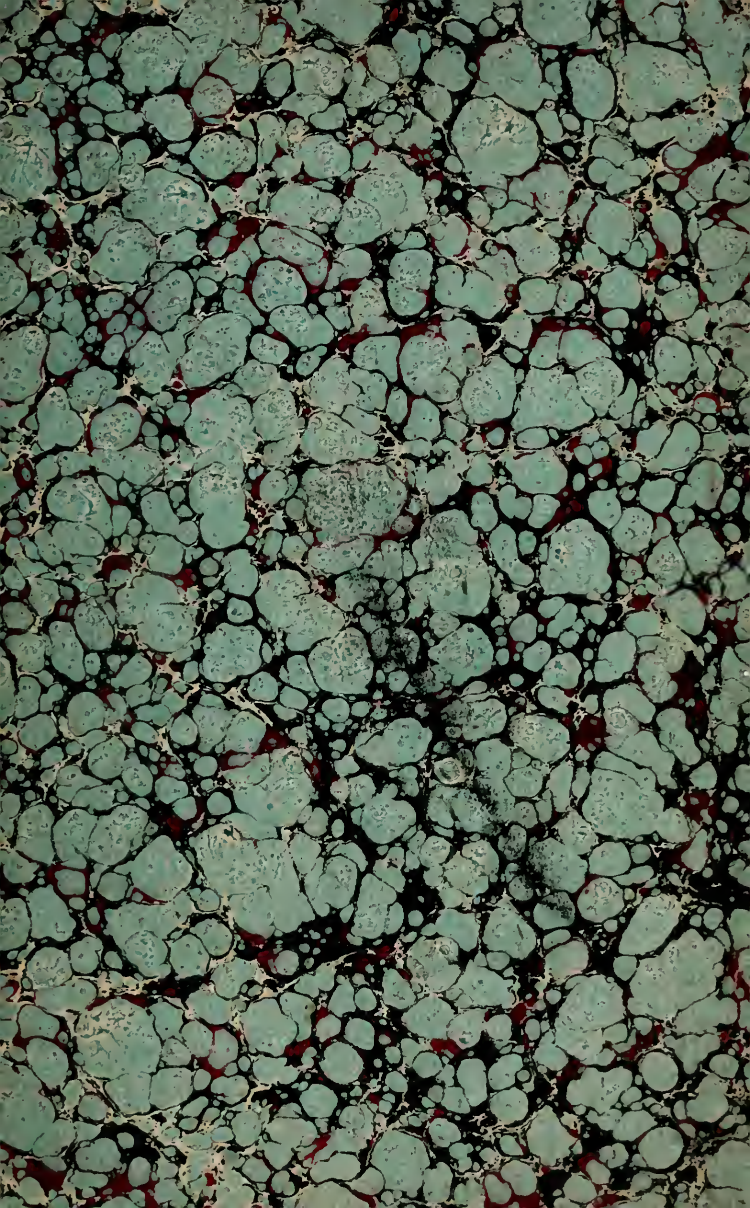

3 1761 08127258 5







MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

III

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

III

1651-1652

PARIS

G. CHARPENTIER, ÉDITEUR

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

DEUXIÈME PARTIE

(Suite.)

CHAPITRE XXIV

LES PRINCES MIS EN LIBERTÉ. — EXIL DU CARDINAL MAZARIN.

JANVIER ET FÉVRIER 1651. — La Reine reçoit le Parlement. — Les remontrances. — Mazarin pense à faire sortir de Paris le Roi et Monsieur. — *L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des princes est qu'on est obligé de leur donner des conseils dont on ne peut pas toujours dire la véritable raison.* — Colère de Mazarin contre Monsieur et contre les Frondeurs. — Il les compare à la chambre des communes d'Angleterre et à Cromwell. — *Cet enragé! cette furie!* — Réponse de la Reine aux remontrances. — Nécessité pour Monsieur de se déclarer du parti des princes. — Le président Viole et la réponse de la Reine. — Monsieur se déclare en faveur des princes. — Villeroi doit répondre de la personne du Roi. — Fairfax, Cromwell, les Communes et le Parlement de Paris. — Monsieur refuse de recevoir Mazarin. — Ordre aux maréchaux de ne suivre que les ordres de S. A. R. — *Un homme faible de son naturel n'est jamais fort en tout.* — Ordre au Parlement de se rendre chez la Reine. — *Le vieux Pantalon mériteroit d'être pendu de l'autre côté de Mazarin.* — Accusation contre le Coadjuteur. — Le Roi doit l'exclure du cardinalat. — Le conseiller Ménardeau. — Délibération contre le Coadjuteur. — Retz demande la mise en liberté des princes. — Le Premier Président demande l'exil de Mazarin. — Molé engage Monsieur à voir la Reine. — Discours de Talon. — Monsieur refuse de se rendre chez la Reine. — Le cardinal Mazarin et les princes au Havre. — Assemblée de noblesse. — D'Annery. — Mazarin sort deguisé de Paris. — Il se retire à Saint-Germain. — Chandenier. — *La plupart des hommes font les grands maux par le scrupule qu'ils ont pour les moindres.* — Remerciments du Parlement à la

Reine à l'occasion de l'éloignement de Mazarin. — Nouveau refus de Monsieur d'aller voir la Reine. — Explications données au Parlement et conférences. — Les princes sont mis en liberté et viennent à Paris. — Arrêt portant ordre à Mazarin et à sa famille de sortir du royaume.

[1651]. — [Dès le commencement de l'année], les gens du Roi demandèrent audience pour les remontrances; la Reine les remit à huitaine, sous prétexte des remèdes qui lui avoient été ordonnés par les médecins. Monsieur répondit au président de Novion, qui lui avoit été député, d'une manière ambiguë et conforme à la conduite qui avoit été résolue. Les remèdes de la Reine durèrent huit ou dix jours de plus que ce qu'elle avoit cru, ou plutôt que ce qu'elle avoit dit [1], et les remontrances du Parlement ne se firent que le 20 de janvier 1651. Elles furent fortes, et le Premier

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel) nous apprend que, pendant ce temps-là, le bruit courut que la duchesse de Longueville avait abandonné Stenay, que le duc de Mercœur était de retour à Paris et qu'il était question du mariage de Mademoiselle avec le Roi. Ce jeune monarque se divertissait alors à faire des simulacres de guerre dans le jardin du Palais-Royal, et se montrait déjà occupé des beautés qu'il rencontrait à l'hôtel de Brion, lorsqu'il se rendait chez son gouverneur. Loret dit encore (p. 80 et 82):

C'est déjà le bruit de la ville
Qu'on donne audit Monsieur d'Anville
Non pas Madame d'Éguillon
Mais Madame de Châtillon,
La plus mignonne, en apparence,
De toutes les veuves de France.
Moi qui toujours, en vérité,
Ai fait grand cas de la beauté,
Trouve l'alliance fort belle,
Aussi bien pour lui que pour elle;
Car je sais bien que tous les deux
N'ont pas des museaux trop hideux.

L'épouse du duc de Bouillon,
Qui ne passe pas pour félon,
Depuis trois jours a vu la Reine,
Son Éminence ayant pris la peine,
Montrant un œil assez humain,
De la présenter de sa main;
Et la duchesse accorte et sage
Joua si bien son personnage,

Président n'oublia rien de ce qui les pouvoit rendre efficaces [1].

Le 21 [janvier], il en fit sa relation, c'est-à-dire il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des Enquêtes.

Qu'on l'accueillit avec bonté
Comme si de rien n'eût été.

L'autre jour, certain capitaine,
Qui commande au bois de Vincennes,
Dînant ou soupant près du feu
Avec un chanoine du lieu,
Peut-être après avoir bu pinte,
Parla de Monsieur de Corinte
Comme d'un homme que bientôt
On lui devoit mettre en dépôt;
Et que, dès le mois de décembre,
On lui préparoit une chambre,
Par un ordre exprès de la cour,
Au milieu de la grosse tour.
Le chanoine, oyant ce langage,
Plaignoit ce rare personnage,
Et dit que c'étoit sans raison
Qu'on le vouloit mettre en prison.
L'un prit très-fort l'affirmative,
L'autre encore plus la négative, etc.

1. Loret constate également la vivacité des remontrances du Parlement, dans sa *Muse historique* du 22 janvier (édition de M. Ravenel, p. 86) :

Le premier président Molé,
Qui n'est pas homme écervelé,
Mais possédant en abondance
De l'esprit et de la prudence,
Harangua si haut vendredi
Et fit un discours si hardi,
En presence du diadème,
Sans devenir confus ni blême,
Que plusieurs qui l'ont écouté,
Disent que jamais liberté,
Devant la Majesté Royale,
A la sienne fût égale.
Et le sujet dont il parla,
Sur lequel rien il ne cela,
Est la captivité des princes.
. . . .
Enfin cet homme à barbe blanche
Fit une harangue si franche,
Qu'il donna quasi de l'effroi
A Messieurs du conseil du Roi.

pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agissoit que de la liberté de deux princes du sang, et du repos ou du bouleversement du royaume, et pour délibérer sur une entreprise que l'on prétendoit que le Garde des Sceaux avoit faite sur la juridiction du Parlement, en la personne du secrétaire du Roi. Cette bagatelle tint toute la matinée, et obligea M. le Premier Président à ne faire sa relation que le 23. Il la fit en disant que la Reine avoit répondu qu'elle feroit réponse dans peu de jours.

Nous fûmes avertis, dans ce temps, que le Cardinal qui n'étoit revenu à Paris [le 1er janvier 1651 [1]], après la bataille de Rhetel, que parce qu'il ne douta point qu'elle ne dût atterrer tous ses ennemis; nous fûmes, dis-je, avertis que, se voyant déchu de cette espérance, il pensoit à en faire sortir le Roi [2]; et nous sûmes même que Béloy, qui étoit à lui quoique domestique de Monsieur, le lui conseilloit et l'assuroit que Monsieur, qui ne vouloit point dans le fond la guerre civile, suivroit certainement la cour. Madame du Fretoy dit à Frémont, à qui elle ne se cachoit pas, parce qu'il lui prêtoit de l'argent, que son mari, qui étoit à Madame et en cabale avec Béloy, étoit de ce sentiment, et qu'il ne l'avoit pas pris sans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme l'on ne pouvoit jamais s'assurer pleinement de l'es-

1. Lorsque Mazarin dut revenir à Paris avec la cour, il fit négocier auprès de Madame de Chevreuse et du duc d'Orléans pour que ces personnages vinssent l'un et l'autre au-devant de la Reine. Voyez les *Instructions*, n° 171, à l'*Appendice*.

2. Dans les *OEuvres mêlées* de Saint-Evremond (I, p. 131) il dit de Mazarin : « La maxime de M. le Cardinal est que le ministre doit être moins à l'Etat que l'État au ministre, et dans cette pensée, pour peu que Dieu lui donne de jours, il fera son propre bien de celui de tout le royaume. »

prit de Monsieur, et comme d'ailleurs nous considérions que le Parlement étoit si engagé à la liberté de MM. les princes, et que le Premier Président même s'étoit si hautement déclaré qu'il n'y avoit plus lieu de craindre qu'ils pussent, ni l'un ni l'autre, faire le pas en arrière; nous crûmes qu'il n'y avoit plus de péril que Monsieur s'ouvrît, ou du moins que le peu de péril qu'il y restoit ne pouvoit pas contrepeser la nécessité que nous trouvions à engager Monsieur lui-même. Car, supposé que le Roi sortît de Paris, nous étions très-assurés que Monsieur ne le suivroit pas s'il avoit rompu publiquement avec le Cardinal, au lieu que nous ne nous en pouvions pas répondre, si la cour prenoit cette résolution dans le temps qu'il y gardoit encore des mesures. Nous nous servîmes de ce disparate du Parlement, dont je vous viens de parler à propos d'un secrétaire du Roi, pour faire appréhender à Monsieur que cet exemple n'instruisît la cour et ne lui donnât la pensée de faire de cette sorte de diversions dont elle avoit mille moyens, dans les conjonctures où les moments étoient précieux et où il ne falloit qu'un instant pour déconcerter les plus sages résolutions du monde.

Nous employâmes deux ou trois jours à persuader Monsieur que le temps de dissimuler étoit passé. Il le connoissoit et il le sentoit comme nous; mais les esprits irrésolus ne suivent presque jamais ni leur vue ni leur sentiment, tant qu'il leur reste une excuse pour ne se pas déterminer. Celle qu'il nous alléguoit étoit que, s'il se déclaroit, le Roi sortiroit de Paris, et qu'ainsi nous ferions la guerre civile. Nous lui répondions qu'il ne tenoit qu'à lui, étant le lieutenant général de l'État, de faire que le Roi ne sortît pas de Paris, et que la Reine ne pourroit pas refuser, dans une

minorité, les assurances que l'on lui demanderoit sur cela. Monsieur levoit les épaules. Il remettoit du matin à l'après-dînée, de l'après-dînée au soir. L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des princes, est que l'on est souvent obligé, par considération de leur propre service, de leur donner des conseils dont l'on ne leur peut dire la véritable raison. Celle qui nous faisoit parler étoit le doute, ou plutôt la connoissance que nous avions de sa foiblesse, et c'étoit justement celle que nous n'osions lui témoigner. De bonne fortune pour nous, celui contre qui nous agissions eut encore plus d'imprudence, que celui pour lequel nous agissons eut de foiblesse; car, justement trois ou quatre jours devant que la Reine répondît aux remontrances du Parlement, il dit à Monsieur des choses assez fortes devant la Reine, sur la confiance qu'il avoit en moi. Le propre jour de la réponse, qui fut le dernier de janvier, il haussa le ton. Il parla à Monsieur, dans la petite chambre grise de la Reine, du Parlement, de M. de Beaufort et de moi comme de la chambre basse de Londres, de Fairfax et de Cromwell. Il s'emporta jusqu'à l'exclamation en s'adressant au Roi. Il fit peur à Monsieur, qui fut si aise d'être sorti du Palais-Royal sain et sauf, qu'en montant dans son carrosse il dit à Jouy, qui étoit à lui, qu'il ne se remettroit jamais entre les mains de cet enragé et de cette furie; il appela ainsi la Reine parce qu'elle avoit renchéri sur ce que le Cardinal avoit dit au Roi. Jouy, qui étoit de mes amis, m'avertit de la disposition où étoit Monsieur; je ne la laissai pas refroidir.

Nous nous joignîmes, M. de Beaufort et moi, pour l'obliger à se déclarer, dès le lendemain, dans le Parlement. Nous lui fîmes voir qu'après ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus aucune sûreté pour lui dans le

tempérament; que si le Roi sortoit de Paris, nous tomberions dans une guerre civile, où il demeureroit apparemment seul avec Paris, parce que le Cardinal, qui tenoit MM. les princes en ses mains, feroit avec eux ses conditions. Qu'il savoit mieux que personne que nous l'avions plutôt retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuser le Mazarin; mais que la chose étant dans sa maturité, nous le tromperions et nous serions des serviteurs infidèles, si nous ne lui disions qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, à moins qu'il ne se résolût à perdre lui-même toute créance dans le parti de MM. les princes, qui commençoit à entrer en défiance de son inaction; qu'il falloit que le Cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes pour n'avoir déjà pris ces instants pour négocier avec eux et pour se donner le mérite de leur liberté, qui paroîtroit par l'événement avoir été appréhendée par Monsieur; que tout ce qui auroit été dit et fait par les Frondeurs ne passeroit, en ce cas, que pour un artifice; que nous ne doutions point que la cour ne fût sur le point de prendre ce parti; que ce qu'elle venoit de répondre au Parlement en étoit une marque assurée, parce qu'elle lui promettoit la liberté de MM. les princes aussitôt après que tout leur parti auroit désarmé; que la réponse étoit captieuse, mais qu'elle étoit fine; qu'elle engageoit nécessairement, et sans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des princes, que le Cardinal éluderoit facilement, si Monsieur ne la pressoit pas; ou qu'il tourneroit contre Monsieur même, si Monsieur ne la pressoit qu'à demi; qu'il seroit également honteux et périlleux à Son Altesse Royale ou de laisser MM. les princes dans les fers après avoir traité avec eux, ou de laisser les moyens au Cardinal de leur faire croire à

eux-mêmes qu'il auroit été le véritable auteur de leur liberté; qu'il ne s'agissoit de rien moins, dans le délai, que de ces deux inconvénients; que l'assemblée du lendemain en décideroit peut-être, parce que la décision dépendroit de la manière dont le Parlement prendroit la réponse de la Reine; que cette manière n'étoit pas problématique si Monsieur y vouloit paroître, parce que sa présence assuroit la liberté de MM. les princes et lui en donneroit l'honneur.

Nous fûmes, depuis huit heures jusqu'à minuit sonné, à haranguer Monsieur sur ce ton. Madame, que nous avions fait avertir par le vicomte d'Hostel [Ferry de Choiseul], capitaine des gardes de Monsieur, fit des efforts incroyables pour le persuader. Il ne fut pas en son pouvoir. Elle s'emporta, elle lui parla avec aigreur: ce qu'elle n'avoit jamais fait, à ce qu'elle nous dit, et comme il éleva sa voix en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la cour, le Cardinal emmèneroit le Roi, elle se mit à crier de son côté: « Qui êtes-vous, « Monsieur? n'êtes-vous pas lieutenant général de « l'État? ne commandez-vous pas les armées? n'êtes-« vous pas maître du peuple? je réponds que moi « seule je l'en empêcherai. » Monsieur demeurera ferme, et ce que nous en pûmes tirer fut que je dirois, le lendemain, en son nom et de sa part, dans le Parlement, ce que nous désirions qu'il y allât dire lui-même. En un mot, il voulut que j'éprouvasse l'aventure qu'il tenoit fort incertaine, parce qu'il croyoit que le Parlement n'auroit rien à dire contre la réponse de la Reine; et son raisonnement étoit qu'il auroit l'honneur et le fruit de ma proposition si elle réussissoit; et que si le Parlement se contentoit de la réponse de la Reine, il en seroit quitte pour expliquer ce que j'aurois dit de sa part, c'est-à-dire pour me désavouer

un peu honnêtement. Je connus très-bien son intention, mais elle ne me fit pas balancer, car il y alloit de tout; et si je n'eusse porté, comme je fis le lendemain, la déclaration de Monsieur au Parlement, je suis encore persuadé que le Cardinal eût éludé pour très-longtemps la liberté de MM. les princes, et que la fin eût été une négociation avec eux contre M. le duc d'Orléans. Madame, qui vit que je m'exposois pour le bien public, eut pitié de moi; et elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monsieur me commandât de dire au Parlement ce que le Cardinal avoit dit au Roi de la chambre basse de Londres, de Cromwell et de Fairfax. Elle crut que ce discours, rapporté au nom de Monsieur, l'engageroit encore davantage; et elle avoit raison. Il me le défendit expressément, à mon avis, par la même considération, ce qui me fit encore plus juger qu'il attendoit l'événement.

Je courus tout le reste de la nuit pour avertir que l'on grondât, au commencement de la séance, contre la réponse de la Reine, qui étoit dans la vérité spécieuse, et qui portoit : que bien qu'il n'appartînt pas au Parlement de prendre connoissance de cette affaire, la Reine vouloit bien, par un excès de bonté, avoir égard à ses supplications et donner la liberté à MM. les princes. Elle contenoit de plus une promesse positive d'abolition pour tous ceux qui avoient pris les armes. Il n'y avoit pour tout cela qu'une petite condition préalable, qui étoit que M. de Turenne eût posé les armes, que Madame de Longueville eût renoncé à son traité avec l'Espagne, et que Stenay et Mouzon fussent évacués. J'ai su depuis que cette réponse avoit été inspirée au Mazarin par le Garde des Sceaux. Il est constant qu'elle éblouit le Premier Président, qui la vouloit faire passer pour bonne au Parlement, le dernier de janvier, qui

est le jour auquel il fit la relation de ce qui s'étoit passé la veille au Palais-Royal; que le maréchal de Gramont, qui la croyoit telle, l'avoit si bien déguisée à Monsieur, qu'il ne se pouvoit persuader qu'elle se pût seulement contrarier; que le Parlement y donna, ce même jour que je vous viens de marquer, presque aussi à l'aveugle que le Premier Président.

Et il n'est pas moins constant que, le lendemain qui fut le mercredi premier jour de février, tout le monde revint de cette illusion en s'étonnant de soi-même. Les Enquêtes commencèrent par un murmure sourd. L'on demanda après à M. le Premier Président si la déclaration étoit expédiée, et comme il eut répondu que M. le Garde des Sceaux avoit demandé un jour ou deux pour la dresser, Viole dit que la réponse qu'on avoit faite au Parlement n'étoit qu'un panneau qu'on avoit tendu à la compagnie pour l'amuser; que devant que l'on pût avoir celle de Madame de Longueville et de M. de Turenne, le terme que l'on disoit être pris pour le sacre du Roi, au 12 de mars, seroit échu; que quand la cour seroit hors de Paris, l'on se moqueroit du Parlement. Les deux Frondes s'élevèrent à ce discours, et quand je les vis bien échauffées[1], je fis signe de mon

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 90) dit également :

Vendredi de fraiche mémoire,
Le beau premier jour de la foire,
Quelques-uns, dans le Parlement,
Frondèrent effroyablement;
Et Coulon, Beaufort et Corinte,
Comme si chacun eût bu pinte,
Disent, dit-on, des mots nouveaux,
Que plusieurs gens trouvèrent beaux,
Et jusqu'au ciel les élevèrent,
Mais que d'autres désapprouvèrent;
Pour demander le prince, bon,
Cela n'étoit que bel et bon;
Mais tel montra, dans son suffrage,
Peu de respect et force rage.

bonnet, et je dis : que Monsieur m'avoit commandé d'assurer la compagnie que la considération qu'il avoit pour tous ses sentiments, l'ayant confirmé dans ceux qu'il avoit toujours eus naturellement pour MM. ses cousins, il étoit résolu de concourir avec elle pour leur liberté et d'y contribuer en tout ce qui seroit en son pouvoir. Vous ne sauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles : il me surprit moi-même. Les plus sages parurent aussi fous que le peuple, le peuple me parut plus fou que jamais, et les acclamations passèrent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en fallut pas moins pour rassurer Monsieur, « qui avoit accouché « toute la nuit, bien plus [douloureusement] (me dit « Madame le matin) que je n'ai jamais accouché de « tous mes enfants. » Je le trouvai dans la galerie, entouré de trente ou quarante conseillers qui l'accabloient de louanges; ils les prenoit tous à part les uns après les autres pour se bien informer et assurer du succès; et à chaque éclaircissement qu'il en tiroit, il diminuoit le bon traitement qu'il avoit fait tout le matin à M. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris, s'étoit livré corps et âme au Cardinal, et qui étoit un de ses négociateurs auprès de Monsieur.

Quand il se fut tout à fait éclairci de l'applaudissement que sa déclaration avoit eu, il ne le regarda plus, il m'embrassa cinq ou six fois devant tout le monde, et M. le Tellier étant venu lui demander, de la part de la Reine, s'il avouoit ce que j'avois dit de sa part au Parlement. « Oui, lui répondit-il, je l'avoue, et je « l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera et de tout ce « qu'il dira pour moi. » Nous crûmes, après une aussi grande déclaration que celle-là, que Monsieur ne feroit aucune difficulté de prendre ses précautions pour empêcher que le Cardinal n'emmenât le Roi, et Madame

lui proposa de faire garder les portes de la ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader, et il avoit scrupule, à ce qu'il disoit, de tenir son Roi prisonnier.

Comme ceux du parti de MM. les princes l'en pressoient extrêmement, en lui disant que de là dépendoit leur liberté, il leur dit qu'il alloit faire une action qui lèveroit la défiance qu'ils témoignoient avoir de lui, et il envoya quérir sur-le-champ M. le Garde des Sceaux, M. le maréchal de Villeroi et M. le Tellier. Il leur commanda de dire à la Reine qu'il n'iroit jamais au Palais-Royal tant que le Cardinal y seroit, et qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'État. Il se tourna ensuite vers le maréchal de Villeroi, en lui disant : « Je vous charge de la personne du Roi, vous « m'en répondrez. » J'appris cette belle expédition un quart d'heure après, et j'en fus très-fâché, parce que je la considérai comme le moyen le plus propre pour faire sortir le Roi de Paris, qui étoit uniquement ce que nous craignions. Je n'ai jamais pu savoir ce qui obligea le Cardinal à s'y tenir après cet éclat, il faut que la tête lui eût tout à fait tourné, et Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenoit. Il me disoit que le Mazarin, ces douze ou quinze derniers jours, n'étoit plus un homme. Cette scène se passa au palais d'Orléans, le second jour de février.

Le 3 [février], il y en eut une autre au Parlement. Monsieur, qui ne gardoit plus de mesures avec le Cardinal, et qui se résolut de le pousser personnellement et même de le chasser, me commanda de donner part à la compagnie, en son nom, de la comparaison du Parlement à la chambre basse et des particuliers à Fairfax et Cromwell. Je l'alléguai comme la cause de l'éclat que Monsieur avoit fait la veille, et je l'embellis

de toutes ses couleurs. Je puis dire, sans exagération, qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde qu'il y en eut dans tous les esprits à cet instant. Il y eut des avis à décréter contre le Cardinal ajournement personnel. Il y en eut à le mander sur l'heure même pour venir rendre compte de son administration. Les plus doux furent de faire de très-humbles remontrances pour demander à la Reine son éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais-Royal à ce coup de foudre. La Reine envoya prier Monsieur d'agréer qu'elle lui menât M. le Cardinal. Il répondit qu'il appréhendoit qu'il n'y eût pas de sûreté pour lui dans les rues. Elle offrit de venir seule au palais d'Orléans : il s'en excusa avec respect, mais il s'en excusa. Il envoya, une heure après, faire défense aux maréchaux de France de ne reconnoître que ses ordres, comme lieutenant général de l'État, et aux prévôts des marchands de ne faire prendre les armes que sous son autorité. Vous vous étonnerez, sans doute, de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'assurer des portes de Paris pour empêcher la sortie du Roi. Madame, qui trembloit de peur de cette sortie, redoubla tous les jours tous ses efforts, et ils ne servirent qu'à faire voir qu'un homme foible de son naturel n'est jamais fort en tout.

Le 4 [février], Monsieur vint au Palais, et il assura la compagnie d'une correspondance parfaite pour travailler ensemble au bien de l'État, à la liberté de MM. les princes et à l'éloignement du Cardinal. Comme Monsieur achevoit de parler, les gens du Roi entrèrent qui dirent que M. de Rhodes, grand maître des cérémonies, demandoit à présenter une lettre de cachet du Roi. L'on balança un peu à lui donner audience, sur ce que Monsieur dit qu'étant lieutenant général de l'État, il ne croyoit pas que, dans une minorité, l'on pût

faire écrire le Roi au Parlement sans sa participation. Comme il ajouta, toutefois, qu'il ne laissoit pas d'être de sentiment de la recevoir, l'on fit entrer M. de Rhodes. L'on lut la lettre ; elle portoit ordre de quitter l'assemblée et d'aller, par députés, au plus grand nombre qu'il se pourroit, au Palais-Royal pour y entendre les volontés du Roi. L'on résolut d'obéir et d'envoyer sur l'heure même les députés, mais de ne point désemparer, et d'attendre en corps, dans la Grand'Chambre, les députés. Je reçus, comme on se levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Lesdiguières, qui me mandoit que, la veille, Servien avoit concerté avec le Garde des Sceaux et avec le Premier Président toute la pièce qui s'alloit jouer ; qu'elle n'en avoit pu découvrir le détail, mais qu'elle étoit contre moi. Je dis à Monsieur ce que je venois d'apprendre ; il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du Premier Président, qui ne vouloit la liberté de MM. les princes que par la cour ; mais que si le vieux Pantalon (il apploit de ce nom le Garde des Sceaux de Châteauneuf, parce qu'il avoit toujours une jaquette fort courte et un fort petit chapeau) étoit capable de cette folie et de cette perfidie tout ensemble, il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le mériteroit donc, car il avoit été l'auteur de la comédie que vous allez voir.

Aussitôt que les députés furent arrivés au Pala Royal, M. le Premier Président dit à la Reine : que Parlement étoit sensiblement affligé de voir que no obstant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majesté de do ner pour la liberté de MM. les princes, l'on n'avoit point reçu la déclaration que tout le public attendoit de sa bonté et de sa promesse. La Reine répondit que M. le maréchal de Gramont étoit parti pour faire sortir

de prison MM. les princes, en prenant d'eux les sûretés nécessaires pour l'État (je vous parlerai tantôt de ce voyage); que ce n'étoit pas sur ce sujet qui étoit consommé qu'elle les avoit mandés, mais sur un autre qui leur seroit expliqué par M. le Garde des Sceaux. Il fit semblant de l'expliquer; mais il parla si bas, sous prétexte d'un rhume, que personne ne l'entendit[1], pour avoir plus de lieu, à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi, que M. du Plessis eut bien de la peine à lire; mais la Reine le soulageoit en disant, de temps en temps, ce qui étoit sur le papier. En voici le contenu : « Que tous les rapports que le Coadjuteur avoit faits au Parlement étoient tous faux et controuvés par lui, qu'il en avoit menti. (Voilà la seule parole que la Reine ajouta à l'écrit.) Que c'étoit un méchant et dangereux esprit, qui donnoit de pernicieux conseils à Monsieur; qu'il vouloit perdre l'État, parce que l'on lui avoit refusé le chapeau; qu'il s'étoit vanté publiquement qu'il mettroit le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendroit auprès, avec cent mille hommes qui étoient engagés avec lui, pour casser la tête à ceux qui se présenteroient pour l'éteindre[2]. »

1. Loret dit dans la *Muse historique* (p. 89) :

La harangue fut belle et bonne ;
Mais il la prononça si bas,
Que presque on ne l'entendit pas.
Le sieur Molé, dans ce rencontre,
Approchant l'oreille tout contre,
Disoit souvent entre ses dents :
Diable m'emporte si j'entends !

2. Nous avons déja donné un extrait des *crimes* imputés au cardinal de Retz par Mazarin. Nous complétons ces renseignements qui ont une grande analogie avec les paroles attribuées à la Reine :

« Qu'après les premiers mouvements pacifiés, ledit cardinal de Retz n'ayant pu compatir avec le prince de Condé son compétiteur dans ce mesme dessein d'estre à la teste des rebelles, prit résolution d'entreprendre sur la vie dudit prince de Condé, et, en

L'expression eût été un peu forte et je vous assure que je n'avois rien dit qui en approchât; mais elle étoit assez propre pour grossir la nuée que l'on vouloit

effet, avec le sieur de la Boulaye, assembla des gens de main, fit attaquer son carrosse de nuit sur le Pont-Neuf, dans lequel il y eut quelqu'un de ses domestiques tué;

« Que ledit Cardinal, voulant exciter quelque nouveau tumulte, après avoir préparé des gens payés pour cet effet dans les places publiques, fit tirer un coup de pistolet dans le carrosse du nommé Joly, son confident, lors conseiller au Chastelet, et à présent son secrétaire à Rome, lequel, sous un habit percé exprès le jour précédent, avoit feint une blessure pour esmouvoir le peuple, à l'occasion d'un assassinat fait à un magistrat, et faire crier aux armes, à l'exemple des affidés dudit Cardinal, qui commençoient les clameurs;

« Que ledit Cardinal, espérant profiter des divisions et se faire un chemin au cardinalat, appuyé de l'autorité de M. le duc d'Orléans, auquel il s'étoit attaché, après avoir contribué à descouvrir les intelligences, pratiques et pernicieux desseins du prince de Condé, et sollicité le Roi avec empressement de s'asseurer de sa personne, pour préparer de nouvelles brouilleries dans l'État, se réconcilia secrètement avec ledit prince en prison, engagea M. le duc d'Orléans dans ses intérêts, et, unissant tous les intéressés en la fortune dudit prince, forma une nouvelle faction pour sa liberté et pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, à quoi le Roi se trouva obligé de donner les mains;

« Que ledit cardinal de Retz, prenant advantage du nombre, de la qualité de ses complices et de la mauvaise disposition des peuples, dont il avoit aliéné les esprits par toutes sortes d'artifices, faisant semer une infinité de faux bruits par gens apostés et payés à ce dessein, composer des libelles contre l'honneur de la maison royale, inspirer aux sujets la crainte de mauvais traitements, avec l'espérance de se délivrer du payement des impositions ordinaires en secouant le joug de l'obéissance, et, se flattant de l'apparence d'un grand succès, après avoir débauché des principaux officiers de Sa Majesté, avoit passé jusques à l'insolence de faire arrester le Roi et la Reine prisonniers dans Paris, faisant garder toutes les portes visiter les carrosses, poser mesme des gardes près le Louvre, pour observer les actions de Leurs Majestés;

« Que ledit cardinal de Retz a esté auteur de toutes les persécutions faites à M. le cardinal Mazarin, de tant de libelles infâmes contre son honneur et de tant d'arrêts contre son bien et sa vie qu'il semble s'être rendu indigne de jouir des priviléges d'un caractère qu'il a si fort méprisé et outragé;

« Qu'il a proposé et appuyé d'aller, à main armée, arracher les

faire fondre sur moi, en la détournant de dessus la tête du Mazarin. L'on voyoit le Parlement assemblé pour donner arrêt en faveur de MM. les princes; l'on

sceaux des mains d'un des premiers magistrats du royaume et jeter sa personne dans la rivière, pour avoir esté opposé à ses intentions et attaché au service du Roi et à son devoir;

« Qu'il a entretenu correspondance particulière avec le duc de Lorraine et autres ennemis du Roi, contre son service et a eu grande part à toutes les entreprises faites contre l'autorité de Sa Majesté, lorsque la régence du royaume fut déférée à M. le duc d'Orléans, et aux violences, meurtres et incendies commis en l'Hostel-de-Ville de Paris;

« Que par le crédit et l'accès qu'il avoit auprès de M. le duc d'Orléans, le Roi estant rentré dans Paris, il lui a conseillé de tenir ferme contre Sa Majesté dans l'un des fauxbourgs, s'armer et se barricader, lui promettant d'exciter de nouveaux troubles dans la ville, et, après être sorti, l'a voulu engager en de nouvelles entreprises qu'il tramoit parmi la noblesse, sous prétexte que le Roi n'avoit tenu l'assemblée des États, ordonnée pendant les mouvements;

« Que, Paris estant paisible et le Roi au Louvre, ledit Cardinal a esté trois semaines sans vouloir voir le Roi, parlant avec fierté et arrogance, entretenant ses pratiques avec les séditieux, munissant sa maison de poudre, mesches, grenades, pots à feux et autres armes qui s'y sont trouvées;

« Que le Roi ayant esté contraint de s'asseurer de la personne dudit Cardinal, il a continué, dans la prison, les mesmes sentiments et les mesmes intelligences autant qu'il a pu; et enfin, après avoir donné sa démission de l'archeveseché de Paris, accepté les conditions proposées par ses amis et promis solennellement l'accomplissement du traité, il a honteusement violé la foi de ses paroles et la religion de son serment, et employé les premiers moments de sa liberté à faire armer ses amis et ses parents, attrouper ce qu'il a peu ramasser de gens dans le désordre de ses affaires, et escrit des lettres séditieuses dans Paris, au chapitre et aux curés, en termes contraires au respect dû à Sa Majesté;

« Que s'estant tenu quelque temps dans Belle-Isle, après avoir donné tous les ordres nécessaires pour exciter de nouveaux troubles en France, au moment qu'il espéroit que la prise d'Arras en faciliteroit l'exécution, au lieu d'éviter le passage dans le pays ennemi, il a exprès affecté de se rendre à Saint-Sébastien pour conférer avec les ministres d'Espagne, dans le mesme temps que l'un des agents du prince du Condé et le nommé Francas, l'un des séditieux de Bordeaux venant d'Angleterre, s'y sont rencontrés, et, tous ensemble communiquant de nouveaux desseins, avoient jeté les fon-

voyoit Monsieur dans la Grand'Chambre déclaré personnellement contre le Cardinal; et l'on s'imagina que la diversion, qui étoit nécessaire, se rendroit possible par une nouveauté aussi surprenante que seroit celle qui mettroit, en quelque façon, le Coadjuteur sur la sellette en l'exposant, sans que le Parlement eût aucun lieu de se plaindre de la forme, à tous les brocards qu'il plairoit au moindre de la compagnie de lui donner. L'on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit inspirer du respect pour l'attaque et de tout ce qui pouvoit affoiblir la défense. L'écrit fut signé des quatre secrétaires d'État; et afin d'avoir plus de lieu de pouvoir étouffer tout d'un coup ce que je dirois apparemment pour ma justification, l'on fit suivre de fort près les députés par M. le comte de Brienne, avec ordre de prier Monsieur de vouloir bien aller conférer avec la Reine du peu qui restoit pour consommer l'affaire de MM. les princes. Vous verrez, par la suite, que le Garde des Sceaux de Châteauneuf avoit inventé cet expédient, dans lequel il avoit deux fins, dont l'une étoit d'éloigner par de nouveaux incidents la délibération qui alloit directement à la liberté de M. le Prince, et l'autre

demens d'une nouvelle révolte de Bordeaux, et ensuite, après avoir tiré des sommes d'argent du roi d'Espagne et s'estre servi d'une de ses galères pour passer à Rome, y a continué le mesme commerce avec les ennemis, renouvelé ses correspondances avec les séditieux, composé et semé des libelles insolents, et tasché, comme il fait encore à présent, de troubler par toutes voies la tranquillité publique;

« Que, depuis le retour du Roi à Paris, il sortoit tous les soirs du cloistre Nostre-Dame, à dix heures du soir, sans suite et desguisé, dans un carrosse emprunté de Joly ou de quelque autre de cette trempe, pour s'en aller chez une dame avec laquelle sa fréquentation a été scandaleuse pendant plusieurs années, où il faisoit venir, par la porte de derrière, grand nombre de personnes de sa cabale, travesties, pour tenir avec eux ses conseils nocturnes. Après quoi, il s'enfermoit seul avec ladite dame et ne se retiroit presque jamais qu'à deux ou trois heures après minuit*. »

* Ce document, adressé au Pape, est du mois de juillet 1655 (Arch. des Affaires étrangères).

de tirer de la cour une déclaration si publique contre mon cardinalat[1], que la dignité même de la parole royale se trouvât engagée à mon exclusion. Voilà l'intérêt du Garde des Sceaux. Servien, qui porta cette proposition au Premier Président, fut reçu à bras ouverts, parce que le Premier Président, qui ne vouloit point que M. le Prince se trouvât uni avec Monsieur et avec les Frondeurs en sortant de prison, ne cherchoit qu'une occasion pour remettre sa liberté qu'il tenoit infaillible de toutes les façons, pour la remettre, dis-je, à une conjoncture où il ne leur eût pas l'obligation aussi pure et aussi entière qu'il la leur auroit en celle-ci. Menardeau, à qui le dessein fut communiqué, poussa plus loin ses espérances et celles de la cour; car M. de Lyonne m'a dit depuis qu'il l'avoit prié, ce jour-là, d'assurer la Reine qu'il ouvriroit l'avis de donner, sur une plainte aussi authentique, commission au Procureur Général d'informer contre moi, — « ce qui, ajouta-t-il, sera d'une grande utilité, et en

1. Loret nous raconte, dans sa *Muse historique* (édition de M. Ravenel, p. 78), au sujet du cardinal de Retz :

On tient que le pape de Rome,
Qui mange et boit comme un autre homme,
Consent, et de belle hauteur,
Que Monsieur le Coadjuteur
Couvre son chef d'un bonnet rouge;
Mais à condition qu'il ne bouge
De Paris, la grande cité,
Aussi bien l'hiver que l'été.
Notre cour, qui connoît l'astuce,
Qui dessous ce pourvu se musse,
Veut bien que ce brave prélat
Réussisse au cardinalat,
Mais pourvu que ce célèbre homme
S'en aille ambassadeur à Rome;
Ce qu'étant bien approfondi
Par ledit sieur nommé Gondi,
Et que Paris, ville tant belle,
Étoit son fort et citadelle,
On croit qu'on lui verra tout net
Préférer Paris au bonnet.

décréditant le Coadjuteur par une procédure qui le mettra *in reatu,* et en changeant la carte à l'égard de M. le Cardinal. »

Les députés revinrent, entre onze heures et midi, au Palais, où Monsieur avoit mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la délibération ce jour-là. Le Premier Président affecta de commencer sa relation par la lecture de l'écrit qui lui avoit été donné contre moi; et il crut qu'il surprendroit ainsi les esprits. Effectivement, il réussit, au moins quant à ce point, et la surprise parut dans tous les visages; quoique je fusse averti, je ne l'étois pas du détail, et j'avoue que la forme de la machine ne m'étoit pas venue dans l'esprit. Dès que je la vis, j'en connus et j'en conçus la conséquence, et je la sentis encore plus vivement quand j'entendis M. le Premier Président, qui se tournant froidement à gauche dit : — « Votre avis, Monsieur le doyen. » Je ne doutai point que la partie ne fût faite, je ne me trompois pas : car il est vrai qu'elle avoit été faite. Mais Menardeau, qui devoit ouvrir la tranchée, eut peur de la salve qu'il appréhenda du côté de la salle. Il y trouva une si grande foule de peuple en entrant, tant d'acclamations à la Fronde, tant d'imprécations contre le Mazarin, qu'il n'osa s'ouvrir, et qu'il se contenta de déplorer pathétiquement la division qui étoit dans l'État et celle particulièrement qui paroissoit dans la maison royale. Je ne puis vous dire de quel avis furent tous les conseillers de la Grand'Chambre, et je crois qu'eux-mêmes ne l'eussent pu dire, si l'on les en eût pressés à la fin de leur discours. L'un fut de sentiment de faire des prières de quarante heures; l'autre de prier M. d'Orléans de prendre soin du public. Le bonhomme Broussel même oublia que l'assemblée avoit été résolue et indiquée

pour y traiter de l'affaire de MM. les princes, et il ne parla qu'en général contre les désordres de l'État. Ce n'étoit pas mon compte, parce que je n'ignorois pas que tant que la délibération ne se fixeroit pas, elle pourroit toujours retomber sur ce qui ne me convenoit pas.

La place dans laquelle j'opinois, qui étoit justement entre la Grand'Chambre et les Enquêtes, me donna le temps de faire mes réflexions et de prendre mon parti, qui fut de traiter l'écrit qui avoit été lu contre moi de pièce dressée par le Cardinal, de le mépriser sous le titre de satire et de libelle[1], d'éveiller par quelque passage court et curieux l'imagination des auditeurs, et de remettre ensuite la délibération dans son véritable sujet. Comme ma mémoire ne me fournit rien dans l'antiquité qui eût rapport à mon dessein, je fis un passage d'un latin le plus pur et le plus approchant

1. Les libelles de ce temps-là disaient du Coadjuteur :

Monseigneur le Coadjuteur
Veut avoir part au ministère ;
On dit qu'il est fourbe et menteur,
Monseigneur le Coadjuteur.
Le petit frère avec la sœur
Seront fourbés, c'est chose claire ;
Monseigneur le Coadjuteur
Veut avoir part au ministère.

Corinthien, c'est trop de chaleur,
Vous avez l'esprit trop alerte
Pour chapeau de rouge couleur.
Corinthien, c'est trop de chaleur.
Quand vous ne seriez pas pasteur,
Il le faudroit de couleur verte.
Corinthien, c'est trop de chaleur,
Vous avez l'esprit trop alerte.

Coadjuteur, qu'il te sied mal
De nous exciter à la guerre,
En faisant le brave à cheval :
Coadjuteur qu'il te sied mal.
Tu devrois être le canal
Des grâces de Dieu sur la terre,
Coadjuteur qu'il te sied mal
De nous exciter à la guerre.

des anciens qui fût en mon pouvoir, et je formai mon avis en ces termes :

« Si le respect que j'ai pour MM. les préopinants ne « me fermoit la bouche, je ne pourrois m'empêcher de « me plaindre de ce qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de « cette paperasse que l'on vient de lire, contre toutes les « formes, dans cette compagnie, et que l'on voit formée « des mêmes caractères qui ont profané le sacré nom « du Roi pour animer des témoins à brevet. Je m'ima- « gine qu'ils ont cru que ce libelle, qui n'est qu'une « saillie de la fureur de M. le cardinal Mazarin, étoit « trop au-dessous d'eux et de moi, je n'y répondrai, « Messieurs, pour m'accommoder à leur sentiment, « que par un passage d'un ancien qui me vient dans « l'esprit[1] : dans les mauvais temps, je n'ai point « abandonné la ville ; dans les bons, je n'ai point eu « d'intérêt ; dans les désespérés je n'ai rien craint. Je « demande pardon à la compagnie de la liberté que « j'ai prise de sortir, par ce peu de paroles, du sujet « de la délibération. Mon avis est, Messieurs, de faire « très-humbles remontrances au Roi, et de le supplier « d'envoyer incessamment une lettre de cachet pour « la liberté de MM. les princes et une déclaration d'in- « nocence en leur faveur, et d'éloigner de sa personne « et de ses conseils M. le cardinal Mazarin. Mon sen- « timent est aussi, Messieurs, que la compagnie ré- « solve, dès aujourd'hui, de s'assembler lundi pour « recevoir la réponse qu'il aura plu à Sa Majesté de « faire à MM. les députés. »

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion. Le parti

1. La phrase latine du Coadjuteur est donnée ainsi qu'il suit par les anciens éditeurs : « In difficillimis reipublicæ temporibus, urbem non deserui; in prosperis nihil de publica delibavi; in desperatis, nihil timui. »

des princes la reçut comme l'unique voie pour leur liberté; l'on opina avec chaleur, et il passa tout d'une voix, ce me semble, à mon avis. J'assurerois au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires.

L'on cherchera longtemps mon passage, qui en latin a une toute autre grâce et même une autre force qu'en françois. M. le Premier Président, qui ne s'étonnoit de rien, parla de la nécessité de l'éloignement du Cardinal selon toute la force de l'arrêt, et avec autant de vigueur que s'il avoit été proposé par lui-même, mais habilement et finement, et d'une manière qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monsieur comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevue qu'elle demandoit par M. de Brienne. Monsieur s'en excusant sur le peu de sûreté qui y auroit pour lui, le Premier Président insista même avec larmes, et comme il vit Monsieur un peu ébranlé, il manda les gens du Roi. Talon, avocat général, fit une des plus belles actions qui se soit jamais faite en ce genre. Je n'ai jamais rien ouï ni lu de plus éloquent : il accompagna les paroles de tout ce qui leur put donner de la force. Il invoqua les mânes de Henri le Grand ; il recommanda la France, un genou en terre, à saint Louis. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce spectacle, vous en auriez été ému comme toute la compagnie le fut, et si fort que je m'aperçus que les clameurs des Enquêtes commençoient à s'affoiblir. Le Premier Président, qui s'en aperçut comme moi, s'en voulut servir, et il proposa à Monsieur d'en prendre l'avis de la compagnie. Je me souviens que Barillon vous racontoit un jour cet endroit. Comme je vis que Monsieur s'ébranloit, et qu'il commençoit à dire qu'il feroit ce que le Parlement lui conseilleroit, je pris la parole, et je dis que le conseil que Monsieur deman-

doit n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais-Royal, puisqu'il s'étoit déjà déclaré plus de vingt fois sur cela ; mais qu'il vouloit seulement savoir de la compagnie la manière dont elle jugeroit à propos qu'il s'excusât vers la Reine. Monsieur m'entendit bien; il comprit qu'il s'étoit trop avancé; il avoua mon explication, et M. de Brienne fut renvoyé avec cette réponse : que Monsieur rendroit à la Reine ses très-humbles devoirs aussitôt que MM. les princes seroient en liberté et que M. le cardinal Mazarin seroit éloigné de la personne et des conseils du Roi.

Nous appréhendions, dans la vérité, un coup de désespoir de la Reine et du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais-Royal ; mais l'on eût pu trouver des tempéraments et des sûretés si nous n'eussions eu que cette considération. Nous craignions beaucoup davantage sa foiblesse, et avec d'autant plus de sujet que nous avions remarqué que les délais et les défaites du Cardinal, pour ce qui regardoit la liberté de MM. les princes, n'avoient d'autre fondement que l'espérance qu'il ne pouvoit perdre que la Reine regagneroit Monsieur; et c'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir le maréchal de Gramont et Lyonne pour le Havre de Grâce, comme pour aller prendre avec MM. les princes les sûretés nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut, par cette considération, l'affaire si avancée qu'il se laissa aller à envoyer avec eux Goulas, secrétaire de ses commandements[1]. Il s'y engagea, dès le premier du mois, avec le maréchal de Gramont; il en fut bien fâché le second au matin, parce que je lui en fis con-

1. On lit dans la *Muse hist.* de Loret (éd. de M. Ravenel, p. 90):

De Gramont, Lyonne et Goulas,
Sans craindre ni froid ni verglas,
Sont allés vers la forte place
Que l'on nomme Havre de Grâce.

noître la conséquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût sincère pour la liberté des princes. Il se trouva par l'événement que j'avois bien jugé; car le maréchal de Gramont, qui partit le même jour pour aller au Havre et qui dit publiquement, dans la cour du Luxembourg, que MM. les princes avoient leur liberté et sans les Frondeurs, n'eut que le plaisir de leur rendre une visite. Il partit sans instruction; l'on lui promit de les lui envoyer. Quand l'on vit que Monsieur avoit retiré le pied du panneau, l'on prit d'autres vues, et le pauvre Maréchal, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité ait jamais joué.

Vous allez voir, dans peu, la preuve convaincante que toutes les démarches, ou plutôt toutes les démonstrations que le Cardinal donnoit depuis quelque temps de vouloir la liberté des princes, n'étoient que dans la vue de détacher Monsieur de leurs intérêts, sous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déjà dit que cette grande scène et des remontrances pour l'éloignement du Cardinal et du refus fait à M. de Brienne se passa le 9 de février. Elle ne fut pas la seule. Le vieux bonhomme de la Vieuville, le marquis de Sourdis, le comte de Fiesque, Béthune et Montrésor se mirent dans la tête de faire une Assemblée de noblesse[1] pour le rétablissement de leurs priviléges. Je m'y opposai fortement auprès de Monsieur, parce que j'étois persuadé qu'il n'y a rien de plus dangereux dans une faction que de mêler sans nécessité ce qui en a la façon. Je l'avois éprouvé plus d'une fois, et toutes les circonstances

1. Ces assemblées de noblesse préoccupaient déjà Mazarin à la fin de l'année précédente (1650). Voyez les *Instructions*, nos 161 et 165, à l'*Appendice*.

en devoient dissuader en cette occasion. Nous avions Monsieur, nous avions le Parlement, nous avions l'Hôtel de Ville. Ce composé paroissoit faire le gros de l'État; tout ce qui n'étoit pas assemblée légitime le déparoit. Il fallut céder à leurs désirs, auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaisie d'Annery, à qui j'avois l'obligation que vous avez vue ci-dessus. Il étoit secrétaire de cette Assemblée ; mais il en étoit encore beaucoup plus le fanatique. Cette Assemblée, qui se tint ce jour-là à l'hôtel de la Vieuville, donna une grande terreur au Palais-Royal, où l'on fit monter six compagnies en garde. Monsieur s'en choqua et il envoya, en qualité de lieutenant général de l'État, commander à M. d'Espernon, colonel d'infanterie, et à M. de Schomberg, colonel des Suisses, de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent respectueusement, mais en gens qui étoient à la Reine.

Le 5 février, l'Assemblée de noblesse se tint chez M. de Nemours [1].

Le 6, les chambres étant assemblées et Monsieur ayant pris sa place au Parlement, les gens du Roi entrèrent et ils dirent à la compagnie : qu'ayant été demander audience à la Reine pour les remontrances, elle leur avoit répondu qu'elle souhaitoit plus que personne la liberté de MM. les princes, mais qu'il étoit juste de chercher les sûretés pour l'État; que pour ce qui étoit de M. le Cardinal, elle le tiendroit dans ses conseils tant qu'elle le jugeroit utile au service du Roi, et qu'il n'appartenoit pas au Parlement de prendre connoissance de quels ministres elle se servoit. M. le Premier Président eut toutes les bourrades que l'on

1. On publia à cette époque une *Lettre circulaire de l'Assemblée de la noblesse*, avec le *Consentement et approbation* du duc d'Orléans, datée du 2 février

se peut figurer, pour n'avoir pas fait plus d'instances; l'on le voulut obliger d'envoyer demander l'audience pour l'après-dînée ; tout le délai qu'il put obtenir ne fut que jusques au lendemain. Monsieur ayant dit que les maréchaux de France étoient dépendants du Cardinal, l'on donna arrêt, sur l'heure, par lequel il leur fut ordonné de n'obéir qu'à Monsieur.

Comme j'étois, le soir, chez moi, le prince de Guémené et Béthune y entrèrent et me dirent que le Cardinal s'étoit sauvé, lui troisième; qu'il étoit sorti de Paris, en habit déguisé [le 6 février, sur les onze heures du soir][1], et que le Palais-Royal étoit dans une consternation effroyable. Comme je voulois monter en carrosse, sur cette nouvelle, pour aller trouver Monsieur, ils me prièrent d'entrer dans un petit cabinet où ils me pussent parler en particulier. Ce secret étoit que Chandenier[2], capitaine des gardes en quartier, étoit dans le carrosse du prince de Guémené, qui me vouloit dire un mot et qui ne vouloit être vu d'aucun de mes domestiques. Je connoissois les deux hommes qui me parloient pour n'être

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 91) nous raconte ce même événement :

> Le Cardinal, lundi, la nuit,
> Fit sa retraite à petit bruit;
> Et sortit par l'huis de derrière,
> La lune servant de lumière;
> Qui belle, malgré la saison,
> Brilloit alors à l'horizon.
> On dit qu'en sortant de la porte
> Il fit ses regrets de la sorte, etc.
> . . . .
> Il en eût davantage dit
> Sans quelque bruit qu'il entendit.
> . . . .
> Lors son cocher toucha soudain,
> Et tira droit à Saint-Germain.

2. Si l'on en croit Loret et sa *Muse historique* (édition de M. Ravenel, p. 86), Chandenier était en disgrâce et chassé de la cour depuis le mois de janvier 1651

pas trop sages; mais je les crus fous à lier et à mener aux Petites-Maisons, quand ils me nommèrent Chandenier. Je ne l'avois point vu depuis le collége et encore depuis les premières années du collége, où nous n'avions l'un et l'autre que neuf ou dix ans. Nous ne nous étions jamais rendu aucune visite; il avoit été fort attaché à M. le cardinal de Richelieu, dans la maison duquel j'avois été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il étoit capitaine des gardes en quartier; je servois le mien dans la Fronde; je le vois à ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au Roi son premier ministre; je le vois dans ma chambre et il me demande d'abord si je ne suis pas serviteur du Roi. Je vous confesse que j'eusse eu grande peur, si je n'eusse été fort assuré que j'avois un fort bon corps de garde dans ma cour et bon nombre de gens fort braves et fort fidèles dans mon antichambre. Comme j'eus répondu à M. de Chandenier [François de Rochechouart] que j'étois au Roi comme lui, il me sauta au cou et me dit: « Et moi, je suis au Roi comme vous, mais « comme vous aussi contre le Mazarin, pour la ca- « bale, cela s'entend, ajouta-t-il, car au poste où je « suis, je ne voudrois pas lui faire de mal autrement. » Il me demanda mon amitié; il me dit qu'il n'étoit pas si mal auprès de la Reine que l'on le croyoit; qu'il trouveroit bien dans sa place des moments à donner de bonnes bottes au Sicilien[1]. Il revint une autre

1. On désignait ainsi le cardinal Mazarin. — Saint-Évremond prétend que Son Éminence, « dans les affaires particulières, étoit plein de difficultés, de dissimulation, d'artifices avec ses meilleurs amis. Dans les traités publics avec nos ennemis même, confiant, sincère, homme de parole, comme s'il eût voulu se justifier aux étrangers de la réputation où il étoit parmi nous, et rejeter les vices de son naturel sur les défauts de notre nation » (*OEuvres mêlées*, I p. 135). Voyez, ci-dessus, les *Mémoires*, t. II, p. 214.

fois chez moi, avec les mêmes gens, entre minuit et une heure. Il vint pour la troisième fois avec le Grand Prévôt qui, à mon opinion, ne faisoit pas ce pas sans concert avec la cour, quoiqu'il fît profession d'amitié avec moi depuis assez longtemps. De quelque manière que l'avis en soit venu à la Reine, il est constant qu'elle l'eut ; et il ne l'est pas moins qu'il ne se pouvoit pas qu'elle ne l'eût, le prince de Guémené et Béthune [François] étant les deux hommes du royaume les moins secrets, et j'en avertis Chandenier en leur présence dès la première visite. Il eut commandement de se retirer chez lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que j'eus avec lui, vous en verrez la suite dans son temps.

Aussitôt que Chandenier fut sorti de chez moi, j'allai chez Monsieur, que je trouvai environné d'une foule de courtisans qui applaudissoient au triomphe. Monsieur, qui ne me vit pas assez content à son gré, me dit qu'il gageroit que j'appréhendois que le Roi s'en allât. Je le lui avouai : il se moqua de moi ; il m'assura que si le Cardinal avoit eu cette pensée, il l'auroit exécutée en l'emmenant avec lui. Je lui répondis que le Cardinal me paroissoit, depuis quelque temps, avoir tourné de tête et que, à tout hasard, il seroit bon d'y prendre garde, parce qu'avec ces sortes de gens les contre-temps étoient toujours à craindre. Tout ce que je pus obtenir de Monsieur, fut que je disse, comme de moi-même, à Chambois, qui étoit mon ami et qui commandoit la compagnie de gendarmes de M. de Longueville, de faire quelques patrouilles sans éclat dans le quartier du Palais-Royal. Chambois avoit fait couler dans Paris cinquante ou soixante de ses gendarmes, de concert avec moi, depuis que j'avois traité avec MM. les princes. Comme je faisois chercher

Chambois, Monsieur me rappela et il me défendit expressément de faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avoit sur ce point étoit inconcevable. Ce n'est pas la seule occasion où j'ai observé que la plupart des hommes ne font les grands maux que par les scrupules qu'ils ont pour les moindres. Monsieur craignoit au dernier point la guerre civile, qu'il eût faite par nécessité si le Roi fût sorti. Il se faisoit un crime de la seule pensée de l'empêcher.

L'on raisonna beaucoup sur l'évasion du Cardinal, chacun y voulant chercher des motifs à sa mode. Je suis persuadé que la frayeur en fut l'unique cause, et qu'il ne se put donner à lui-même le temps qu'il eût fallu pour emmener le Roi et la Reine. Vous verrez dans peu qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientôt après, et apparemment le dessein en étoit formé devant qu'il s'en allât ; je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'exécuter pas dans une occasion où il y avoit, à toutes les heures du jour, sujet de craindre que l'on ne s'y opposât.

Le 7, le Parlement s'assembla et ordonna, Monsieur y assistant, que très-humbles remercîments seroient faits à la Reine pour l'éloignement de M. le Cardinal, et qu'elle seroit aussi suppliée de faire expédier une lettre de cachet pour faire sortir MM. les princes et d'envoyer une déclaration par laquelle les étrangers seroient à jamais exclus du conseil du Roi. M. le Premier Président s'étant acquitté de cette commission sur les quatre heures du soir, la Reine lui dit qu'elle ne pouvoit faire de réponse qu'elle n'eût conféré avec M. le duc d'Orléans, auquel elle envoya, pour cet effet, le Garde des Sceaux, le maréchal de Villeroi et le Tellier. Il leur répondit qu'il ne pouvoit aller au Palais-Royal et que MM. les princes ne fussent en li-

berté et que le Cardinal ne fût encore plus éloigné de la cour.

Le 8, le Premier Président ayant fait sa relation au Parlement de ce que la Reine lui avoit dit, Monsieur expliqua à la compagnie les raisons de sa conduite à l'égard de l'entrevue que l'on demandoit; il fit remarquer que le Cardinal n'étoit qu'à Saint-Germain, d'où il gouvernoit encore le royaume; que son neveu et ses nièces étoient au Palais-Royal; et il proposa que l'on suppliât très-humblement la Reine de s'expliquer si cet éloignement étoit pour toujours et sans retour. L'on ne peut s'imaginer jusqu'où l'emportement de la compagnie alla ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y auroit plus de favoris en France. Je ne croirois pas, si je ne l'avois ouï, que l'extravagance des hommes eût pu se porter jusqu'à cette extrémité. Il passa enfin à l'avis de Monsieur, qui fut de faire expliquer la Reine sur la qualité de l'éloignement du Mazarin, et de presser la lettre de cachet pour la liberté des princes.

Ce même jour, la Reine assembla dans le Palais-Royal MM. de Vendôme, de Mercœur, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de l'Ilebonne, d'Espernon, de Candale, d'Estrées, de l'Hospital, de Villeroi, de Plessis-Praslin, d'Aumon, d'Hocquincourt, de Grancey, et elle envoya, par leur avis, MM. d'Elbeuf et d'Espernon prier Monsieur de venir prendre sa place au conseil, et lui dire que, s'il ne le jugeoit pas à propos, elle lui enverroit M. le Garde des Sceaux pour concerter avec lui ce qui seroit nécessaire pour consommer l'affaire de MM. les princes. Monsieur accepta la seconde proposition; il s'excusa de la première en termes fort respectueux, et il traita fort mal M. d'Elbeuf, qui le vouloit un peu trop presser pour aller au Palais-Royal.

Ces messieurs dirent à M. le duc d'Orléans que la Reine leur avoit aussi commandé de l'assurer que l'éloignement du Cardinal étoit pour toujours. Vous verrez bientôt que si Monsieur se fût mis, ce jour-là, entre les mains de la Reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût sortie de Paris et qu'elle l'eût emmené.

Le 9, Monsieur ayant dit au Parlement ce que la Reine lui avoit mandé touchant l'éloignement du Cardinal, et les gens du Roi ayant ajouté que la Reine leur avoit donné ordre de porter la même parole à la compagnie, l'on donna l'arrêt par lequel il fut dit que, vu la déclaration de la Reine, le cardinal Mazarin sortiroit dans quinze jours du royaume et de toutes les terres de l'obéissance du Roi, avec tous ses parents et tous ses domestiques étrangers; à faute de quoi seroit procédé contre eux extraordinairement, et permis aux communes et à tous autres de leur courir sus. J'eus un violent soupçon, au sortir du Palais, que l'on n'emmenât le Roi ce jour-là, parce que l'abbé Charrier, à qui le Grand Prévôt faisoit croire la meilleure partie de ce qu'il vouloit, me vint trouver tout échauffé pour m'avertir que Madame de Chevreuse et le Garde des Sceaux me jouoient et ne me disoient pas tous leurs secrets, s'ils ne m'avoient fait confidence du tour qu'ils avoient fait au Cardinal; qu'il savoit de science certaine et de bon lieu que c'étoient eux qui lui avoient persuadé de sortir de Paris, sous la parole qu'ils lui avoient donnée de le servir ensuite pour son rétablissement, et d'appuyer dans l'esprit de Monsieur les instances de la Reine, à laquelle il ne pourroit jamais résister en présence. L'abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonstances que j'ai trouvées depuis répandues dans le monde, et qui ont fait croire à tous ceux qui croient que tout ce qui

leur paroît le plus fin est le plus vrai, que l'évasion du Mazarin étoit un grand coup de politique ménagé par Madame de Chevreuse et par M. le garde des sceaux de Châteauneuf, pour perdre le Cardinal par lui-même. Ces misérables gazetiers de ce temps-là ont forgé, sur ce fond, des contes de *Peau d'âne* plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfants. Je m'en moquai dès l'heure même, parce que j'avois vu et l'un et l'autre très-embarrassés, quand ils apprirent que le Cardinal étoit parti, dans la crainte que le Roi ne le suivît bientôt. Mais comme je croyois avoir remarqué plus d'une fois que la cour se servoit du canal du Grand Prévôt pour me faire couler de certaines choses, j'observai soigneusement les circonstances, et il me parut que beaucoup de celles que l'abbé Charrier me marquoit, et qu'il m'avoua tenir du Grand Prévôt, alloient à me laisser voir que le Mazarin s'en alloit paisiblement hors du royaume, attendre avec sûreté l'effet des grandes promesses du Garde des Sceaux et de Madame de Chevreuse.

Le bruit de ce grand coup de tête a été si universel, qu'il faut, à mon avis, qu'il ait été jeté pour plus d'une fin; mais je suis encore persuadé que l'on fut bien aise de s'en servir pour m'ôter de l'esprit que l'on eût pensée de sortir de Paris, le jour que l'on faisoit effectivement état d'en sortir. Ce qui augmenta fort mon soupçon est que la Reine, qui avoit toujours donné des délais, s'étoit relâchée tout d'un coup et avoit offert d'envoyer le Garde des Sceaux à Monsieur et de terminer l'affaire de MM. les princes. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures; je le suppliai d'y faire réflexion; je le pressai, je l'importunai. Le Garde des Sceaux, qui vint, sur le soir, régler avec lui les ordres que l'on promettoit d'envoyer, dès le lende-

main, pour la liberté des princes, l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui, et je m'en revins chez moi fort persuadé que nous aurions bientôt quelque scène nouvelle. Je n'étois presque pas endormi, quand un ordinaire de Monsieur tira le rideau de mon lit et me dit que Son Altesse Royale me demandoit. J'eus curiosité d'en savoir la cause, et tout ce qu'il m'en apprit fut que Mademoiselle de Chevreuse étoit venue éveiller Monsieur. Comme je m'habillois, un page m'apporta un billet d'elle, où il n'y avoit que ces deux mots : « Venez en diligence à Luxembourg, et prenez garde à vous par le chemin. » Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse assise sur un coffre, dans l'antichambre, qui me dit que Madame sa mère, qui se trouvoit mal, l'avoit envoyée à Monsieur, pour lui faire savoir que le Roi étoit sur le point de sortir de Paris [1]; qu'il s'étoit couché à l'ordinaire, qu'il venoit de se relever et qu'il étoit même déjà botté. Véritablement l'avis ne venoit pas d'assez bon lieu. Le maréchal d'Aumont, capitaine des gardes en quartier, le faisoit donner sous main et de concert avec le maréchal d'Albret, par la seule vue de ne pas rejeter le royaume dans une confusion aussi effroyable que celle qu'ils prévoyoient. Le

1. On lit dans la *Muse historique* de Loret (p. 92) :

Jeudi s'éleva fort grand bruit,
A deux heures après minuit,
Par gens qui se tuoient de dire
Qu'on vouloit le Roi notre Sire
Enlever du Palais-Royal,
Par quelque projet déloyal.
Le duc de Schomberg eut la peine
De se transporter chez la Reine.
. . . .
La Reine, dans son lit couchée,
Quoiqu'elle soit un peu fâchée,
Ayant avec tranquillité
Monsieur de Schomberg écouté
Jura qu'elle étoit innocente
De cette rumeur insolente.

maréchal de Villeroi avoit fait donner au même instant le même avis par le Garde des Sceaux. Mademoiselle de Chevreuse ajouta qu'elle croyoit que nous aurions bien de la peine à faire prendre une résolution à Monsieur, parce que la première parole qu'elle lui avoit dite, lorsqu'elle l'avoit éveillé, étoit : « Envoyez quérir le Coadjuteur, toutefois qu'y a-t-il à faire? »

Nous entrâmes dans la chambre de Madame, où Monsieur étoit couché avec elle. Il me dit d'abord : « Vous l'aviez bien dit. Que ferons-nous ? » — « Il n'y a qu'un parti, lui répondis-je, qui est de se saisir des portes de Paris. » — « Le moyen à l'heure qu'il est? » reprit-il. Les hommes, en cet état, ne parlent presque jamais que par monosyllabes. Je me souviens que je le fis remarquer à Mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles. Madame se passa elle-même. L'on ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur, et ce que j'en pus tirer fut qu'il enverroit de Souches, capitaine de ses Suisses, chez la Reine, pour la supplier de faire réflexion sur les suites d'une action de cette nature. « Cela suffiroit, disoit Monsieur, car « quand la Reine verra que sa résolution est pénétrée, « elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. » Madame, voyant que cet expédient n'étant pas accompagné, seroit capable de tout perdre, et que pourtant Monsieur ne se pouvoit résoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui apporter une écritoire qui étoit sur la table de son cabinet ; et elle écrivit ces propres paroles dans une grande feuille de papier :

« Il est ordonné à M. le Coadjuteur de faire prendre « les armes et d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne fassent « sortir le Roi de Paris.

« MARGUERITE DE LORRAINE. »

Monsieur, ayant voulu voir cette patente, l'arracha d'entre les mains de Madame; mais il ne la put empêcher de dire à l'oreille de Mademoiselle de Chevreuse: « Je te prie, ma chère nièce, de dire au Coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut, et je lui réponds demain de Monsieur, quoi qu'il dise aujourd'hui. » Monsieur me cria, comme je sortois de la chambre : « Au moins, « M. le Coadjuteur, vous connoissez le Parlement; je « ne me veux pour rien brouiller avec lui. » Mademoiselle de Chevreuse tira la porte en lui disant: « Je « vous défie de vous brouiller autant avec lui que vous « l'êtes avec moi. »

Vous jugez aisément de l'état où je me trouvai; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en étoit pas embarrassant, quoique l'événement en fût bien délicat. J'écrivis à M. de Beaufort ce qui se passoit, et je le priois de se rendre, en toute diligence, à l'hôtel de Montbazon. Mademoiselle de Chevreuse alla éveiller le maréchal de la Mothe, qui monta à cheval, en même temps, avec ce qu'il put ramasser de gens attachés à MM. les princes. Je sais bien que Lanques [Clériadus de Choiseul] et Coligny furent de cette troupe. M. de Montmorency porta ordre de moi à l'Espinay de faire prendre les armes à sa colonelle, ce qu'il fit, et il se saisit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à son logis, sa femme, qui étoit sœur de Madame de Pommereux, se jeta en jupe dans la rue, fit battre le tambour, et cette compagnie se posta à la porte Saint-Honoré. De Souches exécuta, dans ces entrefaites, sa commission; il trouva le Roi dans le lit (car il s'y étoit remis) et la Reine dans les pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur qu'elle n'avoit jamais pensé à emmener le Roi, et que c'étoit une pièce de ma façon. Le reste de la

nuit l'on régla les gardes ; M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe se chargèrent des patrouilles de cavalerie. Enfin, l'on s'assura comme il étoit nécessaire en cette occasion.

Je retournai chez Monsieur pour lui rendre compte du succès[1] ; il en fut très-aise dans le fond, mais il n'osa toutefois s'en expliquer, parce qu'il vouloit attendre ce que le Parlement en penseroit ; et j'eus beau lui représenter que le Parlement en penseroit selon ce qu'il en diroit lui-même, je connus clairement que je courrois fortune d'être désavoué si le Parlement grondoit. Et vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avoit guère de matière plus propre à le faire gronder, parce qu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais, que celle où il se traite d'investir le Palais-Royal. J'étois très-persuadé, comme je le suis encore, qu'elle étoit bien rectifiée et même sanctifiée par la circonstance, car il est certain que la sortie du Roi pouvoit être la perte de l'État. Mais je connoissois le Parlement, et je savois que le bien qui n'est pas dans les formes y est toujours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est un des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embarrassé. Je ne pouvois pas douter que les gens du Roi n'éclatassent, le lendemain au matin, avec fureur, contre cette action ; je ne pouvois pas ignorer que le Premier Président ne

1. La *Mazarinade*, publiée peu de temps après, disait du Coadjuteur :

De Gondi dont tu prends ombrage
Pour son esprit et son courage
Et cent vertus que tu n'as point,
Que la dignité cardinale
D'un cardinal sardanapale
En tous ses plaisirs criminel,
Reçoit un opprobre éternel,
Et que de ce prélat illustre
La pourpre recevroit du lustre.

tonnât. J'étois très-assuré que Longueil qui, depuis que son frère avoit été fait surintendant des finances, avoit renoncé à la Fronde, ne m'épargneroit pas par ses sous-mains, que je connoissois pour être encore plus dangereux que les déclamations des autres.

Ma première pensée fut d'aller, dès les sept heures du matin, chez Monsieur, le presser de se lever, ce qui étoit une affaire, et d'aller au Palais, ce qui en étoit encore une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis, et il me dit pour raison que l'affaire dont il s'agissoit n'étoit pas de la nature de celles où il suffit d'être avoué. Je l'entendis d'abord, j'entrai dans sa pensée. Je compris qu'il y auroit trop d'inconvénients à faire seulement soupçonner que la chose n'eût pas été exécutée par les ordres positifs de Monsieur, et que la moindre résistance qu'il feroit paroître à se trouver à l'assemblée, feroit naturellement ce mauvais effet. Je pris la résolution de ne point proposer à Monsieur d'y aller, mais de me conduire d'une manière qui l'obligeât toutefois d'y venir; et le moyen que je pris pour cela, fut que nous nous y trouvassions, M. de Beaufort, M. le maréchal de la Mothe et moi, fort accompagnés; que nous nous y fissions faire de grandes acclamations par le peuple; qu'une partie des officiers des colonelles dépendantes de nous se partageassent; que les uns vinssent au Palais pour y rendre le concours plus grand; que les autres fussent chez Monsieur comme pour lui offrir leurs services, dans une conjoncture aussi périlleuse pour la ville qu'auroit été la sortie du Roi; et que M. de Nemours s'y trouvât, en même temps, avec MM. de Coligny, de Lanques, de Tavanes et autres du parti des princes, qui lui disent que c'étoit à ce coup que MM. ses cousins lui devoient leur liberté, et qu'ils le supplioient d'aller consommer son ouvrage au Parlement.

M. de Nemours ne put faire ce compliment à Monsieur qu'à huit heures, parce qu'il avoit commandé à ses gens de ne le pas éveiller plus tôt, sans doute pour se donner le temps de voir ce que la matinée produiroit. Nous étions cependant au Palais dès les sept heures. où nous observâmes que le Premier Président gardoit la même conduite, car il n'assembloit pas les chambres, apparemment pour voir la démarche de Monsieur. Il étoit à sa place dans la Grand'Chambre, jugeant les affaires ordinaires; mais il montroit par son visage et par ses manières qu'il avoit de plus grandes pensées dans l'esprit. La tristesse paroissoit dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche et qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement. Monsieur arriva enfin, tard, et après que neuf heures furent sonnées, M. de Nemours ayant eu toutes les peines du monde à l'ébranler Il dit en arrivant à la compagnie, qu'il avoit conféré la veille avec M. le Garde des Sceaux, et que les lettres de cachet, nécessaires pour la liberté de MM. les princes, seroient expédiées dans deux heures et partiroient incessamment.

Le Premier Président prit ensuite la parole, et il dit avec un profond soupir : « M. le Prince est en liberté, et le Roi, le Roi notre maître est prisonnier ! » Monsieur, qui n'avoit plus de peur, parce qu'il avoit reçu plus d'acclamations dans les rues et dans la salle du Palais qu'il n'en avoit jamais eu, et à qui Coulon avoit dit à l'oreille que l'escopetterie des Enquêtes ne seroit pas moins forte, Monsieur, dis-je, lui repartit : « Il l'étoit entre les mains du Mazarin, mais, Dieu merci, il ne l'est plus ! » Les Enquêtes répondirent comme par un écho : « Il ne l'est plus, il ne l'est plus ! » Monsieur, qui parloit toujours bien en public, fit un petit narré de ce qui s'étoit passé la nuit, délicat, mais suffisant

pour autoriser ce qui s'étoit fait; et le Premier Président ne se satisfit que par une invective assez aigre qu'il fit contre ceux qui avoient supposé que la Reine eût une aussi mauvaise intention; qu'il n'y avoit rien de plus faux et tout le reste. Je ne répondis que par un doux souris. Vous pouvez croire que Monsieur ne nomma pas les auteurs, mais il marqua, en général, au Premier Président qu'il en savoit plus que lui. La Reine envoya quérir, dès l'après-dînée, les gens du Roi et ceux de l'Hôtel de Ville pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée, et pour leur commander même de faire garder les portes de la ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples. Elle fut exactement obéie. Cela se passa le 10 de février.

Le 11, M. de la Vrillière, secrétaire d'État, partit avec toutes les expéditions nécessaires pour faire sortir MM. les princes.

Le 13, M. le Cardinal, qui ne s'éloigna des environs de Paris que depuis qu'il eut appris que l'on y avoit pris les armes, se rendit au Havre-de-Grâce, où il fit toutes les bassesses imaginables à M. le Prince, qui le traita avec beaucoup de hauteur[1] et qui ne lui fit pas le moindre remercîment de la liberté qu'il lui donna, après avoir dîné avec lui. Je n'ai jamais pu comprendre ce pas de ballet du Cardinal, qui m'a paru un des plus ridicules de notre temps, dans toutes ces circonstances.

Le 15 [février], l'on eut la nouvelle à Paris de la sortie de MM. les princes, et Monsieur alla voir la Reine. L'on ne parla de rien, et la conversation fut courte.

1. On publia immédiatement à Paris « l'Entretien de Mazarin avec M. de Bar, gouverneur de la citadelle du Havre-de-Grâce, avec sa confession générale faite à MM. les princes avant leur sortie du Havre, et ses regrets de quitter la France, 1651. » Voy. *Bibliographie des Mazarinades*, I, p. 362.

CHAPITRE XXV

RETRAITE DU COADJUTEUR AU CLOITRE NOTRE-DAME.

Février-Mai. — Arrivée des princes à Paris. — Ils vont remercier le Parlement. — Déclaration du Roi contre le cardinal Mazarin. — Les cardinaux exclus du conseil du Roi par arrêt du Parlement. — Le bonhomme Broussel. — Longueil. — Le premier président Molé. — Assemblée de la noblesse. — Le maréchal de l'Hospital annonce la convocation des États-Généraux. — *Le temps donne des prétextes et quelquefois même des raisons qui sont des manières de dispenses pour les bienfaits.* — Le Parlement insiste pour la dissolution de l'Assemblée de la noblesse. — Le duc d'Orléans la soutient. — Le président Perraut et le duc de Beaufort. — Le Coadjuteur a procuré au public l'éloignement de Mazarin et la liberté des princes. — Monsieur doit dissoudre l'Assemblée de la noblesse. — Le Coadjuteur s'efforce d'assoupir les divisions. — Il ne se préoccupe pas de la convocation des États-Généraux. — La Fronde se brouille avec les princes. — Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti est rompu. — Arrêts des parlements de France contre Mazarin. — Déclaration du Roi en faveur des princes. — Mazarin se retire à Brules. — Conférence secrète du Coadjuteur avec le maréchal du Plessis-Praslin. — *Il veut périr, il périra!* — Servien et Lyonne négocient avec le prince de Condé. — Offres faites au prince de Condé pour lui et ses amis. — Changements de ministres (3 avril). — Molé garde des sceaux. — Mécontentement de Monsieur. — Le Coadjuteur s'oppose à ce que Monsieur fasse redemander les sceaux à Molé. — *Je parlerai pour moi, pourquoi m'alléguer?...* — Le duc de Beaufort et la duchesse de Nemours. — Condé ne veut pas de la guerre des pots de chambre. — Vineuil et la duchesse de Montbazon. — Il faut arrêter de nouveau les princes. — Mademoiselle de Chevreuse offre de les arrêter. — Terreur de Monsieur. — Le président Viole annonce officiellement la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse et du prince de Conti. — Mauvais procédé des princes dans cette circonstance. — Inutilité des recherches des gens d'étude. — Monsieur paraît vouloir se séparer du Coadjuteur. — Le Coadjuteur lui annonce sa retraite au Cloître Notre-Dame. — Joie de Monsieur. — Offres de services. — Le Coadjuteur va prendre congé des princes. — *Le bon père ermite.* — Retraite du Coadjuteur.

Le 16 [février], MM. les princes arrivèrent [à Paris]. Monsieur alla au-devant d'eux jusques à mi-chemin de Saint-Denis. Il les prit dans son carrosse, où nous

étions aussi, M. de Beaufort et moi. Ils allèrent descendre au Palais-Royal, où la conférence ne fut pas plus échauffée ni plus longue que celle de la veille. M. de Beaufort demeura, tant qu'ils furent chez la Reine, du côté de la porte Saint-Honoré; j'allai entendre complies aux Pères de l'Oratoire. Le maréchal de la Mothe ne quitta pas les derrières du Palais-Royal. MM. les princes nous reprirent à la Croix-du-Tirouer. Nous soupâmes chez Monsieur, où la santé du Roi fut bue avec le refrain de : « Point de Mazarin ! » Et le pauvre maréchal de Gramont et M. d'Anville furent forcés à faire comme les autres.

Le 17, Monsieur mena MM. les princes au Parlement, et, ce qui est remarquable, est que ce même peuple qui, treize mois devant, avoit fait des feux de joie pour leur prison en fit, tous ces derniers jours, avec autant de zèle, pour leur liberté.

Le 20, la déclaration que l'on avoit demandée au Roi contre le Cardinal fut apportée au Parlement pour y être enregistrée, et elle fut renvoyée avec fureur, parce que la clause de son éloignement étoit couverte et ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un panégyrique. Comme cette déclaration portoit que tous les étrangers seroient exclus des conseils, le bonhomme Broussel, qui alloit toujours plus loin que les autres, ajouta dans son opinion : « Tous les cardinaux, parce qu'ils font serment au Pape. » Le Premier Président s'imaginant qu'il me feroit un grand déplaisir, admira le bon sens de Broussel; il approuva son sentiment. Il étoit fort tard, l'on vouloit dîner; la plupart n'y firent pas de réflexion : et comme tout ce qui se disoit et tout ce qui se faisoit, en ce temps-là, contre le Mazarin, ou directement ou indirectement, étoit si naturel qu'il n'eût pas été judicieux de s'y imaginer du mystère;

je crois que je n'y eusse pas pris garde non plus que les autres, si M. de Châlons, qui avoit pris ce jour-là sa place au Parlement, ne m'eût dit que lorsque Broussel eut proposé l'exclusion des cardinaux françois [1], et que le Parlement eut témoigné par des voix confuses l'approuver, M. le Prince avoit fait paroître beaucoup de joie et qu'il s'étoit même écrié : « Voilà un bel écho. » Il faut que je vous fasse ici mon panégyrique.

Je pouvois être un peu piqué de ce que, presque dès le lendemain d'un traité par lequel Monsieur se déclaroit qu'il pensoit à me faire cardinal, M. le Prince appuyoit une proposition qui alloit directement à la diminution de cette dignité. Le vrai est que M. le Prince n'y avoit aucune part, qu'elle se fit naturellement, et qu'elle ne fut approuvée que parce que rien de tout ce qui s'avançoit contre le Mazarin ne pouvoit être désapprouvé; mais j'eus lieu de croire, en ce temps-là, qu'il y avoit eu du concert; que Longueil avoit fait donner dans le panneau le bonhomme Broussel; que tous ses gens marqués pour être serviteurs de MM. les princes y avoient donné avec chaleur; et j'eus encore autant de lieu d'espérer que j'en ferois évanouir la tentative, quand les Frondeurs, qui s'aperçurent que le Premier Président se vouloit servir contre moi en particulier de la chaleur que le corps avoit contre le général, m'offrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'arrêt et de faire un éclat qui eût assurément obligé M. le Prince à faire changer de ton à ceux de son parti.

Il y eut, dans le même temps, une autre occasion

1. Les lettres patentes du Roi, publiées en exécution de cet arrêt portaient que les seuls régnicoles nés ses sujets pourraient à l'avenir avoir entrée dans ses Conseils.

qui m'eût encore donné, s'il m'eût plu, un moyen bien sûr et bien fort de brouiller les cartes, et d'embarrasser le théâtre d'une façon qui n'eût pas permis au Premier Président de s'égayer à mes dépens. Je vous ai déjà parlé de l'Assemblée de la noblesse. La cour, qui est toujours disposée à croire le pis, étoit persuadée (quoiqu'à tort, comme je vous l'ai déjà dit) qu'elle étoit de mon invention et que j'y faisois un grand fondement. Elle crut, par cette raison, qu'elle feroit un grand coup contre moi que de la dissiper; et sur ce principe, qui étoit faux, elle faillit à se faire deux des préjudices les plus réels et les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer, pour obliger le Parlement, qui craint naturellement les États, à donner des arrêts contre cette Assemblée de noblesse. Elle envoya le maréchal de l'Hospital à cette Assemblée, lui dire qu'elle n'avoit qu'à se séparer, puisque le Roi lui donnoit sa foi et sa parole de faire tenir les États Généraux le premier jour d'octobre. Je sais bien que l'on n'avoit pas dessein de l'exécuter; mais je n'ignorois pas aussi que si Monsieur et M. le Prince se fussent unis pour le faire exécuter, comme il étoit dans le fond de leur intérêt, il se fût trouvé, par l'événement, que les ministres se fussent attirés, sans nécessité et pour une bagatelle, celui de tous les inconvénients qu'ils ont toujours le plus appréhendé. L'autre qu'ils hasardèrent par cette conduite, fut qu'il ne tint presque à rien que Monsieur ne prît la protection de cette Assemblée malgré moi; et s'il l'eût fait dans les commencements, comme je l'en vis sur le point, la Reine, contre son intérêt et contre son intention, qui conspiroient ensemble à diviser Monsieur et M. le Prince, les eût unis davantage par un éclat, qui étant fait dès les premiers jours de la liberté [des princes],

eût entraîné de nécessité l'obligé dans le parti du libérateur. Le temps donne des prétextes, et il donne même quelquefois des raisons qui sont des manières de dispenses pour les bienfaits, et il n'est jamais sage dans leur nouveauté d'en presser la méconnoissance.

MM. de la Vieuville et de Sourdis [Charles d'Escoubleau], secondés par Montrésor, qui, depuis la disgrâce de la Rivière, avoit repris assez de créance auprès de Monsieur, le piquèrent un soir si vivement, sur l'ingratitude que le Parlement lui témoignoit de s'opiniâtrer à vouloir dissiper une Assemblée qui s'étoit formée sous son autorité, qu'il leur promit que, s'il continuoit le lendemain, il déclareroit à la compagnie qu'il s'en alloit aux Cordeliers, où l'Assemblée se tenoit, se mettre à sa tête pour recevoir les huissiers du Parlement qui seroient assez hardis pour lui venir signifier ses arrêts. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que depuis le jour que le Palais-Royal fut investi, Monsieur étoit si persuadé de son pouvoir sur le peuple, qu'il n'avoit plus aucune peur du Parlement; et que M. de Beaufort, qui entra dans le temps de cette conversation, l'anima encore si fort, qu'il se fâcha contre moi-même, avec aigreur, et qu'il me reprocha que j'avois contribué à l'obliger à souffrir que l'on insistât à la déclaration contre les cardinaux françois; qu'il savoit bien que je ne m'en souciois pas, parce que ce ne seroit qu'une chanson même très-impertinente et très-ridicule, toutes les fois qu'il plairoit à la cour; mais que je devois songer à sa gloire, qui étoit trop intéressée à souffrir que les Mazarins, c'est-à-dire ceux qui avoient fait tous leurs efforts pour soutenir ce ministre dans le Parlement, se vengeassent de ceux qui l'avoient servi pour le détruire, en quittant sa personne pour attaquer sa dignité en vue d'un homme à

qui lui Monsieur, la vouloit faire tomber. M. de Beaufort outré de ce que le président Perraut, intendant de M. le Prince, avoit dit la veille dans la buvette de la Chambre des Comptes, qu'il s'opposeroit au nom de son maître à l'enregistrement de ses provisions de l'amirauté, M. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer, et pour lui mettre dans l'esprit qu'il ne falloit pas laisser passer ces deux occasions sans éprouver ce que l'on devoit attendre de M. le Prince, dont tous les partisans paroissoient en l'une et en l'autre s'unir beaucoup avec ceux de la cour.

Vous voyez que j'avais beau jeu, et d'autant plus que je ne pouvois presque être d'un contraire sentiment, sans me brouiller, en quelque façon, avec tous les amis que j'avois dans le corps de la noblesse. Je ne balançai pas un moment, parce que je me résolus de me sacrifier moi-même à mon devoir, et de ne pas corrompre la satisfaction que je trouvai dans moi-même à avoir contribué, autant que j'avois fait, et à l'éloignement du Cardinal et à la liberté de MM. les princes, qui étoient deux ouvrages extrêmement agréables au public; de ne la pas corrompre, dis-je, par des intrigues nouvelles et par des subdivisions de parti, qui d'un côté m'éloignoient toujours du gros de l'arbre, et qui, de l'autre, eussent toujours passé dans le monde pour des effets de la colère que je pouvois avoir contre le Parlement. Je dis que je pouvois avoir, car dans la vérité je ne l'avois pas, et parce que le gros du corps, qui étoit toujours très-bien intentionné pour moi, songeoit beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, et parce que je n'ai jamais compris que l'on se puisse émouvoir de ce que fait un corps.

Je n'eus pas de mérite à ne me pas échauffer; mais

je crois en avoir eu un peu à ne me pas laisser ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimoient pas prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tentèrent : je n'y succombai pas, et je demeurai ferme à soutenir à Monsieur qu'il devoit dissiper l'Assemblée de la noblesse, qu'il ne devoit point s'opposer à la déclaration qui portoit l'exclusion des conseils des cardinaux françois, et que son unique vue devoit être dorénavant d'assoupir toutes les partialités. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de satisfaction intérieure que cette action. Celle que je fis à la paix de Paris, étoit mêlée de l'intérêt que je trouvois à ne pas devenir le subalterne de Fuensaldagne : je ne fus porté à celle-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me résolus de m'y attacher uniquement. J'étois satisfait de mon ouvrage; et s'il eût plu à la cour et à M. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur disois, je rentrois moi-même de la meilleure foi du monde dans les exercices purs et simples de ma profession. Je passois dans le monde pour avoir chassé le Mazarin, qui en avoit toujours été l'horreur, et pour avoir délivré les princes qui en étoient devenus les délices. C'étoit un grand contentement et je le sentois; et je le sentois au point d'être très-fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu le cardinalat. Je voulus marquer le détachement que j'en avois, par l'indifférence que je témoignai pour l'exclusion des conseils que l'on lui donnoit. Je m'opposai à la résolution que Monsieur avoit prise de se déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher. Je fis qu'il se contenta d'avertir la compagnie qu'elle alloit trop loin, et que la première chose que le Roi feroit à sa majorité (comme il arriva), seroit de révoquer cette déclaration. Je n'entrai en rien dans l'opposition que le clergé de France y fit, par la bouche de

M. l'archevêque d'Embrun [Georges d'Aubusson de la Feuillade], non pas seulement j'opinai sur ce sujet, dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes amis à opiner comme moi; et comme le président de Bellièvre, qui vouloit à toute force rompre en visière au Premier Président sur cette matière, qui dans la vérité se pouvoit tourner facilement en ridicule contre un homme qui avoit fait tous ses efforts pour soutenir cette même dignité en la personne du Mazarin; comme, dis-je, le président de Bellièvre m'eut reproché devant le feu de la Grand'-Chambre que je manquois aux intérêts de l'Église en la laissant traiter ainsi, je lui répondis tout haut: «L'on « n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Église, et j'en ferois « un solide à l'État si je ne faisois tous mes efforts pour « y assoupir les divisions.» Cette parole plut beaucoup et à beaucoup de gens[1].

Le peu d'action que j'eus, dans le même temps, touchant les États Généraux[2] ne fut pas si approuvée.

1. Loret dit (pag. 98) de sa *Muse historique:*

Je pense que l'arrêt susdit,
Prononcé par gens de crédit,
Fut amer comme coloquinte
A l'archevêque de Corinthe,
Qui croyoit être apparemment
Capable du gouvernement.

Molé, ce renommé vieillard,
Quelquefois tant soit peu gaillard,
Mais qui voit clair dans les affaires,
Dit hautement à ses confrères :
« Messieurs, après avoir tout net
Éloigné le rouge bonnet,
Il faut encore avoir la gloire
De chasser la calotte noire. »
Discours qui ne fut pas plaisant
Au Coadjuteur là-présent,
Qui vit bien que cette sentence
S'adressoit à Sa Révérence.

2. Le Coadjuteur va nous exposer les raisons pour lesquelles il resta étranger au projet de convocation des États Généraux. Cepen-

L'on se voulut imaginer qu'ils rétabliroient l'État, et je n'en fus pas persuadé. Je savois que la cour ne les avoit proposés que pour obliger le Parlement, qui les appréhende toujours, à se brouiller avec la noblesse. M. le Prince m'avoit dit vingt fois devant sa prison qu'un roi, ni des princes du sang, n'en devoient jamais souffrir. Je connoissois la foiblesse de Monsieur incapable de régir une machine de cette étendue. Voilà les raisons que j'eus pour ne me pas donner, sur cet article, le mouvement que beaucoup de gens eussent souhaité de moi. Je crois encore que j'avois raison. Toutes ces considérations firent qu'au lieu de m'éveiller sur les États Généraux, sur l'Assemblée de la noblesse, sur la déclaration contre les cardinaux, je me confirmai dans la pensée de me reposer, pour ainsi dire, dans mes dernières actions; et je cherchai même les voies de le pouvoir faire avec honneur. Ce que M. de Châlons m'avoit dit de M. le Prince, joint à ce qui me paroissoit des démarches de beaucoup de ses serviteurs, commença à me donner ombrage, et cet ombrage me fit beaucoup de peine, parce que je prévoyois que si la Fronde se rebrouilloit avec M. le Prince, nous tomberions dans des confusions étranges. Je pris

dant une Mazarinade, de l'année 1655, ayant pour titre : « Avis sincère d'un évêque pieux et désintéressé envoyé au cardinal de Retz sur une lettre publiée dans Paris sous le nom du Cardinal, » lui reprochait la conduite contraire. Voici le passage de ce libelle :

« On vous a vu continuer la trame de vos mêmes intelligences et de vos mêmes intrigues dans Paris et dans tout le royaume.... Ou en ménageant dans les provinces, par vos émissaires, des assemblées de gentilshommes pour demander celle des États Généraux, où votre ambition eût rencontré pleinement de quoi se satisfaire et une occasion très-ample de se déployer en toute liberté. — Ou en offrant à Monseigneur le duc d'Orléans, par une bravade que vous saviez être au-dessus de votre crédit et de vos forces, de le rassurer contre la cour par le tumulte de nouvelles barricades, pour le détourner d'abandonner Paris, etc. »

le parti, dans cette vue, d'aller au devant de tout ce qui y pourroit donner lieu.

J'allai trouver Mademoiselle de Chevreuse, je lui dis mes doutes; et, après l'avoir assurée que je ferois pour ses intérêts sans exception tout ce qu'elle voudroit, je la priai de me permettre de lui représenter qu'elle devoit toujours parler du mariage de M. le prince de Conti comme d'un honneur qu'elle recevoit, mais comme d'un honneur qui n'étoit pourtant pas au-dessus d'elle[1]; que par cette raison, elle ne devoit pas le

1. Sous la date du 26 février 1651, la *Muse historique* parle des projets de mariage alors sur le tapis (Édition de M. Ravenel, p. 95, 105) :

Pour mieux réunir les courages,
On parle d'un autre mariage.
Monsieur le prince de Conti,
Digne d'un très-rare parti,
A choisi pour son amoureuse
Mademoiselle de Chevreuse.
En sortant de captivité,
Il a remis sa liberté
Dans la prison douce et charmante,
De cette aimable et jeune amante,
Qui rendra tous ses vœux contents
Par les douceurs de son printemps.

Ces jours passés, le grand Cond
A la Régente a demandé
Son consentement et licence,
Pour travailler en diligence
A marier son frère Armand
A celle dont il est l'amant,
Et dont il voudroit être l'homme,
Qui la belle Chevreuse se nomme.

Le sage et bienheureux amant
De sang royal, l'illustre Armand,
A reçu dispense de Rome
Pour de garçon devenir homme.
En épousant une beauté
Quelque peu de sa parenté,
Savoir l'infante de Chevreuse,
Son aimable et chère amoureuse,
Plus capable certainement
De donner du contentement
Par les appas dont elle abonde,
Que tous les bréviaires du monde.

courre, mais l'attendre; que toute la dignité y étoit conservée jusque-là, puisqu'elle avoit été recherchée et poursuivie même avec de grandes instances; qu'il s'agissoit de ne rien perdre; que je ne croyois pas que l'on voulût manquer à ce qui avoit été non-seulement promis dans la prison, et que sur ce titre je ne comptois pas pour fort solide, mais à ce qui avoit été confirmé depuis par tous les engagements les plus solennels (vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le prince de Conti soupoit presque tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse); mais qu'ayant des lueurs que les dispositions de M. le Prince pour la Fronde n'étoient pas si favorables que nous avions eu sujet de l'espérer, j'étois persuadé qu'il étoit de la bonne conduite de ne se pas exposer à une aventure aussi fâcheuse que seroit celle d'un refus à une personne de sa qualité; qu'il m'étoit venu dans l'esprit un moyen, qui me paroissoit haut et digne de sa naissance, pour nous éclaircir de l'intention de M. le Prince, pour en accélérer l'effet si elle étoit bonne, pour en rectifier ou colorer la suite si elle étoit mauvaise; que ce moyen étoit que je disse à M. le Prince que Madame sa mère et elle m'avoient ordonné de l'assurer qu'elles ne prétendoient en façon du monde se servir des engagements qui avoient été pris par les traités; qu'elles n'y avoient consenti que pour avoir la satisfaction de lui remettre ses paroles, et que je le suppliois, en leur nom, de croire que si elles lui faisoient la moindre peine ou le moindre préjudice aux mesures qu'il pouvoit avoir en vue de prendre à la cour, elles s'en désisteroient de tout leur cœur et qu'elles ne laisseroient pas de demeurer, elles et leurs amis, très-attachés à son service.

Mademoiselle de Chevreuse donna dans mon sens, parce qu'elle n'en avoit jamais d'autre que celui de

l'homme qu'elle aimoit. Madame sa mère y tomba, parce que la lumière naturelle lui faisoit toujours prendre avec avidité ce qui étoit bon. Laigues s'y opposa, parce qu'il étoit lourd et que les gens de ce caractère ont toutes les peines du monde à comprendre ce qui est double. Bellièvre, Caumartin, Montrésor l'emportèrent à la fin, en lui expliquant ce double et en lui faisant voir que si M. le Prince avoit bonne intention, ce procédé l'obligeroit; et que s'il l'avoit mauvaise, il le retiendroit et l'empêcheroit au moins de penser à nous accabler dans un moment où nous en usions si respectueusement, si tranchement et si honnêtement avec lui. Ce moment étoit ce que nous avions justement et uniquement à craindre, parce que la constitution des choses nous faisoit déjà voir, plus que suffisamment, que si nous l'échappions d'abord, nous ne demeurerions pas longtemps sans en rencontrer de plus favorables. Jugez, je vous supplie, de la délicatesse de celui qui pouvoit unir l'autorité royale purgée du Mazarinisme et le parti de M. le Prince purgé de la faction. Sur le tout, quelle sûreté à M. le duc d'Orléans? Vous voyez que j'avois raison de songer à prévenir l'orage et à nous faire un mérite de ce qui nous le pouvoit attirer. Je fis mon ambassade à M. le Prince, je mis entre ses mains la prétention de mon chapeau, j'y mis le mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pour qui je le prenois. Je sortis persuadé, et je le suis encore, qu'il avoit toute l'intention de l'exécuter.

Tout ce que je vous viens de dire de l'Assemblée de la noblesse [1], des États Généraux, de la déclaration

1. Cette assemblée se tint au couvent des Cordeliers, depuis le 25 février 1651 jusqu'au 5 mars. Cet épisode occupe peu de place dans la Fronde ; mais l'on peut consulter sur ce sujet le *Choix de Mazarinades*, II, p. 230, *Requête de la Noblesse*, etc., et la *Bibliogra-*

contre les cardinaux tant françois qu'étrangers fut ce qui remplit la scène depuis le 17 février 1651 jusqu'au 3 d'avril. Je n'en ai pas daté les jours, parce que je vous aurois trop ennuyé par la répétition; elle fut continuelle et sans intermission aucune dans le Parlement sur ces matières, la cour chicanant toutes choses à son ordinaire et se relâchant aussi à son ordinaire de toutes choses. Elle fit tant par ses journées, qu'elle fit écrire le parlement de Paris à tous les parlements du royaume pour les exciter à donner arrêt contre le cardinal Mazarin, et ils le donnèrent; qu'elle fut obligée de donner une déclaration d'innocence à MM. les princes, qui fut un panégyrique; qu'elle fut forcée de donner une déclaration par laquelle les cardinaux tant françois qu'étrangers seroient exclus des conseils du Roi, et que le Parlement n'eut pas de cesse que le Cardinal n'eût quitté Sedan et ne fût allé à Brusle, maison de l'Électeur de Cologne. Le Parlement faisoit tous ces mouvements le plus naturellement du monde, s'imaginoit-il; les ressorts étoient sous le théâtre. Vous les allez voir.

M. le Prince, qui étoit incessamment sollicité par la cour de s'accommoder, égaroit de jour en jour le Parlement pour se rendre plus nécessaire et à la Reine et à Monsieur; et comme j'avois intérêt à tenir en haleine et en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormois pas de mon côté. La Reine, dont l'animosité la plus fraîche étoit contre M. le Prince, me faisoit parler[1] dans le même temps qu'elle n'oublioit rien pour l'obliger à négocier. Le vicomte d'Hostel, capitaine des gardes de

phie des Mazarinades, article 1750. — Le 28 février parut une *Déclaration des Prétentions de la Noblesse.*

1. Loret raconte au contraire :

On m'a dit pour chose certaine
Qu'on a tant fait envers la Reine

Monsieur et mon ami particulier, étoit frère du maréchal du Plessis-Praslin, et il me pressa, sept ou huit jours durant, d'avoir une conférence secrète avec lui pour affaires, me disoit-il, où il y alloit de ma vie et de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parce que je connoissois le maréchal du Plessis pour un grand Mazarin, et le vicomte d'Hostel pour un bon homme très-capable d'être trompé. Monsieur, à qui je rendis compte de l'instance que l'on me faisoit, me commanda d'écouter le Maréchal en prenant de toute manière mes précautions; et ce qui l'obligea à me donner cet ordre, fut que le Maréchal lui fit dire par son frère qu'il se soumettoit à tout ce qu'il lui plairoit, si ce qu'il me venoit dire n'étoit de la dernière importance à Son Altesse Royale.

Je le vis donc la nuit chez le vicomte d'Hostel, qui avoit sa chambre à Luxembourg, mais qui avoit aussi son logis en la rue d'Enfer. Il me parla sans façonner de la part de la Reine; il me dit qu'elle avoit toujours de la bonté pour moi; qu'elle ne me vouloit point perdre; qu'elle m'en donnoit une marque en m'avertissant que j'étois sur le bord du précipice; que M. le Prince traitoit avec elle; qu'elle ne pouvoit pas s'ouvrir davantage n'étant pas assurée de moi; mais si je voulois m'engager dans son service, qu'elle m'en feroit toucher le détail au doigt et à l'œil. Cela étoit, comme vous voyez, un peu trop général : et je répondis que, en mon particulier, je ne douterois jamais de quoi que ce fût qu'il plût à la Reine de me faire dire; mais

Qu'elle a vu le Coadjuteur.
Gaston en fut l'entremetteur,
Qui lui protesta que pour elle
Il est plein d'ardeur et de zèle,
Et que bien il la servira,
Ou le diantre l'emportera.

qu'elle jugeoit bien que Monsieur étant aussi engagé qu'il l'étoit avec M. le Prince, ne romproit pas avec lui, à moins non pas seulement que l'on lui fît voir des faits; mais qu'il les pût lui-même faire voir au public. Cette parole, qui étoit pourtant très-raisonnable, aigrit beaucoup la Reine contre moi, et elle dit au Maréchal : « Il veut périr, il périra. » Je l'ai su de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle vouloit dire :

Servien et Lyonne traitoient avec M. le Prince et lui promettoient : pour lui, le gouvernement de la Guienne, celui de Provence pour M. son frère; la lieutenance de roi de Guienne et le gouvernement de Blaye pour M. de la Rochefoucauld [1], qui étoit du secret de la négociation et qui y étoit même présent. M. le Prince devoit avoir, par ce traité, toutes ses troupes entretenues dans ces provinces, à la réserve de celles qui seroient en garnison dans les places que l'on lui avoit déjà rendues. Il avoit mis Meille dans Clermont, Marsin dans Stenay, Bouteville dans Bellegarde, Arnauld dans le château de Dijon, Persan dans Montron. Jugez

1. Le portrait du duc de la Rochefoucauld à cette époque de la Fronde a été tracé ainsi qu'il suit par Saint-Évremond (*OEuvres mêlées*, II, p. 103). Il diffère beaucoup de celui que nous a donné le cardinal de Retz.

« La prison de M. le Prince a fait sortir de la cour une personne considérable, que j'honore infiniment; c'est M. de la Rochefoucauld, que son courage et sa conduite feront voir capable de toutes les choses où il veut entrer. Il va trouver de la réputation où il trouvera peu d'intérêt ; et sa mauvaise fortune fera paroître un mérite à tout le monde, que la retenue de son humeur ne laissoit connoître qu'aux plus délicats. En quelque fâcheuse condition où sa destinée le réduise, vous le verrez également éloigné de la foiblesse et de la fausse fermeté; se possédant sans crainte dans l'état le plus dangereux, mais ne s'opiniâtrant pas dans une affaire ruineuse par l'aigreur d'un ressentiment, ou par quelque fierté mal entendue. Dans la vie ordinaire, son commerce est honnête, sa conversation juste et polie : tout ce qu'il dit est bien pensé et en ce qu'il écrit la facilité de l'expression égale la netteté de la pensée. »

quel établissement. Lyonne m'a assuré plusieurs fois depuis, que lui et Servien avoient fait, de très-bonne foi, à M. le Prince la proposition de la Guienne et de la Provence, parce qu'ils étoient persuadés qu'il n'y avoit rien que la cour ne dût faire pour le gagner. Les gens qui veulent croire du mystère à toutes ces choses, ont dit qu'ils ne pensèrent qu'à l'amuser. Ce qui a donné de la couleur à cette opinion est que la chose lui réussit justement comme s'ils en eussent eu le dessein : car M. le Prince, qui ne douta point que deux hommes aussi dépendants du Cardinal n'auroient pas eu la hardiesse de lui faire des propositions de cette importance sans son ordre, et qui d'ailleurs trouva d'abord toute la facilité imaginable pour le gouvernement de Guienne, dont il fut effectivement pourvu, en laissant celui de Bourgogne à M. d'Espernon; M. le Prince, dis-je, ne douta point de l'aveu du Cardinal pour le gouvernement de Provence, et, devant que de l'avoir reçu, ou il consentit ou il laissa entendre qu'il consentiroit, l'on en parla diversement, au changement du Conseil, qui arriva le troisième jour d'avril, en la manière que je vous le vais raconter, après que je vous aurai supplié de remarquer que cette faute de M. le Prince est, à mon opinion, la plus grande contre la politique qu'il ait jamais faite.

Le 3 d'avril, Monsieur et M. le Prince étant allés au Palais-Royal, Monsieur y apprit que Chavigny, qui étoit intime de M. le Prince, y avoit été mandé par la Reine, de Touraine où il étoit. Monsieur, qui le haïssoit mortellement, se plaignit à la Reine de ce qu'elle l'avoit fait revenir sans lui en parler, et d'autant plus qu'elle lui alloit, au moins selon le bruit commun, faire prendre place de ministre au Conseil[1].

1. A cette époque, parut la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*,

La Reine lui répondit fièrement qu'il avoit bien fait d'autres choses sans elle. Monsieur sortit du Palais-Royal, et M. le Prince le suivit. Après le Conseil, la Reine envoya M. de la Vrillière demander les sceaux à M. de Châteauneuf; elle les donna, sur les six heures du soir, à M. le Premier Président, et elle envoya M. de Sully quérir son beau-père pour venir au Conseil tenir la place de chancelier. La Tivolière, lieutenant de ses gardes, vint donner part à Monsieur, entre dix et onze heures, de ce changement. Madame et Mademoiselle de Chevreuse n'oublièrent rien pour lui en faire voir la conséquence, qui ne devoit pas être bien difficile à prouver à un lieutenant général de l'État, aussi vivement et aussi hautement offensé qu'il l'étoit. Vous n'aurez pas de peine à croire que je ne conservai pas, en cette occasion, la modération sur laquelle je vous ai tantôt fait mon éloge[2]. Monsieur nous parut

pamphlet attribué au Coadjuteur, dans lequel il disait de Chavigny: « On préfère à M. de Chateauneuf, M. Chavigny, que toute la France connoît pour avoir été l'un des plus violents et plus dangereux instruments de la tyrannie du cardinal de Richelieu. On lui préfère le président de Maisons, noirci par tant de voleries; par tant de trahisons; et par une métamorphose étrange et faite, pour ainsi dire, contre tous les ordres de la nature; ces scélérats en un moment deviennent gens de bien; et au goût dépravé de ces malades furieux, nos véritables amis, les anciens protecteurs de la liberté publique, contre leur propre honneur, contre leur propre bien, contre leur propre sûreté, en un instant deviennent Mazarins. »

2 Le Coadjuteur n'est pas plus modéré dans un pamphlet qui parut alors et qui a pour titre: *Défense de l'ancienne et légitime Fronde.* Le passage suivant le témoigne suffisamment:

« Et vous, lâches imposteurs, infâmes bâtards de la légitime Fronde, demeurez dans le silence, vous qui déchirez le nom de Mazarin, après avoir toujours respecté sa personne; qui l'attaquez mort, après l'avoir adoré vivant; qui lui faisiez lâchement la cour dans son antichambre, cependant que notre illustre prélat s'opposoit généreusement à la naissance et au progrès de son pouvoir; qui combattiez sous ses ordres dans les troupes qui assiégeoient Paris, cependant que ce généreux protecteur de notre liberté exposoit sa

très-animé. Il nous assembla tous, c'est-à-dire M. le Prince, M. le prince de Conti, M. de Beaufort, M. de Nemours, MM. de Brissac, de la Rochefoucauld, de Chaulnes, frère aîné de celui que vous connoissez, de Vitry, de la Mothe, d'Estampes, de Fiesque et de Montrésor. Il exposa le fait, et il demanda avis. Montrésor ouvrit celui d'aller redemander les sceaux au Premier Président de la part de Son Altesse Royale. MM. de Chaulnes, de Brissac, de Fiesque et de Vitry furent du même sentiment. Le mien fut que celui qui venoit d'être proposé étoit juste et fondé sur le pouvoir légitime de Monsieur; qu'il étoit même nécessaire; mais que comme il étoit de sa bonté d'obvier à tout ce qui pourroit arriver de plus violent dans une action de cette nature, ma pensée n'étoit pas qu'il se fallût servir du peuple comme M. de Chaulnes venoit de le dire; mais qu'il seroit, ce me sembloit, plus à propos que Monsieur fît exécuter la chose par son capitaine des gardes; que M. de Beaufort et moi nous nous pourrions tenir sur les quais, qui sont des deux côtés du Palais, pour contenir le peuple qui n'avoit besoin que de bride en tout où le nom de Monsieur paroissoit; M. de Beaufort m'interrompit à ce mot et il me dit : « Je parlerai pour moi, Monsieur, quand j'opinerai, pourquoi m'alléguer? » Je faillis à tomber de mon haut. Il n'y avoit pas eu entre nous la moindre ombre, je ne dis pas de division, mais de mécontentement. M. de Beaufort continua en disant qu'il ne répondroit pas que nous pussions contenir le peuple et l'empêcher de jeter peut-être dans la rivière le Pre-

vie pour vous défendre; vous qui cherchiez des grâces et des bienfaits de ce ministre, au même moment que M. le Coadjuteur refusoit les biens et les grandeurs qui lui étoient offerts avec abondance. »

mier Président. Quelqu'un du parti de MM. les princes, je ne me ressouviens pas précisément si ce fut M. de Nemours ou M. de la Rochefoucauld, releva et orna ce discours de tout ce qui pouvoit donner au mien couleur et figure d'une exhortation au carnage. M. le Prince ajouta qu'il confessoit qu'il n'entendoit rien à la guerre des pots de chambre ; qu'il se sentoit même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition ; mais que si Monsieur croyoit être assez outragé pour commencer la guerre civile, il étoit tout prêt à monter à cheval, à se retirer en Bourgogne, et à y faire des levées pour son service. M. de Beaufort se remit encore sur le même ton ; et ce fut précisément ce qui abattit Monsieur, parce que voyant M. de Beaufort dans les sentiments de M. le Prince, il crut que le peuple se partageroit entre lui et moi.

Vous avez sans doute de la curiosité de connoître le sujet qui put obliger M. de Beaufort à cette conduite, et vous en serez très-étonnée quand vous le saurez. Ganzeville, qui étoit lieutenant de ses gardes, m'a dit depuis que Madame de Nemours, sa sœur, qu'il aimoit fort, l'avoit obligé, par ses larmes plutôt que par ses raisons, dans une conversation qu'il eut l'après-dînée avec elle, à ne se point séparer de M. de Nemours, qui étoit inséparable de M. le Prince, et que ses efforts se firent de concert avec Madame de Montbazon [1], qu'il prétendoit avoir été persuadée d'un côté

1 Loret imprimait alors dans sa *Muse historique*, édition de M. Ravenel, p. 104.

On dit de maison en maison,
Que Madame de Montbazon
Hait aussi plus qu'homme du monde
Ce fameux suppôt de la Fronde,
L'accusant d'avoir sourdement
Empêché, contre son serment,

par Vineuil et de l'autre par le maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordoient, en ce temps-là, pour le désunir de la Fronde. Madame de Montbazon a toujours soutenu, au président de Bellièvre, qu'elle n'avoit jamais été de ce complot, et qu'elle fut plus surprise que personne quand M. de Beaufort lui dit, le lendemain au matin, ce qui s'étoit passé. Le président de Bellièvre ne faisoit aucun fond sur ce qu'elle disoit, et particulièrement sur cette matière, où M. de Beaufort prit si mal son parti, qu'il tomba tout d'un coup à rien. Vous le verrez par la suite, et que par conséquent Madame de Montbazon avoit raison de ne pas prendre sur elle sa conduite. Ganzeville m'a souvent dit depuis que M. de Beaufort en fut au désespoir dès le lendemain. Je sais que Brillet, qui étoit son écuyer, a dit le contraire : tout cela est assez incertain.

Ce qui m'en a paru de plus sûr, est qu'il me crut perdu voyant la cour et M. le Prince réunis, et croyant que Monsieur n'auroit pas la force de me soutenir contre eux. Il ne jugea pas bien; car je suis persuadé que si lui-même ne se fût pas détaché, Monsieur eût fait tout ce que nous eussions désiré, et qu'il l'eût même fait à jeu sûr. Il ne tint pas à moi de lui faire connoître qu'il le pouvoit même sans lui, comme il étoit vrai; car, comme il fut entré, après cette conférence, dans la chambre de Madame, où Madame et Mademoiselle de Chevreuse l'attendoient, je lui proposai, en leur présence, d'amuser, sous prétexte de consulter encore sur le même sujet MM. les princes; et je ne lui demandai que deux heures de temps pour

Que les lis du teint de sa fille,
Très-ravissante et très-gentille,
Ne fussent mêlés tout de bon
Avec ceux d'Armand de Bourbon.

faire prendre les armes aux colonelles, et pour lui faire voir qu'il étoit absolument maître du peuple. Madame, qui pleuroit de colère et qui vouloit à toute force que l'on prît ce parti, l'ébranla, et il dit : « Mais « si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter « tout à cette heure, et eux et mon neveu de Beau- « fort. — Ils sont allés dans le cabinet des livres, ré- « pondit Mademoiselle de Chevreuse, attendre Votre « Altesse Royale ; il n'y a qu'à donner un tour à la « clef pour les y enfermer. J'envie cet honneur au « vicomte d'Hostel ; ce sera une belle chose qu'une « fille arrête un gagneur de batailles. » Elle fit un saut en disant cela pour y aller. La grandeur de la proposition étonna Monsieur ; et comme je connoissois parfaitement son naturel, je ne la lui avois pas faite d'abord, et je ne lui avois parlé que de les amuser. Comme il avoit de l'esprit, il jugea bien que, dès qu'il y auroit du bruit dans la ville, il seroit absolument nécessaire de les arrêter et son imagination lui en arracha la proposition. Si Mademoiselle de Chevreuse n'eût rien dit, je ne l'eusse pas relevée et Monsieur m'eût peut-être laissé faire, ce qui lui eût imposé la nécessité d'exécuter ce qu'il avoit imaginé. L'impétuosité de Mademoiselle de Chevreuse lui approcha d'abord toute l'action. Il n'y a rien qui effraie tant une âme foible. Il se mit à siffler, ce qui n'étoit jamais un bon signe, quoiqu'il ne fût pas rare ; il s'en alla rêver dans une croisée. Il nous remit au lendemain ; il passa dans le cabinet des livres où il donna congé à la compagnie, et MM. les princes sortirent du Palais-Royal en se moquant publiquement, sur les degrés, de la guerre des pots de chambre.

Comme j'étois, le lendemain au matin, dans la chambre de Madame de Chevreuse, le président Viole

y entra fort embarrassé, à ce qui nous parut. Il se démêla de l'ambassade qu'il avoit à porter, comme un homme qui étoit honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire, nous comprîmes par l'autre qu'il venoit déclarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuse lui répondit galamment. Mademoiselle de Chevreuse, qui s'habilloit auprès du feu, se mit à rire[1]. Vous jugez bien que nous ne fûmes pas surpris de la chose, mais je vous avoue que je le suis encore de la manière : je n'ai jamais pu la concevoir ; mais, qui plus est, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé mille fois à M. le Prince, j'en ai parlé à Madame de Longueville, j'en ai parlé à M. de la Rochefoucauld, aucun d'eux ne m'a pu alléguer aucune raison de ce procédé si peu ordinaire en de pareilles occasions, où l'on cherche au moins toujours des prétextes. L'on dit après que la Reine avoit défendu cette alliance, et je n'en doute pas ; mais je sais bien que Viole n'en dit pas un mot dans son compliment. Ce qui est encore de plus étonnant, est que Madame de Longueville m'a dit vingt fois, depuis sa dévotion[2],

1. La *Muse historique* de Loret, datée du 23 avril, disait (édition de M. Ravenel, p. 110) :

Le destin n'a pas trouvé bon
Que Monsieur Armand de Bourbon
S'unit, d'une étreinte amoureuse,
Avec la pucelle Chevreuse.
Amour a fait ce qu'il a pu,
Mais pourtant l'hymen est rompu.

Si l'on en croit le même Loret, quelques jours après, le prince de Conti rencontra la duchesse de Chevreuse et sa fille chez la Reine. Il s'empressa d'offrir la main à Mademoiselle de Chevreuse, qui l'accepta « comme si de rien n'étoit et sans se montrer offensée de la rupture passée, nonobstant sa douleur amère. » Cette scène est racontée sous le nom d'*Amarante*.

2. La duchesse de Longueville voulut aussi faire oublier sa vie mondaine en se retirant, bientôt après, dans un couvent des Carmélites. Saint-Évremond nous paraît avoir fait allusion à ces dévo-

qu'elle n'avoit point rompu ce mariage; que M. de la Rochefoucauld me l'a confirmé et que M. le Prince, qui est l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avoit ni directement ni indirectement contribué. Comme je disois un jour à Guitaud que cette variété m'étonnoit, il me répondit qu'il n'en étoit point surpris, parce qu'il avoit remarqué, sur beaucoup d'articles, que M. le Prince et Madame sa sœur avoient oublié la plupart des circonstances de ce qui s'étoit passé dans ce temps-là. Faites ré-

tions tardives de plusieurs illustres Frondeuses, dans les passages suivants de ses *OEuvres mêlées* (I, p. 124) :

« Il sera bon de vous dépeindre la dévotion de nos dames telle qu'elle est, afin que vous puissiez éviter les défauts qui l'accompagnent.

« Leur pénitence ordinaire est moins un repentir de leurs péchés, qu'un regret de leurs plaisirs : en quoi elles sont trompées elles-mêmes, pleurant amoureusement ce qu'elles n'ont plus, quand elles croient pleurer saintement ce qu'elles ont fait.

« Ces beautés usées qui se donnent à Dieu, pensent avoir éteint de vieilles ardeurs, qui cherchent secrètement à se rallumer; et leur amour n'ayant fait que changer d'objet, elles gardent pour leurs dernières souffrances, les mêmes soupirs et les mêmes larmes qui ont exprimé leurs vieux tourments. Elles n'ont rien perdu des premiers troubles du cœur amoureux; des craintes, des saisissements, des transports; elles n'ont rien perdu de ses plus chers mouvements, des tendres désirs, des tristesses délicates et des langueurs précieuses; quand elles étoient jeunes, elles sacrifioient des amants; n'en ayant plus à sacrifier, elles se sacrifient elles-mêmes : la nouvelle convertie fait un sacrifice à Dieu de l'ancienne voluptueuse. Il y en a qui renoncent au monde, par un esprit de vengeance contre le monde qui les a quittées. Pour quelques-unes, Dieu est un nouvel amant, qui les console de celui qu'elles ont perdu en quelques autres, la dévotion est un dessein d'intérêt et le mystère d'une nouvelle conduite.

« Vous en avez de sombres et de retirées, qui préfèrent les tartufes aux galants bien faits, par le goût d'une volupté obscure. Quelquefois elles veulent s'élever au ciel de bonne foi et leur foiblesse les fait reposer en chemin avec les directeurs qui les conduisent. La dévotion a quelque chose de tendre pour Dieu, qui peut retourner aisément à quelque chose d'amoureux pour les hommes.

« Ces pénitentes, qui pleurent dans le couvent les péchés qu'elles

flexion, je vous supplie, sur l'inutilité des recherches qui se font tous les jours, par les gens d'étude, des siècles qui sont plus éloignés.

Aussitôt que Viole fut sorti de l'hôtel de Chevreuse, je reçus un billet de Jouy, qui étoit à Monsieur, qui portoit que Son Altesse Royale s'étoit levée de fort bon matin, qu'elle paroissoit consternée, que le maréchal de Gramont l'avoit entretenue fort longtemps; que Goulas avoit eu une conférence particulière avec lui; que le maréchal de la Ferté-Imbault [Jacques d'Estampes], qui étoit une manière de girasol, commençoit à fuir ceux qui étoient marqués dans la maison pour être de ses amis. Le marquis de Sablonnière [Edmond de Ravenel], qui commandoit le régiment de Valois et qui étoit aussi mon ami, entra un moment après pour m'avertir que Goulas étoit allé chez Chavigny, avec un visage fort gai, au sortir de la conversation qu'il avoit eue avec Monsieur. Madame de Chevreuse reçut, au même instant, un billet de Madame, qui la chargeoit de me dire que je me tinsse sur mes gardes, et qu'elle mourroit de peur que les menaces que l'on faisoit à Monsieur ne l'obligeassent à m'abandonner. Ces avis me portèrent à me faire un mérite auprès de Monsieur de ce que j'avois sujet de craindre de sa foiblesse, et de ce que je croyois nécessaire pour ma sûreté. Je déclarai ma pensée à l'hôtel de Chevreuse, en présence

ont fait dans le monde, servent d'exemple pour la joie aussi bien que pour les larmes: peut-être même qu'elles donnent la confiance de pécher, pour laisser en vue la ressource de la pénitence. Une femme ne regarde point séparément quelque partie de leurs jours, elle s'attache à l'imitation de la vie entière et se donnant à l'amour quand elle est jeune, elle se réserve à pleurer pour la consolation de sa vieillesse. Dans cet âge triste et si sujet aux douleurs, c'est un plaisir de pleurer ses péchés, ou pour le moins une diversion des larmes, que l'on donneroit à ses maux. » *Œuvres mêlées*, t. I, p. 107.

des gens les plus affidés du parti. Ils l'approuvèrent, et je l'exécutai. La voici : j'allai trouver Monsieur, je lui dis qu'ayant eu l'honneur et la satisfaction de le servir dans les deux choses qu'il avoit eu le plus à cœur, qui étoit l'éloignement du Mazarin et la liberté de MM. ses cousins, je me sentois obligé de rentrer purement dans les exercices de ma profession, quand je n'en aurois point d'autre raison que celle de prendre du temps aussi propre que celui-là pour m'y remettre; que je serois le plus imprudent de tous les hommes, si je le manquois, dans une occasion ou non-seulement mon service ne lui étoit plus utile, mais où ma présence même lui seroit assurément d'un embarras fort grand; que je n'ignorois pas qu'il étoit accablé d'instance et d'importunité sur mon sujet; que je le conjurois de les faire finir en me permettant de me retirer dans mon Cloître[1].

Il seroit inutile que je vous achevasse ce discours, vous en jugez assez la suite. Je ne vous puis exprimer le transport de joie qui me parut dans les yeux et sur le visage de Monsieur, quoiqu'il fût l'homme du monde le plus dissimulé et qu'il fît, en paroles, tous ses efforts

1. Le cardinal de Retz publia, avant de se retirer au Cloître Notre-Dame, la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde* (5 avril 1651), dont voici le commencement, qui est à sa louange :

« On ne peut mieux répondre à de mauvais discours que par de bonnes actions. La réputation de M. le Coadjuteur est autant au-dessus de la calomnie et de l'imposture, que son cœur est au-dessus de la crainte et son esprit au-dessous de l'intérêt. Je ne prétends point répondre pour lui à ces infâmes libelles, qui infectent le monde. Je ne les lis qu'avec mépris, quand je les considère comme des ouvrages malheureux de ces mêmes mains, qui nous ont voulu consacrer autrefois le Mazarin. Je regarde comme des trophées élevés à la gloire de Monseigneur le Coadjuteur tous les faits que tracent contre lui ceux qui ont assiégé Paris. Je leur pardonne même en quelque manière le ressentiment qu'ils ont des obstacles qu'il a mis à leur fureur, en tant d'occasions où ils ont essayé d'opprimer la liberté publique. »

pour me retenir. Il me promit qu'il ne m'abandonneroit jamais; il m'avoua que la Reine l'en pressoit; il m'assura que quoique la réunion de la Reine et des princes l'obligeât à faire bonne mine, il n'oublieroit jamais le cruel outrage qu'il venoit de recevoir; qu'il auroit fait des passe-merveilles, si M. de Beaufort ne lui avoit point manqué; que sa désertion étoit cause qu'il avoit molli, parce qu'il avoit cru qu'il pouvoit partager le peuple; que je me donnasse un peu de patience, et que je verrois qu'il sauroit bien prendre son temps pour remettre les gens dans leur devoir. Je ne me rendis pas; il se rendit, mais avec de grandes promesses de me conserver toute sa vie dans son cœur et de conserver, par le canal de Jouy, un commerce secret. Il voulut savoir mes sentiments sur la conduite qu'il avoit à tenir; et il me mena chez Madame, qui étoit au lit, pour me les faire dire devant elle. Je lui conseillai de s'accommoder avec la cour, et de mettre pour unique condition que l'on ôtât les sceaux à M. le Premier Président; ce que je fis sans aucune animosité contre sa personne; car il est vrai que bien que nous fussions toujours de contraire parti, je l'aimois naturellement, mais parce que j'eusse cru trahir ce que je devois à Monsieur, si je ne lui eusse représenté la honte qu'il y eût pour lui à souffrir que les sceaux demeurassent à un homme qui les avoit eus sans la participation du lieutenant général de l'État. Madame reprit tout d'un coup : « Et de « Chavigny, vous n'en dites rien. » — « Non, Madame, « lui répondis-je, parce qu'il est très-bon qu'il de« meure. La Reine le hait mortellement, il hait mor« tellement le Mazarin. L'on ne l'a remis au Conseil « que pour plaire à M. le Prince. Voilà deux ou trois « grains qui altéreroient la composition du monde la

« plus naturelle; laissez-le, Madame, il y est admi-« rable pour Monsieur, dont l'intérêt n'est pas qu'une « confédération dans laquelle il n'entre que par force « dure longtemps. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce M. de Chavigny dont il est question, avoit été favori et même fils, à ce que l'on a cru, de M. le cardinal de Richelieu; qu'il avoit été fait par lui chancelier de Monsieur; et que ce chancelier traitoit si familièrement Monsieur, son maître, qu'un jour il lui fit tomber un bouton de son pourpoint, en lui disant: « Je « veux bien que vous sachiez que M. le Cardinal vous « fera sauter, quand il voudra, comme je fais sauter « ce bouton. » Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur. Vous voyez que Madame n'avoit pas tout à fait tort de se ressouvenir de M. de Chavigny. Monsieur eut de la peine à le souffrir dans le Conseil; il se rendit pourtant à ma raison; il n'opiniâtra que le Garde des Sceaux. L'on le destitua[1]; l'on crut à la cour que l'on en étoit quitte à bon marché, et l'on avoit raison.

Au sortir de chez Monsieur, j'allai prendre congé de MM. les princes. Ils étoient avec Madame de Longueville et Madame la Palatine à l'hôtel de Condé. M. le prince de Conti reçut mon compliment en riant et en me traitant de bon père ermite. Madame de Longueville ne me parut pas y faire beaucoup de réflexion; M. le Prince en conçut la conséquence, et je vis clairement que ce pas de ballet l'avoit surpris. Madame la Palatine en observa mieux que personne la cadence, comme vous verrez dans la suite[2].

1. Une dépêche du secrétaire d'État le Tellier, du 14 avril 1651, constate que Mathieu Molé refusa *avec une générosité sans exemple* toutes les grâces et récompenses que la Reine lui offrit.

2. A cette époque de l'année 1651, le cardinal Mazarin était retiré

à Brusle, d'où il écrivait fréquemment à la Reine. Des lettres de ce personnage, que nous allons reproduire, nous donnent une idée exacte de son opinion sur les Frondeurs et des secrètes pensées de son cœur pour la Reine. M. Ravenel a publié pour la Société de l'histoire de France un curieux recueil de lettres de la même époque, qui ne font que confirmer, sur une infinité de points, la véracité des *Mémoires de Retz*. Voici les lettres de Mazarin :

A LA REINE.

« A Brühl, 17 avril 1651.

« Le Coadjuteur, retournant de Berny avec Madame et Mademoiselle de Chevreuse, où M. le président de Bellièvre leur avoit donné à dîner et collation, un laquais de ladite dame étant tombé et le carrosse lui étant passé dessus, on croyoit qu'il se mouroit, et le Coadjuteur sortit pour le confesser, comme il le fit. Et, se remettant en carrosse, n'entretint la compagnie, jusqu'à Paris, que des péchés de jeunesse de ce pauvre misérable, en riant et raillant avec lesdites dames. C'est un bel exemple que donne un archevêque, qui révèle la confession et entretient d'ordures de si honnêtes personnes.

« Feu M. le cardinal de Richelieu le regarda toujours, quoiqu'en sa jeunesse, comme un esprit de trouble et de révolte, et qui enchérissoit sur les mauvaises qualités desquelles la maison de Retz étoit accusée.

« Il a témoigné, en toute occasion, son aversion à la monarchie, louant et relevant toujours la conduite de Cromwell, faisant des écrits qui sont imprimés, pour insinuer dans l'esprit du peuple la république, ou aidant ceux qui en font quelqu'un.

« Ce ne seroit pas fini si l'on vouloit conter en détail les impiétés, débauches et méchancetés qu'il a faites, sues de tout le monde, depuis trois ans. Les plus intimes du Coadjuteur, qui le connoissent dans le fond, tombent d'accord qu'il n'a aucune religion. »

« Avril 1651.

« Je ne sais ce qu'on peut espérer d'avantageux pour le Roi et pour l'État, à présent que les affaires dépendent de personnes mal intentionnées.

« Le duc d'Orléans est gouverné par le Coadjuteur, qui est le plus méchant homme; qui hait le Roi et l'État, qui n'a autre but que de le perdre, et qui, pour cet effet, ne portera seulement Son Altesse Royale à brouiller et à s'entendre avec l'Espagne, mais avec le diable.

« Madame de Chevreuse a encore un ascendant tout entier sur l'esprit de Son Altesse Royale, et sont, elle et le Coadjuteur, comme les deux doigts de la main; et il est superflu de dire si elle est brouillonne, si l'amitié qu'elle professoit pour la Reine et les obli-

gations qu'elle avait à Sa Majesté l'ont put empêcher, à son retour, d'être le chef de la conjuration contre moi, dont Beaufort devoit être l'exécuteur, et de faire tout son possible pour perdre la Reine s'entendant avec les Espagnols et leur donnant avis de tout, et particulièrement par le moyen de D. Antonio Sarmiento, son galant favori, avec lequel elle méditoit de se retirer dans une île qu'elle prétendoit acheter du marquis d'Usserac; bonne, honnête et glorieuse résolution pour une femme mariée. Le feu Roi à la mort, ayant commandé qu'on ne la fît revenir en France, l'entendant nommer dit : « Voilà le diable. »

« En présence de beaucoup de monde, elle et Madame de Montbazon, séparément, ont soutenu qu'on pouvoit lever la robe pour son plaisir, aux personnes qu'on aimoit et pour satisfaire à l'ambition et à la vengeance. C'est la doctrine que ces dames enseignent et pratiquent. Et lorsque l'âge empêche lesdites dames de profiter de leur beauté, elles ont recours à leurs filles, et elles ont commencé à le faire.

« Madame de Chevreuse, à laquelle disant que je ne voyois pas comment la Reine se pourroit assurer de l'esprit du Coadjuteur, lorsque les princes furent arrêtés, et que je craignois fort qu'il manqueroit bientôt, elle me fit confidence qu'elle le retiendroit par le moyen de sa fille, qui se conduiroit en sorte, à l'égard du Coadjuteur, qu'elle lui donneroit de l'amour et le retiendroit de celui qu'il avoit pour Madame de Guémené, ce qu'elle m'a confirmé plusieurs fois. Et, en effet, ladite dame l'a gouverné par là, ayant laissé la bride à sa fille, en sorte qu'elle donnoit des rendez-vous chez Madame de Rhodes au Coadjuteur, qui ne laissoit pas de la voir tous les jours, à heures indues, à l'hôtel de Chevreuse. De façon que les médisants se sont empressés de dire que le mariage avec le prince de Conti ne pouvoit faire qu'il ne fût très-bon, puisque le prêtre y avoit passé.

« Voilà les deux personnes qui gouvernent l'esprit de Son Altesse Royale; et celles qui sont les plus confidentes du Coadjuteur et de Madame de Chevreuse sont les plus factieuses de l'État, et surtout Noirmoutiers et Laigues, qui furent envoyés solliciter l'entrée de l'Archiduc à Bruxelles par ledit Coadjuteur, où ledit Laigues rencontra le bonheur de plaire à Madame de Chevreuse, laquelle est entièrement sujette et déférente à ceux qu'elle a choisis pour son plaisir; et à présent qu'elle n'est plus belle, elle l'est encore davantage : ce qui a bien paru dans l'empire qu'on a vu exercer à Laigues sur elle, qui est un petit gentilhomme de Limoges de cinq cents livres de rente. »

« De Brühl, ce 11 mai 1651

« Mon Dieu ! que je serois heureux et vous satisfaite si vous pouviez voir mon cœur, ou si je pouvois vous écrire ce qu'il en est, et seulement la moitié des choses que je me suis proposé. Vous n'au-

riez pas grand'peine, en ce cas, à tomber d'accord que jamais il n'y a eu amitié approchante à celle que j'ai pour vous. Je vous avoue que je ne me fusse pu imaginer qu'elle allât jusqu'à m'ôter toute sorte de contentement, lorsque j'emploie le temps à autre chose qu'à songer à vous, mais cela est, et à un tel point, qu'il me seroit impossible d'agir en quoi que ce pût être, si je ne croyois d'en devoir user ainsi pour votre service.

« Je voudrois aussi vous pouvoir exprimer la haine que j'ai contre les indiscrets qui travaillent sans relâche pour faire que vous m'oubliiez, et empêcher que nous ne nous voyons plus. En un mot, elle est proportionnée à l'affection que j'ai pour vous. Ils se trompent bien s'ils espèrent de voir en nous les effets de l'absence : et si cet Espagnol disoit que les montagnes de Guadarrama avoient grand tort de se mettre au milieu de deux bons amis, je m'assure qu'il chanteroit prouesse contre ceux qui ne cessent de nous tourmenter, sans s'apercevoir que la peine qu'ils nous donnent ne sert qu'à échauffer l'amitié qui ne peut jamais finir.

« Je crois la vôtre à toute épreuve et telle que vous me dites, mais j'ai meilleure opinion de la mienne, car elle me reproche à tout moment que je vous en donne assez de belles marques et me fait penser à des choses étranges pour cela, et à des moyens hardis et hors du commun pour vous revoir. Et si je ne les exécute, c'est que les uns sont impossibles et les autres de crainte de vous faire préjudice. Car, sans cela, j'eusse déjà hasardé mille vies pour en pratiquer quelqu'une; et si mon malheur ne reçoit bientôt quelque remède, je ne réponds pas d'être sage jusqu'au bout, car cette grande prudence ne s'accorde pas avec une passion telle qu'est la mienne.

Je songe quelquefois s'il ne seroit pas mieux, pour mon repos, que vous ne m'écrivissiez pas, ou que, le faisant, ce fût froidement; que vous me dissiez de vous être moqué de moi quand vous m'avez donné des nouvelles d'Espagne et parlé de la fenêtre; que j'ai été bien fou à croire ce que vous m'avez mandé de votre amitié, et enfin que vous ne vous souvenez plus de moi comme si je n'étois au monde.

« Il me semble qu'un tel procédé, glorieux comme je suis, me guériroit de tant de peines et de l'inquiétude que je souffre et adouciroit le déplaisir de mon éloignement. Mais gardez-vous en bien d'en user ainsi! Je prie Dieu de m'envoyer plutôt la mort qu'un semblable malheur, qui me la donneroit mille fois le jour!

« Le cardinal Mazarini. »

CHAPITRE XXVI

LE COADJUTEUR NOMMÉ CARDINAL.

FIN 1651. — Le Cloître Notre-Dame. — *Le Coadjuteur siffle ses linotes.* — *Le duc de Beaufort ne pare pas les bottes qu'on lui donne avec toute l'adresse nécessaire.* — Le marquis de Châteauneuf à Montrouge. — Le vicomte d'Hostel. — *Je vous salue comme notre ministre.* — Mazarin désapprouve le traité fait avec M. le Prince. — Lettre de Son Éminence. — Le Coadjuteur refuse le ministère et préfère le cardinalat. — Il propose M. de Châteauneuf pour premier ministre. — Le maréchal du Plessis. — Un billet de la Reine. — Audience donnée par S. M. au Coadjuteur dans le Cloître Saint-Honoré. — La Reine lui offre de nouveau le titre de ministre et l'appar ement de Mazarin. — *Mais elle avait oublié ce qui étoit précisément et uniquement nécessaire pour y résoudre le Coadjuteur.* — *La Reine avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit et dans le cœur.* — Conversation du Coadjuteur et de la Reine au sujet de Mazarin. — *Si vous le vouliez! — Revenez à moi!* — Se radoucir pour Mazarin, c'est devenir inutile au service de la Reine. — Colère de S. M. — *J'obligerai M. le Prince à sortir de Paris devant qu'il soit huit jours.* — *Touchez-là; vous êtes après-demain cardinal et le second de mes amis.* — Servien, Lyonne, Chavigny et le Tellier. — Madame la Palatine. — M. le Prince brave tous les jours la Reine. — *Allez, vous êtes un vrai démon!* — Le Coadjuteur et Madame la Palatine. — Dépêche de Madame la Palatine au cardinal Mazarin. — Le Coadjuteur *arrose le public.* — Thème mis et étendu sur le métier par Caumartin et brodé par le Coadjuteur. — Le Coadjuteur sort de sa retraite. Il assiste aux séances du Parlement. — Madame et Mademoiselle de Chevreuse. — *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal!*

Je me retirai donc à mon Cloître de Notre-Dame, où je ne m'abandonnai pas si fort à la Providence, que je me servisse aussi de moyens humains pour me défendre de l'insulte de mes ennemis. Annery, avec la noblesse du Vexin, me rejoignit; Châteaubriand, Château-Régnaut, le vicomte de Lamet, Argenteuil [François de Basclé], le chevalier d'Humières se logèrent dans le Cloître. Balau et le comte de Crafort, avec cinquante officiers écossois qui avoient été des troupes

de Montross [1], furent distribués dans les maisons de la rue Neuve, qui m'étoient les plus affectionnés. Les colonels et les capitaines de quartier, qui étoient dans mes intérêts, eurent chacun leur signal et leur mot de ralliement. Enfin je me résolus d'attendre ce que le chapitre des accidents produiroit, en remplissant exactement les devoirs de ma profession et en ne donnant plus aucune apparence d'intrigue au monde. Jouy ne me voyoit qu'en cachette; je n'allois que la nuit à l'hôtel de Chevreuse avec Malclerc; je ne voyois plus que des chanoines et des curés. La raillerie en étoit forte au Palais-Royal et à l'hôtel de Condé. Je fis faire, en ce temps-là, une volière dans une croisée, et Nogent en fit le proverbe : *Le Coadjuteur siffle ses linotes* [2].

1. Mazarin paraît avoir tiré parti des rapports du Coadjuteur avec les Anglais réfugiés en France pour calomnier son adversaire. Dans une lettre à la Reine, publiée par M. Ravenel (p. 6), *Coll. de la Société de l'histoire de France*, Mazarin dit que le Coadjuteur « a pris soin de faire écrire et imprimer toutes les révolutions d'Angleterre par un homme à lui [Robert de Mentel de Salomonet], dans le commencement des désordres de Paris, afin d'apprendre la méthode qu'on devoit tenir et leur faire connoître [aux Parisiens] par l'exemple susdit qu'il étoit facile. »

Mazarin ne paraît pas avoir appris du Coadjuteur sa méthode de secourir les princes malheureux et exilés, même lorsqu'ils étaient de la maison royale de France (Voyez ci-dessus les *Mémoires*, IIe partie, chap. IX).

2. La *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé* rappelle ce proverbe, en ces termes :

« Toute la compagnie jugea que M. le Coadjuteur se plaint qu'on ne peut avoir du tout confiance en M. le Prince pour quelques intérêts particuliers, pour lesquels on ne crut pas qu'il fût à propos d'approuver toutes les intrigues qu'il fait avec Madame de Chevreuse pour se venger; on ajouta que nous ne devons avoir que le bien public devant les yeux; et l'on demanda ensuite si l'on devoit se fier à un homme qui fait servir la chaire à ses cabales; qui proteste mille fois le jour qu'il a renoncé aux affaires, *qu'il ne se mêle que de siffler les linotes*, et qui cependant court le jour et la nuit pour cabaler, et veut, avec témérité, disputer dans Paris le pavé au premier prince du sang à qui il doit toutes sortes de respects, et fait

La disposition de Paris me consoloit fort du ridicule du Palais-Royal. J'y étois fort bien, et d'autant mieux que tout le monde y étoit fort mal. Les curés, les habitués, les mendiants avoient été informés avec soin des négociations de M. le Prince. Je donnois des bottes à M. de Beaufort, qui ne les paroit pas avec toute l'adresse qui y eût été nécessaire; M. de Châteauneuf, qui s'étoit retiré à Montrouge après que l'on lui eut ôté les sceaux, me donnoit tous les avis qui lui venoient d'ordinaire très-bons, et du maréchal de Villeroi et du commandeur de Jars. Monsieur, qui dans le fond du cœur étoit enragé contre la cour, entretenoit très-soigneusement le commerce que j'avois avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables.

Le vicomte d'Hostel vint chez moi entre minuit et une heure, et il me dit que le maréchal du Plessis, son frère, étoit dans le fond de son carrosse, à la porte. Comme il fut entré, il m'embrassa en me disant: « Je « vous salue comme notre ministre. » Comme il vit que je souriois à ce mot, il ajouta : « Non, je ne raille « point, il ne tiendra qu'à vous que vous le soyez[1]. La

mille intrigues pour diviser la maison royale, dont la réunion est le seul moyen pour donner la paix à l'État. »

1. L'*Avis désintéressé sur la conduite du Coadjuteur* fait allusion à l'offre faite au Coadjuteur de l'entrée au ministère :

« Mais quand le bruit public seroit véritable qu'on veut mettre M. le Coadjuteur dans le ministère, bien qu'il ait déclaré hautement plusieurs fois qu'il n'auroit jamais cette pensée, doit-on croire pour cela que M. le Coadjuteur soit dans les intérêts de Mazarin?

« La condition du Roi et celle de l'État seroit bien malheureuse, si tous ceux qui pourront entrer dorénavant dans le conseil du Roi, passoient pour Mazarins. Tout le monde fuiroit le service du Roi et de l'État, comme une fatalité à sa fortune, parce qu'il n'y a personne qui se veuille charger volontairement de la haine publique.

« Je demanderois volontiers à ceux qui se laissent si facilement surprendre, si, quand le Cardinal a été chassé, on avoit mis dès lors M. le Coadjuteur dans le Conseil, il y eût eu des personnes qui

« Reine me vient de commander de vous dire qu'elle « remet entre vos mains sa personne, celle du Roi « son fils et sa couronne. Écoutez-moi. » Il me conta ensuite tout le prétendu traité de M. le Prince avec Servien et Lyonne, dont je vous ai déjà parlé. Il me dit que le Cardinal avoit mandé à la Reine que si elle ajoutoit le gouvernement de Provence à celui de Guienne, sur lequel elle venoit de se relâcher, elle étoit déshonorée à tout jamais, et que le Roi, son fils, quand il seroit en âge, la considéreroit comme celle qui auroit perdu son État; qu'elle voyoit son zèle pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres intérêts; que ce traité portant son rétablissement comme il le portoit, il y pourroit trouver son compte, parce que le ministre d'un Roi affoibli trouvoit quelquefois plus d'avantage, pour son particulier, dans la diminution de l'autorité que dans son agrandissement, (il eût eu peine à prouver cette thèse); mais qu'il aimoit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte que de consentir que la Reine contribuât elle-même à cette diminution, et particulièrement pour la considération de lui Mazarin. Le maréchal du Plessis, à ce dernier mot, tira la lettre de sa poche, écrite de la main du Cardinal, que je connoissois très-bien.

Je ne me ressouviens pas d'avoir vu en ma vie une si belle lettre. Voici ce qui me la fit croire ostensive. Ce n'est pas de ce qu'elle n'étoit pas en chiffres, car elle étoit venue par une voie si sûre que je ne m'en étonnai pas, mais elle finissoit ainsi : « Vous savez, « Madame, que le plus capital ennemi que j'aie au « monde est le Coadjuteur; servez-vous-en, Madame, « plutôt que de traiter avec M. le Prince aux condi-

se fussent plaintes de ce digne choix. Au contraire, tout le peuple auroit crié victoire et témoigné de la joie dans le public. »

« tions qu'il demande; faites-le cardinal, donnez-lui « ma place, mettez-le dans mon appartement; il sera « peut-être à Monsieur plus qu'à Votre Majesté; mais « Monsieur ne veut point la perte de l'État; ses inten- « tions dans le fond ne sont point mauvaises. Enfin, « tout, Madame, plutôt que d'accorder à M. le Prince « ce qu'il demande. S'il l'obtenoit, il n'y auroit plus « qu'à le mener à Reims. » Voilà la lettre du Cardinal; je ne me ressouviens peut-être pas des paroles, mais je suis assuré que c'en étoit la substance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis dans mon âme de cette lettre. Je témoignai au maréchal que je la croyois très-sincère, et qu'il ne se pouvoit, par conséquent, que je ne m'en sentisse très-obligé; mais comme dans la vérité je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la cour, je me résolus aussi sans balancer d'en user de même du mien, de ne pas accepter le ministère, et d'en tirer, si je pouvois, le cardinalat.

Je répondis au maréchal du Plessis que j'étois sensiblement obligé à la Reine, et que pour lui marquer ma reconnoissance, je la suppliois de me permettre de la servir sans intérêt[1]; que j'étois très-incapable

1. La *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*, pamphlet attribué au Coadjuteur, rappelle le désintéressement que ce prélat montra dans diverses circonstances :

« Je n'ignore point ses sentiments au point de ne savoir pas que ce même esprit qui lui a fait refuser, depuis trois ans, deux fois le chapeau de cardinal, quatre-vingt mille livres de rentes en bénéfices, soixante mille écus d'argent comptant, place dans les conseils en deux différentes occasions, l'oblige à renoncer encore à celle-ci. »

On lit aussi, dans l'*Avis désintéressé sur la conduite du Coadjuteur*, les lignes suivantes relatives à son désintéressement :

« Je sais bien que le Coadjuteur a paru, jusqu'à présent, le plus désintéressé de tous les hommes du monde; qu'il refusa généreusement le chapeau de cardinal qu'on lui offrit plusieurs fois, pendant le blocus de Paris, afin qu'il ne s'opposât pas si hautement qu'il le

du ministère pour toutes sortes de raisons; qu'il n'étoit pas même de la dignité de la Reine d'y élever un homme encore tout chaud et tout fumant, pour ainsi parler, de la faction; que ce titre même me rendroit inutile à son service du côté de Monsieur et encore beaucoup davantage de celui du peuple, qui étoient les deux endroits qui, dans la conjoncture présente, lui étoient les plus considérables. «Mais, reprit tout « d'un coup le maréchal du Plessis, il faut quelqu'un « pour remplir la niche : tant qu'elle sera vide, M. le « Prince dira toujours que l'on y veut remettre M. le « Cardinal, et c'est ce qui lui donnera de la force. » — «Vous aurez d'autres sujets, lui répondis-je, bien « plus propre à cela que moi. » A quoi le maréchal repartit: «Le Premier Président ne seroit point agréa« ble aux Frondeurs; la Reine, ni Monsieur, ne se fie« ront jamais à Chavigny. » Après bien des tours, je lui nommai M. de Châteauneuf. Il se récria à ce nom. « Et quoi, me dit-il, vous ne savez pas que c'est le « plus grand ennemi que vous ayez au monde? Vous « ne savez pas que ce fut lui qui s'opposa à votre cha« peau à Fontainebleau? vous ne savez pas que ce fut « lui qui écrivit de sa main ce beau mémorial, qui fut « envoyé à votre honneur et louange au Parlement. » Voilà précisément où j'appris cette dernière circonstance, car je savois déjà toute la pièce de Fontainebleau. Je répondis au Maréchal que je n'étois peut-être pas si ignorant qu'il se l'imaginoit, mais que les

faisoit aux intérêts du ministre, et que la cause du peuple ne lui fût pas du tout si chère.

« On sait aussi que, dans le temps qu'il ménagea la liberté de M. le Prince et l'exil du Mazarin, auprès de Son Altesse Royale, on lui voulut encore donner le chapeau, et qu'à diverses autres fois on lui a offert l'abbaye d'Ourcan, une pension de vingt mille livres et cinquante mille écus comptant. »

temps avoient porté des raccommodements qui, à l'égard du public, avoient couvert le passé; que je craignois comme la mort la nécessité des apologies. « Mais, reprit le Maréchal, si nous vous mettons « en mains le mémoire envoyé au Parlement? » — « Si vous me le mettez en mains, lui repartis-je, j'a- « bandonnerai M. de Châteauneuf; car, en ce cas, le « mémoire qui a été écrit depuis notre raccommode- « ment me servira d'apologie. » Le Maréchal s'agita beaucoup sur cet article, sur lequel il prit occasion de me dire, plus délicatement qu'à lui n'appartenoit, que Monsieur m'avoit aussi abandonné, ce qu'il coula pour découvrir comme j'étois avec lui. Je voulus bien lui en donner le contentement, en lui répondant qu'il étoit vrai, mais que je ne le traiterois pourtant pas comme M. de Châteauneuf. J'ajoutai à la réponse un petit souris, comme s'il m'eût échappé, pour lui faire voir que je n'étois peut-être pas si maltraité de Monsieur que l'on l'avoit cru. Comme il vit que je m'étois refermé, après avoir jeté cette petite lueur, il me dit: « Il faudroit que vous vissiez vous-même la Reine. » Je ne fis pas semblant de l'avoir entendu, et il le répéta encore une fois; et puis tout d'un coup il jeta sur la table un papier, en disant: « Tenez, lisez; vous « fierez-vous à cela? » C'étoit un écrit signé de la Reine, qui me promettoit toute sûreté, si je voulois aller au Palais-Royal. « Non, dis-je, au Maréchal, et vous l'allez voir. » Je baisai le papier avec un profond respect, et le jetai dans le feu en disant : « Quand me « voulez-vous mener chez la Reine[1]? » Je n'ai jamais vu un homme plus surpris que le Maréchal.

1. Dans la *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé*, Sarrazin disait des entrevues de la Reine et du Coadjuteur, le soir à l'Oratoire « Sur ce que l'on dit que, pour décrier M. le Coadjuteur, on s'es.

Nous convînmes que je me trouverois à minuit dans le cloître Saint-Honoré. Je n'y manquai pas. Il me mena au petit Oratoire, par un degré dérobé. La Reine y entra un quart d'heure après. Le Maréchal sortit, et je demeurai seul avec elle; elle n'oublia rien pour me persuader de prendre le titre de ministre et l'appartement du Cardinal au Palais-Royal, que ce qui étoit précisément et uniquement nécesssaire pour m'y résoudre, car je connus clairement qu'elle avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit et dans le cœur; et quoiqu'elle affectât de me dire que bien qu'elle l'estimât beaucoup et qu'elle l'aimât fort, elle ne vouloit point perdre l'État pour lui, j'eus tout sujet de croire qu'elle y étoit plus disposée que jamais. Je fus convaincu, devant même que je sortisse de l'Oratoire, que je ne me trompois pas dans mon jugement; car aussitôt qu'elle eut vu que je ne me rendois pas sur le ministère, elle me montra le cardinalat; mais comme prix des efforts que je ferois pour l'amour d'elle, me disoit-elle, pour le rétablissement du Mazarin. Je crus qu'il étoit nécessaire que je m'ouvrisse, quoique le pas fût fort délicat. Mais j'ai toute ma vie estimé que quand l'on se trouve obligé à faire un dis-

avisé, depuis peu, de publier qu'il alloit au Palais-Royal, qu'on parloit de le faire ministre et de le mettre dans les conseils du Roi: on demeura d'accord que la chose étoit vraie; que Madame de Chevreuse avoit négocié son accommodement; qu'il avoit été introduit secrètement chez la Reine par Courtois; qu'il avoit répondu à Sa Majesté de M. le duc d'Orléans, du Parlement et du peuple; et qu'il étoit facile de juger qu'il y avoit longtemps qu'il aspiroit au ministère, quelque protestation qu'il fît du contraire; que la retraite qu'il avoit faite du Luxembourg n'avoit pas été longue: et que se piquant d'avoir pour les grandeurs un même esprit que Dioclétien et Charles-Quint, il s'étoit, comme le premier, bientôt ennuyé de la vie contemplative, et comme l'autre repenti d'avoir quitté la cour pour le cloître. »

cours que l'on prévoit ne devoir pas agréer, l'on ne lui peut trop donner d'apparences de sincérité, parce que c'est l'unique voie pour l'adoucir. Voici ce que, sur ce principe, je dis à la Reine :

« Je suis au désespoir, Madame, qu'il ait plu à Dieu « de réduire les affaires dans un état qui ne permette « pas seulement, mais ordonne même à un sujet de « parler à sa souveraine comme je vais parler à Votre « Majesté. Elle sait mieux que personne que l'un de « mes crimes auprès de M. le Cardinal est de l'avoir « prédit, et j'ai passé pour l'auteur de ce dont je n'ai « jamais été que le prophète. L'on y est, Madame, « Dieu sait mon cœur, et qu'homme de France, sans « exception, n'en est plus affligé que moi. Votre Ma- « jesté souhaite, et avec beaucoup de justice, de s'en « tirer, et je la supplie très-humblement de me per- « mettre de lui dire qu'elle ne le peut faire, à mon « opinion, tant qu'elle pensera au rétablissement de « M. le Cardinal; ce que je ne dis pas, Madame, dans « la pensée que je le puisse persuader à Votre Majesté, « ce n'est que pour m'acquitter de ce que je lui dois. « Je coule le plus légèrement qu'il m'est possible « sur ce point, que je sais n'être pas agréable à Votre « Majesté, et je passe à ce qui me regarde. J'ai, Ma- « dame, une passion si violente de pouvoir récom- « penser par mes services ce que mon malheur m'a « forcé de faire dans les dernières occasions, que je « ne reconnois plus de règles à mes actions, que celles « que je me forme sur le plus et sur le moins de ce « peu d'utilité dont elles vous peuvent être. Je ne puis « proférer ce mot sans revenir encore à supplier très- « humblement Votre Majesté de me le pardonner. « Dans les temps ordinaires, il seroit criminel, parce « que l'on n'y doit considérer que la volonté du maître;

« dans les malheurs où l'État est tombé, l'on peut et « l'on est même obligé, lorsque l'on se trouve en de « certains postes, à n'avoir égard qu'à son service, et « c'est ce dont un homme de bien ne se doit jamais « tenir dispensé.

« Je manquerois au respect que je dois à Votre « Majesté, si je prétendois contrarier, par toute autre « voie que par une très-humble et très-simple remon- « trance, les pensées qu'elle a pour M. le Cardinal; « mais je crois que je n'en sors pas, vu les circon- « stances, en lui représentant, avec une profonde sou- « mission, ce qui me peut rendre utile ou inutile à « son service dans les conjonctures présentes. Vous « avez, Madame, à vous défendre contre M. le Prince, « qui veut le rétablissement de M. le Cardinal, à con- « dition que vous lui donnerez par avance de quoi le « perdre quand il lui plaira. Vous avez besoin pour « lui résister de Monsieur, qui ne veut point le réta- « blissement de M. le Cardinal, et qui, supposé son « exclusion, veut sans exception tout ce qu'il vous « plaira. Vous ne voulez, Madame, ni donner à M. le « Prince ce qu'il demande, ni à Monsieur ce qu'il » souhaite. J'ai toutes les passions du monde de vous « servir contre l'un et de vous servir auprès de l'autre, « et il est constant que je ne puis réussir qu'en pre- « nant les moyens qui sont propres à ces deux fins.

« M. le Prince n'a de force contre Votre Majesté que « celle qu'il tire de la haine que l'on a contre M. le « Cardinal; et Monsieur n'a de considération, hors « celle de sa naissance, capable de vous servir uti- « lement contre M. le Prince, que celle qu'il emprunte « de ce qu'il a fait contre le même M. le Cardinal. « Vous voyez, Madame, qu'il faudroit beaucoup d'art « pour concilier ces contradictoires, quand même

« l'esprit de Monsieur seroit gagné en sa faveur. Il ne « l'est pas, et je vous proteste que je ne crois pas qu'il « puisse l'être; et que s'il entrevoyoit que je l'y vou- « lusse porter, il se mettroit plutôt aujourd'hui que « demain entre les mains de M. le Prince. » La Reine sourit à ces dernières paroles, et elle me dit : — « Si « vous le vouliez, si vous le vouliez. » — « Non, Ma- « dame, repris-je, je vous le jure sur tout ce qu'il y a « au monde de plus sacré. » — « Revenez à moi, me « dit-elle, et je me moquerai de votre Monsieur, qui « est le dernier des hommes. » Je lui répondis : — « Je vous jure, Madame, que si j'avois fait ce pas, et « qu'il parût le moins du monde que je me fusse ra- « douci pour M. le Cardinal, je serois plus inutile « auprès de Monsieur et dans le peuple, à votre ser- « vice, que le prélat de Dôle, parce que je serois sans « comparaison plus haï de l'un et de l'autre. » La Reine se mit en colère, elle me dit que Dieu protégeroit et ses intentions et l'innocence du Roi, son fils, puisque tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi-quart d'heure dans de grands mouvements, dont elle revint après assez bonnement.

Je voulus prendre ce moment pour suivre le fil du discours que je lui avois commencé; elle m'interrompit en me disant : — « Je ne vous blâme pas tant « à l'égard de Monsieur que vous pensez. C'est un « étrange seigneur. Mais, reprit-elle tout d'un coup, « je fais tout pour vous; je vous ai offert place dans « le Conseil, je vous offre la nomination au cardi- « nalat; que ferez-vous pour moi? » — « Si Votre Ma- « jesté, Madame, lui répondis-je, m'avoit permis d'a- « chever ce que j'avois tantôt commencé, elle auroit « déjà vu que je ne suis pas venu ici pour recevoir « des grâces, mais pour essayer de les mériter. » Le

visage de la Reine s'épanouit à ce mot. — « Et que « ferez-vous? me dit-elle fort doucement. » — «Votre « Majesté me permet-elle, ou plutôt me commande-« t-elle, lui répondis-je, de dire une sottise? Parce « que ce sera manquer au respect que l'on doit au « sang royal. » — « Dites, dites, reprit la Reine, même « avec impatience. » — « J'obligerai, Madame, lui re-« partis-je, M. le Prince de sortir de Paris devant qu'il « soit huit jours, et je lui enlèverai Monsieur dès « demain. » La Reine, transportée de joie, me tendit la main, en me disant : — « Touchez là, vous êtes après-« demain cardinal, et de plus le second de mes amis. »

Elle entra ensuite dans les moyens; je les lui expliquai. Ils lui plurent jusques à l'emportement. Elle eut la bonté de souffrir que je lui fisse un détail et une manière d'apologie du passé. Elle conçut, ou elle fit semblant de concevoir une partie de mes raisons; elle combattit les autres avec bonté et douceur; elle revint ensuite à me parler du Mazarin, et à me dire qu'elle vouloit que nous fussions amis. Je lui fis voir que je me rendrois absolument inutile à son service, pour peu que l'on touchât cette corde; que je la conjurois de me laisser le caractère de son ennemi. — « Mais, « vraiment, dit la Reine, je ne crois pas qu'il y ait « jamais eu une chose si étrange; il faut, pour me « servir, que vous demeuriez ennemi de celui qui a « ma confiance? » — « Oui, Madame, lui répondis-je, « il le faut, et je n'ai pas dit à Votre Majesté, en en-« trant ici, que l'on est tombé dans un temps où « un homme de bien a quelquefois honte de parler « comme il y est obligé? J'ajoutai : Mais, Madame, « pour faire voir à Votre Majesté que je vais, même « à l'égard de M. le Cardinal, jusques où mon devoir « et mon honneur me le permettent, je lui fais une

« proposition : qu'il se serve de l'état où je suis avec « M. le Prince, comme je me sers de l'état où M. le « Prince est avec lui ; il y pourra peut-être trouver « son compte, comme j'y trouve le mien. » La Reine se prit à rire et de bon cœur, et puis elle me demanda si je dirois à Monsieur ce qui se venoit de passer.

Je lui répondis que je savois certainement qu'il l'approuveroit, et que, pour le lui témoigner, le lendemain au cercle, il lui parleroit d'un appartement qu'elle vouloit faire accommoder ou faire à Fontainebleau. Comme je la suppliois de garder le secret, elle me répondit qu'elle en avoit encore bien plus de sujet que je ne pensois. Elle me dit sur cela tout ce que la rage fait dire contre Servien et contre Lyonne, qu'elle appela vingt fois des perfides. Elle traita Chavigny de petit coquin ; elle finit par le Tellier, en disant : — « Il n'est pas traître comme les autres, mais « il est foible, et il n'est pas assez reconnoissant. » — « Mais, Madame, repris-je, je supplie Votre Majesté « de me permettre de lui dire que tant que la niche « de premier ministre sera vide, M. le Prince en pren« dra une grande force, parce qu'il la fera toujours « paroître comme toute prête à recevoir M. le Car« dinal. » — « Il est vrai, me répondit la Reine, et j'ai « fait réflexion sur ce que vous en avez dit la nuit « passée au maréchal du Plessis. Le vieux Château« neuf est bon pour cela ; mais M. le Cardinal y aura « bien de la peine, car il le hait mortellement et il « en a le sujet. Le Tellier croit qu'il n'y a que lui à « mettre en cette place[1]. » — « Mais, à propos de

1. La *Muse historique* de Loret, du 28 mai, disait (édition de M. Ravenel, p. 120) :

Un jour de cette semaine,
Châteauneuf eut avec la Reine.

« cela, ajouta-t-elle, j'admire votre folie; vous vous « faites un point d'honneur de rétablir cet homme, « qui est le plus grand ennemi que vous ayez sur la « terre. Attendez. » En disant cette parole, elle sortit du petit Oratoire, elle y rentra aussitôt, et elle jeta sur un petit autel le mémoire qui avoit été envoyé contre moi au Parlement, brouillé et raturé, mais écrit de la main de M. de Châteauneuf. Je lui dis, après l'avoir lu : « S'il vous plaît, Madame, de me permettre de le « montrer, je me séparerai dès demain de M. de Châ- « teauneuf; mais Votre Majesté juge bien qu'à moins « d'une justification de cette nature, je me déshono- « rerois. » — « Non, me répondit la Reine, je ne veux « pas que vous le montriez, Châteauneuf nous est bon, « et au contraire il faut que vous lui fassiez meilleure « mine que jamais. » Elle me reprit des mains son papier. — « Je le garde, me dit-elle, pour le faire voir « en temps et lieu à sa bonne amie Madame de Che- « vreuse. Mais à propos de bonne amie, ajouta la « Reine, vous en avez une meilleure que vous ne pen- « sez peut-être; devinez-la. C'est la Palatine, » poursuivit-elle. Je demeurai tout étonné, parce que je croyois la Palatine encore dans les intérêts de M. le Prince. — « Vous êtes surpris, me dit la Reine, elle « est moins contente de M. le Prince que vous ne « l'êtes. Voyez-la : je suis convenue avec elle que vous « régliez ensemble ce qu'il faut mander sur tout ceci « à M. le Cardinal, car vous croyez facilement que je « n'exécuterai rien sans avoir de ses nouvelles. Ce n'est

Je le sais par traditic
Secrète conversation
Durant une grosse heure entière;
Mais quelle en étoit la matière,
Je ne le sais pas encor bien,
C'est pourquoi je n'en dirai rien.

« pas, ajouta-t-elle, que cela soit nécessaire à l'égard « de votre cardinalat, car il y est est très-résolu, et il « reconnoît, de bonne foi, que vous ne pouvez plus « vous-même vous en défendre; mais enfin il le faut « persuader pour Châteauneuf, ce qui sera difficile. « La Palatine vous dira encore d'autres choses. Il faut « que Bartet parte, le temps presse. Vous voyez « comme M. le Prince me traite; il me brave tous les « jours depuis que j'ai désavoué mes deux traîtres. » C'est ainsi qu'elle appeloit Servien et Lyonne. Vous verrez qu'elle changea bientôt de sentiment à l'égard du dernier.

Je pris ce moment, où elle rougissoit de colère, pour lui bien faire ma cour, en lui répondant : — « Devant « qu'il soit deux jours, Madame, M. le Prince ne vous « bravera plus. Votre Majesté veut attendre des nou- « velles de M. le Cardinal, pour effectuer ce qu'elle « me fait l'honneur de me promettre : je la supplie « très-humblement de me permettre que je n'attende « rien pour la servir. » La Reine fut touchée de cette parole, qui lui parut honnête. Le vrai est qu'elle m'étoit devenue nécessaire, car je voyois que M. le Prince, depuis cinq ou six jours, gagnoit du terrain par les éclats qu'il faisoit contre le Mazarin, et qu'il étoit temps que je parusse pour en prendre ma part. Je fis valoir, sans affectation, à la Reine, la démarche que je méditois, et j'achevai de lui en expliquer la matière que j'avois déjà touchée dans le discours. Elle en fut transportée de joie. La tendresse qu'elle avoit pour le Cardinal fit qu'elle eut un peu de peine à agréer que je continuasse à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on étoit obligé, à tous les quarts d'heure, de le déchirer. Elle se rendit toutefois à la considération de la nécessité.

Comme j'étois déjà sorti de l'Oratoire, elle me rappela pour me dire qu'au moins je me ressouvinsse que c'étoit M. le Cardinal qui lui avoit fait instance de me donner la nomination. A quoi je lui répondis que je m'en sentois très-obligé, et que je lui en témoignerois toujours ma reconnoissance en tout ce qui ne seroit pas contre mon honneur; qu'elle savoit ce que je lui avois dit d'abord, et que je la pouvois assurer que je la tromperois doublement si je lui disois que je la pusse servir pour le rétablissement dans le ministère de M. le Cardinal. Je remarquai qu'elle rêva un peu, et puis elle me dit d'un air assez gai : — « Allez, vous « êtes un vrai démon. Voyez la Palatine; bonsoir. Que « je sache la veille le jour que vous irez au Palais. » Elle me mit entre les mains de Madame de Gaboury, car elle avoit renvoyé le maréchal du Plessis, qui me conduisit par je ne sais combien de détours presque à la porte de la cour des cuisines[1].

J'allai, le lendemain, la nuit[2], chez Monsieur, qui

1. Les mots suivants sont effacés : « Où je trouvai Gaboury, qui me mit hors du logis. »

2. Le Coadjuteur parle souvent dans ses *Mémoires* de ses excursions nocturnes pour se rendre chez les Frondeurs, ou chez la Reine ou encore chez les princes; il n'est donc pas étonnant que les pamphlets du temps racontent les prétendus déguisements sous lesquels il couroit les rues la nuit. L'*Anatomie de la politique du Coadjuteur*, dit : « Faut-il connoître tous les déguisements que ce cardinal a pris pour se rendre méconnoissable, lorsqu'il intriguoit avec ceux de sa faction, tantôt avec de grandes moustaches noires à l'espagnole, appliquées adroitement sur ses joues; avec des manteaux d'écarlate et des grègues rouges de même couleur, tantôt à la cavalière avec de grands buffles, avec des caudebecs furieusement retroussés à la mauvaise et de petites brettes traînantes, soutenues de ces beaux baudriers de quinze ou vingt pistoles qui lui couvroient presque tout le corps... Faut-il qu'on ait tenu compte de toutes les maisons bourgeoises que le cardinal de Retz a honorées de ses visites, pour haranguer les pères de famille et les engager au parti qu'il brassoit au préjudice de notre repos. Faut-il qu'on n'ait pas

eut une joie que je ne vous puis exprimer. Il me gronda toutefois beaucoup de ce que je n'avois pas accepté le ministère et l'appartement au Palais-Royal, en me disant que la Reine étoit une femme d'habitude, dans l'esprit de laquelle je me serois peut-être insinué. Je ne suis pas encore persuadé que j'aie eu tort en ce rencontre. L'on ne se doit jamais jouer avec la faveur; l'on ne la peut trop embrasser quand elle est véritable; l'on ne s'en peut trop éloigner quand elle est fausse. J'allai, au sortir de chez Monsieur, chez Madame la Palatine, d'où je ne sortis qu'un moment devant la pointe du jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu sur ma mémoire pour y rappeler les raisons qu'elle me dit du mécontentement qu'elle avoit de M. le Prince. Je sais bien qu'il y en avoit trois ou quatre; je ne me ressouviens que de deux, dont l'une fut, à mon sens, plus alléguée pour moi que pour la personne intéressée, et l'autre étoit en tout sens très-solide et très-véritable. Elle prenoit part à l'outrage que Mademoiselle de Chevreuse avoit reçu, parce que c'étoit elle qui avoit porté la première parole du mariage. M. le Prince n'avoit pas fait ce qu'il avoit pu pour faire donner la surintendance des finances au bon homme [Charles, marquis de] la Vieuville, père du chevalier du même nom [Henri de la Vieuville], qu'elle aimoit éperdument. Elle me dit que la Reine lui en avoit donné parole positive; elle y engagea la mienne. J'engageai la sienne pour mon cardinalat. Nous nous tînmes fidèlement parole de part et d'autre, et je crois, dans la vérité, lui devoir le chapeau; parce qu'elle ménagea si adroitement le Cardinal, qu'il ne put enfin s'empêcher, avec toutes les plus mauvaises intentions du monde, de le

ignoré un seul festin de tous ceux qu'il a fait faire pour y traiter, de sa part, les bons bourgeois qu'il vouloit gagner. »

laisser tomber sur ma tête. Nous concertâmes, cette nuit-là et la suivante, tout ce qu'il y avait à régler touchant le voyage de Bartet. La Palatine écrivit par lui une grande dépêche en chiffres au Cardinal, qui est une des plus belles pièces qui se soit peut-être jamais faite ; elle lui parloit entre autres du refus que j'avois fait à la Reine de la servir à l'égard de son retour en France, si délicatement, si habilement, qu'il me sembloit à moi-même que ce fût la chose du monde qui lui fût la plus avantageuse. Vous pouvez juger que je ne m'endormis pas du côté de Rome.

Je préparai, du côté de Paris, les esprits à l'ouverture de la nouvelle scène que je méditois. L'importance des gouvernements de Guienne et de Provence fut exagérée ; le voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré. Les Espagnols, qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenay, quoique M. le Prince en tînt la citadelle, ne furent pas oubliés. Après que j'eus un peu arrosé le public, je m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis que j'étois au désespoir que l'état où je voyois les affaires m'obligeât de sortir de la retraite à laquelle je m'étois résolu ; que j'avois espéré qu'après tant d'agitation et tant de trouble, l'on pourroit jouir de quelque calme et d'une honnête tranquillité ; qu'il me paroissoit que nous retombions dans une condition beaucoup plus mauvaise que celle dont nous venions de sortir, parce que les négociations que l'on faisoit continuellement avec le Mazarin faisoient bien plus de mal à l'État que son ministère ; qu'elles entretenoient la Reine dans l'espérance de son rétablissement, et qu'ainsi rien ne se faisoit que par lui ; et que comme les prétentions de M. le Prince étoient immenses, et que la cour avoit peine à se résoudre de les satisfaire, nous courrions fortune d'avoir une guerre

civile pour préalable de son rétablissement, qui seroit le prix de l'accommodement; que Monsieur en seroit la victime, mais que sa qualité le sauveroit du sacrifice, et que les pauvres Frondeurs y demeureroient égorgés. Ce canevas, beau et fort, comme vous voyez, qui fut mis et étendu sur le métier par Caumartin, fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faisois voir[1]; je réussis. Je m'aperçus qu'en trois ou quatre jours j'avois fait mon effet; et je mandai à la Reine, par la Palatine, que j'irois le lendemain au Palais. Jugez, s'il vous plaît, de la joie qu'elle en eut par un emportement qui ne mérite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me semble que je vous ai déjà dit que Madame de Chevreuse avoit toujours gardé assez de mesures avec la Reine, et qu'elle avoit pris soin de lui faire croire qu'elle étoit beaucoup plus emportée par sa fille que par elle-même à tout ce qui se passoit[2]. Je ne puis bien vous dire ce que la Reine en crut effectivement, parce que j'ai observé sur ce point beaucoup de pour et de contre. Ce qui s'en vit fut que Madame

1. L'auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*, M. Moreau, pense que le libelle dont parle le Coadjuteur est celui qui a pour titre : *Discours libre et véritable sur la conduite de M. le Prince et de Monseigneur le Coadjuteur*, 1651.

Il parut aussi, en 1651, un libelle qui porte le nom du Coadjuteur, mais qui n'est pas de lui, et qui a pour titre : « *Le manifeste de M. le Coadjuteur de Paris*, exposant les raisons pour lesquelles il s'est mêlé des affaires d'État. »

Ce libelle est mentionné t. III, p. 243 de la *Bibliographie des Mazarinades* de M. Moreau.

• Nous remarquons avec regret que pour une Bibliographie de libelle, dont les différentes éditions peuvent avoir de l'importance, M. Moreau a presque toujours oublié d'indiquer le format de ces publications.

2. Voyez, au sujet des relations habituelles du Coadjuteur avec Mesdames de Chevreuse, les Lettres de Mazarin à la Reine, ci-dessus p. 68 et 69.

de Chevreuse ne cessa point d'aller au Palais-Royal, dans le temps même que M. le Prince s'y croyoit le maître, et de parler à la Reine avec beaucoup de familiarité dès que le traité qu'il croyoit avoir conclu avec Servien et Lyonne fut désavoué. Elle étoit dans le petit cabinet, avec Mademoiselle sa fille, le jour que la Palatine venoit d'écrire à la Reine que j'irois au Palais. La Reine appela Mademoiselle de Chevreuse, et elle lui demanda si je continuois dans cette résolution. Mademoiselle de Chevreuse lui ayant répondu que j'irois, la Reine la baisa deux ou trois fois, en lui disant : — « Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal »

CHAPITRE XXVII

LE PRINCE DE CONDÉ QUITTE PARIS.

JUIN 1651. — Le traité fait avec M. le Prince est rompu. — Montandré, méchant écrivain. — Les libelles de l'ancienne Fronde et de la nouvelle. — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur au petit Oratoire. — Les sous-ministres. — Moyen d'arrêter de nouveau M. le Prince au palais d'Orléans. — Hocquincourt propose d'attaquer dans la rue M. le Prince et de le tuer. — Le Coadjuteur rejette ce projet. — Ondédeï et les instructions de Mazarin. — Procédures criminelles contre Son Éminence. — Il faut perdr M. le Prince. — *La plupart des hommes périssent parce qu'ils ne sont qu'à demi méchants.* — Lyonne. — Conversation du Coadjuteur rapportée à M. le Prince. — Insolence des historiens vulgaires. — Madame de Pommereux et M. de Flamarens. — Nouvelle entrevue de la Reine et du Coadjuteur dans la petite galerie. — *Votre Majesté ne veut point le sang de M. le Prince. — M. le Prince quittera le pavé à Votre Majesté.* — Fureur d'Ondédeï. — Mazarin auroit voulu qu'on arrêtât M. le Prince au palais d'Orléans. — Les nouveaux ministres seront désignés après la majorité du Roi. — Le Coadjuteur est nommé cardinal. — Autre entrevue avec la Reine. — Mademoiselle de Montpensier et ses projets de mariage. — M. le Prince est très-éloigné de la guerre civile, et M. de la Rochefoucauld aime la négociation. — Le prince de Condé se retire à Saint-Maur.

Vous avez vu, ci-devant, que M. le Prince égayoit de temps en temps le Parlement, pour se rendre plus considérable à la cour. Quand il sut que le Cardinal avoit rompu le traité de Servien et de Lyonne, il n'oublia rien pour l'enflammer afin de se rendre plus redoutable à la Reine. Il y avoit tous les jours quelque nouvelle scène : tantôt l'on envoyoit dans les provinces informer contre le Cardinal, tantôt l'on faisoit des recherches de ses effets dans Paris ; tantôt l'on déclamoit dans les chambres assemblées contre les Bartet, les Brachet et les Fouquet, qui alloient et venoient incessamment à Brusle ; et comme depuis ma retraite, j'avois cessé d'aller au Parlement, je m'aperçus que l'on

se servoit de mon absence pour faire croire que je mollissois à l'égard de Mazarin[1], et que j'appréhendois de me trouver dans les lieux où je pourrois être obligé à me déclarer sur son sujet. Un certain Montandré, méchant écrivain à qui Vardes avoit fait couper le nez, pour je ne sais quel libelle qu'il avoit fait contre Madame la maréchale de Guébriant, sa sœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la misérable fortune du commandeur de Saint-Simon, chef des criailleurs du parti de princes, et m'attaqua sur ce terrain par douze ou quinze libelles plus mauvais l'un que l'autre[2], en douze ou quinze jours[3]. Je me les faisois apporter réglément

1. L'*Avis désintéressé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur*, pamphlet attribué au cardinal de Retz, répondait ainsi à cette accusation :

« Enfin l'on veut que M. le Coadjuteur soit Mazarin ; qu'il travaille au rétablissement de ce malheureux et perfide ministre. On tâche de persuader qu'il veut monter par là aux honneurs et aux dignités et y trouver sa grandeur et sa fortune. Voilà le langage de certaines gens achetés, qui a déjà surpris ceux qui, sans faire réflexion, se sont effrayés du Mazarinisme.

« Je ne veux point défendre M. le Coadjuteur par toutes les actions de sa vie. Elles ont assez découvert son inclination et fait connoître, à toute la France, qu'il hait mortellement les tyrans et la tyrannie. On va rarement contre son propre génie. C'est comme l'eau qui ne remonte jamais contre sa source.

« Je me contenterai seulement de faire voir comme M. le Coadjuteur a vécu, depuis les injustes soupçons qu'on a voulu mettre dans l'esprit des peuples.

« Lorsqu'on a délibéré sur le mariage de M. de Mercœur et sur les intelligences secrètes que plusieurs personnes avoient eues avec le Cardinal et avec ceux qui sont dans sa faction, il a toujours suivi le plus fort avis qui a été ouvert dans le Parlement. Il n'a jamais manqué d'occasion d'achever une victoire, à laquelle il n'a pas la moindre part. »

2. Dans son Introduction à la *Bibliographie des Mazarinades*, M. C. Moreau dit de tous ces pamphlets :

« Ce qu'il y a de plus vrai à dire sur cette polémique, c'est que les deux partis avoient presque toujours raison dans leurs attaques et presque toujours tort dans leurs défenses. »

3. Dans un libelle de l'année 1649, intitulé : *Remerciements des*

sur l'heure de mon dîner, pour les lire publiquement, au sortir de table, devant tout ce qui se trouvoit chez moi ; et quand je crus avoir fait connoître suffisamment aux particuliers que je méprisois ces sortes d'invectives, je me résolus de faire voir au public que je les savois relever. Je travaillois pour cela avec soin à une réponse courte, mais générale, que j'intitulai : L'APOLOGIE DE L'ANCIENNE ET LÉGITIME FRONDE[1], dont la lettre paroissoit être contre le Mazarin, et dont le sens étoit proprement contre ceux qui se servoient de son nom pour abattre l'autorité royale. Je la fis crier et débiter dans Paris par cinquante colporteurs, qui parurent en même temps en différentes rues, et qui étoient soutenus dans toutes par des gens apostés pour cela.

J'allai le même matin au Palais, avec quatre cents hommes ; je pris ma place après avoir fait une profonde révérence à M. le Prince, que je trouvai devant le feu de la Grand'Chambre. Il me salua fort civilement. Il parla dans la séance avec beaucoup d'aigreur contre les transports d'argent faits hors du royaume par Cantarini, banquier du Cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas, et que tout ce qui étoit de la vieille Fronde se piqua de renchérir sur la nouvelle. Celle-ci en parut embarrassée ; et Croissy, qui en étoit et qui venoit de lire l'Apologie de l'ancienne, dit à

imprimeurs à Monseigneur le cardinal Mazarin, on fait dire aux imprimeurs :

« C'est une chose admirable aussi de quelle façon nous travaillons. Votre vie est un sujet inépuisable pour les auteurs et infatigable pour les imprimeurs. C'est le plus heureux métier de Paris, et le gain est aujourd'hui comparable à sa dignité. Il ne se passe point de jours que nos presses ne roulent sur plus d'un volume de toutes sortes d'ouvrages tant de vers que de prose, de latin que de françois, etc. » *Choix de Mazarinades*, p. 290.

1. Nous en avons donné plusieurs passages dans les notes qui accompagnent cette édition des Mémoires de Retz.

Caumartin : « La botte est belle, vous l'entendez mieux « que nous. J'avois bien dit à M. le Prince qu'il falloit « faire taire ce coquin de Montandré[1]. » Comme il ne se tut pourtant pas, je continuai aussi de mon côté à écrire et à faire écrire. Portail[2], avocat au Parlement et habile homme, fit, en ce temps-là, LA DÉFENSE DU COADJUTEUR, qui est d'une très-grande éloquence. Sarrazin, secrétaire de M. le prince de Conti, fit contre moi LA LETTRE DU MARGUILLIER AU CURÉ, qui est une fort belle pièce[3]. Patru, bel esprit et fort poli, y répondit

1. Dubos Montandré publia aussi des Mazarinades qui n'eurent pas toujours le même succès que celles qu'il écrivait contre le cardinal de Retz. Le 27 mars 1652, un arrêt du Parlement condamna au feu le pamphlet ayant pour titre : « *la Franche Marguerite*, faisant voir que le Roi ne peut pas rétablir le Mazarin, et que par conséquent les armements qui se font pour ce dessein sont injustes ; que les lois fondamentales de l'État ne permettent pas à la Reine d'être chef du conseil de Sa Majesté, et que par conséquent tout ce qui se fait par son avis ne doit pas être suivi, etc. »

Il est plusieurs fois question de Dubos Montandré dans les Mémoires du cardinal de Retz, ce qu'il dit de cet écrivain doit être aussi quelquefois rectifié, si on s'en rapporte à Loret, l'auteur de la *Muse historique*. M. Moreau s'occupe aussi de Montandré dans sa Bibliographie des Mazarinades, t. I, p. 2, 29, etc.

2. Portail, conseiller au Parlement, a pris une part active à cette guerre des pamphlets, en publiant encore un *Discours sur la députation du Parlement à M. le prince de Condé*, qui est un des libelles les plus hardis et les plus violents contre le Parlement et pour le prince de Condé.

3. La *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur, par Sarrazin* (6 juillet 1651), commence ainsi :

« J'ai lu l'*Avis désintéressé sur la conduite de M. le Coadjuteur ;* en suivant ses ordres et le vôtre, j'en ai fait part aux plus notables bourgeois de mon quartier. C'est une chose bien fâcheuse de voir ce prélat réduit à composer des apologies, dans un temps où il ne devroit plus avoir d'autre pensée que de continuer ses intrigues, afin d'entrer dans le ministère... Si les mouvements qui nous agitent depuis quatre ans ne doivent cesser que lorsqu'il y aura part, plût à Dieu, pour son repos et pour le nôtre, qu'il fût déjà solidement établi! Sans mentir, il faut avouer que c'est un homme admirable; il est savant; il est ferme· et l'on voit dans toutes ses actions

par une Lettre du curé au marguillier, qui est très-ingénieuse. Je composai ensuite le Vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz ; le Vraisemblable ; le Solitaire ; les Intérêts du temps ; les Contre-temps du sieur de Chavigny ; le Manifeste de M. de Beaufort en son jargon. Joly, qui étoit à moi, fit les Intrigues de la paix. Le pauvre Montandré s'étoit épuisé en injures, et il est constant que la partie n'étoit pas égale pour l'écriture. Croissy s'entremit pour faire cesser cette escarmouche. M. le Prince la défendit aux siens, même en des termes fort obligeants pour moi. Je fis la même chose, en la manière la plus respectueuse pour lui qui me fut possible. L'on n'écrivit plus de part ni d'autre, et les deux Frondes ne s'égayèrent plus qu'aux dépens du Mazarin. Cette suspension de plumes ne se fit qu'après trois ou quatre mois de guerre bien échauffée, mais j'ai estimé qu'il seroit bon de réduire en ce petit endroit tout ce qui est de ces combats et de cette trêve, pour n'être pas obligé de rebattre une matière qui ne se peut tout à fait omettre,

le caractère d'un esprit poussé d'une belle ambition. Il est éloquent; et il ne fit jamais mieux que de mettre lui-même la main à la plume pour faire son panégyrique. Étant notre archevêque, il n'y a pas d'apparence qu'il voulût nous dire des choses qui ne sont pas; et puisqu'il publie que jusqu'ici il n'a pas eu d'autre objet que celui de sa propre gloire et sa réputation (*pensée digne d'un grand prélat*), j'estime qu'il est à propos de le croire.

« On dit qu'il étoit vrai que, lorsque M. le Prince avoit demandé l'éloignement de ceux qui étoient dans les intérêts du Cardinal, M. le Coadjuteur en avoit été d'avis, et que pour se faire encenser par le peuple, il avoit fait imprimer son opinion; mais quelqu'un ajouta qu'il avoit, en cette occasion, manqué à ce qu'il avoit promis à M. Lyonne dans les secrètes conférences qu'il avait eues avec lui; et que dans la délibération qui se fit sur le mariage de M. de Mercœur, il avoit suivi fièrement les conclusions de Messieurs les gens du Roi.

« Dans l'endroit où il est dit que si M. le Coadjuteur consentoit au retour du cardinal Mazarin, ou prenoit quelque secret engagement

et qui, à mon sens, ne mérite pas d'être beaucoup traitée.

Il y a plus de soixante volumes de pièces composées dans le cours de la guerre civile. Je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent que l'on les lise [1].

Mon apparition au Palais plut si fort à la Reine, qu'elle écrivit, dès l'après-dînée, à Madame la Palatine de me témoigner la satisfaction qu'elle en avoit, et de me commander, de sa part, de me trouver le lendemain, entre onze heures et minuit, à la porte du Cloître Saint-Honoré. Gaboury m'y vint prendre, et il me mena dans le petit Oratoire dont je vous ai déjà parlé, où je trouvai la Reine qui ne se sentoit pas de la joie qu'elle avoit de voir sur le pavé un parti déclaré contre M. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avoit pas cru possible,

avec lui (comme il l'avoit déjà fait autrefois, lorsqu'il l'avoit jugé nécessaire à ses intérêts), il perdroit ce qu'il avoit acquis d'honneur et de crédit, on dit que malheureusement pour lui, cela n'étoit déjà que trop vrai. »

1. Le Recueil des libelles publiés pendant la minorité de Louis XIV a pris le nom de Mazarinades, et si l'on s'en rapporte aux appréciations de M. Moreau, auteur de la Bibliographie de ces Mazarinades, le nombre en serait plus considérable que celui indiqué par le Coadjuteur, mais il n'atteindrait pas le chiffre fabuleux qu'on assigne ordinairement aux Mazarinades. De janvier 1649 à 1652 on publia environ quatre mille pièces (*Introd.*, p. V). Il faut ajouter à ce nombre celles qui restèrent manuscrites.

Le jugement du Coadjuteur sur les Mazarinades passe pour trop sévère, quoiqu'en général ces libelles ne soient ni si vifs, ni aussi spirituels que ceux de la Ligue. Remarquons aussi que la Reine, habituellement outragée, trouve à Paris quelques faibles défenseurs sans verve ni talent. Les pièces burlesques et les journaux sont en général de l'année 1649 ; les pamphlets politiques des années suivantes. Dans un grand nombre d'entre eux, la grossièreté et le cynisme n'est même pas racheté par le talent de l'écrivain. En 1651, les libelles sont plus hardis que spirituels. Sarrazin, Patru, Caumartin, Portail et le cardinal de Retz prirent une part active à cette guerre qui continua encore l'année suivante.

au moins qu'il pût être en état de paroître si tôt. Elle me dit que M. le Tellier ne pouvoit encore se le persuader. Elle ajouta que Servien soutenoit qu'il falloit que j'eusse un concert secret avec M. le Prince. « Mais je ne m'étonne pas de celui-ci, reprit-elle, c'est « un traître qui s'entend avec lui et qui est au déses- « poir de ce que vous lui faites tête. Mais à propos de « cela, continua-t-elle, il faut que je fasse réparation « à Lyonne, il a été trompé par Servien; il n'y a point « de sa faute en tout ce qui s'est passé ; et le pauvre « homme est si affligé d'avoir été soupçonné, que je « n'ai pu lui refuser la consolation qu'il m'a demandée, « qui est que ce soit lui qui traite avec vous tout ce « qu'il y aura à faire contre M. le Prince. »

Je vous ennuierois si je vous expliquois le détail qui avoit justifié M. de Lyonne dans l'esprit de la Reine, et je me contenterai de vous dire, en général, que son absolution ne me parut guère mieux fondée que les soupçons que l'on avoit pris, au moins jusque-là, de sa conduite. Je dis jusque-là, parce que vous allez voir que celle qu'il eut dans la suite, marqua un ménagement bien extraordinaire pour M. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce temps-là dans les plaintes de la Reine contre Lyonne et contre Servien, sur le traité qu'ils avoient projeté pour le gouvernement de Provence, je ne puis encore, à l'heure qu'il est, m'en former à moi-même aucune idée qui aille à les condamner ni à les absoudre, parce que les faits mêmes qui ont été les plus éclaircis sur cette matière se trouvent dans une si grande involution de circonstances obscures et bizarres, que je me ressouviens que l'on s'y perdoit dans les moments mêmes qui en étoient les plus proches. Ce qui est de constant, est que la Reine qui m'avoit parlé comme vous avez vu, le dernier

de mai, de Servien et de Lyonne, comme de deux traîtres, me parla du dernier, le 25 de juin, comme d'un fort homme de bien, et que le 28, elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avoit pas failli par malice, et que M. le Cardinal étoit très-persuadé de son innocence. J'ai toujours oublié de parler de ce détail à M. le Prince, qui seul le pourroit éclaircir.

Je reviens à ma conférence avec la Reine : elle dura jusques à deux heures après minuit, et je crus voir très-clairement et dans son cœur et dans son esprit qu'elle craignoit le raccommodement avec M. le Prince; qu'elle souhaitoit avec une extrême passion que M. le Cardinal en quittât la pensée, à laquelle il donnoit (ce disoit-elle) par un excès de bonté comme un innocent, et qu'elle ne comptoit pas pour un grand malheur la guerre civile. Comme elle convenoit pourtant que le plus court seroit d'arrêter, s'il étoit possible, M. le Prince, elle me commanda de lui en expliquer les moyens. Je n'ai jamais pu savoir la raison pour laquelle elle n'approuva pas celui que je lui proposai, qui étoit d'obliger Monsieur à exécuter la chose chez lui. J'y avois trouvé jour, et je savois bien que je ne serois pas désavoué. Elle n'y voulut jamais entendre, sous prétexte que Monsieur ne seroit jamais capable de cette résolution, et qu'il y auroit même trop de péril à la lui communiquer. Je ne sais si elle ne craignoit point que Monsieur, ayant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît après contre elle-même. Je ne sais si ce que Hocquincourt me dit, le lendemain, de l'offre qu'il lui avoit faite de tuer M. le Prince en l'attaquant dans une rue, ne lui avoit pas fait croire que cette voie étoit encore plus décisive. Enfin elle rejeta absolument celle de Monsieur, qui étoit infaillible, et elle me commanda de conférer avec Hocquincourt, « qui vous dira (ajouta-

« t-elle) qu'il y a des moyens plus sûrs que celui que « vous proposez. »

Je vis Hocquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuse, qui me conta familièrement tout le particulier de l'offre qu'il avoit faite à la Reine. J'en eus horreur, et je suis obligé de dire, pour la vérité, que Madame de Chevreuse n'en eut pas moins que moi. Ce qui est d'admirable, est que la Reine, qui m'avoit renvoyé à lui la veille, comme à un homme qui lui avoit fait une proposition raisonnable, nous témoigna, à Madame de Chevreuse et à moi, qu'elle approuvoit extrêmement mes sentiments, qui étoient assurément bien éloignés d'une action de cette nature; et elle nous nia absolument que Hocquincourt la lui eût expliquée ainsi. Voilà le fait sur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. M. de Lyonne m'a dit depuis qu'un quart d'heure après que Madame de Chevreuse eût dit à la Reine que j'avois rejeté avec horreur la proposition d'Hocquincourt, la Reine dit à Senneterre [1], à propos de rien : « Le Coadjuteur n'est pas si hardi que je le « croyois [2]. »

1. Le Coadjuteur a déjà plusieurs fois parlé de Senneterre en termes très-louangeurs. Saint-Évremond ne le traite pas moins bien (*Œuvres mêlées*, t. II, p. 393) :

« Senneterre digne d'être nommé avec les rois et les empereurs par le seul mérite d'honnêteté ; ce courtisan, aussi sage que délicat et poli, se laissoit aller mollement à l'amitié d'une jeune femme qu'il avoit épousée sur ses vieux jours. « Si vous saviez, disoit-il à ses amis, quel est l'état d'un homme de mon âge, qui n'a que soi-même à se présenter dans la solitude, vous ne vous étonneriez pas que j'aie cherché une compagnie qui me plaît, à quelque prix que ce fût. » Je ne l'en blâmerai jamais, ajoute Saint-Évremond, comment blâmer une chose que Salomon a autorisée par son exemple et que M. le maréchal d'Estrées vient d'autoriser par le sien. »

Le maréchal avait épousé, à l'âge heureux de 91 ans, Gabrielle de Longueval, fille de Manican.

2. La copie ancienne des Mémoires du cardinal de Retz, qui existe

Le lendemain [du jour dans lequel ce que je viens de vous dire se passa], je reçus un billet de Montrésor, à quatre heures du matin, qui me prioit d'aller chez lui sans perdre un moment. J'y trouvai M. de Lyonne, qui me dit que la Reine ne pouvoit plus souffrir M. le Prince, et qu'elle avoit des avis certains qu'il formoit une entreprise pour se rendre maître de la personne du Roi; qu'il avoit envoyé en Flandre pour faire un traité avec les Espagnols; qu'il falloit que lui ou elle pérît; qu'elle ne vouloit pas se servir des voies de sang, mais que ce qui avoit été proposé par Hocquincourt ne pouvoit pas avoir ce nom, puisqu'il l'avoit assurée, la veille, qu'il prendroit M. le Prince sans coup férir, pourvu que je l'assurasse du peuple. Enfin, je connus clairement par tout ce que Lyonne me dit, qu'il falloit que la Reine eût été encore fraîchement échauffée; et je trouvai, un moment après, que ma conjecture étoit bien fondée, car Lyonne même m'apprit que Ondédeï[1] étoit arrivé avec un mémoire sanglant contre M. le

à la Bibliothèque Impériale, contient de plus les lignes suivantes qui ne sont pas dans le manuscrit autographe :

« Et le maréchal du Plessis me dit, au même moment, presque à propos de rien, que le scrupule étoit indigne d'un grand homme. Je n'appliquai pas cette parole en ce temps-là, mais ce qui me l'a fait observer depuis, et ce qui m'a toujours fait croire que ce Maréchal savoit et approuvoit même l'entreprise d'Hocquincourt, est que M. le duc de Vitry m'a dit plus d'une fois que Madame Dormeuil, parente et amie intime du Maréchal, l'avoit envoyé quérir en ce temps-là, lui M. de Vitry, à Aigreville, où il étoit, et qu'elle lui avoit proposé à Picpusse, où il étoit venu à sa prière, d'entrer avec le Maréchal dans une entreprise contre la personne de M. le Prince. Elle s'adressoit mal, car je n'ai jamais connu personne plus incapable d'une action noire que M. le duc de Vitry. »

1. Dès que l'on connut l'arrivée d'Ondédeï à Paris, en 1651, il fut publié, dans cette ville, un libelle ayant pour titre : « *Lettre d'un marchand de Liège* à un sien correspondant de Paris, avec l'instruction secrète du cardinal Mazarin pour Zongo Ondédeï, retournant à Paris. »

Prince, et qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'appréhender la trop grande douceur de M. le Cardinal. Lyonne me parut, en son particulier, très-animé, et au delà même de ce que la bienséance le pouvoit permettre. Vous verrez par la suite que l'animosité de celui-ci étoit aussi affectée que celle de la Reine étoit naturelle.

Tout contribua, ces jours-là, à aigrir son esprit. Le Parlement continuoit avec chaleur sa procédure criminelle contre le Cardinal, qui se trouvoit convaincu, par les registres de Cantarini, d'avoir volé neuf millions [1]; et M. le prince avoit obligé les chambres de s'assembler malgré toute la résistance du Premier Président, et de donner un nouvel arrêt contre les commerces que les gens de la cour entretenoient avec lui. Les ordres de Brusle arrivant dans ces conjonctures, enflammèrent aisément la bile de la Reine, qui étoit assez naturellement susceptible d'un grand feu; et Lyonne, qui croyoit, à mon opinion, que M. le Prince

1 La *Mazarinade* du 11 mars 1651 disait de Mazarin :

Va rendre compte au Vatican
De tes meubles mis à l'encan;
Du vol de nos tapisseries,
De celui de nos pierreries;
Du sale trafic de Mondin,
Autre gredin fils de gredin.
De tes deux cents robes de chambre,
De tes excès de musc et d'ambre,
De tes habits vieux et nouveaux,
Du beau palais, de tes chevaux;
D'être cause que tout se perde,
De caleçons pleins de m.....
De tous tes manquements de foi,
De la nourriture du Roi;
De l'impudente simonie
Que tu fais sans cérémonie;
De tes conseils si violents,
De tes procédés insolents,
Du désordre de nos armées,
De nos provinces affamées, etc.

demeureroit à la fin maître du champ de bataille, soit par la faction, soit par la négociation, et qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien pour m'engager à porter les choses à l'extrémité contre lui, apparemment pour découvrir tout mon jeu et pour tirer mérite de la connoissance qu'il lui en pourroit donner à lui-même. Il me pressa, à un point dont je suis encore surpris à l'heure qu'il est, de concourir à l'entreprise d'Hocquincourt, qui aboutissoit, toujours en termes un peu déguisés, à assassiner M. le Prince. Il me somma vingt fois, au nom de la Reine, de ce que je l'avois assurée que je lui ferois quitter le pavé. Les instances allèrent jusqu'à l'emportement, et il ne me parut que très-médiocrement satisfait de sa négociation avec moi, quoique je lui offrisse de faire arrêter M. le Prince au palais d'Orléans, où, en cas que la Reine continuât à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même à aller au Palais fort accompagné, et en état de m'opposer à ce que M. le Prince pourroit entreprendre contre son service,

Montrésor, qui étoit présent à cette conférence, a toujours cru que Lyonne me parloit sincèrement; que son intention véritable étoit de perdre M. le Prince, et qu'il ne prit le parti de le ménager qu'après qu'il eût vu que je ne voulois pas le sang, et qu'il crut, par cette raison, qu'il demeureroit à la fin le maître; et il est vrai qu'il me répéta deux ou trois fois, dans le discours, la parole de Machiavel, qui dit : « Que la plupart des « hommes périssent parce qu'ils ne sont qu'à demi « méchants. » Je suis encore convaincu que Montrésor se trompoit, que Lyonne n'avoit, dès qu'il commença à me parler, d'autre intention que de tirer de moi tout ce qui pouvoit être de la mienne, pour en faire l'usage qu'il en fit; et ce qui me l'a toujours persuadé,

est un certain air que je remarquai et dans son visage et dans ses paroles, qui ne se peut exprimer, mais qui prouve souvent beaucoup mieux que tout ce qui se peut expliquer. C'est une remarque que j'ai peut-être faite plus de mille fois en ma vie. J'observai aussi, en ce rencontre, qu'il y a des points inexplicables dans les affaires et inexplicables même dans leurs instants. La conversation que j'eus avec Lyonne, chez Montrésor, commença à cinq heures du matin et elle finit à sept. Lyonne en avertit à huit M. le maréchal de Gramont, qui la fit savoir à dix, par M. de Chavigny, à M. le Prince. Il y a apparence que Lyonne étoit bien intentionné pour lui. Il est constant, toutefois, qu'il ne lui découvrit rien du détail; qu'il ne nomma pas Hocquincourt, ce qui étoit toutefois le plus dangereux, et qu'il se contenta de lui faire dire que la Reine traitoit avec le Coadjuteur pour l'arrêter. Je n'ai jamais osé entamer avec M. de Lyonne cette matière, qui, comme vous voyez, n'a pas été le plus bel endroit de sa vie. M. le Prince, à qui j'en ai parlé, n'est pas plus informé que moi, à ce qui m'a paru, de l'irrégularité de cette conduite. La Reine, avec laquelle j'eus une fort longue conversation, deux jours après, sur le même sujet, en étoit aussi étonnée elle-même que vous le pouvez être. Ne doit-on pas admirer après cela l'insolence des historiens vulgaires, qui croiroient se faire tort s'ils laissoient un seul événement dans leurs ouvrages, dont ils ne démêlassent pas tous les ressorts, qu'ils montent et qu'ils relâchent presque toujours sur des cadrans de collége.

L'avis que M. de Lyonne fit donner à M. le Prince ne demeura pas secret. Je l'appris le même jour, à huit heures du soir, par Madame de Pommereux, à qui Flamarins l'avoit dit, aussi bien que le canal par lequel

il avoit été porté. J'allai, en même temps, chez Madame la Palatine, qui en avo t déjà été informée d'ailleurs, et qui me dit une circonstance que j'ai oubliée et qui étoit toutefois très-considérable, autant que je m'en puis ressouvenir, à propos de la faute que la Reine avoit faite de se confier à Lyonne. Je sais bien que Madame la Palatine ajouta que la première pensée de la Reine, après avoir reçu la dépêche de Brusle, dont je vous ai déjà parlé, avoit été de m'envoyer quérir dans le petit Oratoire, à l'heure ordinaire; mais qu'elle n'avoit osé de peur de déplaire à Ondédeï, qui lui avoit témoigné quelque ombrage de ces conférences particulières. La trahison de Lyonne étourdit tellement ce même Ondédeï, qu'il ne fut plus si délicat et qu'il pressa lui-même la Reine de me commander de l'aller trouver la nuit suivante.

J'attendis Gaboury devant les Jacobins; le rendez-vous du Cloître Saint-Honoré, qui étoit connu de Lyonne, n'ayant pas été jugé sûr, il me mena dans la petite galerie qui, par la même raison, fut choisie au lieu de l'Oratoire. Je trouvai la Reine dans un emportement inconcevable contre Lyonne, qui ne diminuoit pourtant rien de celui qu'elle avoit contre M. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hocquincourt, à laquelle elle donnoit toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté, en lui soutenant que le succès ne pouvoit l'être. Sa colère alla jusqu'aux reproches et jusqu'à me témoigner de la défiance de ma sincérité. Je souffris et ses reproches et la défiance, avec tout le respect et toute la soumission que je lui devois; et je lui répondis simplement ces propres paroles : « Votre Majesté, Madame, ne veut point le sang « de M. le Prince; et je prends la liberté de lui dire « qu'elle me remerciera un jour de ce que je m'oppose

« à ce qu'il soit répandu contre son intention; il le « seroit, Madame, devant qu'il fût deux jours, si l'on « prenoit les moyens que M. d'Hocquincourt pro- « pose. » Imaginez-vous, s'il vous plaît, que le plus doux auquel il s'étoit réduit, étoit de se rendre maître, à la petite pointe du jour, du pavillon de l'hôtel de Condé, et de surprendre M. le Prince au lit. Et considérez, je vous supplie, si ce dessein étoit praticable, sans massacre, dans une maison toute en défiance et contre l'homme du plus grand courage qui soit au monde. Après une contestation et fort vive et fort longue, la Reine fut obligée de se contenter que je continuasse de jouer le personnage que je jouois dans Paris : « Avec lequel, lui dis-je, j'ose vous promettre, « Madame, ou que M. le Prince quittera le pavé à « Votre Majesté, ou que je mourrai pour son service; « et ainsi mon sang effacera le soupçon qu'Ondédeï « vous donne de ma fidélité. »

La Reine, qui vit que j'étois touché de ce qu'elle m'avoit dit, me fit mille honnêtetés; elle ajouta que je faisois injustice à Ondédeï, et qu'elle vouloit que je le visse. Elle l'envoya quérir sur l'heure par Gaboury. Il vint habillé en vrai capitan de comédie et chargé de plumes comme un mulet. Ses discours me parurent encore plus fous que sa mine. Il ne parloit que de la facilité qu'il y avoit à terrasser M. le Prince et à rétablir M. le Cardinal. Il traita les instances que je faisois à la Reine de permettre que Monsieur arrêtât M. le Prince chez lui, de proposition ridicule et faite à dessein pour éluder les autres entreprises, et plus faciles et plus raisonnables, que l'on pouvoit faire contre lui. Enfin, tout ce que je vis ce soir-là de cet homme ne fut qu'un tissu et d'impertinence et de fureur. Il se radoucit un peu, sur la fin, à la très-hum-

ble supplication de la Reine, qui me paroissoit avoir une grande considération pour lui; et Madame la Palatine me dit, deux jours après, que tout ce que j'avois vu des manières de ce capitan avec la Reine n'étoit rien, au prix de ce qui s'étoit passé le lendemain, et qu'il l'avoit traitée avec une insolence que l'on ne se seroit pas pu imaginer. Elle fut un peu rabattue par le retour de Bartet, qui apporta une grande dépêche du Cardinal, qui blâmoit, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avoient empêché que la Reine ne donnât les mains à la proposition que je lui avois faite de faire arrêter M. le Prince chez Monsieur; qui faisoit mes éloges sur cette proposition; qui traitoit Ondédeï de fou, M. le Tellier de poltron, MM. Servien et Lyonne de dupes, et qui contenoit une instance, même pressante, à la Reine, de me faire expédier la nomination; de faire M. de Châteauneuf chef du Conseil, et de donner la surintendance des finances à M. de la Vieuville [1].

1. La *Muse historique* de Loret nous donne, de plus, les nouvelles suivantes de Paris (édition de M. Ravenel, p. 123, 128) :

Cette semaine Caumartin
A fait un somptueux festin
Aux deux Chevreuse mère et fille,
Où l'on mangea mainte morille,
Des tourtes pleines de pignons,
De beaux grands plats de champignons,
Et deux mille autres friandises,
Sans les fraises et les cerises.

On dit que le prince François,
Du sang lorrain et non françois,
. . . . . , ...
Pour se voir père de famille,
D'épouser Chevreuse la fille.
On croit que Monsieur Châteauneuf,
Rentrant en grâce tout de neuf,
Va reprendre, non sans mystère,
Les fonctions du ministère.

La Reine me fit commander, une heure après que la dépêche de Brusle fut déchiffrée, de l'aller trouver entre minuit et une heure : elle m'en fit voir le déchiffrement qui me parut être le véritable. Elle me témoigna une joie sensible des sentiments où elle voyoit M. le Cardinal; elle me fit promettre de les mettre, en en rendant compte à Monsieur, dans leur plus beau jour, et d'adoucir son esprit sur son sujet le plus qu'il me seroit possible : « Car je vois bien, ajouta-t-elle, « qu'il n'y a que lui qui vous retienne, et que, si vous « n'aviez point cet engagement, vous seriez Mazarin. » Je fus très-aise d'en être quitte à si bon marché, et je lui répondis que j'étois au désespoir d'être engagé, et que je n'y trouvois de consolation que la croyance où j'étois que je serois, par cet engagement, moins inutile à son service que par ma liberté. La Reine me dit ensuite que l'avis du maréchal de Villeroi étoit qu'elle attendît la majorité du Roi, qui étoit proche, pour faire éclater le changement qu'elle avoit résolu pour les places du Conseil, parce que ce nouvel établissement, qui seroit très-désagréable à M. le Prince, tireroit encore de la dignité et de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité. « Mais, reprit-elle « tout à coup, il faudroit, par la même raison, re- « mettre votre nomination; M. de Châteauneuf est de

Dont les dames, pour le moins seize,
En ont le cœur transporté d'aise,
Car il est facile et bénin,
Envers le sexe féminin.

(18 juin.) Si bien que Monsieur de Montrouge
Et Monsieur le Coadjuteur,
Quoique grand homme et grand docteur,
Perdent maintenant l'espérance
D'être un jour traités d'Éminence.
O brave prélat de Gondi,
Qui n'êtes pas un étourdi, etc.

« ce sentiment. » Elle sourit à ce mot, et elle me dit : « Non, la voilà en bonne forme ; il ne faut pas donner « à M. le Prince le temps de cabaler à Rome contre « vous. » Je répondis ce que vous vous pouvez imaginer à la Reine, qui fit effectivement cette action de la meilleure grâce du monde, parce que le Cardinal l'avoit trompée la première en lui mandant qu'il falloit agir de bonne foi avec moi. Bluet, avocat du Conseil et intimissime d'Ondédeï, m'a dit plusieurs fois depuis que celui-ci lui avoit avoué, le soir qu'il arriva de Brusle à Paris, que le Cardinal ne lui avoit rien recommandé avec plus d'empressement que de faire croire à la Reine même que son intention pour ma promotion étoit très-sincère, parce que, dit-il à Ondédeï, Madame de Chevreuse la pénétreroit infailliblement si elle savoit elle-même ce que nous avons dans l'âme. Vous ne serez pas assurément surprise de ce qu'ils y avoient, qui étoit une résolution bien formée de me jouer, de se servir de moi contre M. le Prince, de me traverser sous main à Rome, de traîner la promotion et de trouver, dans le chapitre des accidents, de quoi la révoquer.

La fortune sembla, dans les commencements, favoriser leur projet : car comme je m'étois enfermé, le lendemain au soir, chez l'abbé de Bernay pour écrire à Rome avec plus de loisir et pour dépêcher l'abbé Charrier, que j'y envoyois pour y solliciter ma promotion, j'en reçus une lettre qui m'apprit la mort de Pancirole. Ce contre-temps, qui rompit en un instant les seules mesures qui m'y parussent certaines, m'embarrassa beaucoup, et avec d'autant plus de raison que je ne pouvois pas ignorer que le commandeur de Valençay [Henri d'Estampes], qui étoit ambassadeur pour le Roi et qui avoit pour lui-même de grandes

prétentions au chapeau, ne fît contre moi tout ce qui seroit en son pouvoir. Je ne laissai pas de faire partir l'abbé Charrier, qui, comme vous verrez par la suite, trouva fort peu d'obstacles à sa négociation, quoique M. le Cardinal n'oubliât aucun de tous ceux qu'il y put mettre. Il est à remarquer que la Reine, dans toute la conversation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de M. le Cardinal, ne s'ouvrit en façon du monde de ce qu'il avoit écrit par un billet séparé (à ce que M. de Châteauneuf me dit le lendemain), touchant la proposition du mariage de Mademoiselle d'Orléans, qui est présentement Madame de Toscane, avec le Roi. La grande Mademoiselle [1] [de Montpensier] y avoit beaucoup prétendu : le Cardinal le lui avoit fait espérer; comme elle vit qu'il n'en avoit aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la Frondeuse même avec emportement [2]. Elle témoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de M. le Prince. Monsieur la connoissoit si bien et il avoit si peu de considération pour elle, que l'on ne faisoit presque aucune réflexion sur ses démarches, dans les temps même où elles eussent dû être, au moins par sa qualité, de quelque considération. Vous me pardonnerez, par cette raison, le peu de soin que j'ai eu jusqu'ici de vous en rendre

1. Au sujet des projets de mariage pour Mademoiselle, mis en avant par Mazarin, voyez les *Instructions de ce ministre*, n° 157.

« Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans, après la Fronde (1654-1660), vécut tranquillement au palais du Luxembourg, dans une disgrâce que lui rendit facile à supporter sa naissance et sa fortune. Elle s'y forma une société qu'on ne peut pas appeler une société littéraire, et qui pourtant a laissé une trace profonde dans la littérature nationale. » Voyez à ce sujet l'ouvrage de M. V. Cousin sur *Madame de Sablé*, p. 39.

2. Le chapitre VIII des Mémoires de Mademoiselle (t. Ier, p. 271, édition de M. Cheruel) retrace la joie de cette princesse au sujet de la rupture de son père avec la cour.

compte. M. le Cardinal, qui crut que Monsieur pourroit se flatter plus facilement de l'espérance de faire épouser au Roi la cadette, dont l'âge étoit en effet beaucoup plus sortable, manda à la Reine de lui donner toutes les lueurs possibles de cette alliance, mais de se garder sur toutes choses de les faire jeter par moi, parce que, ajouta-t-il, le Coadjuteur en serreroit les mesures plus brusquement et plus étroitement qu'il ne convient encore à Votre Majesté. M. de Châteauneuf me fit voir ces propres paroles dans un billet qu'il me jura avoir été copié sur l'original même de celui du Cardinal. Il prioit la Reine de faire porter cette parole, ou plutôt cette vue à Monsieur par Béloy : « Si toutefois (portoit le billet) l'on continue à être « assuré de lui. » Monsieur m'a juré depuis, plus de vingt fois, que l'on ne lui avoit jamais fait cette proposition, ni directement ni indirectement. Ces deux faits paroissent bien contraires : voici ce qui n'est pas moins inexplicable.

Je vous ai déjà dit que le Cardinal blâmoit extrêmement, par sa dépêche, ceux qui avoient dissuadé la Reine d'accepter la proposition que je lui avois faite de faire arrêter M. le Prince au palais d'Orléans [1]. Je m'attendois, par cette raison, qu'elle en prendroit la pensée et qu'elle me presseroit même de lui tenir ce que je lui avois comme promis en le lui proposant. Je fus surpris au dernier point, quand je trouvai qu'elle ne me parut pas seulement y avoir fait réflexion; et je le suis encore, quand je la fais moi-même, que M. le Tellier, M. Servien et Madame la Palatine, que j'ai mis depuis sur cette matière cent

1. Sur ces mêmes événements, voyez les Mémoires de Madame de Motteville, chap. XLIV, t. III, de l'édition de M. Riaux. *Bibliothèque Charpentier.*

et cent fois, ne m'en ont pas paru plus savants que moi; et ce qui m'étonne encore beaucoup davantage est qu'ils ont tous convenu que la lettre du Cardinal étoit véritable et sincère en ce point. Je me confirme dans ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y a des points dans les affaires qui échappent, par des rencontres même naturelles, aux plus clairvoyants, et que nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les histoires, si elles étoient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses, et qui, par conséquent, eussent été supérieurs à la vanité ridicule de ces auteurs impertinents qui, étant nés dans la basse-cour et n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de tout ce qui s'est passé dans le cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tous sens, qui, s'imaginant d'avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, n'ont laissé aucun événement dont ils n'aient prétendu avoir développé l'origine et la suite. Je trouvai un jour, sur la table du cabinet de M. le Prince deux ou trois ouvrages, de ces âmes serviles et vénales [1], et M. le Prince me

1. La *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé* nous paraît rentrer dans la catégorie des ouvrages dont le cardinal de Retz vient de parler, comme on peut le voir par les deux fragments suivants :

« Pour l'abbaye d'Orcan, on dit qu'il étoit vrai qu'il (Retz) l'avoit refusée, mais on expliqua cette affaire, en nous assurant que dans l'accommodement qu'il avoit fait avec la cour, on lui avoit promis le premier bénéfice considérable qui vaqueroit; et ayant vaqué une abbaye de beaucoup plus grande considération que celle d'Orcan, le Cardinal, qui vouloit la retenir pour soi, quoiqu'il fût engagé à donner la première vacante audit sieur Coadjuteur, écrivit à MM. le Tellier et Servien pour faire en sorte que M. le Coadjuteur se contentât de celle d'Orcan; que M. le Tellier ne voulut point se charger de cette négociation, que M. Servien accepta et que M. le Coadjuteur refusa l'abbaye d'Orcan, mais non pas l'autre, qui étoit d'un plus grand revenu.

« Sur ce que M. le Coadjuteur demande s'il seroit dans les inté-

dit en voyant que j'y avois déjà jeté les yeux : « Ces « misérables nous ont faits, vous et moi, tels qu'ils

rêts du Mazarin quand bien il entreroit présentement dans le ministère, et si tout le monde n'eût point été bien aise qu'il y eût été établi après l'expulsion du Cardinal, toute la compagnie conclut qu'il étoit impossible, dans l'état présent des affaires, qu'il y entrât sans avoir traité avec le Cardinal ; que la Reine conservant toujours beaucoup d'affection pour ce ministre, tous ceux qui prétendoient recevoir quelques grâces de Sa Majesté, commençoient l'établissement de leur fortune en lui promettant de contribuer leurs soins pour son retour; et que la Reine, après la sortie du Mazarin, n'eût jamais consenti que M. le Coadjuteur eût entré dans le conseil du Roi, puisque Sa Majesté eût approuvé, par ce consentement, la conduite de ce prélat, qu'elle a si souvent accusé d'ingratitude et de faction.

« Aux reproches que l'on fait à M. le Prince d'avoir voulu faire périr M. le Coadjuteur par des voies contraires à nos mœurs, quelqu'un dit que ce malheureux procès avoit causé bien du désordre ; mais qu'il étoit bien malaisé de démêler toutes ces intrigues ; qu'il étoit certain que M. le Cardinal s'en étoit servi pour perdre M. le Prince, mais que ç'avoit été de concert avec M. le Coadjuteur, qui, plus de quinze jours auparavant de sa justification, alloit tous les soirs au Palais-Cardinal, déguisé avec des habits de couleur et des plumes ; que c'étoit lui qui avoit pris soin de servir de parrain à Descoutures ; qu'il l'avoit recommandé au curé de Saint-Jean-de-Grève ; qu'il le tint caché dans le clocher de son église durant tout le procès ; que c'étoit M. le Coadjuteur qui avoit sollicité l'amnistie de Descoutures, de Desmartinaux, Canto et Sociando ; enfin, que depuis ce temps-là on avoit vu M. le Coadjuteur en parfaite intelligence avec les ennemis de M. le Prince.

« On dit qu'il étoit vrai que M. le Prince ne demandoit pas de place forte pour otage ; qu'il ne faisoit pas comme M. le Coadjuteur qui vouloit avoir le Mont-Olympe pour son ami et pour la sûreté de ceux de sa cabale, lorsqu'il se réconcilia ; mais quand on lut que si l'on manquoit de parole à M. le Prince, il devoit attendre du Parlement et du peuple le même secours qu'il en a déjà reçu, on s'écria que la raillerie étoit forte, puisque M. le Coadjuteur en avoit répondu depuis peu à la cour.

« Que si toutes les lois fondamentales de l'État étoient bien observées, les princes du sang seroient autrement considérés dans le conseil du Roi, puisqu'ils sont les légitimes administrateurs de l'État durant les minorités de nos Rois ; que le cardinal Mazarin, comme étranger, n'auroit jamais été admis dans le ministère ; que MM. de Gondi, comme étrangers, n'auroient jamais eu entrée dans le conseil de nos Rois ; qu'ils n'auroient jamais été pourvus des

« auroient été s'ils s'étoient trouvés en nos places. » Cette parole est d'un grand sens.

Je reprends ce qui se passa sur la fin de la conversation que j'eus, cette nuit-là, avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que M. le Prince s'y trouveroit; et Madame la Palatine, à qui je dis, le lendemain, que j'avois observé une application particulière de la Reine sur ce point, me répondit ces propres paroles : « J'en sais la raison; Servien lui dit à toutes « les heures du jour que vous êtes en concert avec « M. le Prince, et qu'il y aura des occasions où, par « le même concert, vous ne vous trouverez pas aux « assemblées du Parlement. » Je n'en manquai aucune, et je tins une conduite qui dut, au moins par l'événement, faire honte au jugement de M. Servien. Je n'y eus de complaisance pour M. le Prince, que celle qui ne lui pouvoit plaire. J'applaudissois à tout ce qu'il disoit contre M. le Cardinal, mais je n'oubliois rien de [1] tout ce qui pouvoit éclairer et les négociations et les prétextes; et cette conduite étoit d'un grand embarras à un parti dont l'intention dans le fond n'étoit que de s'accommoder avec la cour, par les frayeurs qu'il prétendoit de donner au ministre.

L'inclination de M. le Prince étoit très-éloignée de la guerre civile, et celle de M. de la Rochefoucauld, qui gouvernoit Madame de Longueville et M. le prince

premiers bénéfices du royaume; que M. le Coadjuteur ne seroit point aujourd'hui en état de vouloir aller témérairement de pair avec nos princes, et seroit trop heureux de faire paroître son habileté dans la banque de Florence. »

1. Cette phrase a été modifiée par le cardinal de Retz : il avait d'abord écrit : « Mais je n'oubliois pas les tons qui lui pouvoient donner à sa déclaration p... dans les négociations ridicules que la plupart des confidents de M. le Prince... »

de Conti, étoit toujours portée à la négociation. Les conjonctures obligeoient les uns et les autres à des déclarations et à des déclamations qui eussent pu aller à leurs fins, si ces déclarations et ces déclamations n'eussent été soigneusement expliquées et commentées par les Frondeurs, et du côté de la cour et du côté de la ville. La Reine, qui étoit très-fière, ne prit pas de confiance à des avances qui étoient toujours précédées par des menaces. Le Cardinal ne prit pas la peur, parce qu'il vit que M. le Prince n'étoit plus dominant, au moins uniquement, dans Paris. Le peuple, instruit du dessous des cartes, ne prit plus pour bon tout ce que l'on lui vouloit persuader sous le prétexte du Mazarin qu'il ne voyoit plus. Ces dispositions, jointes à l'avis que M. le Prince eut de ma conférence avec Lyonne et à celui que le Bouchet lui donna de la marche de deux compagnies des gardes, l'obligèrent de sortir, le sixième de juillet, sur les deux heures du matin, de l'hôtel de Condé et de se retirer à Saint-Maur.

Il est constant qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre et que la place n'étoit plus tenable pour lui dans Paris [1], à moins qu'il ne se fût résolu à y faire, dès ce temps-là, ce qu'il y fit depuis, c'est-à-dire à moins qu'il s'y fût mis publiquement sur la défensive. Il ne le voulut pas, parce qu'il ne s'étoit pas encore résolu à la guerre civile, à laquelle il est constant qu'il avoit une aversion mortelle. L'on a voulu blâmer son irrésolution, et je crois que l'on en doit plutôt louer le principe; et je méprise au dernier point l'insolence de ces âmes de boue, qui ont osé écrire et imprimer qu'un cœur aussi ferme et aussi éprouvé que celui de César ait été capable, en cette occasion, d'une alarme

1. Cette phrase avoit été d'abord autrement rédigée dans le manuscrit autographe; mais la modification n'en a pas changé le sens

mal prise. Ces auteurs impertinents et ridicules mériteroient que l'on les fouettât publiquement dans les carrefours[1].

1. On aura, ce nous semble, de la peine à reconnaître le Grand Condé, même pendant les plus mauvais jours de la Fronde, dans les appréciations suivantes relatives à son caractère et qui sont tirées du livre récemment publié par M. Michelet, sous le titre de *Richelieu et la Fronde* :

« Condé, l'insolence, la violence, la brutalité militaire (p. 325), suivait son instinct, la haine de la loi. L'avarice le mettait du côté de la cour : il avait besoin de Mazarin pour dépouiller son frère Conti, en hériter, le jeter dans l'Église et lui donner le chapeau. L'ambition lui faisait écouter les paroles de Retz, enfin le prince à double face comprit qu'il fallait, pour forcer le Parlement à accepter un chef militaire, d'abord être du parti de la Reine, assiéger et forcer Paris. C'est le vrai sens de la conduite de Condé... Cette furieuse faim des Condé qu'on ne sait comment apaiser... Condé fait beau jeu à Mazarin, allant de sottise en sottise... Condé avait tenu dans l'affaire de Jarzé, la conduite d'un fou furieux (p. 333)... Condé sorti de sa prison tel qu'il y est entré, *borné*, brutal, aveugle (p. 344)... Condé a perdu terre. Il ne lui reste plus que la guerre civile, l'appel aux révoltes des provinces, déjà manquées et improbables, l'appel à l'Espagne impuissante, à l'Empereur, à Cromwell, *ou au Diable* (p. 348) ! »

Enfin on peut rapprocher aussi ce que dit le cardinal de Retz du Grand Condé qu'il avoit connu et dont il avoit été l'ennemi déclaré, du jugement suivant de M. Michelet (p. 259) sur ce personnage :

« C'étoit un homme de vingt ans, qui n'avoit rien de jeune, très-sinistre, figure d'oiseau de proie, la plus bizarre du siècle. Point de front et nez de vautour; des yeux sauvages et fort brillants ; rien d'homme, quelque chose de moins ou de plus et d'une espèce différente. Annibal féroce et docile, servile en ses débuts, plus servile à la fin. Ce personnage étrange, nourri par Richelieu *dans sa ménagerie*, va éclater dans l'histoire, c'est Condé !... Cette figure crochue du Grand Condé (p. 259, 260). Il fut très-dur pour Mademoiselle de Brézé qu'il avoit épousée malgré lui, il vivoit à côté d'elle sans en tenir compte et tout à fait à part, maladif, ambitieux comme sa mère ; avare comme son père... Richelieu le voyoit venir et il en étoit indigné. Cette chasteté persévérante, ce divorce dans le mariage pour en préparer un plus riche, montroit en celui-ci un homme qui passeroit son père. Il y avoit là avarice, insolence, l'orgueil et la haine secrète qu'il avoit sucés de sa mère, sœur de Montmorency (p. 262, 263). »

CHAPITRE XXVIII

LE PRINCE DE CONDÉ A SAINT-MAUR.

Juillet 1651. — Le prince de Condé à Saint-Maur. — Ses amis politiques vont le rejoindre. — M. le duc d'Orléans en fait l'affligé. — La Reine négocie avec le prince de Condé et avec ses partisans. — Le maréchal de Gramont. — *Il est sage de cacher son aversion pour la faction quand on a le malheur d'y être engagé.* — *Le duc de la Rochefoucauld fait tous les matins une brouillerie et travaille tous les soirs à un rhabillement.* — Le duc de Bouillon, M. de Turenne et les autres amis de M. le Prince. — M. le Prince ne peut retourner à la cour tant que les créatures de Mazarin y tiendront les premières places. — M. de Chavigny et les trois sous-ministres. — Le prince de Condé se déclare contre eux. — Le prince de Conti au Parlement. — Il annonce que les desseins de la cour sur la personne de son frère l'ont obligé à quitter Paris. — Monsieur assure que la Reine n'a jamais eu de mauvais desseins. — La Reine désire un rapprochement avec M. le Prince. — Monsieur et M. le Prince. — *La peur qui grossit les objets donne du corps à tous les produits de l'imagination.* — *Les États de la Ligue assemblés à Saint-Maur.* — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur. — Conversation au sujet de M. le Prince et de son parti. — Le Coadjuteur déclare à la Reine qu'il n'ambitionne pas d'être ministre. — *Personne ne cesse de prétendre, parce qu'il n'y a personne qui ne sache que Mazarin gouverne plus que jamais.* — *C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale, que de chasser le ministre d'un roi malgré lui.* — *Si Monsieur vouloit!* — *Il est impossible que la cour conçoive ce que c'est que le public.* — Exposé de l'état des affaires du royaume fait à la Reine par le Coadjuteur. — Il faut empêcher Monsieur de se joindre au prince de Condé. — *L'on ne sait au Palais-Royal ce que l'on veut.* — L'abbé Fouquet. — Madame la Palatine. — La lettre de M. le Prince et la réponse de la Reine. — La Reine ne veut pas être gênée dans le choix de ses ministres. — Le Premier Président et le prince de Conti. — *Un triste préambule de la guerre civile.*

Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de M. le Prince fit dans tous les esprits. Madame de Longueville, quoique malade, l'alla joindre aussitôt après, et MM. de Conti, de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucauld, de Richelieu et de la Mothe se rendirent en même temps auprès de lui. Il envoya

M. de la Rochefoucauld à Monsieur pour lui donner part des raisons qui l'avoient obligé de se retirer. Monsieur en fut et en parut étonné. Il en fit l'affligé. Il alla trouver la Reine, il approuva la résolution qu'elle prit d'envoyer M. le maréchal de Gramont à Saint-Maur[1], pour assurer M. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne. Monsieur, qui crut que M. le Prince ne reviendroit plus à Paris, après le pas qu'il avoit fait, et qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea M. le maréchal de Gramont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager sur des suppositions que l'on croit impossibles. Il

1. La *Muse historique* de Loret confirme ce passage des Mémoires du cardinal de Retz. On y lit, sous la date du 9 juillet 1651 :

Mercredi, durant la nuit blême,
Condé, Conti, Bouillon et même
L'épouse de votre papa,
Que possible un faux bruit trompa,
A Saint-Maur allèrent tous quatre,
Non pour se réjouir et s'ébattre.
. . . .
De peur d'être mis en cage.
Environ huit cents gentilshommes
Et deux ou trois cents moindres hommes,
Le lendemain les furent voir.
. . . .
D'autre côté, maints cordons bleus
Et cent braves gens avec eux,
Se rendirent près de la Reine,
Qui, sans doute, étoit fort en peine,
Pourquoi les princes in promptu
Avoient fait cet in exitu.
Gaston même alla vers elle
Avec affection et zèle,
Ensuite du Palais-Royal
Partit de Gramont maréchal,
Que jadis on nommoit de Guiche,
Pour, de la part d'Anne d'Autriche,
Aller dire audit Condé
Qu'il s'étoit sans cause évadé.

est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté.

Aussitôt que M. le Prince fut à Saint-Maur[1], il n'y eut pas un homme dans son parti qui ne pensât à s'accommoder avec la cour, et c'est ce qui arrive toujours dans les affaires dont le chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer, mais il est de la sagesse de cacher son aversion quand on a le malheur d'y être engagé. Téligny, beau-fils de M. l'amiral de Coligny, disoit, la veille du jour de la Saint-Barthélemy, que son beau-père avoit plus perdu dans le parti huguenot en laissant pénétrer sa lassitude, qu'en perdant les batailles de Moncontour et de Saint-Denis. Voilà le premier coup que celui de M. le Prince reçut, et d'autant plus dangereux qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps auquel ces sortes de blessures fussent si mortelles qu'à celui qui composoit son parti. M. de la Rochefoucauld, qui en étoit un des membres des plus considérables par le pouvoir absolu qu'il avoit sur l'esprit de M. le prince de Conti et sur celui de Madame de Longueville, étoit dans la faction ce que M. de Bullion avoit été autrefois dans les finances[2]; M. le cardinal de Richelieu disoit que celui-ci employoit douze heures du jour à la création de nouveaux offices et les douze autres à leurs suppressions; et Matha appliquoit cette remarque à M. de la Rochefoucauld, en disant qu'il faisoit tous les matins une brouillerie et que tous les soirs il travailloit à un

1. Aussitôt après la retraite du prince de Condé à Saint-Maur, il fut publié un *Avis aux gens de bien* et un *Second avertissement aux Parisiens*, etc. Voyez la *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 153 (*Coll. de la Société de l'histoire de France*).

2. Si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux, « on appeloit Bullion le Gros Guillaume Racourcy. Les gens de lettres le haïssoient, car il faisoit profession de les mépriser. »

rhabillement, c'étoit son mot. M. de Bouillon, qui n'étoit nullement content de M. le Prince et qui ne l'étoit pas davantage de la cour, n'aidoit pas à fixer les résolutions, parce que la difficulté de s'assurer des uns et des autres brouilloit à midi les vues qu'il avoit prises à dix heures, ou pour la rupture ou pour l'accommodement. M. de Turenne, qui n'étoit pas plus satisfait des uns ni des autres que M. son frère, n'étoit pas de plus, à beaucoup près, si décisif dans les affaires que dans la guerre. M. de Nemours, amoureux de Madame de Châtillon[1], trouvoit dans la crainte de s'en éloigner des obstacles aux mouvements que la vivacité de son âge, plutôt que celle de son humeur, lui pouvoit donner pour l'action. Chavigny, qui étoit rentré dans le cabinet, son unique élément, et qui y étoit rentré par le moyen de M. le Prince, ne pouvoit souffrir qu'il l'a-

1. Bussy-Rabutin rappelle cette galanterie du duc de Nemours avec Madame de Châtillon, dans sa *Carte du pays de Braquerie* déjà citée plusieurs fois :

« Châtillon, grande et belle ville par dehors et mal bâtie en dedans, le peuple y aime l'argent. Elle a été si fort persécutée par deux princes (le prince de Condé et le duc de Nemours), qu'elle a été contrainte de se jeter entre les bras de l'Église. Un abbé commandataire (Fouquet) en a été gouverneur, mais depuis chassé pour vouloir trop entreprendre sur les priviléges de la ville, et maintenant il n'y en a plus : car on les veut obliger à servir jour et nuit et à payer la dépense. »

Les Mémoires de Lenet sur le Grand Condé complètent les renseignements qui peuvent se rapporter à Madame de Châtillon et à sa passion pour le prince de Condé. Voyez notre édition, p. 218, 219.

Enfin, nous citons avec regret le passage suivant du livre de M. Michelet, *Richelieu et la Fronde*, p. 353 : « Condé était réellement un sauvage officier de la guerre de Trente ans, et il se fût déprincisé pour s'en aller, comme le duc de Lorraine, avec une bonne bande de voleurs aguerris batailler en Allemagne. Ne le pouvant, tenu, lié par sa maîtresse Madame de Châtillon, qui muselait ce *dogue*, il eût accepté volontiers l'offre du Mazarin de le laisser, Roi du midi, dormir tranquillement en Guienne. Mais sa sœur ne le voulait pas. »

bandonnât, et il pouvoit encore moins souffrir qu'il le tînt en bonne intelligence avec le Mazarin, qui étoit l'objet de son horreur. Viole, qui dépendoit de M. de Chavigny, joignoit aux sentiments toujours incertains de son ami sa timidité, qui étoit très-grande, et son avidité qui n'étoit pas moindre. Croissy, qui avoit l'esprit naturellement violent, étoit suspendu entre l'extrémité à laquelle son inclination le portoit, et la modération dont les mesures qu'il avoit toujours gardées très-soigneusement avec M. de Châteauneuf l'obligeoient de conserver au moins les apparences. Madame de Longueville, sur le tout, vouloit en des moments l'accommodement, parce que M. de la Rochefoucauld le souhaitoit, et désiroit, en d'autres, la rupture, parce qu'elle l'éloignoit de M. son mari qu'elle n'avoit jamais aimé, mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque temps.

Cette constitution des esprits [1] auxquels M. le Prince

1. Il est fait allusion à cette indécision des esprits, dans l'*Apologie des Frondeurs*, pamphlet attribué au Coadjuteur. Il commence ainsi : « Nous ne serions pas dignes du nom que l'on nous a donné par dérision, et que nous avons rendu illustre par notre vertu inébranlable et par une fermeté que la calomnie n'a pu terrasser, si nous ne le purgions aujourd'hui d'une tache d'huile, ou plutôt d'un poison lent et sucré qui menaceroit notre réputation d'une mort tragique et sans remède, dans quelques jours. La quantité de personnes de cour qui briguent aujourd'hui cette qualité de Frondeur que la fortune a mise à la mode, nous donne une juste crainte que ces étrangers prétendant à notre adoption n'ayent point d'autre dessein que de profiter de notre succession seulement et d'hériter, par adresse, d'un parti qui ne s'est formé que pour la défense de l'État et pour la protection des bons et véritables François.

« Ce succès inespéré nous donne bien, à la vérité, quelque éclat, mais il est important que tout le monde sache que si nous avons eu la force de résister à la tentation d'une fortune jeune et pleine d'attraits, nous aurons le courage de mépriser celle d'une vieille fardée, qui, faute d'une beauté naturelle, ne doit avoir recours qu'aux enchantements de Circé pour perdre malicieusement une petite flotte si glorieusement échappée des écueils des sirènes et de la malice de

avoit affaire eût embarrassé Sertorius. Jugez, s'il vous plaît, quel effet elle pouvoit faire dans l'esprit d'un prince du sang couvert de lauriers innocents, et qui ne regardoit la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même comme un malheur qui étoit au-dessous de lui[1]. L'une de ses plus grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de se défendre des défiances qui sont naturelles et infinies dans les commencements des affaires, encore plus que dans leur progrès et dans leurs suites. Comme rien n'y est encore formé et que tout y est vague, l'imagination qui n'y a point de bornes se prend et s'étend même à tout ce qui est possible. Le chef est responsable par avance de tout ce que l'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. M. le Prince se crut obligé, par cette raison, de ne point donner d'audience particulière à M. le maréchal de Gramont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé, et il se contenta de lui dire, en présence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la cour tant que les créatures de M. le Cardinal y tiendroient les premières places. Tous ceux qui étoient dans les intérêts de M. le Prince, et qui souhaitoient pour la plupart l'accommodement, trouvoient leur compte en cette proposition, qui, effrayant les subalternes du cabinet, les rendoit plus souples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigny, qui alloit et venoit de Paris à Saint-Maur et

nos mauvais amis, et de tant de tempêtes que nous avons souffertes. »

1. Saint-Évremond dit cependant du prince de Condé :

« Le naturel ardent de M. le Prince l'a fait croire impétueux dans les combats, lui qui se possède mieux dans la chaleur de l'action qu'homme du monde ; lui qui avoit plus de présence d'esprit à Lens, à Fribourg, à Nordlingen et à Senef qu'il n'en auroit eu peut-être dans son cabinet (*Œuvres mêlées*, t. II, p. 186). »

de Saint-Maur à Paris, se faisoit un mérite auprès de la Reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de M. le Prince avoit jeté, s'étoit plutôt attaché au Tellier, à Lyonne et à Servien, qu'au Cardinal même. Il ne laissoit pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenoit, qui étoit d'éloigner d'auprès de la Reine ceux dont le ministère véritable et solide offusquoit le sien, qui n'étoit qu'apparent et qu'imaginaire.

Cette vue, qui étoit assurément plus subtile que judicieuse, le charmoit à un point qu'il en parla à Bagnols, le jour que M. le Prince se fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus sage et la plus fine qui eût été faite de notre siècle. « Elle amuse le Cardinal, « lui dit-il, en lui faisant croire que l'on prend le « change, et qu'au lieu de presser la déclaration « contre lui, qui n'est pas encore expédiée, l'on se « contente de clabauder contre ses amis. Elle chasse « du cabinet les seules personnes à qui la Reine se « peut ouvrir, elle y en laisse d'autres auxquelles il « faudra nécessairement qu'elle s'ouvre faute d'autres, « et elle oblige les Frondeurs ou à passer pour Maza- « rins en épargnant ses créatures, ou à se brouiller « avec la Reine en parlant contre elle. » Ce raisonnement, que Bagnols me rapporta un quart d'heure après, me parut aussi solide pour le dernier article qu'il me sembla frivole pour les autres. Je m'appliquai soigneusement à y remédier, et vous verrez par la suite que je n'y travaillai pas sans succès.

Je vous ai déjà dit que M. le Prince se retira à Saint-Maur le 6 juillet 1651.

Le 7, M. le prince de Conti vint au Palais y porter les raisons que M. le Prince avoit eues de se reti-

rer[1]. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avoit reçu, de tous côtés, des desseins de la cour contre sa personne. Il déclara ensuite que M. son frère ne pouvoit trouver aucune sûreté à la cour tant que MM. le Tellier, Servien et Lyonne n'en seroient pas éloignés. Il fit de grandes plaintes de ce que M. le Cardinal s'étoit voulu rendre maître de Brisach et de Sedan, et il conclut en disant à la compagnie que M. le Prince lui envoyoit un gentilhomme, avec une lettre. M. le Premier Président répondit à M. le Prince de Conti : que M. le Prince auroit mieux fait de venir lui-même au Parlement prendre sa place. L'on fit entrer le gentilhomme; il rendit sa lettre, qui n'ajoutoit rien à ce que M. le prince de Conti avoit dit. M. le Premier Président prit la parole en donnant part à la compagnie que la Reine lui avoit envoyé un gentilhomme, à cinq heures du matin, pour lui donner avis de cette lettre de M. le Prince, et pour lui commander de faire entendre à la compagnie que Sa Majesté ne désiroit pas que l'on fît aucune délibération qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. M. le duc d'Orléans ajouta : que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit

1. La *Muse historique* rend aussi compte de la séance du Parlement, ainsi qu'il suit (Édition de M. Ravenel, p. 135) :

Le lendemain, pour cette affaire,
Toute la gent parlementaire
Dedans le Palais s'assembla,
Ce qui la Reine un peu troubla.
Conti, de retour dans la ville,
Et Madame de Longueville,
Se trouvèrent pareillement
A ce concours du Parlement,
Disant pour excuser leur fuite,
Ou leur évasion susdite,
Touchant la crainte des prisons,
A peu près les mêmes raisons
Que j'ai ci-dessus déclarées,
Mais mieux dites et mieux nommées.

eu aucune pensée de faire arrêter M. le Prince ; que les gardes, qui avoient passé dans le faubourg Saint-Germain, n'y avoient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins que l'on vouloit faire passer sans payer les droits ; que la Reine n'avoit aucune part en ce qui s'étoit passé à Brisach. Enfin, Monsieur parla comme il eût fait s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine.

Comme je pris la liberté de lui demander, après la séance, s'il n'avoit pas appréhendé que la compagnie lui demandât la garantie de la sûreté de M. le Prince, dont il venoit de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très-embarrassé : « Venez chez « moi, je vous dirai mes raisons. » Il est certain qu'il s'étoit exposé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvénient qui n'étoit pas médiocre, et M. le Premier Président, qui servoit en ce moment la cour de très-bonne foi, le lui évita très-hardiment en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expédient, et en suppliant simplement Monsieur de rassurer M. le Prince et d'essayer de le faire revenir à la cour. Il affecta aussi de couler le temps de la séance, et ainsi on n'eut que celui de remettre l'assemblée au lendemain, et d'arrêter simplement qu'en attendant la lettre de M. le Prince seroit portée à la Reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit quand il fut revenu chez lui.

Il me mena dans le cabinet des livres, il en ferma les verrous, il jeta avec émotion son chapeau sur une table, et il s'écria en jurant : « Vous êtes une grosse dupe ou je suis une grosse bête. Croyez-vous que la Reine veuille que M. le Prince revienne à la cour ? — Oui, Monsieur, lui dis-je sans balancer, pourvu qu'il y vienne en état de se laisser prendre ou assommer. — Non, me répon-

dit-il, elle veut qu'il revienne à Paris en toute manière, et demandez à votre ami le vicomte d'Hostel ce qu'il m'a dit aujourd'hui de sa part, comme j'entrois dans la Grand'Chambre. » Voici ce qu'il lui avoit dit : que le maréchal du Plessis-Praslin, son frère, avoit eu ordre de la Reine, à six heures du matin, de prier Monsieur, de sa part, d'assurer le Parlement que M. le Prince ne courroit aucune fortune s'il lui plaisoit de revenir à la cour. « Je n'ai pas été jusque-là, ajouta « Monsieur, car j'ai mille raisons pour ne lui vouloir « pas servir de caution, et ni l'un ni l'autre ne m'y ont « obligé. Mais au moins vous voyez, continua-t-il, que « je n'ai pu moins dire que ce que j'ai dit, et vous « voyez de plus le plaisir qu'il y a d'avoir à agir entre « tous ces gens-là. La Reine dit avant-hier qu'il faut « qu'elle ou M. le Prince quitte le pavé ; elle veut au- « jourd'hui que je l'y ramène et que je m'engage « d'honneur au Parlement pour sa sûreté. M. le Prince « sortit hier au matin de Paris pour s'empêcher d'être « arrêté, et je gage qu'il y reviendra devant qu'il soit « deux jours, de la manière que tout cela se tourne. « Je veux m'en aller à Blois et me moquer de tout. »

Comme je connoissois Monsieur et que je savois de plus que Raray, qui étoit à lui, mais qui étoit serviteur de M. le Prince, avoit dit la veille que l'on se tenoit à Saint-Maur très-assuré du palais d'Orléans, je ne doutai point que la colère de Monsieur ne vînt de son embarras, et que son embarras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à M. le Prince, dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient jamais à rien, parce qu'il étoit persuadé qu'il ne reviendroit plus à la cour. Comme il vit et que la Reine, au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offroit des sûretés en cas qu'il voulût revenir à Paris, et que cette conduite lui fit croire qu'elle

seroit capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal celui de Lyonne, du Tellier et de Servien, il s'effraya; il crut que M. le Prince reviendroit au premier jour à Paris, et qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser effectivement les ministres, mais pour lui en faire sa cour en se raccommodant avec elle, et en en tirant ses avantages particuliers, pour prix de la complaisance qu'il auroit pour elle en les rappelant. Monsieur crut, sur ce fondement, qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait, la veille, des reproches des mesures qu'il gardoit avec M. le Prince : « après ce « qu'il vous a fait, lui dit-elle, sans ce que je ne vous « en ai pas encore dit. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elle ne s'en est jamais expliquée plus clairement, ce qui me fait croire que ce n'étoit rien. Monsieur, qui venoit de charger M. le maréchal de Gramont de toutes les douceurs et de toutes les promesses possibles touchant la sûreté de M. le Prince, car ce fut l'après-dînée de ce même jour 7 de juillet que le maréchal de Gramont fit ce voyage de Saint-Maur, dont je vous ai parlé ci-dessus, et qui avoit été concerté la veille avec la Reine; Monsieur, dis-je, crut qu'ayant fait, d'une part, ce que la Reine avoit désiré, et prenant, de l'autre, avec M. le Prince tous les engagements qu'il lui pouvoit donner pour sa sûreté, il s'assuroit ainsi lui-même de tous les deux côtés. Voilà justement où échouent toutes les âmes timides. La peur, qui grossit toujours les objets, donne du corps à toutes leurs imaginations; elles prennent pour forme tout ce qu'elles se figurent dans la pensée de leurs ennemis, et elles tombent presque toujours dans des inconvénients très-effectifs, par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne sont qu'imaginaires.

Monsieur vit, le 6 au soir, dans l'esprit de la Reine, de la disposition à s'accommoder avec M. le Prince, quoiqu'elle l'assuroit du contraire, et il ne pouvoit ignorer que l'inclination de M. le Prince ne fût de s'accommoder avec la Reine. La timidité lui fit croire que ces dispositions produiroient leur effet dès le 8; et il fait, dès le 7, sur ce fondement qui est faux, des pas qui n'auroient pu être judicieux que supposé que l'accommodement eût été fait dès le 5. Je le lui fis avouer à lui-même, devant que de le quitter, par ce dilemme : « Vous appréhendez que M. le Prince ne « revienne à la cour, parce que vous croyez qu'il en « sera le maître. Prenez-vous un bon moyen pour l'en « éloigner, en lui ouvrant toutes les portes et en vous « engageant vous-même à sa sûreté? Voulez-vous qu'il « y revienne pour avoir plus de facilité à le perdre? « Je ne vous crois pas capable de cette pensée à l'égard « d'un homme à qui vous donnez votre parole, à la « face de tout un Parlement et de tout le royaume. Le « voulez-vous faire revenir pour l'accommoder effecti- « vement avec la Reine? Il n'y a rien de mieux, pourvu « que vous soyez bien assuré qu'ils ne s'accommode- « ront pas ensemble contre vous-même, comme ils « firent il n'y a pas longtemps; mais je m'imagine, « Monsieur, que Votre Altesse Royale a bien su prendre « ses sûretés. » Monsieur, qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui représentois avec assez de force, et il me dit : « Voilà des inconvénients; mais « que faire en l'état où sont les choses? Ils se raccom- « moderont tous ensemble, et je demeurerai seul « comme l'autre fois. » — « Si vous me commandez, « Monsieur, lui répondis-je, de parler à la Reine, de « votre part, aux termes que je vais proposer à Votre « Altesse Royale, j'ose vous répondre que vous verrez,

« au moins bientôt, clair à vos affaires. » Il me donna la carte blanche, ce qu'il faisoit toujours avec facilité quand il se trouvoit embarrassé. Je la remplis d'une manière qui lui agréa; je lui expliquai le tour que je donnerois à ce que je dirois à la Reine. Il l'approuva, et je fis supplier la Reine, par Gaboury, dès le soir même, de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite galerie.

Monsieur, à qui je fis savoir par Jouy que la Reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya, sur les neuf heures, chercher à l'hôtel de Chevreuse, où je soupois, pour me dire qu'il m'avouoit qu'il n'avoit été de la vie si embarrassé qu'il l'étoit; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de sa faute; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occasion où il sembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre toutes mesures; que M. le Prince lui avoit fait dire par Croissy, à sept heures du matin, des choses qui lui donnoient lieu de croire qu'il ne reviendroit point à Paris; que M. de Chavigny lui en avoit parlé, à sept heures du soir, d'une manière qui lui faisoit juger qu'il y pourroit être au moment où il me parloit. Il ajouta : que la Reine étoit une étrange femme; qu'elle lui avoit témoigné la veille qu'elle étoit très-aise que M. le Prince eût quitté sa partie, et que ce qu'elle lui feroit dire par le maréchal de Gramont ne seroit que pour la forme; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là, à six heures du matin, qu'il falloit faire tous ses efforts pour l'obliger à revenir; qu'il m'avoit envoyé quérir pour me recommander encore de bien prendre garde à la manière dont je parlerois à la Reine : « Parce qu'enfin, « me dit-il, je vous déclare que voyant, comme je le « vois, qu'elle se va raccommoder avec M. le Prince, « je ne me veux brouiller ni avec l'un ni avec l'autre. »

J'essayai de faire comprendre à Monsieur que le vrai moyen de se brouiller avec tous les deux, seroit de ne pas suivre la voie qu'il avoit prise (ou du moins résolue) de faire expliquer la Reine. Il vétilla beaucoup sur la manière dont il étoit convenu à midi; et je connus encore, en ce rencontre, que, de toutes les passions, la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, et que ceux qui en sont possédés aiment et retiennent les expressions qu'elle leur inspire, même dans les temps où ils se défendent, ou plutôt où on les défend des mouvements qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie [1].

1. M. Michelet vient de publier, sous le titre de ***Richelieu et la Fronde***, un livre de la plus fiévreuse imagination, dans lequel il résume (p. 454) ainsi qu'il suit tous les événements racontés par le cardinal de Retz dans ses ***Mémoires*** : — « Pourquoi ai-je abrégé la Fronde? Pour l'éclaircir. Jusqu'ici elle reste obscure, parce que l'histoire y est restée l'humble servante des faiseurs de Mémoires et des anecdotiers. L'histoire a été éblouie de tant d'esprit, de ce feu d'artifice de bons mots, de saillies; et moi j'en levais les épaules. Un fléau me poursuit dans cette Fronde, le vrai fléau de la France, dont elle ne peut se défaire, la race des sots spirituels. Dans la très-vieille France, il n'y avait que certains terroirs, surtout nos hâbleurs du Midi, qui nous fournissaient des plaisants; mais depuis Henri IV et l'invasion gasconne, tout pays en abonde. Tout le royaume, dans la Fronde, se met à hâbler; c'est que, de nos jours, les historiens de la Fronde, de ses héros et de ses héroïnes, admirant, copiant ce torrent de sottises bien dites et bien tournées, égayant ces gaietés ineptes de leurs légèretés assez lourdes, ont réussi à faire croire à l'Europe que la France, plus vieille de deux siècles, et moins amusante, à coup sûr, n'a pas beaucoup plus de cervelle. »

Plus loin, M. Michelet ajoute (p. 458) : « Un génie pénétrant, le sorcier hollandais Rembrandt, qui sut tout deviner dans son talent lugubre, daté de la grande joie du traité de Westphalie (1648), a parlé mieux ici que tous les politiques, tous les historiens (le *Christ à Emmaüs* que nous avons au Louvre). — On oublie la peinture. On entend un soupir. Soupir profond et tiré de si loin! Les pleurs de dix millions de veuves y sont entrés, et cette mélodie funèbre flotte et pleure dans l'œil du pauvre homme, qui rompt le pain du peuple. Il est bien entendu que la tradition du moyen âge

Comme ma conversation avec Monsieur s'échauffoit plus sur les termes, que sur la substance des choses dont il me paroissoit que je l'avois assez convaincu, M. le maréchal de Gramont entra, qui venoit de rendre compte à la Reine du voyage de Saint-Maur dont je vous ai déjà parlé, et comme il étoit fort piqué du refus que M. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à son voyage et à sa négociation un air de ridicule, qui ne me fut pas inutile. Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des États de la Ligue, assemblés à Saint-Maur. Ce fut ainsi que le Maréchal appela le conseil devant lequel il avoit parlé. Il peignit fort plaisamment tous les gens qui le composoient, et je m'aperçus que cette idée de plaisanterie diminua beaucoup, dans l'esprit de Monsieur, de la frayeur qu'il avoit conçue du parti de M. le Prince.

Je reçus, au moment que M. le maréchal de Gra-

est finie et oubliée, déjà à cent lieues de ce tableau. Une autre chose déjà est à la place, un océan dans la petite toile. Et quoi... l'âme moderne.

« De cette paix (de Westphalie) date la guerre qui nous divise et en France et ailleurs. Les deux peuples qui sont en ce peuple conservaient jusque-là un reste d'amitié. Mais la dualité éclate. D'une part, un petit peuple français, petit monde de cour, brillant, lettré et parlant à merveille. D'autre part, très-bas, plus bas que jamais, la grande masse gauloise des campagnes, noire, hâve, à quatre pattes, conservant le patois. L'écartement augmente, le divorce s'achève, par le progrès même de la haute France. Elle se trouve si loin de la basse, qu'elle ne la voit plus, ne la connaît plus, n'y distingue plus rien de vivant et pas même des ombres; mais quelque chose de vague, comme un zéro en chiffre. Des mots nouveaux commencent, d'abstraction terrible, meurtrière, où disparaît tout sentiment de la vie. — Plus d'homme, mais des particuliers, — tout à l'heure des individus. »

Nous avons reproduit fidèlement le texte du livre de M. Michelet *sur la Fronde*, qui vient de paraître chez Chamerot, libraire-éditeur.

mont sortit d'auprès de Monsieur, un billet de Madame la Palatine, qui ne servit pas moins à lui faire concevoir que les mesures du Palais-Royal n'étoient pas si sûres, qu'il fût encore temps d'y bâtir comme sur des fondements bien assurés. Voici les propres paroles du billet :

« Je vous prie que je vous puisse voir, au sortir de « chez la Reine : il est nécessaire que je vous parle. « J'ai été aujourd'hui à Saint-Maur, où l'on ne sait pas « ce que l'on peut, et je sors du Palais-Royal, où l'on « sait encore moins ce que l'on veut. »

J'expliquai ces mots à Monsieur à ma manière [1]; je lui dis qu'ils signifioient que tout étoit encore en son entier dans l'esprit de la Reine, et je l'assurai que pourvu qu'il ne changeât rien à l'ordre qu'il m'avoit donné de négocier de sa part avec elle, je lui rapporterois de quoi le tirer de la peine où je le voyois. Il me le permit, quoique avec des restrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la Reine et je lui dis que Monsieur m'avoit commandé de l'assurer encore de ce qu'il lui avoit protesté, la veille, touchant la sortie de M. le Prince, qui étoit que non pas seulement il ne l'avoit pas su, mais encore qu'il la désapprouvoit et qu'il la condamnoit au dernier point; qu'il n'entreroit en rien de tout ce qui seroit contre le service du Roi et contre le sien; que M. le Cardinal étant éloigné, il ne favoriseroit en façon du monde les prétextes que l'on vouloit prendre de la crainte de son retour, parce qu'il étoit persuadé que la Reine effectivement n'y pensoit plus; que M. le Prince ne songeoit qu'à animer son fantôme pour effaroucher les peuples, et que lui Monsieur,

1. Mots effacés : « en la manière que l'on pouvoit marquer que le Palais ne voudroit faire... »

n'avoit d'autre dessein que de les radoucir ; que l'unique moyen pour y réussir, étoit de supposer le retour de M. le Cardinal pour impossible, parce que tant que l'on feroit paroître que l'on le craignoit comme proche, l'on tiendroit les peuples et même les parlements en défiance et en chaleur. Je commençai ma légation vers la Reine par ce préambule qui, pour vous dire le vrai, n'étoit pas fort nécessaire en cet endroit, pour essayer de juger, par la manière dont elle recevroit un discours dont le fond lui étoit très-désagréable, si un avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur étoit bien fondé. Valois, qui étoit à lui, m'assura, comme je montois en carrosse, qu'il avoit ouï Chavigny qui disoit à l'oreille à Goulas que la Reine étoit, depuis midi, dans une fierté qui lui faisoit craindre qu'elle n'eût quelque négociation cachée et souterraine avec M. le Prince. Je n'en trouvai aucune apparence, ni dans son air ni dans ses paroles.

Elle écouta tout ce que je lui dis fort paisiblement et sans s'émouvoir, et je fus obligé de passer plus tôt que je n'avois cru au véritable sujet de mon ambassade, qui étoit de la supplier de s'expliquer pour une bonne foi, avec Monsieur, de la manière dont il plaisoit à Sa Majesté qu'il se conduisît à l'égard de M. le Prince ; que l'ouverture pleine et entière étoit encore plus de son service, en cette conjoncture, que de l'intérêt de Monsieur, parce que les moindres pas qui ne seroient pas concertés, seroient capables de donner des avantages à M. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils jetteroient de la défiance dans les esprits, dans une occasion où la confiance se pouvoit presque dire uniquement nécessaire. La Reine m'arrêta à ce mot et elle me dit d'un air qui paroissoit fort naturel et même bon : « A quoi ai-je manqué? Monsieur se plaint de

« moi depuis hier? » — « Non, Madame, lui répon-
« dis-je; mais Votre Majesté lui témoigna hier, à
« midi, qu'elle étoit très-aise que M. le Prince fût
« sorti de Paris et elle lui a fait dire ce matin par le
« vicomte d'Hostel qu'il ne lui pouvoit rendre un ser-
« vice plus signalé qu'en obligeant M. le Prince de
« revenir. » — « Écoutez-moi, reprit la Reine tout
« d'un coup et sans balancer, et si j'ai tort, je consens
« que vous me le disiez avec liberté. Je convins hier,
« à midi, avec Monsieur, que nous enverrions, pour la
« forme seulement, le maréchal de Gramont à M. le
« Prince et que nous tromperions même l'ambassa-
« deur qui, comme vous savez, n'a point de secret.
« J'apprends hier, à minuit, que Monsieur a envoyé
« Goulas, à neuf heures du soir, à Chavigny pour lui
« ordonner de donner, de sa part, à M. le Prince,
« toutes les paroles les plus positives et les plus par-
« ticulières et d'union et d'amitié. J'apprends, au
« même instant, qu'il a dit au président de Nesmond
« qu'il feroit des merveilles au Parlement pour son
« cousin. Puis-je moins faire, dans l'émotion où je vois
« tout le monde sur l'évasion de M. le Prince, que de
« prendre au moins quelque date pour me défendre à
« l'égard de Monsieur, même des reproches qu'il est
« très-capable de me faire peut-être dès demain. Je
« ne me prends pas à vous de sa conduite; je sais
« bien que vous n'êtes pas des concerts qui passent
« par le canal de Goulas et Chavigny; mais aussi puis-
« que vous ne pouvez les empêcher, vous ne devez
« trouver étrange que je prenne au moins quelques
« précautions. De plus, continua la Reine, je vous
« avoue que je ne sais où j'en suis. M. le Cardinal est
« à cent lieues d'ici: tout le monde me l'explique à sa
« mode. Lyonne est un traître; Servien veut ou que

« je sorte demain de Paris, ou que je fasse aujourd'hui « tout ce qu'il plaira à M. le Prince, et cela à votre « honneur et louange ; le Tellier ne veut que ce que « j'ordonnerai ; le maréchal de Villeroi attend les vo- « lontés de Son Éminence. Cependant M. le Prince « me met le couteau à la gorge, et voilà Monsieur, « qui, pour rafraîchissement, dit que c'est ma faute « et qui veut se plaindre de moi, parce que lui-même « m'abandonne. »

Je confesse que je fus touché de ce discours de la Reine, qui sortoit de source. Elle remarqua que j'en étois ému, elle me témoigna qu'elle m'en savoit bon gré, et elle me commanda de lui dire, avec liberté, mes pensées sur l'état des choses[1]. Voici les propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi-même le lendemain.

« Si Votre Majesté, Madame, se peut résoudre à ne « plus penser effectivement au retour de M. le Cardi- « nal, elle peut sans exception tout ce qui lui plaira,

1. Les fréquentes entrevues du Coadjuteur avec la Reine avaient accrédité dans Paris le bruit déjà répandu que Retz désirait être ministre (voy. p. 137 ci-après). Le *Mercure de la cour* disait alors :

Que le Coadjuteur qui lorgne
Pour être ministre d'État,
Aussi bien que Servien le borgne,
Est de la Fronde un apostat.

Ce même bruit est démenti dans l'*Avis désintéressé sur la conduite de M. le Coadjuteur*, qui parut le 6 juillet 1651, par le passage suivant :

« Oui, mais il y a une crainte qui nous saisit. On dit que la Reine est si fort engagée dans le rétablissement du Cardinal, qu'on ne peut s'approcher de la cour sans entrer dans les mêmes intérêts et dans ses pensées.

« J'ai fait voir que M. le Coadjuteur ne pouvoit avoir part à ces engagements, s'il y en avoit encore quelques-uns; qu'il y perdroit sa gloire, sa grandeur et sa sûreté, qui sont les principes de tous nos mouvements et de toutes nos actions. »

« parce que toutes les peines que l'on lui fait ne « viennent que de la persuasion où l'on est qu'elle ne « songe qu'à ce retour. M. le Prince est persuadé qu'il « peut tout obtenir en vous le faisant espérer. Mon- « sieur, qui croit que M. le Prince ne se trompe pas « dans cette vue, le ménage à tout événement. Le Par- « lement, à qui l'on présente tous les matins cet objet, « ne remet rien de la chaleur : le peuple augmente la « sienne. M. le Cardinal est à Brusle, et son nom fait « autant de mal à Votre Majesté et à l'État, que pour- « roit faire sa personne si elle étoit encore dans le « Palais-Royal. » — « Ce n'est qu'un prétexte, reprit « la Reine comme en colère, ne fais-je pas assurer « tous les jours le Parlement que son éloignement est « pour toujours et sans aucune espérance de retour ? » — « Oui, Madame, lui répondis-je, mais je supplie « très-humblement Votre Majesté de me permettre de « lui dire qu'il n'y a rien de secret de tout ce qui se « dit et de tout ce qui se fait au contraire de ces « déclarations publiques, et qu'un quart d'heure « après que M. le Cardinal eut rompu le traité de « M. Servien et de Lyonne, touchant le gouvernement « de Provence, tout le monde fut également informé « que le premier article étoit son rétablissement à la « cour. M. le Prince n'a pas avoué à Monsieur qu'il y « eût consenti, mais il est convenu que Votre Majesté « le lui avoit fait proposer et comme condition néces- « saire, et il le dit publiquement à qui le veut enten- « dre. » — « Passons, passons, dit la Reine, il ne sert « de rien d'agiter cette question. Je ne puis faire sur « cela plus que je n'ai fait. L'on le veut croire quoi « que je dise ; il faut donc agir sur ce que l'on veut « croire. » — « En ce cas, Madame, lui répondis-je, « je suis persuadé qu'il y a bien plus de prophéties à

« faire que de conseils à donner. » — « Dites vos pro-
« phéties, repartit la Reine, mais surtout qu'elles ne
« soient pas comme celles des barricades. Tout de
« bon, ajouta-t-elle, dites-moi, en homme de bien, ce
« que vous croyez de tout ceci. Vous voilà cardinal,
« autant vaut : vous seriez un méchant homme si vous
« vouliez le bouleversement de l'État. Je vous con-
« fesse que je ne sais où j'en suis. Je n'ai que des
« traîtres et des poltrons à l'entour de moi. Dites-moi
« vos pensées en toute liberté. »

« Je commencerai, Madame, lui dis-je, quoique
« avec beaucoup de peine, parce que je sais que ce
« qui regarde M. le Cardinal est sensible à Votre Ma-
« jesté ; mais je ne me puis empêcher de lui dire en-
« core que, si elle se peut résoudre aujourd'hui à ne
« plus penser à son retour, elle sera demain plus ab-
« solue qu'elle n'étoit le premier jour de la Régence,
« et que si elle continue à le vouloir rétablir, elle ha-
« sarde l'État. » — « Pourquoi, reprit-elle, si Monsieur
« et M. le Prince y consentoient ? » — « Parce que,
« Madame, lui répondis-je, Monsieur n'y consentira
« que quand l'État sera hasardé et que M. le Prince
« n'y consentira que pour le hasarder. »

Je lui expliquai en cet endroit le détail de ce qui étoit à craindre. Je lui exagérai l'impossibilité de séparer Monsieur du Parlement, et l'impossibilité de regagner sur ce point le Parlement par une autre voie que par celle de la force, qui mettroit la couronne en péril. Je lui remis devant ses yeux les prétentions immenses de M. le Prince, de M. de Bouillon et de M. de la Rochefoucauld. Je lui fis voir au doigt et à l'œil qu'elle dissiperoit, quand il lui plairoit, par un seul mot, pourvu qu'il partît du cœur, ces fumées si épaisses et si noires ; et comme je m'aperçus qu'elle

étoit touchée de ce que je lui disois, et qu'elle prenoit particulièrement goût à ce que je lui représentois du rétablissement de son autorité, je crus qu'il étoit assez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la sincérité de mes intentions : « Et plût à Dieu, Madame, « lui ajoutai-je, qu'il plût à Votre Majesté de com- « mencer à rétablir son autorité par ma propre perte. « L'on dit à toutes les heures du jour que je pense au « ministère, et M. le Cardinal s'est accoutumé à ces « paroles : « Il veut ma place. » Est-il possible, Ma- « dame, que l'on me croie assez impertinent pour « m'imaginer que l'on puisse devenir ministre par « la faction, et que je connoisse si peu la fermeté de « Votre Majesté, que je puisse croire que je con- « querrai la faveur à force d'armes? Mais ce qui n'est « que trop vrai, est que ce qui se dit ridiculement du « ministère se fait réellement à l'égard des autres pré- « tentions que chacun a. M. le Prince vient d'obtenir « la Guienne ; il veut Blaye pour M. de la Rochefou- « cauld, il veut la Provence pour M. son frère ; M. de « Bouillon veut Sedan ; M. de Turenne veut comman- « der en Allemagne ; M. de Nemours veut l'Auvergne ; « Viole veut être secrétaire d'État, Chavigny veut de- « meurer en son poste ; et moi, Madame, je demande « le cardinalat. Plaît-il à Votre Majesté de se mettre « en état de se moquer de toutes nos prétentions, et « de les régler absolument selon ses intérêts et selon « ses volontés? elle n'a qu'à renvoyer pour une bonne « fois M. le Cardinal en Italie, rompre tous les com- « merces que les particuliers conservent avec lui, effa- « cer de bonne foi les idées qui restent et qui se « renforcent même tous les jours de son retour, et « de déclarer ensuite qu'ayant bien voulu donner au « public la satisfaction qu'il a souhaitée, elle croit qu'il

« est de sa dignité de refuser aux particuliers les grâces
« qu'ils ont demandées ou prétendues sous ce pré-
« texte. Nul ne perdra plus que moi, Madame, à cette
« conduite qui révoque ma nomination d'une manière
« qui sera agréée généralement de tout le monde,
« mais assurément de nul sans exception plus que de
« moi-même, parce que je ne me la crois nécessaire
« que pour des raisons qui cesseront dès que Votre
« Majesté aura rétabli les choses dans l'ordre où elles
« doivent être. » — « N'ai-je pas fait tout ce que vous
« me proposez? reprit la Reine ; n'ai-je pas assuré dix
« fois Monsieur, M. le Prince et le Parlement que M. le
« Cardinal ne reviendroit jamais? Avez-vous pour cela
« cessé de prétendre? Et vous qui parlez tout le pre-
« mier?—Non, Madame, lui dis-je, personne n'a cessé
« de prétendre, parce qu'il n'y a personne qui ne sache
« que M. le Cardinal gouverne plus que jamais. Votre
« Majesté me fait l'honneur de ne se pas cacher de
« moi sur ce sujet, mais ceux à qui elle ne le dit pas
« en savent encore plus que moi, et c'est ce qui perd
« tout, Madame, parce que tout le monde se croit en
« droit de se défendre de ce que l'on croit d'autant
« moins légitime que Votre Majesté le désavoue pu-
« bliquement. » — « Mais tout de bon, dit la Reine,
« croyez-vous que Monsieur abandonnât M. le Prince,
« s'il étoit bien assuré que M. le Cardinal ne revînt
« pas? » — « En pouvez-vous douter, Madame, lui
« répondis-je, après ce que vous avez vu ces jours
« passés? Il l'eût arrêté chez lui si vous l'eussiez voulu,
« quoiqu'il ne se croie nullement assuré qu'il ne doive
« pas revenir. »

La Reine rêva un peu sur ma réponse, et puis tout d'un coup elle me dit même avec précipitation et comme ayant impatience de finir ce discours : « C'est

« un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale que « de chasser le ministre d'un Roi malgré lui. » Elle ne me laissa pas reprendre la parole et elle la continua en me commandant de lui dire mes sentiments sur l'état des choses, comme elles étoient : « Car, ajouta-« t-elle, je ne puis faire davantage sur ce point que « ce que j'ai déjà fait et ce que j'ai fait tous les jours. » J'entendis bien qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai pas directement, mais je fis la même chose en satisfaisant à ce qu'elle m'avoit commandé, qui étoit de lui dire mes pensées, car je repris ainsi le discours. :

« Pour obéir, Madame, à Votre Majesté, il faut que « je retombe dans les prophéties que j'ai tantôt pris la « liberté de lui toucher. Si les choses continuent « comme elles sont, Monsieur sera dans une perpé-« tuelle défiance que M. le Prince ne se raccommode « avec Votre Majesté par le rétablissement de M. le « Cardinal, et il se croira obligé, par cette vue, « et de le ménager toujours et de s'entretenir avec « soin dans le Parlement et parmi le peuple. M. le « Prince ou s'unira avec lui pour s'assurer contre ce « rétablissement, s'il n'y trouve pas son compte, ou « il partagera le royaume pour le souffrir jusques à ce « qu'il y trouve plus d'intérêt à le chasser. Les parti-« culiers qui ont quelque considération ne songeront « qu'à en tirer leurs avantages, qui auront mille sub-« divisions et dans la cour et dans la faction. Voilà, « Madame, bien des matières pour la guerre civile, « qui, se mêlant dans une étrangère aussi grande que « celle que nous avons aujourd'hui, peut porter l'État « sur le penchant de sa ruine. » — « Si Monsieur vou-« loit, reprit la Reine. » — « Il ne voudra jamais, Ma-« dame, lui répondis-je, l'on trompe Votre Majesté,

« si l'on le lui fait espérer ; je me perdrois auprès de « lui si je le lui avois seulement proposé. Il craint « M. le Prince, il ne l'aime point ; il ne peut plus se « fier à M. le Cardinal. Il aura dans des moments de « la foiblesse pour l'un et pour l'autre, selon ce qu'il « en appréhendera ; mais il ne quittera jamais l'ombre « du public tant que ce public fera un corps, et il le « fera encore longtemps sur une matière sur laquelle « Votre Majesté elle-même est obligée de l'échauffer « toujours par de nouvelles déclarations. »

Je connus, en cet endroit encore plus que je n'avois jamais fait, qu'il est impossible que la cour conçoive ce que c'est que le public. La flatterie, qui en est la peste, l'infecte toujours au point qu'elle lui cause un délire incurable sur cet article ; et je remarquai que la Reine traitoit dans son imagination ce que je lui en disois de chimère, avec la même hauteur que si elle n'eût jamais eu aucun sujet de faire réflexion sur des barricades. Je coulai sur cela, par cette considération, plus légèrement que la matière ne le portoit, et elle m'en donna d'ailleurs assez de lieu, parce qu'elle me rejeta dans le particulier de la manière d'agir de M. le Prince, en me demandant ce que je disois de la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de MM. le Tellier, Lyonne et Servien. Comme j'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'étoit point le hausse-pied de quelque négociation souterraine, je souris à cette question de la Reine, avec un respect que j'assaisonnai d'un air de mystère.

La Reine, dont tout l'esprit consistoit en l'air, l'entendit, et elle me dit : « Non, il n'y a rien que ce que « vous voyez comme moi et comme tout le monde. « M. le Prince a voulu tirer de moi de quoi chasser « douze ministres, par l'espérance de m'en laisser un

« qu'il m'auroit peut-être ôté le lendemain. L'on n'a « pas donné dans ce panneau; il en tend un autre; il « me veut ôter ceux qui me restent, c'est-à-dire il « propose de me les ôter, car si l'on lui veut donner « la Provence, il me laissera le Tellier et peut-être « que j'obtiendrai Servien pour le Languedoc. Qu'en « dit Monsieur? » — « Il prophétise, Madame, lui ré- « pondis-je, car comme je l'ai déjà dit à Votre Majesté, « que peut-on dire en l'état où sont les affaires? » — « Mais enfin, qu'en dit-il? reprit la Reine; ne se join- « dra-t-il pas à M. le Prince pour me faire faire encore « ce pas de ballet? » — « Je ne le crois pas, Madame, « repartis-je, quand je me ressouviens de ce qu'il m'en « a dit aujourd'hui, et je n'en doute pas quand je fais « réflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain. » — « Et vous, dit la Reine, que ferez-vous? » — « Je me « déclarerai en plein Parlement, répliquai-je, et en « chaire même contre la proposition, si Votre Majesté « se résout à se servir de l'unique et souverain re- « mède; et j'opinerai apparemment comme les autres, « si elle laisse les choses en l'état où elles sont. »

La Reine, qui s'étoit fort contenue jusque-là, s'emporta[1] à ce mot; elle éleva même la voix, et elle me

1. Les emportements de la reine Anne, dont le cardinal de Retz parle souvent, peuvent-ils justifier cette assertion de M. Michelet émise dans son ouvrage récemment publié, *Richelieu et la Fronde* (p. 314)?

« Une chose grave à observer dans l'histoire des révolutions, c'est de savoir si les acteurs parlent avant ou après le repas. Aux assemblées publiques, les séances du soir, pour cette raison, sont toujours orageuses. Anne d'Autriche dînait à midi, et dînait fort. De là ses paroles violentes, ses hasardeux *spropositi*, qui dans une révolution plus sérieuse, l'eussent mise sur la voie de Charles Ier. »

Et plus loin : « Cependant le Parlement en corps va au Palais-Royal redemander ses membres à la Reine. Elle venait de dîner. Rouge, emportée, elle dit avec un geste de furie : « Je les rendrai, mais morts. » Elle passe dans sa chambre grise, claquant la porte

dit que je ne lui avois donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre en face. « Je suis bien « éloigné, Madame, de cette insolence et de cette folie, « lui répondis-je, puisque je n'ai supplié Votre Majesté « de me permettre d'avoir l'honneur de la voir aujour-« d'hui, que pour savoir, de la part de Monsieur, ce « qu'il vous plaît, Madame, de lui commander, pour « prévenir celle dont M. le Prince vous menace. Il y a « quelque temps que je disois à Votre Majesté que « l'on est bien malheureux de tomber dans des temps « où un homme de bien est obligé, même par son « devoir, de manquer au respect qu'il doit à son « maître. Je sais, Madame, que je ne l'observe pas en « vous parlant comme je fais sur le sujet de M. le « Cardinal; mais je sais, en même temps, que je parle « et que j'agis en bon sujet, et que tous ceux qui font « autrement sont des prévaricateurs qui plaisent, mais « qui trahissent et leur conscience et leur devoir. « Votre Majesté me commande de lui dire mes pensées « avec liberté, et je lui obéis. Qu'elle me ferme la « bouche, elle verra ma soumission, et que je rappor-« terai simplement à Monsieur et sans réplique ce dont « elle me fera l'honneur de me charger. »

La Reine reprit tout d'un coup un air de douceur, et elle me dit : « Non, je veux au contraire que vous « me disiez vos sentiments : expliquez-les-moi à fond. » Je suivis son ordre à la lettre; je lui fis une peinture la plus au naturel qu'il me fut possible de l'état où les affaires étoient réduites; j'achevai le crayon que vous en avez déjà vu ébauché. Je lui dis toute la vérité, avec la même sincérité et la même exactitude que j'aurois

au nez du Parlement... Mais cette femme insensée, pleine de viande (et peut-être de vin), parlait de faire accrocher aux fenêtres cinq ou six des parlementaires qui venaient la sauver (p. 323). »

eues si j'avois cru en devoir rendre compte à Dieu, un quart d'heure après. La Reine en fut touchée, et elle dit le lendemain, à Madame la Palatine, qu'elle étoit convaincue que je parlois du cœur, mais que j'étois aveuglé moi-même par la préoccupation[1]. Ce qui me parut, est qu'elle l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement qu'elle avoit pour M. le Cardinal, et que son inclination l'emportoit toujours sur les vellćités que je lui voyois, de temps en temps, d'entrer dans les ouvertures que je lui faisois pour rétablir l'autorité royale aux dépens et des Mazarins et des Frondeurs. Je remarquai que, sur la fin de la conversation, elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet; et que comme elle vit que je le faisois effectivement avec sincérité et avec bonne intention, elle m'en témoigna de la reconnoissance.

J'appréhenderois de vous ennuyer, si je m'étendois davantage sur un détail qui n'est déjà que trop long; et je me contenterai de vous dire que le résultat fut que je ferois tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à M. le Prince, pour demander l'éloignement de MM. le Tellier, Servien et Lyonne, en lui donnant parole, de la part de la Reine, qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec M. le Prince,

1. Le Coadjuteur s'est assez fait connaître dans toutes les circonstances au lecteur de ses Mémoires, pour mériter un jugement éclairé et impartial. M. Michelet nous en fait cependant le portrait suivant :

« Retz, petit prélat fanfaron, duelliste, plus que galant, basset à jambes torses, laid, noiraud, un nez retroussé ; mais les yeux faisant tout passer, étincelants d'esprit, d'audace et de libertinage. Peu furent cruelles à ce fripon, il supprimoit les préalables et sauvoit l'ennui des préfaces (p. 321). Pendant la Fronde, le Parlement agit faiblement, gauchement. Le blâme en est surtout au vrai chef de Paris, à son petit prélat, son tribun tonsuré, qui sous sa calotte, couvroit plus d'esprit que de sens, plus de saillies que de cervelle (p. 328). »

sans la participation et le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole, et la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois que les lueurs d'accommodement entre le Palais-Royal et Saint-Maur n'étoient pas tout à fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'étoit impossible d'obliger la Reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre, ou pour procurer le retour de M. le Prince à la cour, ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même ; mais je connus clairement, à ses manières et même à quelqu'une de ses paroles, qu'elle en avoit changé plus de trois fois depuis que j'étois dans la galerie ; et je me ressouvins de ce que Madame la Palatine m'avoit écrit, que l'on ne savoit au Palais-Royal ce que l'on y vouloit. Je ne laissai pas d'insister et de presser la Reine, parce que je jugeois bien que Monsieur, qui étoit très-clairvoyant, ne recevant par moi qu'une parole vague et générale, à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parce qu'il se défioit beaucoup des intentions de la Reine pour lui, ne manqueroit pas de jeter et d'arrêter toute sa réflexion, et avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui rapportois du véritable dessein de la Reine ; et je ne doutois pas que, par cette considération, il ne fît encore de nouveaux pas vers M. le Prince : ce que je n'estimois pas être de son service, non plus que de celui du Roi. Je parlai sur cela à la Reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, et de plus je n'y pouvois rien gagner, parce qu'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite.

Il étoit presque jour quand je sortis du Palais-Royal;

et ainsi je n'eus pas le temps d'aller chez Madame la Palatine, qui m'écrivit un billet, à six heures du matin, par lequel elle me faisoit savoir qu'elle m'attendoit dans un carrosse de louage devant les Incurables. J'y allai aussitôt, dans un carrosse gris. Elle m'expliqua son billet du soir. Elle me dit que M. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les discours de Madame de Longueville, qu'il ne connoissoit pas sa force, en ce qu'il croyoit ses ennemis beaucoup plus unis et beaucoup plus concertés qu'ils n'étoient; que la Reine ne savoit où elle en étoit; qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de M. le Prince, que l'autre elle remercioit Dieu de ce qu'il étoit sorti de Paris; que cette variété venoit des différents conseils que l'on lui donnoit; que Servien lui disoit que l'État étoit perdu si M. le Prince s'éloignoit; que le Tellier balançoit; que l'abbé Fouquet, qui étoit nouvellement revenu de Brusle, l'assuroit que M. le Cardinal seroit au désespoir, si elle ne se servoit de l'occasion que M. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pousser; que l'abbé Fouquet soutenoit savoir le contraire, de science certaine; que tout iroit ainsi jusqu'à ce que l'oracle de Brusle eût décidé; et sur le tout, qu'elle, la Palatine, étoit persuadée qu'il y avoit des propositions sous terre qui aidoient encore à tenir la Reine dans ces incertitudes.

Voilà ce que Madame la Palatine me dit avec précipitation, parce que le temps d'aller au Palais pressoit et Monsieur avoit envoyé déjà deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carrosse; je lui rendis compte, en fort peu de paroles, de ma commission. Je lui exposai le fait, ou plutôt je le dis tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avois prédit à la Reine; et

dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisoit donner n'étoit précédée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble, dans la conjoncture dont il s'agissoit, il se mit à siffler et à me dire : « Voilà une bonne drogue ! « Allons, allons au Palais. » — « Mais encore, Mon- « sieur, lui dis-je, il me semble qu'il seroit bon que « Votre Altesse Royale résolût ce qu'elle y dira. » — « Qui diable le peut savoir? Qui le peut prévoir? Il n'y « a ni rime ni raison avec tous ces gens ici. Allons, « et quand nous serons dans la Grand'Chambre, nous « trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui « samedi. » Ce l'étoit pourtant et le 8 de juillet 1651.

Aussitôt que Monsieur eut pris sa place, M. Talon, avocat général, entra avec ses collègues, et dit qu'il avoit porté à la Reine, la veille, la lettre que M. le Prince avoit écrite au Parlement; que Sa Majesté avoit fort agréé la conduite de la compagnie, et que M. le Chancelier avoit mis entre les mains de M. le Procureur Général un écrit par lequel elle seroit informée des volontés du Roi. Cet écrit portoit que la Reine étoit extrêmement surprise de ce que M. le Prince avoit pu douter de la vérité des assurances qu'elle avoit données tant de fois; qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne; qu'elle ne s'étonnoit pas moins des soupçons qu'il témoignoit touchant le retour de M. le Cardinal; qu'elle déclaroit qu'elle vouloit religieusement observer la parole qu'elle avoit donnée sur ce sujet au Parlement; qu'elle ne savoit rien du mariage de M. de Mercœur[1] ni des négociations de Sedan;

1. Les projets de mariages de Mazarin pour ses nièces avaient donné lieu à un libelle, intitulé : *Entretien de M. le duc de Vendôme avec MM. les ducs de Mercœur et de Beaufort, ses enfants*, 1649, et à un autre : *Entretien du cardinal Mazarin avec ses nièces*. « Rare et détestable, » dit l'auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 363 (*Coll. de la Société de l'histoire de France*).

qu'elle avoit plus sujet que personne de se plaindre de ce qui s'étoit passé à Brisach. (Je vous entretiendrai tantôt de ces trois derniers articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de MM. le Tellier. Servien et Lyonne, elle vouloit bien que l'on sût qu'elle ne prétendoit pas d'être gênée dans le choix des ministres du Roi son fils, ni dans celui de ses domestiques; et que la proposition que l'on lui faisoit sur ce point étoit d'autant plus injuste, qu'il n'y avoit aucun des trois nommés qui eût seulement fait un pas pour le rétablissement de M. le cardinal Mazarin. La compagnie s'échauffa beaucoup, après la lecture de cet écrit, sur ce qu'il n'étoit pas signé, ce qui, dans les circonstances, n'étoit d'aucune conséquence. Mais comme, dans ces sortes de compagnies, tout ce qui est de la forme touche les petits esprits et amuse même les plus raisonnables, l'on employa toute la matinée proprement à rien, et l'on remit l'assemblée au lundi. On supplia, en attendant, Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement.

Il y eut, dans cette séance, beaucoup de chaleur entre M. le prince de Conti et M. le Premier Président[1]. Celui-ci, qui n'étoit nullement content en son particulier de M. le Prince, qu'il croyoit, quoiqu'à mon

1. La *Muse historique* de Loret raconte ainsi cette séance (édition de M. Ravenel, p. 135) :

Le jour d'après, dans le lieu même,
Avec empressement extrême,
On se rassembla tout de bon ;
Et Monsieur Armand de Bourbon,
Quoique très-jeune barbe, eut prise
Avec la grande barbe grise
Du premier président Molé.
Mais après qu'on eut bien parlé,
La cour n'en voulant point découdre,
Se sépara sans rien résoudre,
Sinon que quelqu'un plus hardi
Dit tout haut : Le reste à lundi.

opinion sans fondement, avoir obligé à plus de reconnoissance qu'il n'en avoit reçu; celui-ci, dis-je, parla avec force contre la retraite de Saint-Maur, et l'appela même un triste préalable de la guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui sembloient marquer les mouvements passés et causés par MM. les princes de Condé. M. le prince de Conti les releva même avec menaces, en disant qu'en tout autre lieu, il lui apprendroit à demeurer dans le respect qui est dû aux princes du sang. Le Premier Président repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, et qu'il avoit lieu de se plaindre lui-même que l'on l'osât interrompre dans sa place, où il représentoit la personne du Roi. L'on s'éleva de part et d'autre. Monsieur, qui étoit très-aise de les voir commis les uns avec les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre; et il dit à la fin, aux uns et aux autres, que tout le monde ne devoit s'appliquer qu'à radoucir les esprits, etc.

CHAPITRE XXIX

LES INDÉCISIONS DE MONSIEUR.

JUILLET 1650. — Inquiétude de Monsieur. — Il redoute un rapprochement entre la Reine et le prince de Condé. — Le Coadjuteur le rassure. — *Je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous-même.* — Madame la Palatine. — Les ordres venus de Brusle. — La Reine offre à Monsieur de s'unir à elle contre M. le Prince. — Promesse faite par Monsieur au prince de Condé. — L'exclusion des sous-ministres le Tellier, Servien et Lyonne. — Le Coadjuteur et ses engagements vis-à-vis de la Reine. — Si la Reine tient sa parole d'exclure pour toujours Mazarin, Monsieur ne s'accommodera pas avec le prince de Condé. — Le premier président Molé demande à Monsieur de faire de nouveaux efforts pour l'accommodement de la Reine et de M. le Prince. — Émotion populaire à Paris et dans le Palais. — Conférence de Monsieur et du prince de Condé à Rambouillet. — Séance orageuse du Parlement. — L'avocat général Talon. — Avis du Coadjuteur. — Nouvelle conférence de la Reine avec le Coadjuteur. — *Voilà des maximes de républicain!* — Madame et Mademoiselle de Chevreuse au Parlement. — Elles sont insultées. — Le prince de Conti obligé de leur faire politesse. — Remontrances du Parlement. — Réponse de la Reine. — Nouvelle déclaration contre Mazarin. — M. le Prince au Parlement. — Sa conversation avec le premier président Molé. — *Les effets de la foiblesse sont plus prodigieux que ceux des passions les plus violentes.* — Explications données par Monsieur à la Reine. — La Reine demande au Coadjuteur de se déclarer contre M. le Prince et de lui faire quitter le haut du pavé. — Promesse du Coadjuteur et joie de la Reiue.

Comme Monsieur fut de retour chez lui, il me mena dans le cabinet des livres, il ferma la porte et les verrous lui-même, il jeta son chapeau sur la table, et puis il me dit d'un ton fort ému qu'il n'avoit pas eu le temps, devant que d'aller au Palais, de me dire une chose qui me surprendroit, quoique pourtant elle ne me dût pas surprendre; qu'il savoit depuis minuit que le vieux pantalon (il appeloit ainsi M. de Châteauneuf) traitoit, par le canal de Saint-Romain et de Croissy, avec Chavigny, l'accommodement de M. le

Prince avec la Reine; qu'il n'ignoroit pas tout ce qu'il y avoit à dire sur cela, mais qu'il ne falloit pas disputer contre les faits; que celui-là étoit sûr : « Et si « vous en doutez (ajouta-t-il en me jetant une lettre), « tenez, voyez, lisez ! » Cette lettre, qui étoit de la main de M. de Châteauneuf, étoit adressée à Croissy, et portoit entre autres ces propres mots : « Vous pou « vez assurer M. de Chavigny que le commandeur de « Jars, qui n'est jamais dupe qu'en bagatelles, est « convaincu que la Reine marche de bon pied, et que « non pas seulement les Frondeurs, mais que le Tel- « lier même ne sait rien de notre négociation. Le « soupçon de M. de Saint-Romain n'est pas fondé. »

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que le Grand, premier valet de chambre de Monsieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croissy, l'avoit ramassé, et qu'il l'avoit porté à Monsieur. Il n'attendit pas que j'eusse achevé de le lire pour me dire : « Avois-je tort « de vous dire, ce matin, que l'on ne sait où l'on en « est avec tous ces gens-là. L'on dit toujours qu'il n'y « a point d'assurance au peuple, l'on a menti, il y a « mille fois plus de solidité que dans les cabinets. Je « veux m'aller loger aux Halles. » — « Vous croyez « donc, Monsieur (lui répondis-je), que l'accommo- « dement est fait? » — « Non (dit-il), je ne crois pas « qu'il le soit; mais je crois qu'il le sera peut-être à ce « soir. » — « Et moi, Monsieur, je serois persuadé « qu'il ne se peut faire par ce canal, s'il m'étoit per- « mis d'être d'un autre sentiment que celui de Votre « Altesse Royale. »

Cette question fut agitée avec chaleur. Je soutins mon opinion par l'impossibilité qui me paroissoit au succès d'une négociation dans laquelle tous les négociateurs se trouvoient, par une rencontre assez bizarre,

avoir par éminence, au moins pour cette occasion très-épineuse en elle-même, toutes les qualités les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monsieur demeura dans son sentiment, parce que sa foiblesse naturelle lui faisoit toujours voir ce qu'il appréhendoit comme infaillible et même comme proche. Ce fut à moi de céder, comme vous pouvez croire, et de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire, dès l'après-dînée, à la Reine, par Madame la Palatine, que son sentiment étoit qu'elle s'accommodât en toute manière avec M. le Prince, et que le Parlement et le peuple étoient si échauffés contre tout ce qui avoit la moindre teinture de Mazarinisme, qu'il ne falloit plus songer qu'à applaudir à celui qui a été assez habile (me dit-il même avec aigreur) pour nous primer à recommencer l'escarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui représenter que, supposé même pour sûr ce qu'il croyoit très-proche, et ce que je tiendrois fort éloigné si j'osois le contredire, le parti qu'il prenoit avoit des inconvénients terribles, et celui particulièrement de précipiter encore davantage la Reine dans la résolution que l'on craignoit, et même l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que ces raisons que je lui alléguois n'étoient que des prétextes pour couvrir la véritable qui me faisoit parler, qu'il alla chercher dans l'appréhension qu'il s'imagina que j'avois qu'il ne s'accommodât lui-même avec M. le Prince; et il me dit qu'il prendroit si bien ses mesures du côté de Saint-Maur, que je ne devois pas craindre qu'il tombât dans l'inconvénient que je lui marquois, et que si la Reine l'avoit gagné de la main une fois, il le lui sauroit bien rendre. Il ajouta : « Je ne suis pas si sot « qu'elle croit, et je songe plus à vos intérêts que

« vous n'y songez vous-même. » Je confesse que je n'entendis pas ce que signifioit, en cet endroit, cette dernière parole. Je m'en doutai aussitôt après, car il ajouta : « M. le Prince, quoique enragé contre vous, « vous a-t-il nommé dans la lettre qu'il a écrite au « Parlement? » Je m'imaginai que Monsieur me vouloit faire valoir ce silence, et me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avoit pour moi, à sa considération, et des précautions qu'il prendroit de ce côté-là sur mon sujet en cas de besoin.

Je jugeai de ce discours et de plusieurs autres qui le précédèrent et qui le suivirent, que la persuasion où il étoit que la Reine et M. le Prince étoient ou accommodés, ou du moins sur le point de s'accommoder, étoit ce qui l'avoit obligé à me commander d'en faire presser la Reine en son nom, dans la vue et de témoigner à elle-même qu'il ne se sentiroit pas désobligé de son accommodement, et de tirer mérite auprès de M. le Prince du conseil qu'il en donnoit à la Reine. Je fus tout à fait confirmé dans mon soupçon, par une conversation de plus d'une heure qu'il eut, un moment après que je l'eus quitté, avec Raray, qui étoit serviteur particulier de M. le Prince, comme je vous l'ai déjà dit, quoiqu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma force les sentiments de Monsieur, qui dans la vérité étoient plutôt des égarements de frayeur que des raisonnements. Je ne l'ébranlai point, et j'éprouvai, en ce rencontre, ce que j'ai encore observé en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut guère moins que moi du compliment que je la priai, de la part de Monsieur, de faire à la Reine.

Elle en revint toutefois, et plutôt et plus aisément, en faisant réflexion sur la constitution des choses, « qui « (dit-elle très-sensément) redresseront les hommes; « au lieu que, pour l'ordinaire, ce sont les hommes « qui redressent les choses. » Madame de Beauvais lui venoit de mander que Mestaier, valet de chambre du Cardinal, venoit d'arriver de Brusle, « et peut-être « (ajouta-t-elle) cet homme nous apporte-t-il de quoi « tout changer en un instant; » ce qu'elle disoit à l'aventure, et par la seule vue que M. le Cardinal ne pourroit jamais rien approuver de tout ce qui passeroit par le canal de Chavigny. Son pressentiment fut une prophétie, car il se trouva qu'en effet Mestaier avoit apporté des anathèmes plutôt que des lettres contre les propositions qui avoient été faites; et que bien qu'il fût l'homme du monde qui reçût toujours le plus agréablement, en apparence, ce qu'il ne vouloit pas en effet, il n'avoit gardé, en ce rencontre, aucune mesure qui approchât seulement de sa conduite ordinaire; ce que nous attribuâmes, Madame la Palatine et moi, à la force de l'aversion qu'il avoit pour les négociateurs. Châteauneuf lui étoit très-suspect; Chavigny étoit sa bête; Saint-Romain lui étoit odieux, et par l'attachement qu'il avoit à M. de Chavigny et par celui qu'il avoit eu à Munster à M. d'Avaux. Madame la Palatine, qui ne savoit pas encore, quand je lui parlois, ce que Mestaier avoit apporté, quoiqu'elle sût qu'il étoit arrivé, trouva à propos que je retournasse chez Monsieur pour lui dire que ce courrier auroit pu peut-être avoir donné à la Reine des nouvelles vues, et qu'elle jugeoit qu'il ne seroit que mieux, par cette considération, qu'elle n'exécutât pas la commission qu'il lui avoit donnée par moi devant que l'on pût être informé de ce détail.

Monsieur, que j'allai trouver sur-le-champ, s'arma contre cette ouverture, qui étoit très-sage, par une préoccupation qui lui étoit fort ordinaire, aussi bien qu'à beaucoup d'autres. La plupart des hommes examinent moins les raisons de ce que l'on leur propose contre leur sentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propose à s'en servir. Ce défaut est très-commun et il est grand. Je connus clairement que Monsieur ne reçut, ce que je lui dis de la part de Madame la Palatine, que comme un effet de l'entêtement qu'il croyoit que nous avions l'un et l'autre contre M. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, et je connus encore, en cet endroit, qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même ne se fie jamais véritablement à personne. Il avoit plus de confiance en moi sans comparaison qu'en tous ceux qui l'ont jamais approché, sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la Reine eût été en des mains moins adroites que celles de Madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'événement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire, à quoi elle fut très-bien servie elle-même par la fortune, qui fit arriver ce Mestaier dont je viens de vous parler, justement au moment où il étoit absolument nécessaire pour rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter; car la Reine, qui étoit toujours soumise à M. le cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colère, se trouva, lorsque Madame la Palatine commença à lui parler, dans une disposition si éloignée d'aucun accommodement avec M. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur ne produisit en elle d'autre mouvement

que celui que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur et de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, et de désirer avec impatience de me parler. Madame la Palatine fut même chargée par la Reine de faire savoir, par mon canal, à Monsieur, le détail de la dépêche de Mestaier, et de me commander d'aller entre onze heures et minuit au lieu accoutumé.

Madame la Palatine ne douta pas, non plus que moi, que Monsieur ne dût avoir une grande joie de ce que je lui allois porter, et nous nous trompâmes beaucoup l'un et l'autre; car aussitôt que je lui eus dit que la Reine lui offroit tout sans exception, pourvu qu'il voulût de son côté s'unir parfaitement et sincèrement à elle contre M. le Prince, il tomba dans un état que je ne vous puis bien exprimer qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de celui où il n'est pas possible que vous ne vous soyez trouvée quelquefois. N'avez-vous jamais agi sur des suppositions qui ne vous plaisoient pas, et n'est-il pas vrai, toutefois, que quand ces suppositions ne se sont pas trouvées bien fondées, vous avez senti dans vous-même un combat qui s'y est formé entre la joie de vous être trompée à votre avantage et le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me suis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monsieur étoit ravi de ce que la Reine étoit bien plus éloignée de l'accommodement qu'il n'avoit cru, mais il étoit au désespoir d'avoir fait les avances qu'il avoit faites vers M. le Prince, et qu'il avoit faites dans la vue de cet accommodement qu'il croyoit bien avancé. Les hommes qui se rencontrent en cet état sont, pour l'ordinaire, assez longtemps à croire qu'ils

ne se sont pas trompés, même après qu'ils s'en sont aperçus, parce que la difficulté qu'ils trouvent à découdre le tissu qu'ils ont commencé, fait qu'ils se font des objections à eux-mêmes; et ces objections qui leur paroissent être des effets de leur raisonnement ne sont presque jamais que des suites naturelles de leur inclination.

Monsieur étoit timide et paresseux au souverain degré. Je vis, dans le moment que je lui appris le changement de la Reine, un air de gaieté et d'embarras tout ensemble sur son visage; je ne puis l'exprimer, mais je me le représente fort bien à moi-même; et quand je n'aurois pas eu d'ailleurs la lumière que j'avois des pas qu'il avoit faits vers M. le Prince, j'aurois lu dans ses yeux qu'il avoit reçu quelque nouvelle sur son sujet, qui lui donnoit de la joie et qui lui faisoit de la peine. Ses paroles ne démentirent pas sa contenance. Il voulut douter de ce que je lui disois, quoiqu'il n'en doutât pas. C'est le premier mouvement des gens qui sont de cette humeur et qui se trouvent en cet état. Il passa aussitôt au second, qui est de chercher à se justifier de la précipitation qui les a jetés dans l'embarras. « Il est bien temps, « me dit-il tout d'un coup, la Reine fait des choses « qui obligent les gens... » Il s'arrêta à ce mot, de honte à mon avis, de m'avouer ce qu'il avoit fait. Il tourna quelque temps, il siffla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée, et puis il me dit : « Que « diable direz-vous à la Reine? Elle voudra que je lui « promette que je ne concourrai pas à pousser les « ministreaux; et comment le lui puis-je promettre, « après ce que j'ai promis à M. le Prince? » Il me fit, en cet endroit, un galimatias parfait pour me justifier ce qu'il avoit fait dire à M. le Prince depuis vingt-

quatre heures; et je connus que ce galimatias n'alloit principalement qu'à me faire croire qu'il croyoit lui-même ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon, et je suis encore persuadé qu'il crut avoir réussi dans son dessein. Le lieu que je lui donnai de se l'imaginer, lui donna lieu à lui-même de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait assurément s'il m'eût cru mal satisfait, et j'en tirai enfin tout le détail de ce qu'il avoit fait. Le voici en peu de mots :

Comme il avoit posé pour fondement que M. le Prince étoit ou accommodé, ou sur le point de s'accommoder avec la cour, il crut, pour certain, qu'il ne hasardoit rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignoit pas que l'on acceptât ses offres contre la cour, parce que l'on s'accommodoit avec elle. Vous voyez d'un coup d'œil le frivole de ce raisonnement. Monsieur, qui avoit beaucoup d'esprit, le connut parfaitement dès qu'il se vit hors du péril qui le lui avoit inspiré. Mais comme il est toujours plus aisé de s'apercevoir du mal que du remède, il le chercha longtemps sans le trouver, parce qu'il ne le cherchoit que dans les moyens de satisfaire les uns et les autres. Il y a des occasions où ce parti est absolument impossible, et quand il l'est, il est pernicieux, en ce qu'il mécontente infailliblement les deux partis. Il n'est pas moins incommode au négociateur, parce qu'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi, par l'un et l'autre de ces motifs, de le dissuader à Monsieur; il ne fut pas en mon pouvoir, et j'eus ordre de faire agréer à la Reine que Monsieur se déclarât dans le Parlement contre les trois sous-ministres, en cas que M. le Prince continuât à demander leur éloignement, et j'eus, en même temps, permission de l'assurer que, moyennant cette condition, Monsieur se déclareroit

dans la suite contre M. le Prince, en cas que M. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions. Comme je ne croyois pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrer de tout point la Reine par un éclat de cette nature, je représentai à Monsieur, avec force, qu'il avoit beau jeu pour faire coup double, et même triple, en obligeant la Reine par la conservation des sous-ministres, qui dans le fond étoit assez indifférente; en faisant voir que M. le Prince, ne se contentant pas de la destitution du Mazarin, vouloit saper les fondements de l'autorité royale, en ne laissant pas même l'ombre de l'autorité à la Régente, et en satisfaisant, en même temps, le public par une aggravation, pour ainsi parler, contre le Cardinal, que je proposois en même temps, et que je m'assurai même de faire agréer à la Reine.

Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une lettre écrite par le Cardinal à la Reine, qu'il la supplioit de ne rien refuser de tout ce que l'on lui demanderoit contre lui, parce qu'il étoit persuadé, et que le plus que l'on désireroit après l'excès auquel on s'étoit porté tourneroit plutôt en sa faveur qu'autrement ce qu'il y auroit d'esprits modérés, et parce qu'il convenoit assez à son service que l'on amusât les factieux, c'étoit son mot, à des clabauderies qui ne pouvoient être tout au plus que des répétitions fort inutiles. Je ne tenois pas ce raisonnement de M. le Cardinal bien juste, mais je m'en servis pour former la conduite que j'eusse souhaité que Monsieur eût voulu prendre, et je raisonnois ainsi : « Si Monsieur concourt « à l'exclusion des sous-ministres, il fait apparem- « ment le compte de M. le Prince, en ce qu'il obligera « peut-être la Reine d'accorder à M. le Prince tout ce « qu'il lui demandera. Il ne fera pas le sien du côté

« de la cour, parce qu'il outrera de plus en plus la « Reine, et qu'il outragera de plus tous ceux qui l'ap- « prochent. Il ne le fera pas non plus du côté du pu- « blic, car, comme il le dit lui-même, M. le Prince « l'a gagné de la main; et comme c'est lui qui a fait « le premier la proposition de se défaire de ces restes « de Mazarinisme, il en a la fleur de la gloire, ce qui, « dans les peuples, est le principal. Voilà donc un « grand inconvénient, qui est celui de faire à la Reine « une peur dont M. le Prince se peut servir pour son « avantage; voilà, dis-je, un grand inconvénient, qui « est, de plus, accompagné d'un grand déchet de ré- « putation, en ce qu'il fait voir Monsieur agissant en « second avec M. le Prince, et entraîné à une conduite « dont non pas seulement il n'aura pas l'honneur, « mais qui lui tournera même à honte, parce que l'on « prétendra que c'étoit à lui à commencer à la pren- « dre. Quelle utilité trouvera-t-il qui puisse compenser « ces inconvénients? L'on ne s'en peut imaginer d'au « tre que celle d'ôter à la Reine des gens que l'on « croit affectionnés au Cardinal. Est-ce un avantage, « quand l'on pense que les Fouquet, les Bertet et les « Brachet passeront également la moitié des nuits au- « près d'elle? que les d'Estrées, les Souvré et les « Senneterre y demeureront tout le jour, et que « ceux-ci y seront d'autant plus dangereux que la « Reine sera encore plus aigrie par l'éloignement des « autres.

« Je suis convaincu, par toutes ces considérations, « que Monsieur doit faire, à la première assemblée « des chambres, le panégyrique de M. le Prince, « sur la fermeté qu'il témoigne contre le retour de « M. le cardinal Mazarin, confirmer tout ce qui s'est « dit en son nom par M. le prince de Conti, touchant

« la nécessité des précautions qu'il est bon de prendre « contre son rétablissement, combattre publiquement, « et par des raisons solides, celle que l'on cherche « dans l'éloignement des trois ministres; faire voir « qu'elle est injurieuse à la Reine, à laquelle on doit « assez de respect et même assez de reconnaissance « pour les paroles qu'elle réitère en toutes occasions « de l'exclusion à jamais de M. le cardinal Mazarin, « pour ne pas abuser à tous les moments de sa bonté « par de nouvelles conditions, auxquelles on ne voit « plus de fin. Ajouter que si la proposition d'aller « ainsi de branche en branche venoit d'un fond dont « l'on fût moins assuré que de celui de M. le Prince, « elle seroit très-suspecte, parce que le gros de l'arbre « n'est pas encore déraciné. La déclaration contre le « Cardinal n'est pas encore expédiée. L'on sait que « l'on conteste encore sur des paroles. Au lieu de la « presser, au lieu de couronner, ou plutôt de cimen- « ter cet ouvrage, dont tout le monde est convenu, « l'on fait des propositions nouvelles qui peuvent faire « naître des scrupules dans l'esprit des mieux inten- « tionnés. Tel croit se sanctifier en mettant une « pierre sur le tombeau de Mazarin, qui croiroit faire « un grand péché s'il en jetoit seulement une petite « contre ceux dont il plaira dorénavant à la Reine de « se servir. Rien ne justifieroit davantage ce ministre « coupable, que de donner le moindre lieu de croire « que l'on voulût tirer en exemple journalier et même « fréquent ce qui s'est passé à son égard. La justice et « la bonté de la Reine ont consacré ce que nous avons « fait, avec des intentions très-pures et très-sincères, « pour son service et pour le bien de l'État. Il faut, « de notre part, y répondre par des actions, dans les- « quelles l'on connoisse que notre principal soin est

« d'empêcher que ce que le salut du royaume nous a « forcé de faire contre le ministre, ne puisse blesser « en rien la véritable autorité du Roi.

« Nous avons en ce rencontre un avantage très-si- « gnalé; la déclaration publique que la Reine a fait « faire tant de fois et à MM. les princes et au Parle- « ment, qu'elle excluoit pour jamais M. le Cardinal « du ministère, nous met en droit, sans blesser l'au- « torité royale qui nous doit être sacrée, de chercher « toutes les assurances possibles à cette parole, qui « ne lui doit pas être moins inviolable. C'est à quoi « Son Altesse Royale doit s'appliquer; mais pour s'y « appliquer et avec dignité et avec succès, il ne doit « pas, à mon opinion, prendre le change; et il doit faire « craindre au Parlement que l'on ne le lui veuille « donner, en lui proposant des diversions qui ne sont « que frivoles, au prix de ce qu'il y a effectivement à « faire. Ce qui presse véritablement est de bien fon- « der la déclaration contre M. le Cardinal. La pre- « mière que l'on a apportée étoit son panégyrique; « celle à laquelle on travaille n'est, au moins à ce que « l'on nous dit, fondée que sur les remontrances du « Parlement et sur le consentement de la Reine, et « ainsi pourroit être expliquée dans les temps. Son « Altesse Royale peut dire, demain, à la compagnie, « que la fixation, pour ainsi parler, de cette déclara- « tion est la précaution véritable et solide à laquelle « il faut s'appliquer; et que cette fixation ne peut être « plus sûre qu'en y insérant que le Roi l'exclut et de « son royaume et de ses conseils, parce qu'il est de « notoriété publique et incontestable que c'est lui qui « a rompu la paix générale à Munster. Si Monsieur « éclate demain dans le Parlement sur ce ton, que je « lui réponds de faire agréer ce soir par la Reine, il

« se réunit avec elle, en donnant une cruelle botte au « Mazarin. Il se donne l'honneur, dans le public, de « le pousser personnellement et solidement; il l'ôte à « M. le Prince en faisant voir qu'il n'affecte de n'atta- « quer que son ombre, et il fait connoître à tous les « esprits sages et modérés qu'il ne veut pas souffrir « que, sous le prétexte du Mazarin, l'on continue à « donner tous les jours de nouvelles atteintes à l'auto- « rité royale. »

Voilà ce que je conseillai à Monsieur, voilà ce que je lui donnai par écrit devant que de sortir de chez lui, voilà ce qu'il porta à Madame, qui étoit au désespoir de ce qu'il s'étoit engagé avec M. le Prince. Voilà ce qu'il approuva de toute son âme, et voilà toutefois ce qu'il n'osa faire, parce que n'ayant pas douté, comme je vous l'ai déjà dit, que M. le Prince ne s'accordât avec la cour, il lui avoit promis, à jeu sûr, à ce qu'il croyoit par cette raison, de se déclarer avec lui contre les sous-ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué, et tout ce que je pus tirer de lui, fut qu'il donnât sa parole à la Reine, et qu'il s'emploieroit fidèlement auprès de M. le Prince pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommés; et que s'il n'y pouvoit réussir et que lui fût obligé à parler contre eux, il déclareroit, en même temps à M. le Prince, que ce seroit pour la dernière fois, et que la Reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de M. le Cardinal, il ne se sépareroit plus de ses intérêts.

Madame, qui aimoit M. le Tellier, et qui étoit très-fâchée et par cette raison et par beaucoup d'autres que Monsieur ne fît pas davantage, lui fit promettre qu'il feroit le malade le lendemain, dans la vue de retarder l'assemblée des chambres et de se donner, par

ce moyen, le temps de l'obliger à quelque chose de plus. Aussitôt qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit savoir à la Reine, en lui mandant, en même temps, que je faisois des merveilles pour son service. Ce témoignage, qui fut reçu très-agréablement, parce qu'il fut porté dans un instant où la Reine étoit très-satisfaite de Madame, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, facilita beaucoup ma négociation. J'allai le soir chez la Reine, que je trouvai avec un visage fort ouvert; et ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi, fut que ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je lui eus déclaré et que je ne croyois pas que l'on pût empêcher Monsieur de concourir avec M. le Prince contre les sous-ministres, et que je ne me pourrois pas empêcher moi-même d'y opiner, si l'on en délibéroit au Parlement.

Vous devez être si fatiguée de tous ces dits et redits des conversations passées, que je crois qu'il est mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue, et que je me contente de vous rendre compte du résultat[1], qui fut que je m'appliquerois de

1. M. Michelet, dans son volume sur *Richelieu et la Fronde*, caractérise, ainsi qu'il suit, l'état de la Fronde à l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire en 1651 :

« Donc, contemplons, sans trop nous émouvoir, une révolution sans issue, sans résultat possible, dont la stérilité confirma la France dans l'amour du repos *quand même*, la résignation à la mort; que dis-je? l'amour pour la mort même et pour l'anéantissement. Rien autre chose qu'une répétition un peu vive de la danse éternelle, du triste menuet, s'avançant deux pas, reculant de trois, enfin tournant le dos (p. 316). »

« Cette révolution, aveugle et sans yeux, n'ayant de chef sincère qu'un pauvre octogénaire, détournée de son but par l'intrigue des curés, ayant pour centre un avorton de prêtre, ne pouvait qu'être une triste contre-épreuve d'un triste original, la tragi-comédie de la Ligue. L'ascendant des donneurs d'aumônes la baptisaient de son

toute ma force à faire que Monsieur tînt fidèlement la parole que je donnois à la Reine de sa part, qu'il feroit tous ses efforts pour adoucir l'esprit de M. le Prince en faveur des trois nommés, et qu'en cas qu'il ne le pût, qu'il fût obligé lui-même, par cette considération, de les pousser, et que par la même raison je fusse forcé d'y concourir de ma voix, je déclarerois à Monsieur qu'au cas que dans la suite M. le Prince fît encore de nouvelles propositions, je n'y entrerois plus, quand même Monsieur s'y laisseroit emporter. Je me défendis longtemps de cette dernière clause, et parce que, dans la vérité, elle m'engageoit beaucoup, et parce qu'elle me paroissoit même être au dernier point contre le respect, en ce qu'elle confondoit et qu'elle égaloit, pour ainsi parler, mes engagements avec ceux de la maison royale. Il fallut enfin y passer, et je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monsieur, qui fut si aise de se trouver dans la liberté de ne point rompre avec M. le Prince, même de concert avec la Reine, qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce traité. Je vous en dirai les suites après que je vous aurai supplié de faire réflexion sur deux circonstances de ce qui se

vrai nom, une insurrection de misère, et la révolution du ventre (p. 325). »

« On croit écrire l'histoire de Charenton, mais moins folle encore que honteuse... La Fronde ayant rendu à Mazarin le service de chasser Condé, il pouvait à son aise se moquer de la Fronde, manquer aux paroles données, bafouer Retz et le Parlement, rire du public à qui on a promis les États Généraux. Ces tours de gobelets n'étaient pas difficiles. La fatigue était excessive. La France, accablée, alourdie ne sentait pas sa tête, n'avait plus conscience d'elle-même, et de bon cœur consentait à être trompée. Jamais escamoteur n'eut spectateur si débonnaire. Que reste-t-il de la Fronde? Rien matériellement qu'une prodigieuse misère. Et moralement? Pis encore : le dégoût d'agitation, l'horreur d'agir jamais! Est-ce tout? Oui, pour le présent. Pour l'avenir et pour l'effet lointain, une chose reste : une langue, un esprit. »

passa dans cette dernière conversation que j'eus avec la Reine.

Il m'arriva, en lui parlant de MM. le Tellier, Servien et Lyonne, de les nommer les trois sous-ministres; elle releva ce mot avec aigreur, en me disant : — « Dites « les deux. Ce traître de Lyonne peut-il porter ce « nom? c'est un petit secrétaire de M. le Cardinal. Il « est vrai que parce qu'il l'a déjà trahi deux fois, il « pourra être un jour secrétaire d'État. » Cette remarque s'est rendue par l'événement assez curieuse.

La seconde, est que lorsque j'eus promis à la Reine de ne me pas accommoder avec M. le Prince dans les suites, quand même Monsieur s'y accommoderoit, et que j'eus ajouté que je le dirois moi-même à Monsieur, dès le lendemain, elle s'écria plutôt qu'elle ne prononça : — « Quelle surprise pour M. le Tellier! » Elle se referma tout d'un coup, et quoique je fisse ce qui fut en moi pour pénétrer ce qu'elle avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monsieur.

Je le vis, le lendemain au matin, chez Madame; il fut très-satisfait de ma négociation. Il me témoigna que l'engagement que j'avois pris, en mon particulier, avec la Reine, ne lui pourroit jamais faire aucune peine, parce qu'il étoit très-résolu lui-même, passé cette occasion, à ne jamais concourir en rien avec M. le Prince, pourvu que la Reine demeurât dans la parole donnée pour l'exclusion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit obliger à se confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins, dès ce jour-là, à voir s'il ne pourroit rien gagner sur l'esprit de M. le Prince. Il trouva de méchantes excuses. Il dit qu'il pourroit prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que M. le

Prince lui-même lui feroit dire. Il en eut effectivement un gentilhomme, sur le midi, mais pour savoir simplement des nouvelles de sa santé, ou plutôt pour savoir s'il iroit au Palais le lendemain. Monsieur, qui faisoit semblant d'avoir pris médecine, ne laissa pas d'aller chez la Reine, le soir, à qui il confirma, avec serment, tout ce que je lui avois promis par son ordre. Il lui protesta qu'il ne s'ouvriroit, en façon du monde, de ce qu'elle lui faisoit espérer qu'elle céderoit, encore pour cette fois, à M. le Prince, en cas que Monsieur ne le pût gagner sur l'article des sous-ministres. — « A « votre seule considération, lui ajouta-t-elle, et sur la « parole que vous me donnez que vous serez pour « moi dans toutes les autres prétentions de M. le « Prince, qui seront infinies. » Elle le conjura ensuite de lui tenir fidèlement la parole qu'il lui avoit fait donner par moi, de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince de se désister de son instance. Il l'assura qu'il avoit envoyé, dès midi, le maréchal d'Estampes à Saint-Maur pour cet effet, ce qui étoit vrai. Il s'étoit ravisé après l'avoir refusé à Madame, comme je vous l'ai tantôt dit. Il attendit même, au Palais-Royal, la réponse du maréchal d'Estampes qui fut négative, et qui portoit expressément que M. le Prince ne se désisteroit jamais de son instance. Monsieur revint chez lui fort embarrassé, au moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le soir, et il se retira de beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, qui fut le mardi 11 de juillet, les chambres s'assemblèrent et M. le prince de Conti se trouva au Palais fort accompagné. Monsieur dit à la compagnie qu'il avoit fait tous ses efforts, auprès de la Reine et auprès de M. le Prince, pour l'accommodement, qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur

l'autre, et qu'il prioit la compagnie de joindre ses offices aux siens. M. le prince de Conti prit la parole aussitôt que Monsieur eut fini, pour dire qu'il y avoit un gentilhomme de M. son frère à la porte de la Grand'Chambre. L'on le fit entrer. Il rendit une lettre de M. le Prince, qui n'étoit proprement qu'une répétition de la première.

Le Premier Président pressa, assez longtemps, Monsieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la seule habitude que tous les hommes ont à se faire prier, même des choses qu'ils souhaitent; il le refusa ensuite, sous le prétexte de l'impossibilité de réussir; mais, en effet, comme il me l'avoua le jour même, parce qu'il eut peur de déplaire à M. le prince de Conti, ou plutôt à toute la jeunesse qui crioit et qui demandoit que l'on délibérât contre les restes du Mazarinisme. Le Premier Président fut obligé de ployer. L'on manda les gens du Roi pour prendre leurs conclusions sur la réquisition de M. le Prince. L'indisposition parut très-grande, ce jour-là, contre les sous-ministres, et toute l'adresse du Premier Président[1], jointe à la froideur de Monsieur, qui ne parut nullement échauffé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain, en ordonnant toutefois que la lettre de M. le Prince seroit portée, dès le jour même, à la Reine. Monsieur fut aussi prié par le Parlement de continuer ses offices pour l'accommodement.

1. Dans son volume sur la *Fronde*, M. Michelet prétend que : « Le Parlement, sans bien s'en rendre compte, trahit le peuple, lui-même abusé et trahi par ses chefs, le président Molé et le très-remuant, très brouillon Retz, coadjuteur de l'Archevêque de Paris. Le vieux Molé, mené par ses enfants, jouait sa compagnie en parlant fort et haut pour elle, mais, en toute chose grave, suivant l'intérêt de la cour (p. 316).

La chaleur qui avoit paru dans les esprits, jointe à celle de la salle du Palais, qui fut très-grande, fit que Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conseil que je lui avois donné, de s'opposer à la déclaration de M. le Prince contre les sous-ministres. Il m'en fit une manière de raillerie au sortir du Palais, et je lui répondis que je le suppliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dîner, Monsieur alla à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à M. le Prince, et il eut une fort longue conversation avec lui, dans les allées du jardin; il me dit, le soir, qu'il n'avoit rien oublié pour lui persuader de ne pas insister, à son instance, contre les ministres; il le dit à Madame, qui en fut très-persuadée. Je le suis encore, parce qu'il est constant qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que le retour à Paris de M. le Prince, et qu'il se croyoit très-assuré qu'il n'y reviendroit pas, si ces Messieurs demeuroient à la cour. La Reine me dit, le lendemain, qu'elle savoit de science certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très-foiblement, « et tout de même, me dit-elle, « que s'il avoit eu l'épée à la main. » Il n'est pas possible que dans les conversations que j'ai eues depuis avec M. le Prince, je ne me sois éclairci de ce détail; mais j'avoue que je ne me ressouviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui est certain, est que la facilité qu'il eut à laisser mettre l'affaire en délibération fit croire à la Reine qu'il la jouoit; elle me soupçonna ce jour-là, et encore davantage le lendemain, d'être de la partie. Vous verrez par la suite qu'elle ne me fit pas longtemps cette injustice.

Le lendemain, qui fut le 12 [juillet], le Parlement s'assembla, et M. l'avocat général Talon fit son rapport de l'audience qu'il avoit eue de la Reine, qui lui avoit

répondu simplement que la seconde lettre de M. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la première, elle n'avoit rien à ajouter à la réponse qu'elle y avoit faite. M. le duc d'Orléans donna part à la compagnie des conférences qu'il avoit eues, la veille, et avec la Reine et avec M. le Prince. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre. Il se tint couvert au dernier point sur le particulier des trois sujets, et il crut qu'il satisferoit la Reine par cette modération. Il exagéra même avec emphase les sujets de défiance que M. le Prince prétendoit d'avoir; et il s'imagina qu'il contenteroit M. le Prince par cette exagération. Il ne réussit ni à l'un ni à l'autre. La Reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole et elle eut assez de raison de le croire, quoique je ne sois pas convaincu qu'il l'eût fait dans le fond. M. le Prince se plaignit beaucoup, le soir, de sa conduite, au moins à ce que le comte de Fiesque dit à M. de Brissac. Voilà le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires, en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire, et qui parurent plutôt un galimatias affecté qu'un discours digne du sénat, l'on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord : l'un, fut celui des conclusions, qui alloit à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données que l'éloignement de M. le Cardinal étoit pour jamais, et de la prier de donner quelque satisfaction à M. le Prince. Voilà ce que je viens d'appeler galimatias. L'autre avis fut de Deslandes-Payen, qui, quoique parent proche de Madame de Lyonne, déclama contre les trois sous-ministres, et opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son

sentiment au Palais, quoique je l'eusse combattu dans le cabinet de Monsieur. Je mêlai, dans mon avis, de certains traits qui me servirent à me démêler de la multitude, c'est-à-dire qui me distinguèrent de ceux qui n'opinèrent qu'à l'aveugle contre le nom de Mazarin. Cette distinction m'étoit nécessaire à l'égard de la Reine; elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'approuvoient pas la conduite de M. le Prince. Ils étoient en nombre dans le Parlement, et le bonhomme Laisné même, conseiller de la Grand'Chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie intègre et passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la réquisition de M. le Prince, et il soutint qu'elle étoit injurieuse à l'autorité royale. Cette circonstance, jointe à quelques autres, obligea Monsieur de m'avouer, le soir, que j'avois mieux jugé que lui, et que s'il se fût opposé à la proposition comme je lui avois conseillé, il en eût été loué et suivi. Il fit croire, en ne la blâmant pas, qu'il l'approuvoit. Ceux même qui l'eussent combattue avec plaisir, y donnèrent avec joie. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition; c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus que s'il s'y fût opposé, beaucoup de gens eussent concouru avec lui; et je crus avoir assez de cette vue pour pouvoir, sans crainte de me nuire dans le public, donner des atteintes indirectes à une action dont il m'étoit bon, pour toutes raisons, de diminuer le mérite, quoique je fusse obligé, par celle de Monsieur et du peuple, d'y contribuer au moins de ma voix.

J'entends bien mieux ce galimatias, que je ne vous l'explique; et il est vrai qu'il ne se peut même bien concevoir que par ceux qui se sont trouvés, en ce temps-là, dans les délibérations de cette compagnie.

J'y ai remarqué, peut-être plus de vingt fois, que ce qui y passoit dans un moment comme incontestablement bon, y eût passé, dans le suivant, comme incontestablement mauvais, si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent légère, à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en savoir discerner et prendre les instants. Monsieur manqua en ce point; j'essayai de suppléer, en ce qui me regardoit, d'une manière qui ne donnât pas l'avantage sur moi à M. le Prince, de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du Mazarinisme, et qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai mon avis, que je fis imprimer et publier dès le lendemain dans Paris, pour la raison que je vous expliquerai dans la suite.

« J'ai toujours été persuadé qu'il eût été à souhaiter « qu'il n'eût paru dans les esprits aucune inquiétude « sur le retour de M. le cardinal Mazarin, et que même « l'on ne l'eût pas cru possible, son éloignement ayant « été jugé nécessaire par le vœu commun de toute la « France. Il semble que l'on ne puisse douter de son « retour, sans douter en même temps du salut de « l'État, dans lequel il jetteroit assurément la confu- « sion et le désordre. Si les scrupules qui paroissent, « sur ce sujet, dans les esprits sont solides, ils pro- « duiront infailliblement cet effet si funeste, et s'ils « n'ont point de fondement, ils ne laissent pas de « donner une juste appréhension d'une très-dange- « reuse suite, par le prétexte qu'ils donneront à toutes « les nouveautés.

« Pour les étouffer tout d'un coup, et pour ôter aux « uns l'espérance et aux autres le prétexte, j'estime « que l'on ne sauroit prendre, en cette matière, d'avis « trop décisifs. Et comme on parle de beaucoup de

« commerces qui alarment le public et qui inquiè-
« tent les esprits, je crois qu'il seroit à propos de dé-
« clarer criminels et perturbateurs du repos public,
« ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin.
« ou pour son retour, en quelque sorte et manière
« que ce puisse être.

« Si les sentiments que Son Altesse Royale témoigna,
« il y a quelques mois, en cette compagnie, sur le sujet
« de ceux qui y furent nommés, eussent été suivis, les
« affaires auroient maintenant une autre face. L'on ne
« seroit pas tombé dans ces défiances; le repos de
« l'État seroit assuré, et nous ne serions pas présen-
« tement en peine de supplier M. le duc d'Orléans,
« comme c'est mon avis, de s'employer auprès de la
« Reine pour éloigner de la cour les restes et les
« créatures de M. le cardinal Mazarin, qui ont été
« nommés.

« Je sais que la forme avec laquelle on demande
« cet éloignement est extraordinaire, et il est vrai que
« si l'aversion d'un de MM. les princes du sang étoit
« toujours la règle de la fortune des hommes, cette
« dépendance diminueroit beaucoup de l'autorité du
« Roi et de la liberté de ses sujets; et l'on pourroit
« dire que ceux du Conseil et les autres qui n'ont de
« subsistance que par la cour, auroient beaucoup de
« maîtres.

« Je crois pourtant qu'il y a exception dans ce ren-
« contre. Il s'agit d'une affaire qui est une suite comme
« naturelle de celle de M. le cardinal Mazarin : il s'agit
» d'un éloignement qui peut lever beaucoup des om-
« brages que l'on prend pour son retour; d'un éloi-
« gnement qui ne peut être que très-utile, qui a été
« souhaité et proposé à cette compagnie par M. le duc
« d'Orléans, dont les intentions toutes pures et toutes

« sincères pour le service du Roi et le bien de l'État, « sont connues de toute l'Europe, et dont les senti- « ments, étant oncle du Roi et lieutenant général de « l'État, ne tirent point à conséquence à l'égard de « qui que ce soit.

« Il faut espérer de la prudence de Leurs Majestés « et de la sage conduite de M. le duc d'Orléans, que les « choses se disposeront en mieux, que les défiances « seront levées, que les soupçons seront dissipés et « que nous verrons bientôt l'union rétablie dans la « maison royale, qui a toujours été le vœu de tous les « gens de bien qui ont souhaité la liberté de MM. les « princes avec tant d'ardeur, particulièrement par « cette considération, et qu'ils se sont trouvés bien- « heureux lorsqu'ils y ont pu contribuer de leurs « suffrages.

« Pour former donc mon opinion, je suis d'avis de « déclarer criminels et perturbateurs du repos public, « ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin, « ou pour son retour, en quelque sorte et manière que « ce puisse être. Supplier très-humblement Monsieur « de s'employer auprès de la Reine pour éloigner de « la cour les créatures de M. le cardinal Mazarin qui « ont été nommées, et appuyer les remontrances de « la compagnie sur ce sujet; le remercier des soins « qu'il prend incessamment pour la réunion de la « maison royale, si importante à la tranquillité de « l'État et de toute la chrétienté, puisque j'ose dire « qu'elle est le seul préalable nécessaire à la paix gé- « nérale. »

Je vous supplie d'observer que Monsieur voulut absolument que je le citasse dans mon avis, comme premier auteur de la proposition contre les sous-ministres, parce qu'il ne doutoit point qu'elle n'eût son

approbation générale; que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parce que je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit, de temps en temps, fort en général contre les amis de M. le Cardinal, fût un fondement assez solide pour avancer et pour soutenir un fait aussi positif et aussi spécifique que celui-là; que l'émotion des esprits fit que l'on le reçut pour aussi bon que s'il eût été bien véritable; que cette émotion quoique grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fissent une sérieuse réflexion sur ce que M. Laisné avoit expliqué clairement dans son avis, et sur ce que j'avois touché dans le mien de l'atteinte donnée à l'autorité royale; que Monsieur, qui s'en aperçut, eut regret d'avoir été si vite et crut qu'il pouvoit, avec sûreté et sans se perdre dans le public, se mitiger un peu. Quelle foule de mouvements tous opposés! quelle contrariété! quelle confusion! l'on l'admire dans les histoires, l'on ne la sent pas dans l'action.

Rien ne paroissoit plus naturel et plus ordinaire que ce qui se faisoit et ce qui se disoit ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, et je confesse que j'ai encore peine à comprendre, à l'heure qu'il est, la multitude, la variété et l'agitation des mouvements que ma mémoire m'en représente. Comme en opinant l'on retomboit toujours, à la fin, à peu près dans le même avis, l'on ne sentoit presque pas ce mouvement; et je me souviens que Deslandes-Payen me disoit au lever de la séance : « C'est une belle chose que de voir une « grande compagnie aussi unie. » Remarquez, s'il vous plaît, que Monsieur, qui avoit plus de discernement, s'aperçut très-bien qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient si uniformément, à la réserve de fort peu d'entre eux, qu'il sembloit même qu'ils

eussent été concertés; qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait, mais il eut honte et avec raison de changer pleinement, et il se contenta de me commander de faire dire à la Reine par Madame la Palatine, qu'il espéroit qu'il trouveroit lieu d'adoucir son avis.

La réponse de la Reine fut que je me trouvasse, à minuit, à l'Oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de tout ce qui s'étoit passé le matin au Palais; elle traita Monsieur de perfide; elle ne me tira du pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier et de lui faire voir que je n'avois pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait, et comme je ne lui avois pas célé auparavant à elle-même; je la suppliai d'observer que mon avis n'étoit pas moins contre M. le Prince que contre M. le Cardinal [1]. Je lui excusai même la conduite de

1. Ce jeu double que le cardinal de Retz jouait chez la Reine et au Parlement donna sujet de répandre contre lui une foule d'accusations, dont la *Requête des trois États*, publiée en 1651, nous révèle les principales :

« Un esprit qui n'a fait que voltiger par tous les partis, qui se donne à prix d'argent, qui se laisse gagner par l'espérance d'un beau chapeau, qui met sa faveur à l'encan, qui est aujourd'hui Frondeur et demain Mazarin, qui fait tantôt le passionné pour le service de S. A. R. et qui s'en éloigne, puis après, pour le choquer; qui s'engage par affection avec les princes de la Fronde et qui s'en dégage par intérêt; qui fulmine contre les injustes emprisonnements et qui les pratique peu après; celui-là, dis-je, ne doit être choisi que pour aller présider dans l'assemblée des intrigueurs et pour aller semer les schismes de la division même dans la plus forte tranquillité de la paix. Et si le malheur vouloit que quelque province ou quelque Maison de Ville se fût assez oubliée pour députer des esprits de cette nature, je ne doute pas que les États-Généraux ne dussent commencer leur séance par les justes oppositions qu'ils formeroient à ce choix. »

Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis de ne pas opiner contre les ministres; et comme je vis que les raisons ne faisoient aucun effet dans son esprit, et que la préoccupation dont le propre est de s'armer particulièrement contre les faits, tiroit même ombrage de ceux qui lui devoient être les plus clairs, je crus que l'unique moyen de les lever, seroit d'éclairer le passé par l'avenir, parce que j'avois éprouvé plusieurs fois que le seul remède contre les préventions est l'espérance. Je flattai la Reine de celle que Monsieur se radouciroit dans la suite de la délibération, qui devoit encore durer un jour ou deux. Et comme je prévoyois que cet adoucissement de Monsieur ne seroit pas au point qui seroit nécessaire pour conserver les sous-ministres, je prévins ce que je disois avec un peu trop d'exagération de son effet, par une proposition qui me disculpoit, par avance, de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite est toujours bonne quand l'on agit avec des gens dont le génie n'est pas capable de ne pas juger par l'événement, parce que le même caractère qui produit ce défaut fait que ceux qui l'ont ne raisonnent jamais cohéramment des effets à leurs causes. J'offris, sur ce fondement, à la Reine de faire imprimer et publier, dès le lendemain, l'avis que j'avois porté au Parlement, et je me servis de cette offre pour lui faire croire que si je ne me fusse tenu pour très-assuré que la fin de la délibération ne devoit pas être avantageuse à M. le Prince, je n'eusse pas aggravé, par un éclat de cette nature, auquel rien ne m'obligeoit, une action où je lui avois déjà donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit.

La Reine donna sans balancer à cette lueur, qui lui plaisoit. Elle crut que ce que je lui proposois n'avoit

point d'autre origine que celle que je lui marquois. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'étoit passé le matin; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvoit passer le lendemain; et que quand elle connut, vingt-quatre heures après, que le radoucissement de Monsieur ne lui seroit pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture présente, qu'elle se l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde par ces sortes de diversions; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vue et qui sont emportés. Si la Reine eût été capable et de lumière et de raison en cette occasion, ou plutôt si elle eût été servie par des personnes qui eussent préféré à leur conservation particulière son véritable service, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à ployer dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monsieur, puisque Monsieur ne faisoit pas davantage pour elle; elle n'étoit pas encore susceptible de la vérité sur ce fait, et moins de ma part que d'aucune autre. Je la lui déguisai par cette considération comme les autres; et je crus y être obligé pour demeurer plus en état de la servir, dans la suite, elle-même, Monsieur et le public.

Le lendemain, qui fut le 13 de juillet, le Parlement s'assembla; l'on continua la délibération qui demeura presque toujours sur le même ton, à la réserve de cinq ou six voix qui allèrent à déclarer MM. le Tellier, Servien et Lyonne perturbateurs du repos public. Quelqu'un, dont j'ai oublié le nom, y ajouta l'abbé de Montaigu.

Le 14, l'arrêt fut donné conformément à l'avis de Monsieur, qui passa de cent neuf voix contre soixante

deux. L'arrêt portoit que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point faire revenir le cardinal Mazarin; qu'elle seroit très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration au Parlement; comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour, et qu'il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient avec lui quelque commerce. Monsieur, qui empêcha que MM. les sous-ministres fussent nommés dans l'arrêt, crut qu'il avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point non plus que M. le Prince ne fût content de lui, parce que les sûretés que l'on demandoit pour M. le Prince emportoient certainement, quoique tacitement, l'éloignement des sous-ministres. Il sortit du Palais très-satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. La Reine ne prit ce qu'il avoit fait que comme une duplicité ridicule pour lui et inutile pour elle. M. le Prince ne le reçut que comme une marque que Monsieur étoit appliqué à se ménager au moins avec la cour. La Reine ne dissimula point du tout son sentiment; M. le Prince ne dissimula pas assez le sien. Madame, qui étoit très en colère, releva de toutes les couleurs celui de tous les deux. Monsieur eut peur, et la peur, qui n'applique jamais un remède à propos, le porta à des soumissions vers la Reine, qui, étant sans mesure, augmentèrent la défiance qu'elle avoit de lui, et à des avances vers M. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique désir étoit de contenter l'une et l'autre, et de le faire toutefois d'une telle manière que M. le Prince ne revînt pas à la cour et qu'il demeurât paisible dans son gouvernement; l'unique moyen pour parvenir à cette dernière fin étoit

de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque temps, mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, au moins assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voilà ce que je lui avois proposé; voilà ce que Madame avoit appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut; la foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé. Il s'ôta, par ses basses et fausses excuses, la créance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la Reine pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec MM. les princes. Il donna tant d'assurances à M. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avoit témoigné à l'égard des sous-ministres, que, soit que M. le Prince crût ses assurances véritables, soit qu'il prît confiance dans la frayeur même qu'il savoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que, les créatures du cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'appréhendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scène, après que je vous aurai supplié de faire une réflexion qui marque, à mon sens, autant que chose du monde, le privilége et l'excellence de la sincérité.]

Monsieur n'avoit pas promis à la Reine de ne se pas déclarer contre les sous-ministres; au contraire, il lui avoit signifié en termes formels qu'il s'y déclareroit; il ne le fait qu'à demi, il les ménage, il leur épargne le dégoût d'être nommés dans l'arrêt. Il ne s'emporte point contre la Reine, quoiqu'elle ne lui tienne pas elle-même ce à quoi elle s'étoit engagée, qui étoit de les abandonner en cas que Monsieur ne pût empêcher M. le Prince de les pousser. La Reine, toutefois, se plaint avec une aigreur inconcevable de Monsieur; elle lui fait à lui-même, dès l'après-dînée, des reproches

aussi rudes et aussi violents que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables. Elle se prétend dégagée par son procédé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas opiniâtrer la conservation des sous-ministres; elle ne le dit pas seulement, mais elle le croit, et cela, parce qu'au sortir de la conversation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoya le maréchal d'Estampes à la Reine lui demander proprement une abolition; et qu'il la lui demanda lui-même l'après-dînée, en lui faisant des excuses « qui ne pouvoient être, me dit-elle « à moi-même, que d'un homme coupable. »

J'allai, le soir, chez elle par le commandement de Monsieur[1]. Je ne lui fis, pour mon particulier, aucune apologie; je supposai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois toujours dit par avance de ce que je ferois en cette occasion; elle s'en ressouvint même avec bonté. Elle me dit positivement qu'elle ne se pouvoit plaindre de moi, et je connus clairement qu'elle me parloit du cœur. Madame la Palatine, qui étoit présente à la conversation, dit à la Reine : « Que ne « feroit point la sincérité dans la conduite d'un fils de « France, puisque dans celle d'un coadjuteur de Paris, « aussi contraire à votre volonté, elle oblige Votre « Majesté à la louer? » Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connoître à la Reine qu'elle ne devoit

1. Depuis longtemps déjà, les libelles, et notamment ceux de François Davesmes, cherchaient à prouver que le duc de Beaufort et le Coadjuteur étaient vendus à Mazarin. Un de ces libelles a pour titre :

« Journal des délibérations tenues en Parlement, toutes les chambres assemblées, et à l'hôtel d'Orléans, depuis le 5 août jusqu'au 9, où ont assisté Mgr le duc d'Orléans, MM. de Beaufort, de Brissac, de l'Hospital et le Coadjuteur, touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, la guerre de Bordeaux et l'affaire de Messieurs les princes, avec les harangues faites sur ce sujet par Messieurs les présidents et conseillers, et les arrêts donnés en conséquence. »

pas attendre les remontrances du Parlement pour éloigner les sous-ministres[1], parce qu'il seroit plus de sa dignité de les prévenir; mais elle ne put rien gagner sur son esprit ou plutôt sur son aigreur, qui, en de certains moments, lui tenoit lieu de tout. M. le maréchal d'Estrées m'a dit depuis qu'il y avoit encore quelque chose de plus que son aigreur, et que Chavigny la flattoit qu'il pourroit obliger M. le Prince à souffrir que l'on expliquât l'arrêt : et ce qui me fait croire que le maréchal d'Estrées avoit raison, est que je sais de science certaine que le même Chavigny pressa, en ce temps-là, M. le Premier Président de biaiser un peu dans ses remontrances, sur quoi la réponse de celui-ci fut remarquable et digne d'un grand magistrat : « Vous « avez, Monsieur, été l'un de ceux qui ont le plus « poussé ces Messieurs, vous changez; je n'ai rien à « vous dire : mais le Parlement ne change point. » La Reine ne fut pas, tout ce jour-là, de l'opinion de M. le Premier Président, car il me parut qu'elle crut que l'arrêt se pourroit interpréter dans la suite, et que peut-être M. le Premier Président le pourroit interpréter lui-même dans sa remontrance. Elle ne lui faisoit pas justice en ce rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet arrêt fut donné le 14 de juillet, et comme MM. les sous-ministres n'y étoient pas dénommés, il ouvrit un grand champ aux réflexions et par conséquent aux négociations depuis le 14 jusqu'au 18, qui

1. A l'occasion des discussions sur le renvoi des ministres, il fut publié un *Avis désintéressé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur*, qui est attribué au cardinal de Retz, bien que dans ses *Mémoires* il ne s'en avoue pas l'auteur. La polémique s'échauffa immédiatement, et plusieurs pamphlets furent alors imprimés, entre autres : *Réponse d'un véritable désintéressé à l'avis du faux désintéressé*. Retz répliqua par le *Solitaire aux deux désintéressés*.

fut le jour auquel les remontrances furent faites. Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en disoit en ce temps-là, mais comme ce qui s'en disoit n'étoit, à proprement parler, que l'écho des bruits que le Palais-Royal et Saint-Maur jetoient apparemment avec dessein dans le monde, je crois que le récit en seroit aussi superflu qu'incertain; et je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement, en des conjonctures pareilles, n'est jamais sans négociation; mais il est constant qu'il en produit beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hasard y donna lieu en faisant que les remontrances, faute de la signature de l'arrêt et de je ne sais quel obstacle naturel du côté du Palais-Royal, fussent différées jusqu'au 18. Tout ce qui est vide dans les temps de faction et d'intrigue, passe pour mystérieux à tous les gens qui ne sont pas accoutumés aux grandes affaires.

Ce vide, qui ne fut rempli le 15, le 16 et le 17 que de négociations, qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très-légère [1], le fut pleinement le 18 par les remontrances du Parlement. Le Premier Président les porta avec toute la force possi-

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 136) porte, sous la date du 16 juillet 1651 :

Au Parlement, ces jours passés,
Bien des gens se sont trémoussés.
. . . .
Le très-disert Coadjuteur
Y fronda de belle hauteur,
Ce qui surprit un peu le monde.
Il fut jadis homme de Fronde,
Mais on le croyoit tout changé,
Ou du moins très-fort mitigé.

ble, et quoiqu'il se contînt juste dans les termes de l'arrêt en ne nommant pas les sous-ministres, il les désigna si bien que la Reine s'en plaignit, même avec aigreur, en disant que le Premier Président étoit d'une humeur incompréhensible et plus fâcheux que ceux qui étoient les plus malintentionnés. Elle m'en parla en ces termes ; et comme je pris la liberté de lui répondre que le chef d'une compagnie ne pouvoit, sans prévarication, s'empêcher d'expliquer les sentiments de son corps, quoique ce ne fussent pas les siens en son particulier, elle me dit avec colère : « Voilà des « maximes de républicain. » Je ne vous rapporte ce petit détail que parce qu'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoissent pas les règles les plus légitimes et les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des remontrances, après que je vous aurai fait le récit d'une histoire qui arriva au Palais, dans le temps de la délibération dont je viens de vous entretenir.

La curiosité de la matière y attira beaucoup de dames, qui voyoient la séance des lanternes et qui entendoient aussi les opinions. Madame et Mademoiselle de Chevreuse s'y trouvèrent avec beaucoup d'autres, le 13 de juillet, qui fut la veille du jour auquel l'arrêt fut donné; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillart, qui étoit un criailleur à gages dans le parti de MM. les princes. Comme les dames craignent la foule, elles ne sortirent des lanternes qu'après que Monsieur et tout le monde fut retiré. Elles furent reçues dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur chef, qui étoit savetier de sa profession. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'appris cette nouvelle qu'à l'hôtel de

Chevreuse, où j'allai dîner après avoir ramené Monsieur chez lui. Je trouvai Madame de Chevreuse dans la fureur et Mademoiselle sa fille dans les larmes. J'essayai de les consoler, en les assurant qu'elles en auroient une prompte satisfaction par la punition de ces insolents, dont je m'offris de faire, dès le jour même, une punition exemplaire. Ces indignes victimes furent rebutées, même avec indignation de ce qu'elles avoient été seulement proposées. « Il falloit du sang de « Bourbon pour réparer l'affront qui avoit été fait à « celui de Lorraine. » Ce furent les propres paroles de Mademoiselle de Chevreuse; et tout le tempérament que Madame de Rhodes, instruite par M. de Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles retourneroient, le lendemain, au Palais, si bien accompagnées qu'elles seroient en état de se faire respecter et de faire connoître à M. le prince de Conti qu'il avoit intérêt à empêcher que ceux de son parti ne fissent plus d'insolence. Montrésor, qui se trouva par hasard à l'hôtel de Chevreuse, n'oublia rien pour faire concevoir et sentir aux dames les inconvénients qu'il y avoit à faire une cause particulière de la publique, dans un moment qui pouvoit attirer et même produire des circonstances aussi grandes et aussi affreuses que celles où un prince du sang pouvoit périr. Quand il vit que tous ses efforts étoient sans effet, et vers la mère et vers la fille, il les tourna vers moi, et il fit tout ce qui fut en son pouvoir pour m'obliger à remettre mon ressentiment à un autre temps. Il me tira même à part pour me représenter, avec plus de liberté, la joie et le triomphe de mes ennemis, si je me laissois emporter à l'impétuosité de ces dames.

Je lui répondis ces propres mots : « J'ai tort, et par « la considération de ma profession et par celle même

« des affaires que j'ai sur les bras, d'être aussi engagé « que je le suis avec Mademoiselle de Chevreuse; mais « j'ai raison, supposé cet engagement qui est pris et « sur lequel il est trop tard de délibérer, de chercher « et de trouver dans la conjoncture présente sa satis- « faction. Je n'assassinerai pas M. le prince de Conti. « Elle n'a qu'à commander sur tout ce qui n'est pas « poison ou assassinat. Ce n'est plus à moi à qui il faut « parler. » Caumartin prit, à cet instant, la vue que je vous viens de marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme bonne, mais comme la moins mauvaise, vu la disposition de la demoiselle. Il l'alla proposer à Madame de Rhodes, qui avoit pouvoir sur son esprit; elle fut agréée.

Les dames se trouvèrent dans les lanternes, le lendemain 14 [juillet], qui fut le jour de l'arrêt, avec plus de quatre cents gentilshommes et plus de quatre cents hommes de gros bourgeois. Ceux du bas peuple, qui avoient accoutumé de clabauder dans la salle, s'éclipsèrent de frayeur, et M. le prince de Conti, qui n'avoit point été averti de cette assemblée, dont les ordres furent donnés et exécutés avec un secret qui eut du prodige, fut obligé de passer, avec de grandes révérences, devant Madame et Mademoiselle de Chevreuse, et de souffrir que Maillart, qui fut attrapé sur le degré de la Sainte-Chapelle, eût force coups de bâton. Voilà la fin de l'une des plus délicates aventures qui me soient jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvoit être pernicieuse et cruelle par l'événement, parce qu'en ne faisant que ce que j'étois obligé de faire, vu les circonstances, j'étois perdu presque autant de réputation que de fortune, si ce qui pouvoit fort naturellement y arriver, y fût arrivé. J'en concevois tout l'inconvénient, mais je le hasardai; et je ne

me suis jamais même reproché cette action comme une faute, parce que je suis persuadé qu'elle a été de la nature de celles que la politique condamne et que la morale justifie. Je reviens à la suite des remontrances.

La Reine y répondit avec un air plus gai et plus libre qu'elle n'avoit accoutumé. Elle dit aux députés qu'elle enverroit, dès le lendemain, au Parlement, la déclaration qu'on lui demandoit contre M. le cardinal Mazarin, et que pour ce qui regardoit M. le Prince, elle feroit savoir sa volonté à la compagnie, après qu'elle en auroit conféré avec M. le duc d'Orléans. Cette conférence, qui fut effectivement le soir même, produisit, en apparence, l'effet que l'on souhaitoit; car la Reine témoigna à Monsieur qu'elle se relâcheroit de ce qu'on lui demanderoit à l'égard des sous-ministres, en cas qu'il le désirât véritablement. La vérité est qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit résolue dès le matin, beaucoup moins sur les remontrances du Parlement que sur la permission qu'elle en avoit reçue de Brusle. Nous nous en doutâmes, Madame la Palatine et moi, parce que son changement parut justement au moment que nous venions d'apprendre que Marsac en étoit arrivé la nuit. Nous en sûmes bientôt après le détail, qui étoit que le Cardinal mandoit à la Reine qu'elle ne devoit point balancer à éloigner les sous-ministres, et que ses ennemis la servoient en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit, quelques jours après, le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monsieur revint chez lui triomphant dans son imagination.

La Reine envoya quérir, dès le lendemain, des députés pour leur commander de donner part de sa résolution au Parlement. Celle que M. le Prince prit

le 21 [juillet] de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un point que je ne vous puis exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avois prédit mainte et mainte fois. Il vint, sur les huit heures du matin, accompagné de M. de la Rochefoucauld et de cinquante ou soixante gentilshommes. Comme il trouva la compagnie assemblée pour la réception de deux conseillers, il lui dit qu'il se venoit réjouir avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des ministres; mais que cet éloignement ne pouvoit être sûr que par un article qui en fût inséré dans la déclaration, que la Reine avoit promis d'envoyer au Parlement. M. le Premier Président lui répondit[1], avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal, et il ajouta qu'il ne seroit ni de la justice ni du respect que l'on devoit à la Reine, de lui demander tous les jours des nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisoit par elle-même; qu'elle avoit de plus la bonté d'en rendre le Parlement dépositaire; qu'il eût été à souhaiter que M. le Prince eût témoigné

1. La *Muse historique* de Loret annonçait ce fait, ainsi qu'il suit :

Enfin, ces jours passés, la Reine
(Non, je crois, sans un peu de peine),
Pour le public contentement,
Consentit à l'éloignement
De Servien, le Tellier, Lyonne
A cause que l'on les soupçonne
D'être du parti Mazarin.

Monsieur le Prince en personne,
Suivi d'une escorte assez bonne,
L'œil brillant et le cœur hardi,
Au Palais alla vendredi,
Où quand il eut pris la séance
Selon son rang et sa naissance,
Monsieur le Premier Président
Lui tint, ce dit-on, un langage
Si beau, si françois et si sage,
Qu'il en fut loué hautement
De tous les gens du Parlement.

la confiance qu'il y devoit prendre, en allant descendre au Palais-Royal plutôt qu'à celui de la Justice; qu'il ne pouvoit s'empêcher, en la place où il étoit, de lui faire paroître son étonnement sur cette conduite.

M. le Prince repartit que la fâcheuse expérience qu'il avoit faite, depuis peu, dans sa prison, faisoit que l'on ne devoit point trouver étrange s'il ne s'exposoit pas sans précaution; qu'il étoit de notoriété publique que le cardinal Mazarin régnoit plus absolument que jamais dans le cabinet; que sur le tout il alloit de ce pas conférer avec Monsieur sur ce sujet, et qu'il supplioit la compagnie de ne pas délibérer de ce qui le regardoit qu'en présence de Son Altesse Royale. Il alla ensuite chez Monsieur, à qui il parla de son entrée au Parlement, comme d'une chose qui avoit été concertée, la veille, avec lui à Rambouillet, où il est vrai qu'ils s'étoient promenés ensemble deux ou trois heures. Ce qui est de merveilleux, est qu'il dit à Madame, au retour de cette conversation, que M. le Prince étoit si effarouché (il se servit de ce mot), qu'il ne croyoit pas qu'il se pût résoudre à rentrer dans Paris de dix ans après l'enterrement du Cardinal, et que quand il eut entretenu M. le Prince, qui vint chez lui au sortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles : « M. le Prince ne vouloit pas hier « revenir à Paris, il y est aujourd'hui. Et il faut, pour « la beauté de l'histoire, que j'agisse avec lui comme « s'il étoit venu de concert avec moi. Il me dit à moi- « même que nous le résolûmes hier ensemble. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le Prince, à qui j'ai parlé de ce détail, sept ou huit ans après, m'a assuré qu'il avoit dit la veille à Monsieur qu'il viendroit au Parlement; qu'il avoit vu à son visage qu'il eût

mieux aimé qu'il n'y fût pas venu; mais qu'il ne s'y étoit point opposé, et qu'il lui en témoigna même de la joie, quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables, et je maintiens qu'ils sont plus prodigieux que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune des contradictoires.

M. le Prince retourna à Saint-Maur; Monsieur alla chez la Reine lui faire des excuses, ou plutôt des explications de la visite de M. le Prince. La Reine connut, par son embarras, que sa conduite étoit plutôt un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté; elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris et qui ramène aussitôt à la colère. Elle ne put s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur, même beaucoup plus qu'elle ne l'avoit projeté, et elle dit, le soir, à Madame la Palatine, qu'il étoit plus difficile que l'on ne le croyoit à dissimuler avec ceux que l'on méprise. La Reine lui commanda, en même temps, de me dire de sa part qu'elle savoit que je n'avois aucune part dans les infamies de Monsieur (ce fut son mot), et qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avois donnée, de me déclarer contre M. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des sous-ministres il continuât à troubler la cour. Monsieur, qui crut qu'il satisfaisoit en quelque façon la Reine en agréant que je prisse cette conduite, eut une extrême joie lorsque je lui dis que je ne me pouvois pas défendre d'exécuter ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la Reine, le lendemain; je l'assurai que si M. le Prince revenoit à Paris, comme l'on le disoit, accompagné et armé, j'y marcherois en même éclat, et que, pourvu qu'elle persistât à me permettre de parler et d'imprimer à

mon ordinaire contre M. le Cardinal, je lui répondrois que je ne quitterois pas le pavé et que je le tiendrois sous le titre que le Cardinal et ses créatures étant éloignées, il n'étoit pas juste que l'on continuât à se servir de leurs noms pour anéantir, en vue de quelques intérêts particuliers, l'autorité royale.

Je ne vous puis exprimer la satisfaction que la Reine me témoigna, et elle se lâcha jusqu'à me dire : « Vous « me disiez, il y a quelque temps, que les hommes « ne croient jamais les autres capables de ce qu'ils « ne le sont pas eux-mêmes; que cela est vrai ! » Je n'entendis pas, en ce temps-là, ce que cette parole signifioit. Bertet me l'expliqua depuis, parce que la Reine lui avoit fait le même discours, en se plaignant que les sous-ministres, et particulièrement M. le Tellier, qui n'étoit qu'à Chaville, préféroient la haine qu'ils avoient contre moi à son service et lui mandoient tous les jours que je la trompois; que c'étoit moi qui faisois agir Monsieur comme il agissoit, et qu'elle verroit bientôt que je ne tiendrois pas le pavé, ou que je le tiendrois de concert avec M. le Prince.

CHAPITRE XXX.

LE COADJUTEUR DISPUTE LE PAVÉ AU GRAND CONDÉ.

24 JUILLET, — 21 AOUT 1651. — Madame la Palatine et le Coadjuteur. — Conférence de la Reine avec le Coadjuteur. — Le duc d'Orléans se retire à Limours. — Le Coadjuteur s'engage envers la Reine à disputer le pavé à M. le Prince. — *Les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel ce que l'art peut produire.* — Séance orageuse du Parlement. — Le Coadjuteur y étoit venu fort accompagné. — Le premier président Molé et le prince de Condé. — Les terreurs de Monsieur. — Chavigny et Jouy. — *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi dans le présent!* — La déclaration contre Mazarin. — Madame la duchesse d'Orléans et la Reine. — M. le Prince peut demeurer à Paris en toute sûreté. — Molé mandé chez la Reine. — Le parti de M. le Prince et les Frondeurs. — Le duc d'Orléans se rend de nouveau à Limours. — *Point de Mazarin!* — L'escorte du Roi et celle du prince de Condé au Cours la Reine. — Plaintes du prince de Condé au Parlement. — *Le Premier Président ne doit compte de sa conduite qu'au Roi.* — Le prince de Condé donne des explications sur sa conduite. — *Votre avis, M. le doyen.* — Le Coadjuteur demande qu'on informe contre ceux qui ont tenu des conseils secrets pour arrêter M. le Prince. — M. le Prince est invité par M. le Premier Président à aller voir le Roi. — Le mariage de M. de Mercœur avec Mademoiselle Mancini — Chagrin de la Reine. — La déclaration contre Mazarin refusée et pourquoi? — La Reine outrée contre M. le Prince. — Le duc d'Orléans ne veut plus aller au Parlement. — Proposition faite à la Reine d'attaquer à main armée M. le Prince. — Le Coadjuteur s'y oppose. — Confiance de la Reine en M. le Coadjuteur. — Les sous-ministres et M. de Châteauneuf. — Il faut pousser M. le Prince. — Conférence du Coadjuteur et de M. de Châteauneuf à Montrouge. — Mémoire contre le prince de Condé envoyé au Parlement. — *Les caractères en paraissent avoir moins d'encre que de fiel.* — Le Premier Président y trouve trop de vinaigre, mais il y met du sel. — M. le Prince demande le châtiment de ses calomniateurs. — Monsieur désavoue le mémoire contre le prince de Condé. — On a une grande pente à ne pas s'aigrir dans les bons événements. — Nouvelles explications du prince de Condé au Parlement. — Le prince de Condé accuse le Coadjuteur d'être l'auteur du Mémoire. — Réponse du Coadjuteur. — Une des grandes imprudences du Coadjuteur. — Le prince de Conti. — Grandeur d'âme et courage de M. le Prince. — Audace des amis du Coadjuteur. — Joie de la Reine de ce que le Coadjuteur dispute le pavé au prince de Condé. — La Reine en exprime sa reconnaissance au Coadjuteur. — La salle du Palais envahie par les amis du Coadjuteur. — Les marquis de Rouillac et de Ca-

nillac. — M. le Prince arrive au Parlement très-accompagné. — Le Palais paraît être plutôt un camp qu'un temple de justice. — M. le Prince ne conçoit pas qu'il y ait dans le royaume des gens assez insolents pour prétendre lui disputer le pavé. — Réponse du Coadjuteur. — La cohue du Parlement. — Les présidents interviennent. — *Je vais prier mes amis de se retirer.* — *Vous êtes donc armés!* — M. de la Rochefoucauld. — La tête du Coadjuteur prise entre deux battants de porte. — Coligny et Ricousse refusent de l'assassiner. — Montrésor et Noble lui aident à se tirer d'embarras. — M. de Champlâtreux le délivre. — *Au Mazarin!* — *Nous allons faire égorger M. le Prince et M. le Coadjuteur, Schelme qui ne rentre l'épée dans le fourreau.* — Pesche veut assassiner le Coadjuteur. — Argenteuil l'en empêche. — *Il était important de laisser à ma conduite tout l'air de la défensive.*

Tout ce que je vous viens de dire se passa du vendredi 21 juillet au dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étois prêt de me mettre au lit, un billet de Madame la Palatine qui me mandoit qu'elle m'attendoit au bout du Pont-Neuf. Je l'y trouvai dans un carrosse de louage, que le chevalier de la Vieuville menoit. Elle n'eut que le temps de me dire que je me rendisse en diligence au Palais-Royal. Aussitôt que j'y fus, la Reine me dit, avec un visage fort troublé, qu'elle venoit d'avoir avis certain que M. le Prince devoit, le lendemain, aller au Parlement fort accompagné, demander l'assemblée des chambres et obliger la compagnie à faire insérer dans la déclaration contre le Cardinal l'exclusion des sous-ministres, « de la-
« quelle, ajouta-t-elle avec une colère qui me parut
« naturelle, je ne me soucierois guère, s'il n'y alloit
« que de leur intérêt; mais vous voyez, continua-t-elle,
« qu'il n'y a point de fin aux prétentions de M. le
« Prince et qu'il va à tout si l'on ne trouve quelque
« moyen de l'arrêter. Il vient d'arriver de Saint-Maur,
« et vous avouerez que l'avis que l'on m'avoit donné
« de son dessein, et sur lequel je vous ai mandé, étoit
« bon. Que fera Monsieur? Que ferez-vous? » Je ré-

pondis à la Reine : qu'elle savoit bien, par les expériences passées, qu'il seroit difficile que je lui répondisse de Monsieur; mais que je lui répondois bien que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occasion; et qu'en cas qu'il ne s'en acquittât pas, je ferois connoître à Sa Majesté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais, en mon particulier, avec tous mes amis et de m'y conduire d'une manière qui la satisferoit. Je lui fis agréer même que si je ne pouvois obliger Monsieur à se déclarer pour elle, je fisse ce qui seroit en moi pour le persuader d'aller au moins pour quelques jours à Limours, sous le prétexte d'y faire quelques remèdes, ce qui feroit voir au Parlement et au public qu'il n'approuvoit pas la conduite de M. le Prince.

Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la Reine[1] et elle eut hâte de m'envoyer chez Monsieur, que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller et je leur rendis compte de ma légation. Monsieur, chez qui M. le Prince étoit allé descendre en arrivant, avoit pris de lui-même l'expédient que j'étois résolu de lui proposer, et il avoit répondu à M. le Prince qui le pressoit de se trouver au Palais, qu'il lui étoit impossible et qu'il se trouvoit si mal qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une sottise notable, en cette occasion; car au lieu de faire valoir ce voyage à la Reine comme la suite de ce que je lui avois proposé à elle-même, je lui mandai simplement par Bertet, qui m'attendoit au bout de la rue de Tournon, que je l'avois trouvé résolu. Comme

1. Mots effacés : « Et elle apprit encore avec plus de joie celle que je lui fis de plus, dès le lendemain, d'aller à l'entrée du Parlement et de dire au premier Président. »

les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la Reine ne put s'imaginer que cette résolution de Monsieur se fût rencontrée par un pur hasard si justement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais-Royal. Elle retomba dans les soupçons que je ne fusse de toutes les démarches de Monsieur. Celles que je fis dans la suite lui donnèrent du regret de cette injustice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La première fut que je me trouvai, dès le lendemain lundi 24 de juillet, au Palais, avec bon nombre de noblesse et de gros bourgeois. M. le Prince entra dans la Grand'Chambre et il demanda l'assemblée de la compagnie. Le Premier Président la refusa sans balancer, en lui disant qu'il ne la lui pouvoit accorder tant qu'il n'auroit pas vu le Roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consumèrent le temps de la séance : l'on se leva et M. le Prince retourna à Saint-Maur, d'où il envoya M. de Chavigny à Monsieur lui faire des plaintes beaucoup plus fortes et même plus aigres que celles qu'il lui avoit faites la veille; car j'ai oublié de vous dire que lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avoit pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne sais ce qui l'obligea à changer de sentiment; mais je sais qu'il en changea et qu'il fit presser, par Chavigny, Monsieur de revenir à Paris, à un point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Jouy, en montant en carrosse, pour me commander de dire à la Reine qu'elle verroit, par l'événement, que ce retour étoit pour son service.

Je m'acquittai fidèlement de ma commission; mais comme Jouy m'avoit dit que Chavigny n'avoit persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de M. le

Prince, j'appréhendai que la continuation de cette peur ne l'obligeât à expliquer, dans la suite, ce service qu'il promettoit à la Reine d'une manière qui ne lui fût pas agréable; et je jugeai à propos, par cette raison, de l'assurer du mien beaucoup plus fortement et plus positivement que de celui de Monsieur. Elle le remarqua et elle y prit confiance, ce qui ne manque presque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur, qui alla descendre chez elle à son retour à Paris et qui le lui vouloit faire valoir comme un effet de la passion qu'il avoit de ménager et de modérer, se disoit-il, les emportements de M. le Prince. Comme elle ne le put faire expliquer sur le détail de ce qu'il feroit, dans cette vue, au Parlement, le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset et du plus aigre : « Toujours pour moi « à l'avenir, toujours contre moi dans le présent. » Elle menaça ensuite, elle tonna après. Monsieur s'ébranla; il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plus tôt arrivé que Madame lui dit tout ce que la fureur lui suggéra. Je ne contribuai pas à lui cacher les abîmes que Madame lui faisoit voir ouverts. Celui dont M. de Chavigny lui avoit fait le plus d'horreur étoit la haine du peuple qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroissoit, le moins du monde, ne pas convenir avec M. le Prince dont tous les pas étoient directement contre le Cardinal.

Madame, qui n'ignoroit pas la délicatesse ou plutôt la foiblesse qu'il avoit sur cet article, dont on lui faisoit des monstres à tout moment, lui proposa de faire en sorte que la Reine donnât de nouvelles assurances au Parlement, et de la déclaration contre le Cardinal et de la durée pour toujours de l'éloignement des sous-Ministres. Monsieur ajouta : « Et de la sûreté de M. le

« Prince. » Madame, à qui il avoit témoigné cent et cent fois qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que son retour, s'emporta à ce mot et elle lui représenta qu'il sembloit qu'il prît plaisir à agir incessamment et contre ses intérêts et contre ses vues. La conclusion fut qu'il étoit encore engagé pour une fois; qu'il en falloit sortir, et qu'après cette assemblée, à laquelle il n'avoit pu refuser à M. le Prince de se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, et que ce seroit à M. le Prince à démêler ses affaires comme il lui plairoit. Il ajouta que c'étoit aussi à la Reine, de son côté, à faire dire au Parlement ce qui le pouvoit empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la cour donnoit, mille fois par jour, en faveur du Mazarin. Madame fit savoir, dès le soir, à la Reine ce qui s'étoit passé entre elle, Monsieur et moi; et le Premier Président, à qui elle envoya sur l'heure M. de Brienne, lui manda qu'il seroit, en effet, très à propos qu'elle envoyât, le lendemain au matin, une lettre de cachet au Parlement, par laquelle elle lui ordonnât de l'aller trouver sur les onze heures par députés, et qu'elle lui fît dire en sa présence, par M. le Chancelier, qu'elle croyoit qu'ils dussent venir ces jours passés chez M. le Chancelier pour y travailler à la déclaration contre M. le cardinal Mazarin; qu'elle ajoutât de sa bouche qu'elle avoit mandé les députés pour rendre le Parlement dépositaire de la parole royale qu'elle donnoit à M. le Prince qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute sûreté; qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire arrêter; que les sieurs Servien, le Tellier et Lyonne étoient éloignés pour toujours et sans aucune espérance de retour. Voilà ce que M. le Premier Président envoya à la Reine par écrit, en priant M. de Brienne de l'assurer que, moyennant une déclaration

de cette nature, il obligeroit M. le Prince à se modérer. Il se servit de cette expression.

Le lendemain, qui fut le mercredi 26 de juillet, le Parlement s'assembla. Saintot, lieutenant des cérémonies, apporta la lettre de cachet dont je vous viens de parler. M. le Premier Président alla au Palais-Royal avec deux conseillers de chaque chambre. M. le Chancelier parla comme je vous ai marqué; la Reine s'expliqua comme je viens de vous le dire. Monsieur s'en alla à Limours en disant qu'il n'en pouvoit revenir que le lundi d'après; et M. le Prince, qui avoit enrichi et augmenté de beaucoup sa livrée, au lieu de retourner à Saint-Maur, marcha avec une nombreuse suite et même avec beaucoup de pompe à l'hôtel de Condé, où il logea.

Je suis assuré qu'il y a déjà quelque temps que vous me demandez le détail, ou plutôt le dedans de ce qui se passoit dans cette grande machine du parti de M. le Prince, dont les mouvements vous ont, si je ne me trompe, paru assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisoient agir. Il m'est impossible de satisfaire sur ce point votre désir, et parce qu'une infinité de circonstances en est échappée à ma mémoire et parce que je me souviens, en général, que la multitude d'intérêts différents qui en agitoient et le corps et les parties, en brouilloit si fort, dans le temps même, toutes les espèces, que je n'y connoissois presque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, M. de Nemours, M. de la Rochefoucauld, M. de Chavigny formoient un chaos inexplicable d'intentions et d'intrigues, non pas seulement distinctes, mais opposées. Je sais bien que ceux même qui étoient le plus engagés dans leur cause, confessoient qu'ils ne pouvoient démêler la confusion. Je

sais bien que Viole donnoit, le dernier jour de ce mois de juillet dont il s'agit, à un de ses amis des plus intimes, des raisons du voyage que Madame de Longueville fit le 28 à Montrond, et que Croissy, le 4 août, en donna d'autres directement contraires du même voyage à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rappelle dans ma mémoire vingt circonstances de cette nature, qui ne me donnent de lumière sur tout ce détail que celle dont j'ai besoin pour vous assurer que si j'entrois dans le particulier de tous les mouvements que M. le Prince et ceux de son parti se donnèrent dans ces moments, je ne vous ferois, à proprement parler, qu'un crayon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'aventure et que nous condamnions tous les soirs au hasard.

Comme la Fronde étoit plus unie, je suis persuadé que ceux du parti qui lui étoient contraires en pouvoient raisonner plus juste. Je ne le suis pas moins qu'ils ne laisseroient pas de s'égarer souvent, s'ils entreprenoient de suivre par un récit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvements. Je vous rends un compte fidèle de ce que je sais certainement, et je crois qu'il est plus du respect et de la vérité que je vous dois, de vous donner une histoire défectueuse que problématique. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légèrement ce qui se passa à Saint-Maur. L'on feroit des volumes de ce qui s'en disoit en ce temps-là, et la seule résolution que Madame de Longueville y prit, de se retirer en Berry avec Madame la princesse, eut autant de sens et d'interprétations différentes, qu'il y eut d'hommes et de femmes à qui il plut d'en raisonner. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Je vous ai dit ci-dessus que M. le duc d'Orléans avoit pris le parti de faire un second voyage à Limours. M. le Prince l'ayant su, vint chez lui à dix heures du soir pour lui en faire sa plainte; et il l'obligea de mander à M. le Premier Président qu'il se trouveroit, le lundi suivant, à l'assemblée des chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foiblesse, et parce qu'il n'avoit pas la force de dédire en face M. le Prince, il fit le malade le dimanche, et il envoya s'excuser pour le lundi. M. le Prince fit trouver, le mardi au matin, quelques conseillers des Enquêtes dans la Grand'Chambre, pour demander l'assemblée. Le Premier Président s'en excusa sur l'absence de Monsieur. L'on murmura, l'on affecta de grossir à Monsieur ce murmure. Chavigny lui représenta M. le Prince dans toute sa pompe et tenant le pavé, avec une superbe livrée et une nombreuse suite. Monsieur crut qu'il se rendroit maître du peuple, s'il ne venoit prendre sa part des crieries contre le Cardinal. Il apprit que le dimanche au soir des femmes avoient crié, dans la rue Saint-Honoré, à la portière du carrosse du Roi : *Point de Mazarin !* Il sut que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le cours, et qu'il étoit pour le moins aussi bien accompagné que lui; enfin il eut peur, il revint le mardi à Paris.

Le mercredi deuxième jour d'août, au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis et un très-grand nombre de bons bourgeois, M. le Premier Président y fit le rapport de tout ce qui s'étoit passé le 26 [juillet] au Palais-Royal, et il y exagéra beaucoup la bonté que la Reine avoit eue de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de M. le Prince. Il lui demanda ensuite s'il avoit vu le Roi. Il répondit que non, qu'il n'y avoit aucune sûreté

pour lui, qu'il étoit averti, et de bon lieu, qu'il y avoit eu depuis peu des conférences secrètes pour l'arrêter, qu'en temps et lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils. En prononçant ces dernières paroles, il me regarda fièrement et d'une manière qui fit que tout le monde jeta en même temps les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole, en disant que Ondédeï devoit arriver ce soir-là à Paris, et qu'il revenoit de Brusle; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet y faisoient des voyages continuels; que M. de Mercœur avait épousé depuis peu de jours la Mancini, que le maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en pièces les régiments de Condé, de Conti et d'Enghien, et que cet ordre étoit l'unique cause qui les avoit empêchés de joindre l'armée du Roi.

Après que M. le Prince eut cessé de parler, M. le Premier Président dit qu'il avoit peine de le voir en cette place devant qu'il eût vu le Roi, et qu'il sembloit qu'il voulût élever autel contre autel[1]. M. le Prince s'aigrit à ce mot, et marqua, en s'en justifiant, que ceux qui parloient contre lui ne le faisoient que pour leur intérêt particulier. Le Premier Président repartit avec fierté qu'il n'en avoit jamais eu, mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au Roi. Il exagéra ensuite le malheur où l'État pouvoit tomber, par la division de la maison royale; et puis, en se tournant vers M. le Prince, il lui dit d'un air pathétique : « Est-il possible, Monsieur, que vous n'ayez pas frémi « vous-même d'une sainte horreur, en faisant réflexion « sur ce qui se passa lundi dernier au cours. » M. le Prince répondit qu'il en avoit été au désespoir, et que ce n'avoit été que par rencontre, dans lequel il n'y

1. Voy. la *Muse historique* de Loret, édit. de M. Ravenel, p. 140.

avoit point eu de sa faute, parce qu'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le Roi au retour du bain, par un temps aussi froid que celui qu'il faisoit.

Il y eut à cet instant deux malentendus qui faillirent à changer la carte et à la tourner contre moi. Monsieur, qui entendit un grand applaudissement à ce que M. le Prince venoit de dire, parce que l'on trouva, dans la vérité, qu'il s'étoit très-bien défendu sur ce dernier article, qui de soi-même n'étoit pas trop favorable; Monsieur, dis-je, ne distingua pas que l'applaudissement de la compagnie n'alloit qu'à ce point; il crut que le gros approuvoit ce qu'il avoit avancé du péril de sa personne. Il appréhenda d'être enveloppé dans ce soupçon, et il s'avança lui-même pour s'en tirer et dire qu'il étoit vrai que les défiances de M. le Prince n'étoient pas sans fondement; que le mariage de M. de Mercœur étoit véritable; que l'on continuoit d'avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin[1]. Le Premier Président, qui vit que Monsieur appuyoit en quelque manière ce que M. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même discours par lequel il m'avoit désigné, crut qu'il m'avoit abandonné, et comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour M. le Prince que pour moi, quoiqu'il le fût mieux pour la cour que pour lui, il se tourna brusquement du côté gauche en disant : « Votre avis, M. le doyen, » et en ne doutant pas que, dans une délibération dont la matière étoit la sûreté de M. le Prince, il ne se trouvât beaucoup de voix qui me noteroient.

Je m'aperçus d'abord du dessein, qui m'embarrassa beaucoup, mais qui ne m'embarrassa pas longtemps,

1. A ce sujet, voy. aussi les *Mémoires de Mademoiselle*, p. 310, édition de M. Chéruel.

parce que je me ressouvins de ce que M. de Guise [François] fit dans ce même Parlement, quand M. le prince de Condé [Louis] y porta sa plainte contre ceux qui l'avoient porté sur le bord de l'échafaud dans le règne de François II. Il dit à la compagnie : qu'il étoit tout prêt de se dépouiller de sa qualité de prince du sang, pour combattre ceux qui avoient été cause de sa prison : et M. de Guise, qui étoit celui qu'il marquoit, supplia le Parlement de faire agréer à M. le Prince qu'il eût l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinois justement après la Grand'-Chambre, j'eus le temps de faire cette réflexion, qui étoit d'autant meilleure que je jugeai bien que ce seroit proprement à moi à ouvrir les avis, parce que ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose, lorsque l'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparés. Je ne me trompai pas dans ma vue. Le doyen exhorta M. le Prince à rendre ses devoirs au Roi; Broussel[1] harangua contre le Mazarin; Chamron effleura un peu la matière, mais assez légèrement pour me laisser lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée, et pour dire, dans mon opinion : que je suppliois ces Messieurs qui avoient parlé devant moi de me pardonner, si je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait assez de réflexion, au moins à mon sens, sur l'importance de cette délibération; que la sûreté de M. le Prince faisoit, dans la conjoncture présente, celle de l'État; que les doutes qui paroissoient sur ce sujet donnoient des prétextes très-fâcheux dans toutes leurs circonstances. Je conclus à donner commission au Procureur Général pour in-

1. La capacité du bonhomme Broussel nous paraît avoir été beaucoup exagérée par M. Michelet dans son volume de *Richelieu et la Fronde*, p. 308.

former contre ceux qui auroient tenu des conseils secrets pour arrêter M. le Prince. Il se mit le premier à rire en m'entendant parler ainsi, presque toute la compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort sérieusement, en ajoutant que j'étois, sur le reste, de celui de M. Chamron, qui alloit à ce qu'il fût fait registre des paroles de la Reine; que M. le Prince fût prié par toute la compagnie d'aller voir le Roi; que M. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte, le lundi suivant, à la compagnie, de son prétendu mariage; que les arrêts rendus contre les domestiques du Cardinal fussent exécutés; qu'Ondédeï fût pris au corps et que Bertet, Brachet, l'abbé Fouquet et Silhon seroient assignés par-devant MM. Broussel et Meunier, pour répondre aux faits que le Procureur Général pourroit proposer contre eux.

Il passa à cela de toutes les voix. M. le Prince, qui témoigna en être très-satisfait, dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena, dès l'après-dînée, chez le Roi et chez la Reine, desquels il fut reçu avec beaucoup de froideur; et M. le Premier Président dit le soir à M. de Turenne, de qui je l'ai su depuis, que si M. le Prince avoit su jouer la balle qu'il lui avoit servie le matin, il avoit quinze sur la partie contre moi. Il est constant qu'il y eut deux ou trois moments, dans cette séance, où la plainte de M. le Prince donna à la compagnie et des impressions et des mouvements qui me firent peur : je changeai les uns et j'éludai les autres par le moyen que je viens de vous raconter, et qui confirme ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un instant dans ces assemblées.

La Reine fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte que l'on avoit donnée au mariage de M. de Mer-

cœur, qu'aux autres coups et plus importants et plus essentiels que l'on avoit portés à son autorité. Elle me commanda de l'aller trouver, elle me chargea de conjurer Monsieur, en son nom, d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla à lui-même les larmes aux yeux ; et elle marqua visiblement que ce qu'elle croyoit être le plus personnel au Cardinal, étoit ce qui étoit et ce qui seroit toujours le plus sensible à elle-même. M. le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit, en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la faction s'amusât après cette bagatelle ; qu'elle en devoit avoir de la joie, et d'autant plus qu'il seroit très-volontiers caution que ces mouvements ne seroient qu'un feu de paille, qui passeroit en quatre jours et qui tourneroit en ridicule, parce que, dans le fond, l'on ne pourroit rien faire de solide contre le mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, quoique avec peine, et elle consentit que M. de Mercœur vînt au Palais, le lundi 7 août.

Ce qui s'y passa sur cette affaire, ce jour-là et le suivant, est de si peu de conséquence, qu'il ne mérite pas votre attention. Je me contenterai de vous dire que M. de Mercœur répondit d'abord comme auroit fait Jean Doucet, dont il avoit effectivement toutes les manières, et qu'à force d'être harcelé, il s'échauffa si bien qu'il embarrassa cruellement Monsieur et M. le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avoit sollicité de ce mariage trois mois durant, et au second qu'il y avoit consenti positivement et expressément[1]. La plus

1. Mademoiselle dit dans ses *Mémoires* (I, p. 310) : « M. de Mercœur déclara son mariage, mais de la plus sotte manière du monde... Tout ce que l'on peut dire de son mariage, c'est qu'il n'étoit pas intéressé, car il l'épousa dans le fort des malheurs de M. le Cardinal. » Voy. aussi la *Muse historique*, p. 145.

grande partie de ces deux séances se passa en dénégations et en explications; et dans la fin de la dernière, l'on lut la déclaration contre M. le cardinal Mazarin, qui fut renvoyée à M. le Chancelier, parce que l'on n'y avoit pas inséré et que le Cardinal avoit empêché la paix de Munster, et qu'il avoit fait faire au Roi le voyage et le siége de Bordeaux contre l'avis de M. le duc d'Orléans. L'on voulut aussi qu'elle portât que l'une des causes pour laquelle il avoit fait arrêter M. le Prince, étoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage de M. de Mercœur avec Mademoiselle Mancini.

La Reine outrée de la continuation de la conduite de M. le Prince, qui marchoit dans Paris avec une suite plus grande et plus magnifique que celle du Roi et que celle de Monsieur, en qui elle trouvoit un changement continuel; la Reine, dis-je, presque au désespoir, se résolut de jouer à quitte ou à double. M. de Châteauneuf flatta en cela son inclination. Elle y fut confirmée par une dépêche de Brusle, laquelle jetoit feu et flamme; elle dit clairement à Monsieur qu'elle ne pouvoit plus demeurer en l'état où elle étoit; qu'elle lui demandoit une déclaration positive ou pour ou contre elle. Elle me somma, en sa présence, de lui tenir la parole que je lui avoit donnée de ne point balancer à éclater contre M. le Prince, s'il continuoit à agir comme il avoit commencé. Monsieur voyant que je n'hésitois pas à prendre ce parti, auquel il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé, s'en fit honneur auprès de la Reine, et il crut la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit pas de sa personne, qu'il n'aimoit pas naturellement à exposer. Il lui trouva une douzaine de raisons pour lui faire agréer qu'il ne se trouvât plus au Parlement. Il lui insinua que ma présence, qui y entraîneroit la meilleure par-

tie de sa maison, feroit assez connoître et à la compagnie et au public sa pente et ses intentions. La Reine se consola assez aisément de son absence, quoiqu'elle fît semblant d'en être très-fâchée. Elle connut, en cette occasion, sans en pouvoir douter, que j'agissois sincèrement pour son service. Elle vit clairement que je ne balançai à rien de ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la manière qu'il me semble que je vous ai tantôt touchée. Elle s'abaissa, mais sans feintise et du bon du cœur, jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite et de l'injustice qu'elle m'avoit faite (ce fut son terme). Elle voulut que je conférasse avec M. de Châteauneuf de la proposition qu'il lui avoit faite de ne pas demeurer toujours sur la défensive, comme elle avoit fait jusque-là, et d'attaquer M. le Prince dans le Parlement.

Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition, après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la Reine à prendre en moi beaucoup plus de confiance qu'elle n'y en avoit eu jusque-là. Les incertitudes de Monsieur l'avoient si fort effarouchée qu'elle ne savoit quelquefois à qui s'en prendre; et les sous-ministres, qui entretenoient toujours un fort grand commerce avec elle, à la réserve de Lyonne qu'elle haïssoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'esprit que Monsieur ne faisoit, dans le fond, quoi que ce soit que par mes mouvements. Elle en remarqua quelques-uns de si irréguliers et même de si opposés à mes maximes, qu'elle ne me les put attribuer. Et je sais qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos : « Je ne suis point la dupe du Coadjuteur, « mais je serois la vôtre si je croyois ce que vous m'en « mandez aujourd'hui. » Bertet m'a dit qu'il étoit pré-

sent quand elle écrivit ce billet. Il ne se ressouvenoit pas précisément sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout et qu'elle se fut résolue, et par les conseils de M. de Châteauneuf et par la permission qu'elle en reçut de Brusle, de pousser M. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'application qu'elle n'avoit fait, et en voici une marque. Elle mena Madame aux Carmélites, avec elle, un jour de quelque solennité de leur ordre; elle la prit au sortir de la communion, elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit, et ce qu'elle lui demanda fut si je la servois fidèlement auprès de Monsieur. Madame lui répondit, sans aucun scrupule, qu'en tout ce qui ne regardoit pas le rétablissement de M. le Cardinal, je la servois, non pas seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui connoissoit et qui estimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, et à son témoignage rendu en cette circonstance.

Il se trouva, par bonheur, que, dès le lendemain, j'eus occasion de m'expliquer à la Reine devant Monsieur : ce que je fis sans balancer et d'une manière qui lui plut; et ce qui la toucha encore plus que tout cela fut que Monsieur, qui n'avoit pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employât tous ses efforts; et la Reine attribua à mon industrie ce que je croyois, dès ce temps-là et ce que j'ai toujours cru depuis, n'avoir été que l'effet de l'appréhension qu'il eut de se trouver dans une mêlée qu'il avoit sujet de croire pouvoir

être proche, et par l'emportement où il voyoit la Reine, et par le nouvel engagement que je venois de prendre avec elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec M. de Châteauneuf par le commandement de la Reine.

Je l'allai trouver à Montrouge avec M. le président de Bellièvre, qui avoit écrit sous lui le mémoire qu'il avoit proposé à la Reine d'envoyer au Parlement, et dont il est vrai que les caractères paroissoient avoir beaucoup moins d'encre que de fiel [1]. M. de Châteauneuf, qui n'avoit que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du conseil, comme je vous l'ai dit ci-dessus, joignit, en ce rencontre, à sa bile et à son humeur très-violente, une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodât à la cour et ne troublât son nouvel emploi. Je crois que cette considération avoit encore aigri son style. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le président de Bellièvre m'appuya; il en adoucit quelques termes, il y laissa toute la substance.

1 Le Coadjuteur dit encore, dans l'*Apologie des Frondeurs*, au sujet de la conduite du prince de Condé :

« Nous déclarons hautement que nous n'avons aucune part en tous ses malheureux desseins et que nous sommes plus prêts de nous y opposer que d'y applaudir, puisque ce seroit consentir à la ruine de l'État et commettre la fortune de tous les François, avec celle de ce mauvais étranger. Nous y sommes d'autant plus obligés que nous voyons que le vulgaire ignorant suit aveuglément les intentions des ennemis du prince de Condé, et qu'il nous donne la gloire d'une entreprise que les autres ont horreur de s'approprier, et dont ils veulent être en état de la pouvoir venger sur nous, si leur politique échouée aux portes de Bellegarde ou de Stenay les oblige à se réconcilier avec lui. Nous ne sommes pas si peu prudents que nous ne sachions bien que tout s'entreprend au nom de la Fronde et que l'on ose des choses peut-être impossibles pour la rendre garante de tous les mauvais succès, et pour profiter contre elle de tous les avantages qui en pourroient réussir, et enfin que la conduite du cardinal Mazarin et de ses affidés tend à nous engager de sorte qu'il soit en même temps puissant sur la vie du Prince et sur notre salut. »

Je le rapportai à la Reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par moi à Monsieur qui le trouva trop fort. M. le Premier Président, à qui elle communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais il y mit du sel, ce fut l'expression dont il se servit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi-jour. Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les grâces que la maison de Condé avoit reçues de la cour; la plainte de la manière dont M. le Prince s'étoit conduit depuis sa liberté, la spécification de cette manière, les cabales dans les provinces, le renfort des garnisons qui étoient dans les places; la retraite de Madame la Princesse et de Madame de Longueville à Montron; les Espagnols dans Stenay, les intelligences avec l'Archiduc; la séparation de ses troupes de celles du Roi. Le commencement de cet écrit étoit orné d'une protestation solennelle de ne jamais rappeler le cardinal Mazarin, et la fin d'une exhortation aux compagnies souveraines et à l'Hôtel de Ville de Paris à se maintenir dans la fidélité.

Le jeudi 17e jour d'août, sur les dix heures du matin, cet écrit fut lu en présence du Roi et de la Reine et de tous les grands qui étoient à la cour, à MM. du Parlement qui avoient été mandés par députés au Palais-Royal [1]. L'après-dînée, la même cérémonie se fit au même lieu à l'égard de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides et du prévôt des marchands.

Le vendredi 18, M. le Prince, fort accompagné, se

1. Voyez le « Discours que le Roi et la Reine-régente, assistés de Monseigneur le duc d'Orléans, des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et grands du royaume ont fait lire, en leurs présences, aux députés du Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides et corps de ville de Paris, au sujet de la résolution qu'ils ont prise de l'éloignement pour toujours du cardinal Mazarin hors du royaume et sur la conduite présente de M. le prince de Condé le 17 août 1651. ».

trouva à l'assemblée des chambres, qui se faisoit pour la réception d'un conseiller. Il dit à la compagnie : qu'il la venoit supplier de lui faire justice des impostures dont on l'avoit noirci dans l'esprit de la Reine; que s'il étoit coupable, il se soumettoit à être puni; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ses calomniateurs; que comme il avoit impatience de se justifier, il prioit la compagnie de députer, sans délai, vers M. le duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crut que Monsieur ne pourroit pas tenir contre une semonce du Parlement : il se trompa; et Menardeau et Doujat, que l'on y envoya sur l'heure, rapportèrent, pour toute réponse, qu'il avoit été saigné et qu'il ne savoit pas même quand sa santé lui permettroit d'assister à la délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir du Palais. Il lui parla avec une hauteur respectueuse qui ne laissa pas que de faire peur à Monsieur, qui n'appréhendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince comme fauteur couvert du Mazarin. Il laissa espérer à M. le Prince qu'il pourroit se trouver, le lendemain, à l'assemblée des chambres. Je m'en doutai à midi, sur une parole que Monsieur laissa échapper. Je l'obligeai à changer de résolution, en lui faisant voir qu'il ne falloit plus après cela de ménagement avec la Reine, et encore plus en lui insinuant, sans affectation, le péril de la commise et du choc, qui, dans la conjoncture, étoit comme inévitable.

Cette idée lui saisit si fortement l'imagination, que M. le Prince et M. de Chavigny, qui le relayèrent tout le soir, ne le purent obliger à se rendre aux instances qu'ils lui firent de se trouver le lendemain au Palais. Il est vrai que, sur les onze heures, Goulas, à force de le tourmenter, lui fit signer un billet par lequel Mon-

sieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'écrit que la Reine avoit fait lire aux compagnies souveraines contre M. le Prince, particulièrement en ce qu'il l'accusoit d'intelligence avec l'Espagne. Ce même billet justifioit, en quelque façon, M. le Prince de ce que les Espagnols étoient encore dans Stenay, et de ce que les troupes de M. le Prince n'avoient pas joint l'armée du Roi. Monsieur le signa, en se persuadant à lui-même qu'il ne signoit rien, et il dit, le lendemain, à la Reine qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une occasion où il étoit même de son service qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour se tenir en état de travailler à l'accommodement lorsqu'elle croiroit en avoir besoin. La Reine, qui étoit très-satisfaite de ce qui se venoit de passer le matin du jour dont Monsieur lui fit ce discours l'après-dînée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement, le soir, que cet écrit de Monsieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant guère vu d'occasion où elle eût, ce me semble, plus de sujet. Mais ce ne fut pas la première fois de ma vie où je remarquai que l'on a une grande pente à ne se point aigrir dans les bons événements. Voici celui que l'assemblée des chambres, du samedi 19, produisit.

M. le Premier Président ayant fait la relation de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal le 17, et fait faire la lecture de l'écrit que la Reine avoit donné aux députés, M. le Prince prit la parole, en disant qu'il étoit porteur d'un papier de M. le duc d'Orléans qui contenoit sa justification; il ajouta quelques paroles tendantes au même effet, et en concluant qu'il seroit très-obligé à la compagnie si elle vouloit supplier la Reine de nommer ses accusateurs, et mit sur le bureau le billet de Monsieur et un autre écrit beaucoup plus ample signé

de lui-même. Cet écrit étoit une réponse fort belle à celui de la Reine. Il marquoit sagement et modestement les services de feu M. le Prince et les siens. Il faisoit voir que ces établissements n'étoient pas à comparer à ceux du Cardinal. Il parloit de son instance contre les sous-ministres comme d'une suite très-naturelle et très-nécessaire de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin. Il répondoit à ce qu'on lui avoit objecté de la retraite de Madame sa femme et de Madame sa sœur [la duchesse de Longueville] en Berri, que la seconde étoit dans les Carmélites de Bruges, et que la première demeuroit en celle de ses maisons qui lui avoit été ordonnée pour séjour dans le temps de sa prison. Il soutenoit qu'il n'avoit tenu qu'à la Reine et que les Espagnols fussent sortis de Stenay, et que les troupes qui étoient sous son nom eussent joint l'armée du Roi; et il alléguoit pour témoin de cette vérité M. le duc d'Orléans. Il demandoit justice contre ses calomniateurs; et sur ce que la Reine lui avoit reproché qu'il l'avoit comme forcée au changement du conseil qui avoit paru aussitôt après sa liberté, il répondoit qu'il n'avoit eu aucune part à cette mutation, que l'obstacle qu'il avoit apporté à la proposition que M. le Coadjuteur et que M. de Montrésor avoient faite de faire prendre les armes au peuple et d'ôter de force les sceaux à M. le Premier Président.

Aussitôt que l'on eut achevé la lecture de ces deux écrits, M. le Prince dit qu'il ne doutoit pas que je ne fusse l'auteur de celui qui avoit été fait contre lui, et que c'étoit un ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris et d'arracher les sceaux de force à celui à qui le Roi les avoit confiés. Je répondis à M. le Prince : que je croirois manquer au respect que je devois à Monsieur,

si je disois seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'étoit passée en sa présence. M. le Prince ayant reparti que MM. de Beaufort et de la Rochefoucauld, qui étoient présents, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit, je lui dis que je le suppliois très-humblement de me permettre, par la raison que je venois d'alléguer, de ne reconnoître personne que Monsieur pour témoin et pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant, je pouvois assurer la compagnie que je n'avois rien fait ni rien dit, en ce rencontre, qui ne fût d'un homme de bien, et que surtout personne ne me pouvoit ôter ni l'honneur ni la satisfaction de n'avoir jamais été accusé d'avoir manqué à ma parole.

Ces derniers mots ne furent rien moins que sages. Ils sont, à mon sens, une des grandes imprudences que j'aie jamais faites. M. le Prince, quoique animé par M. le prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point, ce qui ne peut être en lui qu'un effet de sa grandeur, de son courage et de son âme. Quoique je fusse, ce jour-là, fort accompagné, il étoit sans comparaison plus fort que moi; et il est constant que si l'on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu incontestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine et que mes amis payèrent d'une grande audace, je ne remerciai du succès que ceux qui m'y avoient assisté, et je ne songeai qu'à me préparer à me trouver, le lendemain, au Palais, en meilleur état. La Reine fut transportée de joie que M. le Prince avoit trouvé des gens qui lui pussent disputer le pavé. Elle sentit jusqu'à la tendresse l'injustice qu'elle m'avoit

faite quand elle m'avoit soupçonné de concert avec lui. Elle me dit tout ce que sa colère contre son parti lui put inspirer de plus tendre pour un homme qui faisoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les mesures. Elle ordonna au maréchal d'Albret de commander trente gendarmes pour se poster où je le désirerois. M. le maréchal de Schomberg eut le même ordre pour autant de chevau-légers. Pradel m'envoya le chevalier de Raray, capitaine aux gardes, et qui étoit mon ami particulier, avec quarante hommes choisis entre les sergents et les plus braves soldats du régiment. Annery, avec la noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. MM. de Noirmoutiers, de Fosseuse, de Châteaubriand, de Barradas, de Château-Renault, de Montauban, de Sainte-Maure, de Saint-Auban, de Laigues, de Montaigu, de Lamet, d'Argenteuil, de Quérieux, et les chevaliers d'Humiers et de Sévigné se partagèrent et les hommes et les postes. Querin, Brigallier et l'Espinai, officiers dans les colonelles de la ville, donnèrent des rendez-vous à un très-grand nombre de bons bourgeois, qui avoient tous des pistolets et des poignards sous le manteau. Comme j'avois habitude avec les buvetiers, je fis couler, dès le soir, dans les buvettes, quantité de gens à moi, par lesquelles la salle du Palais se trouvoit ainsi, même sans que l'on s'en aperçût, presque investie de toute part. Comme j'avois résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la salle, en y entrant par les grands degrés, j'avois mis, dans une des chambres des Consignations, trente des gentilshommes du Vexin, qui devoient, en cas de combat, prendre en flanc et par derrière le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatrième, qui répondoit dans la Grand'Chambre, étoient pleines de grenades; enfin, il est vrai que toutes

mes mesures étoient si bien prises, et par le dedans du Palais et par le dehors, où le pont Notre-Dame et le pont Saint-Michel, qui étoient passionnés pour moi, ne faisoient qu'attendre le signal, que, selon toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monsieur, qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans sa maison, voulut, selon sa louable coutume, se ménager à tout événement des deux côtés. Il agréa que Raray, Béloy, Valon, qui étoient à lui, suivissent M. le Prince, et que le vicomte d'Hostel, le marquis de la Sablonières et celui de Genlis, qui étoient aussi ses domestiques, vinssent avec moi. L'on eut tout le dimanche, de part et d'autre, pour se préparer.

Le lundi 21 d'août, tous les serviteurs de M. le Prince se trouvèrent, à sept heures du matin, chez lui, et mes amis se trouvèrent chez moi, entre cinq et six. Il arriva, comme je montois en carrosse, une bagatelle qui ne mérite de vous être rapportée que parce qu'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi ; le marquis de Canillac, homme de même caractère, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arrière, et en me disant : — « Je « venois, Monsieur, pour vous assurer de mon service, « mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous « du royaume soient du même parti, je m'en vas à « l'hôtel de Condé. » Et vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y alla.

J'arrivai au Palais un quart d'heure auparavant M. le Prince, qui y vint extrêmement accompagné. Je crois, toutefois, qu'il n'avoit pas tant de gens que moi, mais

il avoit sans comparaison plus de personnes de qualité, comme il étoit et naturel et juste. Je n'avois pas voulu que ceux qui étoient attachés à la cour et qui fussent venus de bon cœur avec moi pour la faire à la Reine, s'y trouvassent, de peur qu'ils ne me donnassent quelque teinture ou plutôt quelque apparence de Mazarinisme; de sorte qu'à la réserve de trois ou quatre, qui, quoique attachés à la Reine, passoient pour être mes amis en leur particulier, je n'avois auprès de moi que la noblesse frondeuse, qui n'approchoit pas en nombre celle qui suivoit M. le Prince. Ce désavantage étoit, à mon opinion, plus que suffisamment récompensé et par le pouvoir que j'avois assurément beaucoup plus grand parmi le peuple, et par les postes dont je m'étois assuré. Châteaubriand, qui étoit demeuré dans les rues pour observer la marche de M. Prince, m'étant venu dire, en présence de beaucoup de gens, que M. le Prince seroit dans un demi-quart d'heure au Palais, qu'il avoit pour le moins autant de monde que nous, mais que nous avions pris nos postes, ce qui nous étoit d'un grand avantage. Je lui répondis : — « Il n'y a certainement « que la salle du Palais où nous les sussions mieux « prendre que M. le Prince. » Je sentis dans moi-même, en disant cette parole, qu'elle échappoit d'un mouvement de honte, que j'avois de souffrir une comparaison d'un prince de la naissance et de la valeur de M. le Prince avec moi. Ma réflexion ne démentit point mon mouvement. J'eusse fait plus sagement si je l'eusse conservée plus longtemps, comme vous l'allez voir.

Comme M. le Prince eut pris sa place, il dit à la compagnie : qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le Palais, qu'il paroissoit plutôt un

camp qu'un temple de justice; qu'il y avoit des postes pris, des gens commandés, des mots de ralliement, et qu'il ne concevoit pas qu'il se pût trouver dans le royaume des gens assez insolents pour prétendre de lui disputer le pavé. Il répéta deux fois cette dernière parole. Je lui fis une profonde révérence, et je lui dis: que je suppliois très-humblement Son Altesse de me pardonner si je lui disois que je ne croyois pas qu'il y eût personne dans le royaume qui fût assez insolent pour prétendre de lui disputer le haut du pavé; mais que j'étois persuadé qu'il y en avoit qui ne pouvoient et ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au Roi. M. le Prince me répondit qu'il me le feroit bien quitter. Je lui répondis qu'il ne seroit pas aisé. La cohue s'éleva à cet instant. Les jeunes conseillers de l'un et de l'autre parti s'intéressèrent dans ce commencement de contestation, qui commençoit, comme vous voyez, assez aigrement. Les présidents se jetèrent entre M. le Prince et moi; ils le conjurèrent d'avoir égard au temple de la justice et à la conservation de la ville. Ils le supplièrent d'agréer que l'on fît sortir de la salle tout ce qu'il y avoit de noblesse et de gens armés. Il le trouva bon, et il pria même M. de la Rochefoucauld de l'aller dire, de sa part, à ses amis (ce fut le terme dont il se servit). Il fut beau et modeste dans sa bouche, il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienne. Il ne l'en est pas moins dans ma pensée, et j'ai encore regret de ce qu'il dépara la première réponse que j'avois faite à M. le Prince, touchant le pavé, qui étoit juste et raisonnable. Comme il eut prié M. de la Rochefoucauld d'aller faire sortir ses amis, je me levai en disant très-imprudemment : — « Je vais prier les miens de se « retirer. » Le jeune d'Avaux, que vous voyez présen-

tement le président de Mesmes, et qui étoit, en ce temps-là, dans les intérêts de M. Prince, me dit : — « Vous êtes donc armés? » — « Qui en doute? » lui répondis-je. Et voilà ma seconde sottise en un demi-quart d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égaler en parole à celui à qui il doit du respect, quoiqu'il s'y égale dans l'action; et il l'est aussi peu qu'à un ecclésiastique de confesser qu'il est armé, même quand il l'est. Il y a des matières sur lesquelles il est constant que le monde veut être trompé. Les occasions justifient assez souvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils font contre leur profession. Je n'en ai jamais vu qui les justifient de ce qu'ils disent qui y soit contraire.

Comme je sortois de la Grand'Chambre, je rencontrai, dans le parquet des huissiers, M. de la Rochefoucauld qui rentroit. Je n'y fis point de réflexion, et j'allai dans la salle pour prier mes amis de se retirer. Je revins après le leur avoir dit; et comme je mis le pied sur la porte du parquet, j'entendis une fort grande rumeur dans la salle, de gens qui crioient : aux armes! je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit, mais je n'en eus pas le temps, parce que je me sentis le cou pris entre les deux battants de la porte que M. de la Rochefoucauld avoit fermée sur moi, en criant à MM. de Coligny et de Ricousse de me tuer [1]. Le pre-

1. Cet événement, qui faillit coûter la vie au Coadjuteur, a été dénaturé dans d'autres Mémoires, et même entièrement nié dans les libelles du temps, entre autres dans la *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé*, dont voici un extrait :

« Mais, en même temps, toute la compagnie qui savoit l'histoire du lundi, se moqua du hasard qu'on prétend que M. le Coadjuteur y courut, puisque ce ne fut qu'une terreur panique, et que depuis même il a fait faire des compliments aux amis de M. le Prince, qui étoient incapables de ces actions. »

Les Mémoires de Madame de Motteville sont d'accord, sur ce

mier se contenta de ne le pas croire; le second lui dit qu'il n'en avoit point d'ordre de M. le Prince. Montrésor, qui étoit dans le parquet des huissiers avec un garçon de Paris appelé Noblet, qui m'étoit affectionné, soutenoit un peu un des battants qui ne laissoit pas de me presser extrêmement. M. de Champlâtreux, qui étoit accouru au bruit qui se faisoit dans la salle, me voyant en cette extrémité, poussa avec vigueur M. de la Rochefoucauld : il lui dit que c'étoit une honte et une horreur qu'un assassinat de cette nature; il ouvrit la porte et il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand de ceux que je courus en cette occasion, comme vous l'allez voir, après que je vous aurai dit ce qui le fit naître et cesser.

Deux ou trois criailleurs de la lie du peuple, du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivés dans la salle que comme j'en ressortois, s'avisèrent de crier, en me voyant de loin : *Au Mazarin!* Beaucoup de gens du même parti, et Chavagnac entre autres, m'ayant fait civilité lorsque je passai et m'ayant témoigné joie de l'adoucissement qui commençoit à paroître, deux gardes de M. le Prince, qui étoient aussi fort éloignés, mirent l'épée à la main. Ceux qui étoient les plus proches de ces deux derniers crièrent : aux armes! Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée et le poignard à la main, et, par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards et ces pistolets demeurèrent un moment sans action; et, dans ce moment, [le marquis de] Crenan, qui commandoit la compagnie des gendarmes de M. le prince de Conti, mais qui étoit aussi de mes anciens amis, et qui se trouva par

fait avec ceux de Retz. Voyez t. III, p. 418 de l'édition de M. Riaux. (*Bibliothèque Charpentier.*)

bonheur en présence avec Laigues, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit : — « Que faisons-nous? nous « allons faire égorger M. le Prince et M. le Coadjuteur. « Schelme, qui ne remettra l'épée dans le fourreau ! » Cette parole, proférée par un des hommes du monde dont la réputation pour la valeur étoit la plus établie, fit que tout le monde, sans exception, suivit son exemple. Cet événement est peut-être l'un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre siècle.

La présence d'esprit et de cœur d'Argenteuil ne l'est guère moins. Il se trouva, par hasard, fort près de moi quand je fus pris par le cou dans la porte, et il eut assez de sang-froid pour remarquer que Pesche, un fameux séditieux du parti de M. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main [1], en disant :

1. Cette tentative d'assassinat est racontée, ainsi qu'il suit, dans la *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 150) :

Lundi dernier, dans le palais,
Plusieurs tant maîtres que valets...
Étoient là pour servir d'escorte
A quelques grands de plusieurs sortes...
. . . .

Ils ne faisoient rumeur aucune
Et se regardoient sans rancune,
Lorsqu'un malin gladiateur,
A l'aspect du Coadjuteur,
Eut un dégorgement de bile,
Et d'une promptitude habile
Tira de sa poche un poignard,
Ou pour faire le goguenard,
Ou pour commettre un prêtricide,
Et non pas un simple homicide :
Car tuer un homme d'autel
Est un crime encore plus mortel
(A ce qu'on tient en cour de Rome)
Que si ce n'étoit qu'un autre homme.

Aussitôt que cet iracond
Eut paru si chaud et si prompt,
Soudain la susdite assemblée
Devint interdite et troublée;

— « Où est le Coadjuteur? » Argenteuil, qui se trouva, comme je vous ai dit, par bonheur près de moi, parce qu'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros et de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait en cette occasion, il feroit mieux d'observer et d'amuser Pesche, qui n'avoit qu'à faire un demi-tour à gauche pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui et en me couvrant de son long manteau de deuil, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis, qui me croyoient rentré dans la Grand'Chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux.

Vous vous étonnerez, sans doute, de ce qu'ayant pris si bien mes précautions partout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis et le parquet des huissiers et les lanternes; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois fait toute la réflexion nécessaire et que j'avois bien prévu les inconvénients de ce manquement, mais que je n'y avois pas trouvé

Chacun, pour défendre sa peau,
Tira l'épée hors du fourreau,
Et plus de cinq cens toutes nues
Dans le même instant furent vues.
Mais soit pour le respect du lieu,
Ou bien par la crainte de Dieu,
Tous ces messieurs furent si sages
Qu'ils ne se firent point d'outrages;

Aucun sang ne fut répandu
Et rien qu'un chapeau de perdu.
A cette même matinée
A faire du bruit destinee,
Brissac et la Rochefoucault
Se parlèrent, dit-on, fort haut
Se picotèrent, se poussèrent,
Mais plus outre point ne passèrent.

de remède, parce que le seul qui s'y pouvoit apporter, qui étoit de les remplir de gens affidés, étoit impraticable, ou du moins n'étoit praticable qu'en s'attirant d'autres inconvénients encore plus grands. Presque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi avoit son emploi, et son emploi nécessaire dans les différents postes qu'il étoit de nécessité d'occuper. Il n'y eût rien eu de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou du bas étage dans ces sortes de lieux, où l'on ne laisse entrer, dans l'ordre, que des personnes de condition. Si l'on les eût vus occupés par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de noms illustres que M. le Prince avoit avec lui, les indifférents du Parlement se fussent prévenus infailliblement contre un spectacle de cette nature. Il m'étoit important de laisser à ma conduite tout l'air de défensive; et je préférai cet avantage à celui d'une plus grande sûreté. Il faillit à m'en coûter cher : car, outre l'aventure de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, M. le Prince, avec lequel j'ai parlé depuis fort souvent de cette journée, m'a dit qu'il avoit fait son compte sur cette circonstance, et que si le bruit de la salle eût duré encore un moment, il me sautoit à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvoit, ayant assurément dans les lanternes plus de monde que moi; mais je suis persuadé que la suite eût été très-funeste aux deux partis, et qu'il eut lui-même une grande peine de s'en tirer. Je reprends la suite de mon récit.

CHAPITRE XXXI

ANNE D'AUTRICHE.

21 AOUT, — 7 SEPTEMBRE. — Le Coadjuteur sauvé par M. de Champlâtreux. — Reconnaissance de Retz pour Champlâtreux. — *Tout beau! mon ami la Franchise.* — Le duc de Beaufort. — *L'on ne contente jamais personne quand on entreprend de contenter tout le monde.* — *Il faut avouer que M. d'Angoulême et M. de Beaufort ont une belle conduite.* — *Tout homme que la fortune seule a fait homme public devient presque toujours, avec un peu de temps, un particulier ridicule.* — Émotion dans Paris. — *Quelle joie pour le Mazarin!* — Le Coadjuteur est sur la pente du plus fâcheux précipice. — *Quel remède pour se tirer d'embarras?* — Observation de Monsieur à la Reine sur le danger de la situation. — Elle n'en tient compte. — La Reine défend au Coadjuteur d'aller au Parlement. Affection du Coadjuteur pour Molé. — La Reine est priée d'étouffer l'affaire de M. le prince de Condé. — Le duc d'Orléans doit s'entremettre pour procurer un accommodement. — La procession de la Grande Confrérie. — La Reine est satisfaite du Coadjuteur. — Il est pendant quelques jours en faveur. — Madame la Palatine. — La duchesse de Lesdiguières. — Madame de Beauvais. — La duchesse de Chevreuse. — La princesse de Carignan. — Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, et vous verrez si je serai embarrassé. — *Il a les dents fort belles, et un homme n'est jamais laid avec cela!* — *Si vous voulez bien jouer votre personnage je ne désespère de rien!* — Madame de Chevreuse et la Reine. — Signalée imprudence de Mademoiselle de Chevreuse. — Attachement de la Reine pour Mazarin. — La Reine n'est espagnole ni d'esprit ni de corps. — Le duc de Bellegarde galant à la mode de la cour de Henri III. — Le duc de Montmorency. — Le cardinal de Richelieu pédant en amour. — Passion de la Reine pour Buckingham. — Les jardins du Louvre. — Le cardinal Mazarin peu galant pour la Reine. — Buckingham avait aimé trois reines et était obligé de les gourmer. — La situation politique et ses dangers pour le Coadjuteur. — Le président de Bellièvre. — Le Coadjuteur a horreur de Cromwell. — *Je ne connois qu'un homme qui me méprise : c'est le cardinal de Retz.* — Monsieur se retire à Limours. — M le Prince vient au Parlement. — Plaintes qu'il y adresse contre la Reine. — Il demande un arrêt d'innocence. — Le duc de Vendôme et le mariage Mancini. — Déclaration en faveur du prince de Condé. — Nouvelle déclaration contre le cardinal Mazarin.

Aussitôt que je fus rentré dans la Grand'Chambre, je dis à M. le premier président [Molé] que je devois

la vie à son fils, qui fit effectivement, en cette occasion, tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il étoit, en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite et aux maximes de M. son père, attaché jusqu'à la passion à M. le Prince. Il étoit très-persuadé, quoiqu'à tort, que j'avois eu part dans les séditions qui s'étoient vingt fois élevées contre M. son père, dans le cours du siége de Paris; rien ne l'obligeoit d'en prendre davantage au péril où j'étois que la plupart de Messieurs du Parlement, qui demeuroient fort paisiblement dans leurs places; il s'intéressa à ma conservation jusqu'au point de s'être commis lui-même avec le parti, qui, au moins en cet endroit, étoit le plus fort. Il y a peu d'actions plus belles, et j'en conserverai avec tendresse la mémoire jusque dans le tombeau[1]. J'en témoignai publiquement ma reconnoissance à M. le Premier Président en rentrant dans la Grand'-Chambre, et j'ajoutai que M. de la Rochefoucauld avoit fait tout ce qui avoit été en lui pour me faire assassiner. Il me répondit ces propres paroles : « Traître, je me soucie peu de ce que tu deviennes. » Je lui repartis ces propres mots : « Tout beau, notre « ami la Franchise (nous lui avions donné ce quolibet « dans notre parti), vous êtes un poltron (je mentois, « car il est assurément fort brave) et je suis un prêtre. « Le duel nous est défendu. » M. de Brissac, qui

1. Il y eut, quelque temps après, un rapprochement cordial entre ces deux personnages, si nous nous en rapportons à la *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 150) :

D'autre part, on m'a révélé
Que le sieur président Molé
Et l'archevêque de Corinthe,
Qui, pour je ne sais quelle quinte,
Se haïssoient mortellement,
Se virent amiablement,

étoit immédiatement au-dessus de lui, le menaça de coups de bâton; il menaça M. de Brissac de coups d'éperons. MM. les présidents, qui crurent, avec raison, que ces dits et redits étoient un commencement de querelle qui alloit passer au delà des paroles, se jetèrent entre nous.

M. le Premier Président, qui avoit mandé un peu auparavant les gens du Roi, se joignit à eux et pour conjurer pathétiquement M. le Prince, par le sang de saint Louis, de ne point souffrir que le temple qu'il avoit donné à la conservation de la paix et à la protection de la justice, fût ensanglanté; et pour m'exhorter, par mon sacrement, à ne pas contribuer au massacre du peuple que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de Messieurs allassent dans la Grand'Salle faire sortir ses serviteurs, par le degré de la Sainte-Chapelle; deux autres firent la même chose à l'égard de mes amis, par le grand escalier qui est à la main gauche en sortant de la salle. Dix heures sonnèrent, la compagnie se leva, et ainsi finit cette matinée qui faillit à abîmer Paris.

Il me semble que vous me demandez quel person-

Et tellement se réunirent,
Que des compliments ils se firent
« Monsieur, dit le Coadjuteur,
Je suis fort votre serviteur;
Vous êtes, au siècle où nous sommes,
Un homme rare entre les hommes. »
Molé lui dit : « En bonne foi,
Monsieur, vous vous moquez de moi
De me parler de cette sorte.
— Non pas, ou le diantre m'emporte,
Répondit le prélat soudain,
Ce que je dis est très-certain. »
L'autre, pour lui rendre son change,
Lui dit aussi quelque louange
Et le traita de bel esprit
Qui couchoit très-bien par écrit.
Cela dit, tous deux s'embrassèrent,
Tendrement ils se caressèrent.

nage M. de Beaufort jouoit dans ces dernières scènes, et qu'après le rôle que vous lui avez vu dans les premières, vous vous étonnez du silence dans lequel il vous paroît comme enseveli, depuis quelque temps. Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déjà plus d'une fois dans cet ouvrage, que l'on ne contente jamais personne quand l'on entreprend de contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plutôt Madame de Montbazon[1] le lui mit après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devoit et pouvoit ménager entre la Reine et M. le Prince, et il affecta même si fort l'apparence de ce ménagement, qu'il affecta de se trouver tout seul, et sans être suivi de qui que ce soit, à ces deux assemblées du Parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même, tout haut, à la dernière, d'un ton de Caton qui ne lui convenoit pas : « Pour moi, je ne suis qu'un « particulier qui ne me mêle de rien. » Je me tournai à M. de Brissac, en répondant : « Il faut avouer que

1. La duchesse de Montbazon n'était pas moins changée au physique qu'au moral, si la *Muse historique* de Loret, p. 148 (édition de M. Ravenel), dit vrai :

La Montbazon, femme très-belle,
Mais pourtant pas tout à fait telle
Comme elle étoit par le passé,
Son beau corps étant menacé,
Par effet ou par fantaisie,
De fâcheux mal d'hydropisie.
Pour avoir donc le corps plus sain,
Elle prit un pieux dessein
D'aller mardi, la bonne dame !
Prier Dieu à Notre-Dame,
Mais avec un procédé tel
Que jusques aux pieds de l'autel
Elle se fit porter en chaise,
Pour être un peu mieux à son aise...
Chacun disoit sa ratelée
De sa nouvelle piété,
De sa grande débilité...

« M. d'Angoulême et M. de Beaufort ont une bonne « conduite. » Ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendît. Il s'en prit à rire. Vous observerez, s'il vous plaît, que M. d'Angoulême avoit plus de quatre-vingt-dix ans, et qu'il ne bougeoit plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle que parce qu'elle signifie que tout homme que la fortune seule a fait homme public, devient presque toujours, avec un peu de temps, un particulier ridicule. L'on ne revient plus de cet état, et la bravoure de M. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion depuis le retour de M. le Cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le put relever de sa chute. Mais il est temps de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris, dans le cours de la matinée que je viens de vous décrire. La plupart des artisans avoient leur mousquet auprès d'eux, en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en prières dans les églises; mais ce qui est encore vrai, est que Paris fut plus touché, l'après-dînée, de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avoit été, le matin, de s'y voir. La tristesse parut plus universelle sur les visages de tous ceux qui n'étoient pas tout à fait engagés à l'un ou à l'autre des partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par le mouvement, trouva sa place dans les esprits de ceux mêmes qui y avoient le plus de part. M. le Prince dit au comte de Fiesque, au moins à ce que celui-ci raconta publiquement le soir chez sa femme : « Paris a « failli aujourd'hui à être brûlé; quel feu de joie pour « le Mazarin, et ce sont ses deux plus capitaux en- « nemis qui ont été sur le point de l'allumer! » Je concevois très-bien, de mon côté, que j'étois sur la

pente du plus fâcheux et du plus dangereux précipice, où un particulier se fût peut-être jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir avantage sur M. le Prince, et ce mieux se fût terminé, s'il y eût péri, à passer pour l'assassin du premier prince du sang; à être immanquablement désavoué par la Reine, et à donner tout le fruit et de mes peines et de mes périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner toujours en faveur de l'autorité royale tous les désordres qui passent jusques aux derniers excès. Voilà ce que mes amis, au moins les sages, me représentoient; voilà ce que je me représentois à moi-même. Mais quel moyen? quel remède? quel expédient de se tirer d'un embarras où l'on a eu raison de se jeter, et où l'engagement en fait une seconde, qui est pour le moins aussi forte que la première. Il plut à la providence de Dieu d'y donner ordre.

Monsieur, accablé des cris de tout Paris, qui courut d'effroi au palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur qui lui fit croire qu'un mouvement aussi général que celui qui avoit failli d'arriver ne s'arrêteroit pas au Palais; Monsieur, dis-je, fit promettre à M. le Prince qu'il n'iroit, le lendemain, que lui sixième au Palais, pourvu que je m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevois pas ce parti, et parce que je manquerois, si je l'acceptois, au respect que je devois à M. le Prince, avec lequel je savois que je ne devois faire aucune comparaison, et parce que je n'y trouvois aucune sûreté pour moi; ce nombre de séditieux, qui criailleroient contre moi, n'ayant point de règle et ne reconnoissant point de chefs; que ce n'étoit que contre ces sortes de gens que j'étois armé; que je savois le respect que je devois à M. le Prince; qu'il y

avoit si peu de compétence d'un gentilhomme à lui, que cinq cents hommes étoient moins à lui qu'un laquais à moi. Monsieur, qui vit que je ne donnois pas à sa proposition et à qui Madame de Chevreuse, à laquelle il avoit envoyé Ornano pour la persuader, manda que j'avois raison; Monsieur, dis-je, alla trouver la Reine pour lui remontrer les grands inconvénients que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Comme de son naturel elle ne craignoit rien et prévoyoit peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monsieur, et d'autant moins, qu'elle eût été ravie, dans le fond, des extrémités qu'elle s'imaginoit et possibles et proches, quand M. le Chancelier, qui lui parla fortement, et les Bertet, et les Brachet, qui étoient cachés dans les greniers du Palais-Royal et qui appréhendoient d'y être trouvés dans une émotion générale, lui eurent fait connoître que la perte de M. le Prince et la mienne arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choses dans une confusion que le seul nom de Mazarin pourroit même rendre fatal à la maison royale, elle se laissa fléchir plutôt aux larmes qu'aux raisons du genre humain, et elle consentit de donner aux uns et aux autres un ordre du Roi, par lequel il leur seroit défendu de se trouver au Palais.

M. le Premier Président, qui ne douta point que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on ne lui pouvoit, dans la vérité, imposer avec justice, parce que sa présence y étoit nécessaire, alla chez la Reine avec M. le président de Nesmont; il lui fit connoître qu'il seroit contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister en un lieu où il ne se trouvoit que pour demander à se justifier des crimes que l'on lui imposoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit

mettre entre un premier prince du sang, dont la présence au Palais étoit de nécessité dans cette conjoncture, et un Coadjuteur de Paris, qui n'y avoit même jamais séance que par une grâce assez extraordinaire que le Parlement lui avoit faite. Il ajouta : que la Reine devoit faire réflexion que rien ne le pouvoit obliger à parler ainsi que la force de son devoir, parce qu'il lui avouoit ingénument que la manière dont j'avois reçu le petit service que son fils avoit essayé de me rendre le matin (ce fut le terme dont il se servit), l'avoit touché si sensiblement, qu'il se faisoit une contrainte extrême à soi-même en la prônant, sur un sujet qui peut-être ne me seroit pas fort agréable. La Reine se rendit et à ses raisons et aux instances de toutes les dames de la cour, qui, l'une pour une raison et l'autre pour l'autre, appréhendoient au dernier point le fracas presque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charost, capitaine des gardes en quartier, pour me défendre, au nom du Roi, d'aller le lendemain au Palais. M. le Premier Président, que j'avois été voir et remercier, le matin, au lever du Parlement, me vint rendre ma visite comme M. de Charost sortoit de chez moi; il me conta fort sincèrement le détail de ce qu'il venoit de dire à la Reine. Je l'en estimai, parce qu'il avoit raison, et je lui témoignai de plus que j'en étois très-aise, parce qu'il me tiroit avec honneur d'un très-méchant pas. « Il est très-sage (me répondit-il) « de le penser; il est encore plus honnête de le dire. » Il m'embrassa tendrement en disant cette dernière parole. Nous nous jurâmes amitié. Je la tiendrai toute ma vie à sa famille, avec tendresse et avec reconnoissance.

Le lendemain, qui fut le mardi 22e jour d'août, le Parlement s'assembla. L'on fit garder, à tout hasard,

le Palais par deux compagnies de bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la ville. M. le Prince demeura dans la quatrième des Enquêtes, parce qu'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une délibération dans laquelle il demandoit ou que l'on le justifiât ou que l'on lui fît son procès. L'on ouvrit beaucoup de différents avis. Il passa à celui de M. le Premier Président, qui fut que tous les écrits, tant ceux de la Reine et de M. le duc d'Orléans, que celui de M. le Prince, seroient portés au Roi et à la Reine par les députés de la compagnie, et que très-humbles remontrances seroient faites sur l'importance desdits écrits; que la Reine seroit suppliée de vouloir étouffer cette affaire, et M. le duc d'Orléans prié de s'entremettre de l'accommodement.

Comme M. le Prince sortoit de cette assemblée, suivi d'une foule de ceux du peuple qui étoient à lui, je me trouvai tête pour tête devant son carrosse, assez près des Cordeliers, avec la procession de la Grande Confrérie que je conduisois. Comme elle est composée de trente ou quarante curés de Paris et qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avois cru que je n'y avois pas besoin de mon escorte ordinaire, et j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six gentilshommes, qui étoient MM. de Foleuse, de Lamet, de Quérieux, de Châteaubriant, et les chevaliers d'Humières et de Sévigné. Trois ou quatre de la populace, qui suivoient M. le Prince, crièrent, dès qu'ils me virent : « Au Mazarin ! » M. le Prince, qui avoit, ce me semble, dans son carrosse MM. de la Rochefoucauld, de Rohan et de Gaucour [Joseph-Charles], en descendit aussitôt qu'il m'eut aperçu. Il fit taire ceux de sa suite qui avoient commencé à crier, il se mit à genoux pour recevoir ma

bénédiction ; je la lui donnai le bonnet en tête, je l'ôtai aussitôt, et lui fis une très-profonde révérence[1]. Cette aventure est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre qui ne le fut pas tant par l'événement, et c'est à mon sens celle qui m'a coûté ma fortune, et qui a failli à me coûter plusieurs fois la vie.

La Reine fut si transportée de joie des obstacles que M. le Prince rencontroit à ses desseins, et elle fut si satisfaite de la netteté de mon procédé, que je puis dire avec vérité que je fus quelques jours en faveur. Elle ne pouvoit assez témoigner à son gré, à ceux qui l'approchoient, la satisfaction qu'elle avoit de moi. Madame la Palatine étoit persuadée qu'elle parloit du cœur. Madame de Lesdiguières me dit que Madame de Beauvais, qui étoit assez de ses amies, l'avoit assurée que je faisois chemin dans son esprit. Ce qui me le persuada plus que tout le reste, fut que la Reine, qui ne pouvoit souffrir que l'on donnât la moindre atteinte à la conduite de M. le cardinal Mazarin, entra en rail-

1. Loret raconte également, de la même manière, cette même circonstance (édition de M. Ravenel, p. 150) :

Le lendemain, jour de mardi,
Ledit Coadjuteur Gondi
N'alla point dedans la Grand'Chambre,
Quoique d'icelle il soit un membre ;
Mais, en grande dévotion,
Il fut à la procession,
Donnant, de sa main, dans les rues,
Des bénédictions fort drues.
Monsieur le Prince, par hasard
Passant, en eut aussi sa part,
Et fut en même temps bénie
Aussi toute sa compagnie,
Qui fit quelque soumission.
Si cette bénédiction
Que, sans doute, vous avez sue,
Fut bien donnée et bien reçue
Du Prince et du Coadjuteur :
Dieu, qui des cœurs est scrutateur
Seul peut décider cette affaire,
Et l'homme ne le sauroit faire.

lerie, et de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de lui. Bertet, je ne me souviens pas à propos de quoi, m'avoit dit quelques jours auparavant que le pauvre M. le Cardinal étoit quelquefois bien empêché; et je lui avois répondu : « Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, et vous verrez si je le serai. » Il avoit trouvé cette sottise assez plaisante, et comme il étoit lui-même fort badin, il ne s'étoit pu empêcher de la dire à la Reine. Elle ne s'en fâcha nullement, elle en rit de bon cœur; et cette circonstance, sur laquelle Madame de Chevreuse, qui connoissoit parfaitement la Reine, fit beaucoup de réflexion, jointe à une parole qui lui fut rapportée par Madame de Lesdiguières, lui fit naître une pensée que vous allez voir, après que je vous aurai rendu compte de cette parole.

Madame de Carignan disoit un jour, devant la Reine, que j'étois fort laid, et c'étoit peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'avoit pas menti. La Reine lui répondit : « Il a les dents fort belles, et un homme n'est « jamais laid avec cela. » Madame de Chevreuse ayant su ce discours par Madame de Lesdiguières, à qui Madame de Niesle l'avoit rapporté, se ressouvint de ce qu'elle avoit ouï dire à la Reine, en beaucoup d'occasions, que la seule beauté des hommes étoit les dents, parce que c'étoit l'unique qui fût d'usage. « Essayons, « me dit-elle un soir que je me promenois avec elle dans le jardin de l'hôtel de Chevreuse, si vous voulez bien jouer votre personnage, je ne désespère de rien. Faites seulement le rêveur quand vous êtes auprès « de la Reine; regardez continuellement ses mains; « pestez contre le Cardinal; laissez-moi faire du reste. » Nous concertâmes le détail et nous le jouâmes juste comme nous l'avions concerté. Je demandai deux ou trois audiences secrètes, de suite, à la Reine, à propos

de rien. Je ne fournis, dans ces audiences, à la conversation que ce qui y étoit bon pour l'obliger à chercher le sujet pour lequel je les lui avois demandées. Je suivis, de point en point, les leçons de Madame de Chevreuse; je poussai l'inquiétude et l'emportement contre le Cardinal jusqu'à l'extravagance. La Reine, qui étoit naturellement très-coquette, entendoit les airs. Elle en parla à Madame de Chevreuse, qui fit la surprise et l'étonnée; mais qui ne la fit qu'autant qu'il le fallut pour mieux jouer son jeu, en faisant semblant de revenir de loin, et de faire, à cause de ce que la Reine lui en disoit, une réflexion à laquelle elle n'auroit jamais pensé sans cela, sur ce qu'elle avoit remarqué, en arrivant à Paris, de mes emportements contre le Cardinal. « Il est vrai, Madame, disoit-elle à « la Reine, que Votre Majesté me fait ressouvenir de « certaines cisconstances qui se rapportent assez à ce « que vous me dites. Le Coadjuteur me parloit des « journées entières de toute la vie passée de Votre « Majesté, avec une curiosité qui me surprenoit, parce « qu'il entroit même dans le détail de mille choses « qui n'avoient aucun rapport au temps présent; ces « conversations étoient les plus douces du monde tant « qu'il ne s'agissoit que de vous. Il n'étoit plus le « même homme s'il arrivoit que l'on nommât par « hasard le nom de M. le Cardinal; il disoit même des « rages de Votre Majesté, et puis tout d'un coup il se « radoucissoit, mais jamais pour M. le Cardinal. Mais « à propos, il faut que je rappelle dans ma mémoire « la manie qui lui monta un jour à la tête contre feu « Buckingham : je ne m'en ressouviens pas précisé- « ment, il ne pouvoit souffrir que je disse qu'il étoit « fort honnête homme. Ce qui m'a toujours empêchée « de faire réflexion sur mille et mille choses de cette

« nature, que je vois d'une vue, est l'attachement qu'il « a pour ma fille; ce n'est pas que dans le fond cet « attachement soit si grand que l'on croit. Je vou- « drois bien que la pauvre créature n'en eût pas plus « pour lui qu'il en a pour elle. Sur le tout, je ne « me puis imaginer, Madame, que le Coadjuteur soit « assez fou pour se mettre cette vision dans la fan- « taisie. »

Voilà l'une des conversations de Madame de Chevreuse avec la Reine; il y en eut vingt ou trente de cette nature, dans lesquelles il se trouva à la fin que la Reine persuada à Madame de Chevreuse que j'étois assez fou pour m'être mis cette vision dans l'esprit, et dans lesquelles pareillement Madame de Chevreuse persuada à la Reine que je l'y avois effectivement beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avoit cru d'abord elle-même. Je ne m'oubliai pas de ma part; je jouai bien, je passai, dans les conversations que j'avois avec la Reine, de la rêverie à l'égarement. Je ne revins de celui-ci que par des reprises, qui en marquant un profond respect pour elle, marquoient toujours du chagrin et quelquefois de l'emportement contre M. le Cardinal. Je ne m'aperçus pas que je m'embrouillasse à la cour par cette conduite; mais Mademoiselle de Chevreuse, à laquelle Madame sa mère avoit jugé nécessaire de la faire agréer, pour la raison que vous verrez ci-après, prit en gré de la troubler au bout de deux mois, par la plus grande et la plus signalée de toutes les imprudences. Je vous rendrai compte de ce détail, après que je me serai satisfait moi-même sur une omission qu'il y a déjà assez longtemps que je me reproche dans cet ouvrage.

Presque tout ce qui y est contenu n'est qu'un enchaînement de l'attachement que la Reine avoit pour

M. le cardinal Mazarin[1], et il me semble que, par cette raison, je devois même beaucoup plutôt vous en expliquer la nature, de laquelle je crois que vous pouvez juger plus sûrement, si je vous expose au préalable quelques événements de ses premières années, que je considère comme aussi clairs et aussi certains que ceux que j'ai vus moi-même, parce que je les tiens de Madame de Chevreuse[2], qui a été la seule et véritable confidente de sa jeunesse. Elle m'a dit plusieurs fois que la Reine n'étoit Espagnole ni d'esprit ni de corps; qu'elle n'avoit ni le tempérament ni la vivacité de sa nation; qu'elle n'en tenoit que la coquetterie, mais qu'elle l'avoit au souverain degré; que M. de Bellegarde [Roger de Saint-Lary], vieux, mais poli et galant à la mode de la cour de Henri III, lui avoit plu; qu'elle s'en étoit dégoûtée, parce qu'en prenant congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'armée à la Rochelle, et lui ayant demandé en général la permission d'espérer d'elle une grâce devant son départ, il s'étoit réduit à la supplier de vouloir bien mettre la main sur la garde de son épée; qu'elle avoit trouvé cette manière si sotte, qu'elle n'en avoit jamais pu revenir[3]; qu'elle

1. Tallemant des Réaux rappelle en parlant de Mazarin et de la Reine ce qui suit : « J'ai ouï dire à de Lyonne que la première fois que Richelieu présenta Mazarin à la Reine, il lui dit : « Madame, vous l'aimerez bien, il a l'air de Buckingham (t. II, p. 73). »

2. Le même Tallemant des Réaux prétend que « la Reine-mère, pour empêcher Anne d'Autriche, sa belle-fille, à s'appliquer à gagner l'affection du Roi, son mari, plaça auprès d'elle Mesdames de Chevreuse et de la Valette, deux aussi folles têtes qu'il y en eût à la cour (t. II, p. 9). »

3. Le même chroniqueur dit du duc de Bellegarde :

« Quant à la galanterie de M. de Bellegarde, je pense que l'amour qu'il eut pour la reine Anne d'Autriche fut son dernier amour. Il disoit quasi toujours : « Ah ! je suis mort. » On dit qu'un jour comme il lui demandoit ce qu'elle feroit à un homme qui lui parleroit d'amour : « Je le tuerois » dit-elle. Ah ! je suis mort, s'écria-t-il. Elle

avoit agréé la galanterie de M. de Montmorency, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé sa personne[1]; que l'aversion qu'elle avoit pour les manières de M. le cardinal de Richelieu, qui étoit aussi pédant en amour qu'il étoit honnête homme pour les autres choses, avoit fait qu'elle n'avoit jamais pu souffrir la sienne[2].

Que le seul homme qu'elle avoit aimé avec passion étoit le duc de Buckingham; qu'elle lui avoit donné

ne tua pourtant pas Buckingham qui fit quitter la place à notre courtisan de Henri III (t. I, p. 62). »

1. « Montmorency avoit été fort amoureux de la Reine, ainsi que le maréchal de Bellegarde (Tallemant, t. II, p. 307). » Mais le chroniqueur ne rapporte aucune de leurs aventures secrètes avec la reine.

2. Au sujet de l'amour du cardinal de Richelieu pour la Reine Anne, voyez ci-après la note de la page 240. M. Michelet dit, de plus, dans son livre de *Richelieu et la Fronde*, p. 121, 124 :

« Il semblera bien étonnant, bizarre, absurde, que seulement alors Richelieu, couvert d'un tel sang [de Montmorency], voulût plaire à la Reine ; on ne peut pourtant en douter. Ce qu'on a dit du goût qu'il avait pour Anne d'Autriche et de ses tentatives près d'elle est incertain pour le temps qui précède, et démenti pour le temps qui va suivre. Mais pour ce moment où nous sommes, la chose est sûre et constatée (novembre 1632). Il est galant près d'elle, lui fait sa cour, semble en être amoureux. Tyrannique esprit de cet homme, de précipitation sauvage et sans respect du temps. La tête de Montmorency vient de tomber sous les yeux de la Reine, et il lui faut sourire et accepter des fêtes, descendre avec lui en Garonne, se laisser promener en France, et loger et coucher chez lui... Vicissitude étrange de la destinée qui s'amuse à nous prendre au plus beau moment, en pleine fête et couronné de fleurs, pour nous tordre le cou... Les violentes émotions de Richelieu, sa préoccupation terrible, l'effort qu'il avait fait, son audace craintive, enfin par-dessus tout le tourment de l'espoir, tout cela fut plus fort que lui. Et il fut frappé à Bordeaux. »

Mais le même écrivain avait cependant dit ailleurs (p. 47) :

« Richelieu avait été l'amant de Marie de Médicis, plus âgée de vingt ans, et il ne l'était plus (1630). Ses ennemis ont fait mille contes ridicules sur le libertinage de cet homme si occupé, si maladif, si espionné, observé spécialement par un Roi très-sévère. »

Il nous serait difficile de dire, après la lecture du livre de M. Michelet, si on ne devrait pas le classer aussi parmi les libelles qui ont été publiés par les ennemis de ce ministre.

rendez-vous, une nuit, dans le petit jardin du Louvre; que Madame de Chevreuse, qui étoit seule avec elle, s'étant un peu éloignée, entendit du bruit comme de deux personnes qui se luttoient; que s'étant rapprochée de la Reine, elle la trouva fort émue et M. de Buckingham à genoux devant elle; que la Reine, qui s'étoit contentée, ce soir, de lui dire en remontant dans son appartement que tous les hommes étoient brutaux et insolents, lui avoit commandé, le lendemain au matin, de demander à M. de Buckingham s'il étoit bien assuré qu'elle ne fût pas en danger d'être grosse; que depuis cette aventure, elle Madame de Chevreuse, n'avoit eu aucune lumière d'aucune galanterie de la Reine[1], qu'elle lui avoit vu, dès l'entrée de

1. Les récits les plus contradictoires se sont produits au sujet de Buckingham et de son affection pour la reine Anne. La version de Tallemant des Réaux ne sert qu'à constater une fois de plus l'incertitude de cette tradition. Voici ce que raconte Tallemant :

« Il y eut quelque commerce entre eux (M. de Buckingham et le comte Olland, par le moyen de Madame de Chevreuse à qui le comte d'Olland en contoit), de sorte que quand Buckingham arriva pour épouser la reine d'Angleterre, la Reine régnante étoit toute disposée à le bien recevoir. Il y eut bien des galanteries, mais ce qui fit le plus de bruit, ce fut quand la cour alla à Amiens pour s'approcher d'autant plus de la mer. Buckingham tint la Reine toute seule dans un jardin, au moins il n'y avoit qu'une Madame de Vernet, sœur de feu M. de Luynes, dame d'atours de la Reine; mais elle étoit d'intelligence et s'étoit assez éloignée. Le galant culbuta la Reine et lui écorcha les cuisses avec ses chausses en broderies, mais ce fut en vain, car elle appela tant de fois, que la dame d'atours, qui faisoit la sourde oreille, fut contrainte de venir au secours. Cette Madame du Vernet fut chassée pour cela; mais comme elle avoit gagné du bien, feu M. de Bouillon la Mark l'épousa.

« Quelques jours après, la Reine régnante étant demeurée à Amiens, soit qu'elle se trouvât mal ou qu'elle ne fût pas nécessaire pour accompagner la reine d'Angleterre à la mer, car elle n'eût fait que de l'embarras, Buckingham, qui avoit pris congé de la Reine comme les autres, retourna quant il eut fait trois lieues, et comme la Reine ne songeoit à rien, elle le voit à genoux au chevet de son

la Régence, une grande pente pour M. le Cardinal; mais qu'elle n'avoit pu démêler jusques où cette pente l'avoit portée; qu'il étoit vrai qu'elle avoit été chassée de la cour sitôt après; qu'elle n'auroit pas eu le temps d'y voir clair, quand même il y auroit eu quelque chose; qu'à son retour en France, après le siége de Paris, la Reine, dans les commencements, s'étoit tenue si couverte avec elle, qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer; que depuis qu'elle s'y étoit raccoutumée, elle lui avoit vu, dans des moments, de certains airs qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham; qu'en d'autres, elle avoit remarqué des circonstances qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entre eux qu'une liaison intime d'esprit; que l'une des plus considérables étoit la manière dont le Cardinal vivoit avec elle, peu galante et même rude; ce qui toutefois, ajoutoit Madame de Chevreuse, a deux faces de l'humeur dont je connois la Reine[1]; Buckinhgam me

lit. Il y fut quelque temps, baise le bout des draps et s'en va (t. II, p. 10). »

Les Mémoires de la Rochefoucauld disent aussi que la Reine fut contrainte d'appeler ses femmes. Madame de Motteville raconte que la Reine appela son écuyer et le blâma de l'avoir quittée. La Porte ajoute : « On résolut d'assoupir la chose autant qu'on pourroit. »

Un pamphlétaire de la Fronde dit également :

« J'ai ouï dire que lorsque Buckingham, grand-amiral d'Angleterre, arriva en France, la Reine en devint passionnément amoureuse et le Roi extrêmement jaloux, jusque là même que Buckingham l'alla visiter dans son lit, où elle étoit incommodée, contre l'ordinaire des princesses, qui, en cet état, ne reçoivent point de visites; prenant congé d'elle et lui prenant la main, en tira le gant qu'il montra peu après à plusieurs courtisans de la cour, par une vanité extraordinaire. »

Enfin, on doit également consulter sur ce sujet les deux historiens les plus accrédités du règne de Louis XIII, le père Griffet et M. Bazin.

M. Cousin a aussi examiné la valeur historique de toutes ces historiettes sur la Reine, mère de Louis XIV.

1. Un nouveau paradoxe, relatif à la Reine, vient d'être récem-

disoit autrefois qu'il avoit aimé trois reines, qu'il avoit été obligé de gourmer toutes trois; c'est pourquoi je

ment découvert. Nous extrairons du livre de M. Michelet, *Richelieu et la Fronde*, les passages suivants tirés du chapitre ayant pour titre *Naissance de Louis XIV* (p. 203) :

« Il en advint à Paris, en 1637, comme à Lyon en 1630. L'enfant apparut au moment où la mère se croyait perdue si elle n'était enceinte. Il vint exprès pour la sauver. C'est l'*ultima ratio* des femmes, c'est le *Deus in machinâ* qui vient trancher le nœud qu'on ne peut dénouer..... Il est curieux de savoir quels serviteurs de confiance entouraient notre Reine à ce moment. Son écuyer Patrocle la trahissait; elle ne l'ignorait pas. Laporte était à la Bastille. Bouvart, le médecin dévot, peu scrupuleux (qui ordonnoit au Roi une maîtresse), n'était pas très-sûr pour la Reine; il avait avoué l'avortement (1631). Au total, l'homme sûr, à qui la Reine pouvait se fier, était Guitaut, capitaine des gardes. Guitaut n'étoit pas jeune, et il avoit souvent la goutte. Il devait être suppléé dans ces moments par celui qui avait la survivance de sa charge, son neveu Comminges, un beau jeune homme, brave et spirituel, vrai héros de roman. C'est lui pendant la Fronde à qui la Reine donna la périlleuse mission d'arrêter l'idole du peuple, le conseiller Broussel. Mais Mazarin (jaloux sans doute) ne le laissa pas près de la Reine, et l'envoya mourir en Italie. La familiarité royale avec les hauts domestiques était extrême alors. La disposition même des appartements était telle, que les princes et princesses, à tout moment en évidence, et dans les choses que nous cachons le plus, vivaient (tranchons le mot) dans un étrange pêle-mêle. L'exhaussement même de la royauté, la divinisation des personnes royales, qui eut lieu en ce siècle, les enhardissaient fort et leur faisaient accorder aux simples mortels qui les entouraient une trop humaine intimité. »

De ce premier paradoxe, M. Michelet passe à celui de l'intervention de Mademoiselle de la Fayette, religieuse à la Visitation, pour persuader au Roi d'aller coucher au Louvre avec la Reine et de donner un Dauphin à la France (voyez p. 207), et il en tire la conséquence que Louis XIV fut conçu du 9 au 10 décembre 1636. Enfin, il termine ce chapitre ainsi :

« Si je ne craignais de faire tort à ce pauvre Roi (Louis XIII), je dirais que, malgré ses sentiments chrétiens, il se fût consolé sans peine de voir crever son Espagnole. La Française était là (non plus la Fayette impossible), mais cette vive Gasconne [Mademoiselle de Hautefort] qui le tenait alors. La dame qui écrivit son histoire assure que toute la nuit, pendant que la Reine criait, il se faisait lire l'histoire des rois veufs, qui, comme Assuérus, épousèrent leurs sujettes. »

ne sais qu'en juger. Voilà comme Madame de Chevreuse m'en parloit[1]. Je reviens à ma narration.

Je n'étois pas assez chatouillé de la figure que je faisois contre M. le Prince, quoique je m'en tinsse très-honoré, pour ne pas concevoir, dans toute leur étendue, les précipices du poste où j'étois. « Où allons-« nous? dis-je à M. de Bellièvre, qui me paroissoit « trop aise de ce que M. le Prince ne m'avoit pas dé-« voré; pour qui travaillons-nous? Je sais que nous « sommes obligés de faire ce que nous faisons; je sais « que nous ne pouvons mieux faire; mais nous de-« vons-nous réjouir d'une nécessité qui nous porte à « un mieux, duquel il n'est presque pas possible que « nous ne retombions bientôt dans le pis? — Je vous « entends, me répondit le président de Bellièvre, et « je vous arrête en même temps pour vous dire ce

1. Les libelles de la Fronde n'ont pas épargné la Reine au sujet de Mazarin, nous nous contenterons de citer les extraits suivants : 1° *La vérité prononçant ses oracles sans flatterie*. — 26 septembre 1652. — La Reine. « Cet attachement pour le cardinal Mazarin a fondé dans la sotte créance de certains, le soupçon d'un mariage entre lui et la Reine. Il en est beaucoup qui en ont jugé avec moins de modération. Tout le monde a conclu que cette princesse étoit ou mal conseillée, ou mal intentionnée. »

2° *Requête civile contre la conclusion de la paix*. « S'il est vrai, ce qu'on dit, qu'ils (la Reine et Mazarin) soient liés ensemble par un mariage de conscience et que le père Vincent, supérieur de la Mission, ait ratifié le contrat, ils peuvent tout ce qu'ils font, et davantage, ce que nous ne voyons pas. »

3° *L'Exorciste de la Reine* : « N'accusons pas la Reine; ses inclinations sont débauchées, son esprit est troublé, ses sentiments sont violentés, son imagination est renversée, son jugement est ébranlé, ses sens sont tous effarés, enfin elle est possédée par Mazarin. »

Le Parlement s'émut à la publication de ces odieux libelles

Voyez aussi le *Silence au bout du doigt* (*Choix de Mazarinades*, t. I, p. 500. *Coll. de la Société de l'histoire de France*), et la *Lettre de la Signora Foutakina à Messer Julio Mazarini*, touchant l'armement des bardaches pour donner secours à Son Éminence (en vers burlesques), 1651.

« que j'ai appris de Cromwell (M. de Bellièvre l'avoit « vu et connu en Angleterre) ; il me disoit un jour que « l'on ne monte jamais si haut que quand l'on ne sait « où l'on va. — Vous savez, dis-je à M. de Bellièvre, « que j'ai horreur pour Cromwell ; mais quelque grand « homme que l'on nous le prône, j'y ajoute le mépris ; « s'il est de ce sentiment, il me paroît d'un fou. » Je vous rapporte ce dialogue, qui n'est rien en soi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a à ne jamais parler des gens qui sont dans les grands postes. M. le président de Bellièvre, en rentrant dans son cabinet où il y avoit force gens, dit, sans y faire réflexion, cette parole, comme une marque de l'injustice que l'on me faisoit quand on disoit que mon ambition étoit sans mesure et sans borne ; elle fut rapportée au Protecteur qui s'en ressouvint avec aigreur, dans une occasion dont je vous parlerai dans la suite, et qui dit à M. de Bordeaux, ambassadeur de France en Angleterre : « Je « ne connois qu'un homme au monde qui me mé- « prise, qui est le cardinal de Retz. » Cette opinion faillit me coûter cher. Je reprends le fil de ma narration.

Monsieur, qui étoit très-aise de s'être tiré à si bon marché des embarras que vous avez vus ci-dessus, ne songea qu'à les éviter pour l'avenir, et il alla, le 26 [août], à Limours, pour faire voir, ce dit-il à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que M. le Prince faisoit.

Le lundi 28 et le lendemain, M. le Prince fit tous ses efforts au Parlement pour obliger la compagnie à presser la Reine, ou à le justifier, ou à donner les preuves de l'écrit qu'elle avoit envoyé contre lui. Mais M. le Premier Président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération jusques à ce que M. le duc d'Or-

léans fût revenu; et comme il étoit persuadé qu'il ne reviendroit pas sitôt, il consentit qu'il fût prié, par la compagnie, de venir prendre sa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dînée du 29, accompagné de M. de Beaufort, pour l'en presser. Il n'y gagna rien, et Jouy vint, à minuit, de la part de Monsieur, chez moi, pour me dire tout ce qui s'étoit passé dans leur conversation, et pour me commander d'en rendre compte à la Reine, dès le lendemain.

Ce lendemain qui fut le 30, M. le Prince vint au Palais et il eut le plaisir d'y voir jouer à M. de Vendôme l'un des plus ridicules personnages que l'on puisse imaginer; il lui demanda acte de la déclaration qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas ouï parler, depuis l'année 1648, de la recherche de Mademoiselle Mancini, et vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. M. le Prince ayant demandé ensuite au Premier Président si la Reine avoit répondu aux remontrances que la compagnie avoit faites sur ce qui le regardoit, l'on envoya quérir les gens du Roi, ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de M. le duc d'Orléans, qui étoit à Limours [1]. M. le Prince se plaignit de ce délai comme d'un déni de justice; beaucoup de voix s'élevèrent, et M. le Premier Président fut obligé, après beaucoup

1. La *Muse historique* dit en effet (p. 153) :

Gaston, depuis cinq ou six jours
Est dans sa maison de Limours,
Où son illustre fille aînée
L'alla voir une après-dînée,
Pour le convier au retour
De la part, dit-on, de la cour.
Mais ce prince donna parole
Au seigneur président Viole,
Qui survint presqu'au même instant,
Qu'il n'iroit point sitôt, pourtant ;
Dont la princesse, un peu confuse,
En vint faire à la Reine excuse.

de résistance, à faire la relation de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal, le samedi précédent, qui étoit le jour auquel il avoit fait les remontrances. Il les avoit portées avec une force et il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir à la Reine l'utilité et même la nécessité de la réunion de la maison royale. Il finit le rapport qu'il en fit au Parlement, en disant que la Reine l'avoit remis, aussi bien que les gens du Roi, au retour de M. le duc d'Orléans.

M. le président de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la compagnie, pour l'inviter à venir prendre sa place, n'en avoit rapporté qu'une réponse fort ambiguë ; et ce qui marqua encore davantage qu'apparemment il n'y viendroit pas, fut que M. de Beaufort, qui avoit accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avoit commandé de prier la compagnie de sa part de ne le point attendre, comme il avoit été résolu, pour consommer ce qui concernoit la déclaration contre M. le Cardinal.

Le 31 [août], M. le Prince vint encore au Palais, et y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit point encore fait de réponse aux remontrances; il est vrai qu'elle avoit fait dire simplement par M. le Chancelier, aux gens du Roi, qu'elle attendoit M. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours à cinq heures du matin. Vous croyez sans doute que cet envoi de M. de Brienne à Limours fut pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne point venir au Parlement, ou pour l'y confirmer; et vous aurez encore plus de sujet d'en être persuadée, quand je vous aurai dit que la Reine m'avoit commandé, la veille, de lui écrire, de sa part, qu'elle étoit pénétrée de la reconnoissance (elle se servit de ces mots), qu'elle conserveroit toute sa vie, de ce qu'il avoit ré-

sisté aux dernières instances de M. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plutôt le moment de la nuit dans lequel Métayer, valet de chambre de M. le Cardinal, arriva avec une dépêche qui portoit entre autres choses ces propres mots, à ce que j'ai su depuis du maréchal du Plessis, qui m'a dit les avoir vus en l'original : « Donnez, Madame, à M. le Prince, toutes les « déclarations d'innocence qu'il voudra, tout est bon « pourvu que vous l'amusiez et que vous l'empêchiez « de prendre l'essor. » Ce qui est admirable, c'est que la Reine m'avoit dit à moi-même, trois jours devant, qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur, que M. le Prince fût déjà été en Guienne, pourvu, ajouta-t-elle, que le monde ne crût pas que ce soit moi qui l'y ait poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé de vous dire, déjà dans une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les histoires, et impénétrables à ceux mêmes qui s'en sont trouvés les plus proches. Je me souviens qu'en ce temps-là nous fîmes tout ce qui fut en nous, Madame la Palatine et moi, pour démêler la cause de cette variation si prompte, que nous soupçonnâmes qu'elle étoit l'effet de quelque négociation souterraine, et que nous crûmes depuis avoir pleinement éclairci que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confirme dans cette opinion est que :

Le 1er de septembre, la Reine fit dire, en sa présence, par M. le Chancelier, au Parlement qu'elle avoit mandé au Palais-Royal, que comme les avis qui lui avoient été donnés, touchant l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'avoient point eu de suite, Sa Majesté vouloit bien croire qu'il n'étoit pas véritable; et que :

Le 4, M. le Prince déclara, en pleine assemblée de

chambre, que cette parole de la Reine n'étoit pas une justification suffisante pour lui, puisqu'elle marquoit qu'il y eût paru du crime, si la première accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un arrêt en forme, et il s'étendoit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parut visiblement que le prétendu adoucissement de la Reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été non plus de celui de Monsieur, il fit le même effet, dans son esprit, que s'il y eût eu un raccommodement véritable. Il rentra dans ses soupçons, il changea tout à fait de ton en répondant à Doujat et à Menardeau, qui avoient été députés du Parlement[1], dès le 2 [de septembre], pour le prier de venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas.

Il y alla effectivement, et il me soutint tout le soir du 3, qu'un changement si soudain ne pouvoit avoir eu d'autre cause qu'une négociation couverte; il crut que la Reine, qui lui fit des serments du contraire, le jouoit; et le 4, il appuya, avec tant de chaleur, la proposition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la compagnie qui n'allassent pas à faire des remontrances à la Reine, pour obtenir une déclaration d'innocence en forme, en faveur de M. le Prince, qui

1. Loret dit également dans sa *Muse historique* (p. 154):

Ces deux sénateurs équitables,
Ces deux esprits considérables,
Messieurs Doujat et Ménardeau,
Qu'on charge toujours du fardeau
D'aller vers l'Altesse Royale,
Sont partis, sans crainte du hâle,
Par un ordre du Parlement
Pour la supplier humblement
De revenir en cette ville
Avec toute sa famille,
Et se ranger auprès du Roi;
Ou, s'il ne veut, dire pourquoi!

pût être enregistrée devant la majorité. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la majorité échéoit le 7. M. le Premier Président ayant dit, en opinant, qu'il étoit juste d'accorder cette déclaration à M. le Prince, mais qu'il étoit aussi nécessaire qu'il rendît auparavant ses devoirs au Roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuses qui demandoient la déclaration contre le Cardinal.

Ces deux déclarations [1] furent apportées au Parlement le 5, avec une troisième pour la continuation du Parlement, mais seulement pour les affaires publiques.

Le 6 [septembre], celle qui concernoit le Cardinal et l'autre, qui étoit pour la continuation du Parlement, furent publiées à l'audience. Mais la première, c'est-à-dire celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince, fut remise au jour de la majorité, sous prétexte de la rendre plus authentique et plus solennelle par la présence du Roi; mais, en effet, dans la vue de se donner du temps pour voir ce que l'éclat de la majorité royale, que l'on avoit projeté d'y faire paroître dans toute sa pompe, produiroit dans l'esprit des peuples. Ce qui me le fait croire, est que Servien dit, deux jours après, à un homme de créance de qui je ne l'ai su que plus de dix ans après, que si la cour se fût bien servie de ce moment, elle auroit opprimé et les princes et les Frondeurs. Cette pensée étoit folle; et les gens qui eussent bien connu Paris n'eussent pas été assurément de cette opinion.

1. L'une contre le cardinal Mazarin, et l'autre constatant l'innocence de M. le prince de Condé.

CHAPITRE XXXII

MAJORITÉ DU ROI LOUIS XIV.

SEPTEMBRE 1651. — La majorité du Roi déclarée au Parlement. — M. le prince de Condé n'assiste pas à cette cérémonie. — Il écrit au Roi. — Mécontentement de la Reine. — *M. le Prince périra ou je périrai.* — M. le Prince à Chantilly. — Les nouveaux ministres. — M. de Chavigny et le duc d'Orléans. — M. le Prince à Angerville. — Chavigny se retire en Touraine. — *Un des plus grands secrets de la vie est de savoir s'ennuyer.* — M. le Prince et le maréchal de Turenne. — Mécontentement du maréchal. — Le duc de Bouillon. — M. le Prince se réfugie en Guienne. — Joie du duc d'Orléans à l'occasion de ce départ. — Il fait faire à M. le Prince des propositions d'accommodement par Croissy. — Elles sont refusées. — Madame de Longueville et les subalternes du parti de M. le Prince. — Le prince de Conti. — Voyage de la cour en Berri et en Poitou. — La duchesse de Longueville, le prince de Conti et le duc de Nemours se retirent à Bordeaux. — Madame de Châtillon. — Le duc de Longueville et le comte de Grandpré. — Défection de Marsin. — La noblesse de Guienne. — Le maréchal de la Force. — Le comte du Dognon. — Lenet envoyé en Espagne. — Prise de Bergues-Saint-Winox. — L'armée du Roi. — Les villes d'Agen, de Saintes et de Cognac. — *La valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficultés les nouvelles troupes contre les vieilles.* — Gourville. — Déclaration du Roi contre M. le Prince envoyée au Parlement. — *Moment fatal et décisif de la résolution.* — La Reine désire le retour de Mazarin. — Le duc d'Orléans. — M. de Châteauneuf. — Le premier président Molé. — M. de la Vieuville. — *Tous les hommes ont une inclination naturelle à chercher plutôt le soulagement présent dans ce qui leur fait peine, que prévenir à ce qui leur en doit faire un jour.* — Bévue des Frondeurs. — Quel parti prendre? — MM. de Châteauneuf et de Villeroi. — Le comte d'Harcourt en Guienne. Le parlement de Paris. — Dissension dans la maison de Monsieur. — Hocquincourt va proposer une armée au cardinal Mazarin. — Joie de Son Éminence. — Les négociations avec tous les partis. — MM. de Turenne et de Bouillon. — Madame la Palatine. — La Reine décidée à rappeler Mazarin. — *Le duc de Bouillon sait mieux que personne parler le plus quand il dit le moins.* — *Une confabulation.* — Turenne et Bouillon s'accommodent avec la cour. — Le duc d'Orléans veut les faire arrêter. — Le Coadjuteur s'y oppose et fait échouer ce projet. — Bruneau et les médailles de Monsieur. — Le duc de la Rochefoucauld veut faire enlever le Coadjuteur. — Les domestiques du duc veulent assassiner Retz. — Talon en prévient le Coadjuteur. — Les conjurés manquent leur coup. — Ils sont arrêtés. — M. de Caumartin et Madame de Rhodes. — *Les hommes ne sont pas les*

maîtres de la vie des autres hommes. — L'interlocutoire incarné. — La plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnaissent à eux-mêmes. — Hardiesse de la Reine. — Le Coadjuteur propose aux Frondeurs de former un tiers-parti.

[6 septembre 1651.] M. le Prince, qui n'avoit pas plus de confiance à la cour qu'aux Frondeurs, n'étoit pas si mal fondé dans la défiance qu'il prit des uns et des autres; il ne se voulut pas trouver à la cérémonie [de la majorité]; et il se contenta d'y envoyer M. le prince de Conti, qui rendit au Roi [1] une lettre en son nom, par laquelle il supplioit Sa Majesté de lui pardonner si les calomnies et les complots de ses ennemis ne lui permettoient pas de se trouver au Palais; et il ajoutoit que le seul motif du respect qu'il avoit pour elle, l'en empêchoit. Cette dernière parole, qui sembloit marquer que sans la considération de ce respect il y eût pu aller en sûreté, aigrit la Reine au delà de tout ce que j'en avois vu jusqu'à ce moment; et elle me dit le soir ces propres mots : « M. le Prince périra, « ou je périrai. » Je n'étois pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion. Comme je ne laissai pas de lui représenter, par le seul principe d'honnêteté, que l'expression de M. le Prince pouvoit avoir un autre sens et plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colère : « Voilà une fausse générosité; que « je les hais ! »

Ce qui est constant, est que la lettre de M. le Prince au Roi étoit très-sage et très-mesurée.

1. Si l'on s'en rapportait à M. Michelet (*Richelieu et la Fronde*, p. 304), Mazarin aurait donné au Roi la plus singulière éducation : abandon, misère, plaisir à jouer les valets, tel aurait été son passe-temps, et la Reine, ajoute M. Michelet, tout en disant que Mazarin n'était pas dangereux pour les femmes, qu'il *avait d'autres mœurs*, lui avait cependant confié son fils Son valet de chambre seul lut-

M. le Prince, qui après le voyage de Trie[1] étoit revenu à Chantilly[2], y apprit que la Reine avoit déclaré le jour de la majorité, qui fut le 7 du mois [de septembre], les nouveaux ministres[3]. Et ce qui acheva de

tait pour en faire un honnête homme malgré tout le monde. Le jeune Roi était très-beau, bien né et bien doué, sans grand éclat d'esprit, mais d'un bon jugement, et il préférait son valet de chambre malgré toutes ses sévérités. Il fallut chasser cet honnête homme pour que l'enfant cédât au vice (Voyez p. 362 le récit relatif au Roi et aux neveux du Cardinal). On verra, la Porte chassé, comment allèrent les choses et dans quel bourbier allait tomber l'enfant, si de bonne heure il n'eût eu des maîtresses. Les femmes le sauvèrent de l'effroyable éducation de Mazarin (p. 305, voyez aussi p. 363). — Plus loin (p. 348) M. Michelet dit encore : Sa mère paraît l'avoir confié de bonne heure à la maternité galante d'une dame fort laide, Madame de Beauvais, sa première femme de chambre, pas jeune et qui n'avait qu'un œil. Elle n'en fut pas moins, dit Saint-Simon, la première aventure du Roi.

1. Loret dit, dans la *Muse historique*, p. 155 :

> Monsieur le prince de Condé,
> A qui l'on a tout accordé,
> Parti d'ici mardi pour Trie,
> Dont la Reine fut très-marie.

2. Le château de Chantilly appartenait aux Condé depuis la Régence, et cette résidence royale avait été chantée plusieurs fois par les poëtes du temps. *Damon et la bergère de Sylvie* fut composé à l'occasion de l'emprisonnement de Henri II, prince de Condé, et on la réimprima sans y changer un seul mot lors de l'emprisonnement du Grand Condé, son fils.

L'un des beaux parcs du château de Chantilly porte encore le nom de Sylvie, et a été célébré en vers par le poëte Théophile. Un libelle du temps nous apprend aussi qu'en 1650 « Bragelogne, enseigne des gardes du corps, essaya de briser le cercueil de Mademoiselle de Dunois, morte depuis peu et exposée dans la chapelle de Chantilly pour être transportée aux Carmélites de Paris. » Cette anecdote se trouve dans le libelle ayant pour titre : *Lettre de Madame la princesse douairière de Condé*, etc. Elle est datée de Chilly.

3. La *Muse historique* raconte, ainsi qu'il suit, ce changement de ministère (p. 157. Édition de M. Ravenel) :

> Le sieur président Maisons
> Nonobstant toutes ces raisons,
> Changea la faveur en disgrâce
> Et l'on mit Vieuville en sa place...

le résoudre à s'éloigner encore davantage de la cour, fut l'avis qu'il eut, dans le même moment, par Chavigny, que Monsieur ne s'étoit pu empêcher de dire en riant, à propos de cet établissement : « Celui-ci « durera plus que celui du Jeudi-Saint. » Il ne laissa pas de supposer, dans la lettre qu'il écrivit à Monsieur, pour se plaindre de ce même établissement et pour lui rendre compte des raisons qui l'obligeoient de quitter la cour; il ne laissa pas, dis-je, de supposer et sagement, que Monsieur partageoit l'offense avec lui. Monsieur, qui dans le fond étoit ravi de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guère moins de se pouvoir, ou plutôt de se vouloir persuader à soi-même que M. le Prince étoit content de lui, et par conséquent la dupe du concert dont il avoit été avec la Reine touchant la nomination des ministres. Il crut que, par cette raison, il pouvoit fort bien demeurer avec lui à tous événements; et le foible qu'il avoit toujours à tenir des deux côtés, l'emporta même plus loin et plus vite, en cette occasion, qu'il n'avoit accoutumé : car il eut tant de précipitation de faire paroître de l'amitié à M. le Prince, au moment de son départ, qu'il ne garda plus aucune mesure avec la

Le Chancelier eut son congé
Sans paroître trop affligé...
Molé, le vieillard honorable,
Avec sa barbe vénérable,
Après ce déplaisant congé,
Lui fut aussitôt subrogé.
C'est, ce dit-on, un personnage
Adroit, complaisant et très-sage
Bon politique, bon François
Et grand ami des vieilles lois.
Châteauneuf de qui la fortune,
Par une inconstance importune
N'est pas toujours en même état,
Fut fait grand ministre d'État
Par une exclusion totale
De Jules et de sa cabale

Reine, et qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sousmain des fausses avances qu'il fit pour le rappeler. Il lui dépêcha un gentilhomme pour le prier de l'attendre à Angerville; il donna, en même temps, charge à ce gentilhomme de n'arriver à Angerville que quand il sauroit que M. le Prince en seroit parti. Comme il se défioit de la Reine, il ne lui vouloit pas faire la confidence de cette méchante finesse, qu'il ne faisoit que pour persuader à M. le Prince qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne demeurât à la cour. La Reine qui sut l'envoi du gentilhomme et qui n'en sut pas le secret, crut qu'il n'avoit pas tenu à Monsieur de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla; je lui dis ingénument ce que j'en croyois, qui étoit le vrai, quoique Monsieur ne m'eût fait sur cela qu'un galimatias fort embarrassé et fort obscur. La Reine ne crut pas que je la trompasse, mais elle s'imagina que j'étois trompé, et que Chavigny s'étoit rendu maître de l'esprit de Monsieur à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée; Monsieur haïssoit Chavigny plus que le démon : et le seul principe de sa conduite, en tout ce que je viens de dire, ne fut que la timidité qui cherche toujours à se rassurer par des ménagements, même ridicules, avec tous les partis. Mais devant que d'entrer plus avant dans la suite de ce récit, je crois qu'il est à propos que je vous rende compte d'un détail assez curieux, qui concerne ce M. de Chavigny, que vous avez déjà vu et que vous verrez encore au moins pour quelque temps sur le théâtre.

Je crois que je vous ai déjà dit que Monsieur avoit été sur le point de demander son éloignement à la Reine, un peu après le changement du Jeudi-Saint; et qu'il ne changea de sentiment que sur ce que je lui

représentai, qu'il étoit de son intérêt de laisser dans le Conseil un homme qui fût aussi capable que celui-là d'éveiller et de nourrir la division et la défiance entre ceux de la conduite desquels Son Altesse Royale n'étoit pas contente. Il se trouva, par l'événement, que ma vue n'avoit pas été fausse; l'attachement qu'il avoit à M. le Prince contribua beaucoup à rendre à la Reine toutes les actions de ce parti très-suspectes, parce qu'elle ne pouvoit pas ignorer la haine envenimée que Chavigny avoit pour le Cardinal. Elle fut très-bien informée qu'il avoit été l'instigateur principal de l'expulsion des trois sous-ministres; le ressentiment qu'elle en eut l'obligea à lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après cette expulsion. Il s'en excusa sous le prétexte de la maladie de sa mère; il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut plus assez dans Paris pour l'y conserver, la Reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi; et elle me dit, avec une aigreur inconcevable contre lui : « J'aurai la joie de le voir « sur le pavé comme un laquais. » Elle lui fit dire, par cette raison, par M. le maréchal de Villeroi [1], le propre jour de l'établissement des nouveaux ministres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excusa sous le prétexte de ses affaires domestiques; il se retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du Roi à Paris, où vous verrez, dans la suite, qu'il joua un triste et ridicule personnage, qui lui coûta à la fin et l'honneur et la vie. M. de la Rochefoucauld a dit très-sagement qu'un des plus grands secrets de la vie est de savoir s'ennuyer.

1. Villeroi, gouverneur du Roi, venoit d'être fait duc et pair : on parle peu de sa vaillance, mais il est doux, sage et courtois, et tout à fait fin et matois (Loret).

Devant que je reprenne la suite de mon discours, il est nécessaire que je vous explique ce qui se passa entre M. le Prince et M. de Turenne. Aussitôt après que M. le Prince fut sorti de Paris pour aller à Saint-Maur, MM. de Bouillon et de Turenne s'y rendirent, y offrirent leurs services à M. le Prince, avec lequel ils paroissoient effectivement tout à fait engagés. M. le Prince m'a dit depuis que, la veille du jour qu'il quitta Saint-Maur pour aller à Trie, d'où il ne revint plus à la cour, M. de Turenne lui avoit encore promis si positivement de le servir, qu'il avoit même accepté et reçu un ordre signé de sa main, par lequel il ordonnoit à la Moussaye, qui commandoit pour lui dans Stenay, de lui remettre la place, et que la première nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il alloit commander l'armée du Roi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le Prince est l'homme que j'aie jamais connu le moins capable d'une imposture préméditée. Je n'ai jamais osé faire expliquer M. de Turenne sur ce point; mais ce que j'en ai tiré, en lui en parlant indirectement, est qu'aussitôt après la liberté de M. le Prince, il eut tous les sujets du monde d'être mécontent de son procédé à son égard; qu'il lui préféra en tout M. de Nemours, qui n'approchoit pas de son mérite et qui ne lui avoit pas rendu, à beaucoup près, tant de services, et que, par cette raison, il se crut libre de ses premiers engagements. Vous observerez, s'il vous plaît, que je n'ai jamais vu personne moins capable d'une vilenie que M. de Turenne[1]. Reconnoissons encore de bonne foi qu'il y a

1. Tout ce que le cardinal de Retz, qui connut le maréchal de Turenne, dit de son caractère, nous paraît peu ressembler au portrait suivant que M. Michelet trace de cet homme de guerre, dans son volume sur la Fronde (p. 391) :

« Hors de la guerre, Turenne était un très pauvre homme, tout à

des points inconcevables dans l'histoire, à ceux mêmes qui se sont trouvés le plus proches des faits. Je reprends le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville [1], prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bordeaux, et la Reine, qui, comme je vous l'ai déjà dit, ce me semble, eût été bien aise, si elle eût suivi son inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçu une leçon contraire de Brusle, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur qui, fortifié par les conseils de Chavigny et persuadé d'ailleurs que la cour avoit des négociations secrètes avec M. le Prince, feignoit, à toutes fins, un grand empressement pour faire en sorte que M. le Prince ne s'éloignât pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite, fut qu'une ouverture qui fut faite, en ce temps-là, à ce que l'on a cru, par M. le Tellier, lui fit croire qu'il jouoit à jeu sûr et que son empressement qui paroîtroit aller à rappeler M. son cousin à la cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans son gouvernement, à quoi Monsieur prétendoit qu'il trou-

fait terre à terre, et s'il ne fit jamais de mauvaises manœuvres, il fit bien de fausses démarches. Les très-bons portraits qu'on en a, donnent une tête assez forte, médiocre, bourgeoise, où personne ne devinerait le descendant des Turenne du Midi, ni le frère de M. de Bouillon. C'est un terne visage hollandais (il l'était de mère ou d'éducation), qui tournerait au bonasse s'il n'avait la bouche fort arrêtée, réservée, mais très-ferme. Cet homme de si grande résolution était hésitant de parole, trivial, ennuyeux, filandreux. L'état d'infériorité où il fut longtemps, comme cadet et bas-officier dans les armées de la Hollande, resta en lui toute sa vie. Il était fort modeste, fort serré, non avare, mais extrêmement économe. Son flegme était extraordinaire, et rien, pas même la plus brusque surprise ne l'en faisait sortir. »

1. Sur le séjour de Condé à Angerville et les résolutions du prince à cette époque, voyez notre édition des Mémoires de Lenet, p. 527. (*Collection Michaud*.)

veroit son compte en toute manière. Cette ouverture fit que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurât paisible dans ses gouvernements jusqu'à ce que l'on eût assemblé les États Généraux. Cette proposition est de la nature de ces choses dont j'ai déjà parlé, qui ne s'entendent point, parce qu'il est impossible d'expliquer et même de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la cour, soit par le Tellier, soit par un autre, et il ne l'est pas moins qu'il n'y avoit rien au monde de si contraire aux véritables intérêts de la cour, parce que ce repos imaginaire de M. le Prince, dans ses gouvernements, lui donnoit lieu d'y conserver, d'y fortifier et d'y augmenter ses troupes qui y étoient en quartier d'hiver. Monsieur la reçut avec une joie qui me surprit au dernier point, parce qu'il m'avoit dit, plus de mille fois, que de l'humeur qu'il connoissoit le Cardinal susceptible de toutes négociations, il ne croyoit rien de plus opposé aux intérêts de lui Monsieur, que les interlocutoires entre M. le Prince et la cour. En pouvoit-on trouver un plus dangereux sur ce fondement, que celui auquel cette proposition donnoit lieu? Ce qui est de plus merveilleux, fut que ce qui étoit assurément très-pernicieux et à la cour et à Monsieur, fut rejeté par M. le Prince, et que son destin le porta à préférer et à son inclination et à ses vues le caprice de ses amis et de ses serviteurs. Je ne sais de ce détail que ce que Croissy, qui fut envoyé par Monsieur à Bourges, m'en a dit depuis à Rome; mais je suis persuadé qu'il m'en a dit la vérité, parce qu'il n'avoit aucun intérêt à me la déguiser. En voici le particulier.

M. le Prince, qui étoit, par son inclination, très-éloigné de la guerre civile, parut d'abord à Croissy très-bien disposé à recevoir les propositions qu'il lui

portoit de la part de Monsieur, et avec d'autant plus de facilité que les offres qu'on lui faisoit le laissoient pour très-longtemps dans la liberté de choisir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il est extrêmement difficile à se résoudre à refuser des propositions de cette nature, quand elles arrivent justement dans les instants où l'on est pressé de prendre un parti qui n'est pas de son inclination. Je vous ai déjà dit que celle de M. le Prince étoit très-éloignée de la faction et de la guerre civile, et tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fussent aussi passés assez facilement, s'ils eussent pu convenir ensemble des conditions de son accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver son avantage particulier : personne ne se croyoit en état de le pouvoir, parce que personne n'avoit assez de créance dans son esprit pour exclure les autres de la négociation. Ils voulurent tous la guerre, parce aucun d'eux ne crut pouvoir faire la paix; et cette disposition générale, se joignant à l'intérêt que Madame de Longueville trouvoit à demeurer éloignée de M. son mari, forma un obstacle invincible à l'accommodement.

L'on ne connoît pas ce que c'est que le parti, quand on s'imagine que le chef en est le maître; son véritable service y est presque toujours combattu par les intérêts, même assez souvent imaginaires, des subalternes; et ce qui est encore de plus fâcheux, est que quelquefois son honnêteté, et presque toujours la prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croissy m'a dit plusieurs fois que le soulèvement des amis de M. le Prince alla, en ce rencontre, jusqu'au point de faire entre eux un traité, à Montrond, où il étoit allé voir Madame sa sœur, par lequel ils s'obligèrent de l'abandonner et former un tiers-parti sous

le nom et sous l'autorité de M. le prince de Conti, en cas que M. le Prince s'accommodât avec la cour aux conditions que M. le duc d'Orléans lui avoit fait proposer. J'aurois eu peine à croire ce qu'il m'assuroit pourtant sur cela avec serment, vu la foiblesse et le ridicule de cette fanatique faction, si ce que j'avois vu, incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eût fourni un exemple aussi assez pareil. J'ai oublié de vous dire, en traitant cet endroit, que Madame de Longueville, quatre ou cinq jours après qu'elle fut revenue de Stenay, me demanda, en présence de M. de la Rochefoucauld, si, en cas de rupture entre les deux frères, je ne me déclarerois pour M. le prince de Conti. La subdivision est ce qui perd presque tous les partis, particulièrement quand elle y est introduite par cette sorte de finesse qui est directement opposée à la prudence; c'est ce que les Italiens appellent *comedia in comedia.*

Je vous supplie très-humblement de ne vous pas étonner si, dans la suite de cette narration, vous ne trouvez pas la même exactitude que j'y ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les assemblées du Parlement. La cour s'étant éloignée de Paris aussitôt après la majorité, qui fut le 7 du mois de septembre, pour aller en Berri et en Poitou, et M. le duc d'Orléans y agissant également entre la Reine et M. le Prince, le théâtre du Palais se trouva ainsi beaucoup moins rempli qu'il n'avoit accoutumé; et l'on peut dire que, depuis le jour de la majorité, qui fut, comme je viens de dire, le 7 de septembre, jusqu'à l'ouverture de la Saint-Martin suivante, qui fut le 20 de novembre, il n'y eut aucune scène considérable que celles du 7 et du 14 d'octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la compagnie que le Roi lui avoit envoyé un plein

pouvoir pour traiter avec M. le Prince, et qu'il avoit nommé, pour le suivre et le servir dans cette négociation, MM. d'Aligre et de la Marguerite, conseillers d'État, et MM. de Mesmes, Meinardeau et Cumont, du Parlement. Cette députation n'eut point de lieu, parce que M. le Prince, à qui M. le duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, avoit refusé la proposition comme captieuse du côté de la cour et faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'ingéroient avec lui. Il étoit arrivé à Bordeaux le 12, l'on en eut la nouvelle le 26 à Paris, et ce même jour le Roi partit pour Fontainebleau, où il sut, ce soir-là, qu'en faisant avancer la cour jusqu'à Bourges, elle en chasseroit les partisans de M. le Prince. M. de Châteauneuf et M. le maréchal de Villeroi pressèrent la Reine au dernier point de ne pas donner le temps au parti du prince de se former.

La cour s'étant donc avancée de Bourges à Poitiers et les principaux habitants s'étant déclarés pour le Roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé, avec trois ou quatre mille hommes, au blocus de Montrond, défendu par Persan; et M. le prince de Conti et Madame de Longueville se retirèrent à Bordeaux en grande diligence. M. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à Madame de Longueville plus que Madame de Châtillon et M. de la Rochefoucauld ne l'eussent souhaité[1]. M. le Prince crut qu'il avoit engagé dans son parti M. de Longueville, dans la conférence qu'il eut avec lui à Trie : ce qui n'eut pourtant aucun effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouen. Le mouvement que

1. La duchesse de Longueville venait du Berri, et son arrivée à Bordeaux fut regardée par Lenet comme très-intempestive. *Mémoires*, p. 531 de notre édition. Les *liaisons d'amitié* du duc de Nemours avec la duchesse sont confirmées par Lenet.

les troupes commandées par M. le comte de Tavannes, du côté de Stenay, donnèrent par l'ordre de M. le Prince, aussitôt qu'il eut quitté la cour, ne fut guère plus considérable; le comte de Grand-Pré, qui avoit quitté par son mouvement le service de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Villefranche, et une autre auprès de Givet.

La désertion de Marsin dans la Catalogne fut, en récompense, d'un très-grand poids. Il commandoit dans cette province lorsque M. le Prince fut arrêté. Comme on le connoissoit pour être son serviteur très-particulier, on ne jugea pas à la cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. L'on envoya ordre à l'intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussitôt après celle de M. le Prince, et fut rétabli même dans son emploi. Quand M. le Prince se retira de la cour après sa prison, et qu'il prit le chemin de Guienne, la Reine pensa à gagner Marsin et elle lui envoya les patentes de vice-roi de Catalogne, qu'il avoit passionnément souhaitées, et en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à temps de la sortie et de la marche de M. le Prince, il appréhenda le même traitement qu'il avoit reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne devant qu'il eût reçu les offres de la Reine; et il se jeta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Mont-Pouillan, le Marcousse, et ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette défection donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette province, et l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guienne. Il engagea toute la noblesse dans son parti [1]. Le vieux

1. Le parlement de Bordeaux proposait alors au Prince de se déclarer duc de Guienne, « mais il les rebuta avec quelques mar-

maréchal de la Force se déclara même pour lui; et le comte du Dognon, gouverneur de Brouage, qui tenoit toute sa fortune du duc de Brézé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnoissance à Madame la Princesse, qui étoit sœur de son bienfaiteur.

L'on n'oublia pas de rechercher l'appui des étrangers. Lenet fut envoyé en Espagne [1], où il conclut le traité de M. le Prince avec le roi Catholique, et M. l'Archiduc, qui commandoit dans le Pays-Bas et qui venoit de prendre Bergue-Saint-Winos, faisoit de son côté des propositions qui coûtèrent dans la suite Dunkerque et Gravelines à la France, et qui obligèrent, dès ce temps-là, la cour à tenir sur la frontière une partie des troupes, qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guienne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du royaume, que leur grosseur et leur noirceur en pouvoient faire appréhender. M. le Prince ne fut pas servi, dans ses levées, comme sa qualité et sa personne le méritoient. Le maréchal de la Force n'en usa pas, en son particulier, d'une manière qui fût conforme au reste de sa vie. Les tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du comte du Dognon, ne tinrent que fort peu de temps contre M. le comte d'Harcourt, qui commandoit l'armée du Roi. Les Espagnols, entre les mains desquels il remit Bourg, place voisine de Bordeaux, ne le secoururent qu'assez foiblement. M. le Prince ne put faire d'autre conquête que celle d'Agen et de Saintes. Il fut obligé de lever le siége de Cognac [2]; et le plus

ques de colère. » Voyez notre édition des *Mémoires de Lenet*, p. 527. *Coll. Michaud.*

1. La relation du voyage de Lenet en Espagne se trouve également dans notre édition de ses *Mémoires*, p. 528.

2. « Le prince de Condé avoit résolu le siége de la ville de Cognac, parce qu'il étoit maître de la rivière jusque-là, et que le

grand capitaine du monde, sans exception, connut, ou plutôt fit connoître, dans toutes ces occasions, que la valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire, ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles.

Comme je me suis fixé, dès le commencement de cet ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guienne, dans ce mouvement de M. le Prince, que très-légèrement, et purement autant que la connoissance vous en est nécessaire, par le rapport et la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, et de ce que je pénétrois de la cour.

Il me semble que j'ai déjà marqué, ci-dessus, que la cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation pour laquelle elle prétendoit, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucune mesure à son égard; et elle envoya une déclaration contre lui au Parlement, par laquelle elle le déclaroit criminel de lèse-majesté, etc.

Voici, à mon sens, le moment fatal et décisif de la résolution. Il y a très-peu de gens qui en aient connu la véritable importance. Chacun s'en est voulu former une imagination. Les uns se sont figuré que le mys-

prince de Tarente tenoit Saintes et Taillebourg, qui a son port sur la Charente. Mais la noblesse du pays s'y jeta, maintint par sa présence la garnison dans la résolution de se défendre, et le comte d'Harcourt, qui survint, força de lever le siége après avoir battu le corps de troupes retranché dans un faubourg et à la vue du Prince et de M. le duc de Nemours, qui s'étoient rendus de Bordeaux au camp : ils étoient tous deux sur l'autre rive de la Charente » (*Mémoires de Lenet*, p. 531 de notre édition).

tère de ce temps consista dans les cabales qu'ils se persuadent avoir été faites dans la cour, pour et contre le voyage du Roi. Il n'y a rien de plus faux. Il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La Reine brûloit d'impatience d'être libre, et en lieu où elle put rappeler M. le Cardinal quand il lui plairoit. Les sous-ministres la fortifièrent par toutes leurs lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitoit plus que personne l'éloignement de la cour, parce que sa pensée naturelle et dominante lui faisoit toujours trouver une douceur sensible à tout ce qui pouvoit diminuer les devoirs journaliers auxquels la présence du Roi l'engageoit. M. de Châteauneuf joignoit au désir qu'il avoit de rendre, par un nouvel éclat, M. le Prince encore plus irréconciliable à la cour, la vue de se gagner l'esprit de la Reine dans le cours d'un voyage dans lequel l'absence du Cardinal et l'éloignement des sous-ministres lui donnoit lieu d'espérer qu'il se pourroit rendre encore et plus agréable et plus nécessaire. M. le Premier Président y concourut de son mieux, et parce qu'il le crut utile au service du Roi, et parce que la hauteur avec laquelle M. de Châteauneuf le traitoit lui étoit devenue insupportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairé, dans les premiers jours, de la fonction de la surintendance; et Bordeaux, qui étoit son confident principal, me fit un discours qui me marqua même de l'impatience que le Roi fût déjà hors de Paris. Celle des Frondeurs n'étoit pas moindre, et parce qu'ils voyoient la nécessité qu'il y avoit effectivement à ne pas laisser établir M. le Prince au delà de la Loire, et parce qu'ils se tenoient beaucoup plus assurés de l'esprit de Monsieur lorsque la cour étoit éloignée, que quand elle en étoit proche. Voilà ce qui

me parut de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du Roi; je ne comprends pas sur quoi l'on a pu faire cette diversité d'avis que l'on a prétendu et même écrit, ce me semble, avoir été dans le Conseil sur ce sujet[1].

Vous voyez donc qu'il n'y eut aucun mystère au départ du Roi : mais en récompense il y en eut beaucoup dans les suites de ce départ, parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'en étoit imaginé. La Reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que M. de Châteauneuf mettoit au rappel de M. le Cardinal. Les sous-ministres avoient des frayeurs mortelles que l'habitude et la nécessité n'établissent à la fin, dans l'esprit de la Reine, M. de Villeroi. M. de Châteauneuf, de son côté, ne trouva pas le fondement qu'il avoit cru aux espérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parce que la Reine demeura toujours dans un concert très-étroit avec le Cardinal, et avec tous ceux qui étoient véritablement attachés à ses intérêts. Monsieur devint, en fort peu de temps, moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la cour lui donnoit, qu'aux effrois qu'il prit, même assez subitement, des bruits qui se répandirent des négociations souterraines qu'il croyoit encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement. M. de la Vieuville, qui craignoit plus que personne le retour du

1. Mots effacés : « Ce qui me surprend le plus, est qu'un homme de qualité qui m'a dit avoir vu des Mémoires dans lesquels il m'a dit avoir lu : « Qu'un homme de cette qualité et qui enfin avoit un rôle, quoiqu'il ne fût pas des plus considérables, se soit avisé de faire un conte de cette nature, dans lequel je vous proteste qu'il n'y a pas un mot de vérité. » Il ne faut pas s'étonner, après cela, des fables que les historiens vulgaires débitent quelquefois avec autant d'aplomb. »

Mazarin, me dit, quinze jours après le départ du Roi, que nous avions tous été des dupes de ne nous y être pas opposés. J'en convins en mon nom et en celui de tous les Frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, et que cette faute fut une des plus lourdes que chacun pût faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne désiroient pas le rappel de M. le cardinal Mazarin : car il est vrai que ceux qui étoient dans ses intérêts jouoient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent dans ce qui leur fait peine que prévenir ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai, de ma part, comme tous les autres, et l'exemple ne fait pas que j'en aie moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvénients, qui étoient dans la vérité non pas seulement visibles mais palpables et que nous prîmes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit, sans comparaison, moins de péril pour nous à laisser respirer et fortifier M. le Prince dans la Guienne, qu'à mettre la Reine, comme nous faisions, en pleine liberté de rappeler son favori. Cette faute est l'une de celles qui m'a obligé de vous dire, ce me semble quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquements des hommes, est qu'ils s'effraient trop du présent et qu'ils ne s'effraient pas assez de l'avenir. Nous ne fûmes pas longtemps sans connoître et sans sentir que les fautes capitales, qui se commettent dans les pas qui sont opposés à l'autorité royale, les déconcertent si absolument, qu'ils imposent presque toujours à ceux qui y ont eu leur part une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique.

Monsieur ayant proprement mis la Reine en liberté de rappeler le cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis : l'un étoit de consentir à son retour, l'autre de s'y opposer de concert avec M. le Prince, et le troisième de faire un tiers-parti dans l'État. Le premier étoit honteux, après les engagements publics qu'il avoit pris. Le second étoit peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti de M. le Prince rendoient aussi journalières qu'inévitables. Le troisième étoit dangereux pour l'État et impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il étoit au-dessus de son génie.

M. de Châteauneuf se trouvant avec la cour hors de Paris, ne pouvoit que flatter la Reine par l'espérance du rétablissement de son ministre, ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvoit former par le cabinet. L'un étoit ruïneux, parce que l'état où étoient les affaires faisoit voir ces espérances trop proches, pour espérer que l'on les pût rendre illusoires. L'autre étoit chimérique, vu l'humeur et l'opiniâtreté de la Reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre, en mon particulier, qui pût être sage et judicieuse? Il falloit nécessairement ou que je servisse la Reine selon son désir pour le retour du Cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je m'engageasse entre les deux. Il falloit, de plus, ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui. Et quelle sûreté pouvois-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la Reine m'eût perdu, non-seulement dans le Parlement, mais dans le peuple et dans l'esprit de Monsieur; sur quoi je n'aurois eu pour garantie que la bonne foi du Mazarin. Ma décla-

ration pour Monsieur devoit, selon toutes les règles du monde, m'attirer, un quart d'heure après, la révocation de ma nomination au cardinalat. Pouvois-je demeurer en rupture avec M. le Prince, dans le temps que Monsieur feroit la guerre au Roi conjointement avec lui? Pouvois-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la Reine me déclaroit qu'elle ne se résolvoit à me laisser la nomination que sur la parole que je lui donnois que je ne me raccommoderois pas[1]? Le séjour du Roi à Paris eût tenu la Reine dans des égards qui eussent levé beaucoup de ces inconvénients et qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement, au lieu de mettre les obstacles presque imperceptibles qui étoient dans nos mains; il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de ces moments qui sont capitaux et décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyons plus de bon parti à prendre, nous prîmes tous à notre mode ce qui nous parut le moins mauvais dans chacun, ce qui produit toujours deux mauvais effets, dont l'un est que ce composé pour ainsi dire d'esprit et de vues est toujours confus et brouillé; l'autre qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, et je l'appliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits assez curieux et assez remarquables de ce temps-là.

La Reine, qui avoit toujours eu dans l'esprit de rétablir M. le cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardoit son retour, dès

1. Doit-on attribuer à cet engagement la proposition qui fut faite par le comte de Fiesque, au prince de Condé, dans un entretien à Bordeaux, de faire tuer le Coadjuteur. « Le Prince se moqua d'abord des propositions de Fiesque, les tourna en ridicule, et puis lui parlant sérieusement, lui fit une réponse tout à fait digne de lui. » (*Mémoires de Lenet*, p. 535 de notre édition.)

qu'elle se sentit en liberté; et MM. de Châteauneuf et de Villeroi connurent, aussitôt que la cour fut arrivée à Poitiers, que les espérances qu'ils avoient conçues ne se trouveroient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que M. le comte d'Harcourt avoit en Guienne, la conduite du parlement de Paris, qui ne vouloit point du Cardinal, mais qui défendoit sous peine de la vie les levées que M. le Prince faisoit pour s'opposer à son retour; la division publique et déclarée qui étoit dans la maison de Monsieur entre les serviteurs de M. le Prince et mes amis, donnoient du courage à ceux qui étoient dans les intérêts du ministre auprès de la Reine. Elle n'en avoit que trop, par elle-même, en tout ce qui étoit de son goût. Hocquincourt, qui fit un voyage secret à Brusle, fit voir au Cardinal un état de huit mille hommes prêts à le prendre sur la frontière et à l'amener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sais d'un homme qui étoit présent à la communication, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une armée avec son écharpe (car Hocquincourt avoit pris la verte en son nom), et que cette foiblesse fut remarquée de tout le monde. La Reine ne quitta pas la voie de la négociation, dans le moment même qu'elle projetoit de prendre celle des armes. Gourville alloit et venoit du côté de M. le Prince[1]. Bertet vint à Paris pour gagner M. de Bouillon, M. de Turenne et moi. Cette scène est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus longtemps.

Je vous ai déjà dit que MM. de Bouillon et de Turenne étoient séparés de M. le Prince, ils vivoient l'un et l'autre d'une manière fort retirée dans Paris; et à la réserve de leurs amis particuliers, peu de gens les

1. Chavigny dirigeait cette négociation au dire de Lenet (*Mémoires*, p. 535), et voulait attirer le Prince à Paris.

voyoient. J'étois de ce nombre, et comme j'en connoissois, pour le moins autant que personne, le mérite et le poids, je n'oubliai rien et pour le faire connoître et peser à Monsieur, et pour obliger les deux frères à entrer dans ses intérêts. L'aversion naturelle qu'il avoit pour l'aîné, sans savoir trop pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il se devoit à soi-même en ce rencontre; et le mépris que le cadet avoit pour lui, sachant très-bien pourquoi, n'aida pas au succès de ma négociation. Celle de Bertet, qui arriva justement à Paris dans cette conjoncture, se trouva commune entre M. de Bouillon et moi, par la rencontre de Madame la Palatine, qui étoit elle-même notre amie commune, et à laquelle Bertet avoit ordre de s'adresser directement.

Elle nous assembla chez elle, entre minuit et une heure, et elle nous présenta Bertet, qui après un torrent d'expressions gasconnes, nous dit que la Reine, qui étoit résolue d'appeler M. le cardinal Mazarin, n'avoit pas voulu exécuter sa résolution sans prendre nos avis, etc. M. de Bouillon, qui me jura une heure après, en présence de Madame la Palatine, qu'il n'avoit encore jusque-là reçu aucune proposition, au moins formée, de la part de la cour, me parut embarrassé; mais il s'en démêla à sa manière, c'est-à-dire en homme qui savoit, mieux qu'aucun que j'aie jamais connu, parler le plus quand il disoit le moins. M. de Turenne, qui étoit plus laconique et dans le vrai beaucoup plus franc, se tourna de mon côté et il me dit : « Je crois que M. Bertet va tirer par le manteau tous « les gens à manteaux noirs qu'il trouve dans la rue, « pour leur demander leur opinion sur le retour de « M. le Cardinal, car je ne vois pas qu'il y ait plus de « raison de le demander à M. mon frère et à moi qu'à « tous ceux qui ont passé aujourd'hui sur le Pont-

« Neuf. » — « Il y en a beaucoup moins à moi, lui ré-
« pondis-je, car il y a des gens qui ont passé aujour-
« d'hui sur le Pont-Neuf, qui pourroient donner leur
« avis sur cette matière, et la Reine sait bien que je
« n'y puis jamais entrer. » Bertet me repartit brusquement et sans balancer : « Votre chapeau, Monsieur. »
— « Qui deviendra ce qu'il pourra, » lui dis-je. — « Et
« que donnerez-vous à la Reine pour ce chapeau ? »
ajouta-t-il. — « Ce que je lui ai déjà dit cent et cent
« fois, lui répondis-je. Je ne me raccommoderai point
« avec M. le Prince si l'on ne révoque point ma nomi-
« nation ; je m'y accommoderai demain et je prendrai
« l'écharpe isabelle si l'on continue seulement à m'en
« menacer. » La conversation s'échauffa, et nous en sortîmes toutefois assez bien, M. de Bouillon ayant remarqué, comme moi, que l'ordre de Bertet étoit de se contenter de ce que j'avois dit mille fois à la Reine sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui étoit de M. de Bouillon et de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue ; je dis confabulation, parce qu'il n'y avoit rien de plus ridicule que de voir un petit Basque, homme de rien, entreprendre de persuader à deux des plus grands hommes du monde de faire la plus signalée de toutes les sottises, qui étoit de se déclarer pour la cour, devant que d'y avoir pris aucune mesure. Ils ne le crurent pas. Ils en prirent de bonnes bientôt après. L'on promit à M. de Turenne le commandement des armées, et l'on assura à M. de Bouillon la récompense immense qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi de me confier leur accommodement, quoique je fusse du parti contraire, et il se rencontra, par l'événement, que cette confiance leur valut leur liberté.

Monsieur, qui fut averti qu'ils alloient servir le Roi

et qu'ils devoient sortir de Paris à tel jour et à telle heure, me dit, comme je revenois de leur dire adieu, qu'il les falloit arrêter et qu'il en alloit donner l'ordre au vicomte d'Hostel, capitaine de ses gardes. Jugez, je vous supplie, en quel embarras je me trouvai, en faisant réflexion, d'un côté, sur le juste sujet que l'on auroit de croire que j'avois trahi le secret de mes amis, et de l'autre, sur le moyen dont je me pourrois servir pour empêcher Monsieur d'exécuter ce qu'il venoit de résoudre. Je combattis d'abord la vérité de l'avis que l'on lui avoit donné. Je lui représentai les inconvénients d'offenser, sur des soupçons, des gens de cette opinion et de ce mérite; et comme je vis et qu'il croyoit son avis très-sûr, comme il l'étoit en effet, et qu'il persistoit dans son dessein, je changeai de ton, et je ne songeai plus qu'à gagner du temps pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favorisa mon intention. Le vicomte d'Hostel, que l'on chercha, ne se trouva point; Monsieur s'amusa à une médaille que Bruneau lui apporta tout à propos, et j'eus le temps de mander à M. de Turenne, par Varennes, qui me tomba sous la main comme par miracle, de se sauver sans y perdre un moment. Le vicomte d'Hostel manqua les deux frères de deux ou trois heures; le chagrin de Monsieur n'en dura guère davantage. Je lui dis la chose comme elle s'étoit passée cinq ou six jours après, l'ayant trouvé en bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal, et il eut même la bonté de me dire que si je m'en fusse ouvert à lui, dans le temps, il eût préféré à son intérêt celui que j'y avois sans comparaison plus considérable, par la raison du secret qui m'avoit été confié, et cet avantage ne nuisit pas, comme vous pouvez croire, à serrer la vieille amitié qui étoit entre M. de Turenne et moi.

Vous avez déjà vu, en plus d'un endroit de cette histoire, que celle que M. de la Rochefoucauld avoit pour moi, n'étoit pas si bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus, qui mérite de n'être pas omise. M. Talon, qui est présentement secrétaire du cabinet, et qui étoit, dès ce temps-là, attaché aux intérêts du Cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étois au lit; et, après m'avoir fait un compliment et s'être nommé, car je ne le connoissois pas seulement de visage, il me dit que bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvoit s'empêcher de m'avertir du péril où j'étois; que l'horreur qu'il avoit pour les mauvaises actions et le respect qu'il avoit pour ma personne, l'obligeoient à me dire que Gourville et la Roche-Cochon, domestique de M. de la Rochefoucauld, et le major de Danvilliers, avoient failli à m'assassiner la veille, sur le quai qui est vis-à-vis du Petit-Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui effectivement je conserverai jusqu'au dernier soupir une tendre reconnoissance; mais l'habitude que j'avois à recevoir des avis de cette nature, fit que je n'y fis pas toute la réflexion que je devois et au nom et au mérite de celui qui me le donnait, et que je ne laissai pas d'aller le lendemain au soir chez Madame de Pommereux, seul dans mon carrosse, et sans autre suite que celle de deux pages et de trois ou quatre laquais.

M. Talon revint chez moi, le lendemain au matin, et, après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avois fait sur son premier avis, il ajouta que ces Messieurs m'avoient encore manqué, d'un quart d'heure, la veille, auprès des Blancs-Manteaux, sur les neuf heures du soir, qui étoit justement l'heure que j'étois sorti de chez Madame de Pomme-

reux. Ce second avis, qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement. Je me tins sur mes gardes, je marchai en état de n'être pas surpris. Je m'informai, par M. Talon même, de tout le détail; je fis arrêter et interroger la Roche-Cochon, qui déposa, devant le lieutenant criminel, que M. de la Rochefoucauld lui avoit commandé de m'enlever et de me mener à Danvilliers; qu'il avoit pris, pour cet effet, soixante hommes choisis de la garnison de cette place; qu'il les avoit fait entrer dans Paris séparément; que lui et Gourville ayant remarqué que je revenois tous les soirs de l'hôtel de Chevreuse, entre minuit et une heure, avec dix ou douze gentilshommes seulement, en deux carrosses, avoient posté leurs gens sous la voûte de l'arcade qui est vis-à-vis du Petit-Bourbon; que comme ils avoient vu que je n'avois pas pris le chemin du quai un tel jour, ils m'étoient allés attendre, le lendemain, auprès des Blancs-Manteaux, où ils m'avoient encore manqué, parce que celui qui étoit en garde à la porte du logis de Madame de Pommereux, pour observer quand j'en sortirois, s'étoit amusé à boire dans un cabaret prochain. Voilà la déposition de la Roche-Cochon, dont le lieutenant criminel fit voir l'original à Monsieur, en ma présence. Vous croirez aisément qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouer, et que s'il eût été appliqué à la question, il eût peut-être confessé quelque chose de plus que le dessein de l'enlèvement. Le comte de Pas, frère de M. de Feuquières[1] et de celui qui porte aujourd'hui le même nom [Henri de Pas], à qui j'avois une obligation considérable, vint

1. La correspondance des Feuquières, tirée des papiers de Madame la duchesse de Caze, a été publiée par M. Gallois. Paris, Leleux, et nous en avons déjà cité plusieurs extraits.

me conjurer de lui donner la vie; je la lui accordai et j'obligeai Monsieur de commander au lieutenant criminel de cesser la procédure. Et comme il me disoit qu'il falloit au moins la pousser jusqu'à la question, pour en tirer au moins la vérité tout entière, je lui répondis, en présence de tout ce qui étoit dans le cabinet de Luxembourg : « Il est si beau, si honnête et « si extraordinaire, Monsieur, à des gens qui font une « entreprise de cette nature, de hasarder de la man- « quer et de se perdre eux-mêmes par une action « aussi difficile qu'est celle d'enlever un homme qui « ne va pas la nuit sans être accompagné, et de le « conduire à soixante lieues de Paris, au travers le « royaume ; il est si beau, dis-je, de hasarder cela « plutôt que de se résoudre à l'assassiner, qu'il vaut « mieux, à mon sens, ne pas pénétrer plus avant, de « peur que nous ne trouvions quelque chose qui dé- « pare une générosité qui honore notre siècle. » Tout le monde se prit à rire, et peut-être que vous en ferez de même. La vérité est que je voulus témoigner ma reconnoissance au comte de Pas, qui m'avoit obligé deux ou trois mois auparavant sensiblement, en me renvoyant pour rien tout le bétail de Commercy qui étoit à lui, et de bonne guerre, parce qu'il les avoit repris après les vingt-quatre heures, et que j'appréhendois que si la chose alloit plus loin et que l'on pénétrât la vérité de l'assassinat, qui n'étoit déjà que trop clair, je ne pusse plus tirer des mains du Parlement ce malheureux gentilhomme. Je fis cesser les poursuites, par les instances que je fis au lieutenant criminel, et je suppliai Monsieur de faire transférer, de son autorité, à la Bastille, le prisonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoique je l'en priasse. Il se la donna lui-même cinq ou six mois

après, s'étant sauvé de la Bastille, où il étoit, à la vérité très-négligemment gardé. Un gentilhomme qui est à moi et qui s'appelle Malclerc, ayant pris avec lui la Forêt, lieutenant du prévôt de l'Isle, arrêta Gourville à Mont-Léri, où il passoit pour aller à la cour, avec laquelle M. de la Rochefoucauld avoit toujours des négociations souterraines; il y parut à cette occasion, car Gourville ne fut pas deux heures entre les mains des archers, qu'il n'arrivât un ordre du Premier Président pour le relâcher.

Il faut avouer que je ne me sauvois de cette entreprise que par une espèce de miracle. Le jour que je fus manqué sur le quai, j'allai chez Caumartin et je lui dis que j'étois si las de marcher toujours dans les rues avec deux ou trois carrosses, l'un de gentilshommes et l'autre de mousquetons, que je le priois de me mettre dans le sien et de me mener sans livrée à l'hôtel de Chevreuse, où je voulois aller de bonne heure, quoique je fisse état de demeurer à souper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficulté, à cause du péril auquel j'étois continuellement exposé; et il n'y consentit que sur la parole que je lui donnai qu'il ne se chargeroit point de moi au retour, et que mes gens me reviendroient prendre le soir à l'hôtel de Chevreuse à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de son carrosse, les rideaux à demi tirés, et je me souviens qu'ayant vu sur le quai des gens à collets de buffle, il me dit : « Voilà peut-être des gens qui sont là à votre intention. » Je n'y fis aucune réflexion. Je passai tout le soir à l'hôtel de Chevreuse; et par hasard je ne trouvai avec moi, lorsque j'en sortis, que neuf gentilshommes, qui étoient justement un nombre très-propre à me faire assassiner. Madame de Rhodes, qui avoit ce soir-là un carrosse de deuil tout neuf,

voyant qu'il pleuvoit, me pria de la mettre dans le mien, parce que le sien la barbouilleroit. Je m'en défendis en lui faisant la guerre de sa délicatesse. Mademoiselle de Chevreuse courut jusque sur les degrés, après moi, pour m'y obliger, et voilà ce qui me sauva la vie, parce que je passai par la rue Saint-Honoré pour aller à l'hôtel de Brissac, où Madame de Rhodes logeoit, et qu'ainsi j'évitai le quai où l'on m'attendoit. Ajoutez cette circonstance à celle des Blancs-Manteaux et à celle d'une générosité aussi extraordinaire que celle de M. Talon, qui étant dans des intérêts directement contraires aux miens, eut la probité de me donner l'avis de l'entreprise; ajoutez, dis-je, à ces deux circonstances celle que je vous viens de raconter de Madame de Rhodes, et vous avouerez que les hommes ne sont pas les maîtres de la vie des hommes[1]. Je reviens à ce que je vous ai tantôt promis des suites qu'eut le voyage du Roi.

Je vous disois, ce me semble, que voyant comme nous le voyons clairement, en moins de quinze jours, que nous n'avions plus de parti à prendre, après la faute que nous avions faite, qui n'eût des inconvénients terribles, nous tombâmes, comme il arrive toujours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui est de n'en point prendre de décisif et de prendre quelque chose de chanceux. Monsieur ne prit point les armes avec M. le Prince, et il crut, par cette raison, faire beaucoup pour la cour. Il se déclara dans Paris et dans le Parlement contre le retour du Mazarin, et il s'imagina, par cette considération, qu'il contentoit le public. M. de Châteauneuf conserva quelque temps à Poitiers l'espérance de pouvoir amuser la Reine, par l'espé-

1. (Voyez la note p. 287.)

rance qu'il lui donnoit à elle-même du rétablissement de son ministre, dans telle ou telle conjoncture qu'il croyoit éloignée. Comme il connut et que l'impatience de la Reine et que l'impatience même du Cardinal approchoit ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne se l'étoit imaginé, il prit le parti de la sincérité et il s'opposa directement au retour, avec cette sorte de liberté qui est toujours aussi inutile qu'elle est odieuse, toutes les fois qu'on ne l'emploie qu'au défaut du succès de l'artifice. Le Parlement, qui se sentoit trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souffrir le rétablissement, éclatoit avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyoit. Comme, d'autre part, il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formes et qui choquât l'autorité royale, il rompit lui-même toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulois, en mon particulier, moins que personne; mais comme je voulois aussi peu le raccommodement avec M. le Prince, pour les raisons que vous avez vues ci-dessus, je ne laissois pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite qui, quoique judicieuse dans le moment parce qu'elle étoit nécessaire, étoit inexcusable dans son principe, qui étoit d'avoir fait une de ces fautes capitales après lesquelles l'on ne peut plus rien faire qui soit sage. Voilà ce qui nous perdit, à la fin, les uns et les autres, comme vous l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se donner à lui-même des raisons qui l'empêchassent de se résoudre, s'étoit toujours voulu persuader que la Reine ne porteroit jamais jusqu'à l'effet, l'intention qu'il confessoit qu'elle avoit et qu'elle avoit toujours eue de faire revenir à la cour M. le cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en son pouvoir de se

tromper soi-même, il crut que l'unique remède seroit d'embarrasser la Reine sans la désespérer; et je remarquai, en cette occasion, ce que j'ai encore observé en plusieurs autres, qui est que les hommes ont une pente merveilleuse à s'imaginer qu'ils amuseront les autres, par les mêmes moyens par lesquels ils sentent qu'ils peuvent être eux-mêmes amusés. Monsieur n'agissoit jamais que quand il étoit pressé, et Fremont l'appeloit l'interlocutoire incarné. De tous les moyens que l'on pouvoit prendre pour le presser, le plus efficace et le plus infaillible étoit celui de la peur; et il se sentoit, par la règle des contraires, une pente naturelle à ne point agir quand il n'avoit pas de frayeur. Le même tempérament, qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne se point résoudre lorsque l'on se trouve embarrassé. Il jugea de la Reine par lui-même; et je me souviens qu'un jour je lui représentois qu'il étoit judicieux et même nécessaire de changer de conduite, selon la différence des esprits auxquels l'on avoit affaire, et qu'il me répondit ces propres mots : « Abus! tout le monde pense également; mais il y a « des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns « que les autres. »

La première réflexion que je fis sur ces paroles fut que la plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnoissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa dans ce rencontre, encore plus qu'en aucun autre; car la hardiesse de la Reine fit qu'elle n'eut pas besoin du désespoir où Monsieur ne la vouloit pas jeter pour se porter à l'exécution de la résolution que Monsieur voulut arrêter; et que cette même hardiesse perça encore tous les embarras par lesquels il prétendoit de

la traverser. Il vouloit toujours se figurer qu'on ne songeoit pas à M. le Prince, et qu'en négociant tous les jours, tantôt par M. d'Anville, tantôt par Cominges qu'il envoya à la cour, il amuseroit la Reine, qu'il croyoit pouvoir être retenue par l'appréhension qu'elle avoit de sa déclaration. Il vouloit s'imaginer qu'en animant le Parlement contre le retour du ministre, comme il faisoit publiquement, il ne donneroit à la cour que de ces sortes d'appréhensions qui sont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parloit fort bien, il nous fit un beau plan sur cela au président de Bellièvre et à moi, dans le cabinet des livres, dont nous ne demeurâmes toutefois nullement persuadés. Nous le combattîmes par une infinité de raisons; mais il détruisit toutes les nôtres par une seule que j'ai touchée ci-dessus, en nous disant : « Nous « avons fait la sottise de laisser sortir de Paris la « Reine, nous ne saurions plus faire que des fautes; « nous ne saurions plus prendre de bon parti, il faut « aller au jour la journée; et cela supposé, il n'y a « rien à faire que ce que je vous dis. » Ce fut en cet endroit, où je lui proposai le tiers-parti, que l'on m'a tant reproché depuis et que je n'avois imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

CHAPITRE XXXII

BROUSSER A L'AVEUGLE.

Novembre 1651. — Janvier 1652. — *Toutes les fautes ne sont pas humaines.* — Conséquence de la faute des Frondeurs de ne s'être pas opposé au voyage de la Reine. — Le Coadjuteur veut former un tiers-parti. — Il le propose à Monsieur. — Fuensaldagne veut traiter avec le Coadjuteur. — Retz refuse. — *J'ai toujours appréhendé ce qui pouvait faire du mal à l'État.* — Conversation du Coadjuteur et du duc d'Orléans aux Tuileries. — *Vous serez fils de France à Blois et je serai cardinal au bois de Vincennes.* — Négociation de Bertet avec le duc de Bouillon, le Coadjuteur et la duchesse de Chevreuse. — La duchesse, Laigues et Noirmoutiers favorisent le retour du cardinal Mazarin et se brouillent avec le Coadjuteur. — Déclaration du Roi contre M. le Prince. — Elle est enregistrée au Parlement. — Proposition de Croissy. — M. d'Ornano chargé de faire une émeute. — L'émeutier Maillard. — Le Premier Président le menace du gibet. — Bruit du prochain retour de Mazarin. — Députation du Parlement à la Reine à ce sujet. — Arrêt défendant aux gouverneurs de villes et provinces de donner passage au Cardinal. — Machaut et le Coadjuteur au Parlement. — La tête de Mazarin mise à prix. — Les conseillers d'Église quittent la séance du Parlement au moment de cette proposition. — Retz fait comme eux. — Lettre de Mazarin au duc d'Elbeuf. — M. de Navailles. — Les conclusions de l'avocat général Talon. — L'Électeur de Cologne prié de chasser Mazarin de ses États. — Mazarin assemble des troupes. — *L'on trouve dans les histoires des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables! — Tout ce qui est incroyable n'est pas faux!* — Le Parlement et la cour. — Molé, garde des sceaux, et la Vieuville mandés par le Roi. — Le Bailleul préside le Parlement. — Sa foiblesse. — Molé quitte Paris sans prendre congé du Parlement. — Il eût pu courir fortune. — M. de Champlâtreux le décide à partir. — *Je m'en vais à la cour et je dirai la vérité; après quoi il faudra obéir au Roi.* — Séance orageuse du Parlement. — Mazarin à Sedan. — Il est déclaré criminel de lèse-majesté ainsi que ses partisans. — Ses meubles et sa bibliothèque vendus. — Mazarin arrive à Épernai. — Ordre aux communes de lui courre sus. — Commissaires nommés par le Parlement pour armer les communes contre Mazarin. — Le Parlement refuse les subsides nécessaires pour l'exécution de ces arrêts. — Les commissaires sont l'un tué et l'autre blessé. — Bachaumont. — *Le maréchal d'Hocquincourt doit être écartelé. — Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes règles.* — Nouvelles de Bordeaux et du parti du prince de Condé. — Le duc de Nemours en Flandre. — Ombrages du duc d'Orléans. — Le Parlement veut accorder les ordonnances

avec la guerre civile. — *Le difficile et l'impossible.* — Le Parlement et l'armée envoyée en Flandre. — *M. le Prince n'est déjà que trop fort.* — *Le monde veut être trompé.*

Je puis dire avec vérité et sans vanité, que, dès que je vis la Reine hors de Paris avec une armée, je ne doutai presque plus de l'infaillibilité du rétablissement du Cardinal, parce que je ne crus pas que la foiblesse de Monsieur, le contre-temps du Parlement, les négociations inséparables des différentes cabales qui partageoient le parti des princes, pussent tenir longtemps contre l'opiniâtreté de la Reine, contre le poids de l'autorité royale. Je ne crois pas me louer, en disant que j'eus cette vue d'assez bonne heure; parce que je conviens de bonne foi que ne l'ayant eue que depuis que le Roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit, ci-devant, qu'il ne s'est jamais fait une faute si lourde que celle que nous fîmes quand nous ne nous opposâmes pas au voyage; elle l'est d'autant plus, qu'il n'y avoit rien de si aisé à voir que ce qui nous en arriveroit; et ce pas de clerc, que nous fîmes tous sans exception, à l'envi l'un de l'autre, est un de ceux qui m'a obligé de vous dire quelquefois que toutes les fautes ne sont pas humaines, parce qu'il y en a de si graves que des gens, qui ont le sens commun, ne les pourroient pas faire.

Comme j'eus vu, pesé et senti la conséquence de celle dont il s'agit, je pensai, en mon particulier, au moyen de la réparer; et après avoir fait toutes les réflexions que vous venez de voir répandues dans les feuilles précédentes, sur l'état des choses, je n'y trouvai que deux vues, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-dessus, qui étoit du goût et du génie de Monsieur, et à laquelle il avoit donné d'abord et de lui-même. Elle me pouvoit être bonne en mon parti-

culier, parce qu'enfin Monsieur ne se déclarant point pour M. le Prince et entretenant la cour par des négociations, me donnoit toujours lieu de gagner du temps et de faire venir mon chapeau. Mais ce parti ne me paroissoit honnête qu'autant qu'il se seroit rendu absolument nécessaire, parce qu'il ne se pouvoit, vu l'avantage qu'il donneroit peut-être par l'événement au Cardinal, qu'il ne fût très-suspect à tous ceux qui étoient dans les intérêts de ce qu'on appeloit le public. Je ne voulois nullement perdre ce public; et cette considération, jointe aux autres que je vous ai marquées ci-dessus, faisoit que je n'étois pas satisfait d'une conduite dont l'apparence n'étoit pas bonne et dont le succès d'ailleurs étoit fort incertain.

L'autre issue que je m'imaginai, étoit plus grande, plus noble, plus élevée; et ce fut celle aussi à laquelle je me fermai sans balancer. Ce fut de faire en sorte que Monsieur formât publiquement un tiers-parti séparé de celui de M. le Prince, et composé de Paris et de la plupart des grandes villes du royaume, qui avoient beaucoup de disposition au mouvement, et dans une partie desquelles j'avois de bonnes correspondances. Le comte de Fuensaldagne, qui croyoit qu'il n'y avoit que la défiance où j'étois de la mauvaise volonté de M. le Prince contre moi, qui me fît garder des ménagements avec la cour, m'avoit envoyé don Antonio de la Crusca pour me faire des propositions qui me donnèrent la première vue du projet dont je vous parle; car il m'avoit offert de faire un traité secret par lequel il m'assuroit d'argent, et par lequel, toutefois, il ne m'obligeroit à rien de toutes les choses qui pouvoient faire juger que j'eusse correspondance avec l'Espagne. L'idée que je me formai sur cela et sur beaucoup d'autres circonstances qui concoururent, en ce temps-

là, fut de proposer à Monsieur qu'il déclarât publiquement dans le Parlement : que voyant que la Reine étoit résolue à rétablir le cardinal Mazarin dans le ministère, il étoit résolu, de son côté, à s'y opposer par toutes les voies que sa naissance et les engagements publics lui permettoient; qu'il ne seroit ni de sa prudence, ni de sa gloire de se contenter des remontrances du Parlement, que la Reine éluderoit au commencement et mépriseroit à la fin; cependant que le Cardinal faisoit des troupes pour entrer en France et pour se rendre maître de la personne du Roi, comme il l'étoit déjà de l'esprit de la Reine; que comme oncle du Roi il se croyoit obligé de dire à la compagnie qu'il étoit de sa justice de se joindre à lui, dans une occasion où il ne s'agissoit, à proprement parler, que de la manutention de ces arrêts et des déclarations qui étoient dues à ses instances; qu'il ne seroit pas moins de sa sagesse, parce qu'il n'ignoroit pas que toute la ville conspireroit avec lui à un dessein si nécessaire au bien de l'État; qu'il n'avoit pas voulu s'expliquer si ouvertement avec elle devant que de s'être mise en état de les pouvoir assurer du succès, par l'ordre qu'il avoit déjà mis aux affaires; qu'il avoit tant d'argent, qu'il étoit déjà assuré de tant et tant de places, etc. Sur le tout, que ce qui devoit toucher la compagnie plus que quoi que ce soit et la faire même embrasser avec joie l'heureuse nécessité où elle se voyoit de travailler avec lui au bien de l'État, étoit l'engagement public qu'il prenoit, dès ce moment, avec elle, et de n'avoir jamais aucune intelligence avec les ennemis de l'État, et de n'entendre jamais, directement ni indirectement, à aucune négociation qui ne fût proposée en plein Parlement les chambres assemblées; qu'au reste, il désavouoit tout ce que M. le Prince avoit fait et faisoit

avec les Espagnols; et que, par cette raison et par celle des négociations fréquentes et suspectes de tous ceux de son parti, il n'y vouloit avoir aucune communication, que celle que l'honnêteté requéroit à l'égard d'un prince de son mérite. Voilà ce que je proposai à Monsieur et ce que j'appuyai de toutes les raisons qui lui pouvoient faire voir la possibilité de la pratique, de laquelle je suis encore très-persuadé. Je lui exagérai tous les inconvénients de la conduite contraire, et je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du Parlement, qui, au moment qu'il donneroit des arrêts contre le Cardinal, déclareroit criminel de lèse-majesté ceux qui s'opposeroient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa résolution; soit qu'il craignît, comme il le disoit, l'union des grandes villes, qui pouvoit à la vérité devenir dangereuse à l'État; soit qu'il appréhendât que M. le Prince ne se raccommodât avec la cour contre lui, à quoi toutefois je lui avois marqué plus d'un remède; soit, et c'est ce qui me parut, que le fardeau fût trop pesant pour lui. Il est vrai qu'il étoit au-dessus de sa portée, et que, par cette raison, j'eus tort de l'en presser. Il est vrai, de plus, que l'union des grandes villes, en l'humeur où elles étoient, pouvoit avoir de grandes suites. J'en eus le scrupule, parce que dans la vérité j'ai toujours appréhendé ce qui pouvoit faire effectivement du mal à l'État, et Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette considération. Ce qui m'y emporta, si je l'ose dire et contre mon inclination et contre mes manières, fut la confusion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin, et le ridicule d'une conduite par laquelle il me sembloit que nous allions tous combattre à la façon des anciens Andabates [à tâtons].

La dernière conversation que j'eus, sur ce détail,

avec Monsieur, dans la grande allée des Tuileries, fut assez curieuse, et, par l'événement, presque prophétique. Je lui dis : « Que deviendrez-vous, Monsieur, « quand M. le Prince sera raccommodé à la cour, ou « passé en Espagne? Quand le Parlement donnera des « arrêts contre le Cardinal et déclarera criminels ceux « qui s'opposeront à son retour? Quand vous ne pour- « rez plus, avec honneur et sûreté, être ni Mazarin « ni Frondeur? » Monsieur me répondit : — « Je serai « fils de France, vous deviendrez cardinal et vous « demeurerez coadjuteur. » Je lui repartis, sans balancer, comme par enthousiasme : — « Vous serez fils « de France à Blois, et je serai cardinal au bois de « Vincennes. » Monsieur ne s'ébranla point quoi que je lui pusse dire, et il fallut se réduire au parti de *brousser à l'aveugle*, de jour en jour. C'est le nom que Patru donnoit à notre manière d'agir. Je vous en expliquerai le détail, après que je vous aurai rendu compte d'un embarras très-fâcheux que j'eus en ce temps-là.

Bertet, qui, comme vous l'avez déjà vu, étoit venu à Paris pour négocier avec M. de Bouillon et avec moi, avoit aussi eu ordre de la Reine de voir Madame de Chevreuse, et d'essayer de lui persuader de s'attacher encore plus intimement à elle qu'elle n'avoit fait jusque-là. Il la trouva dans une disposition très-favorable pour sa négociation. Laigues étoit rempli [de lui] et de plus l'homme du monde le plus changeant de son naturel. Il y avoit déjà quelque temps que Mademoiselle de Chevreuse m'avoit averti qu'il disoit tous les jours à Madame sa mère, qu'il falloit finir; que tout étoit en confusion; que nous ne savions tous où nous allions. Bertet, qui étoit vif, pénétrant et insolent, s'étant aperçu du foible, en prit le défaut habilement; il menaça, il promit, enfin il engagea Madame

de Chevreuse à lui promettre qu'elle ne seroit contraire en rien au retour de M. le Cardinal; et qu'en cas qu'elle ne me pût gagner sur cet article, elle feroit tous ses efforts pour empêcher que M. de Noirmoutiers, qui étoit gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, ne demeurât dans mes intérêts, quoiqu'il tînt ces deux places de moi. Noirmoutiers se laissa corrompre par elle, sous des espérances qu'elle lui donna de la part de la cour; et quand je le voulus obliger à offrir son service à Monsieur, lorsque le Cardinal entra avec ses troupes dans le royaume, il me déclara qu'il étoit au Roi; qu'en tout ce qui me seroit personnel, il passeroit toujours par-dessus toutes sortes de considérations; mais que, dans la conjoncture présente, où il s'agissoit d'un démêlé de Monsieur avec la cour, il ne pouvoit manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, et au point que, quoique j'allasse tous les jours chez Mademoiselle de Chevreuse, qui se déclara ouvertement contre Madame sa mère en cette occasion, je ne saluai ni lui ni Laigues, et ne parlois presque pas à Madame de Chevreuse. Je reprends la suite de mon discours.

La Saint-Martin de l'année 1651 ayant ouvert le Parlement, il députa MM. Doujat et Baron vers M. le duc d'Orléans, qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une déclaration que le Roi avoit envoyée au Parquet, dès le 8 du mois d'octobre, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de lèse-majesté.

Monsieur vint au palais le 20 de novembre, et M. le Premier Président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passoit en Guienne[1], conclut par la né-

1. On sait que Saint-Aignan avait été envoyé en Espagne par le

cessité qu'il y avoit de procéder à l'enregistrement de la déclaration, pour obéir aux très-justes volontés du Roi; ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vu ci-dessus, avoit pris sa résolution, répondit au Premier Président que ce n'étoit pas une affaire à précipiter; qu'il falloit se donner du temps pour travailler à l'accommodement; qu'il s'y appliquoit de tout son pouvoir; que M. d'Anville étoit en chemin pour lui apporter des nouvelles de la cour; qu'il étoit étrange que l'on pressât une déclaration contre un prince du sang, et que l'on ne songeât pas seulement au préparatif que le cardinal Mazarin faisoit pour entrer à main armée dans le royaume.

Je vous ennuierois fort inutilement, si je m'attachois au détail de ce qui se passa dans les assemblées des chambres, qui commencèrent le 20 de novembre; puisque celles du 23, du 24[1], du 28 de ce mois, du 1er et du 2 de décembre, ne furent, à proprement parler, employées qu'à une répétition continuelle de la nécessité de l'enregistrement de la déclaration que M. le Premier Président pressoit au nom du Roi, et des raisons différentes que Monsieur alléguoit pour obliger

prince de Condé, porter les ratifications du traité de cette puissance avec le prince. Plusieurs ordonnances signées : Louis de Bourbon, prescrivaient les levées d'argent dont il avait besoin, il se rendit ensuite à Saint-Andras (Voyez *Mémoires de Lenet*, p. 532, 533 et 535 de notre édition).

1. Loret nous apprend qu'à la date du 26 novembre (*Muse historique*, p. 180. Édition de M. Ravenel) :

> Cinq ou six sont dans ce lieu même,
> Qui, par force ou par stratagème,
> Prétendoient de belle hauteur
> Enlever le Coadjuteur.
> Entreprise un peu bien hardie,
> Et même aussi bien étourdie,
> Mais digne de ce temps pervers
> Où tout s'en va presqu'à l'envers.

(Voyez ci-dessus, p. 272 des *Mémoires de Retz*.)

la compagnie à le différer. Tantôt il attendoit le retour d'un gentilhomme qu'il avoit envoyé à la cour pour négocier; tantôt il assuroit que M. d'Anville devoit arriver de la cour, au premier jour, avec des radoucissements; tantôt il incidentoit sur la forme que l'on devoit garder lorsqu'il s'agissoit de condamner un prince du sang; tantôt il soutenoit que le préalable nécessaire de toutes choses, étoit de songer à se précautionner contre le retour du Cardinal; tantôt il produisoit des lettres de M. le Prince, adressées au Roi et au Parlement même, et par lesquelles il demandoit à se justifier. Comme il vit et que le Parlement ne vouloit pas même souffrir que l'on lût ces lettres, parce qu'elles venoient d'un prince qui avoit les armes à la main contre le Roi, et que ce même esprit portoit le gros de la compagnie à l'enregistrement, il quitta la partie, il envoya M. de Choisy au Parlement le 4 [décembre], pour le prier de ne le point attendre pour sa délibération qui concernoit la déclaration, parce qu'il avoit résolu de n'y point assister. L'on opina; et il passa de six-vingt voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différents, plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier et enregistrer au greffe la déclaration, pour être exécutée selon sa forme et teneur.

Ce qui consterna Monsieur, fut que Croissy ayant proposé, à la fin de l'assemblée, de prendre jour pour délibérer sur le retour du cardinal Mazarin, dont personne ne doutoit plus, ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla ce jour, et il me dit qu'il étoit résolu de faire agir le peuple pour éveiller le Parlement; et je lui répondis ces propres paroles : « Le « Parlement, Monsieur, ne s'éveillera que trop en pa- « roles contre le Cardinal, mais il s'endormira trop e « effet. Considérez, s'il vous plaît, ajoutois-je, que

« quand M. de Croissy a parlé, il étoit midi sonné, et « que tout le monde vouloit dîner. » Monsieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui disois tout de bon et comme je le pensois, et il commanda à Ornano, maître de la garde-robe, de faire faire une manière d'émotion par le Maillard, dont je vous ai parlé dans le deuxième volume de cet ouvrage. Le misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, vingt ou trente gueux criailler à Monsieur. Ils allèrent de là chez M. le Premier Président, qui leur fit ouvrir sa porte, et les menaça, avec son intrépidité ordinaire, de les faire pendre.

L'on donna, le 7 [décembre], arrêt en pleine assemblée de chambres pour empêcher, à l'avenir, ces insolences; mais l'on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever des prétextes qui y donnoient lieu, et l'on s'assembla,

Le 9, pour délibérer touchant le bruit qui couroit du prochain retour de M. le Cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'étoit que trop vrai, le Premier Président essaya d'éluder, par la proposition qu'il fit de mander les gens du Roi, et de faire lire les informations qui, suivant les arrêts précédents, devoient avoir été faites contre le Cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissoit point de ces informations; que le Cardinal ayant été condamné par une déclaration du Roi, il ne falloit point chercher d'autre preuve; et que, s'il falloit informer, ce ne pouvoit être que contre les contraventions à cette déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majesté pour l'informer des bruits qui couroient de ce retour, et pour la supplier de confirmer la parole royale qu'elle avoit donnée, sur ce sujet, à tous ses peuples. Il ajouta que défense seroit faite à tous les gouverneurs de provinces et de places de donner pas-

sage au Cardinal, et que tous les parlements seroient avertis de cet arrêt et exhortés d'en donner un pareil. Après ces conclusions, l'on commença à opiner; mais la délibération n'ayant pu se consommer et Monsieur s'étant trouvé mal, le dimanche au soir, l'assemblée fut remise au

Mercredi 15 [décembre]. Elle produisit, tout d'une voix, l'arrêt conforme aux conclusions, qui portoient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le Roi seroit supplié de donner part au Pape et aux autres princes étrangers des raisons qui l'avoient obligé à éloigner le Cardinal de sa personne et de ses conseils.

Il y eut, ce jour-là [15 décembre], un intermède, qui vous fera connoître que ce n'étoit pas sans raison que j'avois prévu la difficulté du personnage que j'avois à jouer, dans la conduite que nous prenions. Machaut, serviteur passionné de M. le Prince, ayant dit en opinant que le trouble de l'État n'étoit causé que par des gens qui vouloient à toute force emporter le chapeau de cardinal, je l'interrompis pour lui répondre que j'étois si accoutumé à en voir dans ma maison, qu'apparemment je n'étois pas assez ébloui de sa couleur pour faire, en sa considération, tout le mal dont il m'accusoit[1]. Comme l'on ne doit jamais interrompre les avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur

1. Ce fait est confirmé par la *Muse historique* de Loret, édition de M. Ravenel, p. 188, en ces termes :

Illec (au Parlement) ce même jour Machaut
Fit une harangue, assez haut,
Un peu plus longue que savante,
Contre monseigneur de Corinte,
Lequel seigneur Coadjuteur
Regarda ce déclamateur
D'un œil enflammé de colère,
Et, sans doute, l'eût fait bien taire,
Animé d'un juste dépit,
Mais, hélas ! on l'interrompit.

de Machaut. Je suppliai la compagnie d'excuser ma colère, « laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procède pas, « pour cette fois, de défaut de mépris. »

Quelqu'un ayant dit aussi, en opinant, qu'il falloit procéder à l'égard du Cardinal comme l'on avoit procédé à l'égard de l'amiral de Coligny, c'est-à-dire mettre sa tête à prix, je me levai, aussi bien que tous les autres conseillers clercs, parce qu'il est défendu, par les canons, aux ecclésiastiques, d'assister aux délibérations dans lesquelles il y avoit avis ouvert à la mort.

Le 18, Messieurs des Enquêtes allèrent, par députés, à la Grand'Chambre pour demander l'assemblée, sur une lettre que M. le cardinal Mazarin avoit écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conseil touchant son retour en France. M. le Premier Président adressa la lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avoit envoyée; qu'il avoit, en même temps, dépêché au Roi pour lui en rendre compte et faire voir la conséquence; et qu'il attendoit la réponse de son envoyé, après laquelle il prétendoit d'assembler la compagnie, s'il ne plaisoit à Sa Majesté de lui donner satisfaction. Les Enquêtes ne se contentèrent pas de cette parole de M. le Premier Président; elles envoyèrent, le lendemain qui fut le 19, leurs députés à la Grand'Chambre et l'on fut obligé d'assembler

Le 20 [décembre], après y avoir invité M. le duc d'Orléans. Le Premier Président ayant dit à la compagnie : que le sujet de l'assemblée étoit la lettre dont j'ai parlé ci-dessus et un voyage que M. de Navailles avoit fait vers M. d'Elbeuf, les gens du Roi furent mandés, qui, par la bouche de M. Talon, conclurent à ce qu'en exécution de l'arrêt donné tel jour et an, les députés du Parlement se rendissent au plus tôt

vers le Roi, pour l'informer de ce qui se passoit vers la frontière; que Sa Majesté fût suppliée d'écrire à l'électeur de Cologne, pour faire sortir le cardinal Mazarin de ses terres et seigneuries; que M. le duc d'Orléans fût prié d'envoyer au Roi, en son nom, à cette même fin, et même aussi au maréchal d'Hocquincourt et autres commandants de troupes, pour leur donner avis du dessein que le cardinal Mazarin avoit de rentrer en France; que quelques conseillers de la cour fussent nommés pour se transporter sur la frontière, et pour dresser des procès-verbaux de ce qui se passeroit à l'égard de ce retour; qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes de lui donner passage, ni lieu d'assembler aucunes troupes qui le dussent favoriser, ni retraite à aucun de ses parents, ni domestiques; que le sieur de Navailles fût ajourné à comparoir en personne à ladite cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenoit avec lui, et que l'on publieroit un monitoire pour être informé de la vérité de ces commerces. Voilà le gros des conclusions conformément auxquelles l'arrêt fut donné.

Vous croyez sans doute que le cardinal Mazarin est foudroyé par le Parlement, en voyant que les gens du Roi même forment et enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre? Nullement. Au même instant que l'on donnoit cet arrêt, avec une chaleur qui alloit jusqu'à la fureur, un conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontière pour le service du Mazarin, se moqueroient de toutes les délibérations du Parlement si elles ne leur étoient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques; ce conseiller, dis-je, du nom duquel je ne me ressouviens pas, mais qui, comme vous voyez, ne parloit pas de trop mau-

vais sens, fut repoussé par un soulèvement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus forte impertinence du monde; et toute la compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenoit qu'à Sa Majesté.

Je vous supplie d'accorder, s'il vous est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du Roi, avec l'arrêt qui, au même moment, défend à toutes les villes de donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui est de merveilleux, est que ce qui paroîtra un prodige aux siècles à venir, ne se sent pas dans les temps, et que ceux mêmes que j'ai vus depuis raisonner sur cette matière, comme je fais à l'heure qu'il est, eussent juré, dans les instants dont je vous parle, qu'il n'y avoit rien de contradictoire entre la restriction et entre l'arrêt. Ce que j'ai vu dans nos troubles, m'a expliqué, en plus d'une occasion, ce que je n'avois pu concevoir auparavant dans les histoires. L'on y trouve des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables : mais l'expérience nous fait connoître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux.

Vous verrez encore des preuves de cette vérité, dans les suites de ce qui se passa au Parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenu de quelques circonstances qui regardent la cour.

Il y eut, en ce temps-là, contestation dans le Cabinet sur la manière dont la cour se devoit conduire à l'égard du Parlement; les uns soutenoient qu'il le falloit ménager avec soin, et les autres prétendoient qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même; ce fut le mot dont Brachet se servit, en parlant à la Reine. Il lui avoit été inspiré et dicté par Menardeau-Champré, conseiller de la Grand'Chambre et homme de bon

sens, qui lui avoit donné charge de dire à la Reine, de sa part, que le mieux qu'elle pouvoit faire, c'étoit de laisser à Paris toutes choses dans la confusion, qui sert toujours au rétablissement de l'autorité royale, quand elle vient jusqu'à un certain point; qu'il falloit, pour cet effet, commander à M. le Premier Président d'aller faire sa charge de garde des sceaux à la cour, d'y appeler M. de la Vieuville avec tout ce qui avoit trait aux finances, faire venir le Grand Conseil, etc.

Cet avis, qui étoit fondé sur les indispositions que l'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat produiroit, dans une ville où l'on ne peut désavouer que tous ces établissements ordinaires n'aient un enchaînement même très-serré les uns avec les autres; cet avis, dis-je, fut combattu, avec beaucoup de force, par tous ceux qui appréhendoient que les ennemis du Cardinal ne se servissent utilement, contre ses intérêts, de la foiblesse de M. le président Bailleul, qui, par l'absence du Premier Président, demeuroit à la tête du Parlement, et de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produiroit encore dans l'esprit du peuple. Le Cardinal balança longtemps entre les raisons qui appuyoient l'un et l'autre parti, quoique la Reine, qui, par son goût, croyoit toujours que le plus aisé étoit le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de Senneterre, qui écrivit fortement au Cardinal pour l'appuyer, et qui lui fit même peur des expressions fort souvent trop fortes du Premier Président, lesquelles faisoient quelquefois, ajoutoit Senneterre, plus de mal que ses intentions ne pouvoient jamais faire de bien. Cela était trop exagéré. Enfin le Premier Président sortit de Paris, par ordre exprès du feu Roi, et il ne prit pas même congé du

Parlement, à quoi il fut porté par M. de Champlâtreux, assez contre son inclination. M. de Champlâtreux eut raison, parce qu'enfin il eût pu courre fortune, dans l'émotion qu'un spectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu, la veille de son départ, et il me dit ces paroles : « Je m'en vais à la cour et je « dirai la vérité, après quoi il faudra obéir au Roi. » Je suis persuadé qu'il le fit effectivement comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Le 29 décembre, les gens du Roi entrèrent dans la Grand'Chambre. Ils présentèrent une lettre de cachet du Roi qui portoit injonction à la compagnie de différer l'envoi des députés qui avoient été nommés, par l'arrêt du 13, pour aller trouver le Roi, parce qu'il leur avoit plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajouta qu'il étoit obligé, par le devoir de sa charge, de représenter l'émotion qu'une telle députation pourroit causer dans un temps aussi troublé. « Vous voyez, continua-t-il, tout le royaume « branler, et voilà encore une lettre du parlement de « Rouen qui vous écrit qu'il a donné l'arrêt contre le « cardinal Mazarin, conforme au vôtre du 13. »

M. le duc d'Orléans prit la parole ensuite. Il dit que le cardinal Mazarin étoit arrivé le 25 à Sedan ; que les maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté l'alloient joindre, avec une armée pour le conduire à la cour, et qu'il étoit temps de s'opposer à ces derniers, desquels l'on ne pouvoit plus douter. Je ne vous puis exprimer à quel point alla le soulèvement des esprits. L'on eut peine à attendre que les gens du Roi eussent pris leurs conclusions, qui furent à faire partir incessamment les députés pour aller trouver le Roi, et déclarer, dès à présent, le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèse-majesté; à enjoindre aux communes de

leur courre sus et défendre aux maires et échevins des villes de leur donner passage ; à vendre sa bibliothèque et tous ses meubles. L'arrêt ajouta que l'on prendroit, préalablement, sur le prix, la somme de cent cinquante mille livres pour être donnée à celui qui représenteroit le dit Cardinal vif ou mort. A cette parole, tous les ecclésiastiques se levèrent pour la raison que j'ai marquée dans une pareille occasion.

[1652.] Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, et vous en serez encore bien plus persuadée quand je vous aurai dit que le 2 de janvier suivant, c'est-à-dire le 2 de janvier 1652, l'on donna encore, sur les conclusions des gens du Roi et sur l'avis que l'on eut que le Cardinal avoit déjà passé Épernay, l'on donna, dis-je, un second arrêt par lequel il fut ordonné, de plus, que l'on inviteroit tous les autres parlements à donner un arrêt pareil à celui du 29 décembre ; que l'on enverroit deux conseillers, avec les quatre qui avoient été nommés, sur les rivières, avec ordre d'armer les communes ; que les troupes de M. le duc d'Orléans seroient commandées pour s'opposer à la marche du Cardinal et que les ordres seroient envoyés pour leur subsistance. N'est-il pas vrai qu'il y avoit apparence, après ces conclusions et après ces arrêts, que le Parlement vouloit la guerre ? Nullement.

Un conseiller ayant dit que le premier pas, pour cette subsistance, étoit d'avoir de l'argent et d'en prendre dans les parties casuelles ce qui étoit du droit annuel, fut rebuté avec indignation et avec clameur ; et la même compagnie, qui venoit d'ordonner la marche des troupes de Monsieur pour s'opposer à celles du Roi, traita la proposition de prendre ses deniers avec la même religion et le même scrupule qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du royaume. Je

dis, à la levée du Parlement, à Monsieur, qu'il voyoit que je ne lui avois pas menti quand je lui avois tant répété que l'on ne faisoit jamais bien la guerre civile avec les conclusions des gens du Roi. Il dut s'en apercevoir, quoique d'une autre manière.

Le lendemain [3 janvier] : car le Parlement s'étant assemblé et le marquis de Sablonières, mestre de camp du régiment de Valois, étant entré et ayant dit à Monsieur que le Coudray-Géviers, qui étoit l'un des commissaires pour armer les communes, avoit été tué, et que Bitaut, qui étoit l'autre, étoit prisonnier des ennemis, la commotion fut si générale dans tous les esprits, qu'elle n'eût pu être plus grande quand il se seroit agi de l'assassinat du monde le plus noir et le plus horrible, médité et exécuté en pleine paix. Je me souviens que Bachaumont, qui étoit ce jour-là derrière moi, me dit à l'oreille, en se moquant de ses confrères : « Je vais acquérir une merveilleuse réputation, car « j'opinerai à écarteler M. d'Hocquincourt, qui a été « assez insolent pour charger des gens qui arment les « communes contre lui. » La colère que le Parlement eut de cette prévarication de M. d'Hocquincourt, et contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audience à un gentilhomme de M. le Prince [le sieur de la Salle], qui apportoit une lettre et une requête de sa part ; car je ne vois pas par quelle autre raison l'on eût pu recevoir ce paquet envoyé au Parlement, après l'enregistrement de la déclaration, puisque ce même Parlement avoit refusé de voir une lettre et une remontrance de M. le Prince, de cette même nature, le 2 de décembre, qui étoit un temps dans lequel il n'y avoit encore aucune procédure en forme, qui eût été faite contre lui dans la compagnie.

Je fis remarquer cette circonstance, le soir du 11, à M. Talon, qui avoit conclu lui-même à entendre l'envoyé ; et il me répondit ces propres mots : « Nous ne « savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes « hors des grandes règles[1]. » Il ne laissa pas d'insister, dans ses conclusions, à ce que l'on ne touchât point aux deniers du Roi, qu'il maintint devoir être sacrés, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec l'autre partie des conclusions qu'il avoit données, deux ou trois jours devant, par lesquelles il armoit les communes et faisoit marcher les troupes pour s'opposer à celles du Roi ! J'ai admiré, mille fois en ma vie, le peu de sens de ces

1. M. Michelet, dans son volume sur *Richelieu et la Fronde* (p. 350), a pu donc dire avec toute raison, à cette époque : « que la Fronde était réputée, non sans cause, pour une des périodes les plus amusantes de l'histoire de France, la plus divertissante, celle où brille d'un inexprimable comique .a vivacité légère et spirituelle du caractère national. Cent volumes de plaisanteries! toute une littérature pour rire! des bibliothèques entières de facéties! N'est-ce pas régalant? »

Il ajoute (p. 418): « Oublier, rire de tout, souffrir sans chercher de remède, se moquer de soi-même et mourir en riant, telle fut cette France d'alors. La chanson continue et la comédie vient. Les grands consolateurs sont nos comiques. Leur instrument, la nouvelle langue française, née des *Mazarinades*, y est déjà étincelante. Elle est dans le *Roman comique*. Elle est dans les Mémoires de Retz. Elle va éclater dans le pamphlet mordant, puissant, victorieux, de la Fronde religieuse : les *Provinciales*. Et déjà aux portes est Tartufe. Adieu le Gaulois, salut au Français. — C'est là le sérieux de la Fronde, elle ne laisse nul résultat visible, palpable, matériel. Elle laisse un esprit, et cet esprit, logé dans un véhicule insensible, ira, pénétrera partout. Elle a fait pour l'y mettre une étrange machine, la langue française. Cette langue a subi comme une transformation chimique. Elle était solide et devient fluide. Peu propre à la circulation, elle marchoit d'une allure rude et forte. Mais voici que, liquéfiée, elle court légère, rapide et chaude, admirablement lumineuse. Si quelques capricieux (des Montesquieu, des la Bruyère), en exploitent surtout l'étincelle, le grand courant, facile et pur, n'en va pas moins d'une fluidité continue, de Retz en Sévigné, et de là en Voltaire. La Fronde a fait cette langue. »

malheureux gazetiers qui ont écrit l'histoire de ce temps-là. Je n'en ai pas vu un seul qui ait seulement fait une réflexion légère sur ces contradictions, qui en sont pourtant les pièces les plus curieuses et les plus remarquables. Je ne pouvois concevoir, dès ce temps-là, celles que je remarquois dans la conduite de M. Talon, parce qu'il étoit assurément homme d'un esprit ferme et d'un jugement solide, et je crus quelquefois qu'elles étoient affectées. Je me souviens que je perdis cette pensée, après y avoir fait de grandes réflexions, et que j'eus des raisons, du détail desquelles je n'ai pas la mémoire assez fraîche, pour demeurer persuadé qu'il étoit emporté, comme tous les autres, par les torrents qui courent dans ces sortes de temps, avec une impétuosité qui agite les hommes, en un même mouvement, de différentes sortes.

Voilà justement ce qui arriva à M. Talon dans la délibération de laquelle nous parlons : car après qu'il eut conclu à faire entrer l'envoyé de M. le Prince et à lire sa requête, il ajouta qu'il falloit envoyer l'un et l'autre au Roi et ne point délibérer que l'on n'eût sa réponse. La lettre de M. le Prince au Parlement n'étoit qu'une offre qu'il faisoit à la compagnie de sa personne et de ses armes, contre l'ennemi commun; et sa requête tendoit à ce qu'il fût sursis à l'exécution de la déclaration qui avoit été registrée contre lui, jusqu'à ce que les déclarations et arrêts rendus contre le Cardinal eussent eu leur plein et entier effet. L'on ne put achever la délibération, quoique l'on eût opiné jusqu'à trois heures après midi.

Elle fut consommée le lendemain, qui fut le 12, et l'arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderoit M. Bitault et M. Géviers, qui n'étoit que prisonnier, à M. d'Hocquincourt : et qu'en cas de refus,

on rendroit responsable lui et toute sa parenté de tout ce qui leur pourroit arriver; que la déclaration et arrêts contre le Cardinal seroient exécutés; que défense seroit faite à tous les sujets du Roi de reconnoître le maréchal d'Hocquincourt et autres qui assistoient le Cardinal, en qualité de commandants de troupes de Sa Majesté, et qu'il seroit sursis à l'exécution de la déclaration et arrêt rendus contre M. le Prince, jusqu'à ce que la déclaration et arrêts rendus contre le Cardinal aient été entièrement exécutés.

Ce qui se passa au Parlement le 16 et le 19 de janvier n'est d'aucune considération. M. de Nemours[1], qui revenoit de Bordeaux et qui passoit en Flandre pour en ramener les troupes que les Espagnols donnoient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre un peu de plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna à Monsieur beaucoup d'ombrage.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. le duc d'Orléans étoit cruellement embarrassé, cinq ou six fois par jour, parce qu'il étoit persuadé que tout étoit à l'aventure et qu'il étoit même impossible de faire bien. Il y avoit des moments où il prenoit de cette sorte de courage que le désespoir produit; et c'étoit dans ces moments où il disoit que le pis qui lui pouvoit arriver seroit d'être en repos à Blois : mais Madame, qui n'estimoit pas ce repos pour lui, troubloit souvent la douceur des idées qu'il s'en formoit, et lui donnoit par conséquent des appréhensions fréquentes des inconvénients qu'il ne craignoit déjà que trop naturellement. La constitution où étoient les affaires

1. Le duc de Nemours n'avait pas pu supporter le voyage par mer et avait été obligé de se rendre en Flandre par terre. Voy. les *Mémoires* de Lenet, p. 538 de notre édition.

n'aidoit pas à lui donner de la hardiesse; car, outre qu'il marchoit toujours sur des précipices, les allures qu'il étoit obligé d'y suivre et d'y prendre, étoient d'une nature à faire glisser les gens qui eussent été les plus fermes et les plus assurés. Comme il ne pouvoit oublier le Jeudi-Saint et qu'il craignoit, d'ailleurs, la dépendance dans laquelle il croyoit qu'il tomberoit infailliblement, s'il s'unissoit absolument avec M. le Prince, il se contraignoit lui-même dans toutes ses démarches, à un point qu'il forçoit dix fois par jour les plus naturelles; et dans le temps qu'il espéroit encore que l'on pourroit traverser le retour de M. le Cardinal par d'autres moyens que ceux de la guerre civile, il s'accoutuma si bien à garder les mesures qui étoient convenables à cette disposition, que quand il fut obligé de les changer, il tomba dans une conduite hétéroclite et toute pareille à celle du Parlement.

Vous avez déjà vu, en plusieurs occasions, que cette compagnie, dans une même séance, commandoit à des troupes de marcher et leur défendoit, en même temps, de pourvoir à leur subsistance; qu'elle armoit le peuple contre les gens de guerre, qui avoient leur commission et leur ordre en bonne forme de la cour, et qu'elle éclatoit, au même moment, contre ceux qui proposoient que l'on licenciât ces gens de guerre; qu'elle enjoignoit aux communes de courir sus aux généraux des armées du Roi qui soutenoient le Mazarin, et qu'elle défendoit au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de Sa Majesté. Monsieur, qui se figuroit qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderoit le Mazarin sans dépendance de M. le Prince, se laissa couler par cette jonction encore plus aisément dans la pente où il ne tomboit déjà que trop naturellement par son

irrésolution. Elle l'obligeoit à tenir ces deux côtés toutes les fois qu'il y avoit lieu à le faire. Ce qui étoit de son inclination, lui devint nécessaire par son union avec une compagnie qui n'agissoit jamais que sur le fondement d'accorder les ordonnances avec la guerre civile. Ce ridicule est en quelque manière couvert dans les temps, à l'égard du Parlement, par la majesté d'un grand corps, que la plupart des gens croient infaillible; il paroît toujours de bonne heure dans les particuliers quels qu'ils soient, fils de France ou princes du sang. Je le disois tous les jours à Monsieur, qui en convenoit, et puis revenoit toujours à me dire en sifflant : « Qu'y a-t-il de mieux à faire? » Je crois que ce mot servit de refrain, plus de cinquante fois, à tout ce qui se dit dans une conversation que j'eus avec lui le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monsieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les troupes qu'il alloit quérir en Flandre fortifioient trop M. le Prince, « qui s'en servira après, ajouta-t-il, à ses fins « et comme il lui plaira. » Je lui dis que j'étois au désespoir de le voir dans un état où rien ne lui pouvoit donner de la joie, et où tout le pouvoit et le devoit affliger. « Si M. le Prince est battu, lui disois-je, que « ferez-vous avec le Parlement, qui attendroit les con« clusions des gens du Roi quand le Cardinal sera avec « une armée à la porte de la Grand'Chambre ? Que « ferez-vous si M. le Prince est victorieux, puisque « vous êtes déjà en défiance de quatre mille hommes « que l'on est sur le point de lui amener? »

Quoique j'eusse été très-fâché, et par la raison de l'engagement que j'avois sur ce point avec la Reine et par celle même de mon intérêt particulier, qu'il se fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvoit s'unir sans se soumettre, même

avec honte, vu l'inégalité des génies; je n'eusse pas laissé de souhaiter qu'il n'eût pas la foiblesse, et d'envie et de crainte, qu'il avoit à son égard, parce qu'il me sembloit qu'il y avoit des tempéraments à prendre, par lesquels il pouvoit faire servir M. le Prince à ses fins, sans lui donner tous les avantages qu'il en appréhendoit. Je conviens que ces tempéraments étoient difficiles dans l'exécution, et par conséquent qu'ils étoient impossibles à Monsieur, qui ne reconnoissoit presque jamais de différence entre le difficile et l'impossible. Il est incroyable quelle peine j'eus à lui persuader que la bonne conduite vouloit qu'il fît ses efforts à ce que le Parlement ne se déclarât pas contre ces troupes auxiliaires, qui devoient venir à M. le Prince. Je lui représentai avec force toutes les raisons qui l'obligeoient à ne les pas opprimer, dans la conjoncture où étoient les affaires, et à ne pas accoutumer la compagnie à condamner les pas qui se faisoient contre le Mazarin.

Je conviens qu'il falloit blâmer publiquement l'union avec les étrangers pour soutenir la gageure; mais je soutenois qu'il falloit, en même temps, éluder les délibérations que l'on voudroit faire sur ce sujet; et j'en préparois les moyens, qui, par les diversions qui étoient naturelles et par la foiblesse du président le Bailleul, eussent été même comme imperceptibles. Monsieur demeura très-longtemps ferme à laisser aller la chose dans son cours, « parce que, ajouta-t-il, « M. le Prince n'est déjà que trop fort.» Et après que je l'eus convaincu, par mes raisons, il fit ce que tous les hommes qui sont foibles ne manquent jamais de faire en pareille occasion, ils tournent si court quand ils changent de sentiments, qu'ils ne mesurent plus leurs allures; ils sautent au lieu de marcher; et il prit tout

d'un coup le parti, quoi que je lui pusse dire au contraire, de justifier la marche de ces troupes étrangères, et de la justifier dans le Parlement par des allusions qui n'y trompent personne et qui ne servent qu'à faire voir que l'on veut tromper. Cette figure est de la rhétorique de tous les temps; mais il faut avouer que celui du cardinal Mazarin l'a étudiée et pratiquée et plus fréquemment et plus insolemment que tous les autres. Elle y a été non-seulement journellement employée, mais consacrée dans les arrêts, dans les édits et dans les déclarations; et je suis persuadé que cet outrage public fait à la bonne foi a été, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit dans la première partie de cet ouvrage, la principale cause de nos révolutions.

Monsieur me dit qu'il prétendroit dans le Parlement que ces troupes n'étoient pas espagnoles, parce que les hommes qui les composoient étoient Allemands. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y avoit trois ou quatre ans qu'elles servoient l'Espagne, en Flandre, sous le commandement d'un cadet de Wirtemberg, qui est nommément à la solde du roi Catholique, et que beaucoup de gens de qualité, même du Pays-Bas, y étoient officiers. J'eus beau représenter à Monsieur que ce que nous blâmions tous les jours le plus dans la conduite du Cardinal, étoit cette manière d'agir et de parler si contraire aux vérités les plus reconnues, je n'y gagnai rien; et il me répondit, en se moquant de moi, que je devois avoir observé que le monde veut être trompé. Ce mot est vrai, il se vérifia même en une occasion [1].

Je vous supplie de me permettre que je fasse ici

1. Mots effacés : « Mais on verra par la suite qu'il n'étoit pas bien appliqué en cet endroit. »

une pause, pour observer qu'il n'est pas étrange que les historiens qui traitent des matières dans lesquelles ils ne sont pas entrés par eux-mêmes, s'égarent si souvent; puisque ceux mêmes qui en sont les plus proches ne se peuvent défendre, dans une infinité d'occasions, de prendre pour des réalités des apparences quelquefois fausses dans toutes leurs circonstances. Il n'y eut pas un homme, je ne dis pas dans le Parlement, mais dans [le palais du] Luxembourg même, qui ne crût, en ce temps-là, que mon unique application auprès de Monsieur ne fût de rompre les mesures que M. le Prince avoit avec lui. Je n'y eusse pas certainement manqué, si j'eusse seulement entrevu qu'il eût la moindre disposition à en prendre de bonnes et d'essentielles; mais je vous assure qu'il étoit si éloigné de celles mêmes auxquelles l'état des affaires l'obligeoit, par toutes les règles de la bonne conduite, que j'étois forcé de travailler avec soin à lui persuader de demeurer, au moins avec quelque sorte de justesse, dans celle-ci, dans le moment même que tout le monde se figuroit que je ne songeois qu'à l'en détourner.

Je n'étois pourtant pas fâché du bruit que les serviteurs de M. le Prince répandoient du contraire, quoique ces bruits me coûtassent, de temps en temps, quelques bourrades, que l'on me donnoit en opinant dans les assemblées des chambres. J'espérois, au commencement, de m'en pouvoir servir utilement pour entretenir la Reine; elle ne s'y laissa pas amuser longtemps; et comme elle sut que, bien que je lui tinsse fidèlement la parole que je lui avois donnée de ne me point accommoder avec M. le Prince, je ne laissai pas de conseiller à Monsieur de rompre avec lui; elle m'en fit faire des reproches par Brachet, qui vint à Paris dans ce temps-là. Je lui fis écrire sous moi un mé-

moire qui lui justifioit clairement que je ne manquois en rien, comme il étoit vrai, de tout ce que je lui avois promis, parce que je ne m'étois engagé à quoi que ce soit qui fût contraire à ce que j'avois conseillé à Monsieur. Brachet me dit, à son retour, que la Reine en étoit convaincue, après qu'il lui eut fait peser mes raisons; mais que M. de Châteauneuf s'étoit récrié, en proférant ces propres paroles : « Je ne suis pas, Madame, non plus que le Coadjuteur, de l'avis du rappel de M. le Cardinal[1]; mais il est si criminel à un sujet de dicter un mémoire pareil à celui que je viens de voir, que, si j'étois son juge, je le condamnerois sans balancer sur cet unique chef. » La Reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail, et de me dire que M. le Cardinal auroit plus de fidélité pour moi que ce scélérat, quoique je ne lui en donnasse pas sujet. Ce furent ses propres paroles.

1. Un libelle ayant pour titre : *le Secret de la cour* parut le 24 janvier 1652, et disait cependant du Coadjuteur : « Ses intrigues, néanmoins, eussent été fort impuissantes, si le désespoir du mariage auquel une nécessité politique avoit fait consentir le prince de Condé, n'eût fait espérer à tout le parti qu'en joignant celui de Madame de Chevreuse, qui se sentoit offensée de la rupture de ce mariage, il pourroit peut-être triompher dans le dessein de faire réussir celui qu'il méditoit pour le rétablissement du cardinal Mazarin. C'est cette ouverture qui fit trouver la porte du Palais-Royal à M. le Coadjuteur, non point à dessein de contribuer par ses intrigues à ce rétablissement qu'il a toujours eu raison de redouter plus que tout autre; mais de se frayer un chemin au ministère ou au chapeau rouge, par la complaisance qu'il y témoigneroit, quoique en intention de le seconder que pour en faire avorter le succès, par la sagesse étudiée d'une imprudente conduite.

« Enfin, la Reine reconnoissant bien, après toutes les tentatives qu'elle avoit fait faire sur l'esprit inébranlable de M. le Prince, que toutes les intrigues étoient impuissantes, se laissa persuader par son Conseil qu'il falloit en venir à une force ouverte, et qu'un second attentat à la liberté de ce Prince seroit peut-être pour réussir plus heureusement que le premier à la faveur de la majorité. » *Choix de Mazarinades*, t. II, p. 344. (*Collec. de la Société de l'Hist. de France.*)

CHAPITRE XXXIV.

RETOUR EN FRANCE DU CARDINAL MAZARIN. — PROMOTION DU COADJUTEUR AU CARDINALAT.

24 Janvier, — 18 Février. — Remontrances des députés du Parlement envoyés à Poitiers. — Réponse du Roi. — Arrêts des parlements de Toulouse et de Rouen. — Celui de Bretagne demande l'union avec celui de Paris. — Harangue véhémente de Talon. — Le parlement de Rennes. — Les troupes du maréchal d'Hocquincourt. — Arrêt du parlement de Paris. — Le maréchal d'Estampes, le président de Novion. — Le duc d'Orléans et ses troupes se réunissent à M. le Prince. — Le duc de Beaufort. — Châteauneuf se déclare contre le retour de Mazarin. — Il quitte le ministère. — Mazarin arrive à la cour. — Il persuade au Roi d'aller à Saumur. — Angers défendu par M. de Rohan se rend au Roi. — Prise du Pont de Cé. — La Meilleraye, Hocquincourt, Beauvau, Navailles et Broglio. — Le Roi à Saumur, à Tours, à Rouen, à Blois. — Harlay de Chanvalon. — Plaintes des évêques contre les arrêts du Parlement relatifs à Mazarin. — Les rentes de l'Hôtel de Ville. — Arrêt du 8 février. — Les troupes de Flandre. — L'évêque d'Avranche très-odieux au public. — *Nous autres princes nous ne comptons les paroles pour rien, mais nous n'oublions jamais les actions.* — Le duc d'Orléans consulte le duc d'Anville. — Discours du Coadjuteur. — *Ce misérable ne pense qu'à vous empêcher d'être cardinal.* — Situation des affaires de la Fronde. — Les quatre partis que peut prendre Monsieur.—S'accommoder avec la Reine.—S'unir avec M. le Prince. — Former un tiers-parti. — *Le statu quo.* — Inconvénients et utilité de ce dernier parti. — Le tiers-parti, ses avantages. — M. de Bellièvre est d'avis du tiers-parti.—*Monsieur aussi ahuri avant qu'après.*—La promotion du Coadjuteur au cardinalat. — Olimpia Maldachini, belle-sœur du Pape. — Les réprimandes de l'Empereur au Pape au sujet de cette femme. — Chagrin du Pape de l'éloignement de la signora. — La princesse de Rossane plus jeune et plus belle. — Jalousie de la signora Olimpia. — La fortune favorise Retz pour ses affaires de Rome. — *C'est le seul endroit de ma vie où je l'aie trouvée favorable.*—Le bailli de Valençay ambassadeur de France à Rome. —Le Pape se joue de lui. — Monsignor Chigi. — Azolini. — Feu Pancirolle. — Mazarin recommande à la Reine de faire paraître de la joie à l'occasion de la promotion de Retz.

Je reviens au Parlement. Ce qui se passa, depuis le 12 janvier 1652 jusques au 24 du même mois, ne mérite pas votre attention, parce que l'on n'y parla

presque que de l'affaire de M. de Bitault et Géviers; que l'on l'y traita toujours comme s'il se fût agi d'un assassinat, qui eût été commis de sang-froid sur les degrés du Palais.

Le 24, M. le président de Bellièvre et les autres députés qui avoient été à Poitiers, firent leur relation des remontrances qu'ils avoient faites au Roi au nom du Parlement, contre le retour du Cardinal, avec toute la véhémence et toute la force imaginables. Ils dirent que Sa Majesté, après en avoir communiqué avec la Reine et son Conseil, leur avoit fait répondre, en sa présence, par M. le Garde des Sceaux, que quand le Parlement avoit donné ses derniers arrêts, il n'avoit pas su sans doute que M. le cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée des gens de guerre que par les ordres exprès de Sa Majesté; qu'il avoit été commandé d'entrer en France et d'y amener ses troupes; et qu'ainsi le Roi ne trouvoit pas mauvais ce que la compagnie avoit fait jusques à ce jour; mais qu'il ne doutoit pas aussi que quand elle auroit appris le détail dont il venoit de l'informer, et su, de plus, que M. le cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de se justifier, elle ne donnât à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devoient.

Jugez, s'il vous plaît, quelle commotion put faire, dans le Parlement, une réponse si peu conforme aux paroles solennelles que la Reine lui avoit réitérées plus de dix fois. M. le duc d'Orléans ne l'appuya pas, en disant que le Roi lui avoit envoyé Ruavigny pour lui faire le même discours, et pour lui ordonner de renvoyer dans leurs garnisons les régiments qui étoient sous son nom. La chaleur fut encore augmentée par les arrêts de Toulouse et de Rouen, donnés contre le Mazarin, dont l'on affecta la lecture en ce moment,

aussi bien que celle d'une lettre du parlement de Bretagne, qui demandoit à celui de Paris union contre la violence de M. le maréchal de la Meilleraye. M. Talon harangua, avec une véhémence qui avoit quelque chose de la fureur, contre le Cardinal; il tonna en faveur du parlement de Rennes contre le maréchal de la Meilleraye; mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier et à des informations contre le désordre des troupes du maréchal d'Hocquincourt. Le feu s'exhala en paroles; midi sonna et on remit la délibération au lendemain 25 [de janvier]. Elle produisit un arrêt conforme à ces conclusions que je viens de vous rapporter, avec une addition toutefois qui y fut mise, particulièrement en vue du maréchal de la Meilleraye, qui étoit qu'il ne seroit procédé au Parlement à la réception d'aucun duc, pair, ni maréchal de France, que le Cardinal ne fût hors du royaume.

Le pur hasard fit un incident, dans cette séance, qui fut pris par la plupart des gens pour un grand mystère. M. le maréchal d'Estampes ayant dit, en opinant, sans aucun dessein, que le Parlement devoit s'unir avec Monsieur pour chasser l'ennemi commun, quelques conseillers le suivirent dans leur avis sans y entendre aucune finesse; et quelques autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paroît concert dans ces sortes de compagnies. M. le président de Novion, qui étoit raccommodé intimement avec la cour, prit très-habilement cette conjoncture pour la servir. Et jugeant très-bien que la personne du maréchal d'Estampes, qui étoit domestique de Monsieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art à ce qui n'avoit été, dans la vérité, jeté qu'à l'aventure, il s'éleva avec M. le président de Mesmes contre ce mot

d'union comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il exagéra, avec éloquence, l'injure que l'on faisoit au Parlement de le croire capable d'une jonction qui produiroit infailliblement la guerre civile. La tendresse de cœur pour l'autorité royale saisit tout d'un coup toutes les imaginations, l'on poussa les voix jusqu'à la clameur contre la proposition du pauvre maréchal d'Estampes et on la rejeta avec fureur, de la même manière que si elle n'eût pas été avancée plus de cinquante fois depuis six semaines par trente conseillers; de la même manière que si le Parlement n'eût pas remercié Monsieur, dans toutes ses séances, des obstacles qu'il apportoit au retour du Cardinal; et enfin de la même manière que si les gens du Roi même n'eussent pas conclu, en deux ou trois rencontres différentes, à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déjà dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les compagnies.

M. le duc d'Orléans, qui étoit présent à cette scène, en fut atterré; et ce fut ce qui le détermina à joindre ses troupes à celles de M. le Prince. Il y avoit longtemps qu'il les lui faisoit espérer, et parce qu'il n'avoit pas la force de les lui refuser, et parce qu'il en étoit pressé au dernier point par M. de Beaufort, qui y avoit un intérêt personnel, en ce qu'il devoit commander; mais il m'avoua, le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joua, qu'il avoit eu bien de la peine à s'y résoudre; mais qu'il confessoit que puisqu'il n'y avoit rien à espérer du Parlement, qu'il se perdroit lui et qu'il perdroit aussi tous ceux qui étoient embarqués avec lui; qu'il ne falloit pas laisser périr M. le Prince; et peu s'en fallut qu'il ne me proposât de me raccommoder avec lui. Il n'en vint, toutefois, pas jusque-là,

soit qu'il fît réflexion sur mes engagements qui ne lui étoient pas inconnus, soit, et c'est ce qui m'en parut, que la peur qu'il avoit de se mettre dans la dépendance de M. le Prince fût plus forte dans son esprit que celle qu'il venoit de prendre de ce contre-temps du Parlement. Vous verrez la suite de toutes ces dispositions, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à la cour en ce temps-là.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. de Châteauneuf avoit, à la fin, pris le parti de s'expliquer clairement avec la Reine contre le rétablissement du Cardinal, ce qu'il fit, à mon opinion, sans aucune espérance et dans la seule vue de tirer mérite dans le public de sa retraite, qu'il voyoit inévitable et qu'il étoit bien aise de faire croire, au moins au peuple, être la suite et l'effet de la liberté avec laquelle il avoit dissuadé le rappel du ministre; il demanda son congé, il l'obtint.

M. le cardinal Mazarin arriva à la cour[1] [le 27 janvier 1652] où il fut reçu comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. le Tellier, que M. de Châteauneuf et de Villeroi y avoient déjà fait rentrer pour je ne sais quelle fin, dont on faisoit un mystère en ce temps-là, et du détail de laquelle je ne me puis remettre. Il décida le Roi à prendre le chemin de Saumur, quoique beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guienne pour achever de pousser M. le Prince. Il crut qu'il étoit plus à propos d'opprimer d'abord M. de Rohan, qui, étant gouverneur d'Angers, s'étoit déclaré, avec la ville et le château, pour M. le Prince. Angers, assiégé par MM. de la Meilleraye et d'Hocquincourt, ne tint que fort peu et ne coûta que

1. Mazarin arriva au Blanc en Berri le 24 janvier, et à Poitiers, où était la cour, le 27, il était escorté par six mille hommes de troupes.

peu de monde. Le Pont-de-Cé, où Beauvau commandoit pour les princes, fut pris d'abord et presque sans résistance par MM. de Navailles et de Broglio. Le Roi partit de Saumur et il alla à Tours, où M. l'archevêque de Rouen [François Harlay de Chanvalon] jeta les premiers fondements de sa faveur, par les plaintes qu'il porta au Roi, au nom des évêques qui se trouvèrent à la cour, contre les arrêts qui avoient été rendus au Parlement contre M. le cardinal Mazarin[1]. Leurs Majestés se rendirent ensuite à Blois, où M. Servien les joignit. Le maréchal d'Hocquincourt s'en approcha avec l'armée, qui faisoit des désordres incroyables, faute de payement. Nous verrons ses progrès, après

1. Les arrêts contre Mazarin étaient attribués à l'influence de Retz, et la cour de Rome les lui aurait reprochés, si on en croit la *Muse historique* de Loret, p. 174 :

Quoique Gondi passe dans Rome
Pour un fort grand et capable homme,
Les cardinaux ont empêché,
A cause d'un certain péché,
Qu'il n'ait la veste purpurée
Dudit Gondi si désirée.
Le péché du Coadjuteur
Est pour avoir été l'auteur
De la rigoureuse sentence
Par laquelle Son Éminence,
C'est-à-dire le Mazarin,
Fut contraint d'aller vers le Rhin.
Offenser quelqu'un de la robe,
A ce que dit l'auteur Macrobe,
Certainement c'est obliger
Tout le reste de s'en venger;
Et c'est pourquoi lesdits confrères
Ont été tout à fait contraires
A sa gloire et promotion ;
Et leur dite opposition
Est audit prélat de Corinthe
Plus amère que coloquinte;
Mais encor qu'un peu violent,
Il passe pour homme excellent,
Et je crois que ce personnage,
Par son esprit et son courage,
Surmontera cet embarras,
Mais pourtant je n'en réponds pas

que je vous aurai rendu compte de ce qui se passoit ce pendant à Paris.

Je suis persuadé que je vous ennuierois, si j'entrois dans le détail de ce qui se traita au Parlement, dans les assemblées des chambres, depuis le 25 de janvier jusqu'au 15 de février. Il n'y en eut, ce me semble, qu'une ou deux tout au plus qui ne furent employées qu'à donner des arrêts pour le rétablissement des rentes de l'Hôtel de Ville, que la cour, selon sa louable coutume, retiroit aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, et remettoit le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais, en ce temps-là, fut que la Grand'Chambre donna arrêt, le 8 de février, à la requête du Procureur Général, par lequel elle défendoit à qui que ce soit, sans exception, de lever des troupes sans commission du Roi. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec sept ou huit arrêts que vous avez vus ci-dessus.

Le 15 de février, le Parlement et la ville reçurent deux lettres de cachet par lesquelles le Roi leur donnoit part et de la rébellion de M. de Rohan et de la marche des troupes d'Espagne, que M. de Nemours amenoit, et leur en faisoit voir les inconvénients en les exhortant à l'obéissance. Monsieur prit la parole ensuite. Il représenta que M. de Rohan ne s'étoit rendu maître de la ville et du château d'Angers, que pour exécuter les arrêts de la compagnie, qui ordonnoient à tous les gouverneurs de places de s'opposer aux entreprises du Cardinal; que Boislève, lieutenant général d'Angers et partisan passionné de ce ministre, en avoit une toute formée sur cette place, et qu'ainsi M. de Rohan avoit été obligé de le prévenir et de se saisir même de sa personne; qu'il ne pouvoit conce-

voir comme l'on pouvoit concilier ce qui se passoit tous les jours au Parlement; que les chambres assemblées avoient donné sept ou huit arrêts consécutifs ou injonctions aux gouverneurs des provinces et des villes de se déclarer contre le Cardinal, et qu'il n'y avoit que deux jours que la Tournelle, à la requête de l'évêque d'Avranche, frère de Boislève, avoit donné arrêt contre M. le duc de Rohan, qui n'étoit coupable que d'avoir exécuté ceux des chambres assemblées; que la Grand'Chambre venoit d'en donner un par lequel elle défendoit de lever des troupes sans commission du Roi, et qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la prière que le Parlement en corps avoit faite et réitérée plusieurs fois à lui duc d'Orléans, d'employer toutes ses forces pour l'expulsion du Cardinal; qu'au reste, il se croyoit obligé d'avertir la compagnie que tous les arrêts rendus n'avoient point encore été envoyés ni aux bailliages ni aux parlements, ainsi qu'il avoit été ordonné. Il ajouta : que M. d'Amville l'étoit venu trouver de la part du Roi et qu'il lui avoit apporté la carte blanche pour l'obliger à consentir au rétablissement du Cardinal; mais que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentiments du Parlement, etc.

MM. les présidents le Bailleul et de Novion[1] soutin

1. Le Coadjuteur parle assez souvent de quelques membres du Parlement qui étaient ses amis pendant la Fronde. Le libelle ayant pour titre *le Mercure de la Cour*, publié en 1652, les représentait alors comme étant, les uns et les autres, dévoués à Mazarin. Bautru, l'auteur du *Mercure* disait : « Vous ferez le président Novion le chef; mais on vous reprochera que vous avez donné au Parlement une tête sans cervelle. Pour les présidents, le Coigneux et Perrot seront les deux épaules, parce que ce sont deux bons soutiens de justice, et s'il y a quelques coups à recevoir, ils sont capables de les porter; et Guénégaud, le bras gauche pour trinquer à tous venants; Mardats le ventre, parce qu'il a bon appétit; Bragelogne et Tamtonneau se-

rent, avec fermeté, que les arrêts de la Grand'Chambre et de la Tournelle, dont Monsieur venoit de se plaindre, étoient juridiques, en ce qu'ils étoient rendus par des chambres où le nombre des juges étoit complet. Cette raison aussi impertinente que vous la voyez, vu la matière, satisfit la plupart des vieillards noyés, ou plutôt abîmés, dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur s'éleva et força M. le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, avocat général, éluda finement de s'expliquer sur les deux arrêts de la Grand'Chambre et de la Tournelle, par la diversion qu'il donna à la compagnie d'une déclaration qui lui fut fort agréable, contre l'évêque d'Avranche, odieux et par l'infamie de sa vie et par l'attachement d'esclave qu'il avoit au Cardinal. Il s'égaya, à ce propos, sur la résidence des évêques, contre laquelle il fit donner effectivement un arrêt sanglant; et il conclut à ce qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes, aussi bien qu'aux gouverneurs de places, de livrer passage aux troupes espagnoles conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avoit résolu, et même il y renchérit. Il soutint que ces troupes n'étoient point espagnoles; qu'il les avoit prises à sa solde. Ce discours, qui fut assez entendu, consomma du temps; l'heure sonna et l'assemblée fut remise

Au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parce que Monsieur envoya, dès le matin, s'excuser sous le

ront les cuisses, parce que ce sont deux bons gros piliers; Lefèvre et Fraguier les jambes, parce qu'ils savent se tirer de danger, et, comme on dit, au diable les jambes qui ne sauvent pas le corps; et pour achever le corps, afin qu'il soit parfait, Champlatreux, Sainte-Croix et Menardeaux en seront les parties honteuses, parce que ce sont des gens à cacher plutôt qu'à produire. Ainsi, tous ces membres assemblés, vous ferez un corps. »

prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai.

Les derniers contre-temps du Parlement l'avoient embarrassé au-dessus de tout ce que je vous en puis exprimer; et je crois qu'il m'avoit dit, cent fois en moins de deux jours : « C'est chose cruelle que de se « trouver en un état où l'on ne peut rien faire qui « soit bien! Je n'y avois jamais fait d'attention. Je le « sens, je l'éprouve. » Son agitation, qui avoit, comme la fièvre, ses accès et ses redoublements, ne fut jamais plus sensible que le jour qu'il commanda, ou plutôt qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ses troupes. Et comme je lui représentois qu'il me sembloit qu'après les déclarations qu'il avoit tant de fois réitérées dans le Parlement et partout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ses troupes contre lui n'ajoutoit pas tant à la mesure du dégoût qu'il avoit déjà donné à la cour, qu'il le dût tant appréhender; il me répondit ces mémorables paroles, sur lesquelles j'ai fait depuis mille et mille réflexions : « Si vous étiez né fils de France, infant d'Espagne, roi « de Hongrie ou prince de Galles, vous ne me parle- « riez pas comme vous faites. Sachez que nous autres « princes nous ne comptons les paroles pour rien, « mais que nous n'oublions jamais les actions. La « Reine ne se ressouviendroit pas demain à midi de « toutes mes déclarations contre le Cardinal, si je le « voulois souffrir demain au matin. Si mes troupes « tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardon- « nera pas, quoi que je puisse faire, d'ici à deux « mille ans. »

La conclusion générale que je tirai de ce discours, fut que Monsieur étoit persuadé que tous les princes du monde, sur de certains chapitres, étoient faits les

uns comme les autres; et la particulière, qu'il n'étoit pas si animé contre le Cardinal, qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en parut toutefois, un quart d'heure après cet apophthegme, plus éloigné que jamais : car M. d'Amville étant entré dans le cabinet des livres, où j'étois seul avec Monsieur, et l'ayant extrêmement pressé, au nom et de la part de la Reine, de lui promettre de ne point joindre ses troupes à celles de M. de Nemours qui s'avançoient, Monsieur demeura inflexible dans sa résolution, et il parla même, sur ce sujet, avec un fort grand sens et avec tous les sentiments qu'un fils de France, qui se trouve forcé par les circonstances à une action de cette nature, peut et doit conserver dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit :

Qu'il n'ignoroit pas que le personnage qu'il soutenoit, en cette occasion, ne fût le plus fâcheux du monde, vu qu'il ne lui pouvoit jamais rien apporter, et qu'il lui ôtoit, par avance, et le repos et la satisfaction; qu'il étoit assez connu pour ne laisser aucun soupçon que ce qu'il faisoit fût l'effet de l'ambition; que l'on ne le pouvoit pas non plus attribuer à la haine, de laquelle l'on savoit qu'il n'avoit jamais été capable contre personne; que rien ne l'y avoit porté, que la nécessité où il s'étoit trouvé de ne pas laisser périr l'État entre les mains d'un ministre incapable et abhorré du genre humain; qu'il l'avoit soutenu dans la première guerre de Paris, contre le mouvement de sa conscience, par la seule considération de la Reine; qu'il l'avoit défendu, quoique avec le même scrupule, mais par la même raison, dans tout le cours des mouvements de la Guienne; que la conduite déplorable qu'il y tint un temps, et l'usage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monsieur, lui

avoit procurés; l'usage, dis-je, qu'il en voulut faire contre lui-même, l'avoient forcé de penser à sa sécurité, et qu'il avouoit, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'étoit servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictoit depuis si longtemps; qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du royaume et qui y appelle les étrangers; qu'il ne s'étoit uni qu'avec les parlements, qui ont, sans comparaison, plus d'intérêt que personne à la conservation de l'État; que Dieu avoit béni ses intentions, particulièrement en ce qu'il avoit permis que l'on se défît de ce malheureux ministre, sans y employer le feu et le sang; que le Roi avoit accordé aux vœux et aux larmes de ses peuples cette justice, encore plus nécessaire pour son service que pour la satisfaction de ses sujets; que tous les corps du royaume, sans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joie par des arrêts, par des remercîments, par des feux et des réjouissances publics; que l'on étoit sur le point de voir l'union rétablie dans la maison royale, qui auroit réparé, en moins de rien, les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirés de sa division, y avoient causées; que le mauvais démon de la France venoit de susciter ce scélérat pour remettre partout la confusion; qu'elle étoit la plus dangereuse de toutes les possibles; parce que ceux même qui avoient l'intention du monde la plus épurée de tout intérêt, étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier; que dans la plupart des désordres qui étoient arrivés jusque-là dans l'État, l'on en avoit pu espérer la fin, par la satisfaction que l'on pouvoit toujours essayer de donner à ceux qui les avoient causés par leur ambition : et qu'ainsi ce qui, presque toujours, avoit fait le mal en avoit été, au moins pour le plus souvent,

le remède; que ce grand symptôme n'étoit pas de la même nature; qu'il étoit arrivé par une commotion universelle de tout le corps; que les membres étoient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement, parce qu'il n'y avoit plus de remède que de pousser au dehors le venin qui avoit infecté tout le corps; que les parlements s'étoient si engagés, que quand lui M. d'Orléans et M. le Prince s'en relâcheroient, ils ne le pourroient pas ramener; et que lui M. d'Orléans et M. le Prince y étoient si obligés par leur propre sûreté, qu'ils se déclareroient contre les parlements s'ils étoient capables de changer.

« Me conseilleriez-vous, Brion, disoit Monsieur (il « appeloit le plus souvent ainsi M. le duc d'Amville, « du nom qu'il portoit quand il étoit son premier « écuyer), me conseilleriez-vous de me fier aux paroles « du Mazarin, après ce qui s'est passé? Le conseilleriez-« vous à M. le Prince? Et supposez que nous ne nous « y puissions fier, croyez-vous que la Reine doive ba-« lancer à nous donner la satisfaction que toute la « France, ou plutôt que toute l'Europe lui demande « avec nous? Nul ne sent plus que moi le déplorable « état où je vois le royaume, et je ne puis regarder, « sans frémissement, les étendards d'Espagne, quand « je fais réflexion qu'ils sont sur le point de se joindre « à ceux de Languedoc et de Valois : mais le cas qui « me force, n'est-il pas de ceux qui ont fait dire, avec « justice, que nécessité n'a point de loi? Et me puis-« je défendre d'une conduite qui est l'unique qui me « puisse défendre, moi et tous mes amis, de la colère « de la Reine et de la vengeance de son ministre? Il « a toute l'autorité royale en main; il est maître de « toutes les places; il dispose de toutes les vieilles « troupes; il pousse M. le Prince dans un coin du

« royaume; il menace le Parlement et la capitale : il
« recherche lui-même la protection d'Espagne, et nous
« savons le détail de ce qu'il a promis, en passant
« dans le pays de Liége, à don Antonio Pimentel. Que
« puis-je faire en cet état, ou plutôt que ne dois-je
« point faire, si je ne veux me déshonorer et passer
« pour le dernier, je ne dis pas des princes, mais des
« hommes? Quand j'aurai laissé opprimer M. le Prince,
« quand j'aurai laissé subjuguer la Guienne, quand le
« Cardinal sera arrivé victorieux aux portes de Paris,
« dira-t-on : Le duc d'Orléans est estimable d'avoir
« sacrifié sa personne, le Parlement et la ville à la
« vengeance du Mazarin, plutôt que d'avoir employé
« les armes des ennemis de la couronne? Et ne dira-
« t-on pas, au contraire : Le duc d'Orléans est un
« lâche et un innocent, de prendre des scrupules
« qui ne conviendroient pas même à un capucin en
« gagé comme l'est le duc d'Orléans. »

Voilà ce que Monsieur dit à M. d'Amville, avec ce torrent d'éloquence qui lui étoit naturel, toutes les fois qu'il parloit sans préparation. J'ai oublié de vous dire que ce don Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuensaldagne, sous prétexte de l'escorter, et que le Cardinal lui donna de grandes espérances d'une paix avantageuse au roi Catholique. Don Antonio m'a dit qu'il lui avoit parlé en ces propres termes : « Grabugio fo
« per voi (je fais ce grabuge pour vous). Payez-moi en
« ne faisant pour M. le Prince que la moitié de ce que
« vous y pouvez faire, ou dites, dès à présent, ce que
« vous voulez pour la paix. La France me traite d'une
« manière qui me donne lieu de vous pouvoir servir
« sans scrupule. »

Il (Monsieur) n'en fut pas apparemment demeuré là, si l'on ne fût venu l'avertir que M. le président de

Bellièvre étoit dans sa chambre. Il sortit du cabinet des livres, et il m'y laissa avec M. d'Amville, qui m'entreprit, en mon particulier, avec une véhémence très-digne du bon sens de la maison de Ventadour, pour me persuader que j'étois obligé, et par la haine que M. le Prince avoit pour moi et par les engagements que j'avois pris avec la Reine, d'empêcher que Monsieur ne joignît ses troupes à celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis, en propres termes, ou plutôt ce que je lui dictai sur ses tablettes, avec prière de les faire lire à la Reine et à M. le Cardina

« J'ai promis de ne me point accommoder avec « M. le Prince; j'ai déclaré que je ne pouvois quitter « le service de Monsieur et que je ne pouvois, par « conséquent, m'empêcher de le servir en tout ce qu'il « feroit pour s'opposer au rétablissement de M. le « cardinal Mazarin. Voilà ce que j'ai dit à la Reine « devant Monsieur; voilà ce que j'ai dit à Monsieur « devant la Reine, et voilà ce que je tiens fidèlement. « Le comte de Fiesque assure tous les jours M. de « Brissac que M. le Prince me donnera la carte blan- « che quand il me plaira : ce que je reçois avec tout « le respect que je dois, mais sans y faire aucune ré- « ponse. Monsieur me commande de lui dire mon « sentiment sur ce qu'il peut faire de mieux, supposé « la résolution où il est de ne consentir jamais au re- « tour du Cardinal, et je crois que je suis obligé, en « conscience et en honneur, de lui répondre qu'il lui « donnera tout l'avantage s'il ne forme un corps de « troupes assez considérable pour s'opposer aux sien- « nes, et pour faire une diversion de celles avec les- « quelles il opprime M. le Prince. Enfin, je vous sup- « plie de dire à la Reine que je ne fais que ce que je « lui ai toujours dit que je ferois et qu'elle ne peut

« avoir oublié ce que je lui ai dit tant de fois, qui est « qu'il n'y a aucun homme dans le royaume qui soit « plus fâché que moi que les choses y soient dans un « état qui fasse qu'un sujet puisse et doive même par- « ler ainsi à sa maîtresse. »

J'expliquai, à ce propos, à M. d'Amville ce qui s'étoit passé autrefois sur cela, dans les conversations que j'avois eues avec la Reine. Il en fut touché, parce qu'il étoit dans la vérité bien intentionné et passionné pour la personne du Roi; et il s'affecta si fort, particulièrement de l'effort que je lui dis que j'avois fait, pour faire connoître à la Reine qu'il ne tenoit qu'à elle de se rendre maîtresse absolue de tous nos intérêts, et des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait, de tendresse pour moi, et qu'il me dit : « Ce misérable, en parlant du Cardinal, « va tout perdre; songez à vous, car il ne pense qu'à « vous empêcher d'être cardinal. Je ne vous en puis « pas dire davantage. » Vous verrez, dans peu, que j'en savois plus sur ce chef que celui qui m'en avertissoit.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le cabinet des livres, et, en s'appuyant sur M. le président de Bellièvre, il dit à M. d'Amville qu'il allât chez Madame qui l'avoit envoyé chercher. Il s'assit, et il me dit : « Je viens de raconter à M. le Président ce « que j'ai dit devant vous à M. d'Amville : mais il faut « que je vous dise, à tous deux, ce dont je n'ai eu « garde de m'ouvrir devant lui. Je suis cruellement « embarrassé, car je vois que ce que je lui ai soutenu « être nécessaire, et ce qui l'est en effet, ne laisse pas « d'être très-mauvais; ce que je crois n'être jamais « arrivé en aucunes affaires du monde qu'en celle-ci. « J'y ai fait réflexion toute la nuit; j'ai rappelé dans « ma mémoire toute l'intrigue de la Ligue, toute

« la faction des huguenots, tous les mouvements du « prince d'Orange et je n'y ai rien trouvé de si difficile « que ce que je rencontre à toutes les heures, ou plu- « tôt à tous les moments devant moi. » Il ramassa et exagéra, en cet endroit, tout ce que vous avez vu jusqu'ici répandu dans cet ouvrage sur cette matière, et je lui répondis, aussi en cet endroit, tout ce que vous y avez pu remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondoit au lieu de me répondre; et ce qui arrive toujours en ce cas, est que celui qui se répond ne s'en aperçoit jamais, et ainsi on ne finit point. Je suppliai Monsieur, par cette raison, de me permettre que je misse par écrit mes sentiments sur l'état des choses; et je lui dis qu'il ne falloit qu'une heure pour cela. Je n'étois pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par M. de Bellièvre ce que je lui avois avancé dans les occasions. Il me prit au mot; il passa dans la galerie, où il y avoit une infinité de gens, et j'écrivis sur la table du cabinet des livres ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original.

« Je crois qu'il ne s'agit pas présentement de discuter ce que Son Altesse Royale a pu ou dû faire jusqu'ici; et je suis même persuadé qu'il y a inconvénient, dans les grandes affaires, à rebattre le passé (c'étoit un des plus grands défauts de Monsieur), si ce n'est pour mémoire, et simplement autant qu'il peut avoir rapport à l'avenir. Monsieur n'a que quatre partis à prendre : ou à s'accommoder avec la Reine, c'est-à-dire avec M. le cardinal Mazarin; ou à s'unir intimement avec M. le Prince; ou à faire un tiers-parti dans le royaume; ou à demeurer en l'état où il est aujourd'hui, c'est-à-dire à tenir un peu de tous les

côtés; avec la Reine, en demeurant uni avec le Parlement qui, en frondant le Cardinal, ne laisse pas de garder des mesures à l'égard de l'autorité royale, qui rompent deux fois par jour celles de M. le Prince; avec M. le Prince, en joignant ses troupes à celles de M. de Nemours; avec le Parlement, en parlant contre le Mazarin et en ne se servant pas, toutefois, de l'autorité que sa naissance et l'amour que le peuple de Paris a pour lui, pour pousser cette compagnie plus loin qu'elle ne veut aller.

« De ces quatre partis, le premier, qui est celui de se raccommoder avec le Cardinal a toujours été exclu de toutes les délibérations par Son Altesse Royale, parce qu'elle a supposé qu'il n'étoit ni de sa dignité, ni de sa sûreté. Le second, qui est de s'unir absolument et entièrement avec M. le Prince, n'y a pas été reçu non plus, parce que Monsieur n'a pas voulu se pouvoir seulement imaginer qu'il eût été capable de se proposer à soi-même, ce sont les termes dont il s'étoit servi, de se séparer du Parlement et de s'abandonner, par ce moyen, et à la discrétion de M. le Prince et au retour de M. de la Rochefoucauld. Le troisième parti, qui est celui d'en former un troisième dans le royaume, a été rejeté par Son Altesse Royale, et parce qu'il peut avoir des suites trop dangereuses pour l'État, et parce qu'il ne pourroit réussir qu'en forçant le Parlement à prendre une conduite contraire à ses manières et à ses formes, ce qui est impossible, que par des moyens qui sont encore plus contraires à l'inclination et aux maximes de Monsieur.

« Le quatrième parti, qui est celui que Son Altesse Royale suit présentement, est celui-là même qui lui cause les peines et les inquiétudes où elle est, parce qu'en tenant quelque chose de tous les autres, il a

presque tous les inconvénients de chacun, et n'a, à proprement parler, les avantages d'aucun. Pour obéir à Monsieur, je vais déduire mes sentiments sur tous les quatre. Quoique je pusse trouver, en mon particulier, mes avantages dans le raccommodement avec M. le Cardinal, et quoique, d'autre part, je sois si fort déclaré contre lui que mes avis, sur tout ce qui le regarde, puissent et doivent même être suspects, je ne balance pas à dire à Son Altesse Royale qu'elle ne peut, sans se déshonorer, prendre de tempérament sur cet article, vu la disposition de tous les parlements, de toutes les villes et de tous les peuples, et qu'elle le peut encore moins avec sûreté, vu la disposition des choses, celle de M. le Prince, etc. Les raisons de ce sentiment sautent aux yeux, et je ne les touche qu'en passant. Je supplie Monsieur de ne me point commander de m'expliquer sur le second parti, qui est celui de s'unir entièrement avec M. le Prince, pour deux raisons, dont la première est que les engagements que j'ai pris, en mon particulier et même par son consentement, avec la Reine, sur ce point, lui devroient donner lieu de croire que mes avis y pourroient être intéressés; et la seconde est que je suis convaincu que s'il étoit résolu à se séparer du Parlement, ce qui écherroit à délibérer ne seroit pas s'il faudroit s'unir à M. le Prince; mais ce qu'il faudroit que Monsieur fît pour tenir M. le Prince soumis à lui-même; et cette soumission de M. le Prince à Son Altesse Royale est une des principales raisons qui m'avoient obligé de lui proposer le tiers-parti, sur lequel il faut que je m'explique un peu plus au long, parce qu'il est comme nécessaire de le traiter conjointement avec le quatrième, qui est celui de prendre quelque chose de tous les quatre.

« M. le Prince a fait des pas vers l'Espagne, qui ne se peuvent jamais accorder, que par miracle, avec la pratique du Parlement; et lui ou ceux de son parti en font journellement vers la cour, qui s'accordent encore moins avec la constitution présente de ce corps. Monsieur est inébranlable dans la résolution de ne se point séparer de ce corps; ce qu'il seroit obligé de faire, s'il s'unissoit de tout point avec un prince, qui, d'un côté par ses négociations, ou au moins par celles de ses serviteurs, avec le Mazarin, donne des défiances continuelles à cette compagnie, et qui l'oblige en même temps, une fois ou deux par jour, par sa jonction publique avec l'Espagne, à se déclarer ouvertement contre lui. Il se trouve que Monsieur, dans le même instant qu'il ne peut s'unir avec M. le Prince, par la considération que je viens de vous dire, il se trouve, dis-je, qu'il est obligé d'empêcher que M. le Prince périsse, parce que sa ruine donneroit trop de force au Cardinal. Cela supposé, il ne reste plus de choix qu'entre le tiers-parti et celui que Son Altesse Royale suit aujourd'hui. Il est donc à propos, devant que d'entrer dans le détail et dans l'explication du tiers-parti, d'examiner les inconvénients et les avantages de ce dernier.

« Le premier avantage que je remarque, est qu'il a l'air de sagesse, ce qui est toujours bon, parce que la prudence est celle de toutes les vertus sur laquelle le commun des hommes distingue moins justement l'essentiel de l'apparent. Le second est que comme il n'est pas décisif, il laisse ou il paroît toujours laisser Son Altesse Royale dans la liberté du choix, et par conséquent dans la faculté de prendre ce qui lui pourra convenir dans le chapitre des accidents. Le troisième avantage de cette conduite, est que tant que Monsieur

la suivra, il ne renoncera pas à la qualité de médiateur, que sa naissance lui donne naturellement, et laquelle toute seule lui peut donner lieu en un moment, pourvu qu'il soit bien pris, de revenir avec bienséance et même avec fruit de tous les pas désagréables à la cour qu'il a faits jusques ici et qu'il sera peut-être obligé de faire à l'avenir. Voilà, à mon sens, les trois sortes d'utilités qui se peuvent remarquer dans la conduite que Monsieur a prise. Pesons-en les inconvénients : ils se présentent en foule, et ma plume auroit peine à les démêler. Je ne m'arrête qu'au capital, parce qu'il embrasse tous les autres.

« Son Altesse Royale offense tous les partis en donnant de la force à l'unique avec lequel elle ne veut point de réconciliation, assez apparemment pour abattre le sien propre aussi bien que les autres, et trop même certainement pour obliger celui de M. le Prince à s'accommoder avec la cour ; et cela justement dans le moment même qu'il lui en donne un prétexte très-spécieux, puisqu'il assiste tous les jours aux délibérations d'une compagnie qui condamne ses armes et qui enregistre, sans y balancer, les déclarations contre lui. Monsieur voit et sent plus que personne l'importance de cet inconvénient, mais il croit, au moins en des instants, que la garantie du Parlement et de Paris l'en peut défendre en tout cas; ce que j'ai toujours pris la liberté de lui contester avec tout le respect que je lui dois, parce qu'il ne se peut que le Parlement, en continuant à se contenir dans les formes, ne tombe à rien dans la suite d'une guerre civile, et que la ville que Monsieur laisse dans le cours ordinaire de sa soumission au Parlement ne courre sa fortune, parce qu'elle suivra sa conduite. C'est proprement cette conduite qui, en dépit de toute la

France et même de toute l'Europe, rétablira le Cardinal par les mêmes moyens par lesquels elle l'a déjà ramené dans le royaume. Il le vient de traverser avec quatre ou cinq mille aventuriers, quoique Monsieur ait un nombre de troupes considérable, pour le moins aussi bonnes et aussi aguerries que celles qui ont conduit ce ministre à Poitiers; quoique la plupart des parlements soient déclarés contre lui; quoiqu'il n'y ait presque pas une grande ville dans l'État de laquelle la cour se puisse assurer; quoique tous les peuples soient enragés contre le Mazarin. Ceci paroît un prodige, il n'est rien moins; car qu'y a-t-il de plus naturel, quand l'on fait réflexion que ce Parlement n'agissant que par des arrêts qui, en défendant les levées et le divertissement des deniers du Roi, favorisent beaucoup plus le Cardinal qu'ils ne lui font de mal en le déclarant criminel; quand l'on pense que ces villes dont le branle naturel est de suivre celui du Parlement, font justement comme lui, et quand l'on songe que ces gens de guerre n'ont de mouvement que par des ressorts, qui, par la considération des égards que Son Altesse Royale observe vers le Parlement, ont une infinité de rapports nécessaires avec un corps dont l'application particulière et la pratique journalière est de condamner ce mouvement? Il paroît aux étrangers que Monsieur conduit le Parlement, parce que cette compagnie déclame comme lui contre le Cardinal. Dans le vrai, le Parlement conduit Monsieur, parce qu'il fait que Monsieur ne se sert que très-médiocrement des moyens qu'il a en main pour nuire au Cardinal. L'appréhension de déplaire à ce corps est l'un des motifs qui l'ont empêché de faire agir ses troupes, et de travailler aussi fortement qu'il le pouvoit à en faire de nouvelles.

« La même politique voudra qu'il compense la jonction qu'il va faire de ses régiments avec l'armée de M. de Nemours, par la complaisance et même l'approbation qu'il donnera, par sa présence, à toutes les délibérations que l'on fera, même avec fureur, contre leur marche. Ainsi il offensera la Reine, il outrera le Cardinal, il ne satisfera pas M. le Prince, il ne contentera pas les Frondeurs. Il sera agité par toutes ces vues, encore plus qu'il ne l'a été jusqu'ici, parce que les objets qui les lui donnent se grossiront à tous les instants, et la catastrophe de la pièce sera le retour d'un homme dont la ruine est crue si facile que le rétablissement n'en peut être que très-honteux. J'ai pris la liberté de proposer à Son Altesse Royale un remède à ces inconvénients, et je l'expliquerai encore en ce lieu, pour ne manquer à rien de ce qu'elle m'a commandé de lui déduire.

« Elle m'a fait l'honneur de me dire plusieurs fois, que l'obstacle le plus grand qu'elle trouve à se résoudre à un parti décisif, qu'elle avoue être nécessaire s'il est possible, est qu'elle ne le peut faire par elle-même sans se brouiller avec le Parlement, parce que le Parlement n'en peut jamais prendre un de cette nature par la raison de l'attachement qu'il a à ses formes, et qu'elle le peut encore moins du côté de M. le Prince, et par cette même considération et par celle de la juste défiance qu'elle a des différentes cabales, qui ne partagent pas, mais qui divisent son parti. Ces deux vues sont assurément très-sages et très-judicieuses, et ce sont celles qui m'avoient obligé de proposer à Monsieur un moyen qui me paroissoit presque sûr pour remédier aux deux inconvénients que l'on ne peut nier être très-considérables et très-dangereux.

« Ce moyen étoit que Monsieur formât un tiers-parti composé des parlements et des grandes villes du royaume, indépendant et même séparé, par profession publique, des étrangers et de M. le Prince même, sous le prétexte de son union avec eux. L'expédient qui me paroissoit propre à rendre ce moyen possible, étoit que Monsieur s'expliquât, dans les chambres assemblées, clairement et nettement de ses intentions, en disant à la compagnie : que la considération qu'il avoit eue jusqu'ici pour elle l'avoit obligé à agir contre ses vues, contre sa sûreté, contre sa gloire; qu'il louoit son intention, mais qu'il la prioit de considérer que la conduite ambiguë qu'elle produisoit, anéantiroit celle à laquelle tout le royaume conspiroit contre le cardinal Mazarin; que ce ministre, qui étoit l'objet de l'horreur de tous les peuples, triomphoit de leurs haines avec quatre ou cinq mille hommes, qui l'avoient conduit en triomphe à la cour, parce que le Parlement donnoit tous les jours des arrêts en sa faveur, au moment même qu'il déclamoit avec le plus d'aigreur contre lui; que lui Monsieur étoit demeuré, par la complaisance qu'il avoit pour ce corps, dans des ménagements qui avoient en leur manière contribué aux mêmes effets; que le mal augmentant, il ne pouvoit plus s'empêcher d'y chercher des remèdes; qu'il n'en manquoit pas, mais qu'il étoit bien aise de les concerter avec la compagnie, qui devoit aussi, de son côté, prendre une bonne résolution et se fixer pour une bonne fois aux moyens efficaces de chasser le Mazarin, puisqu'elle avoit jugé tant de fois que son expulsion étoit de la nécessité du service du Roi; que l'unique moyen pour y parvenir étoit de bien faire la guerre, et que pour la bien faire, il la falloit faire sans scrupule; que le seul qu'il prétendoit doré-

navant d'y conserver étoit celui qui regardoit les ennemis de l'État, avec lesquels il déclaroit qu'il ne vouloit ni union, ni même commerce; qu'il ne prétendoit pas qu'on lui eût grande obligation de ce sentiment, parce qu'il sentoit ses forces et qu'il connoissoit qu'il n'avoit aucun besoin de leurs secours; que par cette considération, et encore plus par celle du mal que la liaison avec les étrangers peut toujours faire à la couronne, il n'approuvoit ni ne concouroit à rien de ce que M. le Prince avoit fait à cet égard; mais qu'à la réserve de cet article, il étoit résolu de ne plus garder de mesures et de faire comme lui, de lever des hommes et de l'argent; de se rendre maître du bureau, de se saisir des deniers du Roi et de traiter comme ennemis ceux qui s'y opposeroient, en quelque forme et en quelque manière que ce pût être. Je croyois que Son Altesse Royale pouvoit ajouter : que la compagnie n'ignoroit pas que le peuple de Paris étant aussi bien intentionné pour lui qu'il l'étoit, il lui étoit plus aisé d'exécuter ce qu'il lui proposoit que de le dire; mais que la considération qu'il avoit pour elle, faisoit qu'il vouloit bien lui donner part de sa résolution devant que de la porter à l'Hôtel de Ville, où il étoit résolu de la déclarer dès l'après-dînée, et d'y délivrer en même temps ses commissions.

« Je supplie Monsieur de se ressouvenir que lorsque je lui proposai ce parti, je pris la liberté de l'assurer, sur ma tête, que ce discours étant accompagné des circonstances que je lui marquai en même temps, c'est-à-dire d'assemblée de noblesse, de clergé, du peuple, ne recevroit pas un mot de contradiction. J'allai plus loin, et je me souviens que je lui dis que le Parlement qui n'y donneroit, le premier jour, que par étonnement, y donneroit le second du meilleur de

son cœur. Les compagnies sont ainsi faites, et je n'en ai vu aucune dans laquelle trois ou quatre jours d'habitude ne fassent recevoir pour naturel ce qu'elles n'ont même commencé que par contrainte. Je représentai à Monsieur que quand il auroit mis ses affaires en cet état, il ne devroit plus craindre que le Parlement se séparât de lui; il ne pourroit plus appréhender d'être livré à la cour par les négociations des différentes cabales du parti des princes, puisque ceux qui, dans le Parlement, étoient dans les intérêts de la cour, en auroient un trop personnel et trop proche pour laisser pénétrer leurs sentiments, et puisque M. Prince seroit lui-même si dépendant de Son Altesse Royale, que son principal soin seroit de le ménager. Car il n'y auroit, à mon opinion, aucun lieu d'appréhender qu'il se fût raccommodé à la cour si Monsieur eût pris ce parti, vu l'état des choses, la force de celui de Monsieur, la déclaration du public et les mesures secrètes que Son Altesse Royale eût pu garder avec lui. Elle sait mieux que personne si elle n'est pas maîtresse absolue de Paris, et si, quand il lui plaira de parler décisivement en fils de France, et en fils de France qui est et qui se sent chef d'un grand parti, il y a un seul homme dans le Parlement et dans l'Hôtel de Ville qui ose, je ne dis pas lui résister, mais le contredire. Elle n'aura pas sans doute oublié que je lui avois proposé, en même temps, des préalables pour le dehors qui n'étoient ni éloignés ni difficiles; le ralliement du débris des troupes de M. de Montrose, le licenciement de celles de Neubourg, la déclaration de huit ou dix des plus grandes villes du royaume. Monsieur n'a pas voulu entendre à ce parti, parce qu'il le croit d'une suite trop dangereuse pour l'État; Dieu veuille que celui qu'il a pris ne lui soit pas plus périlleux, et que

la confusion où apparemment elle le jettera, ne soit pas plus à craindre que la commotion dans laquelle il y auroit un fils de France au gouvernail. J'avois dans Paris trois cents officiers à moi, et le vicomte de Lamet avoit ménagé deux mille chevaux du licenciement de Neubourg. J'étois encore assuré des villes de Troyes, de Limoges, de Marville, de Senlis et de Toulouse. »

Voilà ce que j'écrivis sur la table du cabinet des livres, en moins de deux heures. Je le lus à Monsieur en présence de M. le président de Bellièvre, qui l'approuva et l'appuya avec bien plus de force que je n'avois fait moi-même. La contestation s'échauffa, Monsieur soutenant que sans un fracas de cette nature (c'est ainsi qu'il l'appela), il empêcheroit bien que le Parlement ne se déclarât contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui étoit ce qu'il appréhendoit plus que toutes choses, parce qu'il y alloit joindre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vue. Il est vrai encore que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef : car je soutins toujours à Monsieur, avec le président de Bellièvre qui étoit de mon avis, qu'il ne seroit pas en son pouvoir d'empêcher que le Parlement ne procédât à l'exécution de la déclaration contre M. le Prince, quoiqu'il eût donné arrêt par lequel il s'engageoit de ne le pas faire, jusqu'à ce que le Cardinal fût hors du royaume. Car la cour trouva si peu de jour à cette exécution, du côté du Parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribuèrent beaucoup à sa perte ; car ils l'endormirent et ils ne le sauvèrent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation, touchant ma promotion au cardinalat, de cette

promotion qui se fit en effet justement en ce temps-là.

Monsieur, qui étoit l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit, dans la chaleur de la dispute, qu'il ne concevoit pas celui que je pouvois m'imaginer dans un parti qui, en rompant toutes les mesures avec la cour, feroit assurément révoquer ma nomination. Je lui répondis que j'étois à l'heure qu'il étoit cardinal, ou que je ne le serois de longtemps ; mais que je le suppliois d'être persuadé que, quand ma promotion dépendroit de ce moment, je ne changerois en rien mes sentiments, parce que je les lui disois pour son service et nullement pour mes intérêts. « Et vous n'avez, Monsieur, ajoutai-je, pour vous bien persuader de cette « vérité, qu'à vous ressouvenir, s'il vous plaît, que le « propre jour que la Reine m'a nommé, je lui ai dé« claré à elle-même que je ne quitterois jamais votre « service, en vous donnant le conseil que je croirois « le plus conforme à votre gloire. Je crois que je lui « tiens aujourd'hui fidèlement ma parole : et pour « vous le faire voir, je supplie très-humblement Votre « Altesse Royale de lui envoyer le mémoire que je « viens d'écrire. »

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avoit dit. Il me fit mille honnêtetés. Il jeta le mémoire dans le feu, et il sortit du cabinet tout aussi ahuri, me dit à l'oreille le président de Bellièvre, qu'il y étoit entré.

Je vous viens de dire que j'avois répondu à Monsieur que j'étois cardinal à l'heure où je lui parlois, ou que je ne le serois de longtemps. Je ne m'étois trompé que de peu ; car je le fus effectivement cinq ou six jours après [le 18 février 1652]. J'en reçus la nouvelle le dernier de ce mois de février, par un courrier que le Grand-Duc me dépêcha. Je vous dirai comme

la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyée que j'ai fait, et par la longueur de ce dernier mémoire, et par celle du discours de Monsieur à M. d'Amville, qui sont remplis de mille circonstances que vous aurez déjà trouvées comme semées dans les différents endroits de cet ouvrage. Mais comme la plupart de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux et presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux historique, dans lequel il semble que tous les membres n'ayent pu avoir aucuns mouvements qui leur fussent naturels, et même qui ne fussent contraires les uns aux autres; j'ai cru qu'il étoit même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matière qui m'obligeât de les ramasser toutes ensemble, afin que vous puissiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui n'étant que répandu dans les lieux différents, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais démêler, que l'assemblage des raisonnements et des faits. Je reviens à ma promotion.

Vous avez vu, dans le deuxième volume de cette histoire, que j'avois envoyé à Rome l'abbé Charrier, qui trouva la face de cette cour tout à fait changée, par la retraite plutôt que par la disgrâce de la signora Olimpia [Maldachini Panfilio], belle-sœur du Pape. Innocent [J. B. Panfilio] s'étoit laissé toucher à des manières de réprimande que l'Empereur, à l'instigation des jésuites, lui avoit fait faire par son nonce de Vienne. Il ne voyoit plus la signora; et il soulageait le cruel ennui que l'on a toujours cru qu'il en avoit, par des conversations assez fréquentes avec Madame la princesse de Rossane, femme de son neveu, qui, quoique très-spirituelle, n'approchoit pas du génie de la

signora, mais qui, en récompense, étoit beaucoup plus jeune et beaucoup plus belle. Elle s'acquit effectivement du pouvoir sur son esprit, et au point que la signora Olimpia en eut une cruelle jalousie, qui, en donnant encore de nouvelles lumières à son esprit déjà extrêmement éclairé et habile par lui-même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner sa belle-fille auprès du Pape, et de rentrer dans sa première faveur. Ma nomination tomba justement dans le temps où celle de Madame la princesse de Rossane étoit la plus forte; et il parut, en cette occasion, que la fortune voulut réparer la perte que j'avois faite en la personne de Pancirolle. C'est le seul endroit de ma vie où je l'ai trouvée favorable. Je vous ai dit ailleurs les raisons pour lesquelles j'avois lieu de croire que Madame la princesse de Rossane me le pouvoit être, et sans comparaison davantage que la signora Olimpia, qui ne faisoit rien qu'à force d'argent, et vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me résoudre à en donner pour un chapeau.

L'abbé Charrier trouva à Rome tout ce que j'y avois espéré de Madame de Rossane, et le premier avis qu'elle lui donna, fut de se défier au dernier point de l'ambassadeur, qui joignoit aux ordres secrets que la cour lui avoit donnés contre moi, la passion effrénée qu'il avoit lui-même pour la pourpre. L'abbé Charrier profita très-habilement de cet avis, car il joua toujours l'ambassadeur en lui témoignant une confiance abandonnée, et en lui faisant voir, en même temps, la promotion très-éloignée. La haine que le Pape avoit conservée depuis longtemps pour la personne de M. le cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, et l'intérêt de Monsignor Chigi, secrétaire d'État, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet.

Il étoit assuré du chapeau pour la première promotion, et il n'oublia rien de ce qui la pouvoit avancer. Monsignor Azolini, qui étoit secrétaire des brefs et qui avoit été attaché à Pancirolle, avoit hérité de son mépris pour le Cardinal et de sa bonne volonté pour moi. Ainsi M. le bailli de Valancey fut amusé; et il ne fut même averti de la promotion qu'après qu'elle fut faite. Le pape Innocent m'a dit qu'il savoit, de science certaine, qu'*il* avoit dans sa poche la lettre du Roi pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la dernière nécessité et à l'entrée du consistoire où les cardinaux seroient déclarés; et l'abbé Charrier m'avoit dépêché deux courriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, et que j'ai su depuis par Champfleury, capitaine des gardes de M. le Cardinal, c'est qu'aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il apprit à Saumur, il lui commanda à lui Champfleury d'aller chez la Reine en diligence, et de la conjurer de sa part de se contraindre et d'en faire paroître de la joie.

Je ne puis m'empêcher, en cet endroit, de rendre honneur à la vérité, et de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le chapeau. Je m'imaginai, et très-mal à propos, qu'il n'étoit pas de la dignité du poste où j'étois de l'attendre, et que ce petit délai de trois ou quatre mois que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de seize sujets, n'étoit pas conforme aux paroles qu'elle m'avoit données, ni aux recherches qu'elle m'avoit faites. Je me fâchai, et j'écrivis une lettre offensive à l'abbé Charrier, sur un ton qui n'étoit assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la pièce la plus passable, pour le style, de toutes celles que j'aie jamais faites (je l'ai cherchée pour l'insérer ici, et je

ne l'ai pu retrouver). La sagesse de l'abbé Charrier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement; parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié, et même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte; je la conserve encore, et il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprends le fil de ma narration.

CHAPITRE XXXV

LE PRINCE DE CONDÉ ET LE MARÉCHAL DE TURENNE A BLEINEAU.

16 Février, — 10 Avril. — Assemblée des Chambres. — Feintes du duc d'Orléans. — Les soldats allemands du duc de Nemours. — Le président Bailleul. — Les communes doivent courre sus aux soldats du duc de Nemours. — Arrêts du Parlement contre Mazarin. — Les rentes sur l'Hôtel de Ville. — Cérémonial romain relatif aux cardinaux. — Chavigny revient à Paris. — MM. de Gaucourt, de Rohan et de Chavigny essayent de décrier le cardinal de Retz auprès de Monsieur. — Rarai, Goulas, Béloi partisans déclarés de M. le Prince. — *Les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures.* — *C'est un plaisir de connaître la méchanceté des gens couverte du nom de zèle, et leur sottise déguisée en pénétration.* — Le cardinal de Retz obligé de sortir incognito dans Paris. — Entreprise des partisans de M. le Prince contre Retz. — *Que l'on me pende ce coquin à cette grille !* — Madame de Sévigné. — Le cardinal de Retz réclame d'elle les bons offices que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure et sainte amitié. — Mademoiselle de la Loupe, belle et précieuse. — La pourpre soumise. — Vaine espérance. — Madame d'Olonne. — Affaires de Guienne. — M. le Prince et le comte d'Harcourt. — Combats. — Les villes de Saintes, Bourg, Libourne et Bergerac. — Le prince de Conti à Caude-Coste. — Hardiesse de M. le Prince. — Miradoux assiégée. — La Rochefoucauld, Marsin, Montespan, Lilebonne et le chevalier de Créqui. — M. le Prince à Agen et à Bordeaux. — Il se rend à Paris sur l'avis de M. de Rohan. — Chavigny et Gaucourt. — Le duc de Nemours à Mantes. — L'armée de M. le Prince autour de Paris. — Conférences des amis de M. le Prince avec Monsieur. — Le cardinal de Retz se couvre en parlant à Monsieur. — *Allez au diable, vous et vos officiers étrangers !* — Orléans assiégé. — Mademoiselle de Montpensier, Mesdames de Fiesques et de Frontenac à Orléans. — *Les murailles de Jéricho étant tombées au son des trompettes, celles d'Orléans devront s'ouvrir au son du violon.* — M. de Rohan aimait beaucoup les violons. — L'entrée d'Orléans refusée au garde des sceaux Molé. — MM. de Beaufort et de Nemours — Turenne commande en chef l'armée du Roi. — Le lieutenant général baron de Sirot tué. — Querelle des deux beaux-frères. — Mademoiselle accommode ce différend. — L'armée de M. le Prince à Montargis. — Le prince en prend le commandement. — Combat de Bleineau. — Nemours blessé. — Turenne se retire à Briare. — *Il est difficile de juger qui eut plus de gloire dans cette journée, de M. le Prince ou de Turenne.* — Turenne sauve la cour. — Mécontent-

ment de Monsieur. — Il redoute le séjour de M. le Prince à Paris. — Monsieur va le recevoir à Juvisy. — Déclaration de l'Hôtel de Ville contre M. le Prince. — Joie du duc d'Orléans. — Troubles à Paris.

J'en étois demeuré, ce me semble, au 16 février de l'année 1652.

Il y eut, le lendemain 17, une assemblée des chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau raccourci, ce qui se passa dans toutes celles qui furent même assez fréquentes, depuis ce jour jusques au premier d'avril. Monsieur y prit d'abord la parole pour représenter à la compagnie que la lettre du Roi, qui y avoit été lue le 15 et qui le taxoit de donner la main à l'entrée des ennemis dans le royaume, ne pouvoit être que l'effet des calomnies dont on le noircissoit dans l'esprit de la Reine; que les gens de guerre que M. de Nemours amenoit, étoient des Allemands, auxquels l'on ne pouvoit pas donner ce nom, etc. Voilà ce qui occupa proprement toutes les assemblées dont je vous viens de parler. Le président de Bailleul qui présidoit, les commençant presque toutes par l'exagération de la nécessité de délibérer sur la lettre de Sa Majesté; les gens du Roi concluant toujours à commander aux communes de courre sus aux troupes de M. de Nemours, et Monsieur ne se lassant point de soutenir qu'elles n'étoient point espagnoles, et qu'après la déclaration qu'il faisoit, qu'aussitôt que le Cardinal seroit hors du royaume, elles se mettroient à la solde du Roi, il étoit fort superflu d'opiner sur leur sujet. Cette contestation recommençoit presque tous les jours, même à différentes reprises; et il est vrai, comme je vous viens de le dire, que Monsieur en éluda toujours la délibération. Mais il est vrai aussi que ce faux avantage l'amusa, et qu'il fut si aise d'avoir ce qu'on lui

avoit soutenu qu'il n'auroit pas, qu'il ne voulut pas seulement examiner si ce qu'il avoit lui suffisoit; c'est-à-dire qu'il ne distingua pas assez entre la connivence et la déclaration du Parlement. Le président de Bellièvre lui dit très-sagement, douze ou quinze jours après la conversation dont je vous viens de parler, que lorsque l'on a à combattre l'autorité royale... (*Sic*) peut être très-pernicieuse par l'événement; il lui expliqua ce dictum très-sensément. Vous en voyez la substance d'un coup d'œil.

Hors la contestation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce contradictoire que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces assemblées des chambres qui soit digne, à mon sens, de votre curiosité. On lut en quelques-unes les réponses que la plupart des parlements de France firent, en ce temps-là, à celui de Paris, toutes conformes à ces intentions, en ce qu'ils lui donnoient part des arrêts qu'ils avoient rendus contre le Cardinal. L'on employa les autres à pourvoir à la conservation des fonds destinés au payement des rentes de l'Hôtel de Ville et des gages des officiers. On résolut, dans celle du 13 mars, de faire, sur ce sujet, une assemblée des cours souveraines dans la chambre de Saint-Louis. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le premier mars, et parce que le cérémonial romain ne permet pas aux cardinaux de se trouver en aucunes cérémonies publiques jusques à ce qu'ils aient reçu le bonnet, et parce que cette dignité ne donnant aucun rang au Parlement, que lorsqu'on y suit le Roi, la place que je n'y pouvois avoir en son absence que comme Coadjuteur, qui est au-dessous de celle des ducs et pairs, ne se fût pas bien accordée avec la prééminence de la pourpre.

Je vous confesse que j'eus une joie sensible d'avoir un prétexte et même une raison de ne me plus trouver à ces assemblées, qui, dans la vérité, étoient devenues des cohues, non pas seulement ennuyeuses, mais insupportables. Je vous ferai voir que, dans la suite, elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrément, après que j'aurai touché, le plus légèrement qu'il me sera possible, un petit détail qui concerne Paris, et quelque chose en général de ce qui regarde la Guienne.

Vous vous pouvez ressouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigny dans ce troisième volume de cet ouvrage, et que je vous ai dit qu'il se retira en Touraine un peu après que le Roi eut été déclaré majeur. Il ne trouva pas le secret de s'y savoir ennuyer, mais il s'y ennuya beaucoup en récompense, et au point qu'il revint à Paris aussitôt qu'il en eut un prétexte; et ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva, dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux cabales que je faisois auprès de Monsieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt étoit homme de grande naissance, car il étoit de la maison de ces puissants et anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos histoires. Il avoit de l'esprit et du savoir-faire, mais il s'étoit trop érigé en négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. Il étoit attaché à M. le Prince; il avoit à Paris sa principale correspondance; et son principal soin fut, au moins à ce qu'il m'en parut, de me ruiner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvoit pas de facilité, il recourut à M. de Chavigny, qui revint à Paris en diligence, ou par cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan, qui y arriva dans ce temps-là, très-satisfait de la défense d'Angers, quoiqu'elle eût été fort médiocre, se joignit à eux pour

ce même effet. Ils m'attaquèrent en forme, comme fauteur couvert du Mazarin; et cependant que leurs émissaires gagnoient ceux de la lie du peuple qu'ils pouvoient corrompre par argent, ils n'oublièrent rien pour ébranler Monsieur par leurs calomnies, qui étoient appuyées de toute l'intrigue du cabinet, dans laquelle Rarai, Beloi et Goulas, partisans de M. le Prince, n'étoient pas ignorants.

J'éprouvai, en ce rencontre, que les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures. Celles que ces Messieurs tirèrent de ma promotion au cardinalat, furent que je n'avois obtenu le chapeau que par le moyen des grands engagements que j'avois pris avec la cour. Ils agirent sur ce principe; ils me déchirèrent auprès de Monsieur sur ce titre. Comme il en savoit la vérité, il s'en moqua. Ils m'établirent dans son esprit au lieu de m'y perdre; parce qu'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas sert à celui qui est attaqué; et vous allez voir le piége que les attaquants se tendirent à eux-mêmes à cette occasion. Je disois un jour à Monsieur, que je ne concevois pas comme il ne se lassoit pas de toutes les sottises qu'on lui disoit tous les jours contre moi, sur le même ton, et il me répondit en ces propres termes : « Ne comptez-vous pour « rien le plaisir que l'on a à connoître, tous les matins, « la méchanceté des gens couverte du nom de zèle, « et tous les soirs, leurs sottises déguisées en pénétra- « tion? » Je dis à Monsieur que je recevois cette parole avec respect, et comme une grande et belle leçon pour tous ceux qui avoient l'honneur d'approcher des grands princes.

Ce que les serviteurs de M. le Prince faisoient contre moi parmi le peuple, faillit à me coûter plus cher. Ils

avoient des criailleurs à gages, qui m'étoient plus incommodes, en ce temps-là, qu'ils ne l'avoient été auparavant, parce qu'ils n'osoient paroître devant la nombreuse suite de gentilhommes et de livrées qui m'accompagnoient. Comme je n'avois pas encore reçu le bonnet, que les cardinaux françois ne prennent que de la main du Roi, à qui le courrier du Pape est dépêché à cet effet, je ne pouvois plus marcher en public qu'*incognito*, selon les règles du cérémonial; et ainsi, lorsque j'allois au Luxembourg, c'étoit toujours dans un carrosse gris et sans livrées, et je montois même dans le cabinet des livres par le petit degré, qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand escalier et le grand appartement. Un jour que j'y étois avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avoit dans la cour une assemblée de deux ou trois cents de ces criailleurs, qui disoient que je trahissois Monsieur et qu'ils me tueroient.

Monsieur me parut consterné à cette nouvelle. Je le remarquai, et l'exemple du maréchal de Clermont, assommé entre les bras du Dauphin, qui, tout au plus, ne pouvoit pas avoir eu plus de peur que j'en voyois à Monsieur, me revenant dans l'esprit, je pris le parti que je crus le plus sûr, quoiqu'il parût plus hasardeux; parce que je ne doutai point que la moindre apparence que Son Altesse Royale laisseroit échapper à la frayeur, ne me fît assassiner; et parce que je doutai encore moins que l'appréhension de déplaire à ceux qui crioient contre le Mazarin, dont il redoutoit le murmure jusques au ridicule, joint à son naturel qui craignoit tout, ne lui en fît donner beaucoup plus qu'il n'en falloit pour me perdre. Je lui dis que je le suppliois de me laisser faire, et qu'il verroit, dans peu, quel mépris l'on devoit faire de ces canailles

achetées à prix d'argent. Il m'offrit ses gardes; mais d'une manière à me faire connoître que je lui faisois fort bien ma cour de ne les pas accepter. Je descendis, quoique M. le maréchal d'Estampes se fût jeté à genoux devant moi pour m'en empêcher; je descendis, dis-je, avec Château-Renaut et d'Haqueville, qui étoient seuls avec moi, et j'allai droit à ces séditieux, en leur demandant qui étoit leur chef. Un gueux d'entre eux, qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment : « C'est moi. » Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant : « Gardes de « la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles. » Il me fit une profonde révérence; il me dit qu'il n'avoit pas cru manquer au respect qu'il me devoit; qu'il étoit venu seulement avec ses camarades pour me dire que le bruit couroit que je voulois mener Monsieur à la cour et le raccommoder avec le Mazarin; qu'ils ne le croyoient pas; qu'ils étoient mes serviteurs et prêts à mourir pour mon service, pourvu que je leur promisse d'être toujours bon Frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner; mais je n'avois pas besoin de cette escorte pour le voyage que j'avois résolu, comme vous l'allez voir. Il n'étoit pas au moins fort long, car Madame de la Vergne, mère de Madam de la Fayette, et qui avoit épousé en secondes noces le chevalier de Sévigné[1], logeoit où loge présentement Madame sa fille.

Cette Madame de la Vergne étoit honnête femme dans le fond, mais intéressée au dernier point et plus susceptible de vanité pour toutes sortes d'intrigues sans exception, que femme que j'aie jamais connue.

1. C'était l'oncle de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné. — Voy. la Notice de Ph.-H. de Grouvelle sur les amis de Madame de Sévigné, en tête de l'édition des Lettres (I, p. cxvii).

Celle dans laquelle je lui proposai, ce jour-là, de me rendre de bons offices, étoit d'une nature à effaroucher d'abord une prude. J'assaisonnai mon discours de tant de protestations de bonnes intentions et d'honnêtetés, qu'il ne fut pas rebuté : mais aussi ne fut-il reçu que sous les promesses solennelles que je fis de ne prétendre jamais qu'elle étendît les offices que je lui demandois au delà de ceux que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure et sainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulut. On prit mes paroles pour bonnes, et l'on se sut même très-bon gré d'avoir trouvé une occasion toute propre à rompre, dans la suite, le commerce que j'avois avec Madame de Pomereux, que l'on ne croyoit pas si innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me servît, ne devoit être que tout spirituel et tout angélique ; car c'étoit celui de Mademoiselle de la Loupe [Catherine Henriette d'Angènes], que vous avez vue depuis sous le nom de Madame [la comtesse] d'Olonne[1].

1. Saint-Évremond nous a laissé de Madame d'Olonne, femme de Louis de la Trémoille, comte d'Olonne, le portrait suivant, qui répond à ce que le cardinal de Retz dit de la beauté de cette personne :

« Vous seule êtes au-dessus des arts qui savent flatter et embellir ; ils n'ont jamais travaillé pour vous que malheureusement ; jamais sans vous avoir beaucoup intéressé et fait perdre autant d'avantages à une personne accomplie, qu'ils ont accoutumé d'en donner à celles qui ne le sont pas.

« Je ne m'amuserai point à des louanges générales, aussi vieilles que le siècle ; le soleil ne me fournira point de comparaison pour vos yeux, ni les fleurs pour votre teint. Je pourrois parler de la régularité du visage, de la délicatesse des traits, des agréments de la bouche, de ce cou si poli et si bien tourné, de cette gorge si bien formée. Mais au delà des plus curieuses observations, il y a mille choses à penser qu'on ne peut bien dire, et mille choses qu'on sent mieux que l'on ne pense.

« Après vous avoir admiré, ce que je trouve de plus extraordinaire est que vous ayez comme ramassé en vous les charmes divers

Elle m'avoit fort plu quelques jours auparavant, dans une petite assemblée qui s'étoit faite dans le cabinet de Madame; elle étoit jolie, elle étoit belle, elle étoit précieuse par son air et par sa modestie. Elle logeoit tout proche de Madame de la Vergne; elle étoit amie intime de Mademoiselle sa fille; elles avoient même percé une porte par laquelle elles se voyoient sans sortir du logis. L'attachement que M. le chevalier de Sévigné avoit pour moi, l'habitude que j'avois dans sa maison et ce que je savois de l'adresse de sa femme, contribuèrent beaucoup à mes espérances. Elles se trouvèrent fort vaines par l'événement; car bien que l'on ne m'arrachât pas les yeux; bien que l'on ne m'étouffât pas à force de m'interdire les soupirs; bien que je m'aperçusse, à de certains airs, que l'on n'étoit pas fâché de voir la pourpre soumise, tout armée et tout éclatante qu'elle étoit, l'on se tint toujours sur un

des différentes beautés: ce qui surprend, ce qui plaît, ce qui flatte, ce qui pique, ce qui touche. Ceux qui n'étoient nés ni pour donner ni pour recevoir de l'amour, conservent la première de ces qualités et perdent malheureusement l'autre. De là vient qu'il y a quelque ressemblance entre la chaleur de vos âmes et la passion de vos amants; qu'on ne sauroit vous admirer sans intérêt; que le jugement des simples spectateurs n'est pas libre. De là vient, enfin, que tout aime où vous êtes, excepté vous qui demeurez seule insensible.

« Oui, Madame, on n'est pas moins touché de vous entendre que de vous voir. Vous pourriez donner de l'amour toute voilée et faire voir en France, comme on a vu en Espagne, quelque aventure de la *belle invisible*.

« On n'a jamais remarqué tant de politesse qu'en vos discours; ce qui est surprenant, rien de si vif et de si juste; des choses si heureuses et si bien pensées.

« Les femmes, vos ennemies déclarées, sont contraintes de vous avouer mille avantages que vous avez reçus de la nature. Il y a des occasions où nous sommes obligés de leur confesser qu'on pourroit les ménager mieux, et que vous n'en faites pas toujours ce que d'autres en sauroient faire. » (*OEuvres mêlées*, I, p. 60, 62, 63.) Voy. aussi plus spécialement l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-Rabutin, qui raconte longuement les galanteries de Madame d'Olonne.

pied de sévérité, ou plutôt de modestie, qui me lia la langue, quoiqu'elle fût assez libertine; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu Mademoiselle de la Loupe, et qui n'ont ouï parler que de Madame d'Olonne[1]. Cette historiette, comme vous voyez, n'est pas trop à l'honneur de ma galanterie. Je passe pour un moment aux affaires de Guienne.

Comme je fais profession de ne vous rendre compte précisément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai que fort légèrement ce qui se passa en ce pays-là, et simplement autant qu'il est nécessaire de

1. La comtesse d'Olonne aima éperdument M. de Candale et beaucoup d'autres, disent les chroniques galantes. Saint-Évremond nous a retracé la fin prématurée de ce seigneur et les regrets des femmes dont il avait été aimé, dans un des fragments de ses *OEuvres mêlées* (II, p. 107), et nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ce fragment d'une si exquise délicatesse de langage :

« Pour ce qui regarde les femmes, M. de Candale fut assez longtemps indifférent, ou peu industrieux à se donner leurs bonnes grâces. Quand il leur parut si aimable, elles connurent bien qu'il y alloit plus du leur que du sien dans sa nonchalance, et trés-entendues dans leurs intérêts, elles commencérent à former des desseins sur un homme qui attendoit un peu tard à en faire sur elles. On l'aima donc, et il sut aimer à la fin. Les dernières années de sa vie, toutes nos dames jetérent les yeux sur lui. Les plus retirées ne laissoient pas de soupirer en secret; les plus galantes, se le disputant, aspiroient à le posséder, comme à leur meilleure fortune. Aprés les avoir divisées par des intérêts de galanterie, il les réunit dans les larmes par sa mort. Toutes le sentirent aimé, et une tendresse commune fit bientôt une douleur générale. Celles qu'il avoit aimées autrefois, rappelérent leurs vieux sentiments et s'imaginèrent de perdre encore ce qu'elles avoient déjà perdu. Plusieurs qui lui étoient indifférentes, se flattoient qu'elles ne l'auroient pas été toujours, et se prenant à la mort d'avoir prévenu leur bonheur, elles pleuroient une personne si aimable dont elles eussent pu être aimées. Il y en eut qui le regrettérent par vanité, et on vit des inconnues s'insinuer avec les intéressées dans un commerce de pleurs, pour se faire quelque mérite de galanterie; mais sa véritable maîtresse (la comtesse d'Olonne) se rendoit illustre par l'excés de son affliction; heureuse si elle ne se fût pas consolée. Une seule passion fait honneur aux dames, et je ne sais si ce n'est pas une chose plus avantageuse à leur réputation que de n'avoir rien aimé. »

le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui y a eu du rapport du côté de Paris. Je ne vous puis pas même assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai, parce que je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes[1], et ce seroit avec une joie sensible que j'en relèverois et que j'en honorerois cet ouvrage. Il m'avoit promis de m'en donner un extrait, et il l'auroit fait, à mon sens, si l'inclination et la facilité qu'il a à faire des merveilles n'étoient égalées par l'aversion et par la peine qu'il a à les raconter.

Je vous ai dit que M. le comte d'Harcourt commandoit les armées du Roi en Guienne[2], et qu'il y avoit les

1. M. Henri Martin, dans son *Histoire de France* (t. XIV, p. 10), cherche à affaiblir autant qu'il peut les mérites militaires du Grand Condé, et n'hésite pas à attribuer aux généraux qui servaient sous les ordres du prince le succès des batailles gagnées par les habiles manœuvres ordonnées par Condé. M. Michelet a suivi en ce point M. Henri Martin, tout en grossissant encore le mérite des généraux au détriment de la réputation du prince, et en n'accordant pour tout succès au héros de Rocroy, que « le glorieux avantage de savoir s'attribuer une victoire qui n'était due qu'au mérite du général qui indiquait au prince ses mauvaises manœuvres et le moyen d'y remédier. » M. Michelet cependant, dans les notes de son volume de *Richelieu et la Fronde*, convient qu'il n'est pas possible de contester à Condé une part réelle dans la victoire de Rocroy (p. 448), qu'il avait entièrement attribuée à Gassion et à Sirot dans son histoire même. (Voy. p. 280.)

On lira donc avec un grand intérêt le chap. IV de *la Société française au XVIIe siècle*, par M. Cousin, chapitre tout spécialement consacré aux batailles de Rocroy, de Lens et de Charenton, à l'examen de la part effective qui appartient à Condé et aux talents militaires qui illustrèrent ce prince.

2. Il existe un « Journal de tout ce qui s'est passé entre l'armée du Roi, commandée par le comte d'Harcourt, et celle de M. le Prince, depuis le 22 février 1652, avec les particularités et la marche de leurs armées ès pays de Guienne, Périgord et Xaintonge. Paris,

troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étoient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marsin avoit amené de Catalogne, qui ne faisoit pas un corps assez considérable pour se pouvoir opposer à celles du Roi. M le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires par sa seule personne. Vous avez vu ci-dessus qu'il s'étoit saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le prince de Tarente [Henri Charles de la Trémoille]. Il retourna en Guienne et se campa auprès de Bourg. Le comte d'Harcourt l'y suivit et détacha le chevalier d'Aubeterre pour le reconnoître. Ce chevalier fut repoussé par le régiment de Balthazar, qui donna le temps à M. le Prince de se poster sur une hauteur où il fit paroître son corps si grand, quoiqu'il fût si petit, que le comte d'Harcourt ne l'y osa attaquer. Il se retira à Libourne après cette action qui fut d'un très-grand capitaine. Il y laissa quelque infanterie et il alla à Bergerac, place fameuse par les guerres de religion, et il fit travailler à en relever les fortifications. M. [François d'Épinay, marquis de] Saint-Luc, lieutenant de Roi en Guienne, crut qu'il pourroit surprendre M. le prince de Conti, qui étoit logé avec de nouvelles troupes à Caude-Coste près d'Agen; et il s'avança de ce côté-là avec deux mille hommes de pied et sept cents chevaux, composés des meilleurs qui fussent dans l'armée du Roi. Il fut surpris lui-même par M. le Prince, qui fut averti de son dessein et qui vint au milieu de ses quartiers, devant qu'il eût eu la première nouvelle de sa démarche. Il ne s'ébranla pas néanmoins; il se posta sur une hauteur, sur laquelle on ne pouvoit aller que par un défilé. On passa presque tout le jour à escarmoucher,

Jacques Clément, 1652. » Ce récit est très-exact et peut être utilement consulté pour les événements militaires de cette époque.

ce pendant que M. le Prince attendoit trois canons qu'il avoit mandés d'Agen. Il en avoit un pressant besoin; car il n'avoit en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le prince de Conti, que cinq cents hommes de pied et deux mille chevaux, tous gens de nouvelle levée. La foiblesse ne donne pas pour l'ordinaire la hardiesse; celle de M. le Prince fit plus en cette occasion : car elle lui donna de la vanité; et c'est, je crois, la seule fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur que sa présence pourroit inspirer aux ennemis les pourroit ébranler. Il leur renvoya quelques prisonniers qui leur rapportèrent qu'il étoit là en personne. Il les chargea en même temps; ils plièrent d'abord, et l'on peut dire qu'il les renversa moins par le choc de ses armes que par le bruit de son nom. La plupart de l'infanterie se jeta dans Miradoux, où elle fut assiégée incontinent. Les régiments de Champagne et de Lorraine, que M. le Prince ne vouloit recevoir qu'à discrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, et ils donnèrent le temps à M. le comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son artillerie et ses bagages à Agen; il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvoient incommoder les ennemis; et ensuite, sur le soir, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui MM. de la Rochefoucauld, de Marsin et de Montespan pour observer les desseins de M. le comte d'Harcourt, qui laissa, de son côté, quelques troupes au siége de Staffort [Astaffort], ce me semble, et de la Plume, et qui, avec les autres, fit attaquer quelques fortifications, que l'on avoit commencées à l'un des faubourgs d'Agen, par MM. de Lislebonne, le chevalier de Créqui et Coudray-Montpensier. Ils se signalèrent à cette attaque, qui fut faite en présence de M. le Prince; mais ils furent repoussés

avec une vigueur extraordinaire, et le comte d'Harcourt s'alla consoler de sa perte, par la prise de ces deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-dessus.

M. le Prince, qui avoit fait dessein de revenir à Paris, pour les raisons que je vous vais dire, se résolut de laisser pour commander en Guienne M. le prince de Conti et M. de Marsin[1], en qualité de lieutenant général sous M. son frère; mais il crut qu'il seroit à propos, devant qu'il partît, qu'il s'assurât tout à fait d'Agen, qui étoit à la vérité déclaré pour lui; mais qui, n'ayant point de garnison, pouvoit à tous les moments changer de parti. Il gagna les jurats, qui consentirent qu'il fît entrer dans la ville le régiment de Conti. Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces magistrats, se souleva et il fit des barricades. M. le Prince m'a dit qu'il courut plus de fortune, en cette occasion, qu'il n'en auroit couru dans une bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, et ce que je m'en puis remettre, est que MM. de la Rochefoucauld, de Marsillac et de Montespan haranguèrent dans l'Hôtel de Ville et qu'ils calmèrent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

MM. de Rohan, de Chavigny et de Gaucourt le pres-

1. M. Cousin, dans son volume sur *la Société française au XVII[e] siècle*, expose ainsi qu'il suit les motifs du prince pour quitter la Guienne (p. 56) : « Cependant Condé ayant appris à Bordeaux que l'armée de la Fronde, qu'il avait laissée autour de Paris entre les mains du duc de Nemours et de Beaufort, couroit risque d'être battue par l'armée royale sous les ordres de Turenne et du maréchal d'Hocquincourt, partit en secret de Bordeaux et traversa presque toute la France à cheval, pour venir prendre lui-même le commandement des troupes. Il laissa en Guienne le prince de Conti et Madame de Longueville, avec deux hommes qui avaient toute sa confiance, un de ses meilleurs lieutenants le comte de Marsin, pour les choses de la guerre, et l'habile Lenet pour la politique (l'auteur des Mémoires.) »

soient, par tous les courriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des provinces qu'il ne songeât à celles de la capitale, qui étoit en tout sens la capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses lettres que je surpris. Ces Messieurs étoient persuadés que je rompois toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejetoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagements que le poste où j'étois à Paris l'obligeoit d'avoir pour moi. Il confessoit quelquefois, en parlant à moi-même, qu'il se servoit de ce prétexte, en de certaines occasions; et il y en eut même où il me força, à force de m'en persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur vouloit persuader. Je lui représentai plusieurs fois qu'il feroit tant par ses journées, qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris, qui étoit de toutes les choses du monde celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le présent touche toujours, sans comparaison, davantage les âmes foibles que l'avenir même le plus proche, il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvoit dans le moment même à rejeter sur moi les murmures et les plaintes que ses ministres lui faisoient sur mille chefs, à tous les instants. Ces ministres, qui se trouvèrent bien plus fatigués que satisfaits de ses méchantes défaites, pressèrent M. le Prince, au dernier point, d'accourir lui-même au besoin pressant, et leurs instances furent puissamment fortifiées par les nouvelles qu'il reçut en même temps de M. de Nemours, et qu'il est bon de traiter un peu en détail.

M. de Nemours entra, en ce temps-là, sans aucune résistance, dans le royaume, toutes les troupes du Roi

étant divisées; et quoique M. d'Elbeuf et MM. d'Aumont, Digbi et de Vaubecourt [Nicolas de Bettancourt] en eussent à droite et à gauche, il pénétra jusqu'à Mantes et il y passa la Seine sur le pont qui lui fut livré par M. le duc de Sully, gouverneur de la ville et mécontent de la cour, parce que l'on avoit ôté les sceaux à M. le Chancelier son beau-père. Il campa à Houdan et il vint à Paris avec M. de Tavannes, qui commandoit ce qu'il avoit conservé de troupes de M. le Prince, et [le marquis de] Clinchamp, qui étoit officier général dans les étrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit : car si elle eût marché sans s'arrêter et que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté et eût fort embarrassé la marche du Roi. Tout contribua à ce retardement : l'incertitude de Monsieur, qui ne pouvoit se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résolues; l'amour de Madame de Montbazon, qui amusoit à Paris M. de Beaufort; la puérilité de M. de Nemours, qui étoit bien aise de montrer son bâton de général à Madame de Châtillon; et la fausse politique de Chavigny, qui croyoit qu'il seroit beaucoup plus maître de l'esprit de Monsieur, quand il lui éblouiroit les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes. Ce fut le terme dont il se servit en parlant à Croissy, qui fut assez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens. Je ne tins pas le cas secret à Monsieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce temps pour le supplier de trouver bon que je fisse voir, en sa présence, à ces Messieurs, qu'ils n'étoient point en état d'éblouir des yeux sans comparaison moins forts, en tous sens, que les siens.

Comme il me voulut faire expliquer, on vint lui dire que MM. de Beaufort et de Nemours étoient dans sa chambre. Je l'y suivis, quoique ce ne fût pas ma coutume, parce que je n'avois pas encore le bonnet; et comme on entra en conversation publique, car il y avoit du monde jusques à y faire foule, je mis mon chapeau sur ma tête aussitôt qu'il eut mis le sien. Il le remarqua, et à cause de ce que je venois de lui dire, et à cause que je ne l'avois jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandât toujours. Il en fut très-aise, et il affecta d'entretenir la conversation plus d'une grosse heure; après laquelle il me prit en particulier et me ramena dans la galerie. Vous jugez bien qu'il falloit qu'il fût bien en colère : car je crois qu'il y avoit dans sa chambre plus de cinquantes écharpes rouges, sans les isabelles. Cette colère dura tout le soir, car il me dit, le lendemain, que Goulas, secrétaire de ses commandements et intime de M. de Chavigny, étant venu lui dire, avec un grand empressement, que tous les officiers étrangers prenoient de grands ombrages des longues conversations que j'avois avec lui, il l'avoit rebuté avec une fort grande aigreur, en lui disant : « Allez au diable, vous et vos officiers étrangers; s'ils « étoient aussi bons Frondeurs que le cardinal de « Retz, ils seroient à leurs postes, et ils ne s'amuse- « roient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris. » Ils partirent enfin, et en vérité plus par mes instances que par celles de Chavigny, qui croyoit toujours que je n'oubliois rien pour les retarder : car Monsieur répara bientôt, même avec soin, ce qu'il avoit laissé échapper dans la colère; parce qu'il lui convenoit (au moins se l'imaginoit-il ainsi) de me faire servir de prétexte, quelquefois à ce qu'il faisoit et presque toujours à ce qu'il ne faisoit pas. Vous verrez quelle

marche prirent ces troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à Orléans dans ce même temps.

Il ne se pouvoit pas que cette importante ville ne fût très-dépendante de Monsieur, étant son apanage, et de plus, ayant été quelque temps son plus ordinaire séjour. De plus, M. le marquis de Sourdis [Charles d'Escoubleau], qui en étoit gouverneur, étoit dans ses intérêts. Monsieur y avoit envoyé outre cela M. le comte de Fiesque[1] pour s'opposer aux efforts que M. Legras, maître des requêtes, faisoit pour persuader aux habitants d'ouvrir leurs portes au Roi, à

1. « La plupart des gentilshommes engagés dans la Fronde étaient conduits par l'ambition, par la vanité, par la cupidité même. Beaucoup y joignaient l'honneur, un honneur étrangement entendu, où la patrie n'était pour rien, et qui consistait dans la fidélité chevaleresque à un chef, à un ami, surtout à une maîtresse. Parmi les parlementaires, il y avait quelque sentiment du bien public, mais gâté par les vues étroites et les idées creuses des gens de loi, égarés dans les grandes affaires et la politique. Il s'était formé dans les salons une petite société de prétendus hommes d'État, composée de grands seigneurs, de magistrats, de beaux esprits, qui affichaient un mécontentement hautain et des maximes à la Caton, ou plutôt à la Corneille, car presque tous ces Cinnas de ruelle avaient des Émiles qui disposaient d'eux et les faisaient avancer ou reculer selon leur intérêt ou leur caprice. Le type du genre est le duc de Beaufort, le fils cadet du duc de Vendôme. Autour de lui, des personnages à qui les complots étaient devenus une habitude et un besoin, d'une légèreté à tout entreprendre, d'un courage à tout braver, familiers avec l'exil et la prison, regardant sans peur l'échafaud, cavaliers servants de beautés Frondeuses assez peu farouches, prêts à se jeter pour elles dans toutes les aventures, héros manqués, en apparence capables des plus grandes actions, en réalité capables de rien, parce qu'ils étaient dépourvus de bon sens. Le moins extravagant d'entre eux était Charles-Léon, comte de Fiesque. Il avait épousé Gillone d'Harcourt, fille du marquis de Beuvron, fort jolie femme, spirituelle et remuante, qui devint, avec Madame de Frontenac, un des aides-de-camp de Mademoiselle dans la Fronde. » — Le comte de Fiesque figure dans le *Grand Cyrus,* sous le nom de Pisistrate, et la comtesse de Fiesque sous celui de Cléoriste. *La Société française au XVII siècle,* par M. Cousin, p. 231 et 232.

qui, dans la vérité, elles eussent été d'une fort grande utilité. MM. de Beaufort et de Nemours, qui en voyoient encore de plus près la conséquence, parce qu'ils avoient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monsieur qu'il y avoit dans la ville une faction très-puissante pour la cour, et que sa présence y étoit très-nécessaire. Vous croyez facilement qu'elle l'étoit encore beaucoup plus à Paris. Monsieur ne balança pas un moment, et tout le monde sans exception fut d'un même avis sur ce point. Mademoiselle s'offrit d'y aller : ce que Monsieur ne lui accorda qu'avec beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, mais encore plus par celle du peu de confiance qu'il avoit en sa conduite. Je me souviens qu'il me dit, le jour qu'elle prit congé de lui : « Cette chevalerie seroit bien ridicule, si le bon sens « de Mesdames de Fiesque et de Frontenac ne la sou- « tenoit. » Ces deux dames allèrent effectivement avec elle, aussi bien que M. de Rohan et MM. de Croissy et de Bermont, conseillers du Parlement. Patru disoit, un peu trop librement, que comme les murailles de Jéricho étoient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriroient au son des violons. M. de Rohan passoit pour les aimer un peu trop violemment. Enfin, tout ce ridicule réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut effectivement très-grande : car quoique le Roi fût très-proche avec des troupes, et que M. Molé, garde des sceaux et premier président, fût à la porte, qui demandoit à entrer de sa part, elle passa l'eau dans un petit bateau; elle obligea les bateliers, qui sont toujours en nombre sur le port, de démurer une petite poterne qui étoit demeurée fermée depuis fort longtemps; et elle marcha, avec le concours et l'acclamation du peuple, droit à l'Hôtel de Ville, où les magistrats étoient assemblés pour délibérer si l'on recevroit M. le

Garde des Sceaux. Vous pouvez croire ce qu'elle décida.

MM. de Beaufort et de Nemours la vinrent rejoindre aussitôt, et ils résolurent avec elle de se saisir ou de [Lorris] ou de Gien, qui sont de petites villes, mais qui ont toutes deux des ponts sur la rivière de Loire. Celui de [Gien] fut vivement attaqué par M. de Beaufort; mais il fut encore mieux défendu par M. de Turenne, qui venoit de prendre le commandement de l'armée du Roi, qu'il partageoit toutefois avec M. le maréchal d'Hocquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le baron de Sirot, homme de réputation, et qui y servoit de lieutenant général. Il se vantoit, et je crois avec vérité, qu'il avoit fait le coup de pistolet avec le Grand Gustave, roi de Suède, et le brave Christian, roi de Danemark.

M. de Nemours, qui avoit naturellement et aversion et mépris pour M. de Beaufort, quoique son beau-frère, se plaignit de sa conduite à Mademoiselle, comme si elle avoit été cause que le dessein sur [Gien] n'eût pas réussi. Ils eurent sur cela des paroles dans l'antichambre de Mademoiselle : un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut assez légèrement, au moins à ce que l'on disoit en ce temps-là, avoir reçu, produisit un prétendu soufflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, à ce que j'ai ouï dire à des gens qui y étoient présents, qu'en imagination. C'étoit au moins un de ces soufflets problématiques dont il est parlé dans les *Petites lettres* de Port-Royal. Mademoiselle accommoda, au moins en apparence, cette querelle ; et après une grande contestation qui n'avoit pas servi à en adoucir les commencements, il fut résolu que l'on iroit à Montargis, poste important dans la conjoncture, parce que de là l'armée des princes, qui seroit ainsi entre Paris et le Roi, pourroit donner la main à tout.

M. de Nemours, qui souhaitoit avec passion de pouvoir secourir Montron, opiniâtra longtemps qu'il seroit mieux d'aller passer la rivière de Loire à Blois, pour prendre par les derrières l'armée du Roi, qui, par la crainte d'abandonner trop pleinement les provinces de delà à celle de Monsieur, auroit encore plus de difficulté à se résoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvoit par l'obstacle que Montargis lui pouvoit mettre. L'autre avis l'emporta dans le conseil de guerre, et par le nombre et par l'autorité de Mademoiselle; et j'ai ouï dire même aux gens du métier, qu'il le devoit emporter par la raison, parce qu'il eût été ridicule d'abandonner tout ce qui auroit été proche de Paris aux forces du Roi, dont l'on voyoit clairement que l'unique dessein étoit de s'en approcher, ou pour gagner la capitale, ou pour l'ébranler. Chavigny en parla à Monsieur, en ces propres termes, en présence de Madame, qui me le redit le lendemain; et je ne comprends pas sur quoi se sont pu fonder ceux qui se sont voulu s'imaginer qu'il y eût de la contestation sur cet article au Luxembourg. Monsieur n'eût pas manqué, si cela eût été, de me faire valoir ce qu'il n'eût pas déféré aux conseils des serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même sentiment; et Goulas pestoit même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui veut, ce disoit-il, sauver Montron et perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince.

Je vous ai déjà dit que ceux qui agissoient pour ses intérêts auprès de Monsieur, le pressoient de revenir à Paris, et que leurs instances furent fortement appuyées par la nécessité qu'il crut à soutenir, ou plutôt à réparer, par sa présence, ce que l'incapacité et la mésintelligence de MM. de Beaufort et de Nemours diminuoient du poids que la valeur et l'expérience des

troupes qu'ils commandoient devoient donner à leur parti. Comme M. le Prince avoit à traverser presque tout le royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que MM. de la Rochefoucauld, de Marsillac, le comte de Levy, Guitaut, Chavagnac, Gourville et un autre, du nom duquel je ne me souviens pas. Il passa, avec une extrême diligence, le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnois. Il fut manqué de peu auprès de Châtillon-sur-Loire, par Sainte-Maure, pensionnaire du Cardinal, qui le suivit avec deux cents chevaux, sur un avis que quelqu'un, qui avoit reconnu Guitaut, en donna à la cour. Il trouva dans la forêt d'Orléans quelques officiers de ses troupes, qui étoient en garnison à Loris, et il fut reçu de toute l'armée avec toute la joie que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha de là Gourville à Monsieur, pour lui rendre compte de sa marche et pour l'assurer qu'il seroit à lui dans trois jours. Les instances de toute l'armée, fatiguée jusques à la dernière extrémité de l'ignorance de ses généraux, l'y retinrent davantage; et de plus, il n'a jamais eu de peine de demeurer dans les lieux où il a pu faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il parut, au premier pas que M. le Prince fit dès qu'il eut joint l'armée, que l'avis de M. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'étoit pas le bon; car il marcha droit à Montargis, qu'il prit sans coup férir; Mondreville, qui s'étoit jeté dans le château avec huit ou dix gentilshommes et deux cents hommes de pied, l'ayant rendu d'abord, il y laissa quelque garnison, et il marcha, sans perdre un moment, droit aux ennemis, qui étoient dans des quartiers séparés. Le Roi étoit à Gien, M. de Turenne avoit son quartier gé-

néral à Briare, et celui de M. d'Hocquincourt étoit à Bléneau.

Comme M. le Prince sut que les troupes du dernier étoient dispersées dans les villages, il s'avança vers Château-Renault, et il tomba, comme un foudre, au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en pièces tout ce qui étoit de cavalerie de Maine, de Roques-Épines, de Beaujeu, de Bourlemont et de Moret, qui essayoient de gagner le logement des dragons, comme il leur avoit été ordonné, mais trop tard. Il força ensuite, l'épée à la main, les quartiers mêmes des dragons, cependant que Tavannes traitoit de même celui des Cravates. Il poussa les fuyards jusques à Bléneau, où il trouva M. d'Hocquincourt en bataille, avec sept cents chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui, dans l'obscurité de la nuit, s'étoient égarés et divisés, et qui de plus, malgré les efforts de leur commandant, s'amusoient à piller un village. M. le Prince les rallia et les remit en bataille, à la vue des ennemis, quoiqu'ils fussent bien plus forts que lui, et quoiqu'il fût obligé, par la grande résistance qu'il trouva, de tenir bride en main à la première charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa pleinement; et au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hocquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, et MM. de Beaufort, de la Rochefoucauld et de Tavannes s'y signalèrent. M. de Turenne, qui avoit averti, dès le matin, le maréchal d'Hocquincourt que ses quartiers étoient trop séparés et trop exposés, et que M. d'Hocquincourt avoit averti, le soir, que M. le Prince venoit à lui; M. de Turenne, dis-je, sortit de Briare, et se mit en bataille auprès d'un village qui s'appelle, ce me semble,

Oucoi [Ousson]. Il jeta cinquante chevaux dans un bois qui se trouvoit entre lui et les ennemis, et par lequel on ne pouvoit passer sans défiler. Il les en retira aussitôt, tant pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il auroit que la retraite de ces cinquante mestres eût été d'effroi. Son stratagème lui réussit : car M. le Prince jeta effectivement dans le bois trois ou quatre cents chevaux, qui à la sortie furent renversés par M. de Turenne, et qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'infanterie, qui arrêta sur eux ceux qui les suivoient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derrière le bois : il y mit son artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'armée des princes, et entre autres Marey, frère du maréchal de Grancé, domestique de Monsieur, et qui servoit de lieutenant général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, et sur le soir chacun se retira dans son camp. Il est dificile de juger qui eut plus de gloire en cette journée, ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne[1].

1. La lutte du prince de Condé et du maréchal de Turenne, à laquelle nous venons d'assister et que nous verrons se reproduire, a inspiré à Saint-Évremond le passage suivant, dont nous donnons le commencement seulement (*OEuvres*, t. III, p. 181) :

« Vous trouverez en M. le Prince la force du génie, la grandeur du courage, une lumière vive, nette, toujours présente. M. de Turenne a les avantages du sang-froid, une grande capacité, une longue expérience, une valeur assurée.

« Celui-là jamais incertain dans le conseil, irrésolu dans le dessein, embarrassé dans ses ordres, prenant toujours son parti mieux qu'homme du monde. Celui-ci se faisant un plan de sa guerre, disposant toutes choses à sa fin et les conduisant avec un esprit aussi éloigné de la lenteur que de la précipitation.

« L'activité du premier se porte au delà des choses nécessaires, pour ne rien oublier qui puisse être utile ; l'autre aussi agissant qu'il le doit être, n'oublie rien d'utile, ne fait rien de superflu : maître de la fatigue et du repos, il travaille à ruiner l'armée des ennemis, il songe à la conservation de la sienne.

« M. le Prince s'anime avec ardeur aux grandes choses, jouit de

On peut dire, en général, qu'ils y firent tous deux ce que les deux plus grands capitaines du monde y pouvoient faire. M. de Turenne y sauva la cour, qui, à la nouvelle de la défaite de M. d'Hocquincourt, fit charger son bagage, sans savoir précisément où elle pourroit être reçue; et M. de Séneterre m'a dit depuis plusieurs fois, que c'est le seul endroit où il ait vu la Reine abattue et affligée. Il est constant que si M. de Turenne n'eût soutenu l'affaire par sa grande capacité, et que si son armée eût eu le sort de celle de M. d'Hocquincourt, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé les portes à la cour. Le même M. de Séneterre ajoutoit que la Reine le lui avoit dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince sur le maréchal d'Hocquincourt ne fut pas à beaucoup près d'une si grande utilité à son parti; parce qu'il ne le poussa pas dans les suites jusques où sa présence l'eût véritablement porté s'il fût demeuré à l'armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte et du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, et d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu, ci-dessus, que M. le Prince avoit envoyé Gourville à Monsieur, aussitôt qu'il eut joint l'armée, pour lui dire qu'il seroit dans trois jours à Paris. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya quérir aussitôt, et il s'écria en me voyant : — « Vous me l'aviez bien dit, quel embarras! quel

sa gloire sans vanité, reçoit la flatterie avec dégoût. S'il prend plaisir qu'on le loue, ce n'est pas la louange de ses actions, c'est la délicatesse de la louange qui lui fait sentir quelque douceur. M. de Turenne va naturellement aux grandes et aux petites choses, selon le rapport qu'elles ont à son dessein; rien ne l'élève dans le bon succès, rien ne l'abat dans les mauvais, etc. »

« malheur! nous voilà pis que jamais. » J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible ; et tout ce que j'en pus tirer, fut qu'il feroit bonne mine et qu'il cacheroit son sentiment à tout le monde, avec le même soin avec lequel il l'avoit déguisé à Gourville. Il s'acquitta très-exactement de sa parole : car il sortit du cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai.

Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joie, et il ne laissa pas de me commander, un quart d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête, c'est-à-dire pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission : « laquelle, Monsieur, lui dis-je, « n'est pas de votre service, pour deux raisons : dont « la première est, que je ne la puis exécuter qu'en « donnant au Cardinal un avantage qui ne vous con« vient pas ; et l'autre, que vous ne la soutiendrez « jamais, de l'humeur dont il a plu à Dieu de vous « faire. » Cette parole dite à un fils de France vous paroîtra sans doute peu respectueuse : mais je vous supplie de considérer que Saint-Remy, lieutenant de ses gardes, la lui avoit dite à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant ; que Monsieur avoit trouvé l'expression plaisante, et qu'il la redisoit depuis ce jour-là à toutes occasions. Dans la vérité elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agissoit, comme vous le verrez par la suite. La contestation fut assez forte, je résistai longtemps. Je fus obligé de me rendre et d'obéir. J'eus même plus de temps pour travailler à ce qu'il m'ordonnoit, que je n'avois cru : car M. le Prince, au-devant duquel Monsieur alla même jusques à Juvisy, le premier avril, dans la croyance qu'il arriveroit ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11 ; de sorte

que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. le Fèvre, prévôt des marchands, qui me devoit sa charge et qui étoit mon ami particulier. Il n'eut pas beaucoup de peine à persuader M. le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, qui étoit très-bien intentionné pour la cour. Ils firent une assemblée dans l'Hôtel de Ville, dans laquelle ils firent résoudre que M. le Gouverneur iroit trouver Son Altesse Royale, pour lui dire qu'il paroissoit à la compagnie qu'il étoit contre l'ordre qu'on reçût M. le Prince dans la ville, devant qu'il se fût justifié de la déclaration du Roi, qui avoit été vérifiée au Parlement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de joie de ce discours, répondit que M. le Prince ne venoit que pour conférer avec lui de quelques affaires particulières, et qu'il ne séjourneroit que vingt-quatre heures à Paris. Il me dit, aussitôt que le Maréchal fut sorti de sa chambre : — « Vous êtes un galant homme, *havete fatto polito.* « Chavigni sera bien attrapé. » Je lui répondis sans balancer : — « Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal « servi; souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je « vous dis aujourd'hui. » M. de Chavigni, qui apprit en même temps le mouvement de l'Hôtel de Ville et la réponse de Monsieur, lui en fit des réprimandes et des bravades, qui passèrent jusques à l'insolence et à la fureur. Il déclara à Monsieur que M. le Prince étoit en état de demeurer sur le pavé tant qu'il lui plairoit, sans être obligé d'en demander congé à personne. Il fit, par le moyen de Pesche, fameux séditieux [1], une troupe de cent ou cent vingt gueux, sur le Pont-Neuf,

1. Nous n'avons trouvé aucun autre renseignement relatif à ce séditieux Pesche, que ce qu'en dit Patru dans un libelle cité en note dans le chapitre suivant des *Mémoires de Retz*. Remarquons toutefois que Saint-Évremond, dans ses *Œuvres mêlées* (I, p. 13), parle en termes analogues d'un Porchères d'Arbaud, qui réunissait aux

qui faillirent à piller la maison de M. du Plessis-Guénégaut, et il effraya si fort Monsieur, qu'il l'obligea à faire une réprimande publique et au maréchal de l'Hospital et au prévôt des marchands, parce qu'ils avoient enregistré dans le greffe de la ville la réponse que Son Altesse Royale leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier et qu'en confidence. Comme je voulus, le soir, insinuer à Monsieur que j'avois eu raison de ne lui pas conseiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit brusquement, en me disant : « Il ne faut pas juger par l'événement. J'avois raison hier, vous l'avez aujourd'hui : que faire avec tous ces gens-ci? » Il devoit ajouter : « et avec moi? » Je l'y ajoutai moi-même; car comme je vis que, malgré toutes ces expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même depuis que M. le Prince fut allé en Guienne, je me le tins pour dit, et je me résolus de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, qui n'est à la vérité jamais bien sûre à de certaines gens, dans les temps qui sont fort troublés; mais que je me croyois nécessaire, et par les manières de Monsieur, que je ne pouvois redresser, et par la considération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous supplie de me permettre que je vous explique un peu plus au long.

fonctions de chef des séditieux, qui n'étaient pas alors une sinécure, celle « d'intendant des plaisirs nocturnes. »

CHAPITRE XXXVI

LES INCONVÉNIENTS DE LA POURPRE.

AVRIL 1652. — Préséance des cardinaux sur les princes du sang. — Chateaubriant. — *Nous ne saluerons plus les premiers, présentement.* — *Il suffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à côté des princes du sang.* — *Il n'y a que manière à la plupart des choses du monde.* — Réconciliation. — *Il est autant de la politique que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants de tendre la main aux moins considérables, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.* — Il n'y a pas le moindre fondement à faire sur Monsieur. — *La comédie de la Suissesse.* — Jalousie de Mademoiselle de Chevreuse. — Mécontentement de la Reine. — Arrivée de M. le Prince à Paris. — Les princes au Parlement. — Ils offrent de poser les armes aussitôt après l'exécution des arrêts du Parlement contre Mazarin. — Remontrances au Roi. — Réponse du Roi. — Déclaration du Roi en faveur de Mazarin. — Conclusion de Talon. — Nouvelles remontrances. — La déclaration des princes sera portée au Roi. — Assemblée générale à l'Hôtel de Ville. — Les princes y renouvellent leur déclaration. — Le Gouverneur et le prévôt de Paris mandés au Parlement. — Union des grandes villes de France contre Mazarin. — La Chambre des Comptes. — L'armée du Roi à Melun et à Corbeil. — La Cour des Aides. — Le cardinal de Retz compulse les registres du Parlement et ceux de l'Hôtel de Ville pour la rédaction de ses Mémoires. — Mazarin sur le bord du précipice. — Il demande l'annulation par le Parlement de tous les arrêts rendus contre sa personne. — M. le Prince au Parlement quatre jours après avoir taillé en pièces l'armée du Roi. — Le duc d'Orléans et M. le Prince ne profitent pas des imprudences de la cour. — Émeutes et placards séditieux. — Pillage à la porte Saint-Antoine. — Le prévôt de Paris attaqué. — Les échevins menacés. — La garde bourgeoise refuse le service. — Molé de Sainte-Croix et les séditieux. — Les émeutiers désavoués par les princes. — *Pesche et le commandeur de Saint-Simon se mêlent d'un étrange métier.* — Le cardinal de Retz ruine le crédit de M. le Prince dans le peuple. — Le procureur général Fouquet interpelle M. le Prince. — M. le Prince refuse de répondre. — Le duc d'Orléans et M. le Prince attaqués personnellement au Parlement. — *Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; mais il ne doit pas dissimuler ce qui accoutume les corps et les particuliers à la résistance.* — La licence des suffrages des particuliers. — Le président Amelot désavoué. — *La démangeaison des négociations.* — MM. de Chavigny, Rohan, Goulas. — Le cardinal Mazarin *ravaudeur.*

La vérité me force de vous dire qu'aussitôt que je fus cardinal, je fus touché des inconvénients de la pour-

pre, parce que j'avois fait peut-être plus de mille fois en ma vie réflexion que je l'avois trop été de l'éclat de la coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toujours de leurs dignités, est qu'ils s'en éblouissent d'abord qu'ils en sont revêtus, et l'éblouissement est cause qu'ils tombent dans les premières fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avois affectée dès que je fus coadjuteur me réussit, parce qu'il parût que la bassesse de mon oncle l'avoit rendue nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, et même sans les autres assaisonnements que la qualité des temps, plutôt que mon adresse, me donna lieu d'y mettre; je connus, dis-je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avois eu le temps de faire sur cela, m'obligèrent à y avoir une attention particulière à l'égard du chapeau, dont la couleur vive et éclatante fait tourner la tête à la plupart de ceux qui en sont honorés. La plus sensible à mon opinion et la plus palpable de ces illusions est la prétention de précéder les princes du sang, qui peuvent devenir nos maîtres à tous les instants, et qui en attendant le sont presque toujours par leurs considérations de tous nos proches. J'ai de la reconnoissance pour les cardinaux de ma maison, qui m'ont fait sucer avec le lait cette leçon par leur exemple; et je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter le propre jour que je reçus la nouvelle de ma promotion. Chateaubriand, dont vous avez déjà vu le nom dans la seconde partie de cette histoire, me dit, en présence d'une infinité de gens qui étoient dans ma chambre : « Nous « ne saluerons plus les premiers, présentement; » ce qu'il disoit, parce que, bien que je fusse très-mal avec

M. le Prince et que je marchasse presque toujours fort accompagné, je le saluois, comme vous pouvez croire, partout où je le rencontrois, avec tout le respect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui répondis : « Pardonnez-moi, Monsieur, nous saluerons toujours les « premiers et plus bas que jamais. A Dieu ne plaise « que le bonnet rouge me fasse tourner la tête au point « de disputer le rang aux princes du sang. Il suffit à « un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côté. » Cette parole, qui a depuis, à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au chapeau par l'honnêteté de M. le Prince et par son amitié pour moi; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, et elle commença à diminuer l'envie : ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore, pour cet effet, d'un autre moyen. MM. les cardinaux de Richelieu et Mazarin, qui avoient confondu le ministériat dans la pourpre, avoient attaché à celle-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même en y mettant des circonstances qui firent qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération; et je déclarai publiquement que je ne recevrois purement que les honneurs qui avoient toujours été rendus aux cardinaux de mon nom. Il n'y a que manières à la plupart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les maréchaux de France, les ducs et pairs, le chancelier, les princes étrangers, les princes bâtards, que jusques au haut de mon degré, et tout le monde fut très-content.

Le troisième expédient auquel je pensai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourroit

permettre pour rappeler tous ceux qui s'étoient éloignés de moi dans les différentes partialités. Il ne se pouvoit qu'ils ne fussent en bon nombre, parce que ma fortune avoit été si variable et si agitée, qu'une partie des gens avoit appréhendé d'y être enveloppée en de certains temps, et qu'une partie s'étoit opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez à ceux-là ceux qui avoient cru qu'ils pouvoient faire leur cour à mes dépens. Je vous ennuierois si j'entrois dans ce détail, et je me contenterai de vous dire que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le père dom Carouge, chartreux; que je vis, aux Célestins, M. le président le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommoder avec moi, dans un moment où la mitre de Paris recevoit un aussi grand éclat de la splendeur du bonnet. Je fus ravi de me raccommoder de tout le monde, dans un instant où mes avances ne se pouvoient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très-bien; et la reconnoissance de quelques-uns de ceux auxquels j'avois épargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens qu'il est autant de la politique que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants, de soulager la honte des moins considérables, et de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.

La conduite que je suivis, avec application, sur ces différents chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une manière à la résolution que j'avois fait de rentrer, autant qu'il seroit en mon pouvoir, dans le repos que les grandes dignités que la fortune avoit assemblées dans ma personne, pouvoient, ce me sembloit, même assez naturellement, me procurer.

Je vous ai déjà dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi

parler, de Monsieur m'avoit rebuté à un point, que je ne pouvois plus seulement m'imaginer qu'il y eût le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connoître que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la Reine.

Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit, sur la fin de ce troisième volume, d'une imprudence de Mademoiselle de Chevreuse, à propos du personnage que je jouois de concert avec Madame sa mère, à l'égard de la Reine. Elle en mit de part sa fille, contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très-bien la raillerie ; et je me souviens même qu'elle prenoit plaisir à me faire répéter la comédie de *la Suissesse* : c'est ainsi qu'on appeloit la Reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, quelqu'un montroit une lettre qui venoit de la cour et qui portoit que la Reine étoit fort embellie [1]. La plupart des gens se prirent à rire ; et je ne sais en vérité pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiselle de Chevreuse,

1. Nous avons déjà plusieurs fois cité le livre de M. Michelet sur la Fronde, nous lui empruntons encore le passage suivant au sujet de la Reine (p. 192) :

« La reine Anne d'Autriche n'était plus jeune. Elle était à peu près de l'âge du siècle. Mais elle avait toujours une grande fraîcheur; ce n'était que lis et rose. Née blonde et Autrichienne, elle brunissait un peu de cheveux, était un peu plus Espagnole. Mais comme elle était grasse, son incomparable blancheur n'avait fait qu'augmenter. Flore devenait Cérès, dans l'ampleur et la plénitude, le royal éclat de l'été. Elle fut plus tard fort lourde. Elle nourrissait un peu trop sa beauté, mangeait beaucoup et se levait fort tard, soit paresse espagnole, soit pour avoir le teint plus reposé. Elle entendait une ou deux messes basses, dînait solidement à midi, puis allait voir des religieuses. Sanguine, orgueilleuse et colère, elle n'en était pas moins faible ; ses domestiques la disaient toute bonne. Elle avait eu (jeune surtout) un bon cœur pour les pauvres. Cœur amoureux, crédule, et ne se gardant guère. Sa parfaite ignorance et son esprit borné la livraient infailliblement aux amants par spéculation et aux rusées friponnes qui s'en faisaient un instrument. »

qui étoit la personne du monde la plus capricieuse, le remarqua, et elle me dit qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque temps; et ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginoit-elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidissement pour elle, et que j'avois même un commerce avec la cour, dont je ne lui disois rien. Je crus d'abord qu'elle se moquoit, parce qu'il n'y avoit pas seulement ombre d'apparence à ce qu'elle me disoit; et je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel valet de pied de la Reine m'apportoit tous les jours. Il est vrai qu'il y avoit un valet de pied de la Reine, qui, depuis quelque temps, venoit très-souvent chez moi; mais il est vrai aussi qu'il ne m'apportoit rien, et qu'il ne s'y étoit adonné que parce qu'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne sais par quel hasard elle sut cette fréquentation. Je sais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conséquences. Enfin elle les tira : elle ne put s'empêcher de murmurer et de menacer. Elle dit, en présence de Séguin, qui avoit été valet de chambre de Madame sa mère et qui avoit quelques charges chez le Roi ou chez la Reine, que je lui avois avoué mille fois que je ne concevois pas comment l'on put être amoureux de cette Suissesse. Enfin elle fit si bien par ses journées, que la Reine eut vent que je l'avois traitée de Suissesse, en parlant à Mademoiselle de Chevreuse. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez dans la suite; et j'appris que ce mot obligeant avoit été jusqu'à elle, justement trois ou quatre jours devant que M. le Prince arrivât à Paris. Vous concevez aisément que cette circonstance, qui ne marquoit pas que j'eusse lieu d'espérer qu'il pût y avoir, à l'avenir, beaucoup de douceur pour moi à la cour, n'affaiblissoit pas les pensées que j'avois déjà de

sortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'étoit pas trop affreux[1]; l'ombre des tours de Notre-Dame y pouvoit donner des rafraîchissements et le chapeau de cardinal la défendoit encore du mauvais vent. J'en concevois les avantages, et je vous assure qu'il ne tint pas à moi de les prendre[2]. Il ne plut pas à la fortune. Je reviens à ma narration.

1. C'est pendant sa retraite à Notre-Dame (voy. ci-dessus, p. 373) que le Coadjuteur composa le libelle ayant pour titre : *Le Solitaire aux deux désintéressés*, que l'on trouvera à l'*Appendice* de ce volume.

2. Le libelle qui a pour titre : *les Intérêts du Temps* (20 avril 1652), et dont le cardinal de Retz s'avoue l'auteur, contient le passage suivant, qui nous paraît être un utile complément du texte même des *Mémoires :*

« Il faut avouer qu'il y a beaucoup de raison dans le reproche que l'on fait au cardinal de Retz, de n'avoir pas connu ses véritables intérêts, quand il n'est pas demeuré précisément dans les bornes de sa profession; et il est certain que s'il ne se fût servi des talents que Dieu lui a donnés que dans les fonctions ecclésiastiques, il eût réussi dans la réputation des hommes d'une manière qui n'eût pas été, à la vérité, si relevée, mais qui lui eût donné plus de douceur, qui eût été exposée à moins d'ennui et qui, sans contredit, eût eu plus d'approbation parmi toutes les personnes de piété. A parler chrétiennement, ce raisonnement est juste, quoiqu'il puisse recevoir des exceptions et qu'il soit véritable que le cardinal de Retz n'est point blâmable, même selon les règles les plus étroites, s'il se trouve, en effet, qu'il ait été engagé dans les affaires (comme il a paru dans le siége de Paris, dont les intérêts lui doivent être si chers), non pas seulement par la politique, mais même par la raison et par le devoir; que l'on peut dire avec justice qu'il ne s'est pas jeté par choix dans les emplois du monde, mais qu'il a été emporté par son obligation.

« Ce qui fait croire qu'il n'y a pas été forcé par la pure nécessité, est cette pente naturelle que l'on a toujours remarqué qu'il avoit aux grandes choses. Il est difficile de distinguer la gloire de l'ambition. Elles ont souvent les mêmes effets; elles viennent presque toujours de même cause; elles ne se rencontrent presque jamais que dans les esprits de même trempe. Je vois qu'il y a partage dans le monde, laquelle de ces deux passions est le principe des actions de M. le cardinal de Retz. Tous ceux qui ne le connoissent pas dans le particulier en font le jugement que l'on fait d'ordinaire de tous ceux qui sont dans les grandes affaires, qui est qu'ils n'ont ni de règles ni de bornes, que celles qu'ils cherchent dans l'ambition et

Le 11 avril, M. le Prince arriva à Paris, et Monsieur fut au-devant de lui à une lieue de la ville.

Le 12, ils allèrent ensemble au Parlement. Monsieur

qu'ils n'y rencontrent jamais. Je vois beaucoup de gens qui l'approchent et qui croient avoir pénétré son naturel, qui sont persuadés qu'il est plus touché par la gloire des grandes actions que par l'amour des dignités.

« Les premiers fondent leur opinion sur la maxime générale, et qui reçoit à la vérité fort peu d'exceptions, et à la dignité de cardinal à laquelle il s'est élevé, et dans un âge où l'on a vu peu de particuliers y être parvenus. Les derniers se confirment dans leurs pensées par le mépris que le cardinal de Retz a fait toute sa vie du bien, qui est, pour l'ordinaire, fort recherché par les ambitieux, parce que c'est l'instrument le plus propre pour faire réussir leur passion ; et ajoutons de plus que le cardinalat, en la personne d'un archevêque de Paris, n'est qu'une suite fort ordinaire de sa dignité. Lequel qu'il ait suivi de ces deux principes, il ne nous est pas mal aisé de discerner où sont ses intérêts. S'il agit par amour de la gloire, peut-il rien souhaiter avec tant de passion que l'accomplissement entier de l'ouvrage auquel il a tant contribué, de l'expulsion du cardinal Mazarin, puisqu'il a tiré jusqu'ici la plus grande partie de son éclat de l'opposition qu'il a eue avec ce ministre? Peut-il rien désirer avec tant d'ardeur que la paix et le repos, laquelle, s'il y contribue, effacera ce qui peut être demeuré d'ennui et de reproche dans l'éclat qu'il s'est acquis dans les troubles et dans les agitations de l'État? Et si le cardinal de Retz n'a pour règle de sa conduite que son ambition, je le trouve néanmoins heureux en un point, que s'il prend bien ses intérêts, comme il faut avouer que jusqu'ici il les a assez bien entendus, il ne peut en avoir de véritable, et par le bon sens et par sa conduite passée, qu'à chasser le cardinal Mazarin, qui lui est un grand obstacle par la puissance qu'il a dans la cour, et qui par son seul nom donne plus de force à M. le Prince (des intérêts duquel le Cardinal est fort éloigné), que des armées entières; et qu'à procurer la paix et particulière et générale qui donne l'abondance à Paris, dont la grandeur est autant son avantage que celui du public, et qui conserve le lustre à toutes les grandes dignités ecclésiastiques pareilles à celle dont est revêtu M. le cardinal de Retz; à quoi j'ajoute que le cardinal de Retz ayant eu, depuis quatre ans, tant de part à toutes les actions qui ont été agréables au public, à la défense de Paris, à la paix de Bordeaux, à la liberté des princes, à l'éloignement du cardinal Mazarin, et n'en ayant eu aucune à tout ce qu'il y a de foible et de tragique à la conduite de ce parti, au massacre de l'Hôtel de Ville (voy. les *Mémoires* ci-après, t. IV), à la désolation de nos campagnes, à l'op-

prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la compagnie qu'il amenoit M. son cousin, pour l'assurer qu'il n'avoit, ni n'auroit jamais, d'autre intention que celle de servir le Roi et l'État; qu'il suivroit toujours les sentiments de la compagnie, et qu'il offroit de poser les armes, aussitôt que les arrêts qui ont été rendus par elle contre le cardinal Mazarin auroient été exécutés. M. le Prince parla ensuite sur le même ton, et il demanda même que la déclaration publique qu'il en faisoit fût mise sur les registres.

M. le président Bailleul lui répondit : que la compagnie recevoit toujours à honneur de le voir en sa place; mais qu'elle ne lui pouvoit dissimuler la sensible douleur qu'elle avoit de lui voir les mains teintes du sang des gens du Roi, qui avoient été tués à Bléneau. Un vent s'éleva à ce mot, du côté du banc des Enquêtes, qui faillit à étouffer, par son impétuosité, le pauvre président Bailleul; cinquante ou soixante voix le désavouèrent d'une volée, et je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si M. le président de Nesmond n'eût interrompu et apaisé la cohue, par la relation qu'il fit des remontrances qu'il avoit portées par écrit au Roi à Sully, avec les autres députés de la compagnie. Elles furent très-fortes et très-vigoureuses contre la personne et contre la conduite du Cardinal. Le Roi leur fit répondre, par M. le Garde des Sceaux, qu'il les considéreroit, après que la compagnie lui auroit envoyé les informations sur lesquelles il vouloit juger lui-même. Les gens du Roi entrèrent dans ce moment,

pression de Paris, il a un très-particulier intérêt que les affaires finissent, parce qu'il en sort avec beaucoup d'honneur et parce que ses ennemis ne les achèvent qu'avec honte, haine et confusion. Il est donc vrai que son intérêt est l'éloignement du Mazarin et la paix du royaume. »

et ils présentèrent une déclaration et une lettre de cachet qui portoit cet ordre au Parlement, avec celui d'enregistrer, sans délai, la déclaration par laquelle il étoit sursis à celle du 6 septembre et aux arrêts donnés contre M. le Cardinal.

Les gens du Roi, qui furent appelés aussitôt, conclurent, après une fort grande invective contre le Cardinal, à de nouvelles remontrances pour représenter au Roi l'impossibilité où la compagnie se trouvoit d'enregistrer cette déclaration, qui, contre toute sorte de règles et de formes, soumettoit à de nouvelles épreuves judiciaires, susceptibles de mille contredits et de mille reproches, la déclaration du monde la plus authentique et la plus revêtue de toutes les marques de l'autorité royale; et qui, par conséquent, ne pouvoit être révoquée que par une autre déclaration qui fût aussi solennelle, et qui eût les mêmes caractères. Ils ajoutèrent : qu'il falloit que les députés se plaignissent à Sa Majesté de ce qu'on avoit refusé de lire les remontrances en sa présence; qu'ils insistassent sur ce point, aussi bien que sur celui de ne point envoyer les informations que la cour demandoit; et que l'on fît registre de tout ce qui s'étoit passé ce jour-là au Parlement, dont la copie seroit envoyée à M. le Garde des Sceaux. Voilà les conclusions que M. Talon donna avec une force et une éloquence merveilleuses. On commença ensuite la délibération, laquelle, faute de temps, fut remise au

Lendemain 13. L'arrêt suivit, sans aucune contestation, les conclusions; et il ajouta que la déclaration qui avoit été faite par M. le duc d'Orléans et par M. le Prince seroit portée au Roi par les députés; que les remontrances et le registre seroient envoyés à toutes les compagnies souveraines de Paris et à tous les par-

lements du royaume, pour les convier de députer aussi de leur part; et qu'assemblée générale seroit faite incessamment à l'Hôtel de Ville, à laquelle M. le duc d'Orléans et M. le Prince seroient conviés de se trouver, et de faire les mêmes déclarations qu'ils avoient faites au Parlement; et que, ce pendant, la déclaration du Roi contre le cardinal Mazarin et tous les arrêts rendus contre lui, seroient exécutés.

Les assemblées des chambres du 15, du 17 et du 18, ne furent presque employées qu'à discuter les difficultés qui se présentèrent pour le règlement de cette assemblée générale de l'Hôtel de Ville; par exemple, si Monsieur et M. le Prince seroient présents à la délibération de l'Hôtel de Ville, ou s'ils se retireroient après avoir fait leurs déclarations; si le Parlement pouvoit ordonner l'assemblée de l'Hôtel de Ville, ou s'il devoit simplement convier le prévôt des marchands et les autres officiers de la ville, et quelques principaux bourgeois de chaque quartier de s'assembler.

Le 19, cette assemblée se fit, à laquelle les seize députés du Parlement se trouvèrent. M. d'Orléans et M. le Prince y firent leurs déclarations, toutes pareilles à celles qu'ils avoient faites au Parlement; et après qu'ils se furent retirés, et que le procureur du Roi de la ville eut conclu à faire de très-humbles remontrances au Roi, de vive voix et par écrit, contre le cardinal Mazarin, M. Aubry, président aux Comptes, et le plus ancien conseiller de la ville, prit la parole pour dire qu'il étoit trop tard pour commencer à délibérer, et qu'il étoit nécessaire de remettre l'assemblée au lendemain. Il avoit raison en toutes manières, car sept heures étoient sonnées, et il avoit intelligence avec la cour.

Le 20 [avril], Monsieur et M. le Prince[1] allèrent au Parlement; et Monsieur dit à la compagnie : qu'il savoit que M. le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris,

1. Nous avons déjà dit que le cardinal de Retz publia à cette même époque un libelle ayant pour titre : *Les intérêts du Temps* (20 avril 1652); il y disait de M. le Prince :

« S'il est donc vrai que l'inclination de M. le Prince soit de considérer toujours les petits intérêts, il est à présumer et même à croire que sa conduite suivra à ce sujet son naturel. Et je ne fonde cette opinion sur une conviction, mais sur le particulier de ce que j'ai remarqué dans ces derniers troubles. Nous n'avons pas vu que M. le Prince se soit pu résoudre, depuis trois mois, à faire la chose du monde qu'il sait le mieux, qui est la guerre; nous n'avons point vu que les plaintes d'une belle armée, qui dépérissoit par son absence, l'aient pu obliger à faire un pas qui pût arrêter les négociations; nous n'avons point vu que l'appréhension de la perte de sa réputation dans les peuples, ait eu la force de le toucher jusqu'au point de l'empêcher un seul moment de traiter avec le cardinal Mazarin. Cette conduite, qui a paru absolument contraire à toutes les règles de la véritable politique, ne peut avoir de source que dans ces mêmes maximes qui l'ont porté, dans les temps paisibles, à ne pas soutenir avec assez de dignité la qualité de prince du sang et qui font que, dans les troubles, il ne remplit pas les devoirs d'un bon chef de parti. Et de là toutes ces fausses mesures, et de là ce peu d'application à donner l'ordre aux choses, à maintenir les armées, à soutenir la réputation de la cause, à ménager les peuples, à satisfaire ses amis et ses serviteurs; et de là toutes ces négociations avec le cardinal Mazarin, qui ont jeté le public dans la défiance et dans l'aigreur, et qui ont jeté du chagrin en paroles et la léthargie en effet.

« Ces mauvaises productions d'une mauvaise cause firent tenir à M. le Prince, par nécessité, la conduite qu'il avoit prise par choix. Le peu d'ordre qu'il a mis dans son parti, fait qu'il ne peut pas être assez puissant pour se rendre le maître des affaires; le grand éclat qu'il a fait contre la cour, fait qu'il n'y peut plus prendre de confiance que par des établissements qu'il aura toujours dessein d'obtenir et que pourtant il n'obtiendra jamais, parce qu'il n'a pas pris ses mesures assez justes, ou pour se les procurer par la douceur, ou pour les acquérir par la considération du parti qu'il a formé.

« Il est donc évident que M. le Prince s'est imposé à lui-même, par sa mauvaise conduite, la funeste nécessité de conserver toujours le cardinal Mazarin, parce qu'il ne peut avoir l'espérance de faire réussir ses desseins que sous un ministère aussi foible que le sien; et de perpétuer la guerre en France, parce qu'il ne peut

et M. le prévôt des marchands avoient reçu une lettre de cachet qui leur défendoit de continuer l'assemblée; que cette lettre n'étoit qu'une paperasse du Mazarin, et qu'il prioit la compagnie d'envoyer quérir, sur l'heure, le prévôt des marchands et les échevins, et de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eut pas la peine de les mander; ils vinrent d'eux-mêmes à la Grand'Chambre, pour y donner part de cette lettre de cachet, et pour dire, en même temps, qu'ils avoient indiqué une assemblée du conseil de la ville pour aviser à ce qu'il y auroit à faire. L'on opina, après les avoir fait sortir, et on les fit rentrer aussitôt, pour leur dire que la compagnie ne désapprouvoit pas cette assemblée du conseil de ville, parce qu'elle étoit dans l'ordre et selon la coutume; mais qu'elle les avertissoit qu'une assemblée générale, et faite pour des affaires de cette importance, ne devoit, ni ne pouvoit être arrêtée par une simple lettre de cachet. On lut ensuite la lettre qui devoit être envoyée à tous les parlements du royaume; elle étoit courte, mais décisive et pressante. L'après-dînée du même jour, l'assemblée de l'Hôtel de Ville se fit ainsi qu'elle y avoit été résolue, le matin, par le conseil. Le président Aubry ouvrit celui des conclusions. Des Nots, apothicaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il falloit écrire à toutes les villes de France, où il y avoit un parlement, ou évêché, ou présidial, pour les inviter à faire une pareille assemblée et de pareilles remontrances contre le Cardinal. Cet avis, qui fut supérieur de beaucoup, ce jour-là, ayant

avoir la paix avec lui où il trouve sa sûreté, que par des établissements qui ne pouvoient être accordés qu'à la force du parti qui a perdu toute sa vigueur par le peu d'ordre qu'il y a mis. Il est donc vrai que l'intérêt nécessaire de M. le Prince est de conserver le Mazarin et de rompre en toute occasion la paix. »

été embrassé de plus de sept voix, fut le moindre en nombre dans l'assemblée suivante, qui fut

Celle du 22. Quelqu'un ayant dit que cette union des villes étoit une espèce de ligue contre le Roi, la pluralité revint à celui de M. le président Aubry, qui étoit de se contenter de faire des remontrances au Roi, pour lui demander l'éloignement de M. le cardinal Mazarin et le retour de Sa Majesté à Paris. Ce même jour, MM. les princes allèrent à la Chambre des Comptes, et y firent enregistrer les mêmes protestations qu'ils avoient faites au Parlement et à la ville. On y résolut aussi les remontrances contre le Cardinal.

Le 23 [avril], Monsieur dit au Parlement que l'armée du Mazarin s'étant saisie, sous prétexte de l'approche du Roi, de Melun et de Corbeil, contre la parole que le maréchal de l'Hospital avoit donnée, que les troupes ne s'avanceroient pas du côté de Paris plus près que de douze lieues, il étoit obligé de faire approcher les siennes. Il alla ensuite, accompagné de M. le Prince, à la Cour des Aides, où les choses se passèrent comme dans les autres compagnies.

Quoique je vous puisse répondre de la vérité de tous les faits que je viens de poser à l'égard des assemblées qui se firent en ce temps-là, c'est-à-dire depuis le 1er de mars jusques au 23 d'avril, parce qu'il n'y en a aucun que je n'aie vérifié moi-même sur les registres du Parlement ou sur ceux de l'Hôtel de Ville, je n'ai pas cru qu'il fût de la sincérité de l'histoire que je m'y arrêtasse avec autant d'attention, ou plutôt avec autant de réflexion que je l'ai fait à propos des assemblées des Chambres, auxquelles j'avois assisté en personne. Il y a autant de différence entre un récit que l'on fait sur des Mémoires, quoique bons, et une narration de faits que l'on a vus soi-même, qu'il y en a entre un portrait au-

quel on ne travaille que sur des ouï-dire, et une copie que l'on tire sur les originaux. Ce que j'ai trouvé dans ces registres[1] n'est peut-être tout au plus que le corps; il est au moins certain que l'on n'y sauroit reconnoître l'esprit des délibérations, qui s'y discerne assez souvent beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement, par un air qui est même quelquefois presque imperceptible, que par la substance des choses qui paroissent plus importantes, et qui sont toutefois les seules dont les registres nous doivent tenir compte. Je vous supplie de recevoir cette petite observation comme une marque de l'exactitude que j'ai et que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclaircissement d'une matière sur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquai, en ce temps-là, du mouvement intérieur de toutes les machines, est plus de mon fait, et j'espère que je serai assez juste.

Il n'est pas possible, qu'après avoir vu le consentement uniforme de tous les corps conjurés à la ruine de M. le cardinal Mazarin, vous ne soyez très-persuadée qu'il est sur le bord du précipice et qu'il faut un miracle pour le sauver. Monsieur le fut, comme vous, au sortir de l'Hôtel de Ville, et il me fit la guerre en présence du maréchal d'Estampes et du vicomte d'Hostel, de ce que j'avois toujours cru que le Parlement et la ville lui manqueroient. Je confesse encore, comme je le lui confessai à lui-même ce jour-là, que je m'étois trompé sur ce point, et que je fus surpris au delà de tout ce que vous vous en pouvez imaginer, du pas que le Parlement avoit fait. Ce n'est pas que la cour n'y eût

1. Des extraits de ces *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris* ont été publiés, en trois volumes in-8°, par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq (collection de la Société de l'Histoire de France).

contribué en tout ce qui étoit en elle; et l'imprudence du Cardinal, qui y précipita cette compagnie malgré elle, étoit certainement plus que suffisante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvois avoir de n'avoir pas eu d'assez bonnes vues. Il s'avisa de faire commander, au nom du Roi, au Parlement, de révoquer et d'annuler, à proprement parler, tout ce qu'il avoit fait contre le Mazarin, justement au moment que M. le Prince arrivoit à Paris; et l'homme du monde qui gardoit le moins de mesures et le moins de bienséance à l'égard des illusions, et qui les aimoit le mieux, même où elles n'étoient pas nécessaires, affecta de ne s'en point servir dans une occasion où je crois qu'un fort homme de bien l'eût pu employer sans scrupule.

Il est certain que rien n'en étoit plus odieux en soi-même que l'entrée de M. le Prince dans le Parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en pièces quatre quartiers de l'armée du Roi; et je suis convaincu que si la cour ne se fût point pressée et qu'elle fût demeurée dans l'inaction à cet instant, tous les corps de la ville, qui dans la vérité commençoient à se lasser de la guerre civile, auroient été fatigués, dès le suivant, d'un spectacle qui les y engageoit même ouvertement. Cette conduite eût été sage. La cour prit la contraire; et elle ne manqua pas aussi de faire un contraire effet : car en désespérant le public, elle l'accoutuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venoit de défaire les troupes du Roi; ce fut celui qui venoit à Paris pour s'opposer au retour de Mazarin. Ces espèces se confondirent même dans l'imagination de ceux qui eussent juré qu'elles ne se confondoient pas. Elles ne se démêlent, dans les temps où tous les esprits sont prévenus, que dans les spéculations des phi-

losophes, qui sont peu en nombre, et qui de plus y sont toujours comptés pour rien, parce qu'ils ne mettent jamais la hallebarde à la main. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les compagnies, se saisissent de ces idées. Voilà justement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; je me souviens que Bachaumont, que vous connoissez, me disoit, le propre jour que les gens du Roi présentèrent au Parlement la dernière lettre de cachet dont je vous ai parlé, que le Cardinal avoit trouvé le secret de faire Boislève frondeur. C'étoit tout dire; car ce Boislève étoit le plus décrié de tous les mazarins.

Vous croyez, sans doute, que Monsieur et M. le Prince ne manquèrent pas cette occasion de profiter de l'imprudence de la cour. Nullement. Ils n'en manquèrent aucune de corrompre, pour ainsi parler, celle-là; et c'est particulièrement en cet endroit où il faut reconnoître qu'il y a des fautes qui ne sont pas tout à fait humaines. Vous ne serez pas surpris de celle de Monsieur; mais je le suis encore de celle de M. le Prince, qui étoit, dès ce temps, l'homme du monde le moins propre naturellement à les commettre. Sa jeunesse, son élévation, son courage, lui pouvoient faire faire des faux pas d'une autre nature, desquels l'on n'eût pas eu sujet de s'étonner. Ceux que je vais marquer ne pouvoient avoir aucun de ces principes. On leur en peut encore moins trouver dans les qualités opposées, desquelles homme qui vive ne l'a jamais pu soupçonner; et c'est ce qui me fait conclure que l'aveuglement, dont l'Écriture nous parle si souvent, est même, humainement parlant, sensible et palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avoit-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus selon son inclination, que de pousser sa victoire et d'en prendre les avan-

tages qu'il en eût pu apparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en personne son armée? Il l'abandonne, au lieu de prendre ce parti, à la conduite de deux novices; et les inquiétudes de M. de Chavigny, qui le rappelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison qui, au fond, n'avoit point de réalité, l'emportent dans son esprit sur son inclination toute guerrière, et sur l'intérêt solide qu'il eût dû attacher à ses troupes? Y avoit-il rien de plus nécessaire à Monsieur et à M. le Prince que de fixer, pour ainsi dire, le moment heureux dans lequel l'imprudence du Cardinal venoit de laisser à leur disposition le premier parlement du royaume, qui avoit balancé à se déclarer jusque-là, et qui avoit même fait, de temps en temps, des démarches non pas seulement foibles, mais ambiguës? Au lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout à fait le Parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégoûter dans les commencements, et d'effaroucher dans les suites les compagnies, et ils lui laissent de ces sortes de liberté qui les accoutument d'abord à la résistance, et qui la produisent infailliblement à la fin.

Aussitôt que l'on eut la nouvelle de l'approche de M. le Prince, il y eut des placards affichés et une grande émeute faite sur le Pont-Neuf. Il n'y eut point de part, et il n'y en put avoir, car il n'étoit pas encore arrivé à Paris lorsqu'elle arriva, qui fut le 2 de mars. Mais il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 25 d'avril, le bureau des entrées de la porte Saint-Antoine fut rompu et pillé par la population; et M. de Cumont, commissaire du Parlement, qui s'y trouva par hasard, l'étant venu dire à Monsieur, dans le cabinet des livres où j'étois, eut pour réponse ces

propres paroles : « J'en suis fâché, mais il n'est pas « mauvais que le peuple s'éveille de temps en temps; « il n'y a personne de tué, le reste n'est pas grand'-« chose. »

Le 30 du même mois, le prévôt des marchands et autres officiers de la ville, qui revenoient de chez Monsieur, faillirent à être massacrés au bas de la rue de Tournon; et ils se plaignirent, dès le lendemain, dans les chambres assemblées, qu'ils n'avoient reçu aucun secours, quoiqu'ils l'eussent fait demander et au Luxembourg et à l'hôtel de Condé.

Le 10 de mai, le procureur du Roi de la ville et deux échevins eussent été tués dans la salle du Palais sans M. de Beaufort, qui eut très-grand'peine à les sauver.

Le 13, M. Quélin, conseiller du Parlement et capitaine de son quartier, ayant mené sa compagnie au Palais pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les bourgeois qui la composoient, et qui crioient qu'ils n'étoient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 29 du même mois, M. Molé de Sainte-Croix[1] porta sa plainte en plein Parlement, de ce que, le 20, il avoit été attaqué et presque mis en pièces par les séditieux.

Vous observerez s'il vous plaît, que toute la canaille qui seule faisoit ce désordre, n'avoit dans la bouche que le nom et le service de MM. les princes[2], qui, dès le lendemain, la désavouèrent dans les assemblées des

1. François Molé, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, troisième fils du garde des sceaux Mathieu Molé.

2. On lit dans le libelle ayant pour titre *Les Intrigues de la paix*, dont l'auteur était Joly :

« On avoit répondu pour lui [Condé] de Monsieur à la cour, il ne trouve pas à son arrivée que l'affaire fût tout à fait si sûre; il juge aussi que la justification du cardinal Mazarin, qui étoit un des articles du traité (voy. la note p. 387), ne seroit pas si facile dans le Parlement et dans le public, les voix tout à fait déclarées seroient inutiles pour emporter ces deux puissants obstacles; les moyens

chambres. Ce désaveu que je faisois, au moins pour l'ordinaire de très-bonne foi, donnoit lieu à ces arrêts sanglants que le Parlement donnoit à toutes occasions contre ces séditieux; mais il n'empêchoit pas que ce même Parlement ne crût que ceux qui désavouoient la sédition ne l'eussent faite; et ainsi il ne diminuoit rien de la haine que beaucoup de particuliers en concevoient, et il acccutumoit le corps à donner des arrêts qui n'étoient pas, au moins à ce qu'il s'imaginoit, du goût de MM. les princes. Je sais bien, comme je l'ai déjà dit ailleurs, que dans les temps où il y a de la foiblesse et des troubles, ce malheur est inséparable du pouvoir populaire, et nul ne l'a plus éprouvé que moi : mais il faut avouer aussi que Monsieur et M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les apparences de ce qu'ils ne faisoient pas. En effet, Monsieur, qui étoit foible, craignoit de se brouiller avec le peuple en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs; et M. le Prince, qui étoit intrépide, ne faisoit pas assez de réflexions sur les mauvais et puissants effets que ces émotions faisoient à son égard dans les esprits de ceux qui en avoient peur.

sourds et cachés sont bien plus propres et plus assurés, c'est pourquoi l'on permet ou plutôt l'on commande aux gens de guerre des deux partis le pillage des environs de Paris, afin de réduire les esprits à acheter insensiblement la paix par la conservation du Mazarin. Dans ce même dessein, l'on excite au même temps dans la ville plusieurs séditions, pour faire craindre aux bourgeois la perte de leurs maisons et de leurs biens, et pour faire appréhender à Son Altesse Royale quelque révolution plus funeste à l'État, que la subsistance du Mazarin. Enfin, comme l'on voit tous ces artifices inutiles et impuissants contre les vœux et les sentiments publics, M. le Prince renvoie à la cour et fait dire qu'étant impossible de vaincre Monsieur et le peuple, il faut nécessairement que le Cardinal donne au moins quelque apparence de son éloignement, lui promettant toutes les assurances possibles pour son retour, à condition qu'elles fussent cachées et secrètes.

Il faut que je me confesse en cet endroit, et que je vous avoue que comme j'avois intérêt à affoiblir le crédit de M. le Prince dans le public, je n'oubliai, pour y réussir, aucune des couleurs que je trouvai sur ce sujet assez abondamment dans les manières de beaucoup de gens de son parti[1]. Jamais homme n'a

1. On publia le traité suivant comme ayant été conclu entre Mazarin et M. le Prince et dont le texte se trouve dans *Les Intrigues de la paix :*

« Premièrement, que tout ce qui sera accordé entre M. le Prince et le cardinal Mazarin le sera par un traité secret et caché, sans qu'ils en puissent jamais donner la connoissance à aucune autre personne.

« Que le cardinal Mazarin se retirera pour trois mois à Sedan, ou à Péronne, ou en quelque autre lieu sous prétexte de la paix générale, pendant lequel temps la cour ira à Compiègne.

« Que M. le Prince, tant en son nom que se faisant fort de M. d'Orléans, prometlra de mettre les armes bas, et donnera sûreté par écrit pour le retour du Cardinal, et de ne point reprendre les armes en ce cas.

« Que l'on fera en sorte que le Cardinal soit justifié au parlement de Paris, et que s'il y avoit quelque difficulté et que l'on fût obligé d'avoir recours à quelque autre parlement pour le faire, M. le Prince répondra de ses serviteurs dans le parlement de Bourgogne et ailleurs.

« Que s'il arrivoit qu'à l'avenir il y eût quelque démêlé entre le Parlement, Paris et la cour, M. le Prince n'entrera point dans les intérêts contraires à ceux de la cour.

« Que le Roi accordera présentement à M. le Prince quatre millions pour dédommagement des frais de la guerre, à prendre sur les convois de Bordeaux, lesquels ne pourront être divertis ; pour assurance de quoi, on rendra les finances au sieur président de Maisons.

« Que Sa Majesté fera donner au prince de Conti les provisions du gouvernement de Provence, l'Auvergne à M. de Nemours, la lieutenance générale de Guienne et le bâton de maréchal à Marsin, cent mille écus à la Rochefoucauld et autant au président Viole, des brevets de ducs à Montespan et au comte du Dognon, avec le bâton de maréchal.

« Que Chavigny sera rétabli dans les conseils du Roi, et que, pour sûreté de l'union entre lui et le Cardinal, son fils épousera la demoiselle Martinossi.

« Sur les assurances de ce traité, l'on persuade à Monsieur que le Cardinal est résolu d'abandonner la cour, et sur ce piége on

été plus éloigné que M. le Prince d'employer ces sortes de moyens; il n'y en a jamais eu un seul sur qui il fût plus aisé d'en jeter l'envie et les apparences. Pesche étoit tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé [1], et le commandeur de Saint-Simon ne bougeoit pas de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque, nonobstant sa qualité, je n'ai pas honte de le comprendre avec ces misérables criailleurs de la lie du peuple. Il est certain que je me servis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui, dans la vérité, n'avoit de tort à cet égard que celui de ne pas faire assez d'attention à leurs sottises. J'ose dire, sans manquer au respect que je lui dois, qu'il fut moins excu-

l'engage dans une conférence, à laquelle il envoie Chavigny, Rohan et Goulas.

1. Ce même Pesche, fameux émeutier, figure également dans un libelle de Patru en faveur du cardinal de Retz. (*Réponse du curé à la lettre du marguillier*, etc.) comme menaçant la vie du Coadjuteur:

« Les terreurs paniques seroient excusables en un homme de sa profession [Retz], il a pourtant essayé de s'en défendre depuis trois ans, pendant lesquels il a reçu souvent des avis assez véritables, qui ne lui ont toutefois jamais donné la moindre pensée de sortir de Paris. Ceux qui n'ont eu que de bons desseins sont inébranlables, leur présence et leur fermeté étonnent leurs ennemis

« Les clameurs de dame Anne et de Peuche, quoi que vous en disiez, me sont plus suspectes que jamais; elles sont comme les cris de ces oiseaux funestes, que les anciens ont consacrés au malheur et aux tristes aventures.

« M. le Coadjuteur n'a jamais connu ces bêtes de proie. Toute la France s'est intéressée avec lui pour le parti de la justice, et non pas une simple revendeuse des halles et un pauvre malheureux dont on ne connoît ni la naissance ni la fortune. L'on sait que dame Anne se rendit célèbre dans l'affaire de Saint-Eustache, longtemps auparavant nos derniers troubles, et que Peuche n'a paru que depuis que l'on répand de l'argent dans le peuple; on dit même que l'un et l'autre sont logés dans l'hôtel de Condé, et qu'ils y sont traités avec beaucoup de soins par les gens de M. le Prince; j'ai peine à me le persuader, parce que j'ai honte moi-même que l'on voie leurs noms dans cet écrit. »

sable en celle qu'il n'eut pas à s'opposer d'abord à de certaines libertés que des particuliers prirent, dans tous les corps, de lui résister en face et de l'attaquer même personnellement. Je sais bien que la douceur naturelle de Monsieur, jointe à l'ombrage que M. son cousin lui donnoit toujours, l'obligeoit quelquefois à dissimuler; mais je sais bien aussi qu'il eut lui-même trop de douceur en ces rencontres, et que s'il eût pris les choses sur le ton qu'il les pouvoit prendre, dans le moment où la cour lui donnoit si beau jeu, il eût soumis Paris et Monsieur même à ses volontés, sans violence. La même vérité qui m'oblige à remarquer la faute, m'oblige à en admirer le principe; et il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque, d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la politique, doit être au moins admiré et exalté par tous les gens de bien dans la morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M. le procureur-général Fouquet, connu pour Mazarin, quoiqu'il déclamât à sa place contre lui comme tous les autres, entra dans la Grand'Chambre le 17 d'avril, et en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince requit, au nom du Roi, que M. le Prince lui donnât communication de toutes les associations et de tous les traités qu'il avoit faits et dedans et dehors le royaume; et il ajouta qu'en cas que M. le Prince la refusât, il demandoit acte de la réquisition et de l'opposition qu'il faisoit à l'enregistrement de la déclaration que M. le Prince venoit de faire, qu'il poseroit les armes aussitôt que M. le cardinal Mazarin seroit éloigné.

M. Ménardeau opina publiquement, dans la grande assemblée de l'Hôtel de Ville, qui fut faite le 20 avril,

à ne point faire de remontrances contre le Cardinal, qu'après que MM. les princes auroient posé les armes.

Le 22 du même mois, MM. les présidents des Comptes, à la réserve du premier, ne se trouvèrent pas à la Chambre, sous je ne sais quel prétexte, qui parut, en ce temps-là, assez léger; je ne me ressouviens pas du détail. M. Perroche, un instant après, soutint à MM. les princes, en face, qu'il falloit donner arrêt qui portât défense de lever aucunes troupes sans la permission du Roi; et, le même jour, M. Amelot, premier président de la Cour des Aides, dit à M. le Prince, ouvertement, qu'il s'étonnoit de voir sur les fleurs de lis un prince qui, après avoir tant de fois triomphé des ennemis de l'État, venoit de s'unir avec eux, etc. Je ne vous rapporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelqu'un de cette espèce, et il n'y en eut point, pour peu considérable qu'il parût sur l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions qui ne se sentent pas d'abord, mais qui se réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler, mais il ne doit pas dissimuler ce qui accoutume des corps ou les particuliers à la résistance. Monsieur, qui par son humeur et par l'ombrage que M. le Prince lui faisoit à tous les instants, ne vouloit déplaire à qui que ce soit; M. le Prince, qui n'étoit dans la faction que par force, n'étudioient pas avec assez d'application les principes d'une science dans laquelle l'amiral de Coligny disoit que l'on ne pouvoit jamais être docteur. Ils laissèrent l'un et l'autre non-seulement la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent, dans toutes les occasions dont je viens de parler, que le plus de

voix qu'ils y avoient eu leur suffisoit, comme il leur auroit effectivement suffi, s'il ne s'étoit agi que d'un procès; ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a entre la liberté et la licence des suffrages; ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sentencieux et décisif, fait à propos et dans des moments qui se trouvoient quelquefois décisifs par eux-mêmes, eût pu faire produire cette dissension, sans la moindre ombre de violence; et ainsi ils laissèrent toujours, dans Paris, un air de parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaissir quand il est agité par les vents qu'y jette l'autorité royale.

S'il eût plu à Monsieur et à M. le Prince de faire sortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquèrent au respect dans ces rencontres, les compagnies même dont ils étoient membres y eussent donné leurs suffrages. Le président Amelot fut désavoué publiquement par la Cour des Aides en ce qu'il avoit dit à M. le Prince. Elle eût opiné à son éloignement, si M. le Prince eût voulu; elle l'en auroit remercié le jour même, et le lendemain elle auroit tremblé. Le secret, dans ces grands mouvements, est de retenir les gens dans l'obéissance par des frayeurs, qui ne leur soient causées que par les choses dont ils aient été eux-mêmes les instruments. Ces peurs sont pour l'ordinaire les plus efficaces et toujours les moins odieuses. Vous verrez ce que la conduite contraire produisit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire, fut la démangeaison de négociations (c'est ainsi que le vieux Saint-Germain l'appeloit) qui, à proprement parler, étoit la maladie populaire du parti de M. le Prince.

M. de Chavigny, qui avoit été, dès son enfance, nourri dans le cabinet, ne pensoit qu'à y rentrer par

toute voie[1]. M. de Rohan, qui n'étoit à proprement parler bon qu'à danser, ne se croyoit lui-même bon que pour la cour. Goulas ne vouloit que ce que vouloit M. de Chavigny; voilà des naturels bien susceptibles des propositions de négociations. M. le Prince étoit, par son inclination, par son éducation et par ses manières, plus éloigné de la guerre civile qu'homme que j'aie jamais connu sans exception; et Monsieur, dont le caractère dominant étoit d'avoir toujours peur et défiance, étoit celui de tous ceux que j'aie jamais vus le plus capable de donner dans tous les panneaux, à force de les craindre tous. Il étoit en cela semblable aux lièvres. Voilà des esprits bien portés à recevoir les propositions de négociations[2].

1. Le cardinal de Retz disait alors de Chavigny et de M. de Beaufort, dans le libelle intitulé *Les Intérêts du Temps :*

« Je ne m'étendrai point sur les intérêts de M. le duc de Beaufort : il ne les connoît pas assez lui-même pour savoir en quoi ils consistent; ni sur ceux de MM. de Chavigny et de Longueil, et pareils négociateurs : ils ne sont pas assez considérables pour avoir place en ce lieu et pour donner quelque branle aux affaires ; et je croirois manquer à la vérité et au respect que je dois à M. le duc d'Orléans, si j'osois seulement mettre son nom dans un ouvrage qui porte le titre d'*intérêt*, puisque toute l'Europe avoue qu'il n'en a jamais eu d'autres que le bien de l'État, le service du Roi, le soulagement des peuples et la tranquillité publique. »

2. Nous devons encore faire remarquer qu'il existe certaines analogies de rédaction entre les Mémoires de Retz et le fragment suivant du libelle ayant pour titre : *Les Intrigues de la paix et les négociations faites à la cour par les amis de M. le Prince, depuis sa retraite de Guienne jusques à présent*, dont l'auteur Joly était domestique du cardinal de Retz :

« Le dessein des agents de M. le Prince étoit d'engager dès lors le Parlement dans la même démarche, afin de le charger de la haine du traité qui devoit s'ensuivre; mais comme les prétendus envoyés de Son Altesse donnèrent des ombrages par une très-longue conversation qu'ils eurent avec le Cardinal, de ce qui l'avoit précédé, et de ce qui s'étoit passé entre eux, la conférence fut refusée, et ainsi, le peuple même ayant témoigné une chaleur excessive contre tous les commerces que l'on auroit avec le Car-

Le fort de M. le cardinal Mazarin étoit proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer; de jeter des lueurs, de les retirer; de donner des vues,

dinal, il a jusqu'à présent été impossible de rien exécuter de ce qui avoit été projeté. Chavigny même, contre lequel il s'est élevé un brui extraordinaire à son retour de Saint-Germain, a été obligé de substituer en sa place et pour la continuation du commerce, la duchesse de Châtillon, laquelle a été envoyée plusieurs fois à la cour, pour convenir des moyens et des biais qu'il falloit tenir de concert pour faire éclore les traités. Ce fut avec elle que l'on résolut de publier le siége d'Étampes quinze jours auparavant que de l'exécuter, dans l'espérance commune de la cour et de M. le Prince, que le bruit, qui en seroit répandu dans le monde, feroit naître, dans l'esprit de Monsieur, l'appréhension de la perte de ses troupes, et ensuite ou l'envie de l'accommodement à quelque condition que ce pût être, ou l'agrément forcé pour toutes les choses qui étoient projetées d'ailleurs.

« Ce ressort ayant été inutile comme les autres, la dernière tentative a été le siége effectif de la ville d'Étampes, afin de faire par la force ce que l'on n'avoit pu faire par un bruit prémédité, en réduisant Monsieur et le public par ce prétendu succès dans la nécessité de se laisser aller à toutes sortes de conditions: toutes choses se disposoient assez selon les projets des amis de M. le Prince, sans la venue de M. de Lorraine, contre laquelle ils ont pesté publiquement, parce qu'ayant opéré la levée du siége d'Étampes, ils voyoient leurs mesures rompues et leurs avantages particuliers différés pour quelque temps.

« Aussi ont-ils fait, depuis, leurs derniers efforts, pour faire en sorte que M. de Lorraine prît quelque intelligence à la cour : c'est pour cela que M. le Prince lui a refusé la restitution de ses places, qu'il lui avoit promises et que, dans le même temps, on lui a offert toutes choses du côté de la cour.

« Le milord Germain et Montaigu sont ceux qui ont négocié la retraite de M. de Lorraine, et ce sont eux-mêmes qui avoient eu part à tous les commerces de Chavigny, avec lequel ils ont si souvent conféré chez Madame d'Aiguillon pour les affaires de M. le Prince, en sorte que l'on peut croire que si ce qu'ils ont fait avec M. de Lorraine n'est point de concert avec Chavigny, ils lui en ont du moins révélé le secret.

« Depuis la retraite de M. de Lorraine, il n'y a point eu de cessation dans le commerce; Gaucourt est allé deux fois à la cour à l'insu de Son Altesse Royale, et enfin les affaires sont tantôt en état de se produire et de paroître aux yeux de tout le monde.

« Cependant l'on tâche toujours, par toutes sortes de voies, de

de les brouiller. Voilà un génie tout propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea, dans la vérité, tout le monde; et cet engagement fut ce qui produisit, en partie, comme je vous le viens de dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus, en ce qu'il amusa par de fausses espérances d'accommodement; et ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire, de la gâter et de la corrompre, en ce qu'il donna du courage à ceux qui, dans la ville et dans le Parlement, avoient de bonnes intentions pour la cour et qu'il l'ôta à ceux qui étoient de bonne foi dans le parti. Je vous expliquerai ce détail après que je vous aurai rendu compte du mouvement des armées de l'un et de l'autre parti, et de celui que je fus obligé de me donner, contre mon inclination et contre ma résolution, dans ces conjonctures.

rejeter la honte des traités sur Son Altesse Royale et sur le Parlement; c'est dans ce dessein que l'on fait attaquer dans la salle du Palais et dans les rues les présidents et les conseillers : c'est pour cela que l'on suscite des assemblées et des séditions à la Place-Royale et aux autres endroits de la ville, afin que le Parlement appréhendant, par l'exemple de ce qui s'est passé à Bordeaux, la diminution de son autorité, se résolve enfin d'accorder une conférence qui excuse, en quelque façon, les traités de M. le Prince, dont les amis n'attendent que l'occasion de pouvoir dire qu'il ne s'est accommodé à la cour qu'après le Parlement, et que la conservation du cardinal Mazarin est plus l'effet des résolutions de cette grande compagnie, que des traités de M. le Prince.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

APPENDICE

INSTRUCTIONS DU CARDINAL MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS,

ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT LE TELLIER.

(Suite.)

III

4-18 JUIN 1650. — 124. Les auteurs de libelles. — 125. Intrigues pour une abbaye. — Montrésor, le Tellier et l'évêque d'Auxerre. — Mécontentement de Mazarin contre Colbert. — *Ce qu'il est et ce que je suis.* — 126. Le comte de Saint-Amour et les cabales dans Paris. — Il faut le faire sortir de la ville. — Le maréchal de la Meilleraye doit châtier les rebelles et faire raser leurs maisons. — 127. Obtenir du premier président Molé qu'il n'insiste pas pour que son cousin soit élu prévôt de Paris. — 128. Il faut raser la maison de Sauvebeuf et celles d'autres gentilshommes. — 129. Madame de Chevreuse. — 130. Madame de Bouillon. — 131. Il faut poursuivre Persan et le déclarer criminel. — 132. Le premier président Molé et son fils Champlâtreux. — 133. Madame de Chevreuse et Laigues. — On lui comptera 10,000 livres. — 134. Il n'y a pas à se fier aux promesses des fournisseurs; il faut leur faire craindre des châtiments. — Les villes de Saint-Quentin, de Guise, le Catelet. — Projets des ennemis. — Influence du maréchal de Turenne sur eux. — Le Catelet s'est rendu aux ennemis. — 135. La Savoie, Mantoue et le Dauphiné. — 136. MM. de Bouillon et de Turenne doivent être déclarés criminels. — 137. On rend de mauvais offices à Mazarin auprès de Son Altesse Royale. — 138. Dénûment et pénurie de la cour. — 139. Le duc de Beaufort et la duchesse de Montbazon sont hostiles à Mazarin. — En prévenir le Garde des Sceaux et Madame de Chevreuse. — Monsieur est prévenu contre Mazarin.

124. — *Du 4 juin* 1650. — Je ne sais pas si ceux qui écrivent tant de choses contre moi trouveront encore

à redire que j'aie bien jugé des desseins des ennemis, qui pouvoient aller en cinquante autres endroits et que j'aie, de moi-même, trouvé des moyens et songé assez à temps à les employer pour mettre Longon en bon état; par ce que les Espagnols font, ils donnent un grand démentie à ceux qui ont tant condamné l'emploi de quatre cent mille livres pour prendre ladite place, qui n'a de rien manqué qu'elle n'ait coûté la perte du royaume de Naples aux Espagnols.

125. — *Du* 5 *juin.* — Le sieur Colbert me vient de rendre compte que vous demandez l'abbaye de Lannoy, qui avoit déjà été accordée par Sa Majesté à M. de Montrésor, M. le Grand Chambellan m'ayant fait connoître que, quoiqu'elle ne fût pas de la valeur qu'on lui avoit promis, il seroit néanmoins bien aise de l'avoir. Il y a deux jours que M. de Menneville vint ici la demander pour son frère, assurant qu'elle ne valoit que quatre ou cinq mille livres. M. l'évêque d'Auxerre est arrivé ce matin pour la demander aussi pour le neveu du mort, auquel la Reine l'a accordée il y a deux ans, lorsque son oncle eut une autre maladie dont on ne croyoit pas qu'il échappât. La sœur du défunt, mère de celui qui la prétend, est venue ici avec ledit évêque, et a fait toutes les instances imaginables pour l'obtenir, représentant que cette abbaye avoit été fondée, il y a plus de cinq cents ans, par ceux de sa maison, et que depuis elle y étoit toujours demeurée; mais la Reine s'en est excusée, parce qu'elle l'avoit déjà donnée à M. de Montrésor. Je vous avoue qu'ayant cru qu'elle étoit d'un petit revenu, je n'ai pas songé à la demander pour vous, et que je suis marri au dernier point de voir que vous seriez bien aise de l'avoir dans un temps qu'on ne peut pas vous en gratifier. Mais j'ai résolu, avec très-grand plaisir, d'y remédier en vous donnant

l'abbaye de Saint-Marc, qui est beaucoup meilleure et qui est aussi proche de Paris que l'autre. Je désire absolument que vous la preniez, et je vous prie de tout mon cœur que cela soit sans aucune réplique.

Après cela, je dois me plaindre à vous du procédé dudit sieur Colbert, qui m'a obligé de me fâcher contre lui, après avoir eu plus de patience que je ne devois; car, lui faisant connoître le déplaisir que j'avois de l'état auquel étoit cette affaire, il m'a répondu, par trois fois, avec une chaleur et des termes si peu proportionnés à ce qu'il est et à ce que je suis, que je n'ai pu m'empêcher de me fâcher et de lui dire qu'en aucune occasion vous n'auriez jamais songé à me dire la centième partie de ce qu'il me disoit, et que j'étois assuré que vous seriez le premier à le condamner, quand vous sauriez qu'il m'auroit manqué de respect. Je ne vous mande rien autre chose par ce courrier n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, et me remettant à vous écrire au long demain au matin sur diverses affaires.

126. — *Du 6 juin.* — On a su ici que le comte de Saint-Amour fait des cabales à Paris, et donne avis aux ennemis de tout ce qui se passe. Sa Majesté désire qu'on lui ordonne d'aller chez lui à Saint-Amour, en quoi même il y aura lieu de lui faire connoître qu'il sera fort bien traité, vu la conduite qu'il tient.

Je vous prie d'écrire à M. le maréchal de la Meilleraye que la Reine s'attend toujours d'apprendre qu'il ait fait quelque exemple, châtiant quelqu'un des rebelles, ou en leur personne, s'il est possible, ou par le rasement de leurs maisons; cela certainement feroit autant d'effet qu'une grande armée employée contre eux. Cependant, il semble que nous ne sachions pas, ou ne voulions pas nous servir des moyens faciles que

Dieu nous a mis en main pour les mettre à la raison.

127. — Je vous prie de voir M. le Premier Président sur l'affaire du prévôt des marchands, et d'essayer, de toutes façons, de lui faire trouver bon qu'il ne persiste pas à désirer M. le président Molé, qu'on ne sauroit mettre en cette place sans donner trop d'ombrage aux personnes qu'il sait, et sans leur donner occasion de faire mille cabales et contre ledit président et contre lui-même, dont il pourroit s'ensuivre de très-fâcheux inconvénients pour le service du Roi, que la prudence doit prévenir. S'il est question pour cela de faire quelque autre grâce audit Président, Sa Majesté s'y portera avec plaisir, pour lui témoigner que ce n'est pas par manquement d'affection qu'elle en use de la sorte. M. le maréchal de l'Hospital, qui avoit dit qu'il se départiroit de cette prétention, pourroit être employé à négocier la chose. Enfin, comme la Reine sait que Son Altesse Royale a une parfaite connoissance de Paris et du Parlement, et par conséquent de ce qu'il faut faire ou éviter en pareilles rencontres, Sa Majesté s'en remet entièrement à ce qu'elle estimera à propos, ainsi que j'eus l'honneur de lui dire avant que partir.

128. — *Du* 8 *juin.* — En ce qui est du châtiment, il me semble que l'on pourroit mander positivement audit sieur Maréchal de faire raser la maison de Sauvebœuf, et de choisir trois ou quatre gentilshommes des plus apparents d'entre ceux qui ont pris parti contre le Roi, pour leur faire la même chose; et on n'a pas parlé du rasement du château de Turenne, parce qu'on a cru qu'il étoit nécessaire de le conserver pour tenir le pays en bride et l'obliger au payement des impôts, et l'on pourroit mander à M. de la Meilleraye que, suivant les avis qu'il donnera, on lui pourra envoyer de nouveaux ordres sur cette matière.

129. Vous pourrez assurer Madame de Chevreuse qu'il n'est pas vrai qu'on ait donné aucune parole positive à M. le Premier Président pour la prévôté des marchands; mais je me remets à ce que je vous ai fait dire, et à ce que de Lyonne vous aura encore dit là-dessus.

130. — *Du* 11 *juin.* — La Reine trouve bon que le sieur Bertet puisse voir Madame de Bouillon, sans que personne assiste à leur entrevue; on donnera les ordres pour laisser exécuter la chose.

131. — *Du* 13 *juin.* — On est assuré, par divers endroits, que M. de Persan est à Montron ou au moins y a été; que ce soit l'un ou l'autre, la Reine m'a commandé que l'on commençât à procéder contre lui dans les formes et le déclarer criminel et rebelle, aussi bien que les capitaines et lieutenants audit régiment qui ont désemparé pour servir contre le Roi.

132. J'ai su ce qui s'est passé entre vous et M. de Champlâtreux et puis avec M. le Premier Président, et en ai rendu compte à la Reine; il ne se peut rien ajouter à la force des raisons que vous leur avez représentées, ni à l'adresse avec laquelle vous les avez portées. Il faut que ceux qui font opiniâtrer à cela M. le Premier Président, espèrent d'en faire naître quelque division préjudiciable : et j'en suis d'autant plus surpris, que M. le maréchal de l'Hospital m'a témoigné que M. le président Molé se retireroit de cette prétention; mais comme il n'aime pas M. le Coadjuteur et les autres, qui sont contraires audit président, il n'y agit peut-être pas comme il pourroit. Je vous prie de parler de tout ceci avec Son Altesse Royale, et voir aussi avec M. le Garde des Sceaux, M. Servien et M. de Maisons ce qu'il seroit bon d'y faire. Si la chose se peut ajuster, ce sera sans doute le mieux, sinon examinez s'il seroit à propos de dire que

la Reine s'en va en Guienne et se remet entièrement à Son Altesse Royale de résoudre ce qu'elle avisera en cette affaire.

133. — Quant à ce que Madame de Chevreuse vous a dit touchant M. de Laigues, premièrement pour porter le bâton hors la présence du Roi, la Reine a bien entendu de lui donner toutes les assurances possibles pour la sûreté de sa charge; mais non pas qu'il l'exerceroit présentement, ni que pour sa considération particulière on fît dès à présent la maison de Monsieur et qu'on se chargeât d'une nouvelle dépense de trois cent mille livres par an. En second lieu, je prétends qu'on lui baille dix mille livres par an, que j'avois même dit de faire mettre en pensions sur des bénéfices, pour être plus assurées jusqu'à ce que la maison de Monsieur se fît et qu'il jouît définitivement des appointements de sa charge. Et c'est pour cette raison, qu'à commencer du premier jour de l'an, il demande les cinq mille livres que je suis d'accord de lui faire payer présentement, c'est-à-dire à la fin de ce mois que les six premiers expirent; on l'exécutera à notre passage à Paris.

134. — *Du 16 juin.* — J'ai fait un tour à l'armée, où j'ai fait le mieux que j'ai pu, quoi qu'à dire vrai il soit bien difficile de rien faire de bon sans argent, sans munitions et sans vivres. C'est une chose étrange comme bien peu on doit se fier aux promessés que font la plupart des gens dès qu'il y a quelque intérêt d'argent mêlé. Si ceux qui sont chargés de la fourniture des blés avoient satisfait à ce qu'ils s'étoient engagés pour la provision de nos places frontières, nous en pourrions maintenant avoir l'esprit en repos; au lieu que je suis en des extrêmes inquiétudes sur ce sujet-là, ayant appris qu'il n'y a point de blés ni à

Saint-Quentin, ni à Guise, ni en aucune autre place. Il importe de faire bien appréhender à Languet quelque châtiment pour avoir vendu ici, en une seule fois, douze cents setiers de blé qui étoient destinés pour l'armée, sous prétexte ou qu'elle n'en auroit pas besoin, ou qu'on en trouveroit toujours suffisamment; j'ai dépêché Bergamon à Soissons et Angoville à Amiens pour en acheter en toute diligence. Je n'omets aucune autre chose dont je me puisse aviser; enfin, je me tourmente là-dessus comme vous savez que j'ai accoutumé de faire en des rencontres de cette importance. Il en vient quatre mille setiers par la rivière, le salut de nos places dépend de les faire arriver assez tôt.

Le Catelet se défend fort bien, quoiqu'à mon avis il manque de tout; pour les autres nouvelles de l'armée, je m'en remets à ce que Goville vous en dira, le dépêchant à Son Altesse Royale pour lui rendre compte de l'état de toutes choses et de ce que nous avons fait dans notre voyage, où nous avons envoyé quatre mille chevaux à la guerre en divers corps.

J'ai eu des avis particuliers de ce qui se fait dans l'armée ennemie. Il est étrange (et cela peut-être n'arrivera-t-il jamais) qu'encore que les ennemis n'aient pas de moindres manquements que nous, et de plus grands même en certaines choses, ils pourront bien s'engager à quelque grand dessein, par le principe et le motif qui les en devroit détourner, qui est la crainte. J'explique cette énigme, c'est que le maréchal de Turenne a pris entièrement le dessus sur eux et leur fait appréhender vivement que non-seulement il se retirera; mais qu'il mettra en paix tout le royaume en peu de jours, s'il reconnoît qu'ils n'aient point d'autre dessein que sur les places qu'ils ont perdues ci-devant

et qu'ils ne prennent résolution de faire des entreprises dans le royaume même. Les ministres d'Espagne donnent tellement là-dedans et ont tant d'appréhension de dégoûter ledit Maréchal, voyant que cet accommodement mettroit la France dans une pleine tranquillité, qu'il est à croire qu'ils feront la plus grande partie de ce qu'il voudra. Et comme il n'a rien à perdre au bon ou au mauvais succès de leurs entreprises, il ne leur en proposera que de grandes, pour hasardeuses et douteuses qu'elles soient, puisque les médiocres ne donnent aucun avantage à son parti ni à lui.

Je vous prie de consulter Son Altesse Royale, et de me faire après savoir si elle estime que nous ne puissions ou devions quitter ce poste-ci avant que voir à quoi les ennemis se détermineront après la prise du Catelet.

Tout présentement, la nouvelle vient d'arriver que le Catelet est rendu, et que les soldats ont forcé Vandy à signer la capitulation, après lui avoir baillé cent coups, depuis qu'il en a tué un de sa main et battu un autre. On en fait pendre trois aujourd'hui à Saint-Quentin, et il demande qu'on châtie aussi les officiers qui étoient sous lui. Il n'avoit que cent soixante hommes en tout.

135. — *Du 17 juin.* — Je commencerai par vous parler du pain de Piémont, quoique j'aie chargé le sieur Colbert de vous en écrire. Je vous prie donc, s'il n'a été ajusté, de prendre occasion de déclarer dans un conseil, en présence de Son Altesse Royale et où M. de Maisons se trouvera, que je vous ai mandé que s'il n'y est pourvu sans délai, nous perdrons Casal, M. de Savoie, M. de Mantoue, et tout ce que le Roi a accoutumé de tirer du Dauphiné, parce que nous serons bientôt réduits à y soutenir la guerre. Faites, je vous prie, cette déclaration en termes si exprès, que ces incon-

vénients venant à arriver, et vous et moi soyons au moins déchargés de ce qu'on pourroit nous en imputer.

136. — Il importe qu'on ne perde pas un moment de temps aux poursuites et procédures nécessaires pour faire déclarer criminels de lèse-majesté MM. de Bouillon, de Turenne, etc., les peuples ne sachant encore ce qu'ils doivent croire là-dessus. Son Altesse Royale me dit qu'il y faudroit travailler à son arrivée à Paris.

137. — Je tiendrai toujours le même style que j'ai promis à Son Altesse Royale, c'est-à-dire de m'adresser directement à elle pour lui dire tous les rapports qu'on me fait; on m'assure que l'on prend à tâche de me rendre de mauvais offices auprès d'elle, et que quelques-uns même ont prétendu lui insinuer que, M. le Prince étant prisonnier, il n'auroit plus rien à désirer, si ce n'est que je ne fusse plus en la place où je suis, et que tout succéderoit dans le royaume avec facilité et bonheur. Son Altesse Royale est trop clairvoyante et a trop d'expérience dans les affaires pour ne pas juger bien au vrai ce qui en adviendroit, dont je ne puis discourir, parce que le fait me regarde et que je dirois peut-être quelque chose de trop vain. Du reste, j'ai une pleine confiance en l'affection que Son Altesse Royale m'a fait l'honneur de me promettre, et me moque dans le fond de tous les discours qu'on lui peut tenir sur mon sujet, sachant qu'elle me fera toujours justice et connoîtra fort bien le but où tendent ceux qui les lui tiennent. Il est vrai que je pourrois désirer de sa bonté qu'elle leur retranchât, une fois pour toutes, ces sortes d'entretiens, parce qu'encore qu'ils ne fassent aucune impression mauvaise contre moi dans son esprit, ils ne laissent pas de produire un mauvais effet dans le monde; on croit Son Altesse Royale capable

d'écouter des discours et des ouvertures qui visent à me faire perdre ses bonnes grâces.

138. Enfin nous n'avons ni argent, ni pain, et manquons presque de toutes les autres choses nécessaires. Je vous laisse à juger si nous sommes en bonne posture. Je ne perds pourtant pas courage, n'y ayant moyen que je ne pratique pour essayer de pourvoir à tout. Je dépêchai hier Goville pour presser M. le Surintendant, afin qu'il achevât de nous envoyer au moins ce qui est nécessaire pour le payement des pensions, et quelques fonds aussi pour les menus frais de dépêches, de courriers et autres dépenses de voitures, vous avouant que je ne sais plus où donner de la tête pour trouver un sol. Si je pouvois engager mon sang et ma vie, comme j'ai fait tout le peu de bien que j'avois, je le ferois avec la plus grande joie du monde; mais personne ne prête là-dessus.

139. — Les mauvais offices que l'on me rend près de Son Altesse Royale doivent être entendus de M. de Beaufort et de Madame de Montbazon, et de divers domestiques de la maison de Sadite Altesse; on m'assure aussi que M. de Vendôme y agit de toute sa force; je ne sais pas ce qu'il en est, mais il est certain que M. de Beaufort, ayant reçu des grâces si extraordinaires de la Reine par mon moyen, et l'ayant servi dans les petites choses et dans les grandes ainsi qu'il l'a souhaité, vit fort froidement avec moi et parle en sorte, dans toutes les compagnies où il se trouve, qu'il veut bien qu'on connoisse qu'il n'a pas grande amitié pour moi. Je vous prie de voir adroitement si vous reconnoissez dans l'esprit de Son Altesse Royale quelque chose d'approchant de ce que l'on m'écrit, et d'insister fortement près d'elle pour l'obliger à faire quelque sortie à ceux qui lui parleront contre moi, car sans

cela, la porte devant être ouverte à entendre toutes sortes d'extravagances, il est malaisé que quelque bonne intention qu'ait pour moi Sadite Altesse, elle ne diminue ou ne s'altère avec le temps, et particulièrement quand j'en serai éloigné et que je n'aurai pas moyen de lui faire connoître la vérité des choses.

Il sera bien à propos que vous disiez un mot de cette conduite de M. de Beaufort, à M. le Garde des Sceaux et à Madame de Chevreuse, et, si elle n'est pas à Paris, vous pourrez vous en ouvrir à M. de Laigues, qui ne manquera pas de vous dire ce qu'il reconnoît dans son esprit.

On me donne avis que je prenne garde que l'on a déjà fait grande brèche dans l'esprit de Son Altesse Royale, à lui imprimer que si j'étois éloigné et M. le Prince prisonnier, il seroit le maître de tout et le plus heureux du monde; ajoutant : que je cours risque qu'il ne m'arrive quelque malheur à notre passage par Paris. Je me moque de cela; mais j'ai voulu vous faire part de l'avis.

IV

18 Juin - 28 Aout 1650. — 140. Dépôt d'armes au château de Chantilly. — Il faut les saisir. — Châtiment exemplaire à infliger aux Frondeurs. — Demande d'un secours d'argent à faire à la ville de Paris. — 141. Le comte de Saint-Amour doit être expulsé de la ville. — L'évêché de Coutances. — 142. Le succès des ennemis est dû au manque d'argent du Roi. — 143. Madame de Bouillon à la Bastille. — Le duc de Richelieu enlevé au sortir d'une audience. — 144. La maison de Sauvebœuf doit être rasée. — 145. La princesse de Condé et le comte de Toulongeon. — 146. MM. de Saint-Mégrin et de Roquelaure. — 147. Le duc d'Orléans mal disposé pour Mazarin. — L'archevêque de Sens. — 148. Le maréchal de la Meilleraye. — Le duc de la Force servira le Roi. — Le maréchal de la Ferté défendra Guise. — L'armée du Roi manque de grains. — Mazarin a fait tous ses efforts pour remédier à cet inconvénient. — Reims, Rocroy, la Capelle, Saint-Quentin. — Railleries sur le voyage du Roi. — Les Frondeurs enragent. — Il faut attaquer les ennemis et leur faire éprouver un échec. — Les ennemis souffrent beaucoup. — Détails à ce sujet. — 149. Projet de la princesse de Condé et de la duchesse de Longueville. — Lenet. — Madame de Sablé. — 150. Le Coadjuteur veut être cardinal. — Il n'y a pas de raison de lui accorder cette faveur. — Motifs qu'on peut donner pour la lui refuser. — Mauvaises intentions du Coadjuteur. — S'il était cardinal, ce serait la perte de Mazarin. — Le Coadjuteur a des sentiments républicains. — La Reine ne peut le nommer cardinal. — Il faut agir sur l'esprit de Son Altesse Royale.

140. — *Du* 18 *juin* 1650. — On m'a donné avis de bon lieu qu'il y a nombre d'armes et de munitions de guerre dans Chantilly; il faudroit y envoyer, de la part du Roi, pour les reconnoître, et que ce fût une personne intelligente et zélée qui en fît une bien exacte perquisition et ne s'y conduisît pas par manière d'acquit et tout d'un temps, Sa Majesté désirant que, si on en trouvoit, on s'en saisît pour nous en servir dans le besoin que nous en avons, sauf à les payer après. Je vous prie d'en parler à Son Altesse Royale, et après cela, l'ayant trouvé bien, d'en donner les ordres.

Il importe au dernier point de faire un exemple et quelque châtiment remarquable de ceux qui s'étoient chargés de faire la fourniture des trente mille setiers de blé.

Je ne sais pas si Son Altesse Royale trouveroit à propos de faire quelque tentative auprès du Parlement et de la ville de Paris, pour avoir en tiers quelque assistance d'argent dans cette conjoncture; ils en ont autrefois baillé en des occasions moins pressantes, et où l'on en avoit incomparablement moins de besoin. Néanmoins, je me remets à ce qui sera jugé plus à propos de delà, après avoir examiné la chose et ce qui en pourroit réussir.

Peut-être, en tout cas, qu'aliénant quelque bon fonds et les compagnies souveraines nous assistant en cela, on pourroit promptement trouver une somme considérable.

141. — Sa Majesté persiste dans sa première résolution touchant le comte de Saint-Amour, ayant eu même la confirmation des avis qu'on lui avoit donnés qu'il se conduit fort mal à Paris, outre que, comme vous avez fort bien représenté, il n'est pas convenable qu'un sujet du roi d'Espagne demeure dans la ville capitale du royaume, tandis que les armées sont en campagne; et quand même ledit comte s'y conduiroit bien, on auroit toujours sujet de nous blâmer d'imprudence de l'y souffrir.

M. l'évêque de Coutances se portant bien et étant hors de péril, je n'ai rien à vous dire au sujet du père Léon, que Son Altesse Royale avoit recommandé, si cette vacance fût arrivée. Sur la première nouvelle de la mort, la Reine s'étoit engagée de parole à M. de Sarlat.

142. — Je ne doute pas que les amis et partisans de

M. le Prince et de M. de Turenne ne tâchent, dans ces conjonctures-ci, d'émouvoir autant qu'ils pourront les esprits contre le gouvernement, et aggraveront ce qui se passe avec mille mensonges. C'est pourquoi il importe que Son Altesse Royale soutienne hautement les choses, et qu'elle fasse connoître que le seul défaut d'argent donne présentement quelque avantage aux ennemis, qu'il sera même aisé de réparer dès que toutes nos troupes auront eu le temps d'arriver.

143. — *Du* 19 *juin.* — Le sieur Bertot, secrétaire du roi de Pologne, ayant fait instance d'avoir un ordre général de pouvoir aller voir Madame de Bouillon à la Bastille quand il voudroit, sans que personne assistât à ses entretiens, Son Éminence a jugé que cet ordre général donneroit trop à parler et à soupçonner à ceux à qui il seroit présenté, qu'il y eut de grandes négociations avec cette dame; mais aussi souvent que ledit Bertot vous ira demander permission de la voir, vous lui en donniez un billet à M. de Louvière.

La Reine étoit en peine ce matin de n'avoir point de nouvelles de Paris d'un bruit qui s'épandit hier ici, que M. le duc de Richelieu avoit été enlevé une seconde fois au sortir de l'audience, et Sa Majesté m'a recommandé de vous écrire qu'à présent que Monseigneur le Cardinal pourra être quelques jours sur la frontière, s'il arrive quelque nouvelle de cette nature ou autre, vous preniez la peine de m'en faire écrire [à Lyonne] un mot, afin qu'elle n'attende pas que les paquets soient allés et retournés de la Fère.

144. — *Du* 23 *juin.* — La Reine croit que l'on doit envoyer ordre à M. de Pompadour de raser les maisons de Sauvebœuf, qui s'est rendu indigne, par tant de méchantes actions, de recevoir aucune grâce, et Sa Majesté s'assure que Son Altesse Royale sera du même senti-

ment. Ce que étant, vous en donnerez les ordres au plus tôt, étant la moindre chose que je puisse faire pour une personne comme vous, que j'aime au dernier point et en qui j'ai une entière confiance.

145. — Nous avons reçu des lettres de M. le maréchal de Gramont, par un gentilhomme exprès, par lesquelles il donne avis des recherches que Madame la Princesse a faites à M. le comte de Toulongeon[1] pour l'engager dans son parti, et que même elle suit et fait savoir à lui maréchal qu'elle seroit bien aise qu'il s'approchât du lieu où elle est pour recevoir et profiter de ses avis, auxquels elle déféreroit beaucoup. Il a envoyé ici les lettres qu'elle lui a écrites et la réponse qu'il y a faite, qui est conçue dans les termes qu'on pouvoit attendre d'une personne de sa qualité, et dont le zèle et la fidélité sont inébranlables. Lostelnar, qui m'a rendu lesdites lettres, les porte à Compiègne pour les faire voir à la Reine.

146. — *Du 24 juin.* — Vous savez que lorsqu'on parla de faire M. de Saint-Maigrin lieutenant général, on parla de M. de Roquelaure, auquel ayant dit qu'il seroit bon qu'il en sût de nouveau les sentiments de Son Altesse Royale, il m'a assuré qu'elle seroit très-aise de toutes les grâces que la Reine voudroit lui départir. C'est pourquoi Sa Majesté a trouvé bon que vous lui en donnassiez les expéditions au plus tôt; et comme vous savez que je vous propose la même chose pour mondit sieur de Roquelaure, vous serez persuadé que je suis très-aise de la satisfaction qu'il reçoit de pouvoir servir le Roi avec plus de réputation. Il sera bon que vous

1. Gravier de Vergenne, comte de Toulongeon. Il existe sur cette famille de très-curieux documents historiques aux Archives départementales de la Côte-d'Or. (Voy. B. 67, etc.) *Inventaire déposé au ministère de l'intérieur.*

en parliez à Son Altesse Royale de la part de la Reine, quoiqu'on sache fort bien qu'elle en est très-contente.

147. — *Du 24 juin.* — L'on continue à mander et à dire ici d'étranges choses de la volonté de Son Altesse Royale à mon égard, et qu'on l'anime plus que jamais contre moi, la flattant d'un applaudissement de tout le royaume, et particulièrement du parlement de Paris et des habitants, si elle se déclaroit contre moi et demandoit à la Reine mon éloignement, lorsque Sa Majesté sera à Paris. Je n'oserai vous écrire la sorte des soupçons qu'on veut donner. J'ai peine à croire rien de semblable, me confiant entièrement à Madame de Chevreuse, qui assurément si elle avoit découvert quelque chose, vous l'auroit dit pour m'en donner avis; néanmoins, je n'ai pas eu le manque de vous en dire un mot, vous priant de ne vouloir jamais laisser de m'avertir des choses qui me pourroient déplaire, parce que ne croyant pas d'avoir un meilleur ami que vous, je recevrai plus volontiers de vous que de qui que ce soit de semblables avis.

J'ai prié M. l'Archevêque de Sens de vous voir et de vous dire beaucoup de choses qu'il m'a communiquées dans la dernière rencontre, et même d'autres qu'il pourra apprendre lorsqu'il sera à Paris; il m'assure que dans toutes les chambres indisposées en partie contre moi, ce sont des conseillers qui entretiennent le plus Son Altesse Royale.

148. — Je viens de recevoir des lettres de M. de la Meilleraye, par lesquelles il nous donne de bonnes nouvelles, puisqu'il nous assure, en premier lieu, que sa marche a dissipé beaucoup d'assemblées et de cabales qui se formoient; que la noblesse qui étoit auprès de MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld commençoit d'être en assez petit nombre, beaucoup se retirant

chez eux et d'autres venant tout droit le trouver pour prêter serment de fidélité entre les mains de M. de Villemontée. Bref, que M. de Bouillon étoit demeuré foible, quoique le gentilhomme qui m'a rendu sa lettre m'ait dit que trois mille hommes qui sont sortis de Bordeaux l'avoient joint; qu'il étoit allé dans le pays de Médoc, avec dessein, à ce qu'il y a grande apparence, de donner les mains aux troupes qu'il attendoit d'Espagne, et qui doivent débarquer à cette côte-là. Mais comme je fais état de vous dépêcher un gentilhomme, demain matin, avec les lettres que ledit Maréchal m'a écrites, et la réponse que j'y fais par ordre de la Reine, afin que Son Altesse Royale l'apprenant vous la puissiez livrer à ce gentilhomme et le dépêcher, je ne m'étendrai pas à présent sur autre chose. Je vous dirai que parmi les bonnes nouvelles qu'il donne, on ne doit pas mépriser celle que M. de la Force donne toutes assurances de sa fidélité et affection pour le service du Roi. Ce n'est pas, qu'à vous dire vrai, je croie les choses en si bon état qu'il n'y ait beaucoup à appréhender, d'autant plus qu'il ne faut pas mettre en doute que les Espagnols n'envoient quelque somme d'argent considérable à M. de Bouillon, et le plus grand nombre d'hommes et de vaisseaux qu'ils peuvent. Et en effet, en recevant ledit argent, il croit pouvoir mettre quinze mille hommes ensemble en quinze jours.

Je pars tout présentement pour la Fère, où M. de la Ferté et ses troupes doivent arriver ce soir. Je ne ferai pas perdre un moment de temps à faire assembler l'armée et j'emploierai ce qui pourra dépendre de moi pour établir une telle union entre les chefs et faire pourvoir à toutes les choses nécessaires, que ladite armée soit au moins capable d'arrêter à la conquête de Guise, les progrès des ennemis, et même en état après cela de prendre

sa revanche dans les conjonctures qui se pourront présenter.

Du 25 juin. — Je partis hier de Compiègne, sur les trois heures et demie, et arrivai ici sur les dix à onze heures du soir. Je trouvai l'armée campée au village de Travezy, le corps de M. de la Ferté-Séneterre la joint ce matin. Elle marche présentement, mais elle ne pourra pas avancer beaucoup, faute de pain; j'ai avec des peines incroyables trouvé des grains, ou pris par force, ou en payant, pour faire subsister l'armée pendant douze jours, et cependant nous n'en avons présentement que pour six jours. Je vous prie de faire un peu de réflexions sur ce que ce seroit, si je ne m'étois tourmenté comme j'ai fait; j'ai dépêché courrier sur courrier en tous les lieux d'où nous pouvons espérer du blé; je n'oublie rien pour hâter celui qui doit venir du côté de Rouen, et fais encore l'impossible pour en pouvoir acheter encore mille setiers à Amiens. J'ai supplié aussi la Reine d'aller exprès à l'abbaye de Beaulieu, auprès de Compiègne, pour tâcher à en avoir. Enfin, quand il iroit de ma vie, je ne pourrois pas faire davantage pour remédier à cet inconvénient et y pourvoir en sorte, pour l'avenir, que Son Altesse Royale ne soit point chagrinée de semblables manquements durant notre absence. Je vous prie le plus instamment que je puis d'y travailler de votre côté et d'employer pour cet effet l'autorité de Son Altesse Royale, n'y ayant point de mal qu'elle parle fortement, s'il lui plaît, afin de presser MM. des Finances.

J'ai fait jeter du côté de Reims trois cents setiers de blé à Rocrcy, qui étoit à la faim. J'en ai fait mettre autant dans la Capelle, qui étoit en même état, et l'on y a laissé les régiments du Plessis-Praslin et Dulot, parce qu'il y en a beaucoup qui croient que si les ennemis

avoient à entreprendre quelque chose, après le siége de Guise, ce seroit sur cette place-là; et en ce cas, le sentiment de M. le maréchal du Plessis et de tous ces MM. les lieutenants généraux seroit d'attaquer Guise, si Son Altesse Royale ne donne pas d'ordre contraire. L'on a mis aussi à la Capelle deux cents chevaux pour incommoder les ennemis dans leurs vivres.

Je serai demain à Saint-Quentin pour faire travailler aux endroits de la place, lesquels ne valent rien du tout, et y faire mettre, en même temps, le plus de blé qu'il sera possible. Je voudrois pouvoir être en tous lieux et me mettrois volontiers en pièces, pour servir mieux Sa Majesté et l'État.

On m'a mandé qu'il y a de beaux esprits qui font des railleries sur les voyages que je fais à l'armée; il faut que ces gens-là soient fort mal intentionnés pour le service du Roi, car je puis dire, sans vanité, que, sans les soins que j'ai pris, l'armée n'auroit été de longtemps ensemble, ni si forte qu'elle l'est; et il y auroit déjà quinze jours que l'on y mourroit de faim. Je ferai toujours mon possible pour leur donner lieu de railler de la sorte et pour les faire enrager en servant bien Sa Majesté, et en me tenant attaché à Son Altesse Royale, sans m'adresser à autre qu'à elle, et ce avec la même passion, fidélité et désintéressement que j'ai fait jusqu'ici; et j'espère que le temps confondra ces méchants, qui ne souhaitant que de voir l'État bouleversé, afin de pêcher en eau trouble, haïssent mortellement ceux qui travaillent de tout leur pouvoir à les en empêcher.

Roquépine se fait fort, par le moyen de certaines écluses qu'il lâchera, d'inonder le pays, en sorte qu'attaquant un quartier des ennemis, il leur faudroit sept ou huit heures de temps avant que de le pouvoir

secourir; vous savez que c'est un homme assez solide et de bon sens; si cela se trouve praticable, M. le maréchal du Plessis fait état de s'en prévaloir. Jusqu'ici, j'ai si peu ouï dire que de semblables choses réussissent, que je n'ose m'en rien promettre; mais s'il y avoit lieu de donner quelque échec aux ennemis, si petit qu'il fût, il ne laisseroit pas de produire un grand bien dans la constitution présente des affaires, et dans la division qui se met entre les chefs espagnols et M. de Turenne, qui d'ailleurs est extrêmement haï dans cette armée-là.

Les nouvelles du siége sont que les ennemis souffrent beaucoup, manquant de vivres et ayant été entièrement incommodés des eaux; ils perdent tous les jours beaucoup de leurs gens, qui se viennent rendre à Saint-Quentin; il y en vint hier quelques-uns, qui disent que la ville n'est pas encore prise et que les assiégés se défendent fort bien, faisant des continuelles sorties, avec grand dommage pour les chemins.

J'ai amené le Rasle avec moi, pour voir ce qu'il y a à faire à cette place et à Chauny; il a été aussi à Laon, où M. le maréchal d'Estrées fait travailler aux choses qu'il a ordonnées pour mettre la place en bon état.

Les paysans font tous les jours des prisonniers et tuent beaucoup des ennemis. Ils vont dans le bois, auprès de Guise et on les a assistés de deux cents mousquetaires, avec quoi ils promettent de faire des merveilles. Ils défirent, il y a deux jours, un convoi et prirent vingt charrettes. Bongi ayant offert de se mettre avec les paysans dans les bois, avec mille hommes, espérant d'y faire des grands effets, mais M. le maréchal du Plessis ne l'a pas jugé à propos.

Si on avoit pour dix ou douze jours de pain, on pour-

roit répondre de faire mourir de faim les ennemis, pourvu que le siége dure autant. Je ne crois pas de le pouvoir espérer, quelque diligence qui s'emploie.

149. — *Du* 28 *août*. — Son Éminence ne s'est point souvenu du nom de celui qui vous a averti des intentions de Madame la Princesse et de Madame de Longueville, sur la liberté des princes. M. de Saint-Aoust n'a parlé qu'en termes généraux, et n'a point ouvert la proposition de mariage; la raison est qu'il a trouvé Son Éminence si éloignée d'entendre à aucune, qu'il s'est contenté de lui dire que lorsque le temps seroit venu, quantité de personnes de condition s'en mêleroient; mais que ce que vous mandez sur cela est conforme aux propositions qui lui ont été faites ci-devan par M. Lenet et autres, avec cette différence que celles-ci ne parloient que d'alliances avec les plus attachés à M. le Prince et les plus puissants de son parti, en sorte qu'il ne pourroit jamais prendre la pensée de se venger; et quand bien il la prendroit, les autres l'abandonnant pour s'attacher à Son Éminence, il ne seroit pas en état de l'exécuter, et celles-là désignent la personne de M. le prince de Conti.

Vous aurez vu par lettre de Son Éminence, qui vous sera rendue par M. du Coudray-Montpensier, l'avis qu'elle a eu de Madame de Sablé, et la conséquence qu'elle en tire des intentions de son bon ami, qui est conforme à ce qui est porté par votre mémoire, et que Son Éminence vous conjure de bien examiner, parce que, comme vous le jugiez bien, il seroit en état de faire périr les affaires toutes fois et quantes qu'il lui plairoit.

150. — Sur le grand point du mémoire de M. le Tellier concernant la pensée de M. le Coadjuteur d'être cardinal, Son Éminence a été étonnée et m'a chargé

ensuite de vous dire qu'il vous remercie de la retenue que vous avez eue de ne point offrir carte blanche à Madame de Chevreuse, pour guérir les soupçons du Coadjuteur, comme je vous l'avois écrit de sa part, et que vous en aviez usé plus sagement que lui; ce sont ses termes. Pour le surplus, il vous conjure de vous appliquer à cette affaire, comme étant de la dernière conséquence; qu'il n'y a aucune raison qui le puisse porter à accorder au Coadjuteur ce qu'il demande, puisque les mêmes protestations qu'il fait à présent pour l'avoir, ne lui font pas abandonner de monter en chaire, d'y faire monter ses amis et de faire agir tout son crédit; il a fait de même lors de l'accommodement, et que Madame de Chevreuse en a donné les assurances; elle-même sait que M. de Laigues, depuis peu, lui a fait des dernières protestations d'amitié, et qu'il ne penseroit jamais à cette dignité, et que M. de Noirmoutiers en particulier a fait la même chose, dont Madame de Chevreuse a entière connoissance, et peut même savoir de M. de Laigues ce qu'il a dit sur cela à M. de Lyonne; qu'il sait certainement qu'il y a longtemps que M. le Coadjuteur négocie avec le Nonce, et qu'il fait entendre au Pape, par son moyen, que s'il pouvoit parvenir à cette dignité, il pousseroit sans crainte Son Éminence. Et que sur cette espérance, le Pape est tout disposé à le promouvoir aussitôt qu'il aura pu obtenir la nomination; ce qui doit empêcher la pensée de M. le Garde des Sceaux de la lui accorder, puisque aussitôt que cela seroit, sa promotion s'ensuivroit indubitablement; qu'enfin c'est un homme dont on ne peut douter de la mauvaise volonté, tant envers l'État et la monarchie qu'envers la personne particulière de Son Éminence, et qu'il est comme un vaisseau qui a les voiles tendues : s'il a peu de vent, il fait peu

de chemin, s'il en a beaucoup, il en fait à proportion; et de plus, qu'ayant la volonté de mal faire, s'il n'est armé que d'un canif, il ne fait mal qu'autant que ce canif en peut faire. Mais si vous lui donnez un pistolet ou une épée, il les emploiera et fera beaucoup plus de mal qu'avec sa première arme. Je me sers des mêmes comparaisons dont s'est servie Son Éminence : qu'ainsi il faut absolument reculer cette proposition et gagner du temps, si l'on en peut trouver les moyens; que cela consiste en deux personnes : Son Altesse Royale et Madame de Chevreuse. Pour celle-ci, il faut sonder ses intentions autant qu'il se pourra, et savoir s'il y a de la sincérité aux protestations d'amitié qu'elle répète s' souvent, et à cette proposition se découvrir à elle et lui parler avec confiance. Sur quoi, il vous prie de lui mander votre avis, et ce que vous en pourrez juger des discours de M. le Garde des Sceaux; qu'en tout cas, il lui faut faire connoître, par les raisons ci-dessus déduites et autres qu'on pourra suppléer, les mauvaises intentions du Coadjuteur, et que ses paroles ne servent de rien, et qu'à moins de se perdre absolument, Son Éminence ne lui peut pas accorder ce qu'il demande; que toute autre chose elle a la carte blanche pour lui offrir tout ce qu'il pourra souhaiter hors cela; que tous les mécontentements qu'il témoigne sont imaginaires; que la Reine n'a jamais témoigné aucune mauvaise satisfaction de lui, et qu'au contraire, Son Éminence a vécu avec lui dans une entière confiance; que depuis qu'il lui a donné les assurances de son amitié et qu'il en a reçu, il ne peut alléguer aucune chose qui y ait contrevenu de sa part, directement, ni indirectement; et que s'il n'a pas retiré de grâce en son particulier, c'est pour n'en avoir pas demandé et même pour avoir témoigné qu'il n'en désiroit point;

que tout ce qui a touché ses amis, Son Éminence ne peut pas croire qu'il ait sujet de s'en plaindre; et qu'enfin, sur cette prétention particulière d'être cardinal, il s'est déclaré tant de fois, par sa bouche et par celle de ses amis, qu'il ne l'auroit jamais, qu'on ne doit pas trouver étrange, avec raison, si non-seulement on n'a pas fait l'avance pour lui procurer, mais même si présentement on ne croit pas lui devoir être accordée; que dans cette conjoncture, comme il est sans doute plus convenable et plus avantageux à elle Madame de Chevreuse, de se joindre à la Reine et de se mettre entièrement dans les intérêts de Son Éminence, ou pour divertir ce dessein de l'esprit du Coadjuteur, et en ce cas lui offrir toute autre chose, ou pour contribuer à empêcher les mauvaises suites de sa malice; que, pour cet effet, il est nécessaire de couler le temps et qu'elle lui fasse connoître que cette affaire est de trop grande conséquence pour être traitée par lettres; qu'il faut attendre le retour de la Reine, et que sa conduite, durant ce temps, donnant satisfaction à Sa Majesté, il la trouveroit assurément bien disposée; qu'au surplus, comme c'est elle [Chevreuse] qui lui a donné crédit dans l'esprit de Son Altesse Royale, elle peut aussi, dans une occasion comme celle-ci, ou le perdre entièrement, ou le décréditer beaucoup, ce que Son Éminence attend de son amitié, puisqu'il croit qu'elle la lui a donnée, par préférence à toute autre personne et même au Coadjuteur, dans un rencontre comme celui-ci, où il est question ou de rompre avec lui, ou de lui donner les moyens de pousser à bout les mauvaises intentions qu'il a pour Son Éminence, dont elle-même ne peut douter. Pour la mettre dans ces sentiments, Son Éminence croit qu'il ne faut rien épargner, et pour cela vous donne la carte blanche.

Quant à Son Altesse Royale, Son Éminence vous prie d'observer que si on lui dit une affaire de conséquence en passant, elle n'en fait point d'état; mais si vous lui dites une bagatelle, après lui avoir préparé l'esprit et fait un grand prélude, elle en fait une affaire de très-grande conséquence et la tient très-secrète. Sur ce fondement, Son Éminence vous prie, après lui avoir demandé les dernières assurances du secret et lui avoir protesté que c'est par un zèle que vous avez pour sa gloire et non pour aucun autre intérêt, de lui déclarer tout ce que vous savez des intentions du Coadjuteur touchant la monarchie. Les discours que vous a faits celui de Madame de Chevreuse et tout ce que vous en avez appris, et lui rendre le plus pressant qu'il se pourra, ajoutant : que le sentiment de tous les gens de bien est que cet homme [Retz] est capable de perdre l'État et la monarchie; qu'ils s'étonnnent qu'ayant tant de réputation d'avoir des sentiments de républicain, fondés sur beaucoup de vraisemblance, Son Altesse Royale ait tant de créance en lui; que la prétention qu'il a d'être cardinal ne va qu'à détruire Son Éminence, qu'il considère comme le premier obstacle à ses mauvaises intentions; qu'elle peut juger, s'il en étoit venu à bout, s'il en demeureroit là et s'il quitteroit les pensées de république qu'il a fait connoître trop ouvertement; et lui faire sentir qu'il se trouveroit ensuite le premier objet de sa malice; lui faire connoître, par les raisons ci-dessus déduites, qu'il n'a aucun dessein de travailler au bien de l'État, ni de bien vivre avec Son Éminence; qu'au reste, la Reine ne donnera jamais les mains à le nommer; que tout le mal qui en peut arriver ne sera pas grand, pourvu que Son Altesse Royale demeure uni avec la Reine, dont on ne peut douter; de bien insister, en cet endroit, sur les avantages que Son Altesse

Royale en recevra, et au contraire, comme aussi diminuer dans son esprit, par de vives démonstrations, les appréhensions qu'il pourroit concevoir de la malice du Coadjuteur. Et qu'enfin il est nécessaire que vous agissiez de la part de la Reine, et lui déclariez avec force et vigueur que connoissant le Coadjuteur comme elle fait, elle ne peut pas donner les mains à un avancement si considérable pour lui, vu même qu'il avoit ci-devant donné parole positive de n'y jamais prétendre, et qu'elle ne peut non plus approuver que Son Altesse Royale ait tant de créance en lui; que vous confériez sur le tout avec M. le Garde des Sceaux, et qu'il agisse aussi en conformité, tant sur l'esprit de Son Altesse Royale que sur celui de Madame de Chevreuse; que vous voyiez aussi avec M. le Garde des Sceaux si, dans la maison de Son Altesse Royale, il pourroit y avoir quelqu'un qui ait les qualités requises pour agir utilement sur l'esprit de son maître, non-seulement en cette occasion, mais en toute autre; et, en ce cas, qu'il ne faudroit rien épargner pour le gagner et l'accréditer, pourvu qu'on s'y pût confier.

V

28 Aout-18 Septembre 1650. — 151. Projet de transférer les princes prisonniers. — Le Coadjuteur protége les ennemis de Mazarin. — Il faut détacher la duchesse de Chevreuse du parti du Coadjuteur. — Entretenir des relations amicales avec le duc de Beaufort, la duchesse de Montbazon et la Boulaye. — 152. Joie de Mazarin des bontés de S. A. R. pour lui. — 153. Il faut à l'occasion faire connaître adroitement à S. A. R. les projets du Coadjuteur. — Le Coadjuteur a promis au Pape de sacrifier Mazarin. — Retz ne pense qu'à la république. — Confidence à faire à S. A. R. — Avis donné par Madame de Montbazon. — Le Coadjuteur et la duchesse de Chevreuse. — Amitié de la duchesse pour Mazarin. — Le Coadjuteur ne peut se tenir tranquille. — Madame de Chevreuse a demandé le cardinalat pour Retz. — Ce qu'il faut lui répondre. — Il faut retarder cette nomination. — Retz devra se déclarer d'une manière irrévocable en faveur de Mazarin. — Madame de Chevreuse devra ruiner le crédit du Coadjuteur auprès de Son Altesse Royale. — 154. Arnauld et le parti du prince de Condé. — La duchesse de Chevreuse réconciliera le prince de Condé avec Son Altesse Royale, si le prince de Conti épouse Mademoiselle de Chevreuse. — 155. M. d'Espernon doit être dédommagé. — Ce projet doit être tenu secret. — 156. La Reine mécontente de ce que Son Altesse Royale a écouté les propositions de paix faites par l'Espagne. — 157. Il faut brouiller le duc de Beaufort et le Coadjuteur. — Se servir pour ce projet de Madame de Chevreuse. — Promettre de marier Mademoiselle de Chevreuse au prince Thomas. — Agir sur Madame par Saugeron. — Écrire aux officiers qui doivent escorter les princes au nom de la Reine. — Madame de Chevreuse enverra Laigues au-devant du Roi. — Fomenter la crainte de Son Altesse Royale. — Empêcher les négociations avec l'Archiduc. — Promettre un mariage pour Mademoiselle. — 158. Personnages à faire arrêter.

151. — *Du 28 août.* — Je vous prie de faire savoir à Son Altesse Royale que ce qu'elle n'a dit au Coadjuteur que comme de lui et d'une pensée qui lui étoit venue du transport de M. le Prince, a été publié aussitôt; et ensuite, de lui faire remarquer et considérer quelles intentions on doit de là présumer qu'il ait. Il sera bon de faire remarquer aussi à Son Altesse Royale, que tout ce qui est de la maison de M. de Longueville, amis et ennemis, généralement tout ce qui étoit du parti de

Paris contre Son Éminence, est protégé, sous divers prétextes, par M. le Coadjuteur, qui empêche toujours que l'on ne procède contre eux, et même nous pousse à maltraiter ceux qui sont contre ces gens-là. Vous verrez que, par les mêmes raisons, M. le Coadjuteur rendra de bons offices au maréchal de la Motte. Je vous prie de me mander si vous estimez que M. le Coadjuteur, prenant une mauvaise conduite et les choses allant mal à Paris, on pourroit disposer Son Altesse Royale à venir trouver la Reine, lui faisant connoître et craindre les inconvénients dont l'État seroit menacé autrement, s'il ne se réunit plus fortement que jamais à la Reine, et si, en ce cas-là, on pourroit espérer de détacher Madame de Chevreuse de M. le Coadjuteur.

Vous voyez bien avec quelle délicatesse il faut pressentir cela, sans que Son Altesse Royale soupçonne le moins du monde qu'on le fasse autrement que par occasion, sans aucun dessein.

Il est important, à mon avis, que vous établissiez une étroite confidence avec le père de la Boulaye, M. de Beaufort, Madame de Montbazon et le marquis de la Boulaye, parce qu'il pourroit arriver des accidents, comme vous jugerez à propos, qu'ils pourroient rendre des services fort utiles.

152. — Vous ne pouvez me donner une meilleure nouvelle, de toutes façons, que de m'avoir écrit les bontés que Son Altesse Royale continue d'avoir pour moi, et les assurances qu'il lui avoit plu vous donner en termes si obligeants, qu'en toutes occasions elle me départiroit des effets de son affection et de son estime. J'en ai l'esprit si en repos, sur la parole d'un si grand prince, que sachant de mon côté de mériter en toutes rencontres la continuation de ses bons sentiments par mes obéissances, tout ce qu'on me pourroit dire pour

m'inquiéter, en une matière si sensible, ne me fera jamais aucune impression. Je la supplie seulement de me rendre justice, se mettant en garde contre les mauvais offices qu'on me voudroit rendre, dont je me tiens pour dit qu'il y en aura sûrement bon nombre, particulièrement quand on saura l'honneur que Son Altesse Royale me fait, afin d'essayer de m'en priver. Je la conjure aussi de me faire la grâce de croire que je n'aurai jamais aucun intérêt particulier, que le bien de l'État et la passion de bien servir Son Altesse Royale, et la tenir fort unie avec la Reine : ce qui sera en tout temps la consolation et la sûreté de tous les deux, et de très-grand avantage au Roi et à l'État. Et je ne dois pas omettre que la Reine parle encore à tous moments, et avec tendresses, de la naissance du nouveau prince, et fait fort bien d'elle-même les réflexions qui se doivent sur l'importance de cet événement, qui donne une autre face à beaucoup de choses et obligera bien du monde à se détacher de l'autre parti, comme il doit sans doute rendre le légitime plus hardi et plus vigoureux dans ses actions et ses résolutions.

153. — *Du 29 août.* — M. le duc d'Espernon a donné avis à Son Éminence, que Son Altesse Royale, à la persuasion de M. le Coadjuteur, vient de mander à M. de Bar que s'il refusoit elle se porteroit facilement aux extrémités contre la Reine. S'il obéissoit, Son Altesse Royale iroit à Vincennes et y établiroit des personnes dépendantes d'elle; que pour éviter cet accident, il faudroit faire entendre à Son Altesse Royale, adroitement, qu'il y a parti formé sur la personne de M. de Bar et qu'on en doit prendre le temps lorsqu'il ira à Paris; que c'est dans ce dessein que l'on la presse, inspirant aussi à Son Altesse Royale qu'elle doit éviter cet attentat et qu'elle peut honnêtement s'excuser de le mander, sur

ce que M. de Bar lui a donné sa parole, et à la Reine en même temps, qu'il ne feroit jamais rien sans un bon ordre signé des deux.

Le sacrifice de M. le Cardinal est le prix que M. le Coadjuteur promet au Pape pour le cardinalat; il en est assuré par le moyen du Nonce. Sa Sainteté se faisant ennemi de M. le Cardinal, lui a fait dire [à Retz], diverses fois qu'il se fit nommer et qu'il le promouveroit à l'instant; qu'il faut déclarer à Son Altesse Royale, de la part de la Reine, qu'elle ne s'engage point à demander la nomination et que Sa Majesté se souvenant de l'opinion qu'elle a toujours eue du Coadjuteur et de ce qu'elle lui en a dit, qu'elle est persuadée comme tout ce qu'il y a de gens de bien dans le royaume, que cet homme-là ne pense qu'à la république et qu'il n'y a nulle solidité, mais une intrigue perpétuelle, qu'il ne cessera jamais qu'il n'ait perdu l'État.

Que Son Altesse considère si le Coadjuteur ne pense et ne travaille à être le maître, puisque outre que son esprit ambitieux et les cabales qu'il entretient partout, font assez connoître les promesses des grandes fortunes qu'il fait espérer à tous les principaux domestiques de Son Altesse Royale, et particulièrement à ceux en qui elle a créance, si jamais il en pouvoit faire, ne peuvent permettre d'en douter.

Qu'il seroit bon de dire, en confidence, à Son Altesse Royale la manière dont M. le Coadjuteur s'est entretenu avec tout le monde; qu'il faut tenir Son Altesse Royale par principe de crainte, et qu'il suit cette maxime, ayant déjà imprimé dans l'esprit de Sadite Altesse Royale qu'il a tout crédit dans le Parlement et dans la ville, et ensuite il lui est fort facile d'insinuer des terreurs paniques.

Que Madame de Montbazon lui fait connoître, à Son

Éminence, en termes généraux, qu'elle doit prendre garde à elle; à quoi ajoutant ce qui est porté dans une de vos lettres, touchant le père de la Boulaye, il est certain que ces gens-là, c'est-à-dire la cabale de M. de Beaufort et de Madame de Montbazon, n'adhèrent point à la grandeur du Coadjuteur et qu'ils peuvent servir auprès de Son Altesse Royale pour aliéner de son esprit le Coadjuteur.

Remarquer qu'aussitôt que par la bonté de la Reine et sa prudence, elle s'est obligée d'approuver l'engagement dans lequel le Coadjuteur a mis Son Altesse Royale, il n'y a plus eu d'apparence de division entre la Reine et Son Altesse Royale, ni de nous mettre le parlement de Paris sur les bras; le Coadjuteur ne perd pas un moment de temps, ni Madame de Chevreuse, pour mettre sur le tapis une autre affaire plus épineuse, et telle que dans le refus ou dans l'acquiescement, ils espèrent venir à bout de Son Éminence.

Presser fort Madame de Chevreuse sur ce qu'elle a dit à Son Éminence de l'humeur du Coadjuteur, et qu'elle faisoit grande différence de l'amitié qu'elle avoit pour lui à celle qu'elle avoit pour Son Éminence; qu'elle croit certainement que le Coadjuteur n'auroit jamais eu cette pensée [du cardinalat] sans elle, et lui déclarer enfin que le presser sur cela c'est le presser de quitter sa place, et à s'en aller; ce qu'il ne fera point, étant en état de la conserver encore longtemps.

Que de se persuader que le Coadjuteur fixe son esprit, c'est prétendre que l'eau s'arrête dans le penchant; que faire du mal à Son Éminence et à l'État, contre la raison et les paroles si solennellement données, avec un brigantin, que si vous lui donniez un bon et grand vaisseau il perdra infailliblement tout; enfin que si ladite dame ne détourne cette proposition,

Son Éminence se le tiendra pour dit, qu'elle agit pour faire que M. le Coadjuteur ait sa place.

Madame de Chevreuse a parlé de cette prétention du Coadjuteur à M. l'évêque de Lavaur, qui en a écrit à Son Éminence, dont il n'est pas marri, puisque cela sera public et que chacun reconnoîtra que ledit Coadjuteur, parce qu'on n'a pas contenté son ambition, brouille et veut tout perdre.

On retiendra beaucoup tout le monde dans l'incertitude de delà, insinuant adroitement que la disposition des affaires de deçà n'a pas grande espérance de bons succès pour la réduction des Bordelois; car toutes fois et quantes que l'on nous croira embarrassés, en sorte qu'ils ne croiront pas que nous en puissions sortir facilement, mais au contraire que nous sommes à la veille d'y périr, nous aurons......

Toutes ces raisons sont entièrement soumises aux sentiments de M. le Garde des Sceaux et de M. le Tellier, pour y ajouter, diminuer, s'en servir et les supprimer, et généralement s'en servir comme ils jugeront plus à propos, quoique Son Éminence pense que tout ce qui concerne Son Altesse Royale doit être dit.

Pour retarder la nomination, on peut se servir que l'exclusion n'est pas encore donnée à M. de Metz, et qu'on ne peut l'abandonner qu'après en avoir fait toutes les instances possibles, et en avoir eu la dernière réponse. M. le Coadjuteur remet toujours à se déclarer pour Son Éminence après qu'il sera satisfait, et quelque chose qu'elle fasse pour lui, il ne l'est jamais et il est certain qu'il peut plus solennellement promettre d'être des amis de Son Éminence, à présent, quand on lui promettra de le contenter sur la nouvelle prétention; qu'il a déjà fait trois ou quatre fois ces diverses

protestations en présence de M. de Laigues et de Madame de Chevreuse.

La proposition eût été plus réussible, s'il eût fait supplier par Madame de Chevreuse qu'on surscoie la nomination au cardinalat quelque temps, afin qu'en le lui accordant, il eût le temps de rendre quelques grands services à l'État et faire une déclaration publique et irrétractable d'amitié pour Son Éminence, afin que la Reine pût, après être assurée de ces deux points, lui donner une grande marque de son estime et affection avec sa nomination, et il auroit bien pu se fier plus en Son Éminence qu'elle n'a sujet de se fier en lui, car après tant de paroles données, il n'y a personne qui ne voie s'il a aucune affection pour Son Éminence; et au contraire, quoiqu'il ne puisse pas reprocher à Son Éminence qu'elle ait manqué en la moindre petite chose, et Madame de Chevreuse sait bien s'il dit vrai.

A la plainte que Son Éminence auroit tout sujet de faire de Madame de Chevreuse, qu'ayant vu la conduite de Son Éminence et celle du Coadjuteur, elle ne s'en soit séparée et ne lui ait fait perdre adroitement le crédit dans l'esprit de Son Altesse Royale; mais au contraire qu'elle agit en sorte d'engager la Reine de l'élever.

154. — *Du 2 septembre.* — J'ai vu une lettre de Paris, qui porte qu'Arnauld, y étant allé en cachette, fut visiter une dame attachée aux intérêts de la Reine de longue main, à laquelle il dit qu'il ne venoit pas la voir comme son ami, puisqu'en cette seule qualité il n'eût osé le faire en ce temps-ci, mais comme un homme qui désiroit passionnément que son maître rentrât dans les bonnes grâces de la Reine, et devînt mon ami plus que jamais il n'avoit été. Il ajouta ensuite à cela : que Madame de Chevreuse avoit fait offrir à Madame la Prin-

cesse, par Madame de Rohan et par Vineuil, que si M. le prince de Conti vouloit épouser Mademoiselle de Chevreuse, elle offroit de raccommoder M. le Prince avec Son Altesse Royale et feroit que Son Altesse Royale donneroit sa troisième fille au petit duc d'Enghien; mais que jusqu'alors Madame la Princesse n'avoit point voulu y entendre, offrant, s'il étoit nécessaire, de prouver tout cela par pièces justificatives.

Je vous mande tout ce que j'apprends, afin qu'il vous serve de lumière dans votre conduite de delà et que vous y fassiez les réflexions convenables, remettant à votre prudence pour celles-ci d'en parler ou n'en parler pas à Son Altesse Royale, ou à Madame de Chevreuse, ou à tous les deux, ou ni à l'un ni à l'autre, ainsi que vous l'estimerez plus à propos.

155. — Lorsque l'on croyoit que les conditions arrêtées à Paris pour l'accommodement de ces affaires seroient acceptées avec grande joie à Bordeaux, et qu'en conséquence M. d'Espernon devoit être renvoyé, il falloit, de la part du Roi, songer à lui donner une récompense, il m'étoit venu une pensée dans l'esprit: que Son Altesse Royale pourroit avoir grand intérêt, soit pour une plus grande proximité de son apanage, soit pour ôter à jamais à M. le Prince les attachements que ceux de Bordeaux ont avec lui, soit pour profiter de la bonne volonté que ces peuples-ci témoignent, Son Altesse Royale pourroit, dis-je, avoir beaucoup d'intérêt à changer le Languedoc contre la Guienne, pourvu qu'elle y trouvât également son compte, tant dans l'utile que pour ce qui regarde les places. Pour le présent, M. d'Espernon en tiroit vingt mille écus, qu'il faudroit que la province doublât, afin que Son Altesse Royale en tirât plus que du Languedoc; pour l'autre, on pourroit lui donner Blaye, Pignerol et le château

qui se rebâtira à Bordeaux; et vous jugez bien que Blaye seul est plus considérable que tout ce que Son Altesse Royale a en Languedoc.

Il m'étoit venu une autre pensée, qui seroit de faire donner la Guienne à M. le maréchal de Schomberg, dont il a témoigné grande envie et où il est fort aimé et estimé, et que pour cela il donnât la charge des Suisses et le gouvernement de Metz à M. d'Espernon, pourvu que celui-ci s'en contentât. M. de Schomberg ne céderoit que ce qu'on lui a donné pour le Languedoc, et qui vaut bien moins qu'il ne valoit alors, la charge des Suisses ayant diminué comme vous savez.

Une troisième, seroit que Son Altesse Royale prît la Bretagne, la Reine la Guienne et que M. d'Espernon eût le Languedoc, mais l'exécution de celle-ci seroit un peu plus difficile, à cause des intérêts de M. de la Meilleraye, contre la satisfaction duquel la Reine ne se porteroit et je ne voudrois pas aussi m'y employer, étant fort de ses amis.

Je vous prie de tenir tout ceci fort secret, afin que vous y fassiez vos réflexions et m'en mandiez vos sentiments, étant, ce me semble, important que l'on songe de bonne heure à la récompense de M. d'Espernon, parce que encore que le service du Roi et le maintien de son autorité requièrent qu'on fasse ce qu'on pourra pour le rétablir en ce pays-ci, il pourra arriver des choses que la prudence ne permettra qu'on y insiste; et en ce cas, il sera bon d'avoir sa récompense prête.

On m'a donné avis que Son Altesse Royale a accoutumé de dire à ceux qui ont recours à elle, quand on a arrêté quelqu'un, qu'il n'a fait en cela qu'exécuter les ordres du Roi, et que touchant M. de Matignon, il a dit à MM. de Lizieux et de Beuvron, qu'il n'avoit pu

faire autre chose, après le troisième ordre, qu'il en avoit reçu de la cour; vous jugerez bien que cela ne seroit pas bien s'il étoit véritable.

156. — *Du* 10 *septembre.* — La Reine est extraordinairement surprise d'apprendre que l'Archiduc ayant envoyé un trompette à Son Altesse Royale, pour savoir si on étoit en disposition de faire la paix, et lui dire qu'il avoit tout pouvoir du roi d'Espagne pour la conclure, Son Altesse Royale renvoie un gentilhomme sur ce sujet : premièrement, parce que cela pourra être imputé à foiblesse; en second lieu, il semble que l'Archiduc n'ayant envoyé qu'un trompette à Son Altesse Royale, il y aille de sa dignité de lui avoir dépêché un gentilhomme; que Sa Majesté estime que ceux qui l'ont engagé à faire cette démarche ont eu assurément pour but de lui faire faire en cela quelque chose qui déplaise à Leurs Majestés, et pour mettre de la division entre la Reine et lui. C'est pourquoi, elle croit qu'il importe que vous préveniez, par votre adresse, ces inconvénients, et qu'on empêche même le parlement de Paris de se mêler là-dedans, comme apparemment il tâchera de faire. On croit que le vrai moyen de confondre l'Archiduc et ceux qui le font agir, auroit été de leur répondre que devant que d'entrer en traité, le Roi désiroit qu'il s'expliquât s'il prétend, comme il l'a fait imprimer, qu'un des articles de la paix doit être la liberté des princes que Leurs Majestés ont fait arrêter; à quoi il ne saura rien répondre qui ne soit très-avantageux, car s'ils se relâchent de cette prétention, ils désobligent tout le parti des princes, et s'ils y insistent, ils donnent l'exclusion à toutes sortes de traités, par les raisons que tout le monde sait.

157. — *Du* 17 *septembre.* — Son Éminence vous con-

jure de ne rien oublier pour séparer M. le Coadjuteur et M. de Beaufort, et examiner avec M. le Garde des Sceaux ce qu'il y a à faire pour un projet que ces gens-là nous prêtent davantage..... son esprit : car si l'on ne remédie promptement à ces mauvais sentiments qu'ils témoignent, il n'y a personne qui ne conclue irrémédiablement la perte de la monarchie, quelque bonne intention que Son Altesse Royale ait de soi.

Pour tenir Madame de Chevreuse dans ce sentiment, on pourroit convenir de tout avec elle, lui donner l'assurance d'un entier repos, des bonnes grâces de la Reine au dernier point et des avantages plus solides, cela s'exécutant; on pourroit même lui parler de quelque mariage pour sa fille, qu'on feroit réussir par des grâces que la Reine pourroit faire, comme, si vous voulez, avec un des enfants du prince Thomas, que Madame de Chevreuse souhaite, m'en ayant parlé en cette conformité.

Visiter Madame, de la part de la Reine, la flatter, l'assurer de son entière affection et agir auprès de Madame de Saugeron pour, par son moyen, empêcher autant qu'il se pourra l'abouchement de Son Altesse Royale avec l'Archiduc, car s'ils sont une fois seuls, il s'y fera toute sorte de méchantes propositions de mariage et autres, et pour l'accommodement de Son Altesse Royale avec M. le Prince, dont l'Archiduc se pourroit rendre garant, ce qui feroit un fort méchant effet.

Écrire souvent, de la part de la Reine, aux officiers de la cavalerie qui doivent escorter les princes, pour les tenir dans le devoir et leur faire espérer des grâces.

Qu'il faut se servir de toutes les rencontres, et même en chercher soigneusement, de désunir M. de Beaufort d'avec M. le Coadjuteur : ce dernier étant bien plus dangereux que l'autre.

Faire en sorte que Madame de Chevreuse trouve prétexte d'envoyer M. de Laigues au-devant du Roi, avec l'agrément de Son Altesse Royale, et éviter qu'il n'en prenne jalousie.

Fomenter la crainte de Son Altesse Royale en toutes rencontres, afin que s'il se présentoit occasion qu'il fût nécessaire de la faire sortir de Paris, on l'y puisse porter plus facilement, quoique cet article soit tout contraire à ce qu'on pense.

Si Son Altesse Royale parle en particulier à l'Archiduc, celui-ci, qui sera environné de M. le maréchal de Turenne, et par conséquent de tous les mutins de Paris, fera des propositions dont Monsieur sera fort embarrassé, et il est à craindre qu'il ne s'engage mal à propos, quoiqu'il n'ait pas mauvaise intention. Comme les personnes qui agissent auprès de l'Archiduc ont leur principal intérêt en la liberté de M. le Prince, ils feront qu'il proposera à Son Altesse Royale quelque accommodement entre eux, avec des assurances qu'il donnera, qui seront un mariage peut-être pour Mademoiselle avec l'Empereur ou avec lui Archiduc; le flattant que par ce moyen il aura la gloire de faire la paix, que M. le Prince lui devra la liberté et que Son Altesse Royale sera le maître; mais, en effet, ce seront les Espagnols, les factieux qui lui auront donné la liberté, et ce sera M. le Prince qui sera le véritable maître de Monsieur sans contredit, et lui-même en très-mauvais état, et la royauté peu servie avec tous les bons serviteurs du Roi, qui seroient sacrifiés pour élever sur leur ruine les séditieux qui se sont déclarés pour le parti des princes.

La Reine voit que ceux qui induisent Son Altesse Royale à travailler à la paix, ont dessein de la rendre odieuse aux peuples

158. — *Du* 18 *septembre*. — La Reine désire absolument, qu'après en avoir parlé à Son Altesse Royale et qu'elle l'aura approuvé, on fasse arrêter Lorenzo Fonti et Agostino Lieti, Napolitains, qui sont à Paris et qu'on devroit déjà avoir chassé, il y a longtemps, comme j'en écrivis dès Dijon, par ordre de Sa Majesté. Elle veut aussi qu'on arrête un nommé Mileti, qui est Grec de naissance et dont la profession est d'apprendre la langue italienne, tous trois sont de méchants esprits qui donnent des avis en Flandre, qui sèment des bruits pour allumer des séditions dans Paris, et qui, en dernier lieu, n'ont rien oublié au Palais pour aigrir les esprits. Ils s'assemblent d'ordinaire chez un arracheur de dents italien appelé Giovanni, proche des Grands-Augustins, qu'il faudroit arrêter aussi ou chasser de Paris, étant un méchant homme, qui trempe en toutes les négociations qui se font à Paris en faveur des Espagnols.

VI

au 30 Septembre 1650. — 159. Il faut se servir de Madame Saugeron pour décider Son Altesse Royale à quitter Paris. — Promettre tout à Madame si elle quitte Paris. — Bonnes relations à entretenir avec Madame de Montbazon et avec la Boulaye. — Les ducs de Beaufort et de Nemours. — 160, 161. Translation des princes prisonniers. — La Reine est contente de la duchesse de Chevreuse. — La duchesse doit s'assurer de Noirmoutiers. — Le Coadjuteur est un méchant esprit. — Les amis des princes prisonniers. — M. de Saint-Aignan et ses troupes. — 162. Le Coadjuteur et ses appréhensions de troubles. — Le Coudraye Montpensier. — M. de Bellièvre. — 163. Zèle du Garde des Sceaux. — Goulas. — 164. Affaires de Bordeaux. — Assemblée de noblesse. — 165, 170, 172. La translation des princes ajournée. — 166. Il faut endormir le Coadjuteur. — 167. M. d'Avaux veut persuader au public que c'est Mazarin qui empêche la paix. — 168. Partisans des princes prisonniers dans le Parlement. — 169. Le Coadjuteur ne sera pas employé à la paix générale. — 171. La Reine désire que Madame de Chevreuse lui vienne au-devant, ainsi que Son Altesse Royale. — On traitera avec le Coadjuteur s'il y a sûreté. — M. d'Espernon. — 173. C'est charité que de penser aux intérêts de Mazarin. — Il n'a pas de quoi *viroter*. — 174. Le Pape, la Reine et Son Altesse Royale. — Madame et Mademoiselle de Guise. — On ne peut traiter sans infamie avec les partis. — Les ducs de la Rochefoucauld, de Nemours et le maréchal de la Mothe vont se déclarer en faveur des princes prisonniers.

159. — *Du* 18 *septembre*. — Rien n'attache tant Son Altesse Royale à Paris que de vouloir être auprès de Madame, à cause de Madame Saugeron, et comme les armes plus fortes dont le Coadjuteur et M. de Beaufort se servent pour obliger Son Altesse Royale de consentir à tout ce qu'ils veulent, sont les craintes qu'ils lui donnent tantôt du peuple, tantôt du parlement de Paris, il seroit de la dernière conséquence qu'on tâchât, adroitement, de dégoûter Madame de Paris, afin que d'elle-même se fît quelque proposition à Son Altesse Royale pour le convier d'en sortir et s'en aller

à Fontainebleau, ou à Orléans, ou à Blois; lui disant que cette ville-là ne mérite pas les peines qu'elle prend pour son bien et pour son avantage, et que c'est une étrange chose d'être toujours exposé au péril, sans avoir un moment de repos.

Tout ce qui pourroit satisfaire Madame pour l'engager à cela, pourroit être promis de la part de la Reine, par la personne qui se chargeroit de cette pensée. Le père *Didaque* seroit le plus propre et le plus puissant dans son esprit, et avec la promesse d'un évêché auquel il aspire, il n'y a rien qu'il n'entreprît; et afin qu'il eût quelque chose présentement, n'y en ayant pas de vacant, on lui en pourroit faire donner un *in partibus* à Rome, avec un revenu pour subsister en quelque bénéfice, qui seroit le mieux pour lui, parce qu'il auroit la dignité et n'étant pas obligé à la résidence, il se tiendroit toujours auprès de Madame. Jobard, qui est à Son Éminence, le voit souvent et est de ses amis particuliers, de façon que, instruit par M. le Tellier, s'il juge à propos d'introduire cette affaire, il s'acquittera fort bien et avec adresse des ordres qu'il recevra.

Quand même Madame ne voudroit pas persuader Son Altesse Royale de quitter Paris, ce seroit assez qu'elle témoignât que, pour sa santé et pour son plaisir, elle voudroit prendre l'air en quelque lieu, pour faire que Son Altesse Royale y donnât les mains et ensuite la suivît; et si l'affaire peut s'accorder de la sorte qu'il puisse venir dans un des trois lieux susdits, c'est un des plus grands coups que l'on puisse faire dans la conjoncture présente, pour tirer, par ce moyen, Son Altesse Royale des mains de ceux qui ont résolu sa perte avec celle de l'État. Si on pouvoit prendre confiance entière là-dessus en Madame de Chevreuse et

qu'elle y voulût agir de la bonne sorte, je ne doute nullement que l'on ne vînt à bout d'obliger Son Altesse Royale à quitter Paris, au moins pour quelque temps, sous prétexte de venir au rencontre de Leurs Majestés.

Il faut faire des efforts pour persuader à Son Altesse Royale qu'il ne peut arriver de désordres dans Paris en sa présence, et encore moins en son absence et en celle du Roi, puisque tous les bruits que l'on a excités dans Paris n'ont pour but que de donner de fortes appréhensions ou au Roi ou à la Reine, ou à Son Altesse Royale présente, et, par ce moyen, les obliger à faire quelque chose préjudiciable à leur autorité, ou à avoir recours à ceux qui, pour l'avoir excité, sont en pouvoir de l'apaiser : ce qui cesse absolument par leur absence.

Il est nécessaire, soit par la voie de M. le Tellier, soit par personne interposée, d'entretenir bonne correspondance avec Madame de Montbazon et la Boulaye, parce que telle chose peut arriver qu'elle pourroit, avec le crédit qu'elle a sur l'esprit de M. de Beaufort, rendre quelque service considérable, en les détachant entièrement d'avec le Coadjuteur, ce qui convient fort à ses instructions; et, comme elle y est fort attachée, le moyen de lui procurer dans les rencontres sera infaillible pour la porter à ce que l'on voudra; à quoi il faut employer toutes sortes d'artifices, particulièrement la flattant sur les choses qui la peuvent le plus chatouiller à l'égard de M. de Beaufort; pour la Boulaye, il ne sera pas difficile de l'engager aussi, le flattant sur la fermeté et à la capacité qu'il a de rendre de grands services.

M. le Tellier verra en particulier Madame de Guémené, de la part de la Reine, pour lui dire le gré que

Sa Majesté lui sait de la bonne disposition en laquelle elle est, et qu'elle se peut assurer de son amitié entière, dont elle lui donnera des marques dans les occasions qui se présenteront.

Ce qui est porté par le mémoire, touchant MM. de Nemours et la Mothe, est de conséquence à faire beaucoup de peine, et Son Altesse Royale a grand tort d'en user de la sorte en un rencontre qui est si important au bien de l'État et à ses intérêts; mais en exécutant brusquement la translation des princes, sans qu'il puisse être pénétré à Paris la nuit dans laquelle on la fera, il y a apparence qu'ils pourront être au Pont de l'Arche avant que l'on soit en état de tenter leur délivrance, et particulièrement si le corps de cavalerie que M. le Tellier a mandé à part a sa conduite. On ne sait pas pourquoi on a pensé à M. Digby pour conduire ces troupes; il est vrai qu'il est présentement attaché à Son Éminence; mais il étoit à M. le Prince à cause des bons quartiers qu'il lui avoit donnés en Bourgogne, et c'est un homme qui n'a rien et qui, par conséquent, est plus exposé à manquer de fidélité pour sortir de nécessité.

160. — Il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que la Reine a témoigné de la conduite et des bons sentiments de Madame de Chevreuse, sur un point sur lequel on auroit voulu donner beaucoup de soupçon à Sa Majesté, qui est l'attachement prétendu de M. le Coadjuteur avec elle; Sa Majesté a voulu que j'en fisse la lecture trois fois consécutives, et son affection envers elle a été échauffée plus qu'on ne sauroit dire : ce qu'elle a témoigné par des assurances qu'elle ne manqueroit jamais pour elle; qu'elle se souviendroit toute sa vie de la sincérité de sa conduite et des protestations; qu'elle iroit toujours au-devant de ce qui regarderoit

l'avantage de sa maison particulière et l'établissement de sa fille.

Sa Majesté souhaiteroit aussi que Madame de Chevreuse tînt M. de Noirmoutiers attaché à elle, autant qu'il se pourra; à quoi on croit qu'il y aura facilité, étant homme d'honneur et obligé à la Reine et à Son Altesse Royale.

Madame de Chevreuse peut aussi juger, par ce qu'elle dit de M. le Coadjuteur, si Dieu a jamais fait un plus méchant homme; après les protestations qu'il a faites à Son Éminence, et ce qu'elle avoue lui avoir été dit de la paix générale et de se saisir des princes, confirment Son Éminence sur ce qu'il écrivit hier qu'il a part à l'entrevue de l'Archiduc, et qu'il est à craindre que Son Altesse Royale ne résiste point.

161. — On ne doute point que s'il y a sûreté à la transfération des princes, Son Altesse Royale ayant donné les mains qu'on envoyât quérir des troupes, feignant que cela porte un consentement tacite à la transférance; et quand la chose sera exécutée, il ne faut point révoquer en doute, connoissant l'esprit de Son Altesse Royale, qu'elle n'y donne les mains et ne demeure plus attachée à la Reine. Si Son Altesse Royale n'étoit pas partie et qu'elle souhaitât de mener toutes ses troupes avec elle, par honneur et pour sa sûreté, il le faut empêcher, sous prétexte qu'elles sont nécessaires à la sûreté de Marcoussi, vu les assemblées de noblesse qui se font en Champagne, Normandie et ailleurs; que si Son Altesse Royale va s'aboucher avec l'Archiduc tout seul, il ne faut pas douter que son dessein, comme Son Éminence l'a déjà écrit, devant agir avec l'esprit des partisans des princes, il ne propose d'abord l'accommodement entre Son Altesse Royale et M. le Prince. Il se pourroit faire que Son Altesse

Royale ne pouvant agir de soi-même, ni percer jusques au fond de ce dessein, et tous ceux à qui elle se pourra communiquer ayant part à tout ceci, et qui peut-être sont déjà d'accord des avantages que chacun en aura, ni donner les mains à tout ce qu'ils ne feront pas, vu l'impossibilité qu'il y auroit à l'exécuter si M. le Prince étoit au Havre.

C'est pourquoi, ayant déjà donné les mains à faire venir des troupes pour cela, en son absence, on peut exécuter la transférance en prenant toutes les précautions qui se pourront.

M. de Saint-Aignan a écrit à M. de Lyonne qu'à un coup prêt, s'il étoit nécessaire, il pourroit amener du Berri, soit des troupes qu'il a présentement, soit de ses amis jusqu'à cinq cents chevaux; et un gentilhomme de Beauce, nommé Chastenay, offre de mener deux cents gentilshommes, en lui donnant un brevet de maréchal de camp. Si on a besoin, on pourra s'adresser à M. Girard, chez M. Servien, à Paris, qui le connoît et lui fera tenir les ordres nécessaires pour cela.

162. — Son Éminence a fort approuvé la réponse que M. le Tellier fit, en présence de Son Altesse Royale, au discours de M. le Coadjuteur, touchant l'appréhension qu'il donnoit à Son Altesse Royale des désordres qui arriveroient dans Paris si on éloignoit les princes, et tout ce qui a été fait pour discréditer M. le Coadjuteur dans l'esprit de Son Altesse Royale. A quoi il conjure qu'on ne perde aucun temps, ni aucune occasion; comme aussi tout ce qui a été répondu sur sa prétention au cardinalat; sa prétendue modération lui fait craindre pourtant qu'il ait quelque dessein caché, comme celui dont il est ci-dessus question, de l'accommodement à proposer par l'Archiduc, ou bien même quelque entreprise de la part de tous

les Frondeurs sur le château de Marcoussi, dont on lui donne avis de Paris, et qu'on fait même assez facile.

Le Coudray-Montpensier renie fort ici M. le Coadjuteur, et parle de lui comme d'un homme avec lequel il n'a été jamais vu et avec lequel il n'a aucune habitude.

La Reine désire que M. le Tellier voie de sa part M. de Bellièvre, lui fasse ses compliments sur son détachement d'avec le Coadjuteur, qu'elle en est très-satisfaite et sera très-aise de lui donner des marques de son affection.

163. — Qu'il dise aussi à M. le Garde des Sceaux : comme toutes sortes de compliments et de témoignage d'amitié sont au-dessous du zèle qu'il fait paroître, en tout rencontre, pour le service du Roi, qu'il lui dise seulement que la Reine a beaucoup de cœur, et qu'elle croit être assez forte, assistée de la raison et des conseils de M. le Garde des Sceaux et de la forte amitié de Madame de Chevreuse, pour dissiper tous les troubles qui sont présentement dans le royaume, et confondre tous ses ennemis.

Son Éminence prie aussi d'ajouter à cela ses compliments et les assurances de ses services. On croit que l'on fera tous efforts pour avancer le traité de paix, et faire en sorte que tout le monde connoisse que la Reine n'y a point de part. On désire qu'à mesure que M. le Tellier verra que ce traité avancera ou reculera, il confère avec Madame de Chevreuse, pour donner quelque expédient pour faire connoître à tout le monde que la Reine y a part, la flattant même que la Reine s'ouvrira à elle pour ce dessein de quelques secrets, pour agir avec les correspondances qu'elle peut avoir en Flandre.

On donne avis à Son Éminence que M. Goulas agit fort bien auprès de Son Altesse Royale, pour conserver l'union entre lui et la Reine ; et que, dans les diverses occasions, il en a donné des preuves signalées. S. M. le Tellier reconnoît la même chose, Son Éminence croit qu'on le peut employer dans les rencontres pour maintenir l'esprit de Son Altesse Royale dans la bonne assiette.

164. — *Du 19 septembre.* — Comme par les propositions des députés de Bordeaux, il y a apparence, s'ils ne changent, que l'affaire se rompra; on fera revenir M. d'Espernon, sa personne étant ici absolument nécessaire pour nous assister de toutes les choses que nous ne pouvons avoir sans lui; il faut le dire à Son Altesse Royale adroitement, comme une chose faite et sans difficultés, en sorte qu'il n'ait pas lieu de se délibérer; ce qui paroît assez facile, puisque les Bordelois se sont rendus indignes de toutes sortes de grâces, et qu'ils font voir clairement que ce n'a jamais été la considération de M. d'Espernon qui les a excités à la révolte, mais le pur esprit de sédition.

165. — *Du 23 septembre.* — On a vu et approuvé les raisons qui ont empêché MM. le Garde des Sceaux et le Tellier d'exécuter l'ordre que la Reine leur avoit envoyé, sur le transport de MM. les princes au Havre. Sa Majesté désire seulement qu'on mette le tout pour le tout, et qu'on n'oublie chose au monde possible pour faire qu'ils soient à Marcoussi en sûreté, ne perdant pas néanmoins les conjonctures de faire consentir Son Altesse Royale à leur conduite au Havre, et à exécuter la chose quand ils reconnoîtront le pouvoir avec égale sûreté.

On a cependant grand déplaisir de voir employer à

cette garde la meilleure cavalerie que nous ayons, qui pourroit servir ailleurs fort utilement; néanmoins, il faut passer par là, car la sûreté des princes est la plus grande affaire que nous ayons.

S'il se forme la moindre assemblée de noblesse ou autres, il ne la faut pas marchander; mais que cette cavalerie aille droit à eux pour la dissiper dans sa naissance; c'est le principal ordre et emploi qu'elle doit avoir présentement. S'il y a moyen de renvoyer le sieur Digby sous quelque prétexte, il n'en faut pas perdre l'occasion et employer à sa place Navailles, ou quelque autre comme lui dont on soit entièrement assuré. Comme l'on pourroit bien entreprendre sur la personne de M. de Bar, la prudence voudroit qu'il donnât par avance, de concert avec vous et de votre avis, les ordres qui devroient être observés en cas qu'il lui mésarrivât; c'est-à-dire qui devroit commander en sa place, et au défaut de celui-là quelle autre personne devroit être reconnue par la garnison.

166. — Il faut endormir le plus qu'on pourra M. le Coadjuteur, pour l'empêcher d'autant de mal faire, et cependant se prévaloir de toutes les occasions pour le décréditer auprès de Son Altesse Royale et de Madame.

167. — M. d'Avaux veut non-seulement être cru le pacificateur général, mais continuer à imprimer dans l'esprit des peuples que c'est moi qui ne veut pas la paix et qui l'empêche. Je crains que dans l'emploi qu'on lui a mis en mains, il nous donne encore d'étranges coups; il a voulu mener le Nonce, qui est tout à lui parce qu'il est mécontent, afin qu'à son retour il publie ses éloges. J'appelle proprement ce qu'on a fait en donnant de l'argent au Nonce pour faire son voyage: *pagar il boya che ci frusti*. J'ai bien reconnu

que M. d'Avaux a eu grande part dans la dernière lettre que Son Altesse Royale a écrite à l'Archiduc, il ne s'y est pas oublié : et en se louant de sa candeur et de son zèle, taxe nous tous du contraire.

168. — On considère ici qu'il peut y avoir presque autant de risques à remener les princes au bois de Vincennes, qu'à les conduire au Havre ; parce que Son Altesse Royale sachant la chose, d'autres la pourront savoir, de sorte que si on les tient en égale sûreté à Marcoussi qu'à Vincennes, il semble que ce seroit le mieux de ne rien remuer jusqu'au retour de Leurs Majestés. Néanmoins, on se remet à ce qui sera jugé plus à propos par M. le Garde des Sceaux et par vous.

Le but des partisans des princes dans le Parlement est de faire de nouveau parler et interroger Perault, et de parvenir par cette voie à faire de nouveau parler de la liberté des princes. C'est pourquoi Sa Majesté estime qu'il faudroit prévenir et envoyer, sans délai, ledit Perault à Vincennes ou à Marcoussi.

169. — *Du 28 septembre.* — Pour ce qui est de M. le Coadjuteur, personne ne doit s'étonner de ce qu'il n'est point employé à la paix, étant public comme il se conduit à l'égard de l'État, de la Reine et de Son Éminence. Et outre qu'il n'en fit aucun cas quand on lui dit que, s'il le souhaitoit, la Reine le nommeroit, on ne pouvoit pas s'imaginer que cette promesse dût avoir lieu s'il ne répondoit aux protestations faites solennellement d'un dernier attachement à la Reine et d'une sincère amitié pour Son Éminence. Et ayant paru le contraire, à la vue de tout le monde et qu'il ne songe qu'à brouiller tout, et s'oppose par toute sorte de moyens à ce qu'on estime devoir être fait pour le service du Roi; il est certain qu'on s'étonnera bien plus quand on le verra employé et bien traité, qu'alors

qu'il demeurera sans grâce et sans emploi. Néanmoins, si on juge absolument nécessaire d'envoyer le pouvoir, en recevant réponse à la lettre qui a été écrite par Son Éminence à M. le Tellier, on le fera. On croit néanmoins que ce prétendu traité de paix s'en étant en allé en fumée, cela ne sera point nécessaire; mais bien que M. le Tellier se servira de la raison portée par ladite lettre de Son Éminence, pour faire connoître à M. le Coadjuteur que ça été seulement la difficulté de son rang avec les autres députés qui l'a empêché, et qu'on lui en auroit envoyé le pouvoir en particulier. On enverra, à la première occasion, le pouvoir demandé pour Son Altesse Royale, aux termes portés en la lettre de M. le Tellier. Un des députés de Bordeaux a dit à M. de Bitault, qu'au moins on avoit bien réussi depuis quelque temps à dépouiller les deux gendres de Son Éminence.

170. — Il faut couler le temps pour le transport des princes de Marcoussi à Vincennes, et différer jusqu'au retour du Roi. Il est bon de faire connoître à Son Altesse Royale que comme cela est connu, il y pourroit avoir des entreprises pour les enlever, de même lui faire connoître, autant qu'il se pourra, que le Coadjuteur en seroit capable. L'inconvénient de la cavalerie aux environs de Paris est grand, mais il est sans remède. On s'en rapporte toujours à ce qui sera résolu sur toute cette affaire entre MM. le Garde des Sceaux et le Tellier.

171. — 30 *Septembre.* — La Reine a été très-satisfaite de la résolution prise par madame de Chevreuse de venir au-devant d'elle à Orléans; que là, on conférera sur toutes choses avec elle pour prendre les résolutions qui seront les plus avantageuses pour le service du Roi; qu'il est bon de continuer toujours le dessein

de persuader à Son Altesse Royale et à Madame de venir au-devant de Leurs Majestés à Blois, Orléans ou Fontainebleau, et que, quand elles en seront persuadées, si on juge qu'il ne soit pas nécessaire, à quoi il y a peu d'apparence, on n'aura pas de peine à les en dissuader.

On concertera aussi avec Madame de Chevreuse sur la pensée qu'elle a du Coadjuteur, et on n'omettra rien pour sa satisfaction, aux termes qu'elle prescrit, pourvu que la sûreté s'y trouve.

172. — Il est bon de ne pas penser à la translation des princes sans la participation de Son Altesse Royale, et ce qui en a été ci-devant mandé étoit fondé sur l'appréhension que Son Éminence avoit que les affaires de Paris fussent en un autre état qu'elles ne sont. Il est bon aussi de les laisser à Marcoussi jusque au retour de Leurs Majestés, en songeant toujours exactement à ce qui est nécessaire pour la sûreté de leur garde.

Les raisons de M. le Garde des Sceaux sur le rappel de M. d'Espernon sont fort bonnes, et on les auroit suivies le cas avenant; la paix étant présentement confirmée, il n'en est plus question.

173. —Son Éminence vous est fort obligée des soins que vous prenez pour tout ce qui la regarde, particulièrement de la pensée que vous avez de presser l'affaire de la prévôté de Nantes, que cela peut être appelé charité en l'état où elle est à présent réduite, à la veille, tous les jours, de voir abandonner ses pourvoyeurs, dépouillée presque de toutes ses abbayes, et point payée de ses pensions ni en état de l'être, en la nécessité où sont présentement réduites les affaires du Roi; qu'au moins cette affaire se faisant, lui donnera quelques revenus dont il pourra vivoter, et si MM. des finances parlent quelquefois des assignations qu'ils lui donnent,

ils devroient, en même temps, considérer qu'à mesure qu'il reçoit quelque chose, il l'emploie pour des dépenses importantes, auxquelles ils devroient pourvoir. J'ai examiné ce matin ce que j'ai avancé depuis mon départ de Paris, que j'ai trouvé monter à trois cent mille livres; sans quoi il est certain qu'on n'auroit pu exécuter aucune chose, et quelque sollicitation pressante qu'on ait faite auprès de MM. Marin et Jeannin, on n'a pu tirer d'eux que quarante-trois mille livres d'argent comptant.

174. — Vous aurez remarqué, dans les manières et les termes que le Nonce a parlé à Son Altesse Royale, de la part du Pape, que Sa Sainteté voudroit introduire une espèce de négociation, qui se fît directement avec elle, sans participation de la Reine, et cela avec dessein de les séparer l'un d'avec l'autre et jeter de la division, autant qu'il peut être en son pouvoir. Il faut faire adroitement et comme de vous connoître cela à Son Altesse Royale, et l'obliger à repartir au Nonce en semblable rencontre, de sorte qu'il connoisse qu'il n'y a rien à espérer pour le Pape de cette division.

Son Éminence est bien aise d'apprendre ce que vous lui mandez, que Madame et Mademoiselle de Guise avoient dit à Monsieur, touchant l'échange du gouvernement de Provence avec celui d'Auvergne; il vous donne avis seulement que M. de Lavaur lui mande avoir su du marquis de la Boulaye, et celui-ci de M. de Beaufort, que Son Altesse Royale, parlant du gouvernement de Provence, avoit dit qu'il falloit le donner à M. de Guise, qui est prisonnier. Si vous en entendez parler dans ce sens, il ne vous sera pas malaisé de détourner cette pensée, qui paroît sans fondement aucun.

175. — Tout ce que Bitault a pu faire ou pour rompre l'accommodement, ou pour nous obliger à le faire, avec la dernière infamie pour le Roi, ou pour procurer tous les avantages possibles à ceux qui étoient dans l'autre parti, ou pour allonger les choses afin qu'on ne pût pas se servir de ces troupes-ci en Champagne contre l'Archiduc et M. de Turenne, il l'a fait sans rien oublier; et cela a été connu de tout le monde. On a néanmoins dissimulé, quoiqu'on n'ait pu s'empêcher d'avoir diverses contestations un peu échauffées contre ce galant homme, dans les conférences qui ont été faites; Son Altesse Royale doit le considérer pour être le plus partial serviteur que M. le Prince ait dans le Parlement. L'archevêque de Bordeaux a dit à Son Éminence que dernièrement, en sa présence, Bitault soutenant qu'il falloit rétablir hautement dans son gouvernement M. de la Rochefoucauld, les députés de Bordeaux parlant fortement là-dessus, et les Blanc-Mauvoisin en particulier, qui sont un des plus mutins, lui ayant dit que le Parlement n'avoit aucune union avec ledit duc, Bitault repartit que c'étoit une grande faute qu'ils avoient faite; qu'il faut toujours avoir union avec les seigneurs, cela servant beaucoup du côté du public et auprès des peuples. Le Blanc répliqua qu'ils ne l'avoient pas voulu à cause qu'ils s'étoient liés avec les Espagnols; et Bitault repartit qu'il falloit se fortifier, et n'avoir pas toutes ces considérations-là

On nous assure de tous côtés que MM. de Nemours et maréchal de la Mothe se préparent d'ôter le masque en faveur des princes. Sa Majesté m'a recommandé de vous écrire de répéter à Son Altesse Royale, que de laisser plus longtemps ces Messieurs-là comme ils sont, c'est nourrir un serpent dans notre sein; qu'elle approuvera toutes les résolutions que Son

Altesse Royale prendra contre eux; qu'elle estime être nécessaire d'en prendre quelques-unes, si nous ne voulons attendre le coup qu'ils nous porteront infailliblement.

VII

LE SOLITAIRE AUX DEUX DÉSINTÉRESSÉS

PAR LE CARDINAL DE RETZ.

(Voyez les *Mémoires,* t. III, p. 95 et 373.)

Je romps mon silence, je sors de ma solitude, je quitte ma retraite dans laquelle, comme d'un rocher élevé, j'avois regardé depuis quelque temps cette agitation violente de tant d'esprits si différents; et d'un sens dégagé de toutes préventions trop ordinaires en ce malheureux siècle, Je viens apporter aux peuples les sentiments que m'inspire la pure vérité.

J'ai lu, depuis quelques jours, deux libelles que l'on peut appeler, avec beaucoup de raison, un précis de toutes les affaires présentes : l'un contient la défense de M. le Coadjuteur, sous le nom d'*Avis désintéressé sur sa conduite;* et dans l'autre, on remarque, sous un titre presque pareil, une apologie, ou plutôt un panégyrique de M. le Prince. J'ai examiné l'un et l'autre avec beaucoup de soin, j'ai considéré les inconvénients que peut produire la division des esprits; je n'ai pas seulement appréhendé les malheurs qui peuvent naître de celle qui paroît entre les personnes principales, j'ai jugé que l'aigreur qui se nourrit, qui se fomente entre ceux qui s'intéressent dans leur parti, pouvoit apporter beaucoup de préjudice, parce qu'elle augmente la chaleur de ceux avec lesquels ils s'attachent; c'est ce qui m'oblige de parler en cette occasion, et de nous dire avec un esprit de concorde et de paix :

Vous qui, sous le nom de M. le Prince, déchirez M. le Coadjuteur, je ne croyois point que ce qui paroît dans vos écrits puisse être dans l'esprit de M. le Prince; je ne puis m'imaginer qu'un prince sorti du plus illustre sang de l'Europe vous puisse avouer d'entreprendre de décrier celui qui a toujours été dans ses intérêts, toutes les fois qu'il a pu y entrer avec honneur; qui ne s'en est jamais séparé que quand il ne

les a pu suivre, sans manquer à ce qu'il devoit à la conservation de Paris; qui oublia toutes les rigueurs que M. le Prince avoit témoignées contre lui pendant le siége de Paris, pour lui aller offrir son service lorsqu'il se brouilla, au mois de septembre de l'année 1649, avec le cardinal Mazarin; qui ne laissa pas de demeurer serviteur de M. le Prince, après qu'il se fut réconcilié avec ce ministre; et quoiqu'il ne voulût prendre aucune part à tous les avantages qui suivirent ce raccommodement, il souffrit la persécution qui fut faite dans le procès criminel avec une fermeté qui ne diminuoit rien du respect qu'il devoit à M. le Prince, qui, dans ce temps, lui proposa une infinité de fois de le servir contre le cardinal Mazarin, s'il vouloit entreprendre sa ruine; qui s'est employé avec tant de sincérité auprès de Son Altesse Royale et dans le Parlement, pour lui procurer sa liberté; qui a méprisé, pour cet effet, tant et de si grands avantages que l'on lui proposoit du côté du cardinal Mazarin; qui a négligé toutes les justes défiances qu'il pouvoit prendre de ceux qui étoient dans les intérêts de M. le Prince; qui, depuis son élargissement, continua ses soins avec tant de fidélité, pour le tenir uni avec M. le duc d'Orléans, nonobstant les efforts que faisoient les créatures du cardinal Mazarin, de troubler et de rompre cette alliance par tous les charmes de biens et de grandeurs qu'ils offroient à ceux qui avoient l'honneur d'approcher de Son Altesse Royale; qui, voyant que M. le Prince s'étoit accommodé avec les sieurs le Tellier, Servien et Lyonne, à l'insu de M. le duc d'Orléans, avoit fait rappeler M. le Chancelier et M. de Chavigny, procuroit l'éloignement de M. de Châteauneuf, qui avoit tant de part à sa liberté; qui, dis-je, voyant tous ces changements si peu prévus, puisqu'ils étoient contraires à des traités signés, au lieu d'éclater en plaintes, se contenta de regretter le malheur de ses amis, et se retira avec tous les respects dus à la qualité de M. le Prince; qu'il n'est rentré dans les affaires du monde, que pour défendre son honneur contre les faux bruits qui avoient été semés par ses ennemis, envieux de son repos et de la tranquillité publique, de traités et de conférences secrètes.

Est-il possible que M. le Prince puisse oublier un procédé si sincère, une suite de tant de bonnes actions, des services si considérables; et n'est-il pas bien plus croyable que ces écrits qui, sous son nom, paroissent dans le monde contre M. le Coadjuteur, sont plutôt des productions inconsidérées de quel-

ques esprits emportés, que des effets véritables des sentiments de M. le Prince?

Mais il est vrai que je ne trouve pas moins blâmable la chaleur de ceux qui défendent, que l'emportement de ceux qui attaquent : il semble qu'ils soient bien aises que l'on déclame contre M. le Coadjuteur, pour avoir occasion de le justifier; s'ils ne conservoient dans leurs esprits une aigreur secrète contre le parti de M. le Prince, ils ne se donneroient pas la peine de répondre à ces discours ridicules qui ne persuadent personne. Y a-t-il un seul homme en France qui puisse penser que M. le Coadjuteur soit Mazarin, qui croie que celui qui a refusé tant d'avantages pour être ami de ce Ministre, dans le temps qu'il avoit toute la puissance royale entre les mains, que tous les grands du Royaume lui faisoient la cour, que beaucoup de ceux qui avoient le plus d'honneur et de probité, le blâmoient de ne pas céder au temps, et qu'il ne manquoit pas de personnes, et en grand nombre, qui traitoient de faction l'antipathie qui a toujours paru entre ses vertus et les défauts de ce malheureux; qui croie, dis-je, que ce même homme entre présentement dans ses intérêts, au moment qu'il est banni par les vœux publics et par les arrêts de toutes les compagnies souveraines, que toute sorte d'intelligence avec lui n'est pas seulement odieuse, mais capitale; qu'il se peut appeler l'homme d'abomination et de scandale; à présent que son amitié la plus fidèle et la plus solide (ce qui ne fut jamais en lui) ne peut produire aucun avantage pour la fortune?

Il faut avouer que ces visions sont bizarres; que vous faites tort à M. le Coadjuteur, de répondre pour lui à des extravagances si peu fondées, que, même dans les derniers écrits que ces faux émissaires de M. le Prince ont jetés dans le public, ils disent qu'ils ne veulent pas entreprendre de prouver que M. le Coadjuteur soit Mazarin.

Et si le seul prétexte qui leur reste, et qui est tiré des intérêts imaginaires de M. le Coadjuteur, est le motif de votre chaleur et de vos réponses, je ne crois pas que cela vous donne plus de sujet de vous emporter et d'écrire contre des personnes qui attaquent M. le Coadjuteur, par l'endroit où l'on peut dire qu'il se défend de lui-même. Ne sait-on pas qu'il n'a profité de quoi que ce soit depuis tous les mouvements, que l'on peut dire qu'il est dans la nécessité? Et pour ne pas venir au détail des avantages qu'il a si constamment refusés, a-t-il profité des

amirautés et des autres grâces de la cour? Qui pourroit pourtant révoquer en doute que la considération dans laquelle il est par sa dignité, jointe à la rencontre des affaires passées, ne dût naturellement attirer sur lui les biens et les grandeurs que beaucoup d'autres n'ont pas négligées, et desquelles on ne le voit pas néanmoins plus revêtu que lorsqu'il entra dans la défense de Paris? « A-t-il été dans ton pouvoir d'être « consul et l'as-tu refusé? ne te justifie pas davantage. » Cette parole fut autrefois dite à un ancien. J'approuverois votre dessein si vous l'aviez mis au-dessous du nom de M. le Coadjuteur, sans autre apologie.

Tous les autres reproches que l'on lui fait n'en méritent pas davantage : j'ai remarqué que les accusateurs ne blâment ordinairement que ses intentions; ils sont obligés de reconnoître la bonté de ses actions; on lui reproche des desseins secrets; on interprète même, en un sens le plus souvent très-éloigné et tout contraire, toutes les rencontres de sa vie.

On veut qu'il soit brouillé avec M. de Beaufort, parce qu'il est moins contraire au Mazarin. Vous vous amusez à répondre à cette imposture, comme si elle n'étoit pas détruite par la circonstance du temps dans lequel cette rupture est arrivée; et comme si la division qui est entre eux n'eût pas éclaté dans le même moment que M. le Prince s'accommoda avec les créatures du Mazarin pour éloigner M. de Châteauneuf; on ne sait que trop que M. de Beaufort étoit aussi de la partie; qu'il se jeta dès lors dans les intérêts de la cour, et qu'il conféra publiquement tous les jours avec les sieurs Servien, le Tellier et Lyonne, et l'on se souvient assez que ce fut cela qui obligea M. le Coadjuteur de se séparer d'avec lui, et même de se retirer du palais d'Orléans.

Quand on l'accuse de n'être plus dans les bonnes grâces de Son Altesse Royale, qui pourroit le croire après les approbations qu'il donne dans toutes les occasions à sa conduite, jusqu'à désavouer publiquement la proposition qui lui fut faite de conseils violents, par un écrit qui a été lu dans le Parlement ces derniers jours. On n'ignore pas que M. le Coadjuteur ne continue de rendre souvent ses devoirs à Son Altesse Royale, et l'on a appris avec joie que M. le duc d'Orléans lui fit l'honneur, mardi dernier, de le présenter à Leurs Majestés.

Quelques impostures que l'on puisse forger sur ce sujet, elles sont de même nature que les conférences secrètes que l'on lui

objecte. On jette des bruits dans le monde que l'on ne prouve point, parce qu'ils sont faux; on affecte de faire publier des lettres que l'on ne produit pas au Parlement, parce qu'elles sont supposées; enfin l'on attaque M. le Coadjuteur par des voies obscures, qui ne se justifient point et qui se détruisent d'elles-mêmes, parce que les choses cachées étant proprement le champ de l'imposture, et chacun pouvant feindre aisément tout ce qu'il veut dans ce qui n'est pas vu, il n'y a personne qui ne juge que des soupçons établis sur de prétendus secrets obscurs et non prouvés, sont plutôt des ouvrages de la calomnie que de la vérité.

A quoi donc servent tant d'écrits? à quoi tant d'invectives? à quoi toutes ces apologies si fréquentes? Unissons nos esprits, renonçons à nos passions, contribuons tous avec zèle à remettre la tranquillité au dedans du Royaume, pour établir la paix générale dans toute la chrétienté. Songeons à conserver l'autorité légitime de notre jeune monarque, affoiblie par tant de rencontres; cherchons des moyens salutaires pour le soulagement des pauvres peuples affligés, qui ont été jusqu'à présent l'objet de la fureur des partisans, que l'on nous veut faire oublier sous de fausses apparences.

Si vous avez eu part à l'éloignement du cardinal Mazarin, satisfaites-vous dans le témoignage de votre conscience et dans celui des peuples, qui vous ont l'obligation d'en avoir délivré la France, et recevez avec mépris, au lieu de répondre par des invectives et des outrages qui retombent sur ceux qui les font.

Et vous qui l'avez autrefois protégé, peut-être pour rendre odieuse au peuple la personne du Roi, d'avec lequel vous le voulez faussement faire croire inséparable; qui avez eu besoin, pour le défaire, de la générosité de vos ennemis, contentez-vous du bonheur que vous avez eu de trouver des esprits assez fermes pour vous délivrer d'un monstre qui vous avoit abattus; ne faites plus les braves quand il n'y est pas, et sur un sujet qui ne peut plus passer que pour un prétexte de votre ambition et de votre inquiétude.

Enfin, ne troublez plus par vos brouilleries les espérances de la paix que nous pouvons augurer de la force qui doit accompagner la majorité de notre grand Roi, et qui sera sans doute le bienheureux effet du juste et sage gouvernement que nous attendons de sa conduite.

VIII

LES CONTRE-TEMPS DU SIEUR DE CHAVIGNY

PREMIER MINISTRE DE M. LE PRINCE.

PAR LE CARDINAL DE RETZ.

(Voyez les *Mémoires,* t. IV, p. 4.)

Il n'est pas étrange que M. de Chavigny soit orgueilleux dans la bonne fortune et qu'il soit bas dans la mauvaise : les gens de peu qui se sont élevés, sont toujours insolents et foibles. Il n'est pas étrange que M. de Chavigny soit violent, il a été nourri dans les maximes de la tyrannie; mais je considère comme un prodige, qu'un homme né, pour ainsi parler, dans le cabinet, et qui a étudié la politique dans l'école la plus raffinée de notre siècle, qui a été celle du cardinal de Richelieu, ne s'y soit pas instruit, au moins suffisamment, pour ne pas tomber à tous moments dans des fautes grossières, qui lui ont fait perdre, dans la plupart des esprits qui ont quelque discernement, la réputation que lui avoit acquis un ministère assez long et assez considérable. On l'avoit toujours regardé, pendant la vie du cardinal de Richelieu, comme un homme qui avoit quelques belles qualités naturelles, et à qui l'expérience ôteroit, à la fin, cette impétuosité qu'on remarquoit dans ses inclinations, et la grande faveur, qui éblouit presque les yeux de tous les hommes, soutenoit, dans une infinité d'esprits, les espérances que l'on vouloit concevoir de sa conduite : celle qu'il tint à l'égard de M. le duc d'Orléans, un peu devant la mort de ce ministre et à l'instant même que sa santé étoit désespérée, fut un préjugé que l'on connoîtroit bientôt qu'elles n'étoient pas bien fondées; il fut le principal auteur de cette déclaration si injurieuse à tout l'État, par laquelle Son Altesse Royale étoit exclue à jamais de l'entrée des conseils du Roi.

Quel aveuglement à un particulier, qui, selon toutes les règles de la prudence humaine, ne devoit penser qu'à se sauver du naufrage qu'étoit sur le point de faire une fortune généra-

lement odieuse ! Quel contre-temps de désespérer l'oncle du Roi, dont la ressource étoit proche, certaine et infaillible !

Le cardinal de Richelieu étant mort et cette grande puissance ne couvrant plus de son nom ceux qui avoient agi sous son autorité, ses créatures parurent dans leur naturel : on les connut par leur propre caractère. Chavigny ne fit pas un pas sans se découvrir ; il appuya, avec une chaleur extrême, près d'un Roi mourant, la déclaration par laquelle il s'établissoit lui-même ministre nécessaire dans les conseils de la Régence : quelle fureur à un homme de sa naissance, d'usurper un droit qui n'a jamais été donné qu'aux princes du sang ! quel contre-temps de l'espérer dans un temps où la Reine avoit le cœur de tous les peuples ; où Monsieur étoit irrité contre lui, et où tous les martyrs du cardinal de Richelieu, regardoient ses richesses immenses comme la récompense de leurs souffrances !

M. de Chavigny ayant manqué ses mesures pour ce grand établissement qu'il avoit projeté, ne les prit pas plus judicieusement pour les intrigues particulières du cabinet ; il se brouilla avec le cardinal Mazarin, dans le temps qu'il étoit en sa confiance la plus étroite ; il vendit la charge de secrétaire d'État, quand il étoit en posture de la faire agréablement à la cour ; il la prétendit deux mois après quand l'éclat qu'il avoit fait contre le cardinal Mazarin l'avoit mis en état de n'y pouvoir plus avoir de confiance ; quand il connut que ses bassesses ne lui servoient de rien pour rentrer en faveur, il s'en alla en Provence et il en revint justement au temps qu'il falloit pour lui faire perdre le mérite de son voyage, qu'on croyoit judicieux. Il demeura dans la retraite tant qu'il pouvoit demeurer dans Paris, sans se faire de mauvaises affaires ; il y revint dans le moment qu'il n'y pouvoit pas subsister sans faction et sans brouillerie ; il fit tous ses efforts pour en jeter des semences, dans les délibérations innocentes et justes du Parlement ; il s'y engagea, quand selon toutes les règles de la politique, l'autorité du ministre devoit prévaloir aux oppositions qu'elle trouvoit ; il conféroit jour et nuit chez Longueil, quand il n'y avoit que trois ou quatre personnes qui allumoient le feu : il s'en retira, quand, selon les maximes du bon sens, le Parlement devoit être en état de donner l'ordre aux choses et pour se justifier à la cour de ce qu'on l'accusoit d'avoir eu quelque part en ces affaires ; il conseilla les violences qu'on entreprit contre M. Broussel et les autres conseillers, à l'heure même qu'il n'y avoit pas un homme qu.

connût l'état de Paris, qui ne prévît que cett[illegible] la guerre dans [illegible] en un péril l'autorité royale. Il se bro[illegible] la destinée nouveau avec le cardinal Mazarin, pour se laver, en qu[illegible] manière, des mauvaises suites qu'avoient produit ses mauvais conseils; il l'attaqua quand il le crut trop foible pour entreprendre rien contre lui; il éprouva pourtant qu'il étoit assez fort pour le mettre en prison; il la souffrit avec un abattement et une lâcheté pareille à celle qu'auroit ressentie l'âme du monde la plus timide, pour une captivité perpétuelle; il la souffrit, dis-je, d'une manière qui fit bien voir qu'il n'auroit pas cru qu'elle seroit de si peu de durée. Il est donc aisé de conclure que soit pour ses jugements, soit pour ses actions, on ne voit que des contretemps en sa conduite.

Les faits que je viens de poser nous convaincront assez de cette vérité, mais on peut dire, avec beaucoup de fondement, qu'ils ne sont d'aucune conséquence au prix de ceux que nous allons examiner.

Après des fautes de cette nature, qui eussent perdu un homme qui n'eût pas été soutenu par la fortune, Chavigny, par un excès de bonheur, se trouvoit dans le port; il vécut quelque temps dans sa maison à l'abri des tempêtes, et ce qu'il faisoit par une pure nécessité étoit attribué, par beaucoup de gens, à sa modération et à sa conduite. On croyoit qu'il s'étoit enfin résolu à jouir de cent mille écus de rente; qu'il avoit un peu mûri son humeur précipitée; on espéroit même que le commerce qu'il entretenoit avec Port-Royal auroit adouci en quelque manière cet esprit altier et féroce; il revint bientôt à son naturel. Quand il fut question de donner accomplissement à ce grand ouvrage qui éclata à Pâques de l'année 1651, on jugea prudent qu'il ne pouvoit s'achever sans le ministère de la même personne qui étoit accoutumée à violer le respect dû au sang de France; il étoit question de vendre Monsieur; ce prince, à qui la France devoit, tout fraîchement, l'éloignement du cardinal Mazarin, attiroit le respect des hommes; il falloit que Chavigny quittât la solitude pour aller porter le flambeau de la division dans la maison royale, pour servir d'un nouveau prétexte et d'une nouvelle cause à la division de la Reine et de S. A. R., et pour conférer tous les jours, sur ce sujet, avec toutes les créatures du cardinal Mazarin. Quel contre-temps à un homme établi, de se venir jeter dans la tempête, sur une mer pleine de périls et d'écueils, agitée encore par les vents et par les

o [illegible] mouvements incertains ne pouvoient qu'être évités [illegible] soit peu judicieux; d'avoir prétendu de se vou[illegible] maître, dans un temps où il n'y avoit personne au monde qui pût pénétrer où elle devoit tomber, d'avoir espéré la confiance, au moment que l'on ne pouvoit judicieusement fixer aucun dessein pour les choses même les plus faciles, d'avoir cru que le cardinal Mazarin la lui confioit de bonne foi, dans un état où ses amis les plus assurés lui étoient suspects; de s'être imaginé de pouvoir perdre Monsieur et tous ses serviteurs par la liaison de la Reine et de M. le Prince, qu'un homme sage eût bien connu ne pouvoir être de durée, de la manière qu'elle s'étoit faite. Il ne faut que jeter les yeux sur cette conduite, pour la considérer avec pitié; il faut avouer que le cardinal de Richelieu a été malheureux dans ses nourritures; le cardinal Mazarin et M. de Chavigny ne lui font pas honneur.

M. de Chavigny demeura quelque temps à la cour avec le titre d'homme du Roi, et on s'étonna que la qualité qu'il avoit de collatéral de M. de Lyonne, lui élevât si fort le cœur, qu'elle l'obligeât d'éclater, comme il fit en beaucoup d'occasions, sur l'indépendance qu'il faisoit profession de conserver à l'égard de M. le Prince. Quel contre-temps de faire une déclaration publique d'une liberté à laquelle il renonça lui-même quinze jours après par l'attachement qu'il témoigna aux intérêts de M. le Prince, qui fut si violente qu'il obligea la Reine à l'éloigner des conseils. Quel contre-temps de se raccommoder ensuite avec Servien, et de promettre à la Reine, par des serments nouveaux et réitérés, de servir au retour du cardinal Mazarin, et de demeurer en même temps à Paris, fauteur de M. le Prince, qui alloit prendre les armes et former un parti. Je crois que les Jeannin, les Villeroi et les Silleri sortiroient du tombeau pour venger le cruel outrage que ce faux politique a fait à ce nom de ministre, qu'ils ont rempli avec tant de gloire et tant de bonheur pour l'État! Quelle honte à un homme qui a été honoré de ce caractère, qui n'a rien par la naissance et qui doit une fortune si grande et si nouvelle à la royauté; quelle honte, dis-je, d'être le correspondant d'Espagne et d'Angleterre; de traiter en même temps avec l'Archiduc et Cromwell pour la destruction de sa patrie; et quel contre-temps de couronner toutes ces négociations si utiles et si glorieuses, par un traité secret et une conférence de cinq heures avec le cardinal Mazarin.

Ce grand homme prétendoit-il, allumant la guerre dans le royaume, se rendre maître du cabinet et de la destinée du cardinal Mazarin? Ce grand homme a-t-il ce même dessein en traitant avec lui et en donnant son fils en mariage à sa nièce? J'avoue qu'il est difficile de pénétrer dans ses intentions; il ne suit pas les règles de la politique ordinaire, du moins la veut-il rendre obscure; ses négociations et ses conférences avec le cardinal Mazarin, avoient été un peu trop claires; il a cru qu'il seroit judicieux de les couvrir de quelques nuages, il a jeté aux yeux du monde M. Germain. Quel contre-temps de prétendre cacher une négociation en employant un homme que tout le monde sait être l'ami intime de Montaigu, son négociateur. Il nous a voulu donner le change en faisant paroître Madame de Châtillon; quel contre-temps de la faire accompagner à la cour par des gens que l'on sait être dans sa confidence la plus secrète. Nous le verrons, à la fin du traité qu'il projette, récompensé de cette conduite si judicieuse.

L'on n'ignore pas les articles secrets par lesquels il prétend, dans trois ou quatre mois, entrer finement avec le cardinal Mazarin dans un ministère auquel il fait mine présentement de ne point songer: ainsi nous ressentirons, dans la conjonction de ces deux planètes, toutes les influences que nous peuvent promettre; la violence du cardinal de Richelieu, et l'incapacité du cardinal Mazarin.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXIV. — LES PRINCES MIS EN LIBERTÉ. — EXIL DU CARDINAL MAZARIN. — JANVIER ET FÉVRIER 1651. — La Reine reçoit le Parlement. — Les remontrances. — Mazarin pense à faire sortir de Paris le Roi et Monsieur. — *L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des princes, est qu'on est obligé de leur donner des conseils dont on ne peut pas toujours dire la véritable raison.* — Colère de Mazarin contre Monsieur et contre les Frondeurs. — Il les compare à la Chambre des communes d'Angleterre et à Cromwell. — *Cet enragé! cette furie!* — Réponse de la Reine aux remontrances. — Nécessité pour Monsieur de se déclarer du parti des princes. — Le président Viole et la réponse de la Reine. — Monsieur se déclare en faveur des princes. — Villeroi doit répondre de la personne du Roi. — Fairfax, Cromwell, les Communes et le Parlement de Paris. — Monsieur refuse de recevoir Mazarin. — Injonction aux maréchaux de ne suivre que les ordres de S. A. R. — *Un homme faible de son naturel n'est jamais fort en tout.* — Ordre au Parlement de se rendre chez la Reine. — *Le vieux Pantalon mériteroit d'être pendu de l'autre côté de Mazarin.* — Accusation contre le Coadjuteur. — Le Roi doit l'exclure du cardinalat. — Le conseiller Ménardeau. — Délibération contre le Coadjuteur. — Retz demande la mise en liberté des princes. — Le Premier Président demande l'exil de Mazarin. — Molé engage Monsieur à voir la Reine. — Discours de Talon. — Monsieur refuse de se rendre chez la Reine. — Le cardinal Mazarin et les princes au Havre. — Assemblée de Noblesse. — D'Annery. — Mazarin sort déguisé de Paris. — Il se retire à Saint-Germain. — Chandenier. — *La plupart des hommes font les grands maux par le scrupule qu'ils ont pour les moindres.* — Remercîments du Parlement à la Reine à l'occasion de l'éloignement de Mazarin. — Nouveau refus de Monsieur d'aller voir la Reine. — Explications données au Parlement et conférences. — Les princes sont mis en liberté et viennent à Paris. — Arrêt portant ordre à Mazarin et à sa famille de sortir du royaume. 1

Chapitre XXV. — retraite du coadjuteur au cloître notre-dame. — Février-Mai. — Arrivée des princes à Paris. — Ils vont remercier le Parlement. — Déclaration du Roi contre le cardinal Mazarin. — Les cardinaux exclus des conseils du Roi par arrêt du Parlement. — *Le Bonhomme Broussel.* — Longueil. — Le premier président Molé. — Assemblée de la Noblesse. — Le maréchal de l'Hospital annonce la convocation des États-Générانx. — *Le temps donne des prétextes et quelquefois même des raisons qui sont des manières de dispenses pour les bienfaits.* — Le Parlement insiste pour la dissolution de l'Assemblée de la Noblesse. — Le duc d'Orléans la soutient. — Le présiden-Perraut et le duc de Beaufort. — Le Coadjuteur a procuré au public l'éloignement de Mazarin et la liberté des princes. — Monsieur doit dissoudre l'Assemblée de la noblesse. — Le Coadjuteur s'efforce d'assoupir les divisions. — Il ne se préoccupe pas de la convocation des États-Généraux. — La Fronde se brouille avec les princes. — Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti est rompu. — Arrêts des parlements de France contre Mazarin. — Déclaration du Roi en faveur des princes. — Mazarin se retire à Brusles. — Conférence secrète du Coadjuteur avec le maréchal du Plessis-Praslin. — *Il veut périr, il périra!* — Servien et Lyonne négocient avec le prince de Condé. — Offres faites au prince de Condé pour lui et ses amis. — Changements de ministres (3 avril). — Molé, garde des sceaux. — Mécontentement de Monsieur. — Le Coadjuteur s'oppose à ce que Monsieur fasse redemander les sceaux à Molé. — *Je parlerai pour moi, pourquoi m'alléguer?...* — Le duc de Beaufort et la duchesse de Nemours. — Condé ne veut pas de la guerre des pots de chambre. — Vineuil et la duchesse de Montbazon. — Il faut arrêter de nouveau les princes. — Mademoiselle de Chevreuse offre de les arrêter. — Terreur de Monsieur. — Le président Viole annonce officiellement la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse et du prince de Conti. — Mauvais procédé des princes dans cette circonstance. — Inutilité des recherches des gens d'étude. — Monsieur paraît vouloir se séparer du Coadjuteur. — Le Coadjuteur lui annonce sa retraite au Cloître Notre-Dame. — Joie de Monsieur. — Offres de services. — Le Coadjuteur va prendre congé des princes. — *Le bon père ermite.* — Retraite du Coadjuteur. 41

Chapitre XXVI. — le coadjuteur nommé cardinal. — Juin 1651. — Le Cloître Notre-Dame. — *Le Coadjuteur siffle ses linottes.* — *Le duc de Beaufort ne pare pas les bottes qu'on lui donne avec toute l'adresse nécessaire.* — Le marquis de Châteauneuf à Montrouge. — Le vicomte d'Hostel. — *Je vous salue comme notre ministre.* — Mazarin désapprouve le traité fait avec M. le Prince. — Lettre de Son Éminence. — Le Coadjuteur refuse le ministère et préfère le cardinalat. — Il propose M. de Châteauneuf pour premier ministre. — Le maréchal du Plessis. — Un billet de la Reine. — Audience donnée par

Sa Majesté au Coadjuteur dans le cloître Saint-Honoré. — La Reine lui offre de nouveau le titre de ministre et l'appartement de Mazarin. — *Mais elle avoit oublié ce qui étoit précisément et uniquement nécessaire pour y résoudre le Coadjuteur.* — *La Reine avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit et dans le cœur.* — Conversation du Coadjuteur et de la Reine au sujet de Mazarin. — *Si vous le vouliez!* — *Revenez à moi!* — Se radoucir pour Mazarin, c'est devenir inutile au service de la Reine. — Colère de Sa Majesté. — *J'obligerai M. le Prince à sortir de Paris devant qu'il soit huit jours.* — *Touchez là; vous êtes après-demain cardinal et le second de mes amis.* — Servien, Lyonne, Chavigny et le Tellier. — Madame la Palatine. — M. le Prince brave tous les jours la Reine. — *Allez, vous êtes un vrai démon!* — Le Coadjuteur et Madame la Palatine. — Dépêche de Madame la Palatine au cardinal Mazarin. — Le Coadjuteur *arrose le public.* — Thème mis et étendu sur le métier par Caumartin et brodé par le Coadjuteur. — Le Coadjuteur sort de sa retraite. Il assiste aux séances du Parlement. — Madame et Mademoiselle de Chevreuse. — *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal!* 71

CHAPITRE XXVII. — LE PRINCE DE CONDÉ QUITTE PARIS. — JUIN 1651. — Le traité fait avec M. le Prince est rompu. — Montandré, méchant écrivain. — Les libelles de l'ancienne Fronde et de la nouvelle. — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur au petit Oratoire. — Les sous-ministres. — Moyen d'arrêter de nouveau M. le Prince au palais d'Orléans. — Hocquincourt propose d'attaquer dans la rue M. le Prince et de le tuer. — Le Coadjuteur rejette ce projet. — Ondédeï et les instructions de Mazarin. — Procédures criminelles contre Son Éminence. — Il faut perdre M. le Prince. — *La plupart des hommes périssent parce qu'ils ne sont qu'à demi méchants.* — Lyonne. — Conversation du Coadjuteur rapportée à M. le Prince. — Insolence des historiens vulgaires. — Madame de Pommereux et M. de Flamarens. — Nouvelle entrevue de la Reine et du Coadjuteur dans la petite galerie. — *Votre Majesté ne veut point le sang de M. le Prince.* — *M. le Prince quittera le pavé à Votre Majesté.* — Fureur d'Ondédeï. — Mazarin aurait voulu qu'on arrêtât M. le Prince au palais d'Orléans. — Les nouveaux ministres seront désignés après la majorité du Roi. — Le Coadjuteur est nommé cardinal. — Autre entrevue avec la Reine. — Mademoiselle de Montpensier et ses projets de mariage. — M. le Prince est très-éloigné de la guerre civile, et M. de la Rochefoucauld aime la négociation. — Le prince de Condé se retire à Saint-Maur 91

CHAPITRE XXVIII. — LE PRINCE DE CONDÉ A SAINT-MAUR. — JUILLET 1651. — Le prince de Condé à Saint-Maur. — Ses amis politiques vont le rejoindre. — M. le duc d'Orléans en fait l'affligé. — La Reine négocie avec le prince de Condé et avec ses partisans. — Le maréchal de Gramont. — *Il est sage de cacher son aversion pour la fac-*

tion quand on a le malheur d'y être engagé.—Le duc de la Rochefoucauld fait tous les matins une brouillerie et travaille tous les soirs à un rhabillement. — Le duc de Bouillon, M. de Turenne et les autres amis de M. le Prince. — M. le Prince ne peut retourner à la cour tant que les créatures de Mazarin y tiendront les premières places. — M. de Chavigny et les sous-ministres. — Le prince de Condé se déclare contre eux. — Le prince de Conti au Parlement. — Il annonce que les desseins de la cour sur la personne de son frère l'ont obligé à quitter Paris. — Monsieur assure que la Reine n'a jamais eu de mauvais desseins. — La Reine désire un rapprochement avec M. le Prince. — Monsieur et M. le Prince. — *La peur qui grossit les objets donne du corps à tous les produits de l'imagination.* — *Les États de la Ligue assemblés à Saint-Maur.* — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur. — Conversation au sujet de M. le Prince et de son parti. — Le Coadjuteur déclare à la Reine qu'il n'ambitionne pas d'être ministre. — *Personne ne cesse de prétendre, parce qu'il n'y a personne qui ne sache que Mazarin gouverne plus que jamais.* — *C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale, que de chasser le ministre d'un Roi malgré lui.* — *Si Monsieur vouloit!* — *Il est impossible que la cour conçoive ce que c'est que le public.* — Exposé de l'état des affaires du royaume fait à la Reine par le Coadjuteur. — Il faut empêcher Monsieur de se joindre au prince de Condé. — *L'on ne sait au Palais-Royal ce que l'on veut.* — L'abbé Fouquet. — Madame la Palatine. — La lettre de M. le Prince et la réponse de la Reine. — La Reine ne veut pas être gênée dans le choix de ses ministres. — Le Premier Président et le prince de Conti. — *Un triste préambule de la guerre civile.* 116

CHAPITRE XXIX. — LES INDÉCISIONS DE MONSIEUR. — JUILLET 1651. — Inquiétude de Monsieur. — Il redoute un rapprochement entre la Reine et le prince de Condé. — Le Coadjuteur le rassure. — *Je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous-même.* — Madame la Palatine. — Les ordres venus de Brusle. — La Reine offre à Monsieur de s'unir à elle contre M. le Prince. — Promesse faite par Monsieur au prince de Condé. — L'exclusion des sous-ministres le Tellier, Servien et Lyonne. — Le Coadjuteur et ses engagements vis-à-vis de la Reine. — Si la Reine tient sa parole d'exclure pour toujours Mazarin, Monsieur ne s'accommodera pas avec le prince de Condé. — Le premier président Molé demande à Monsieur de faire de nouveaux efforts pour l'accommodement de la Reine et de M. le Prince. — Émotion populaire à Paris et dans le Palais. — Conférence de Monsieur et du prince de Condé à Rambouillet. — Séance orageuse du Parlement. — L'avocat général Talon. — Avis du Coadjuteur. — — Nouvelle conférence de la Reine avec le Coadjuteur. — *Voilà des maximes de républicain!* — Madame et Mademoiselle de Chevreuse au Parlement. — Elles sont insultées. — Le prince de Conti obligé de leur faire politesse. — Remontrances du Parlement. — Réponse

de la Reine. — Nouvelle déclaration contre Mazarin. — M. le Prince au Parlement. — Sa conversation avec le premier président Molé. — *Les effets de la foiblesse sont plus prodigieux que ceux des passions les plus violentes.* — Explications données par Monsieur à la Reine. — La Reine demande au Coadjuteur de se déclarer contre M. le Prince et de lui faire quitter le haut du pavé. — Promesse du Coadjuteur et joie de la Reine. 149

CHAPITRE XXX. — LE COADJUTEUR DISPUTE LE PAVÉ AU GRAND CONDÉ. — 24 JUILLET. — 21 AOUT 1651. — Madame la Palatine et le Coadjuteur. — Conférence de la Reine avec le Coadjuteur. — Le duc d'Orléans se retire à Limours. — Le Coadjuteur s'engage envers la Reine à disputer le pavé à M. le Prince. — *Les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel ce que l'art peut produire.* — Séance orageuse du Parlement. — Le Coadjuteur y était venu fort accompagné. — Le premier président Molé et le prince de Condé. — Les terreurs de Monsieur. — Chavigny et Jouy. — *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi dans le présent!* — La déclaration contre Mazarin. Madame la duchesse d'Orléans et la Reine. — M. le Prince peut demeurer à Paris en toute sûreté. — Molé mandé chez la Reine. — Le parti de M. le Prince et les Frondeurs. — Le duc d'Orléans se rend de nouveau à Limours. — *Point de Mazarin!* — L'escorte du Roi et celle du prince de Condé au Cours la Reine. — Plaintes du prince de Condé au Parlement. — *Le Premier Président ne doit compte de sa conduite qu'au Roi.* — Le prince de Condé donne des explications sur sa conduite. — *Votre avis, M. le doyen.* — Le Coadjuteur demande qu'on informe contre ceux qui ont tenu des conseils secrets pour arrêter M. le Prince. — M. le Prince est invité par M. le Premier Président à aller voir le Roi. — Le mariage de M. de Mercœur avec Mademoiselle Mancini. — Chagrin de la Reine. — La déclaration contre Mazarin refusée et pourquoi. — La Reine outrée contre M. le Prince. — Le duc d'Orléans ne veut plus aller au Parlement. — Proposition faite à la Reine d'attaquer à main armée M. le Prince. — Le Coadjuteur s'y oppose. — Confiance de la Reine en M. le Coadjuteur. — Les sous-ministres et M. de Châteauneuf. — Il faut pousser M. le Prince. — Conférence du Coadjuteur et de M. de Châteauneuf à Montrouge. — Mémoire contre le prince de Condé envoyé au Parlement. — *Les caractères en paroissent avoir moins d'encre que de fiel.* — Le Premier Président y trouve trop de vinaigre, mais il y met du sel. — M. le Prince demande le châtiment de ses calomniateurs. — Monsieur désavoue le Mémoire contre le prince de Condé. — On a une grande pente à ne pas s'aigrir dans les bons événements. — Nouvelles explications du prince de Condé au Parlement. — Le prince de Condé accuse le Coadjuteur d'être l'auteur du Mémoire. — Réponse du Coadjuteur. — Une des grandes imprudences du Coadjuteur. — Le prince de Conti. — Grandeur d'âme et courage de M. le Prince. — Audace des amis du Coadju-

teur. — Joie de la Reine de ce que le Coadjuteur dispute le pavé au prince de Condé. — La Reine en exprime sa reconnaissance au Coadjuteur. — La salle du Palais envahie par les amis du Coadjuteur. — Les marquis de Rouilhac et de Canillac. — M. le Prince arrive au Parlement très-accompagné. — Le Palais paraît être plutôt un camp qu'un temple de justice. — M. le Prince ne conçoit pas qu'il y ait dans le royaume des gens assez insolents pour prétendre lui disputer le pavé. — Réponse du Coadjuteur. — La cohue du Parlement. — Les présidents interviennent. — *Je vais prier mes amis de se retirer.* — *Vous êtes donc armés!* — M. de la Rochefoucauld. — La tête du Coadjuteur prise entre deux battants de porte. — Coligny et Ricousse refusent de l'assassiner. — Montrésor et Noble lui aident à se tirer d'embarras. — M. de Champlâtreux le délivre. — *Au Mazarin!* — *Nous allons faire égorger M. le Prince et M. le Coadjuteur!* — *Schelme qui ne rentre l'épée dans le fourreau.* — Pesche veut assassiner le Coadjuteur. — Argenteuil l'en empêche. — *Il étoit important de laisser à ma conduite tout l'air de la défensive.* 191

Chapitre XXXI. — anne d'autriche. — 21 Aout. — 7 Septembre. — Le Coadjuteur sauvé par M. de Champlâtreux. — Reconnaissance de Retz pour Champlâtreux. — *Tout beau! mon ami la Franchise.* Le duc de Beaufort. — *L'on ne contente jamais personne quand on entreprend de contenter tout le monde.* — *Il faut avouer que M. d'Angoulême et M. de Beaufort ont une bonne conduite.* — *Tout homme que la fortune seule a fait homme public devient presque toujours, avec un peu de temps, un particulier ridicule.* — Émotion dans Paris. — *Quelle joie pour le Mazarin!* — Le Coadjuteur est sur la pente du plus fâcheux précipice. — *Quel remède pour se tirer d'embarras?* — Observation de Monsieur à la Reine sur le danger de la situation. — Elle n'en tient compte. — La Reine défend au Coadjuteur d'aller au Parlement. — Affection du Coadjuteur pour Molé. — La Reine est priée d'étouffer l'affaire de M. le prince de Condé. — Le duc d'Orléans doit s'entremettre pour procurer un accommodement. — La procession de la Grande Confrérie. — La Reine est satisfaite du Coadjuteur. — Il est pendant quelques jours en faveur. — Madame la Palatine. — La duchesse de Lesdiguières. — Madame de Beauvais. — La duchesse de Chevreuse. — La princesse de Carignan. — *Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, et vous verrez si je serai embarrassé.* — *Il a les dents fort belles, et un homme n'est jamais laid avec cela!* — *Si vous voulez bien jouer votre personnage, je ne désespère de rien!* — Madame de Chevreuse et la Reine. — Signalée imprudence de Mademoiselle de Chevreuse. — Attachement de la Reine pour Mazarin. — La Reine n'est espagnole ni d'esprit, ni de corps. — Le duc de Bellegarde galant à la mode de la cour de Henri III. — Le duc de Montmorency. — Le cardinal de Richelieu pédant en amour. — Passion de la Reine pour Buckingham. — Les jardins du Louvre. — Le cardinal Mazarin peu ga-

lant pour la Reine. — Buckingham avait aimé trois reines et était obligé de les gourmer. — La situation politique et ses dangers pour le Coadjuteur. — Le président de Bellièvre. — Le Coadjuteur a horreur de Cromwell. — *Je ne connois qu'un homme qui me méprise : c'est le cardinal de Retz.* — Monsieurs se retire à Limours. — M. le Prince vient au Parlement. — Plaintes qu'il y adresse contre la Reine. — Il demande un arrêt d'innocence. — Le duc de Vendôme et le mariage Mancini. — Déclaration en faveur du prince de Condé. — Nouvelle déclaration contre le cardinal Mazarin. 223

CHAPITRE XXXII. — MAJORITÉ DU ROI LOIUS XIV. — SEPTEMBRE 1651. — La majorité du Roi déclarée au Parlement. — M. le prince de Condé n'assiste pas à cette cérémonie. — Il écrit au Roi. — Mécontentement de la Reine. — *M. le Prince périra ou je périrai* — M. le Prince à Chantilly. — Les nouveaux ministres. — M. de Chavigny et le duc d'Orléans. — M. le Prince à Angerville. — Chavigny se retire en Touraine. — *Un des plus grands secrets de la vie est de savoir s'ennuyer.* — M. le Prince et le maréchal de Turenne. — Mécontentement du maréchal. — Le duc de Bouillon. — M. le Prince se réfugie en Guienne. — Joie du duc d'Orléans à l'occasion de ce départ. — Il fait faire à M. le Prince des propositions d'accommodement par Croissy. — Elles sont refusées. — Madame de Longueville et les subalternes du parti de M. le Prince. — Le prince de Conti. — Voyage de la cour en Berri et en Poitou. — La duchesse de Longueville, le prince de Conti et le duc de Nemours se retirent à Bordeaux. — Madame de Châtillon. — Le duc de Longueville et le comte de Grandpré. — Défection de Marsin. — La noblesse de Guienne. — Le maréchal de la Force. — Le comte du Dognon. — Lenet envoyé en Espagne. — Prise de Bergues-Saint-Winox. — L'armée du Roi. — Les villes d'Agen, de Saintes et de Cognac. — *La valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficultés les nouvelles troupes contre les vieilles.* — Gourville. — Déclaration du Roi contre M. le Prince envoyée au Parlement. — *Moment fatal et décisif de la résolution.* — La Reine désire le retour de Mazarin. — Le duc d'Orléans. — M. de Châteauneuf. — Le premier président Molé. — M. de la Vieuville. — *Tous les hommes ont une inclination naturelle à chercher plutôt le soulagement présent dans ce qui leur fait peine, que prévenir ce qui leur en doit faire un jour.* — Bévue des Frondeurs. — Quel parti prendre? — MM. de Châteauneuf et de Villeroi.— Le comte d'Harcourt en Guienne. — Le parlement de Paris. — Dissension dans la maison de Monsieur. — Hocquincourt va proposer une armée au cardinal Mazarin. — Joie de Son Éminence. — Les négociations avec tous les partis. — MM. de Turenne et de Bouillon. — Madame la Palatine. — La Reine décidée à rappeler Mazarin. — *Le duc de Bouillon sait mieux que personne parler le plus quand il dit le moins.* — *Une confabulation.* — Turenne et Bouillon s'ac-

commodent avec la cour. — Le duc d'Orléans veut les faire arrêter. — Le Coadjuteur s'y oppose et fait échouer ce projet. — Bruneau et les médailles de Monsieur. — Le duc de la Rochefoucauld veut faire enlever le Coadjuteur. — Les domestiques du duc veulent assassiner Retz. — Talon en prévient le Coadjuteur. — Les conjurés manquent leur coup. — Ils sont arrêtés. — M. de Caumartin et Madame de Rhodes. — *Les hommes ne sont pas les maîtres de la vie des autres hommes. — L'interlocutoire incarné. — La plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnoissent à eux-mêmes.* — Hardiesse de la Reine. — Le Coadjuteur propose aux Frondeurs de former un tiers-parti. 248

Chapitre XXXIII. — brousser a l'aveugle. — Novembre 1651. — Janvier 1652. — *Toutes les fautes ne sont pas humaines.* — Les Frondeurs ne s'opposent pas au voyage de la Reine.— Conséquence de cette faute. — Le Coadjuteur veut former un tiers-parti. — Il le propose à Monsieur. — Fuensaldagne veut traiter avec le Coadjuteur. — Retz refuse. — *J'ai toujours appréhendé ce qui pouvoit faire du mal à l'État.* — Conversation du Coadjuteur et du duc d'Orléans aux Tuileries. — *Vous serez fils de France à Blois et je serai cardinal au bois de Vincennes.* — Négociation de Bertet avec le duc de Bouillon, le Coadjuteur et la duchesse de Chevreuse.—La duchesse, Laigues et Noirmoutiers favorisent le retour du cardinal Mazarin et se brouillent avec le Coadjuteur. — Déclaration du Roi contre M. le Prince. — Elle est enregistrée au Parlement. — Proposition de Croissy. — M. d'Ornano chargé de faire une émeute. — L'émeutier Maillard. — Le Premier Président le menace du gibet. — Bruit du prochain retour de Mazarin. — Députation du Parlement à la Reine à ce sujet. — Arrêt défendant aux gouverneurs de villes et provinces de donner passage au Cardinal — Machaut et le Coadjuteur au Parlement. — La tête de Mazarin mise à prix. — Les conseillers d'Église quittent la séance du Parlement à cette proposition. — Retz fait comme eux. — Lettre de Mazarin au duc d'Elbeuf. — M. de Navailles. — Les conclusions de l'avocat général Talon. — L'Électeur de Cologne prié de chasser Mazarin de ses États. — Mazarin assemble des troupes. — *L'on trouve dans les histoires des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables! — Tout ce qui est incroyable n'est pas faux!* — Le Parlement et la cour. — Molé, garde des sceaux, et la Vieuville mandés par le Roi.— Le Bailleul préside le Parlement.—Sa faiblesse. — Molé quitte Paris sans prendre congé du Parlement. — Il eût pu courir fortune. — M. de Champlâtreux le décide à parler. — *Je m'en vais à la cour et je dirai la vérité; après quoi il faudra obéir au Roi.* — Séance orageuse du Parlement. — Mazarin à Sedan. — Il est déclaré criminel de lèse-majesté ainsi que ses partisans. — Ses meubles et sa bibliothèque vendus.— Mazarin arrive à Épernay.—

Ordre aux communes de lui courre sus. — Commissaires nommés par le Parlement pour armer les communes contre Mazarin. — Le Parlement refuse les subsides nécessaires pour l'exécution de ces arrêts.— Les commissaires sont l'un tué, l'autre blessé. — Bachaumont. — *Le maréchal d'Hocquincourt doit être écartelé.* — *Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes règles.* — Nouvelles de Bordeaux et du parti du prince de Condé. — Le duc de Nemours en Flandre. — Ombrages du duc d'Orléans. — Le Parlement veut accorder les ordonnances avec la guerre civile. — *Le difficile et l'impossible.* — Le Parlement et l'armée qui est envoyée en Flandre. — M. le Prince n'est déjà que trop fort. — *Le monde veut être trompé.* 280

CHAPITRE XXXIV. — RETOUR EN FRANCE DU CARDINAL MAZARIN.— PROMOTION DU COADJUTEUR AU CARDINALAT. — 24 JANVIER. — 18 FÉVRIER 1652. — Remontrances des députés du Parlement envoyés à Poitiers. — Réponse du Roi. — Arrêts des parlements de Toulouse et de Rouen. — Celui de Bretagne demande l'union avec celui de Paris. — Harangue véhémente de Talon. — Le parlement de Rennes.— Les troupes du maréchal d'Hocquincourt. — Arrêt du parlement de Paris. — Le maréchal d'Estampes, le président de Novion. — Le duc d'Orléans et ses troupes se réunissent à celles de M. le Prince. — Le duc de Beaufort. — Châteauneuf se déclare contre le retour de Mazarin. — Il quitte le ministère. — Mazarin arrive à la cour. — Il persuade au Roi d'aller à Saumur. — Angers défendu par M. de Rohan se rend au Roi. — Prise du Pont de Cé. — La Meilleraye, Hocquincourt, Beauveau, Navailles et Broglio. — Le Roi à Saumur, à Tours, à Rouen, à Blois.— Harlay de Champvalon. — Plaintes des évêques contre les arrêts du Parlement relatifs à Mazarin. — Les rentes de l'Hôtel de Ville. — Arrêt du 8 février. — Les troupes de Flandre. — L'évêque d'Avranches très-odieux au public. — *Nous autres princes nous ne comptons les paroles pour rien, mais nous n'oublions jamais les actions.* — Le duc d'Orléans consulte le duc d'Anville. — Discours du Coadjuteur. — *Ce misérable ne pense qu'à vous empêcher d'être cardinal.* — Situation des affaires de la Fronde. — Les quatre partis que peut prendre Monsieur. — S'accommoder avec la Reine. — S'unir avec M. le Prince. — Former un tiers-parti. — *Le statu quo.* — Inconvénients et utilité de ce dernier parti. — Le tiers-parti, ses avantages. — M. de Bellièvre est d'avis du tiers-parti. — *Monsieur aussi ahuri avant qu'après.* — La promotion du Coadjuteur au cardinalat. — Olimpia Maldachini, belle-sœur du Pape. — Les réprimandes de l'Empereur au Pape au sujet de cette femme.— Chagrin du Pape de l'éloignement de la signora. — La princesse de Rossane plus jeune et plus belle. — Jalousie de la signora Olimpia. — La fortune favorise Retz pour ses affaires de Rome. — *C'est le seul endroit de ma vie où je l'aie trouvée favorable.*— Le bailli de Valençay ambassadeur français à Rome. — Le

Pape se joue de lui. — Monsignor Chigi. — Azolini. — Feu Pancirolle. — Mazarin recommande à la Reine de faire paraître de la joie à l'occasion de la promotion de Retz 307

CHAPITRE XXXV.— LE PRINCE DE CONDÉ ET LE MARÉCHAL DE TURENNE A BLÉNEAU. — 16 FÉVRIER, — 10 AVRIL. — Assemblée des Chambres. — Plaintes du duc d'Orléans. — Les soldats allemands du duc de Nemours. — Le président Bailleul. — Les communes doivent courre sus aux soldats du duc de Nemours. — Arrêt du Parlement contre Mazarin. — Les rentes sur l'Hôtel de Ville. — Cérémonial romain relatif aux cardinaux. — Chavigny revient à Paris. — MM. de Gaucourt, de Rohan et de Chavigny essayent de décrier le cardinal de Retz dans l'esprit de Monsieur. — Rarai, Goulas, Béloi, partisans déclarés de M. le Prince. — *Les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures.* — *C'est un plaisir de connoître la méchanceté des gens couverte du nom de zèle, et leur sottise déguisée en pénétration.* — Le cardinal de Retz obligé de sortir incognito dans Paris. — Entreprise des partisans de M. le Prince contre Retz. — *Que l'on me pende ce coquin à cette grille!* — Madame de Sévigné. — Le cardinal de Retz réclame d'elle les bons offices que l'on peut rendre en conscience pour procurer une bonne, chaste, pure et sainte amitié. — Mademoiselle de la Loupe, belle et précieuse. — La pourpre soumise. — Vaine espérance. — Madame d'Olonne. — Affaire de Guienne. — M. le Prince et le comte d'Harcourt. — Combats. — Les villes de Saintes, Bourg, Libourne et Bergerac. — Le prince de Conti à Caude-Coste. — Hardiesse de M. le Prince. — Miradoux assiégée. — La Rochefoucauld, Marcin, Montespan, Lilebonne et le chevalier de Créqui. — M. le Prince à Agen et à Bordeaux. — Il se rend à Paris sur l'avis de M. de Rohan. — Chavigny et Gaucourt. — Le duc de Nemours à Mantes. — L'armée de M. le Prince autour de Paris. — Conférences des amis de M. le Prince avec Monsieur. — Le cardinal de Retz se couvre en parlant à Monsieur. — *Allez au diable, vous et vos officiers étrangers!* — Orléans assiégée. — Mademoiselle de Montpensier, Mesdames de Fiesques et de Frontenac à Orléans.—*Les murailles de Jéricho étant tombées au son des trompettes, celles d'Orléans devront s'ouvrir au son du violon.* — M. de Rohan aimait beaucoup les violons. — L'entrée d'Orléans refusée au garde des sceaux Molé. — MM. de Beaufort et de Nemours.— Turenne commande en chef l'armée du Roi. — Le lieutenant général baron de Sirot tué. — Querelle des deux beaux-frères. — Mademoiselle accommode ce différend. — L'armée de M. le Prince à Montargis. —Le prince en prend le commandement. — Combat de Bléneau. — Nemours blessé. — Turenne se retire à Briare. — *Il est difficile de juger qui eut plus de gloire, dans cette journée, de M. le Prince ou de Turenne.* —Turenne sauve la cour. — Mécontentement de Monsieur. — Il redoute le

séjour de M. le Prince à Paris. — Monsieur va le recevoir à Juvisy. —Déclaration de l'assemblée de l'Hôtel de Ville contre M. le Prince. — Joie du duc d'Orléans. — Troubles à Paris. . . . . . p. 339

CHAPITRE XXXVI. — LES INCONVÉNIENTS DE LA POURPRE.— AVRIL 1652. Préséance des cardinaux sur les princes du sang. — Chateaubriant. — *Nous ne saluerons plus les premiers, présentement.* — *Il suffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à côté des princes du sang.* — *Il n'y a que manière à la plupart des choses du monde.* — Réconciliation. — *Il est autant de la politique que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants de tendre la main aux moins considérables, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.* — Il n'y a pas le moindre fondement à faire sur Monsieur. — *La Comédie de la Suissesse.* — Jalousie de Mademoiselle de Chevreuse. — Mécontentement de la Reine. — Arrivée de M. le Prince à Paris. — Les princes au Parlement. — Ils offrent de poser les armes aussitôt après l'exécution des arrêts du Parlement contre Mazarin. — Remontrances au Roi. — Réponse du Roi. — Déclaration du Roi en faveur de Mazarin. — Conclusions de Talon. — Nouvelles remontrances. — La déclaration des princes sera portée au Roi. — Assemblée générale à l'Hôtel de Ville. — Les princes y renouvellent leur déclaration. — Le Gouverneur et le prévôt de Paris mandés au Parlement.—Union des grandes villes de France contre Mazarin. — La Chambre des Comptes. — L'armée du Roi à Melun et à Corbeil. — La Cour des Aides. — Le cardinal de Retz compulse les registres de l'Hôtel de Ville pour la rédaction de ses Mémoires.— Mazarin sur le bord du précipice. — Il demande l'annulation par le Parlement de tous les arrêts rendus contre sa personne. — M. le Prince au Parlement quatre jours après avoir taillé en pièces l'armée du Roi. — Le duc d'Orléans et M. le Prince ne profitent pas des imprudences de la cour. — Émeutes et placards séditieux. — Pillage à la porte Saint-Antoine. — Le prévôt de Paris attaqué. — Les échevins menacés. — La garde bourgeoise refuse le service. — Molé de Sainte-Croix et les séditieux.— Les émeutiers désavoués par les princes.—*Pesche et le commandeur de Saint-Simon se mêlent d'un étrange métier.*— Le cardinal de Retz ruine le crédit de M. le Prince dans l'esprit du peuple.— Le procureur général Fouquet interroge M. le Prince. — M. le Prince refuse de répondre.— Le duc d'Orléans et M. le Prince attaqués personnellement au Parlement. — *Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; mais il ne doit pas dissimuler ce qui accoutume les corps et les particuliers à la résistance.* — La licence des suffrages des particuliers. — Le président Amelot désavoué. — *La demangeaison des négociations.* — MM. de Chavigny, Rohan, Goulas. — Le cardinal Mazarin *ravaudeur.* . . . . p. 367

APPENDICE. — INSTRUCTIONS DU CARDINAL MAZARIN RELATIVES AUX FRONDEURS, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT LE TELLIER.

III.

1-18 JUIN 1650. — 124. Les auteurs de libelles.— 125. Intrigues pour une abbaye. — Montrésor, le Tellier et l'évêque d'Auxerre. — Mécontentement de Mazarin contre Colbert. — *Ce qu'il est et ce que je suis.* — 126. Le comte de Saint-Amour et les cabales dans Paris. — Il faut le faire sortir de la ville.—Le maréchal de la Meilleraye doit châtier les rebelles et faire raser leurs maisons. — 127. Obtenir du premier président Molé qu'il n'insiste pas pour que son cousin soit élu prévôt de Paris. — 128. Il faut raser la maison de Sauvebeuf et celles d'autres gentilshommes. — 129. Madame de Chevreuse. — 130. Madame de Bouillon. — 131. Il faut poursuivre Persan et le déclarer criminel. — 132. Le premier président Molé et son fils Champlâtreux.— 133. Madame de Chevreuse et Laigues. — On lui comptera 10,000 livres. — 134. Il n'y a pas à se fier aux promesses des fournisseurs ; il faut leur faire craindre des châtiments. — Les villes de Saint-Quentin, de Guise, le Catelet.— Projets des ennemis.— Influence du maréchal de Turenne sur eux. — Le Catelet s'est rendu aux ennemis. — 135. La Savoie, Mantoue et le Dauphiné. — 136. MM. de Bouillon et de Turenne doivent être déclarés criminels. — 137. On rend de mauvais offices à Mazarin auprès de Son Altesse Royale. — 138. Dénûment et pénurie de la cour. — 139. Le duc de Beaufort et la duchesse de Montbazon sont hostiles à Mazarin. — En prévenir le Garde des Sceaux et Madame de Chevreuse. — Monsieur est prévenu contre Mazarin. . . . . p. 395.

IV.

JUIN-28 AOUT 1650. — 140. Dépôt d'armes au château de Chantilly. — Il faut les saisir. — Châtiment exemplaire à infliger aux Frondeurs. — Demande d'un secours d'argent à faire à la ville de Paris. — 141. Le comte de Saint-Amour doit être expulsé de la ville. — L'évêché de Constance. — 142. Le succès des ennemis est dû au manque d'argent du Roi. — 143. Madame de Bouillon à la Bastille. — Le duc de Richelieu enlevé au sortir d'une audience. — 144. La maison de Sauvebœuf doit être rasée. — 145. La princesse de Condé et le comte de Toulongeon. — 146. MM. de Saint-Mégrin et de Roquelaure.— 147. Le duc d'Orléans mal disposé pour Mazarin. — L'archevêque de Sens. — 148. Le maréchal de la Meilleraye. — Le duc de la Forge servira le Roi.— Le maréchal de la Ferté défendra Guise.—L'armée du Roi manque de grains.—Mazarin a fait tous ses efforts pour remédier à cet inconvénient. — Reims, Rocroy, la Capelle, Saint-Quentin.— Railleries sur le voyage du

Roi. — Les Frondeurs enragent. — Il faut attaquer les ennemis et leur faire éprouver un échec. — Les ennemis souffrent beaucoup. Détails à ce sujet. — 149. Projet de la princesse de Condé et de la duchesse de Longueville. — Lenet. — Madame de Sablé. — 150. Le Coadjuteur veut être cardinal. — Il n'y a pas de raison de lui accorder cette faveur. — Motif qu'on peut donner pour la lui refuser. — Mauvaises intentions du Coadjuteur. — S'il était cardinal, ce serait la perte de Mazarin. — Le Coadjuteur a des sentiments républicains. — La Reine ne peut le nommer cardinal. — Il faut agir sur l'esprit de Son Altesse Royale. . . . . p. 406.

V.

28 Aout-18 Septembre 1650. — 151. Projet de transférer les princes prisonniers. — Le Coadjuteur protége les ennemis de Mazarin. — Il faut détacher la duchesse de Chevreuse du parti du Coadjuteur. — Entretenir des relations amicales avec le duc de Beaufort, la duchesse de Montbazon et la Boulaye. — 152. Joie de Mazarin à l'occasion des bontés de S. A. R. pour lui. — 153. Il faut faire connaître adroitement à S. A. R. les projets du Coadjuteur. — Le Coadjuteur a promis au Pape de sacrifier Mazarin. — Retz ne pense qu'à la république. — Confidence à faire à S. A. R. — Avis donné par Madame de Montbazon. — Le Coadjuteur et la duchesse de Chevreuse. — Amitié de la duchesse pour Mazarin. — Le Coadjuteur ne peut se tenir tranquille. — Madame de Chevreuse a demandé le cardinalat pour Retz. — Ce qu'il faut lui répondre. — Il faut retarder cette nomination. — Retz devra se déclarer d'une manière irrévocable en faveur de Mazarin. — Madame de Chevreuse devra ruiner le crédit du Coadjuteur dans l'esprit de Son Altesse Royale. — 154. Arnauld et le parti du prince de Condé. — La duchesse de Chevreuse réconciliera le prince de Condé avec Son Altesse Royale si le prince de Conti épouse Mademoiselle de Chevreuse. — 155. M. d'Espernon doit être dédommagé. — Ce projet doit être tenu secret. — 156. La Reine mécontente de ce que Son Altesse Royale a écouté les propositions de paix faites par l'Espagne. — 157. Il faut brouiller le duc de Beaufort et le Coadjuteur. — Se servir pour ce projet de Madame de Chevreuse. — Promettre de marier Mademoiselle de Chevreuse au prince Thomas. — Agir sur Madame par Saugeron. — Écrire au nom de la Reine aux officiers qui doivent escorter les princes. — Madame de Chevreuse enverra Laigues au-devant du Roi. — Fomenter les craintes de Son Altesse Royale. — Empêcher les négociations avec l'Archiduc. — Promettre un mariage pour Mademoiselle. — 158. Personnages à faire arrêter. p. 421.

VI.

18 au 30 Septembre 1650. — 159. Il faut se servir de Madame Saugeron pour décider Son Altesse Royale à quitter Paris. — Promettre

tout à Madame si elle quitte Paris. — Bonnes relations à entretenir avec Madame de Montbazon et avec la Boulaye. — Les ducs de Beaufort et de Nemours. — 160. La Reine est contente de la duchesse de Chevreuse. — La duchesse doit s'assurer de Noirmoutiers. — Le Coadjuteur est un méchant esprit. — Les amis des princes prisonniers. — M. de Saint-Aignan et ses troupes. — 162. Le Coadjuteur et ses appréhensions de troubles. — Le Coudraye Montpensier. — M. de Bellièvre. — 163. Zèle du Garde des Sceaux. — Goulas. — 165. Affaires de Bordeaux. — Assemblée de Noblesse. — 165. La translation des princes ajournée. — 166. Il faut endormir le Coadjuteur. — 167. M. d'Avaux veut persuader au public que c'est Mazarin qui empêche la paix. — 168. Partisans des princes prisonniers dans le Parlement. — 169. Le Coadjuteur ne sera pas employé aux négociations de la paix. — 170, 171. Ajourner la translation des princes. — La Reine désire que Madame de Chevreuse lui vienne au-devant, ainsi que Son Altesse Royale. — On traitera avec le Coadjuteur s'il y a sûreté. — M. d'Espernon. — 173. C'est charité que de penser aux intérêts de Mazarin. — Il n'a pas de quoi *vivoter*. — 174. Le Pape, la Reine et Son Altesse Royale. — Madame et Mademoiselle de Guise. — On ne peut traiter sans infamie avec les partis. — Les ducs de la Rochefoucauld, de Nemours et le maréchal de la Mothe vont se déclarer en faveur des princes prisonniers. — Il faut prendre des mesures sévères contre eux. 434

VII.

Le Solitaire aux deux désintéressés. — Libelle rédigé par le cardinal de Retz. 449

VIII.

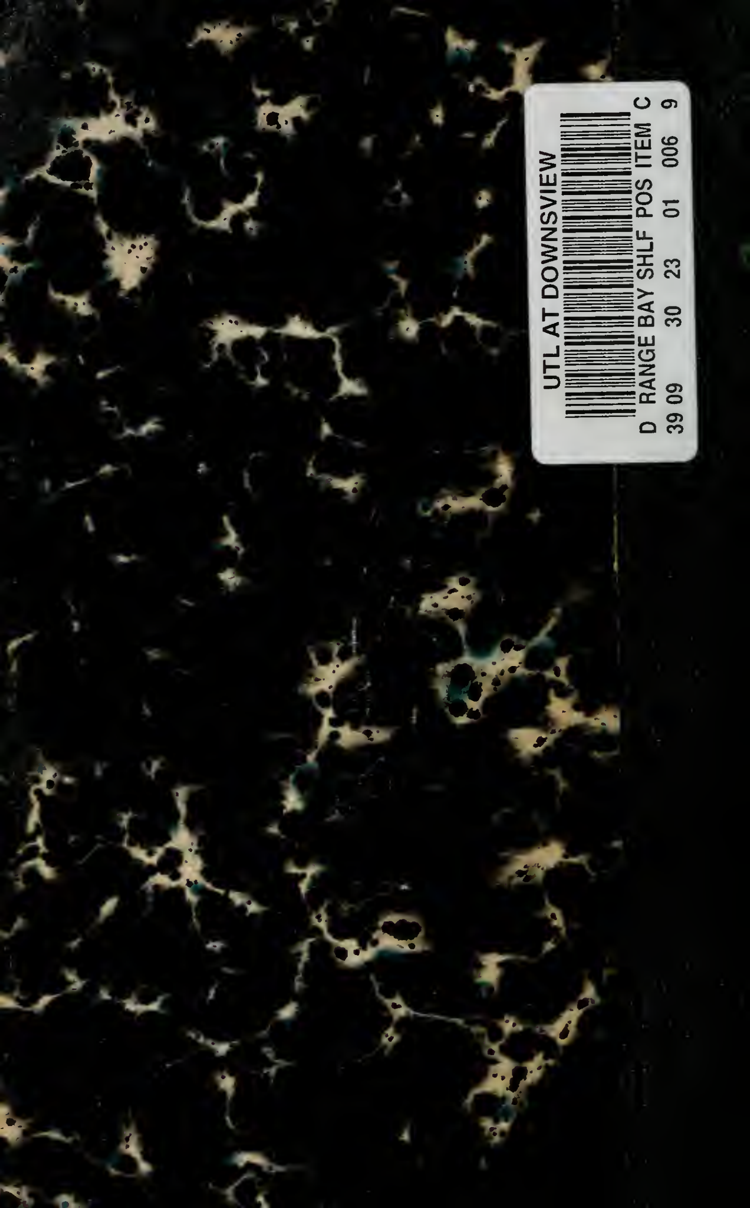
Les Contre-temps du sieur de Chavigny, par le même. 454

TABLE DES MATIÈRES. 458

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES ET DU TOME TROISIÈME.

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, 6, rue des Poitevins.




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 30 23 01 006 9